



Syndicat mixte du SCOT du Dijonnais

# Diagnostic prospectif

## Annexe 1



Vu pour être annexé à la délibération du Comité syndical  
en date du 11 février 2026

Le Président,  
Pour le Président, le 1<sup>er</sup> vice-Président,  
Jean-Patrick MASSON

## SOMMAIRE

<b>A. Le portrait de territoire.....</b>	<b>4</b>
Propos liminaires .....	5
Un territoire en héritage, traversé par des mutations : une complémentarité et un équilibre à trouver .....	5
La population : entre croissance maîtrisée et recompositions familiales .....	6
Un habitat sous pression, à renouveler, diversifier et réinventer .....	7
L'économie en tension : entre héritage industriel, tertiarisation et innovation.....	8
Un défi social : l'insertion, la formation et l'adéquation des compétences.....	8
Des mobilités en pleine évolution : un défi de cohésion territoriale .....	9
Paysages et environnement : entre plaines, vallées et urbanisation raisonnée .....	9
Cohésion et équipements de proximité .....	10
Un territoire en quête de complémentarité et d'équilibre : vers une transition à la fois économique, sociale et environnementale .....	10
Conclusion .....	11
<b>B. Les fiches thématiques .....</b>	<b>12</b>
La démographie .....	13
L'évolution de la population .....	13
La structure de la population.....	22
La composition des ménages .....	27
L'habitat.....	32
La Composition du parc de logement .....	32
La qualité du parc de résidences principales .....	35
L'occupation des résidences principales .....	37
Le parc locatif social .....	38
La production de logements .....	40
Le marché immobilier .....	42

L'économie .....	45
Les données de cadrage.....	45
La caractérisation de l'emploi local .....	53
Les caractéristiques des entreprises sur le territoire .....	70
Les activités spécifiques.....	73
Les zones d'activités économiques .....	122
Les équipements .....	126
Le niveau d'équipements .....	126
L'offre d'équipements et de services du territoire .....	135
La couverture numérique .....	141
La mobilité.....	144
L'accessibilité au territoire.....	144
Le réseau routier.....	145
Les mobilités domicile-travail.....	147
Le réseau ferroviaire .....	150
Les transports en commun et modes doux .....	154
L'aménagement et paysage.....	160
Une structure géographique et physique organisant l'urbanisation.....	160
Des tissus urbains composites pour le territoire .....	171
Les entrées de la métropole aux contextes et enjeux variés .....	203
La Spatialisation des enjeux paysagers .....	225
<b>C. L'atlas des zones d'activités économiques existantes.....</b>	<b>226</b>

# A. Le portrait de territoire

Cette partie propose un portrait problématisé et prospectif du territoire. En plongeant au cœur des enjeux, elle permet de se questionner sur le devenir du territoire et son développement à horizon 20 ans.



## Propos liminaires

Le diagnostic du territoire du Dijonnais couvre un périmètre associant la métropole dijonnaise et deux Communautés de Communes (Plaine Dijonnaise et Norge et Tille). Cette maille, de près de 295 702 habitants (INSEE, 2021) se caractérise par une dynamique démographique historique en soutien de son attractivité régionale. Les orientations stratégiques qui en découlent embrassent à la fois les questions d’habitat, de mobilité, d’économie, d’environnement et de cohésion sociale. À la fois ancré dans son passé et tourné vers l’avenir, ce

territoire fait aujourd’hui face à des mutations profondes, qu’elles soient démographiques, économiques, sociales ou environnementales. Au fil des pages qui suivent, nous embarquons pour un « récit de territoire », synthèse du diagnostic, permettant de saisir l’essence de ce « diagnostic de territoire » et de comprendre en quoi il éclaire les choix futurs. Ce récit fait émerger les premiers enjeux qui en découlent, tout en intégrant le fil conducteur de la mutation démographique, sociale et économique.

## UN TERRITOIRE EN HERITAGE, TRAVERSE PAR DES MUTATIONS : UNE COMPLEMENTARITE ET UN EQUILIBRE A TROUVER

Dijon, cité au riche passé historique, occupe le rôle de pôle régional structurant au sein du Dijonnais. La capitale historique de la Bourgogne, y assume donc son statut de « locomotive ». La présence ancienne d’institutions administratives, politiques et universitaires a attiré les activités et la population, générant un pôle d’attraction majeur au niveau de la région. Au fil du temps, le Dijonnais s’est étendu, s’enrichissant de villes et de bourgs secondaires nourris par des flux migratoires internes, répondant aux besoins de familles en quête d’une qualité de vie préservée. Cette dynamique historique se ressent encore aujourd’hui. Avec plus de 295 702 habitants (INSEE, 2021), le territoire continue de croître, même si le rythme est moins soutenu qu’autrefois. L’accueil régulier de nouveaux habitants, l’essor de l’enseignement supérieur et l’offre culturelle expliquent, en partie, le dynamisme de la métropole. Aujourd’hui, cette métropole génère une attractivité qui se diffuse au-delà de ses frontières, créant une interdépendance forte avec les polarités extérieures et les communes environnantes.

Mais le territoire ne se limite pas à la seule échelle métropolitaine car en s’éloignant du cœur métropolitain, on découvre d’autres réalités, notamment dans les Communautés de Communes (Plaine Dijonnaise, Norge et Tille). Jadis rurales, ces zones ont vu croître des espaces résidentiels pour ménages actifs, attirés par un marché immobilier plus abordable et l’accès à une maison individuelle. Ces communes ont connu de vrais « booms » de

population dans les décennies 1970-2000, accompagnés de nouveaux aménagement et nouvelles infrastructures (axes routiers, lotissements pavillonnaires). Ces deux Communautés de Communes, forment un espace diversifié en termes de morphologie urbaine, de ressource agricole, mais aussi de dynamisme économique. Au fil des années, cette aire a construit son identité sur un équilibre fragile : disposer de la force d’entraînement de la capitale régionale, tout en s’appuyant sur des centralités secondaires périurbaines ou plus rurales.

Il existe donc une réalité multiscalair : d’une part, la métropole dynamique, polarisante en emploi et services, mais concentrant aussi les enjeux de rénovation du parc immobilier et de mobilité. D’autre part, les Communautés de communes plus rurales, historiquement marquées par l’urbanisation pavillonnaire, cherchant un meilleur équilibre dans l’offre de services et le développement d’activités locales.

Aujourd’hui, l’enjeu consiste à consolider la complémentarité, la cohésion de l’ensemble de ce territoire diversifié. Les pôles hors métropole cherchent à renforcer leurs capacités d’accueil et leur offre de services de proximité (écoles, santé, commerces), car la mobilité domicile-travail reste très tournée vers la ville-centre. De plus en plus, il est question de repenser les déplacements, de limiter les navettes routières, tout en permettant aux bourgs et petites villes de s’équiper pour attirer ou stabiliser la population.

## LA POPULATION : ENTRE RECOMPOSITIONS FAMILIALES

### | Un solde naturel et migratoire toujours positif

La population atteint près de 295 702 habitants (INSEE, 2021). Longtemps portée par la seule dynamique naturelle, c'est-à-dire, plus de naissances que de décès, la croissance de ces dernières années s'explique également par un solde migratoire à nouveau favorable depuis 2010. La métropole dijonnaise regagne même en attractivité, tout en affichant la plus forte concentration démographique.

### | Vieillesse et nouvelles structures de ménages

Ce dynamisme global n'occulte pas un fait majeur : malgré une proportion importante de 15-29 ans, le vieillissement de la population s'installe, entraînant un indice de vieillissement en hausse (de 67 à 86 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans entre 2010 et 2021). Un changement sociétal est à l'œuvre, la taille moyenne du ménage diminue (1,95 personne en 2021), et les

## CROISSANCE MAITRISEE ET

familles monoparentales progressent (+ 23 % depuis 2010), notamment du fait des décohabitations, des recompositions familiales et de l'allongement de la durée de vie. Ces tendances infléchissent donc des besoins en logements et des exigences en termes de services de proximité et spécialisés (santé, mobilité adaptée). Il convient également de noter que l'implantation de nouveaux arrivants, souvent plus jeunes, crée un contraste entre la population historique, très ancrée, et ces ménages plus mobiles, venus profiter de l'attractivité économique et universitaire de l'agglomération.

### | Disparités territoriales

Si Dijon et certaines communes périurbaines conservent un essor significatif (Ahuy, Perrigny-lès-Dijon...), d'autres comme Quetigny ou Longvic ralentissent. Le territoire se structure ainsi entre des polarités anciennes en phase de renouvellement (grands ensembles et logements sociaux en métropole) et des bourgs en quête de revitalisation.

## UN HABITAT SOUS PRESSION, A RENOUVELER, DIVERSIFIER ET REINVENTER

Quand la population se transforme, l'habitat doit suivre. En effet, démographie et habitat sont étroitement liés sur le territoire du Dijonnais. La demande de logements a longtemps été portée par la croissance naturelle (naissances excédant les décès) et, à certaines périodes, par l'arrivée de nouveaux habitants. Ces dernières années, l'accentuation du desserrement des ménages (plus de foyers pour un même nombre d'habitants) vient accentuer la pression sur le parc immobilier. On assiste ainsi à plusieurs mouvements :

- Un fort développement de la maison individuelle en zones périurbaines ces dernières décennies ;
- Une intensification du marché locatif en métropole en réponse aux besoins d'étudiants, des jeunes actifs et de ménages plus modestes ;
- Une augmentation des prix de l'immobilier désormais sensibles dans les premières couronnes, voire même dans des communes plus éloignées ;
- Un rééquilibrage à rechercher au niveau des logements aidés majoritairement concentrés dans la métropole et quelques pôles secondaires.

À cela s'ajoutent de nouveaux défis : un parc de logement relativement ancien dont la rénovation énergétique devient cruciale. Les enjeux de qualité de vie, de sobriété foncière et d'accessibilité (pour les personnes âgées ou handicapées) s'invitent dans tous les projets. Si la métropole compte déjà une proportion importante de logements collectifs, les intercommunalités doivent veiller à diversifier leur offre, afin de ne pas enfermer la population dans le « tout-pavillonnaire ».

### | De l'étalement urbain passé à la nécessaire sobriété

Le parc de logement recense 162 310 unités (INSEE, 2021) principalement concentrées dans la métropole (60 %). Les maisons individuelles dominent dans les Communautés de Communes, traduisant l'essor historique du pavillonnaire. Cette tendance a favorisé une consommation notable d'espaces agricoles ou naturels, que la loi Climat & Résilience contraint désormais (Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050).

### | Vers une offre plus diversifiée

Le prix du foncier et la hausse de l'immobilier (maison autour de 3 000 €/m<sup>2</sup> sur la métropole) restreignent l'accessibilité pour certains ménages d'autant plus que presque la moitié des foyers sont composés d'une seule personne. Il existe un enjeu en matière de réponse aux besoins de logements adaptés au profil des ménages.

### | Logements aidés et équité territoriale

Le parc social représente près de 20 % des résidences principales, massivement localisé dans la métropole dijonnaise. Les communes soumises à la loi SRU (Chenôve, Dijon, Longvic, Chevigny-Saint-Sauveur, etc.) diversifient leur stratégie afin de respecter un seuil légal et d'éviter les phénomènes de concentration.

## L'ECONOMIE EN TENSION : ENTRE HERITAGE INDUSTRIEL, TERTIARISATION ET INNOVATION

### Un territoire « employeur »

Sur le plan économique, le Dijonnais est un pôle majeur au niveau régional, concentrant plus de 60 % de l'emploi du département. L'indice de concentration de l'emploi (119) indique un afflux de travailleurs extérieurs. La métropole dijonnaise réunit des secteurs variés : activités administratives (préfecture, collectivités), recherche, enseignement supérieur, services spécialisés, hôpital universitaire. Le secteur du commerce et des services divers est le premier employeur, renforcé ces dernières années par l'essor de la grande distribution, des services à la personne et d'un écosystème de start-up autour des nouvelles technologies. Les Communautés de Communes affichent un rôle plus résidentiel, à l'exception de pôles relais comme Genlis ou Arc-sur-Tille.

### Montée en puissance des services et recul industriel

Les activités tertiaires (commerces, transports, services divers) représentent environ la moitié des

emplois. On observe une désindustrialisation à l'œuvre, dans la ligne des tendances nationales, bien que quelques niches progressent telles que l'industrie agroalimentaire, les activités en lien avec la logistique. Confronté à ce phénomène, le territoire s'appuie sur le rôle administratif de Dijon (préfecture, université, santé), le commerce inter-entreprises, l'innovation (technopôle Agronov), les filières vertes (méthanisation, énergies renouvelables), la structuration de chaînes de valeur agroalimentaires de qualité (moutarde de Dijon, AOC viticoles...). Les Communautés de Communes de la Plaine Dijonnaise et de Norge et Tille misent sur leurs zones d'activités dédiées, en jouant la carte de l'artisanat, de la logistique et de l'industrie agroalimentaire, renforcée par la richesse agricole du territoire (production céréalière, maraîchage, viticulture). L'émergence d'activités vertes (énergies renouvelables, valorisation des produits locaux, circuits courts) montre que ces zones s'inscrivent déjà dans la transition écologique et la diversification économique.

## UN DEFI SOCIAL : L'INSERTION, LA FORMATION ET L'ADEQUATION DES COMPETENCES

Le récit de l'économie locale ne serait pas complet sans évoquer la réalité du chômage et de la précarité. Si la métropole dijonnaise propose une multitude d'emplois, le taux de chômage y reste plus élevé que dans les secteurs périurbains, signe de difficultés d'insertion pour une partie de la population, notamment parmi les jeunes adultes en fin d'études.

Dans les communes rurales, au contraire, le chômage est nettement plus faible : on y retrouve une structure de l'emploi relativement stable, voire en tension dans certains domaines (services, artisanat) ce qui attire souvent les ménages bi-actifs. Cette disparité sociale entre les pôles urbains et périurbains est renforcée par des revenus médians

plus élevés hors métropole, notamment dans certaines communes très résidentielles.

Face à ces contrastes, la formation continue et l'apprentissage gagnent du terrain, portés par des structures comme l'Université Bourgogne Europe ou des centres de formation professionnels. Malgré la présence de ces équipements structurants, l'inadéquation entre l'offre de formation et les besoins économiques se ressent encore, en particulier pour les diplômés universitaires qui peinent à entrer sur un marché de l'emploi local très ciblé sur certaines compétences. L'un des enjeux consiste donc à anticiper les métiers de demain (numérique, transition écologique, filières vertes) via notamment la multiplication des partenariats avec les entreprises.

## DES MOBILITES EN PLEINE EVOLUTION : UN DEFI DE COHESION TERRITORIALE

### | Une dépendance à la voiture persistante

Parcourons à présent les routes et les rails qui sillonnent le territoire du Dijonnais. La métropole dijonnaise concentre la grande majorité des dessertes, qu'il s'agisse des transports en commun, du ferroviaire ou des axes routiers et autoroutiers. Cela explique le flux quotidien de navetteurs par habitant hors de la ville mais travaillant ou étudiant à Dijon, et engendre d'importantes congestions routières aux heures de pointe. Les flux domicile-travail sont massivement orientés vers Dijon, créant saturation et nuisances environnementales. En outre, la fracture territoriale se révèle dans les secteurs moins desservis.

Dans les intercommunalités l'usage de la voiture reste majoritaire pour les déplacements domicile-travail, compte tenu du manque d'alternatives. De nouvelles pistes se dessinent : amélioration du réseau de bus périurbain, développement d'aires de

covoiturage ou de liaisons cyclables. Les objectifs sont multiples : en effet, il s'agit de fluidifier les déplacements, réduire l'empreinte carbone, garantir la mobilité des personnes âgées ou isolées.

### | Des solutions multimodales à consolider

Le renforcement du ferroviaire (gare de Porte Neuve, liaison Dijon-Nancy) et l'optimisation des axes routiers avec aires de covoiturage figurent parmi les mesures phares. Les modes doux tendent à se développer, soutenus par des politiques publiques plus volontaristes (véloroutes, zones 30, pistes sécurisées, etc.). Toutefois, le passage à une mobilité durable implique de repenser l'aménagement : densifier les pôles de vie, mixer habitat et emploi, rapprocher les services des habitants.

## PAYSAGES ET ENVIRONNEMENT : ENTRE PLAINES, VALLEES ET URBANISATION RAISONNEE

### | Préserver les espaces agricoles et naturels

Au-delà de la métropole, les paysages du Dijonnais dévoilent leur variété : plaines céréalières, coteaux viticoles réputés, vallées de la Tille et de l'Ouche, zones humides, sans oublier le canal de Bourgogne. Ce patrimoine naturel, précieux pour la biodiversité et pour l'attractivité subit néanmoins la pression foncière. L'étalement urbain passé à parfois grignoté les espaces agricoles et naturels, nécessitant désormais une approche de sobriété foncière marquée par l'objectif du « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN).

On voit s'amorcer des pratiques plus vertueuses, comme la renaturation de friches, la protection des haies et des zones humides, ou encore l'adaptation au changement climatique (lutte contre le ruissellement, préservation des captages d'eau, limitation des îlots de chaleur).

### | Gestion de l'eau et adaptation climatique

Le territoire subit des pressions liées aux canicules et aux inondations. Outre la préservation des captages, la réduction des risques (gestion des ruissellements, limitation de l'imperméabilisation, développement de zones d'infiltration) est un levier crucial. La Trame Verte, Bleue et Noire constitue un support stratégique de continuités écologiques, améliorant la résilience et la qualité de vie.

### | Énergies renouvelables et mix énergétique

La méthanisation, le solaire et l'éolien sont étudiés pour diminuer l'empreinte carbone, dans une approche toutefois raisonnée pour préserver

l'identité paysagère (côte viticole, site des Climats du vignoble de Bourgogne inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, Canal de Bourgogne, etc.).

## COHESION ET EQUIPEMENTS DE PROXIMITE

### | Des équipements polarisés sur Dijon

Le centre dijonnais concentre la plupart des grands équipements hospitaliers, culturels et universitaires. À mesure que la population s'étale, l'écart d'accessibilité se creuse, imposant une reconfiguration des bassins de vie. Le confortement des centralités cherche à réduire la dépendance automobile.

### | Moderniser les zones d'activités commerciales et de services

Les zones d'activités périphériques souffrent d'un vieillissement rapide. Le déclin de l'hypermarché au profit du e-commerce, ou la montée des enseignes de seconde main, transforment les usages. La restructuration de ces grands pôles (Quetigny, Chenôve) en lieux multifonctionnels constitue un enjeu pour maintenir l'attractivité tout en intégrant la sobriété foncière et la performance énergétique.

## UN TERRITOIRE EN QUETE DE COMPLEMENTARITE ET D'EQUILIBRE : VERS UNE TRANSITION A LA FOIS ECONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Lorsque l'on observe la « grande fresque » qui se déploie de Dijon jusqu'à ses franges plus rurales, on comprend que le territoire du Dijonnais a su bâtir sa force sur un développement relativement équilibré. Toutefois, la pression démographique, l'évolution des modes de vie, les objectifs de sobriété foncière impulsés par la loi Climat et Résilience et les mutations économiques imposent de repenser cet équilibre.

Le diagnostic révèle alors trois défis majeurs :

- Répondre aux mutations sociales et démographiques, notamment en diversifiant l'habitat, en accompagnant le vieillissement, en renforçant la mixité et l'insertion sociale ;
- Concilier le développement économique et l'impératif écologique en valorisant les ressources locales, en encourageant l'innovation et la formation, dans une logique respectueuse de l'environnement ;
- Gérer les mobilités et l'artificialisation des sols pour garantir un cadre de vie de qualité et soutenable à long terme.

## CONCLUSION

Ce diagnostic n'est qu'un « instantané », un portrait du territoire du Dijonnais à un moment donné et qui tend donc à évoluer. Mais au-delà du constat, il permet de tracer en filigrane les orientations à inscrire dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), projet politique du document supra-communal. Le fil rouge en est la transition, sous toutes ses facettes : social, économique, écologique, énergétique, etc.

Les acteurs locaux sont désormais invités à bâtir une stratégie qui s'appuie sur ces constats afin de pérenniser ce qui fait la force du territoire, son dynamisme, son patrimoine, la richesse de ses paysages, sa tradition d'innovation, tout en corrigeant ses fragilités : déséquilibre du marché du

travail, répartition inégale des services, pression foncière, vulnérabilité climatique...

Et comme dans toute histoire, c'est bien de l'avenir qu'il s'agit. Le projet de territoire cherchera ainsi à embarquer le territoire du Dijonnais dans une nouvelle ère, où la créativité, la participation citoyenne et la solidarité guideront le modèle de développement. Les pages du présent diagnostic laissent entrevoir un territoire aux ressources abondantes, prêt à se transformer pour mieux se projeter dans le siècle, avec au cœur de son récit la volonté de conjuguer attractivité, qualité de vie et préservation de ce qui fait son âme.

# B. Les fiches thématiques

Cette seconde partie traite de manière thématique et approfondie les sujets abordés dans le portrait de territoire. Structurée en fiches, elle dresse un état des lieux du territoire du SCoT à différentes échelles d'analyse, permettant d'appréhender le fonctionnement ainsi que les dynamiques à l'œuvre.



# La démographie

## L'EVOLUTION DE LA POPULATION

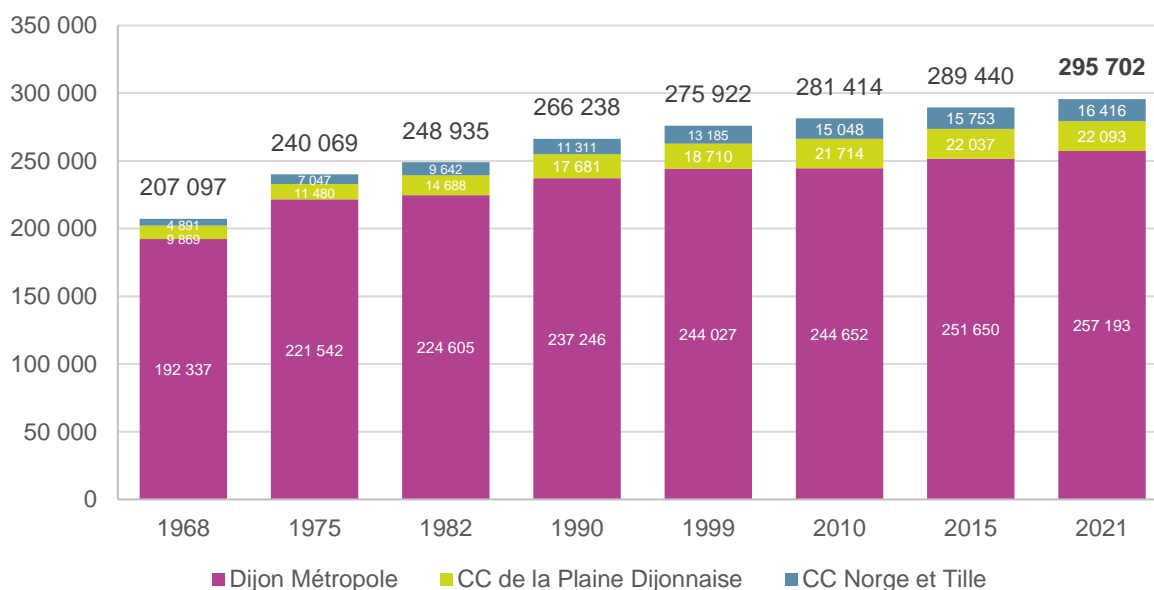
Une dynamique démographique qui se stabilise

Avec 295 702 habitants en 2021, le SCoT du Dijonnais concentre plus de la moitié de la population de la Côte-d'Or. Les données millésimées 2022 de l'INSEE, entrées en vigueur au 1er janvier 2025, confirment cette dynamique. La population du SCoT du Dijonnais atteint désormais 297 453 habitants, soit une progression de 1 751 habitants par rapport à 2021. Le territoire apparaît comme moteur à l'échelle départementale et régionale, en se démarquant avec un dynamisme démographique plus soutenu. Cela s'explique par l'attractivité qu'exerce le territoire en continuant de gagner des nouveaux habitants ainsi que par une population relativement plus jeune que ses voisins.

Le territoire du SCoT s'articule démographiquement autour de la métropole dijonnaise qui accueille 87 % de la population, et notamment la ville de Dijon qui joue un rôle de « locomotive ». En effet, la capitale historique du duché de Bourgogne avec ses 159 346 habitants, pèse pour plus de la moitié du poids démographique du SCoT. Les communautés de communes de la Plaine Dijonnaise et de Norge et Tille comptent respectivement 22 093 et 16 416 habitants (soit environ 7 % et 6 % de la population du SCoT).

### Evolution démographique du SCoT du Dijonnais

Source : INSEE RP2021



La population du territoire du SCoT est en constante augmentation depuis la fin des années 1960. Cette croissance, hormis deux pics au début des années 1970 et dans les années 1990, est assez stable et mesurée.

Depuis 2010, le territoire compte environ 15 000 habitants supplémentaires, soit environ 1 300 par an. Ce chiffre est très légèrement en-dessous des

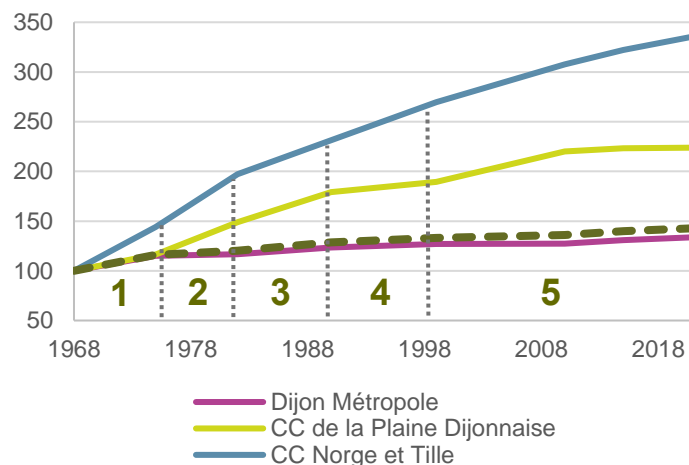
projections démographiques qui avaient été établies dans le cadre du précédent SCoT. Pour rappel, il prévoyait l'accueil de 37 600 nouveaux habitants à horizon 2040, ce qui de manière lissée correspondait à environ 1 880 habitants par an. Toutefois, il répond à l'objectif affirmé d'asseoir son rang de territoire métropolitain tout en maîtrisant son développement démographique en fonction de ses capacités d'accueil.

À l'échelle des intercommunalités, Dijon Métropole a connu une constante augmentation de sa population au fil des décennies. Elle a vécu un ralentissement de sa croissance au début des années 2000, avec seulement 625 habitants supplémentaires entre 1999 et 2010, là où les deux autres intercommunalités accueillait près de 5 000 nouveaux habitants lors de la même période. Ce ralentissement est à l'image de beaucoup d'autres grandes agglomérations françaises qui ont vu leurs « hypercentres » dépréciés, pour cause d'inadaptation des logements ou inconfort de vie, au profit des zones périurbaines. Depuis 2010, la métropole a retrouvé de la vitalité avec près de 12 500 nouveaux habitants.

Malgré des volumes bien moindres que ceux de la métropole dijonnaise, les communautés de communes de la Plaine Dijonnaise et de Norge et Tille ont connu une croissance démographique plus soutenue. Ce dynamisme se matérialise à partir des années 1970 avec l'essor de la périurbanisation. Cette période marquée par une forte natalité voit la généralisation de l'usage de l'automobile au quotidien ainsi que le désir pour beaucoup de ménages d'accéder à la propriété d'une maison individuelle. Cela est rendu possible par l'aménagement et le développement d'axes routiers permettant une meilleure accessibilité à de nouvelles zones résidentielles périurbaines qui voient le jour sous la forme de lotissements pavillonnaires. Cette logique d'implantation résidentielle va se poursuivre et s'intensifier durant les années suivantes.

### Evolution démographique comparée (en base 100)

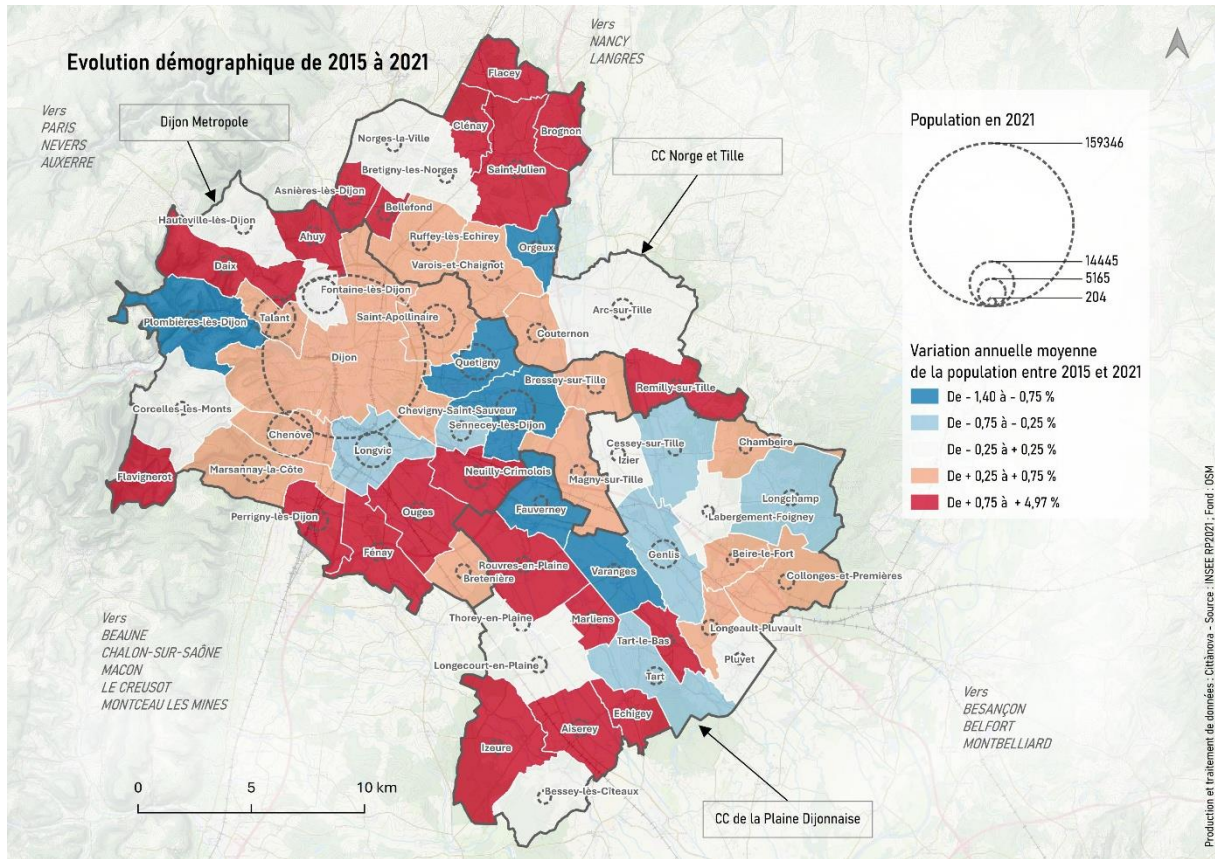
Source : INSEE RP2021



- 1 et 3** : Période de forte croissance
- 2 et 4** : Période de croissance modérée
- 5** : Période de stabilisation de la croissance

La répartition de la population au sein du territoire apparaît fortement polarisée, avec une concentration importante à Dijon même, mais également en périphérie. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette répartition :

- L'attraction de la « ville centre » exercée grâce à la concentration d'emplois, équipements, services, offre culturelle, etc.
- L'accessibilité à ce pôle via des dessertes routières, voire autoroutières, ainsi que via des dessertes en transports en commun ;
- L'attrait d'un mode de vie plus périurbain, avec un foncier plus abordable et une offre de logements individuels plus importante.



### Un territoire jeune et attractif

Le territoire du SCoT connaît un accroissement positif de sa population depuis 1968. Cela signifie que la somme «solde migratoire + naissances vivantes – décès» est positive. On peut alors parler de «croissance démographique» continue depuis 1968. Après un pic de croissance entre 2010 et 2015, avec un taux de croissance annuel moyen de + 0,56 %, elle se poursuit mais connaît un rythme moins soutenu entre 2015 et 2021. Elle présente un taux de croissance annuel moyen de + 0,36 % sur cette dernière période. Ce ralentissement s’observe sur l’ensemble des trois intercommunalités. A titre de comparaison, le taux de croissance est plus faible à l’échelle départementale (+ 0,1 %) et négatif à l’échelle régionale (- 0,1 %).

Ce taux de croissance positif s’explique par la conjugaison de deux phénomènes :

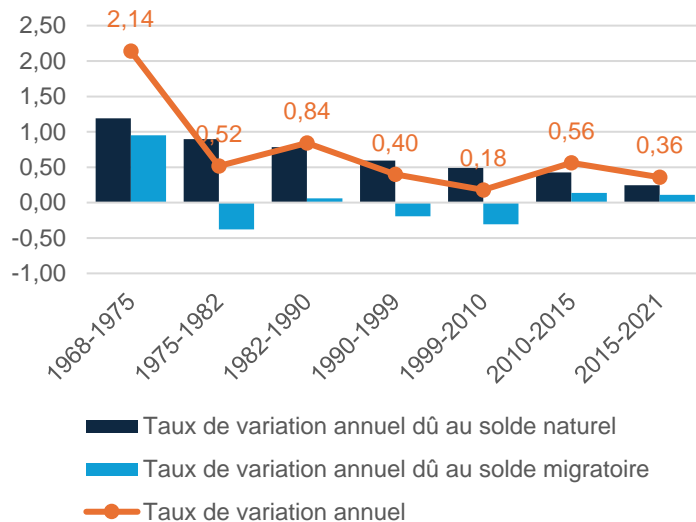
- Un solde naturel positif, c’est-à-dire que le territoire compte plus de naissances que de décès, cela témoigne d’une population relativement jeune ;
- Et un solde migratoire positif, c’est-à-dire qu’il gagne plus d’habitants que ce qu’il en perd, signe de l’attractivité dont fait preuve le territoire.

Depuis 1968, la croissance démographique du SCoT est portée majoritairement par le solde naturel malgré une tendance à la baisse au fil des années, révélateur d’un phénomène de vieillissement de la population. Après avoir connu un solde migratoire négatif entre 1990 et 2010, le territoire recommence à accueillir plus d’habitants que ce qu’il n’en perd.

La communauté de communes de la Plaine Dijonnaise est celle qui connaît la plus faible croissance entre 2015 et 2021 avec un taux de croissance annuel moyen de + 0,04 %. Bien qu’elle affiche le solde naturel le plus élevé à l’échelle du SCoT (+ 0,41 %), elle présente un solde migratoire négatif (- 0,37 %), c’est-à-dire qu’il y a plus de départs que d’arrivées au sein du territoire.

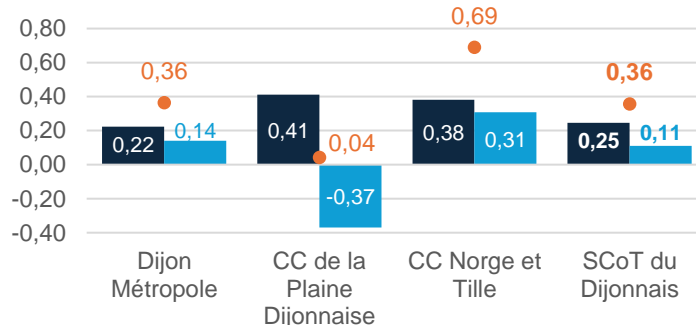
### Variation annuelle moyenne de la population du SCoT du Dijonnais

Source : INSEE RP2021



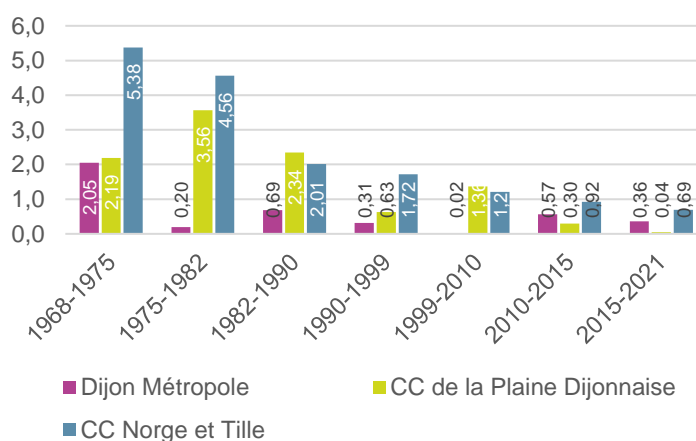
### Variation annuelle moyenne décomposée de la population entre 2015 et 2021

Source : INSEE RP2021

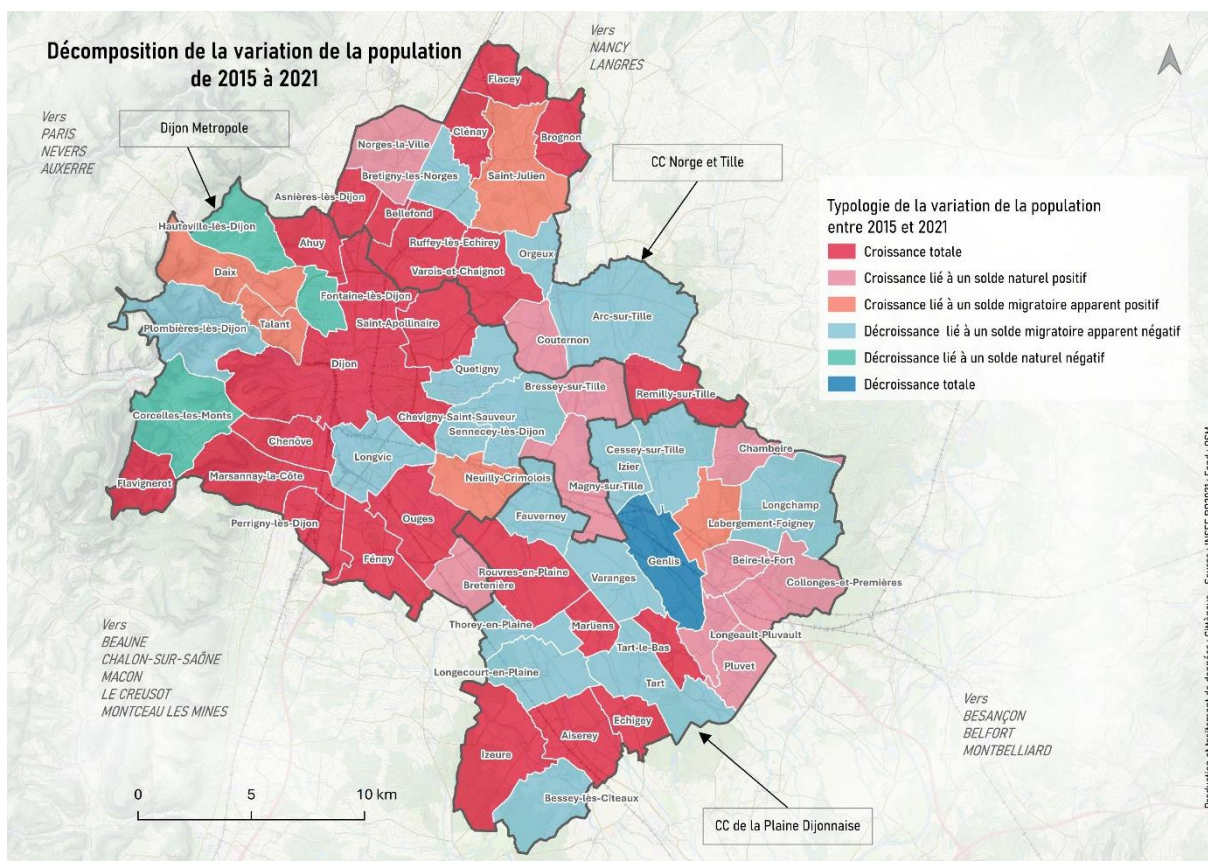


### Variation annuelle moyenne de la population

Source : INSEE RP2021



De leur côté, Dijon Métropole et la communauté de communes de Norge et Tille présentent des profils similaires : une croissance portée majoritairement par leurs soldes naturels. Elles présentent respectivement des taux de croissance annuels moyens de + 0,36 % et + 0,39 %.



Les données de population millésimées 2022, publiées par l'INSEE et entrant en vigueur au 1er janvier 2025, confirment la poursuite d'une dynamique démographique positive à l'échelle du territoire du SCoT du Dijonnais. Malgré le contexte exceptionnel de la crise sanitaire liée à la Covid-19, qui a entraîné le report de l'enquête annuelle de recensement de 2021 à 2022, les méthodes d'estimation ajustées par l'INSEE permettent de constater une inflexion haussière récente.

Entre 2021 et 2022, la population du SCoT progresse de 1 751 habitants, atteignant 297 453 habitants. Cette évolution traduit une reprise sensible de la croissance démographique, avec un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de +0,44 % sur la période 2016-2022, et de +0,47 % sur la période 2011-2022. Ces valeurs marquent une accélération par rapport à la période 2015-2021, où le TCAM était établi à +0,36 %.

Ce regain est porté par Dijon Métropole, qui conserve une dynamique modérée mais constante, et surtout par la Communauté de Communes Norge et Tille, qui enregistre une croissance soutenue, avec un TCAM de +0,91 % entre 2016 et 2022. Cette tendance confirme l'attractivité résidentielle de certaines communes périurbaines en lien avec la recherche de qualité de vie, la desserte ferroviaire et l'évolution des parcours résidentiels des ménages.

Ces chiffres viennent nuancer l'hypothèse d'un ralentissement généralisé. Ils confortent l'idée d'une attractivité structurelle du Dijonnais, capable de maintenir une croissance démographique modérée mais continue, dans un contexte où les équilibres territoriaux, les capacités d'accueil et les objectifs de sobriété foncière doivent être ajustés avec finesse.

<i>Source : INSEE RP2021</i>	Population en 2010	Population en 2015	Population en 2021	Variation annuelle moyenne 2010-2015	Variation annuelle moyenne 2015-2021
Ahuy	1 265	1 184	1 584	- 1,31	+ 4,97
Bressey-sur-Tille	679	1 092	1 122	+ 9,97	+ 0,45
Bretonnière	736	885	912	+ 3,76	+ 0,50
Chenôve	14 045	13 962	14 445	- 0,12	+ 0,57
Chevigny-Saint-Sauveur	9 969	11 574	10 944	+ 3,03	- 0,93
Corcelles-les-Monts	652	650	644	- 0,06	- 0,15
Daix	1 362	1 427	1 529	+ 0,94	+ 1,16
Dijon	151 212	155 114	159 346	+ 0,51	+ 0,45
Fénay	1 465	1 559	1 697	+ 1,25	+ 1,42
Flavignerot	165	169	223	+ 0,48	+ 4,73
Fontaine-lès-Dijon	9 114	8 881	8 847	- 0,52	- 0,06
Hauteville-lès-Dijon	1 098	1 222	1 217	+ 2,16	- 0,07
Longvic	9 290	8 981	8 676	- 0,67	- 0,57
Magny-sur-Tille	833	860	883	+ 0,64	+ 0,44
Marsannay-la-Côte	5 108	5 192	5 309	+ 0,33	+ 0,37
Neuilly-Crimolois	2 511	2 611	3 146	+ 0,78	+ 3,16
Ouges	1 166	1 341	1 604	+ 2,84	+ 3,03
Perrigny-lès-Dijon	1 478	1 800	2 249	+ 4,02	+ 3,78
Plombières-lès-Dijon	2 812	2 653	2 518	- 1,16	- 0,87
Quetigny	9 752	9 651	8 869	- 0,21	- 1,40
Saint-Apollinaire	6 276	7 302	7 490	+ 3,07	+ 0,42

<i>Source : INSEE RP2021</i>	Population en 2010	Population en 2015	Population en 2021	Variation annuelle moyenne 2010-2015	Variation annuelle moyenne 2015-2021
Sennecey-lès-Dijon	2 189	2 101	2 045	- 0,82	- 0,45
Talant	11 475	11 439	11 894	- 0,06	+ 0,65
<b>Dijon Métropole</b>	<b>244 652</b>	<b>251 650</b>	<b>257 193</b>	<b>+ 0,57</b>	<b>+ 0,36</b>
Aiserey	1 352	1 373	1 478	+ 0,31	+ 1,24
Beire-le-Fort	296	340	352	+ 2,81	+ 0,58
Bessey-lès-Cîteaux	666	694	687	+ 0,83	- 0,17
Cessey-sur-Tille	594	631	613	+ 1,22	- 0,48
Chambeire	313	396	405	+ 4,82	+ 0,38
Collonges-et-Premières	889	1 016	1 062	+ 2,71	+ 0,74
Échigey	292	283	299	- 0,62	+ 0,92
Fauverney	684	665	622	- 0,56	- 1,11
Genlis	5 613	5 342	5 165	- 0,98	- 0,56
Izeure	778	844	907	+ 1,64	+ 1,21
Izier	771	800	790	+ 0,74	- 0,21
Labergement-Foigny	407	378	380	- 1,47	+ 0,09
Longchamp	1 186	1 183	1 165	- 0,05	- 0,26
Longeault-Pluvault	1 104	1 122	1 148	+ 0,32	+ 0,38
Longecourt-en-Plaine	1 241	1 217	1 202	- 0,39	- 0,21
Marliens	449	572	612	+ 4,96	+ 1,13
Pluvet	419	423	424	+ 0,19	+ 0,04
Rouvres-en-Plaine	1 013	1 090	1 205	+ 1,48	+ 1,69
Tart-le-Bas	227	236	247	+ 0,78	+ 0,76
Tart	1 620	1 595	1 548	- 0,31	- 0,50
Thorey-en-Plaine	1 022	1 108	1 092	+ 1,63	- 0,24
Varanges	778	729	690	- 1,29	- 0,91
<b>CC de la Plaine Dijonnaise</b>	<b>21 714</b>	<b>22 037</b>	<b>22 093</b>	<b>+ 0,30</b>	<b>+ 0,04</b>
Arc-sur-Tille	2 479	2 617	2 600	+ 1,09	- 0,11
Asnières-lès-Dijon	1 208	1 165	1 317	- 0,72	+ 2,06
Bellefond	774	847	916	+ 1,82	+ 1,31
Bretigny-les-Norges	924	905	903	- 0,41	- 0,04
Brognon	263	295	318	+ 2,32	+ 1,26
Clénay	845	840	917	- 0,12	+ 1,47
Couternon	1 662	1 884	1 924	+ 2,54	+ 0,35
Flacey	158	170	204	+ 1,47	+ 3,09
Norges-la-Ville	869	940	945	+ 1,58	+ 0,09
Orgeux	472	474	451	+ 0,08	- 0,83
Remilly-sur-Tille	744	872	929	+ 3,23	+ 1,06
Ruffey-lès-Echirey	1 193	1 303	1 348	+ 1,78	+ 0,57
Saint-Julien	1 453	1 486	1 615	+ 0,45	+ 1,40
Varois-et-Chaignot	2 004	1 955	2 029	- 0,49	+ 0,62
<b>CC Norge et Tille</b>	<b>15 048</b>	<b>15 753</b>	<b>16 416</b>	<b>+ 0,92</b>	<b>+ 0,69</b>

Source : INSEE RP2021

	Population en 2010	Population en 2015	Population en 2021	Variation annuelle moyenne 2010-2015	Variation annuelle moyenne 2015-2021
<b>SCoT du Dijonnais</b>	281 414	289 440	295 702	+ 0,56	+ 0,36

### Vers un ralentissement de la dynamique démographique ?

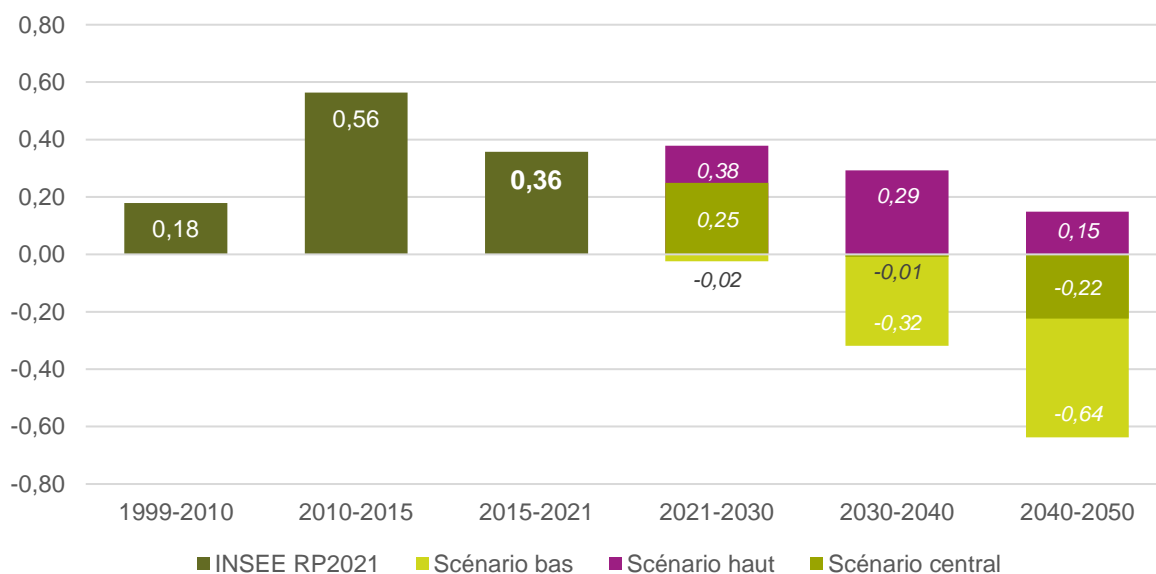
L'INSEE produit son modèle de projection de population (OMPHALE). Celle-ci est basée sur l'étude des évolutions de la population, des activités et des dynamiques actuelles et passées. Il est important de rappeler qu'un outil de projection n'est pas une prévision. Les hypothèses de développement ne peuvent pas prendre en compte les nombreux facteurs qui influent sur les comportements individuels. Un événement peut modifier ces projections : l'implantation

d'entreprises par exemple. De même, les choix stratégiques de développement des communes, EPCI, départements et régions ont une influence sur les dynamiques démographiques. Trois scénarios sont développés : bas, central et haut.

À l'échelle du SCoT du Dijonnais, l'INSEE prévoit à horizon 2050 un ralentissement de la dynamique démographique, voire une décroissance dans le scénario le moins favorable.

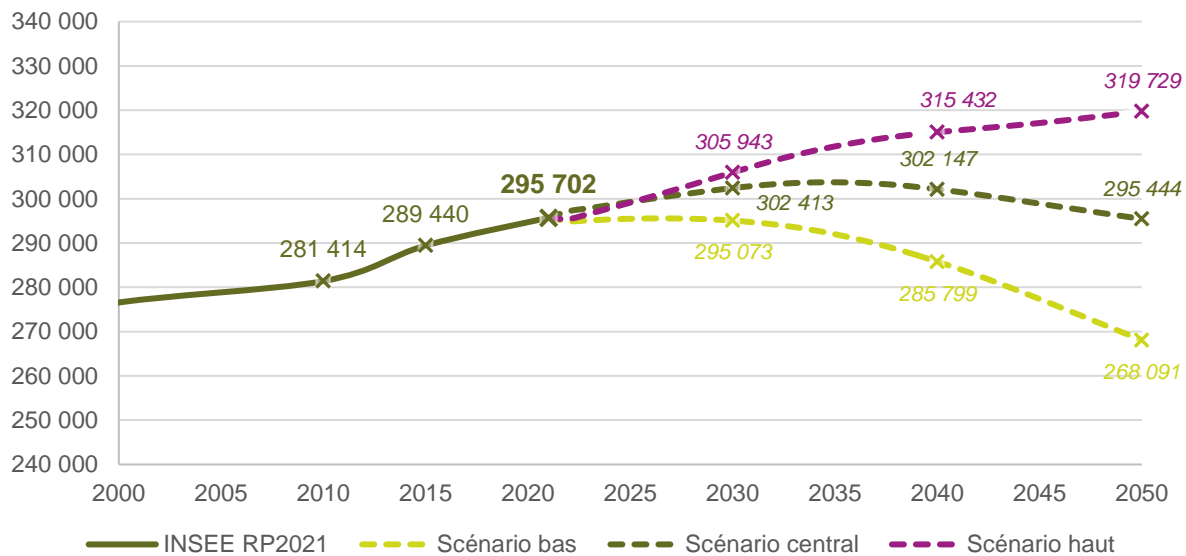
### Variation annuelle moyenne passée et projetée

Source : INSEE RP2021, OMPHALE 2022



### Projections démographiques du SCoT du Dijonnais à horizon 2050

Source : INSEE RP2021, OMPHALE 2022



## LA STRUCTURE DE LA POPULATION

Une population plutôt jeune malgré un vieillissement qui progresse

La structure par âge de la population du territoire témoigne de plusieurs phénomènes concomitants.

Tout d’abord, elle se démarque par une part importante de sa population âgée entre 15 et 29 ans (24 %). Cela correspond à des élèves, étudiants et jeunes actifs. Ils sont majoritairement situés au sein de Dijon métropole et notamment de sa ville centre. Cette proportion de jeunes est plus importante qu’à l’échelle départementale (19 %) ou encore régionale (16 %). Grâce à son offre de formation importante et diversifiée, la métropole dijonnaise se montre attractive pour ces classes d’âges.

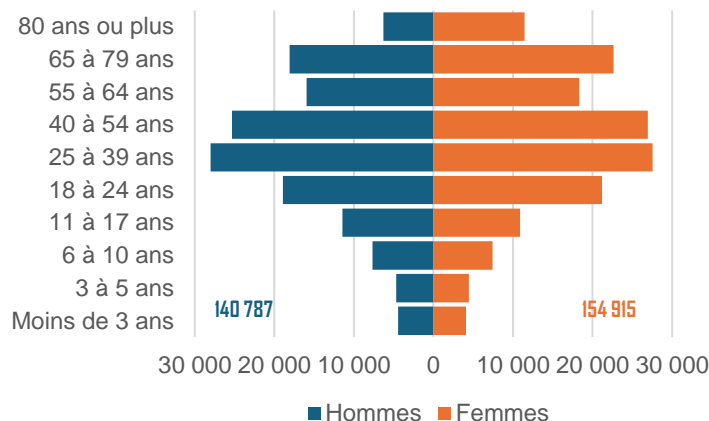
Arrivent en seconde position, les classes d’âges comprises entre 30 et 59 ans correspondant aux actifs. Ils représentent 36 % de la population du territoire et ont tendance à diminuer depuis une dizaine d’années. Ils sont proportionnellement plus nombreux au sein des communautés de communes de la Plaine Dijonnaise et de Norge et Tille (41 % chacune) que de la métropole (34 %).

De même, les enfants de moins de 14 ans sont en proportion moins nombreux au sein de la métropole (15 % contre 19 % dans le reste du territoire). Ainsi, les profils à dominante familiale se retrouvent plutôt au sein des deux communautés de communes, où l’offre de logements est plus adaptée à ce type de ménage.

Le territoire du SCoT, comme le reste du pays, connaît un phénomène de vieillissement de la population. Cela se matérialise par une diminution des classes d’âges plus jeunes, et notamment celles des actifs (30 à 59 ans), au profit d’une augmentation des plus anciens (60 et plus). Les jeunes retraités (60 à 74 ans) sont la classe d’âge qui connaît la plus importante progression ces dix dernières années, avec + 28 %.

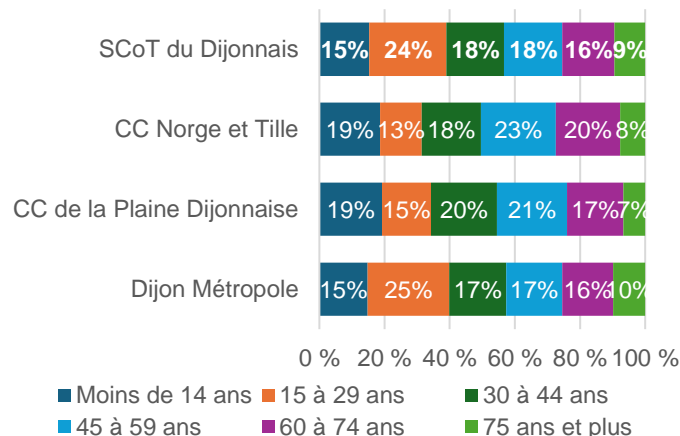
### Pyramide des âges de la population du SCoT du Dijonnais en 2021

Source : INSEE RP2021



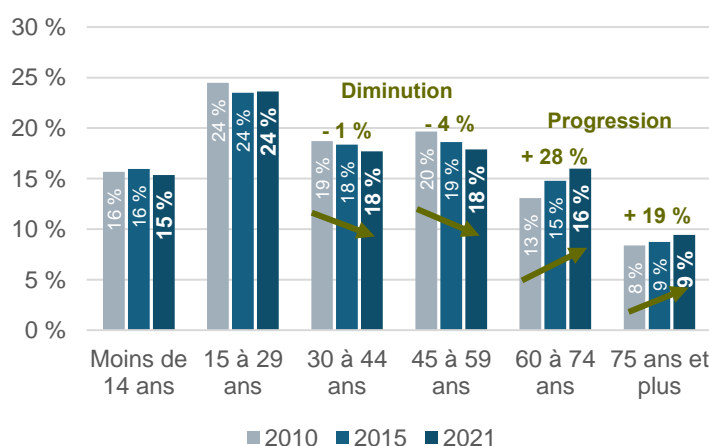
### Répartition de la population par tranche d'âge en 2021

Source : INSEE RP2021



### Répartition de la population du SCoT du Dijonnais par tranche d'âge

Source : INSEE RP2021



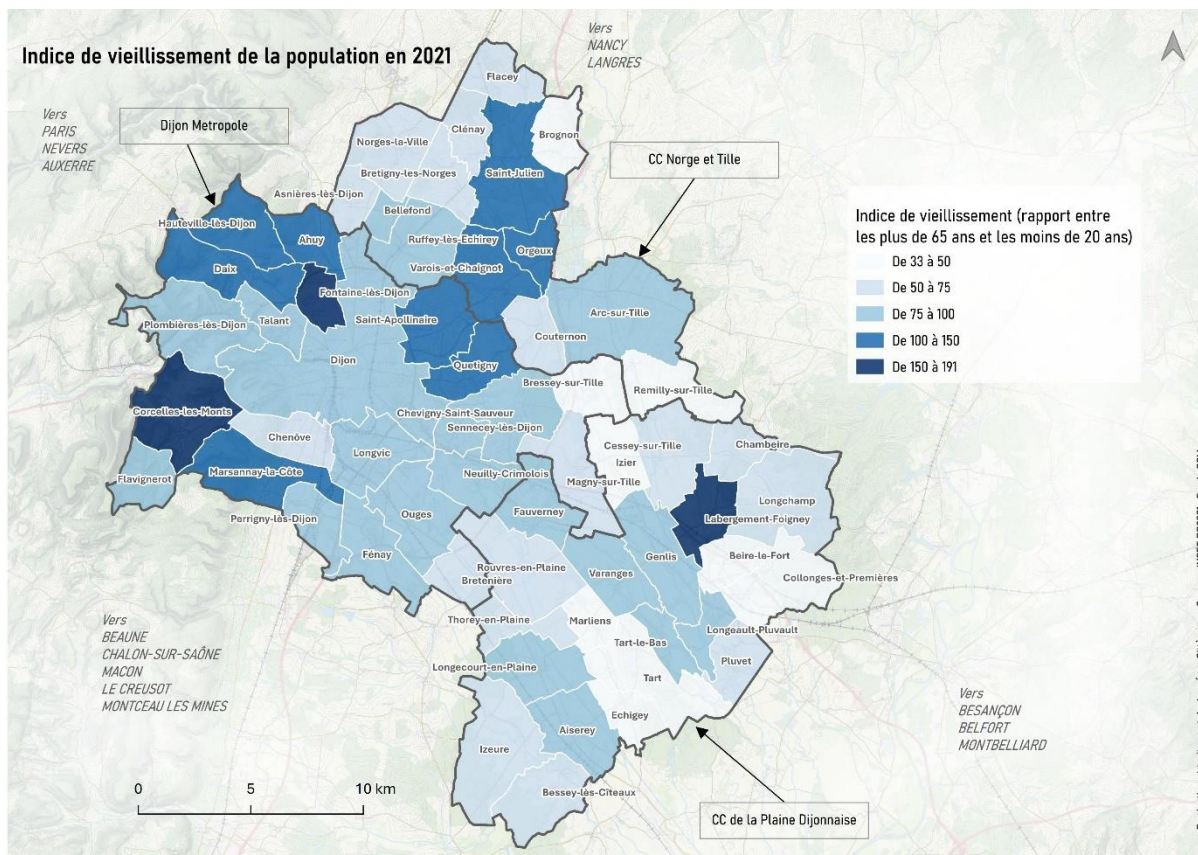
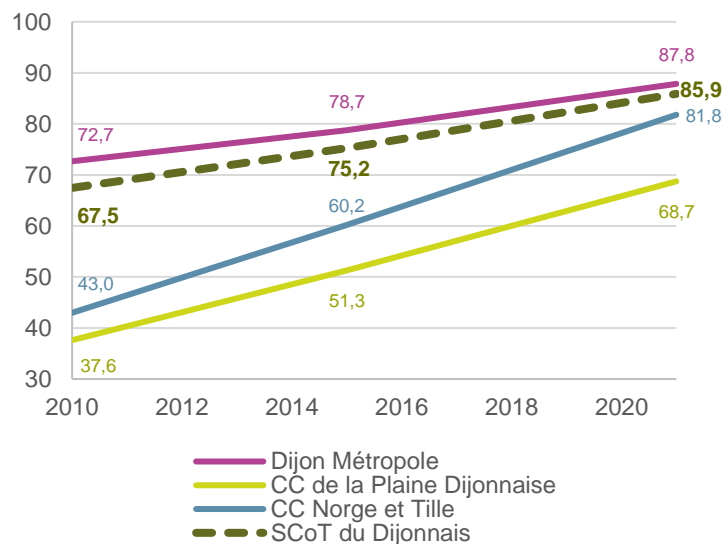
En 2021, les habitants âgés de plus de 60 ans représentent un quart de la population. C'est un facteur important à prendre en compte, car la présence de ces ménages induit des besoins spécifiques en matière de services, déplacements, adaptation des logements, etc. à prendre en compte dans le cadre de la révision du SCoT. La concentration de services et le besoin de proximité se retrouve d'ailleurs en partie dans la localisation actuelle de ces habitants sur le territoire, ils sont plus nombreux au sein de la métropole dijonnaise (les personnes de 75 ans et plus représentent 10 % de la population métropolitaine). Néanmoins, cette proportion reste plus faible qu'à l'échelle départementale (28 %) ou régionale (30 %).

Ce phénomène de vieillissement est corroboré par l'évolution de l'indice de vieillissement, c'est-à-dire le rapport entre les plus de 65 ans et les moins de 20 ans. Sur le territoire du SCoT, de 67 personnes « de plus de 65 ans » pour 100 jeunes « de moins de 20 ans » en 2010 (soit un indicateur de vieillesse de 0.67), il est passé à 86 pour 100 en 2021 (soit un indicateur de jeunesse de 0.86). Cela signifie que, même si les jeunes sont encore proportionnellement plus nombreux, l'écart se réduit. Cette progression du vieillissement est visible sur l'ensemble du

territoire, mais particulièrement au sein des communautés de communes de la Plaine Dijonnaise et de Norge et Tille qui voient leurs indices quasiment doubler.

### Evolution de l'indice de vieillissement (rapport entre les plus de 65 ans et moins de 20 ans)

Source : INSEE RP2021



### Une progression des catégories socioprofessionnelles supérieures et retraités

En corrélation avec la part importante de personnes âgées sur le territoire, les retraités représentent un quart de la population âgée de plus de 15 ans. Ils sont par ailleurs en progression ces dix dernières années.

Les personnes sans activités professionnelles (chômeurs et inactifs) sont assez nombreuses sur le territoire, elles représentent 19 % de la population. Parmi ces personnes sans activités, la majorité sont des élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés (63 %). Le taux de chômage s'élève à 13 %.

Au sein des catégories socioprofessionnelles, ce sont les professions intermédiaires et employés qui sont les plus nombreux, représentant respectivement 16 % et 15 % de la population en 2021. Leur nombre est légèrement en baisse depuis une dizaine d'années.

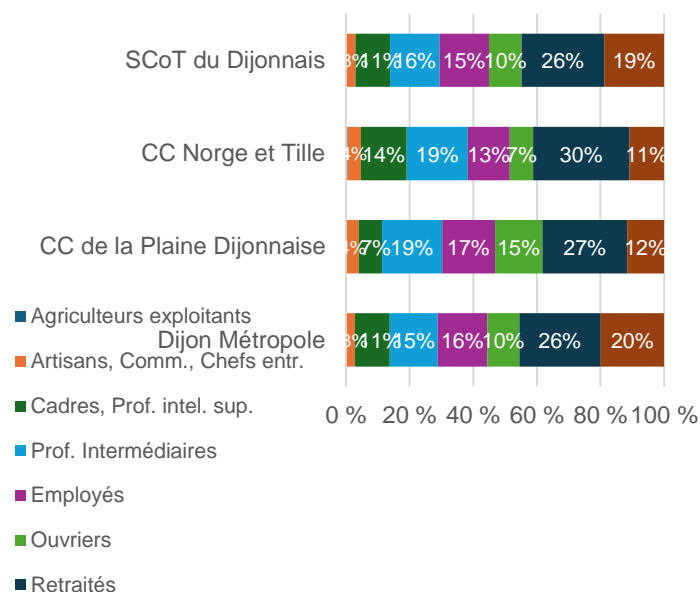
Les ouvriers, représentant 10 % des habitants, connaissent un net recul depuis 2010.

A contrario, les cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que les artisans, commerçants, chefs d'entreprise, représentant respectivement 11% et 3 % de la population, sont en progression ces dernières années.

Enfin, le nombre d'agriculteurs exploitants sur le territoire diminue, passant de 433 en 2010 à 324 en 2021. Ils ne représentent que 0,1 % de la population.

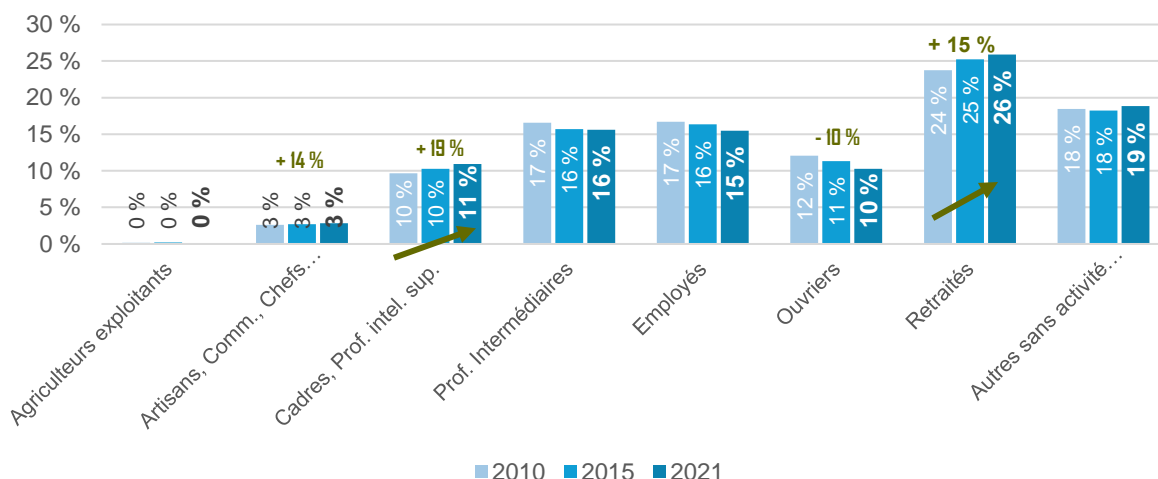
### Répartition de la population de 15 ou plus par catégorie socioprofessionnelle en 2021

Source : INSEE RP2021



### Répartition de la population de 15 ans ou plus du SCOT du Dijonnais par catégorie socioprofessionnelle

Source : INSEE RP2021



### Des ménages aux revenus aisés

L'analyse de la médiane du revenu annuel par unité de consommation en 2021 met en évidence une certaine aisance financière des ménages sur le territoire mais également des disparités.

La médiane de Dijon Métropole, avec 23 200 € annuel, est légèrement inférieure à la moyenne départementale (23 720 €) mais reste supérieure à la moyenne régionale (22 750 €). Toutefois, il existe un

écart important entre les plus riches et les plus pauvres (rapport interdécile de 3,3).

La communauté de communes Norge et Tille se distingue avec le plus haut niveau de vie à l'échelle du territoire du SCoT (28 900 €).

Enfin, le niveau de vie médian des ménages de la Plaine Dijonnaise se situe entre les deux autres territoires, avec environ 60 % de ses ménages imposés.

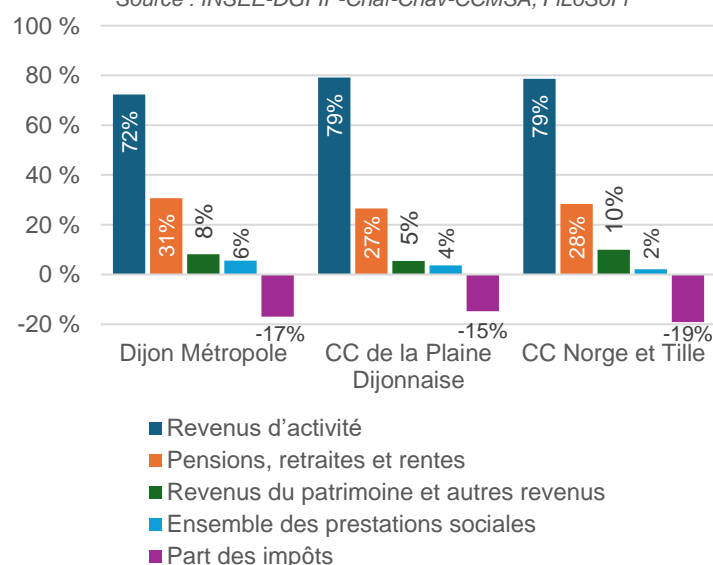
Source : INSEE FiLoSoFi 2021	Nombre de ménages fiscaux	Part des ménages fiscaux imposés	Médiane du revenu disponible par unité de consommation	Limite 1er décile	Limite 9ème décile	Rapport interdécile (9e/1er)
Dijon Métropole	112 984	56,3 %	<b>23 200 €</b>	12 120 €	40 530 €	3,3
CC de la Plaine Dijonnaise	8 797	60,1 %	<b>24 930 €</b>	15 990 €	36 720 €	2,3
CC Norge et Tille	6 442	74,6 %	<b>28 900 €</b>	18 590 €	46 510 €	2,5
Côte-d'Or	232 935	55,8 %	<b>23 720 €</b>	13 150 €	39 810 €	3,0
Bourgogne-Franche-Comté	1 247 142	51,7 %	<b>22 750 €</b>	12 660 €	38 500 €	3,0
France métropolitaine	28 280 168	53,4 %	<b>23 080 €</b>	12 080 €	41 230 €	3,4

Les revenus des ménages du SCoT sont essentiellement issus de revenus d'activités. Le territoire est en effet constitué de 47 % d'actifs au sein de sa population et cela monte à 72 % de la population âgée de 15 à 64 ans.

La part des revenus issus des prestations sociales est un peu plus importante au sein de la métropole qui possède un nombre plus important de ménages précaires.

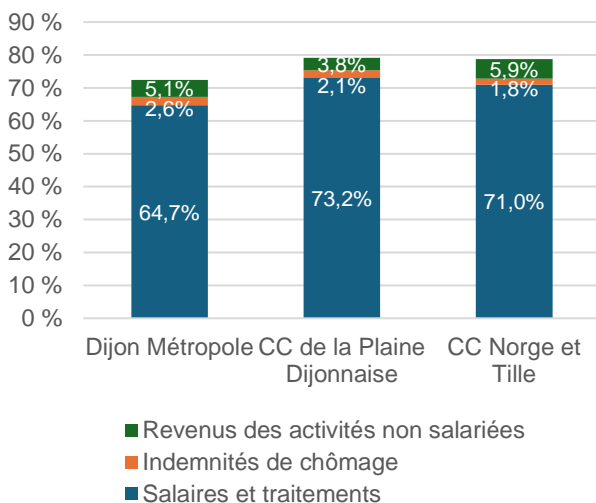
### Origine des revenus des ménages en 2021

Source : INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, FiLoSoFi



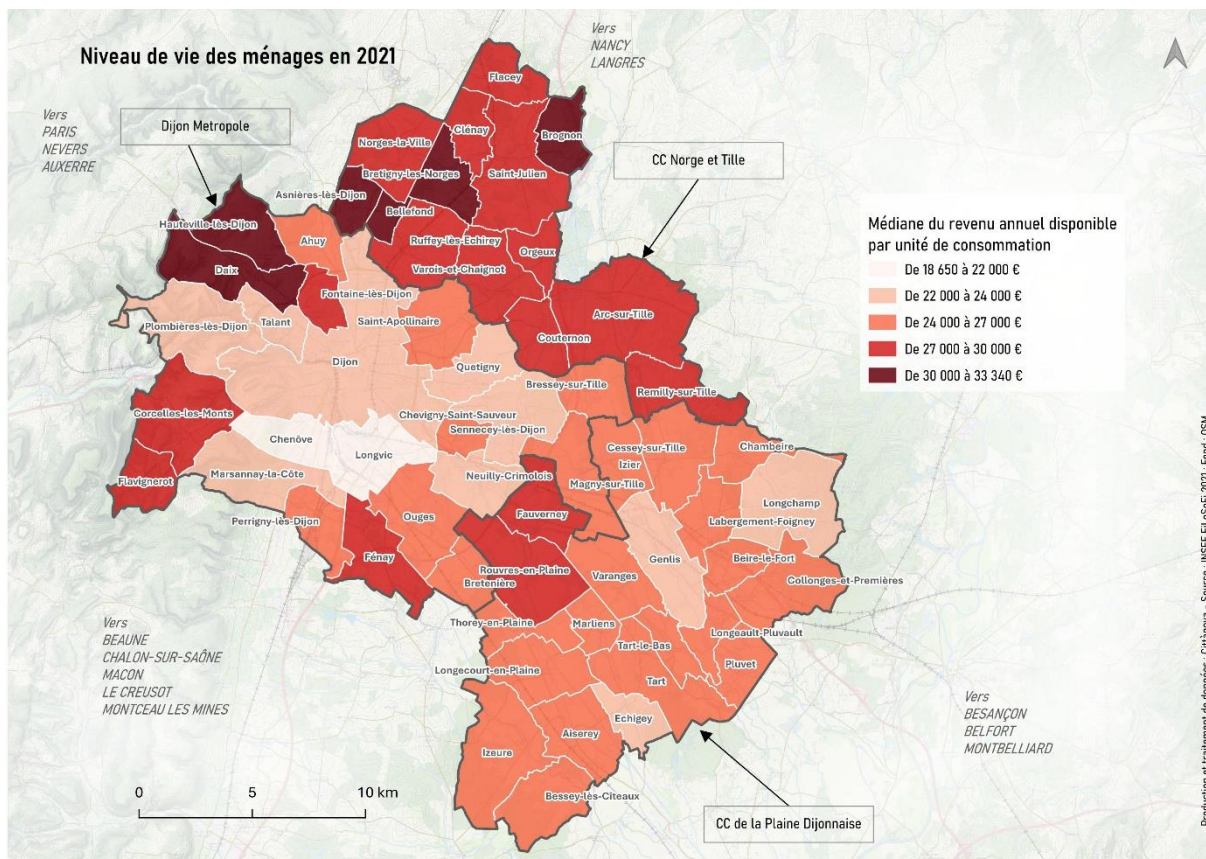
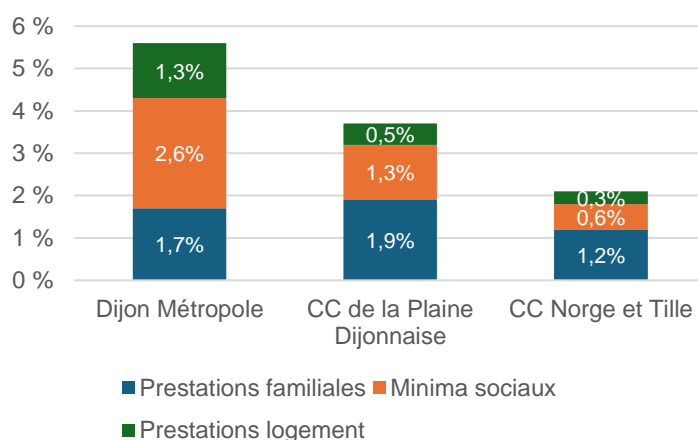
### Répartition des revenus d'activité en 2021

Source : INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal



### Répartition des prestations sociales en 2021

Source : INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal



## LA COMPOSITION DES MENAGES

### Une taille moyenne des ménages en diminution

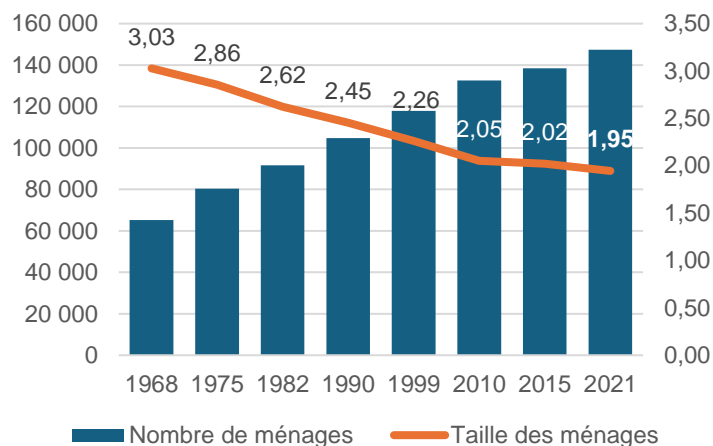
En 2021, le territoire du SCoT du Dijonnais comptabilise 147 374 ménages. La même année, la taille moyenne de ces derniers s'élève à 1,95 personne par ménage quand les moyennes départementales et régionales sont respectivement de 2,04 et 2,08. À l'image de la tendance nationale, ce chiffre tend à diminuer depuis 1968.

Cette baisse de la taille moyenne des ménages est induite par le phénomène de desserrement des ménages, c'est-à-dire qu'à population constante le nombre de ménages augmente suite au phénomène de décohabitation dû aux séparations et à l'évolution des modes d'habiter. À cela, il faut également ajouter l'effet du vieillissement de la population avec des situations de veuvage, la diminution du nombre moyen d'enfants par femme, etc. La conséquence directe de ce phénomène est donc l'augmentation du besoin en logement à population constante.

La taille moyenne des ménages est globalement plus élevée au sein des communautés de communes (environ 2,5) que de la métropole (1,9). En effet, la métropole concentre une part plus importante de population jeune (15 à 29 ans) et âgée de plus de 60 ans. Ces deux catégories d'âges composent généralement des ménages de petites tailles (1 à 2 personnes).

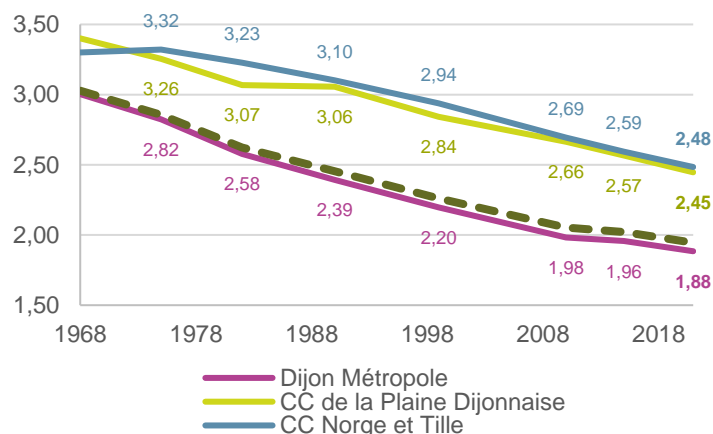
### Evolution du nombre et de la taille des ménages du SCoT du Dijonnais

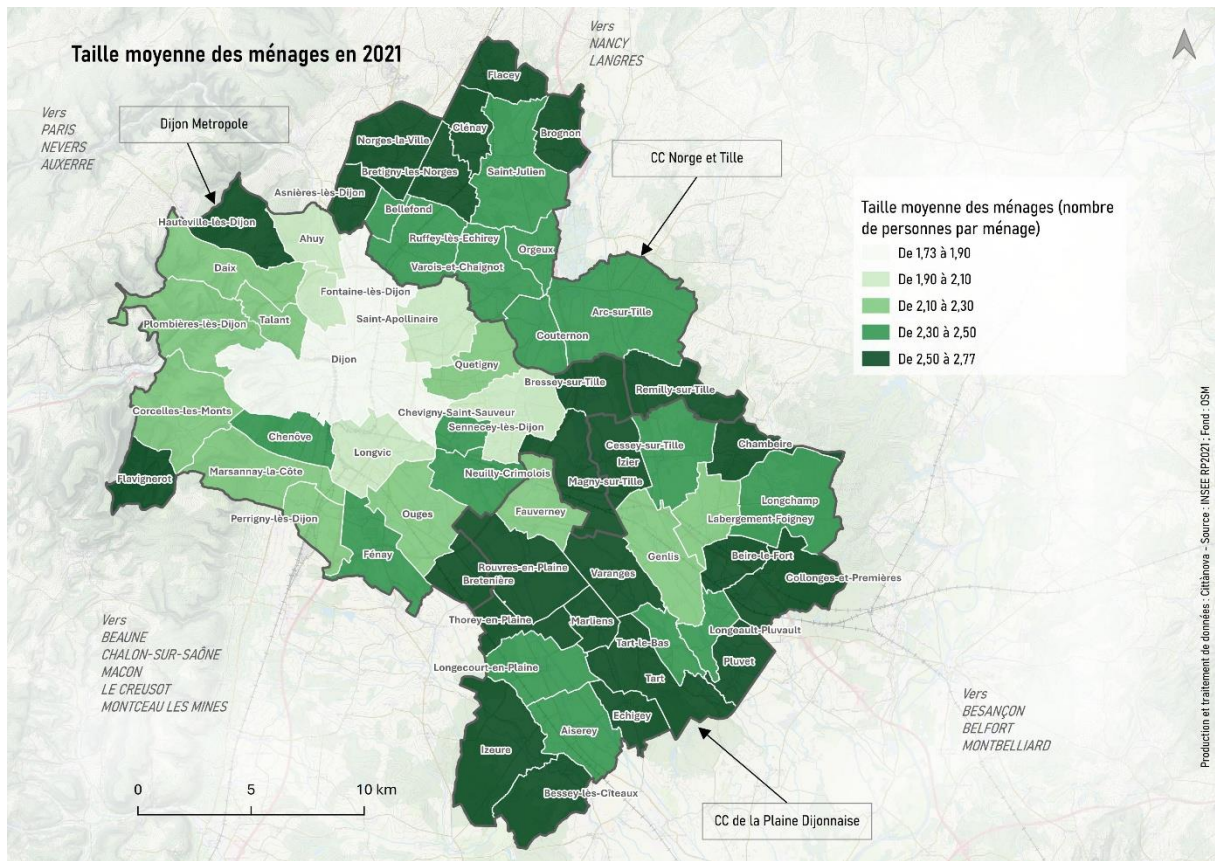
Source : INSEE RP2021



### Evolution de la taille moyenne des ménages

Source : INSEE RP2021





## Une surreprésentation des petits ménages en métropole et des ménages plus familiaux en périphérie

En 2021, la majorité des ménages du territoire sont composés d'une seule personne, ils représentent 47 % des ménages et sont majoritairement localisés au sein de la métropole. Ils connaissent une forte progression depuis 2010 (+ 25 %).

Les communautés de communes de la Plaine Dijonnaise et de Norgé et Tille sont majoritairement composées de ménages familiaux, avec ou sans enfants. Leur parc de logement est d'ailleurs conçu pour ces ménages : offre importante de maisons individuelles et de logements de grandes tailles.

Au sein des ménages familiaux, ce sont les couples sans enfants qui sont majoritaires à l'échelle du territoire. Ils se maintiennent (+ 3 % en dix ans) mais voient leur part diminuer.

Les couples avec enfants représentent 19 % des ménages du territoire en 2021. Ils ont également tendance à diminuer depuis une dizaine d'années.

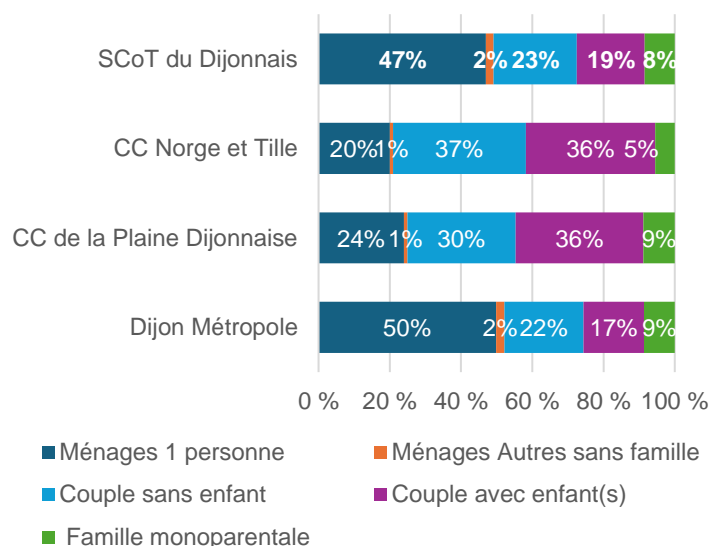
Les familles monoparentales représentent 8 % des ménages du territoire. Tout comme à l'échelle nationale, elles connaissent une progression importante depuis quelques années, conséquence de l'évolution de modes de vie familiaux et de l'augmentation des séparations et divorces. Il existe un écart de revenu annuel médian entre les familles

monoparentales et l'ensemble des ménages, à titre d'exemple il s'élève au sein de Dijon Métropole à 17 810 € pour ces ménages contre 23 200 € pour l'ensemble des autres. Cette disparité soulève des questions sur les conditions de vie de ces ménages.

Enfin, les autres ménages, dits « sans familles » (ménage de plusieurs personnes ne comprenant aucune famille, colocation par exemple) représentent une minorité de personnes (2 %).

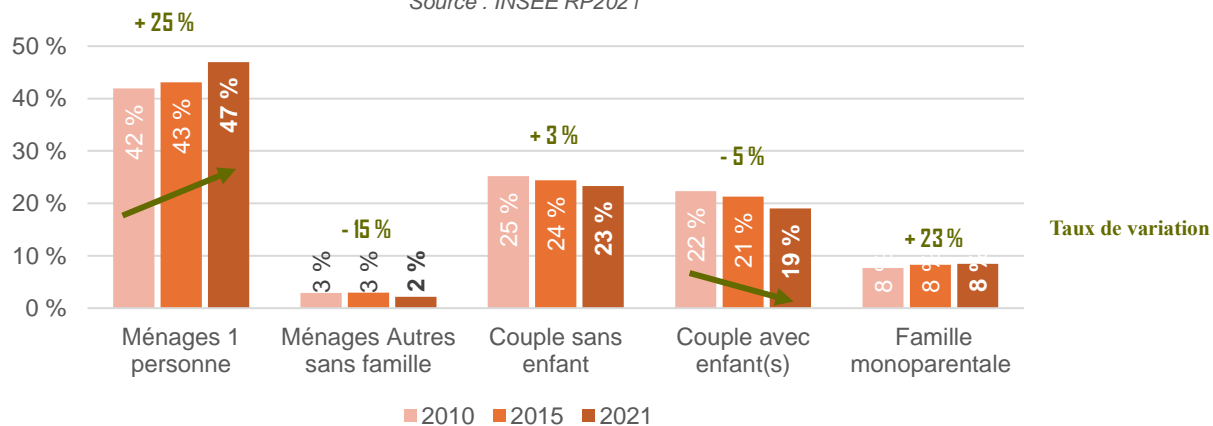
### Composition des ménages en 2021

Source : INSEE RP2021



### Evolution de la composition des ménages du SCoT du Dijonnais

Source : INSEE RP2021



## Un ancrage des ménages plus importants au sein des communautés de communes

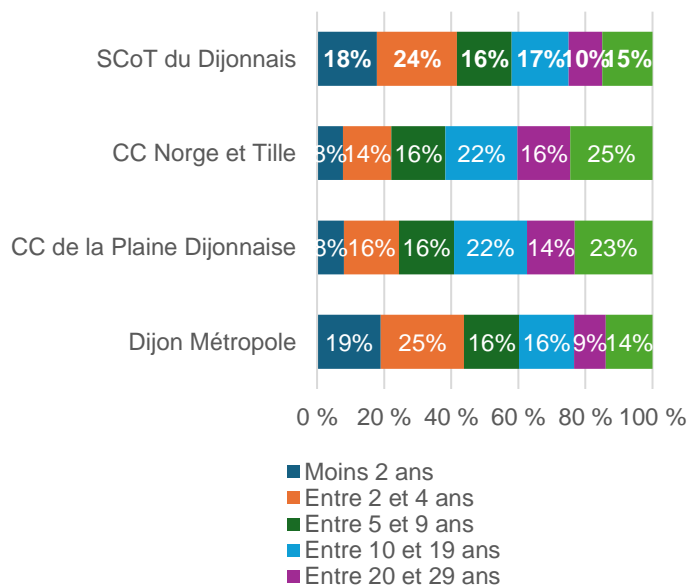
En 2021, 18 % des ménages vivant sur le territoire du SCoT ont emménagé au maximum dans les deux années précédentes. La proportion de ménages ancrés sur le territoire est plus importante au sein des communautés de communes que de la métropole.

La métropole compte près de 45 % de ménages présents depuis moins de quatre ans sur son territoire. C'est le signe d'une certaine attractivité du territoire et d'une dynamique qui attire de nouveaux ménages.

Au sein des nouveaux arrivants, le territoire enregistre un gain de populations retraitées et de catégories socioprofessionnelles intermédiaires et supérieures.

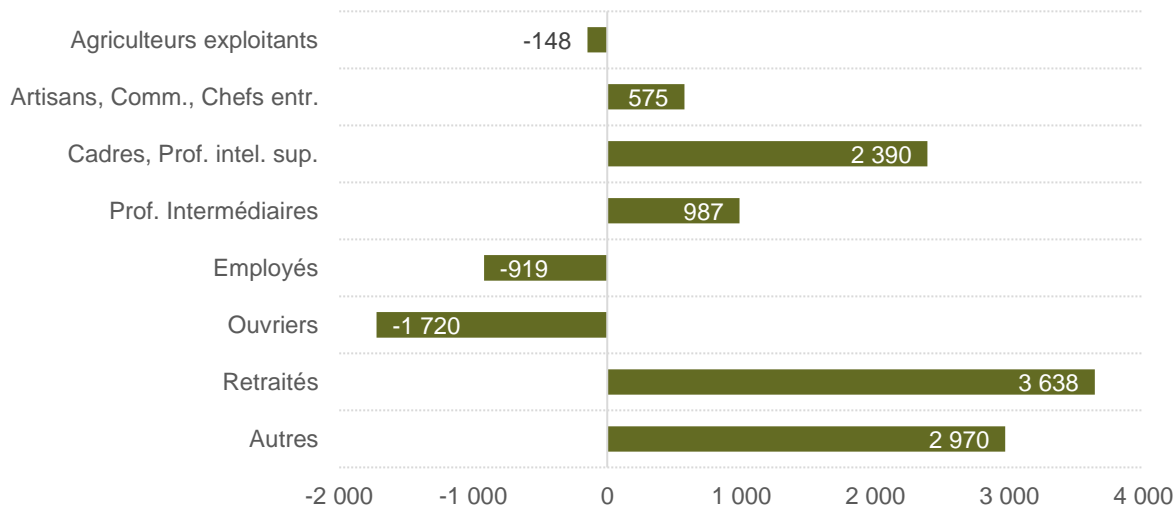
### Répartition des ménages selon leur ancienneté en 2021

Source : INSEE RP2021



### Variation brute de la population de 15 ans ou plus par catégorie socioprofessionnelle entre 2015 et 2021

Source : INSEE RP2021



## La démographie

### Les grandes tendances actuelles

- Un territoire attractif et moteur à l'échelle régionale, avec une croissance démographique modérée. La croissance est historiquement portée par le solde naturel (+0,25 % /an), avec tout de même un solde migratoire positif (+0,11 % /an).
- Difficulté de certains pôles urbains métropolitains (Chevigny-Saint-Sauveur, Longvic et Quetigny) et pôles intermédiaires (Arc-sur-Tille, Genlis et Plombières-lès-Dijon) à répondre à leurs objectifs de croissance, puisqu'ils perdent de la population.
- Une métropole attractive auprès des jeunes malgré un vieillissement global de la population.
- Un « parcours résidentiel type » assez marqué sur le territoire avec une majorité de jeunes au sein de la métropole notamment lors de leurs études, puis un départ vers les communautés de communes lorsqu'ils fondent une famille. L'offre de logement et les prix du foncier étant plus attractifs.
- Diminution de la taille des ménages avec une augmentation des ménages constitués d'une seule personne.
- Un niveau de vie médian plus élevé qu'à l'échelle départementale et régionale.

### Les enjeux

- Poursuite de la dynamique démographique autour de Dijon afin d'asseoir son rôle de capitale régionale.
- Maintien des conditions d'accueil pour tous en proposant une offre de logements adaptée aux besoins.
- Maintien des habitants au sein des pôles en décroissance.
- Réflexion autour d'un rééquilibrage de l'accueil de population et de la production de logements à l'échelle du SCoT.
- Prise en compte du vieillissement de la population et des changements de mode de vie (maintien à domicile, décohabitation, recomposition familiale, etc.).
- Équilibrage et adaptation des équipements, services et logements conciliant les besoins d'une population jeune très présente et ceux d'une population vieillissante.
- Prise en compte du parcours résidentiel des ménages dans le développement territorial afin d'offrir une offre de logements adaptée aux besoins de chacun.
- Adaptation des logements à la taille des ménages qui tend à diminuer, notamment à destination des ménages constitués d'une seule personne et des personnes âgées.

### Ce qu'il s'est passé depuis le SCoT n°2

Au sein du précédent SCoT, l'objectif d'accueil de population était de l'ordre de **37 600 habitants supplémentaires à l'horizon 2040**, soit un taux de croissance annuel moyen de + 0,6 % par an. A la fin de cette échéance, le territoire du Dijonnais devait comptabiliser **334 500 habitants**.

Depuis 2015, le territoire compte environ **6 000 habitants supplémentaires**, soit un taux de croissance de + **0,36 % par an**. Même si le rythme est légèrement en deçà des objectifs, il reste convenable.

Le précédent SCoT faisait état d'une croissance démographique uniquement portée par le solde naturel. Ce n'est plus le cas lors de la dernière période où le territoire cumule à la fois solde naturel positif et **accueil de nouvelles populations**.

Il faut toutefois noter la poursuite des tendances de **diminution de taille des ménages et vieillissement de la population**.

# L'habitat

## LA COMPOSITION DU PARC DE LOGEMENT

### Un parc de logement résidentiel

En 2021, le territoire du SCoT totalise 162 310 logements, tous types confondus. Ils se décomposent de la manière suivante :

- 91 % de résidences principales ;
- 3 % de résidences secondaires ;
- 6 % de logements vacants.

Le parc de logement du SCoT est constitué en majorité de résidences principales. Celles-ci n'ont eu de cesse de se développer.

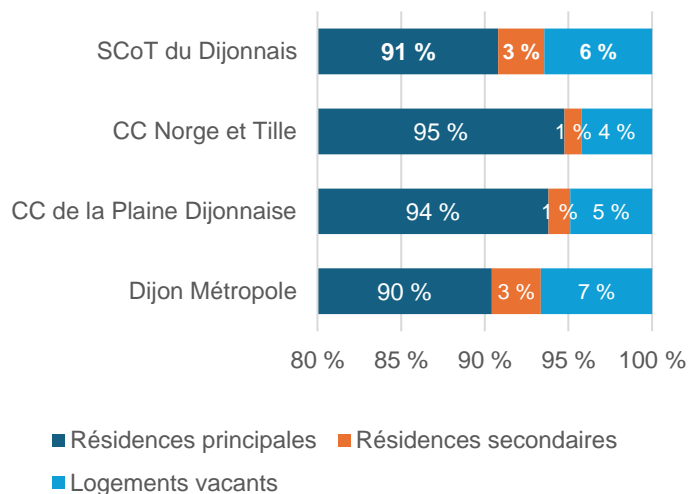
Les résidences secondaires, même si elles sont peu nombreuses sur le territoire (4 473 en 2021), ont doublées depuis 2010.

Le taux de logements vacants est lui de son côté stable. Un taux s'élevant entre 6 % et 7 % permet une bonne rotation du parc. Il n'est cependant pas similaire sur tout le territoire. Les communautés de communes de la Plaine Dijonnaise et de Norge et

Tille possèdent des taux de logements vacants plus faibles (5 % et 4 %). Cela peut être un signe de tension du marché immobilier local.

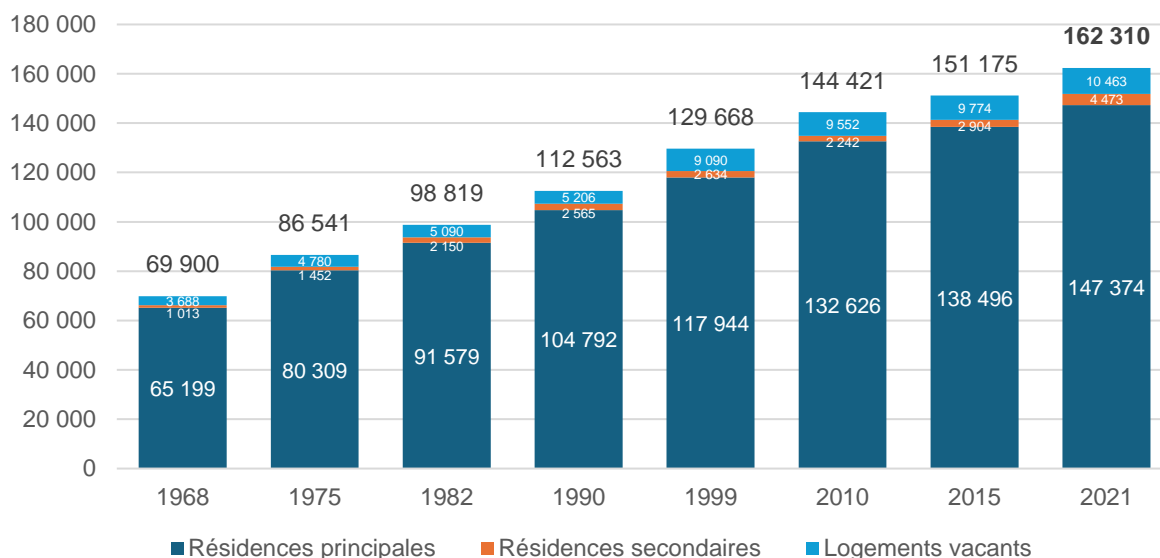
### Composition du parc de logement en 2021

Source : INSEE RP2021



### Evolution du parc de logement du SCoT du Dijonnais

Source : INSEE RP2021



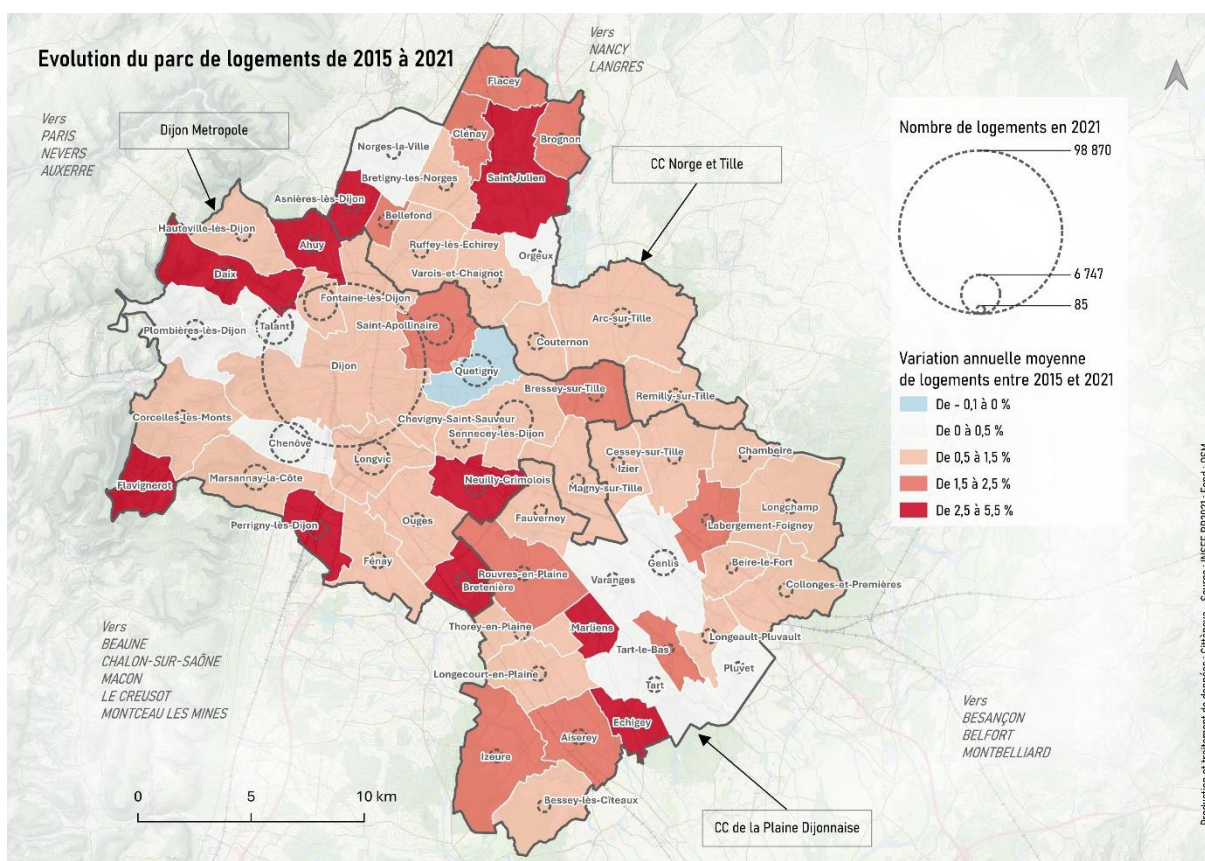
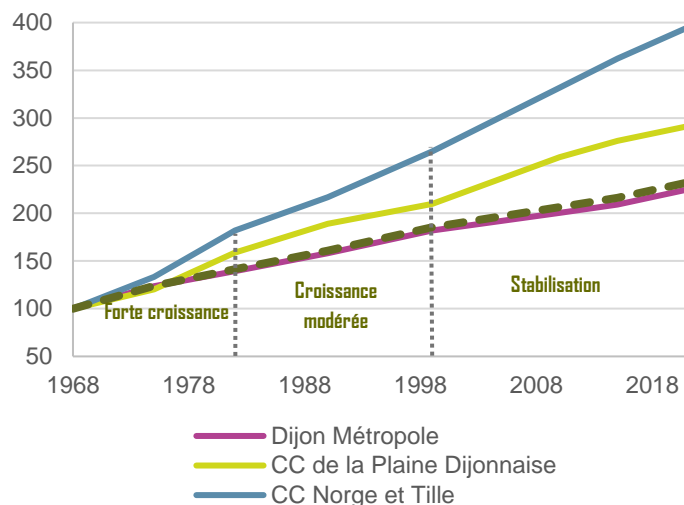
Le parc de logement du Dijonnais est assez concentré autour de la métropole, et notamment à Dijon (60 % du parc).

Tout comme pour l'accueil de population, les communautés de communes connaissent depuis les années 1970 une dynamique de développement du parc de logement plus importante que la métropole. Même s'il existe une différence de grandeur conséquente entre les deux, cela témoigne pour les deux EPCI d'une croissance récente et rapide.

À l'échelle du territoire, il faut noter un ralentissement depuis 20 ans du rythme de production de nouveaux logements.

### Evolution comparée du parc de logements (en base 100)

Source : INSEE RP2021



Un modèle de la maison individuel largement dominant dans les communautés de communes

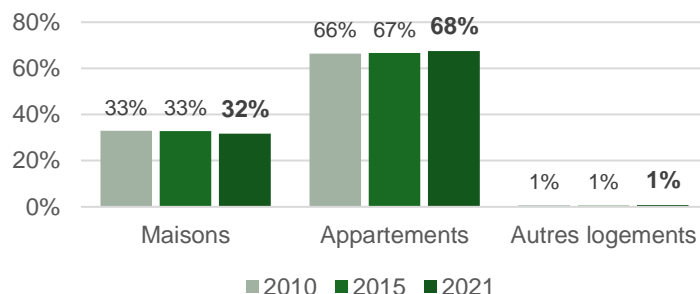
Le parc de logement du SCoT est composé en 2021 à 68 % de logements collectifs et 32 % de logements individuels. Cette répartition entre collectifs et individuels est très disparate sur le territoire.

Les communautés de communes de la Plaine Dijonnaise et de Norge et Tille possèdent une grande majorité de grands logements individuels. Il permet de répondre au désir de ménages familiaux d'accéder à de grands logements adaptés à accueillir toute une famille.

La métropole dijonnaise est composée d'une majorité de logements collectifs (74 %). Cette répartition tend à se renforcer, puisque la majorité des constructions de nouveaux logements sur ce territoire se compose de logements collectifs. Conséquence logique de la tension du marché et des prix du foncier importants.

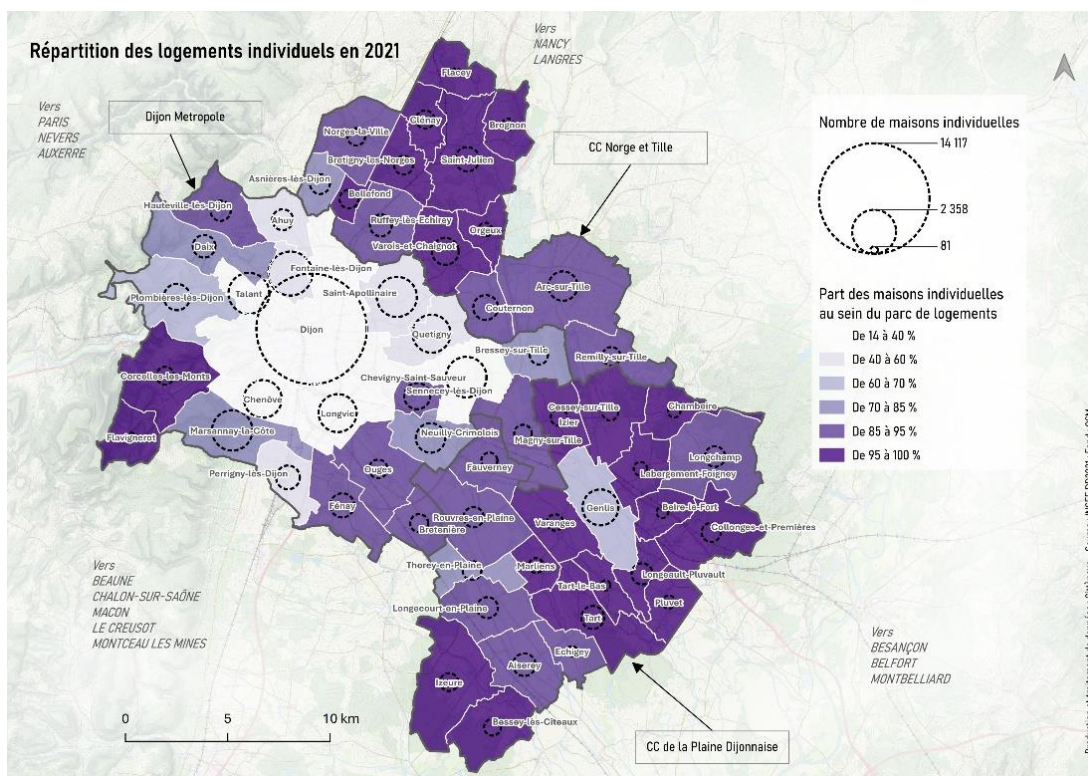
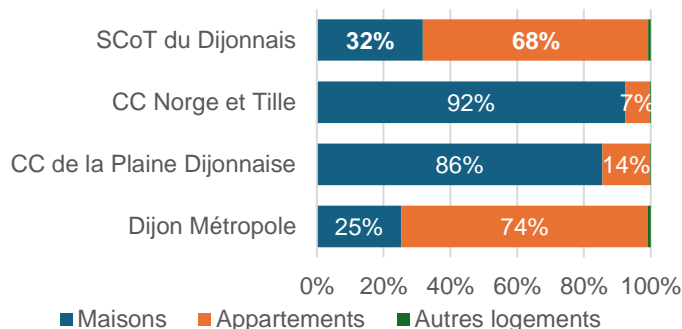
Typologie des logements du SCoT du Dijonnais

Source : INSEE RP2021



Typologie des logements en 2021

Source : INSEE RP2021



## LA QUALITE DU PARC DE RESIDENCES PRINCIPALES

### Des logements de grande taille hors de la métropole

De la même manière que la répartition entre les logements individuels et collectifs au sein du territoire, il apparaît une prédominance des logements de grandes tailles (4 pièces et plus) au sein des communautés de communes de la Plaine Dijonnaise et Norge et Tille, avec respectivement 84 et 90 % de leur parc contre 46 % pour la métropole.

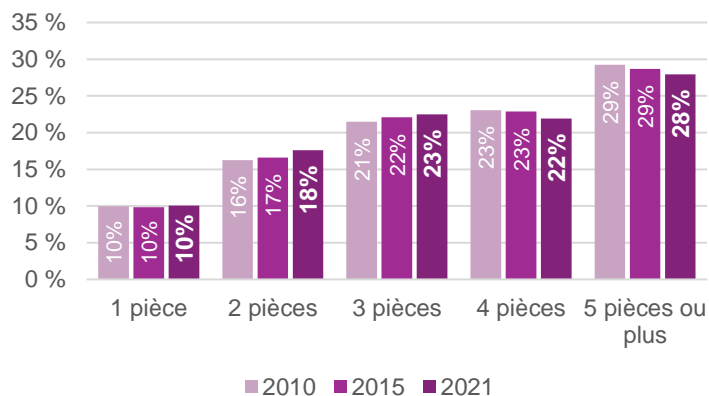
Hormis au sein de Dijon métropole, l'offre de logements de type studio ou T2 est assez peu développée.

Les logements composés de 3 pièces représentent 23 % du parc à l'échelle du SCoT, ils sont en augmentation depuis une dizaine d'années.

Cette répartition de taille de logements pousse à s'interroger sur l'adéquation entre l'offre de logements et les ménages du territoire. En effet, la baisse de la taille moyenne des ménages, le vieillissement de la population, la diminution des ménages familiaux, notamment ceux avec enfants, sont autant de phénomènes qui potentiellement entraînent un besoin en petits logements.

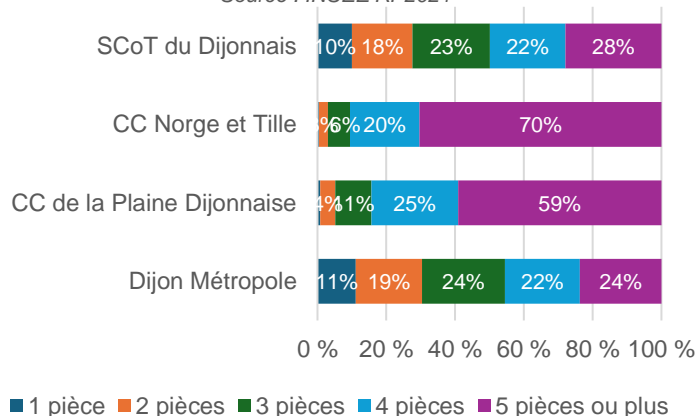
### Taille des résidences principales du SCoT du Dijonnais

Source : INSEE RP2021



### Taille des résidences principales en 2021

Source : INSEE RP2021



### Date d'achèvement des résidences principales

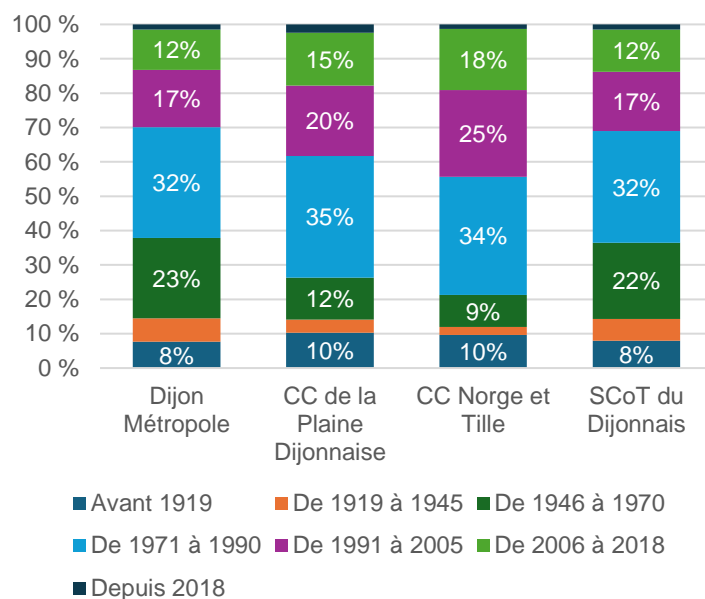
Le parc de résidences principales du SCoT du Dijonnais est relativement ancien, 70 % de ses logements ont été conçus avant 1990. Cela peut interroger quant à la qualité de ces biens et peut induire des besoins de rénovations. En effet, à l'approche de l'interdiction de mise en location des passoires énergétiques (classe F du DPE à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025) et de tension du marché immobilier actuel, la rénovation énergétique de ces logements peut apparaître comme un enjeu pour la commune.

À l'échelle des intercommunalités, la métropole se distingue des deux communautés de communes par un parc de logement en moyenne plus vieux. Les communautés de communes ont connu des phases de développement soutenues à partir des années 1970 puis dans les années 1990 jusqu'à nos jours.

C'est au sein de la Norge et Tille que le parc de logement est en moyenne le plus récent : près de 45 % des logements ont moins de 30 ans.

### Date d'achèvement des résidences principales

Source : INSEE RP2021



## L'OCCUPATION DES RESIDENCES PRINCIPALES

Une offre locative minoritaire mais qui tend à se développer

Les résidences principales du territoire sont majoritairement occupées par des propriétaires (51 %). Ils sont toutefois en baisse depuis une dizaine d'années.

Les locataires du parc privé représentent 31 % des occupants, et les locataires du parc social 16 %. Cette offre tend à se développer depuis une dizaine d'années, même si elle est bien plus importante au sein de la métropole.

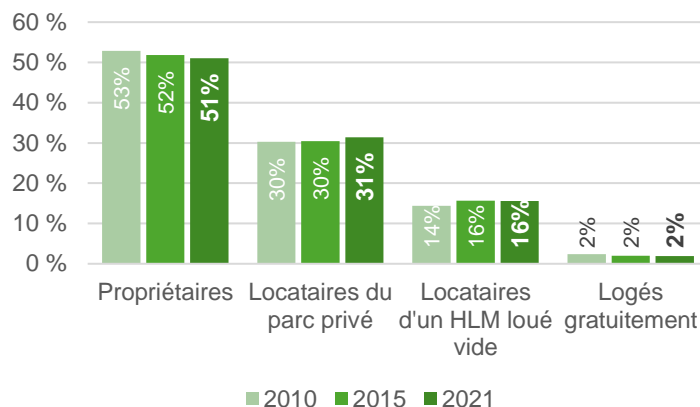
Cette répartition reflète le profil des résidents des différents EPCI. La métropole, principalement Dijon, accueille de nombreux jeunes ménages (étudiants ou jeunes actifs) qui ne peuvent ou ne souhaitent pas devenir propriétaires à cette étape de leur vie. De même, elle possède une part plus importante de ménages précaires qui ne peuvent accéder à la propriété. A contrario, les communautés de communes séduisent des ménages plutôt familiaux, avec une offre de logements de grandes tailles et de type individuel plus développée. Ces ménages ambitionnent ainsi de posséder leur propre logement et sont potentiellement plus durablement établis.

De plus, la communauté de communes de Norge et Tille compte des ménages avec des niveaux de vie assez aisés, permettant un accès à la propriété plus important (86 % de ses ménages).

Enfin, les logés gratuitement (ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer, par exemple une personne logée par son employeur ou par un membre de sa famille à titre gracieux) sont minoritaires, ils représentent 2 % des ménages.

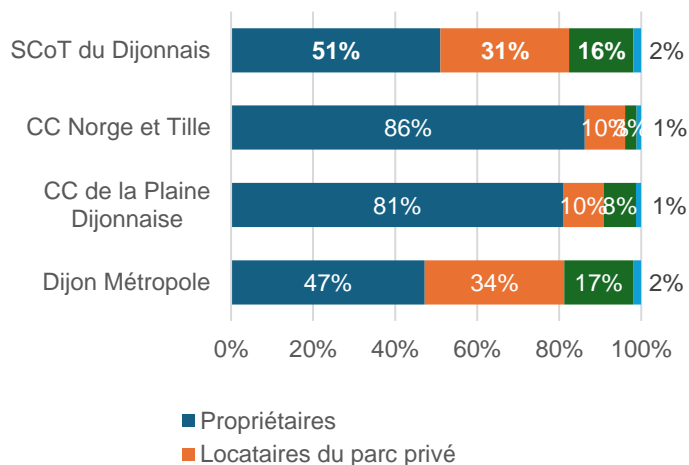
Occupation des résidences principales du SCoT du Dijonnais

Source : INSEE RP2021



Occupation des résidences principales en 2021

Source : INSEE RP2021



## LE PARC LOCATIF SOCIAL

### Un parc social inégalement réparti sur le territoire

*L'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) vise à rééquilibrer l'offre de logement social et abordable sur l'ensemble du territoire. Ainsi, il impose aux communes de plus de 3 500 habitants appartenant à une intercommunalité de plus de 50 000 habitants et comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants de disposer de 25 % de logements sociaux au sein de leur parc de résidences principales (20 % pour les territoires moins tendus).*

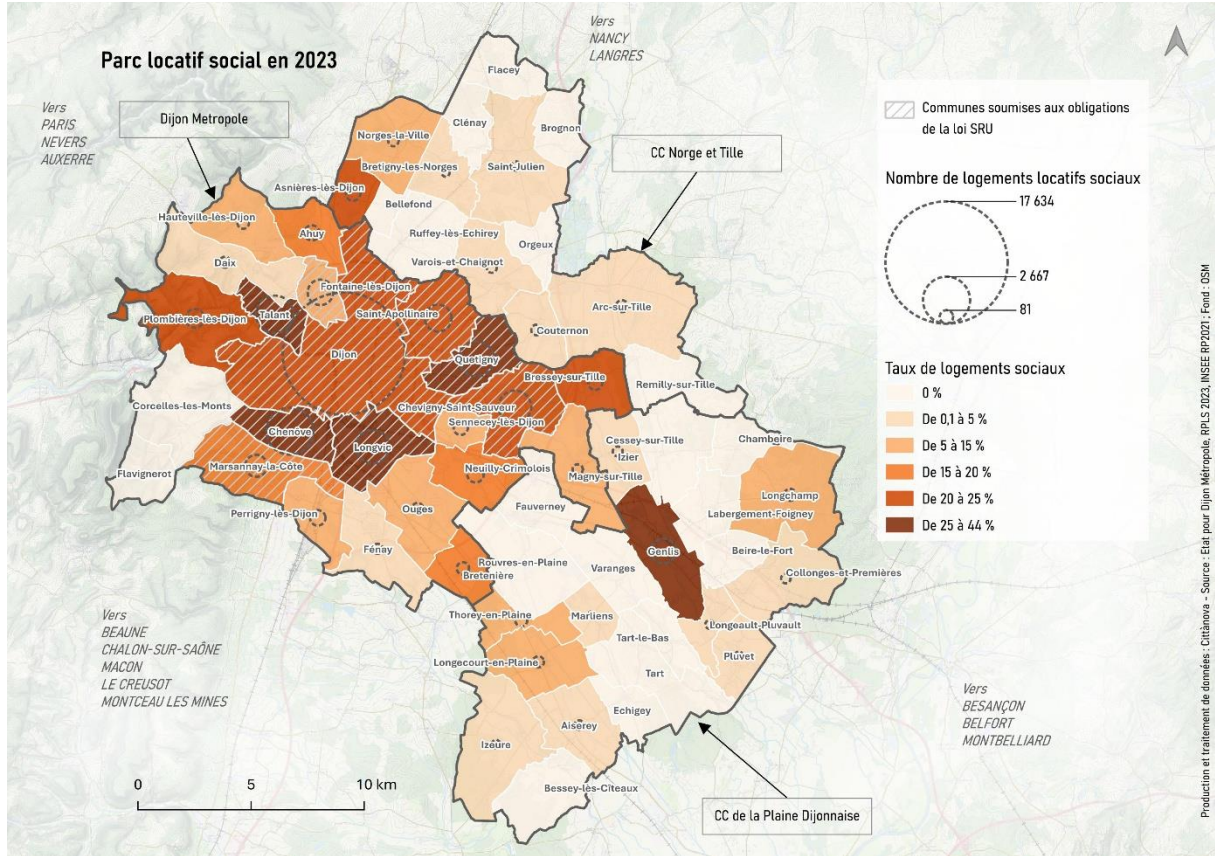
Par conséquent, seules les communes de Dijon métropole comprenant plus de 3 500 habitants sont soumises à cette obligation. Elles sont au nombre de neuf : Dijon, Chenôve, Marsannay-la-Côte, Longvic, Chevigny-Saint-Sauveur, Quetigny, Saint-Apollinaire, Fontaine-lès-Dijon, Talant. Leur taux légal applicable est de 20 %. Parmi ces communes, six répondent à leurs objectifs. Chenôve qui possède le taux le plus élevé du territoire (44 %) a l'objectif de diversifier son offre de logement en produisant plus de logements dans le marché libre afin d'éviter un phénomène de concentration. Fontaine-lès-Dijon et Marsannay-la-Côte doivent poursuivre leurs efforts afin d'atteindre le taux des 20 %.

À l'échelle du SCoT, le parc social est composé de 29 722 logements, soit environ 20 % du parc de résidences principales. Ces logements sont concentrés au sein de la métropole. Les deux

communautés de communes, n'étant pas soumises aux obligations légales, possèdent un parc social bien moins développé, voire nul pour certaines communes. Néanmoins, certaines communes font exceptions comme Genlis qui possède près de 26 % de logements locatifs sociaux.

Commune	Population 2021	Nombre de logements sociaux en 2023	Taux SRU 2023
<b>Chenôve</b>	14 445	2 667	44 %
<b>Chevigny-Saint-Sauveur</b>	10 944	1 194	23 %
<b>Dijon</b>	159 346	17 634	21 %
<b>Fontaine-lès-Dijon</b>	8 847	652	15 %
<b>Longvic</b>	8 676	1 253	30 %
<b>Marsannay-la-Côte</b>	5 309	437	18 %
<b>Quetigny</b>	8 869	1 403	36 %
<b>Saint-Apollinaire</b>	7 490	744	20 %
<b>Talant</b>	11 894	1 635	30 %

*Tableau 1 : Taux de logements locatifs sociaux des communes de la métropole soumises aux dispositions de la loi SRU au 01/01/2023 ; Source : Etat*



## LA PRODUCTION DE LOGEMENTS

### Une polarisation de la production de logements

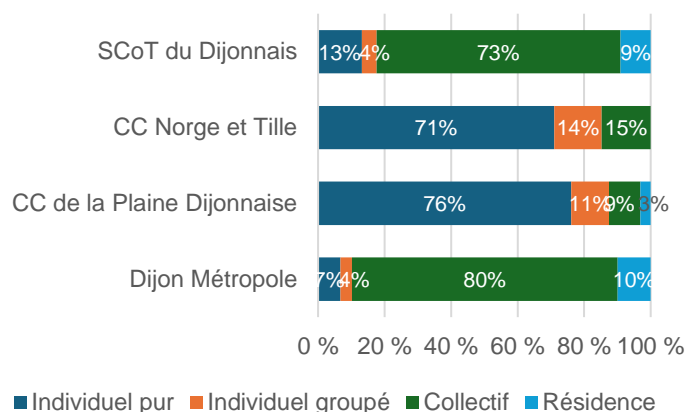
Entre 2011 et 2021 ce sont 17 783 logements qui ont été produits sur le territoire, soit en moyenne 1 778 par an. 88 % de cette production est assurée par Dijon métropole (avec 15 751 logements commencés sur la période). Les communautés de communes de la Plaine Dijonnaise et Norge et Tille ont quant à elles produit respectivement 926 et 1 106 logements.

Durant cette période, la production de logements a évolué en dents de scie, avec plusieurs pics en 2011, 2013 et 2018. Une augmentation des constructions est à noter ces quatre dernières années, avec plus de 2 000 logements commencés par an. Durant ces pics, ce sont majoritairement des logements collectifs qui ont été produits.

Au sein de cette production, 73 % des logements sont de type collectif. Ils sont majoritairement produits au sein de la métropole. Au sein des communautés de communes la production de nouveaux logements reste encore très orientée vers de la maison individuelle.

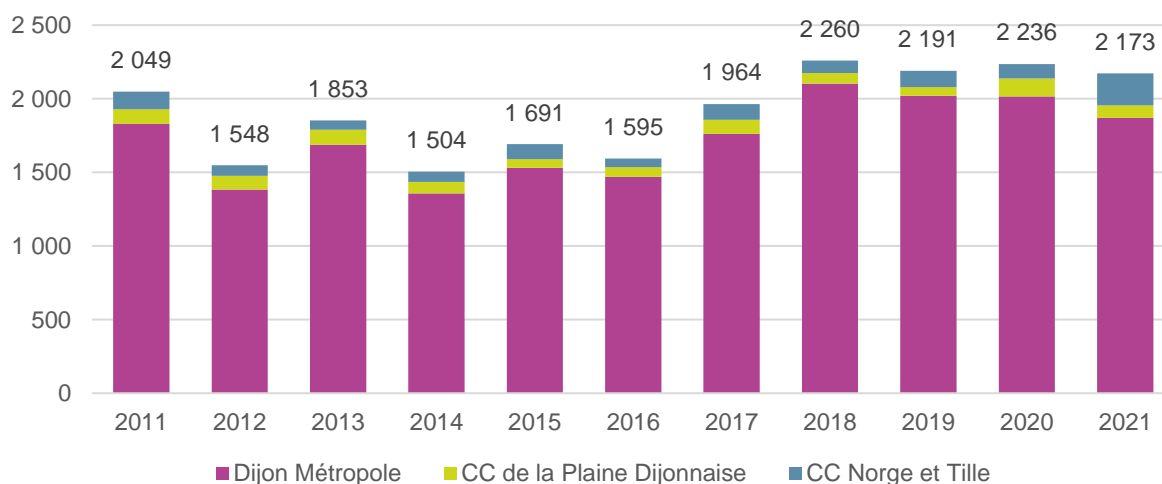
### Typologie des logements commencés entre 2011 et 2021

Source : Sitadel



### Logements commencés entre 2011 et 2021

Source : Sitadel

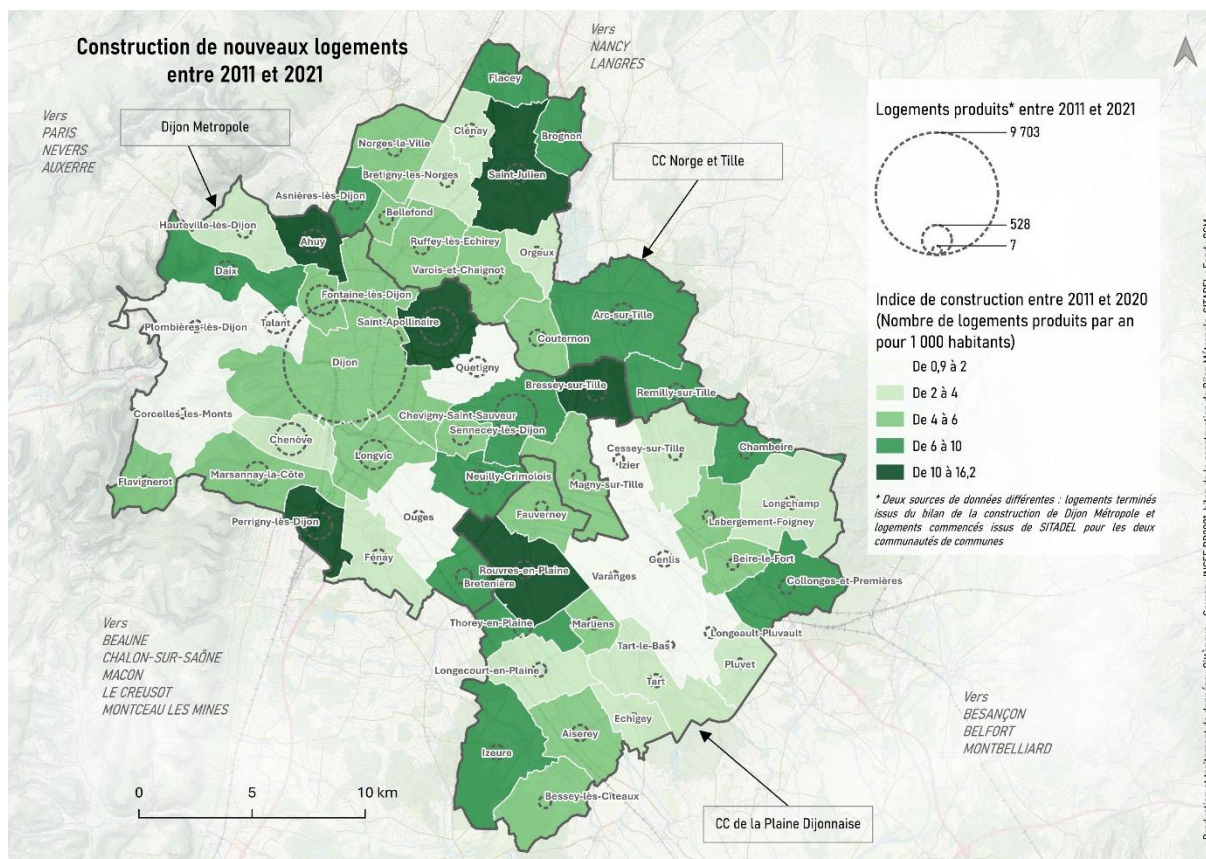


Dijon concentre la majorité des constructions, avec 9 703 logements produits entre 2011 et 2021. Néanmoins, rapporté à son nombre d'habitants, elle ne fait pas état d'une importante mise sur le marché

de nouveaux logements (indice de construction de 14,5). A l'inverse, certaines communes de première, voire de deuxième couronne, ayant connu des taux de croissance annuels élevés ces dernières années

possèdent des indices de construction assez élevés : Ahuy, Perrigny-lès-Dijon, Bresse-sur-Tille. Cela signifie que ces communes connaissent un développement assez soutenu et accueillent de nombreux nouveaux habitants. Cela peut questionner sur leurs niveaux d'équipements actuels et leur calibrage pour faire face à cet afflux de population.

Enfin, une polarisation dans la production de logements neufs se dessine autour de Dijon, avec une forme de déclivité du nombre de constructions par commune en s'éloignant de la ville-centre.



## LE MARCHE IMMOBILIER

### Des prix de vente de maisons influencés par Dijon

Le marché immobilier du territoire, et notamment la vente de maisons, affiche des montants supérieurs au reste du département.

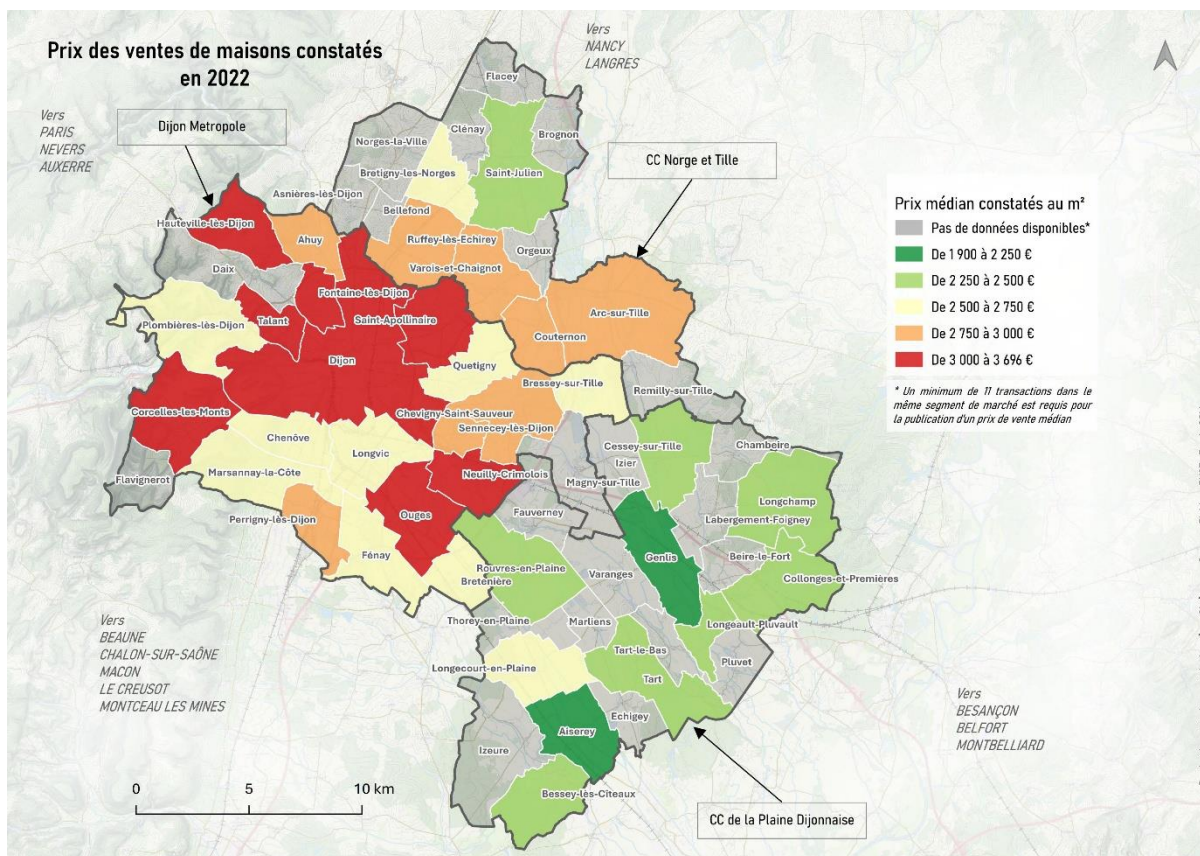
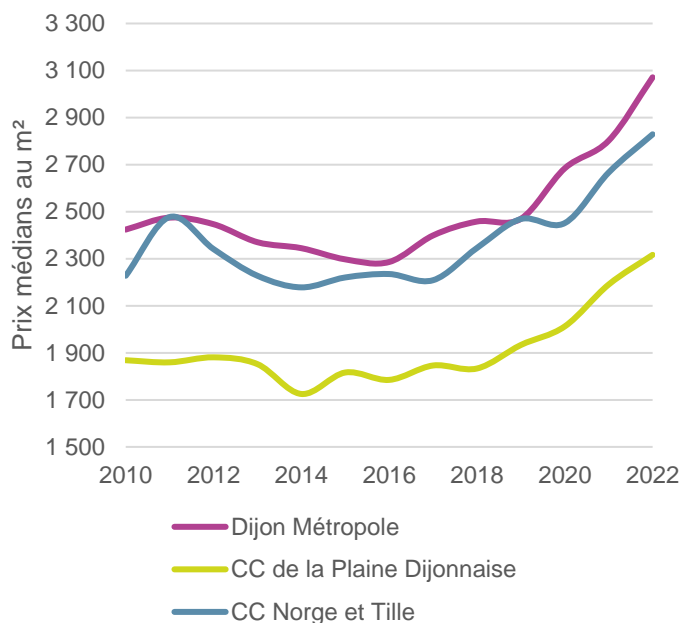
Au sein du territoire, les prix les plus élevées se localisent à Dijon, ainsi que sa première couronne élargie.

Après un marché très dynamique post-covid, l'activité diminue depuis 2022 malgré des prix qui continuent d'augmenter.

2022	Nombre de transaction	Prix médians (€/m <sup>2</sup> )
<i>Source : Fichiers DV3F</i>		
Dijon Métropole	1 086	3 071
CC de la Plaine Dijonnaise	224	2 316
CC Norge et Tille	163	2 829
Côte d'Or	4 340	2 113

### Evolution des prix des maisons du SCoT du Dijonnais

Source : Fichiers DV3F



## Des ventes d'appartements principalement au sein de la métropole

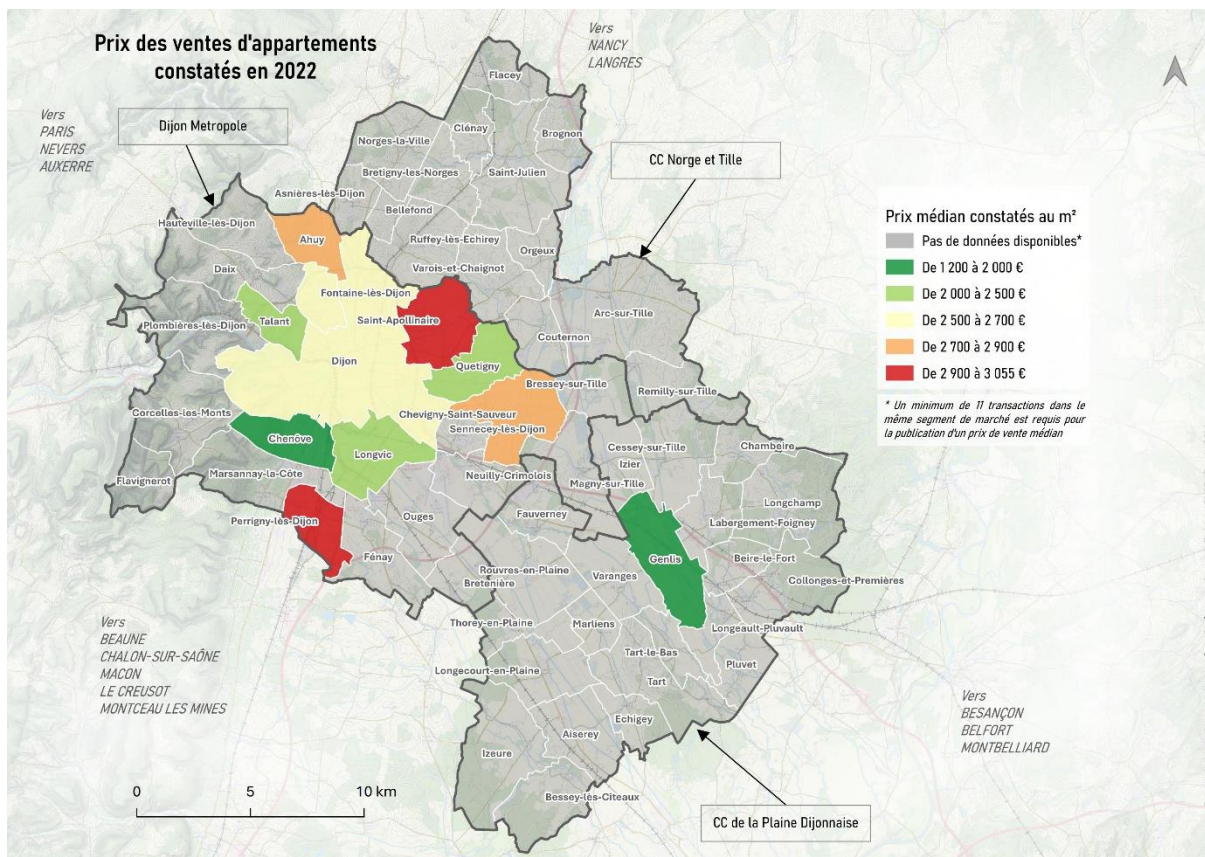
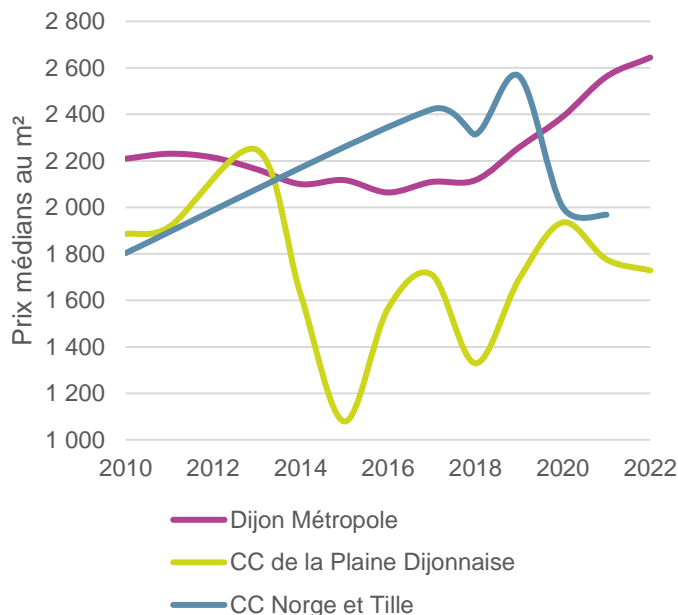
Les ventes d'appartements sont majoritairement localisées au sein de la métropole, du fait notamment du nombre restreint de ce type de logement au sein des communautés de communes. Du fait du faible nombre de transactions au sein de ces dernières, il est difficile de faire une analyse sur l'évolution du marché.

Au sein de la métropole, après une stagnation des prix de vente, ils sont en hausse depuis 2018.

2022	Nombre de transaction	Prix médians (€/m <sup>2</sup> )
<i>Source : Fichiers DV3F</i>		
Dijon Métropole	3 977	2 644
CC de la Plaine Dijonnaise	25	1 729
CC Norge et Tille	10	-
Côte d'Or	3 560	2 621

## Evolution des prix des appartements du SCoT du Dijonnais

Source : Fichiers DV3F



## L'habitat

### Les grandes tendances actuelles

- Le parc de logement du SCoT est concentré autour de Dijon. Il est essentiellement résidentiel : 91 % de résidences principales, 3 % de résidences secondaires et 6 % de logements vacants.
- La légère diminution du taux de logements vacants souligne la tension du marché immobilier actuel, notamment au sein des communautés de communes (environ 4 %).
- Une partie importante du parc de logement (ainsi que des nouvelles constructions) des communautés de communes est composée de maisons individuelles. Ce mode d'aménager est à réinterroger au vu des obligations apportées par la loi Climat & Résilience, août 2021.
- Un parc social localisé en majorité au sein de la métropole dijonnaise. Sur les 9 communes métropolitaines concernées par les obligations de la loi SRU, seulement deux communes sont sous le seuil des 20 %.

### Les enjeux

- Diversification de l'offre en logement pour répondre au parcours résidentiel de la population et favoriser la mixité sociale.
- Adaptation des logements à la taille des ménages qui tend à diminuer, notamment à destination des ménages constitués d'une seule personne et des personnes âgées.
- Développement d'une offre locative et d'une offre accessible afin de répondre aux besoins des ménages aux capacités financières plus limitées et lutter contre l'augmentation des prix de l'immobilier qui pourrait devenir un facteur excluant pour une partie des ménages.
- Poursuite de l'effort pour garantir une proportion suffisante de logements sociaux et intermédiaires afin de maintenir la mixité sociale et d'offrir des solutions accessibles à tous les niveaux de revenus, surtout dans un contexte de forte hausse des prix immobiliers qui devient un défi croissant pour les populations à revenus modestes.

### Ce qu'il s'est passé depuis le SCoT n°2

La production annuelle de logements s'élève actuellement à environ **2 200 unités**, un rythme supérieur aux prévisions du SCoT précédent, qui fixe un objectif de 30 200 logements sur la période 2020-2040, soit environ 1 500 logements par an.

Une part importante des nouveaux logements construits vise principalement à répondre au phénomène de desserrement des ménages plutôt qu'à une augmentation démographique, soulignant un enjeu de renouvellement et d'adaptation du parc résidentiel.

Parallèlement, le marché immobilier connaît une forte hausse des prix, atteignant environ 2 450 €/m<sup>2</sup> en 2022. Cette tendance impacte l'accessibilité au logement et renforce le besoin de logements abordables.

Enfin, le parc de logements sociaux a connu une progression significative, passant de 14 % à près de 20 % des résidences principales. Cette évolution traduit une volonté d'adapter l'offre aux besoins des populations les plus vulnérables.

# L'économie

## LES DONNEES DE CADRAGE

| Une dynamique de croissance des actifs qui ne suit pas pleinement le rythme de la croissance démographique, accentuant les disparités territoriales

Selon l'INSEE, la population active regroupe les personnes de 15 à 64 ans en emploi et les personnes au chômage. Elle est donc répartie en deux catégories : la population active « occupée » (population ayant un emploi, qu'il soit salarié ou non salarié) et la population inactive en recherche d'emploi (aucune activité rémunérée). La population active ne comprend pas les personnes qui ne cherchent pas d'emploi, c'est-à-dire les « inactifs », comme c'est le cas pour certains étudiants et retraités, les personnes au foyer, les personnes en incapacité de travailler qui se sont désengagées du marché du travail. La population active « occupée » comprend, au sens du recensement de la population, les personnes qui déclarent être dans l'une des situations suivantes :

- Exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ;
- Aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- Être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- Être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;
- Être étudiant ou retraité mais occupant un emploi

Pour les deux intercommunalités, tous les indicateurs d'activité de la population active du territoire du SCoT sont supérieurs à ceux des

territoires de référence. En revanche, pour la métropole, ils restent en deçà des moyennes du département et de la région.

L'économie du territoire s'appuie sur un marché du travail globalement actif et moteur à l'échelle du département et de la région. Le nombre d'actifs croît de manière régulière. Ainsi, il est passé de 137 518 en 2010 à 138 962 actifs en 2021, soit une hausse de 1 % à l'échelle du territoire du SCoT. L'évolution sur le territoire d'étude est supérieure à celle constatée à l'échelle du département (0.8 %) et de la région (-2.5 %). Si l'évolution du nombre d'actifs sur la métropole dijonnaise (+0.8 %) est semblable à la moyenne observée sur le territoire d'étude, on note la poursuite d'une délocalisation des actifs dans les communautés de communes de la Plaine Dijonnaise (+4.8 %) et de Norge et Tille (1.2 %).

En parallèle, le nombre d'emplois a également augmenté, avec une croissance de 3.1 % sur ce pas de temps, ce qui reste inférieur à la croissance démographique sur la même période (5.1 %). L'augmentation du nombre d'emplois sur la période analysée, témoigne d'une dynamique économique plutôt favorable, avec une création d'emplois continue. Malgré une croissance positive des actifs et de l'emploi sur le territoire, celle-ci ne parvient pas à suivre le rythme de la croissance démographique, au risque de créer un déséquilibre du marché du travail sur le territoire du SCoT.

| Une progression modérée du taux d'activité sur le territoire du SCoT, marquée par la hausse des étudiants et des autres inactifs en âge de travailler

Le taux d'activité correspond à la proportion de la population active (occupée et à la recherche d'un emploi) par rapport à la population en âge de travailler (15-64 ans). Cet indicateur permet de mesurer l'implication de la population dans le marché du travail.

En 2021, le taux d'activité est de 72.4 % alors qu'il est de 71.2 % en 2010. Cette légère hausse de +1.2 %

indique une participation plus forte des personnes en âge de travailler. Si le territoire connaît une augmentation du nombre d'actifs ces dix dernières années, le taux d'activité reste légèrement inférieur à l'échelle du département et de la région (74.9 %). Avec 71.4 %, la métropole dijonnaise présente un taux d'activité semblable à la moyenne du territoire du SCoT. Néanmoins, on constate une plus forte participation des actifs au sein de la communauté de

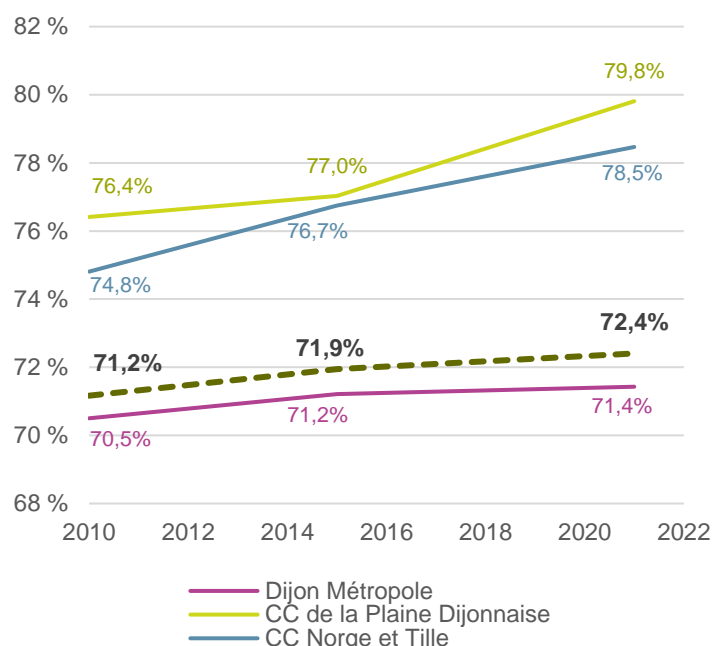
communes de la Plaine Dijonnaise (79.8 %) et de la communauté de communes Norge et Tille (78.5 %).

A l'échelle du SCoT, le taux d'activité évolue moins rapidement, augmentant de 1.2 % entre 2010 et 2021, contre 2.2 % en Côte d'Or et 2.7 % en région Bourgogne-Franche-Comté. Cela suggère une augmentation rapide de la population en âge de travailler (15-64 ans) dont une hausse importante de la part d'inactifs. Ce niveau d'inactivité plus élevé n'est pas dû à une offre d'emploi limitée, mais plutôt à la présence importante des étudiants avec +1.7 % en dix ans, puis à l'augmentation de la catégorie « autres inactifs » avec +15.5 %. Cette dernière catégorie rassemble des individus qui ne sont pas employés, ne sont pas dans une situation d'apprentissage ou de retraite et qui ne recherchent pas d'emplois : ce sont des personnes au foyer, en incapacité de travailler, bénévoles, individus ayant renoncé à rechercher un emploi, bénévoles, personnes vivant de revenus non-salariés tels que des rentes. Néanmoins, ce taux d'inactivité résulte moins de l'âge de la population car on constate une

diminution importante de la catégorie retraités ou pré-retraités entre 2010 et 2021 (-31.3 %).

### Evolution du taux d'activité par EPCI

Source : INSEE RP2021



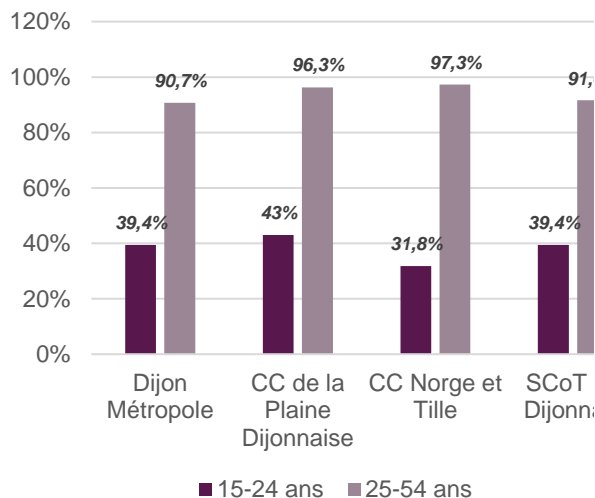
### Une entrée plus tardive des jeunes sur le marché du travail et une surreprésentation du cœur actif

L'analyse du taux d'activité par classe d'âge permet de comprendre la participation des différentes tranches d'âge au marché du travail. Elle permet de mettre en lumière les tendances liées à la formation, l'entrée sur le marché du travail, la carrière et la transition vers la retraite. A l'échelle du territoire du SCoT, en ce qui concerne les jeunes actifs, on retrouve un taux d'activité inférieur par rapport aux échelles de référence. Ainsi, 39.4 % des 15-24 ans travaillent contre 41.8 % dans le département et 45.4 % dans la région. Ce seuil bas, également observable sur la métropole dijonnaise (39.4 %) et la Communauté de Communes Norge et Tille (31.4 %), confirme l'inactivité plus forte au sein d'une population très jeune (15-24 ans) et reflète une entrée plus tardive sur le marché du travail, ceci étant notamment lié au niveau d'enseignement élevé relatif au pôle universitaire et de formation de la métropole dijonnaise. En revanche, le cœur actif (population active de 25 à 54 ans) est autant représenté dans le territoire d'étude que dans le département et la région (91.6 %).

A l'échelle du territoire du SCoT, le cœur actif (population active de 25 à 54 ans) est plus présent dans les deux Communautés de Communes qu'ailleurs. En effet, on constate une surreprésentation des classes d'âges correspondant et des familles biactives. Cela traduit un dynamisme économique local (conditions de vie favorables, services adaptés aux familles, opportunités d'emplois...) et des zones attractives pour cette tranche d'âge considérée comme la plus active et productive. Cela vient également confirmer le constat d'une proportion plus faible de très jeunes (moins de 25 ans) et de séniors (plus de 54 ans) parmi les actifs.

## Taux d'activité par classe d'âge par EPCI

Source : INSEE RP2021



### Un sous-emploi persistant sur la métropole et un équilibre relatif dans les intercommunalités

Le rapport entre le nombre d'actifs occupés sur l'ensemble de la population en âge de travailler permet de mesurer l'évolution du taux d'emploi. Cet indicateur permet d'estimer la capacité du territoire du SCoT à employer, créer des emplois pour les personnes actives.

En 2021, à l'échelle du territoire d'étude, la part d'actifs occupés sur la population en âge de travailler estimée est de 63.9 %. Cette proportion s'est maintenue entre 2010 et 2021. Cet indicateur reste inférieur à ceux du département (67.3 %) et de la région (66.8 %). Avec 62.5 %, le taux d'emploi sur la métropole dijonnaise reste semblable à la moyenne du territoire. En revanche dans les secteurs périurbains, le taux d'emploi est plus important. Dans les secteurs périurbains, une plus grande partie de la population en âge de travailler est employée. Le taux d'emploi est plus important qu'ailleurs et croît plus rapidement avec 74.4 % pour le Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et 74.3 % pour la Communauté de Communes Norge et Tille. Cela confirme d'une part, l'attrait de ces secteurs pour les personnes effectivement employées et d'autre part, l'attractivité économique de ces deux EPCI avec des opportunités favorables d'emplois.

La comparaison avec le taux d'activité, permet d'évaluer si la population souhaitant travailler (population active) trouve effectivement un emploi

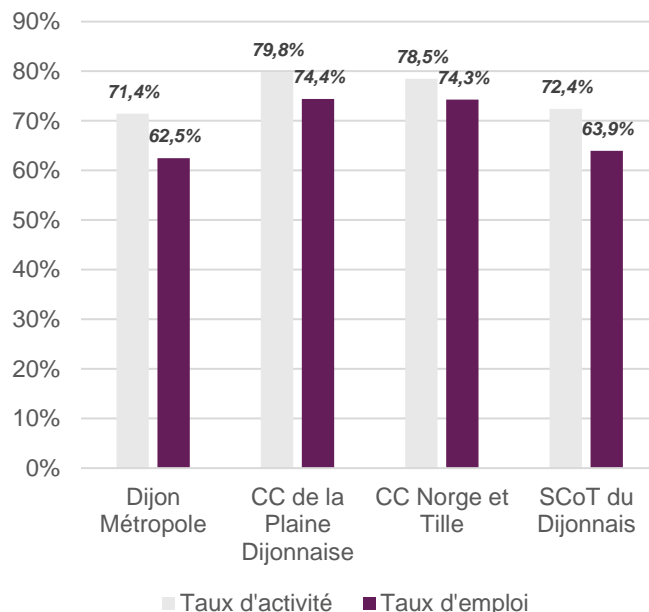
ou non. L'analyse comparative donne alors une vue d'ensemble sur l'efficacité du marché du travail et sur l'équilibre entre l'offre et la demande. A l'échelle du territoire du SCoT, le taux d'emploi (63.9 %) est plus faible que le taux d'activité (72.4 %) avec un écart de 8.5 points. Cet écart est du même ordre à l'échelle de la métropole (8.9 points). Cela révèle qu'une part notable de la population cherche du travail mais n'en trouve pas, traduisant un chômage plus important. En effet, selon les données de l'INSEE 2021, le taux de chômage à l'échelle du territoire d'étude est de 12 %, ce qui est supérieur à la moyenne départementale (10 %) et régionale (11 %). Ce taux a augmenté de +2 % par rapport à 2010. Ces dix dernières années, c'est uniquement au niveau de la métropole que le taux de chômage a augmenté de +2 % avec 13 % en 2021, alors qu'on observe une baisse de l'ordre de 1 point maximum au niveau des deux intercommunalités. La métropole dijonnaise présente alors un taux de chômage supérieur à la moyenne du territoire d'étude et des territoires de référence.

Toutefois on relève des disparités au sein du territoire du SCoT : le taux d'emploi et le taux d'activité sont plus proches pour les deux intercommunalités (écart de 4.2 points pour la Communauté de Communes Norge et Tille et de 5.4 points pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise). Ce rapprochement indique d'une part, qu'une grande partie des personnes actives sur

le marché du travail trouve effectivement un emploi et d'autre part, que le taux de chômage est plus faible. En effet, entre 2010 et 2021, le taux de chômage, nettement inférieur aux moyennes des territoires de référence, continue de diminuer pour atteindre 7 % dans la Communauté de Communes Plaine Dijonnaise et 5 % dans la Communauté de Communes Norge et Tille en 2021. A l'échelle de ces deux intercommunalités, on en déduit une bonne adéquation entre l'offre et la demande de travail avec un marché plutôt équilibré. Il convient de relever que l'écart entre ces indicateurs tend à se réduire davantage (par exemple, pour la Communauté de Communes Plaine Dijonnaise, 7 points d'écart en 2015 contre 5.4 points en 2021). Cette tendance suggère des tensions potentielles sur le marché du travail, avec une demande de main d'œuvre dépassant l'offre disponible.

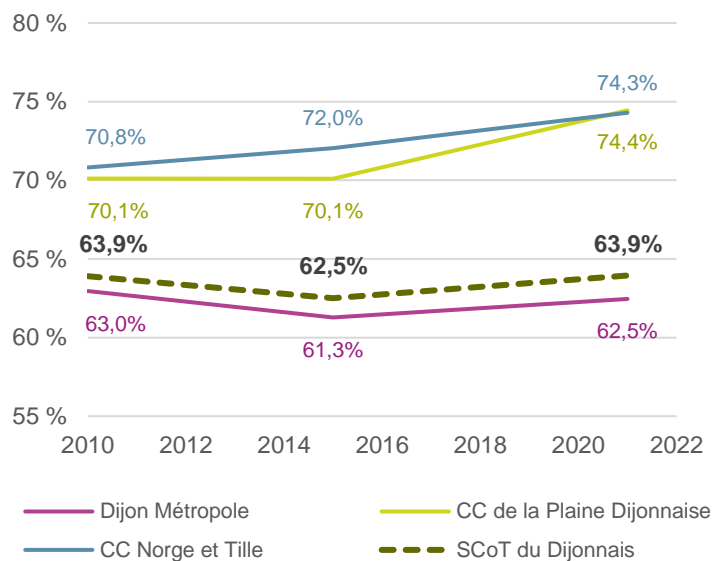
### Comparaison du taux d'emploi et le taux d'activité par EPCI en 2021

Source : INSEE RP2021



### Evolution du taux d'emploi par EPCI

Source : INSEE RP2021



## Un chômage inégal sur le territoire du SCoT qui reflète les disparités socio-économiques entre la métropole dijonnaise et les intercommunalités

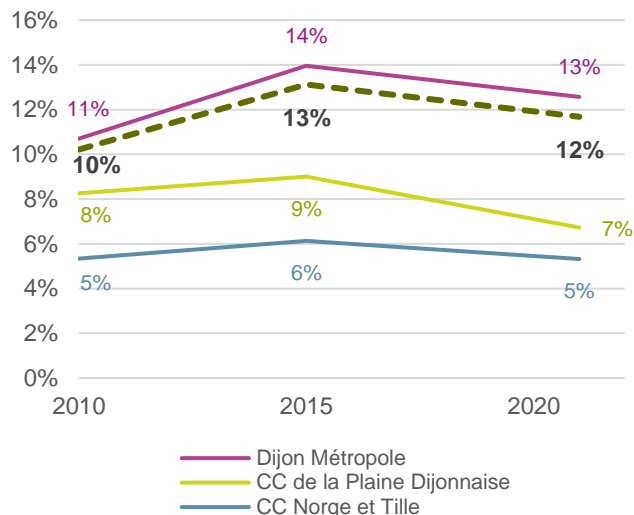
Comme évoqué ci-dessous, à l'échelle du territoire du SCoT, avec 12 %, le taux de chômage est supérieur aux moyennes départementale (10 %) et régionale (11 %). Ce taux évolue à la hausse depuis 2010 où il n'atteignait que 10 %. L'augmentation est significative dans la métropole avec un taux de chômage qui s'élève à 13 %, ce qui est supérieur à la moyenne observée sur le territoire d'étude. Le taux de chômage est inégal sur le territoire puisqu'il est moitié moindre dans les secteurs périurbains. En effet, les deux intercommunalités maintiennent des taux de chômage bas en 2021 : il continue de diminuer depuis 2010, pour atteindre 5 % dans la Communauté de Communes Norge et Tille et 7 % dans la Communauté de Communes Plaine Dijonnaise. L'inflexion observée dans les deux intercommunalités dénote avec le constat du SCoT approuvé en 2019, marqué par une progression du taux de chômage sur l'ensemble des secteurs suite à la crise de 2008.

L'analyse du chômage par sexe montre que le chômage féminin est légèrement supérieur au chômage masculin à l'échelle du SCoT : 50.5 % des chômeurs en 2021 sont constitués de femmes contre 49.5 % pour les hommes. Cette tendance est observable dans l'ensemble des EPCI qui composent le territoire d'étude avec toutefois un écart plus important pour la Communauté de Communes Norge et Tille (5 points) et la Communauté de Communes Plaine Dijonnaise (3.5 points). Avec un écart de 0.7 point, le chômage semble toucher autant les hommes et les femmes sur la métropole.

En 2021, à l'échelle du territoire du SCoT, les chômeurs masculins et féminins sont similaires à ceux observés à l'échelle du département (49 % des chômeurs sont des hommes et 51 % sont des femmes) et de la région (49.5 % des chômeurs sont des hommes et 50.5 % sont des femmes). Toutefois, avec 52.5 % de chômeurs constitués par des femmes au sein de la Communauté de Communes Norge et Tille, le chômage féminin semble plus marqué que dans les territoires de référence.

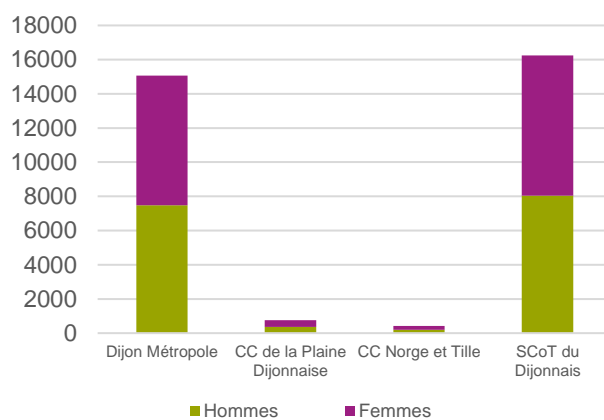
### Evolution du taux de chômage par sexe et par EPCI

Source : INSEE RP2021



### Evolution du taux de chômage par sexe et par EPCI

Source : INSEE RP2021



Généralement, les EPCI qui disposent d'un fort taux de chômage, sont aussi ceux dont la médiane de revenu disponible est faible. Tel est le cas pour la métropole dijonnaise dont le revenu médian est le plus faible à l'échelle du territoire d'étude. Cette corrélation fonctionne également pour la situation inverse : les deux intercommunalités présentant un taux de chômage en deçà de la moyenne départementale, bénéficient fréquemment des médianes de revenu les plus importantes du territoire. C'est plus particulièrement le cas de la Communauté de Communes Norge et Tille qui présente le taux de

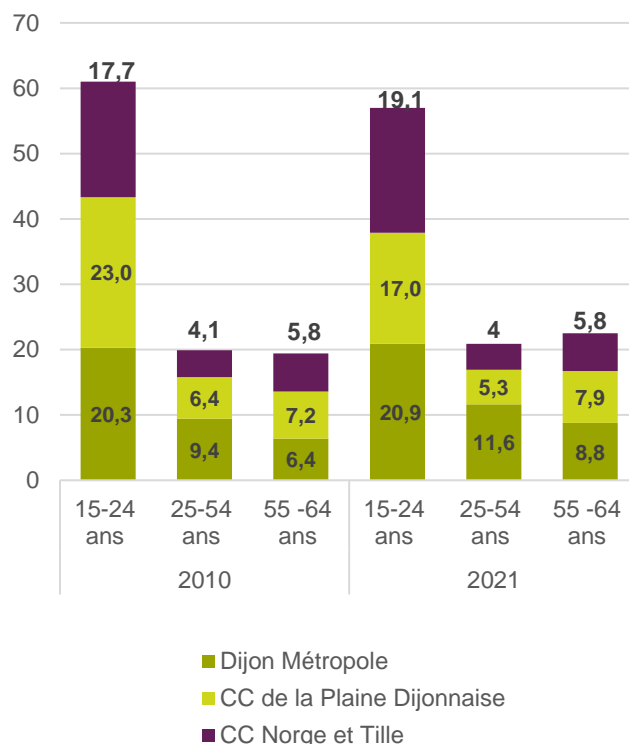
chômage le plus bas (5 %) et le revenu médian le plus élevé (28 900 euros).

Le taux de chômage est plus important chez les jeunes (15-24 ans), avec 20.9 % pour la métropole, 19.1 % pour la Communauté de Communes Norge et Tille et 17 % pour la Communauté de Commune Plaine Dijonnaise. Ce taux important sur la métropole chez les 15-24 ans doit être mis en lumière avec la présence de l'Université Bourgogne Europe et d'écoles spécialisées sur la métropole dijonnaise. Ce pôle universitaire crée une population étudiante importante ne trouvant pas facilement un emploi correspondant à leur formation, une fois diplômée. Sur la métropole dijonnaise, le taux de chômage chez les jeunes (très présents sur la métropole du fait du pôle universitaire) reflète des difficultés d'insertion des jeunes sur le marché du travail, exacerbées par la crise sanitaire de 2020 qui a particulièrement touché les secteurs comme le tourisme, l'hôtellerie-restauration, le commerce de détail. Cet indicateur témoigne d'une certaine précarité des contrats et la difficulté à obtenir un premier emploi stable. Ceci peut également s'expliquer par une économie spécialisée dans les secteurs de l'agroalimentaire, l'industrie, la technologie et l'innovation. En effet, le premier secteur important dans la région offre des opportunités pour les jeunes notamment via l'apprentissage et les stages, mais la nature saisonnière de certains emplois contribue au chômage temporaire. La métropole dijonnaise commence à développer un secteur technologique avec des incubateurs et des startups mais l'intégration des jeunes dans ce domaine nécessite des compétences spécifiques souvent acquises par des formations complémentaires. La métropole et la région ont mis en place divers programmes pour aider à l'insertion professionnelle des jeunes, tels que les formations continues, les contrats d'apprentissage, les dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat ainsi que d'étroites collaborations entre les établissements d'enseignement et les entreprises locales.

On peut préciser que le taux de chômage chez les 15-24 ans est en forte baisse depuis 2015, uniquement pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (- 7 points).

### Evolution du taux de chômage par tranche d'âge et par EPCI

Source : INSEE RP2021



En 2021, l'analyse du taux de chômage des 15-64 ans par diplôme montre que dans tous les secteurs, une part importante des chômeurs est composée de personnes ayant un faible niveau de qualification. C'est au sein de la métropole dijonnaise que le taux de chômage des personnes ayant un haut niveau de qualification est le plus fort avec 6.7 % contre 5.9 % pour le département et 5.7 % pour la région. Cela vient confirmer le décalage entre la formation et le marché du travail sur la métropole, c'est-à-dire un décalage entre les compétences acquises et celles recherchées par les employeurs. Cette inadéquation résulte en partie d'une offre excédentaire de diplômés ou de formations très spécialisées rendant difficile la transition entre l'éducation et l'emploi.

## L'inadéquation entre les niveaux de qualification et les besoins du marché de l'emploi sur le territoire du SCoT : un défi persistant malgré une offre de formation diversifiée.

En 2021, le territoire du SCoT compte une part importante d'habitants avec un haut niveau de qualification (études supérieures longues), ceci particulièrement au sein de la métropole et de la Communauté de Communes Norge et Tille où la part de la population de plus de 15 ans dotée d'un diplôme universitaire atteint respectivement 38.2 % et 42.2 %. Ces taux sont largement supérieurs aux moyennes du département (32.2 %) et de la région (26.3 %). C'est donc au niveau de ces deux EPCI que la part de la population non diplômée est la plus faible, plus particulièrement sur la Communauté de Communes Norge et Tille avec seulement 11.4 % contre 19.3 % dans le département et 22.2 % dans la région. Ce haut niveau de qualification correspond avec un taux d'activité plus faible et un taux de chômage fort chez les jeunes (cf. précédemment). L'analyse vient confirmer l'inadéquation de l'offre d'emploi avec la formation des étudiants et les qualifications disponibles.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise présente une population moins diplômée puisque 30.5 %, soit la majorité de la population âgée de plus de 15 ans dispose d'une formation de type CAP/BEP. Cependant, ce taux est en baisse par rapport à 2010 (- 0.9 point). Une forte diminution est également observable pour la population non diplômée (- 8.3 points). En ce qui concerne la population à haut niveau de qualification (baccalauréat et diplôme universitaire), on observe une tendance à la hausse depuis 2010 (+ 1.9 points pour la population disposant d'un baccalauréat ou brevet équivalent et + 8 points pour la population dotée d'un diplôme universitaire).

Au regard des activités présentes sur le territoire du SCoT avec des besoins spécifiques, l'enjeu sur la formation des jeunes actifs reste encore présent malgré l'existence d'un large éventail de formations professionnalisantes. L'offre de formation tient un rôle essentiel vis-à-vis du développement économique du territoire, et plus particulièrement dans un contexte où une proportion notable de personnes de 15 ans et plus ne sont ni diplômées, ni scolarisées.

Néanmoins, diverses formations professionnalisantes sont déjà proposées sur le territoire du SCoT pour fournir aux étudiants et aux demandeurs d'emploi des compétences pratiques et directement applicables dans divers secteurs d'activités, dont certaines sont spécifiques et permettent d'alimenter la main d'œuvre locale :

- L'Université Bourgogne Europe (UBE) propose des licences et des masters professionnels dans les domaines du commerce, de l'informatique, du management, de la logistique, des énergies renouvelables. Le Master Management et Innovation en biotechnologie offre une formation en gestion tout en intégrant des expériences professionnelles depuis 2021.
- L'IUT de Dijon Auxerre propose des Bachelors Universitaires de Technologie et des licences professionnelles en alternance dans les filières telles que les techniques de commercialisation, le génie mécanique, le génie biologique, l'informatique, les bâtiments/travaux publics, qualité et environnement.
- Le centre de formation (CFA) de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) offre des formations en alternance dans les métiers de l'artisanat (boulangerie-pâtisserie, coiffure, mécanique, menuiserie...)
- Le centre de formation du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) propose des formations pour les métiers du bâtiment, telles que maçon, électricien, plombier-chauffagiste avec des qualifications allant du CAP au BTS
- Les écoles d'enseignement supérieur (ESEO, ESTP, CESI, Ecole Ferrandi, etc...)
- L'Ecole Supérieure des Technologies Industrielles Avancées (ESTIA) propose des formations orientées vers l'industrie, l'ingénierie et la technologie avec un fort accent sur l'apprentissage
- L'Ecole des Métiers Dijon Métropole (EMD) propose des formations en alternance dans les domaines de la restauration, hôtellerie, pâtisserie

- Les lycées professionnels comme le Lycée Polyvalent Le Castel et le Lycée Hyppolyte Fontaine proposent des bacs professionnels, CAP et BTS dans les secteurs de la mécanique, l'électronique, l'hôtellerie, la gestion et les services à la personne
- L'organisme de formation Greta 21 qui propose des formations continues à destination des adultes dans les domaines tels que le commerce, l'industrie, la bureaucratie, la santé et les services à la personne
- L'association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) offre des formations qualifiantes et adaptées au marché local dans les secteurs de la maintenance industrielle, de l'informatique, de la gestion administrative et du bâtiment
- De nombreuses entreprises dijonnaises, notamment dans l'agroalimentaire (Amora-Maille), la logistique et les services proposent des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation en collaboration avec des centres de formation et des écoles.
- Le Campus des Métiers et des qualifications regroupe des formations en alternance autour des métiers de la transition énergétique, du numérique et de l'agroalimentaire, secteurs porteurs dans la région.
- Des initiatives et programmes spécifiques comme Dijon Métropole, Territoire Apprenant qui soutient l'accès à la formation et vise à adapter les compétences de la population locale aux besoins économiques actuels et futurs. Il inclut des actions de formation sur mesure en collaboration avec les entreprises locales.

## LA CARACTERISATION DE L'EMPLOI LOCAL

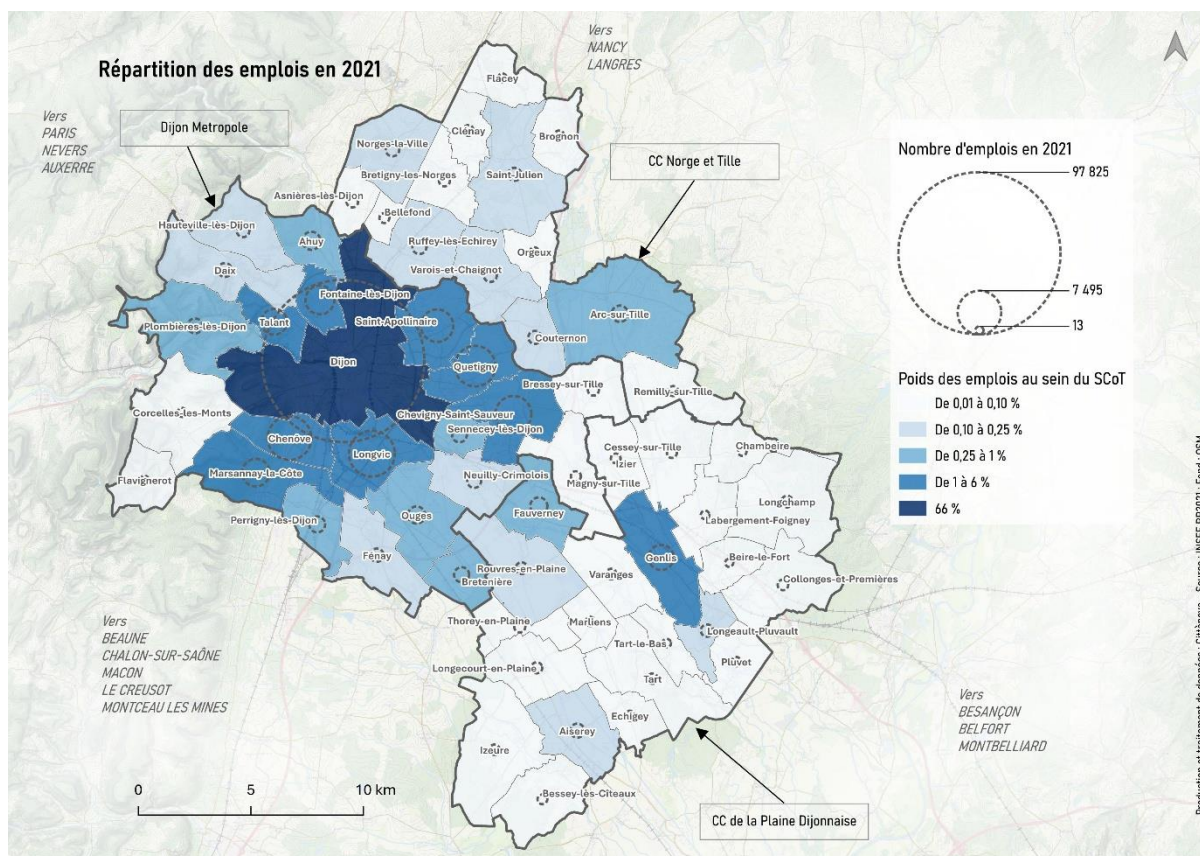
| Polarisation et déséquilibre de l'emploi sur le territoire du SCoT : la prédominance de la métropole dijonnaise face à la croissance des pôles secondaires dans les intercommunalités

Selon les données INSEE, en 2021, le territoire du SCoT comptait 148 112 emplois au lieu de travail, soit une hausse de 3.1 % d'emplois comptabilisés au lieu de travail entre 2010 et 2021. Cela représente plus de la moitié des emplois du département de la Côte d'Or (63 %) et 1/6 ème des emplois de la région (14 %).

La ville-centre de Dijon constitue le premier pôle d'emplois et concentre 66.1 % des emplois du SCoT soit 97 829 emplois. Suivent des polarités secondaires telles que les communes de Longvic (5.6 % des emplois du SCoT avec 8 329 emplois), Chenôve (5.1 % des emplois du SCoT avec 7 485 emplois) et Quetigny (4,3 % des emplois du SCoT avec 6 375 emplois), Ainsi la métropole dijonnaise concentre les principaux pôles d'emplois du territoire : elle occupe donc une place prédominante au sein de l'économie du territoire et de l'emploi. En 2021, la métropole détient à elle seule 141 171 emplois, soit 95.3 % des emplois sur le territoire du SCoT, 60 % des emplois du département et 13 % des emplois de la région.

Les intercommunalités regroupent une part minoritaire des emplois sur le territoire du SCoT en 2021, avec 3 % pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et 1.7 % pour la Communauté de Communes Norge et Tille. Néanmoins, il convient de relever des pôles d'emplois principaux à l'échelle de leur intercommunalité : la commune de Genlis est la seule à offrir plus de 1 000 emplois (2 084 emplois) contribuant à l'irrigation du développement économique du territoire. C'est également le cas de la commune d'Arc-sur-Tille (590 emplois) qui représente le pôle d'emplois de la Communauté de Communes Norge et Tille. Néanmoins à l'échelle du SCoT, cette commune offre moins d'emplois que d'autres communes de la métropole comme Ouges (696 emplois) et Ahuy (819 emplois).

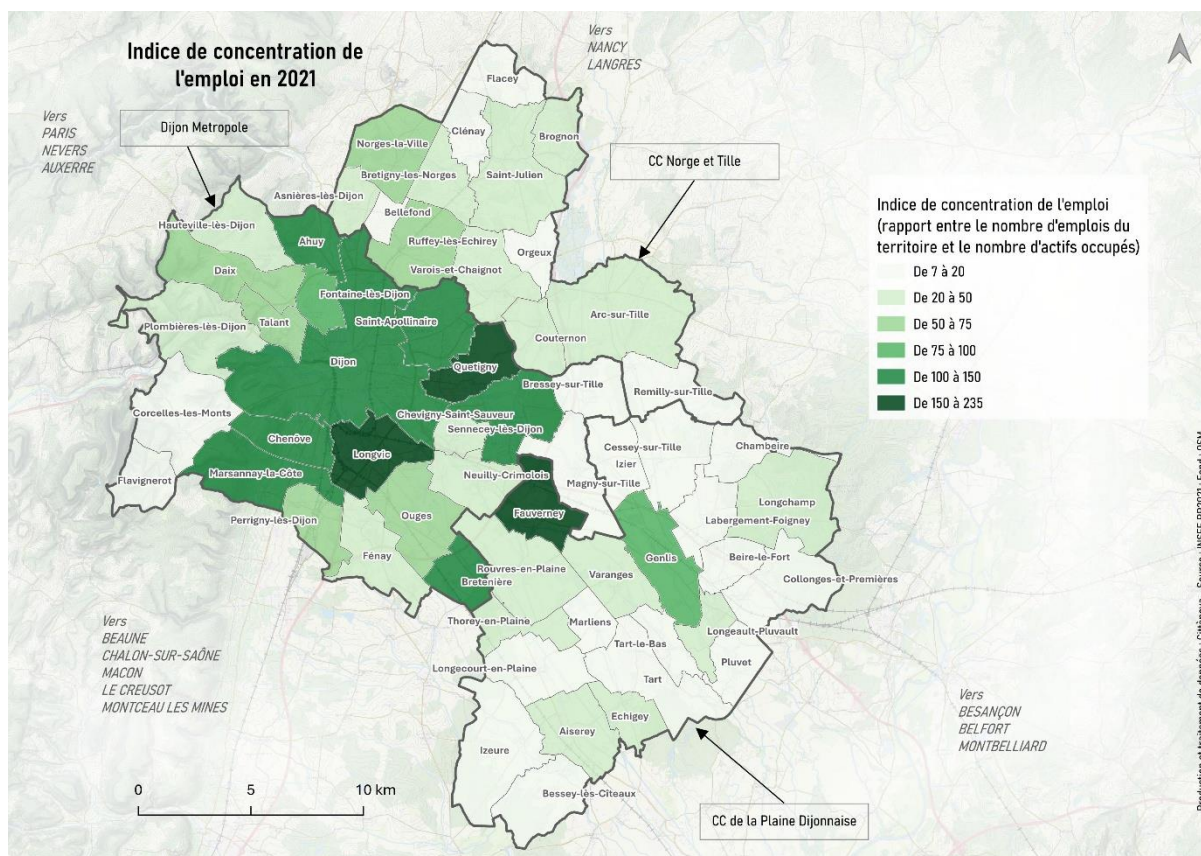
Le nombre d'emplois croît plus rapidement dans les deux intercommunalités entre 2010 et 2021 : on note un taux d'évolution de 5.7 % pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et 5 % pour la Communauté de Communes Norge et Tille, contre 3.1 % pour la métropole.



**Analyse de l'indice de concentration de l'emploi : un territoire plus employeur que résidentiel avec une polarisation des emplois qui tend à se renforcer**

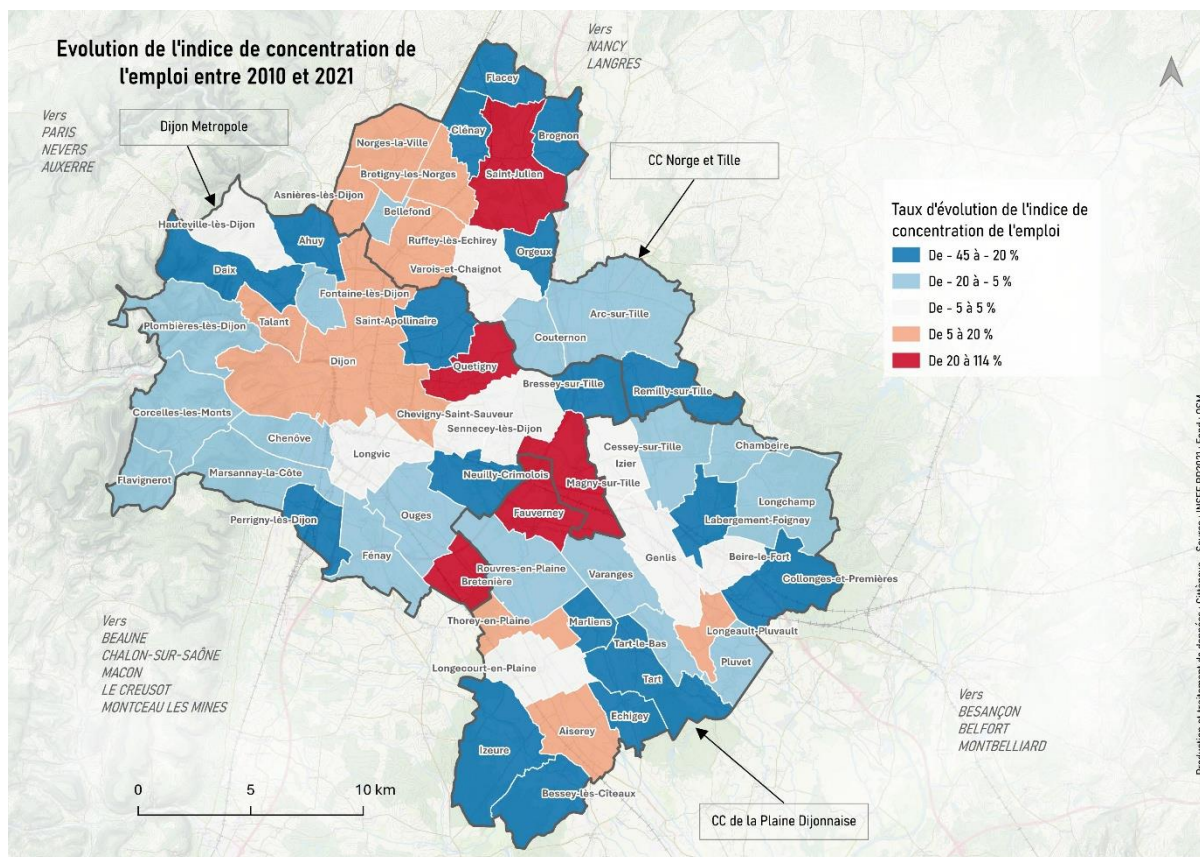
L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction du pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs

qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi. Cet indicateur permet également de déterminer l'attractivité d'un territoire : on peut parler d'attraction des travailleurs de l'extérieur si l'indice est supérieur à 100 et à contrario, de déplacements des travailleurs résidents vers l'extérieur pour trouver un emploi si l'indice est inférieur à 100.



En 2021, selon l'INSEE, l'indice de concentration d'emploi est de 119 sur le territoire du SCoT. Cet indice permet de qualifier le territoire de « pôle d'emplois » puisque le nombre d'emplois est supérieur au nombre d'actifs occupés. Cet indicateur est supérieur à celui du département (102) et celui de la région (95). Cela indique que le territoire du SCoT du Dijonnais constitue un pôle d'attraction des

emplois dans l'économie régionale, voire nationale. Ce rôle central en matière d'emplois tend à se renforcer entre 2015 et 2019 (passage d'un indicateur de concentration de 117 en 2015 à 119 en 2019) alors qu'on observe une stagnation de l'indicateur dans le département, voire une légère baisse dans la région sur ce même pas de temps.



### Lien d’interdépendance et de complémentarité territoriale entre la métropole et les deux intercommunalités en matière d’emplois

Le rôle employeur du territoire du SCoT est en grande partie dû à la métropole qui concentre la majorité des emplois. Ainsi, en 2021, l’indice de concentration d’emplois sur la métropole est de 133, ce qui est largement supérieur à la moyenne sur le territoire d’étude, le département et la région. La métropole dijonnaise s’apparente à un « hub » où se concentrent les opportunités professionnelles. L’attractivité des travailleurs extérieurs pour la métropole croît régulièrement entre 2010 et 2021 (passage de 129 à 133). La création de grands équipements permet à la métropole d’enregistrer de fortes hausses (cf. partie relative aux équipements). En 2021, au sein du territoire métropolitain, ce rôle employeur est plus important dans les communes de Longvic (235), Quetigny (188), Chenôve (147) et la ville de Dijon (147). Cette fonction d’emploi se consolide ces dix dernières années sur les communes de Chenôve (taux d’évolution de 75 %), Magny-sur-Tille (53 %) et Quetigny (27 %).

Les indices de concentration d’emploi des deux intercommunalités sont de 33 pour la Communauté

de Communes Norge et Tille et de 42 pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise en 2021. Entre 2010 et 2020, ces indicateurs n’ont pas évolué de manière significative. Avec un indice largement inférieur à 100, ces EPCI peuvent être qualifiés de territoire résidentiel, avec toutefois un rôle résidentiel plus affirmé, et donc une forte mobilité pendulaire vers Dijon, pour la Communauté de Communes Norge et Tille. Cette caractéristique découle de l’attractivité et du fort dynamisme du bassin d’emplois de la métropole dijonnaise qui capte une très grande partie des actifs occupés. En raison de la proximité avec le pôle d’emplois, la Communauté de Communes Norge et Tille affiche une plus forte dépendance économique vis-à-vis de la métropole.

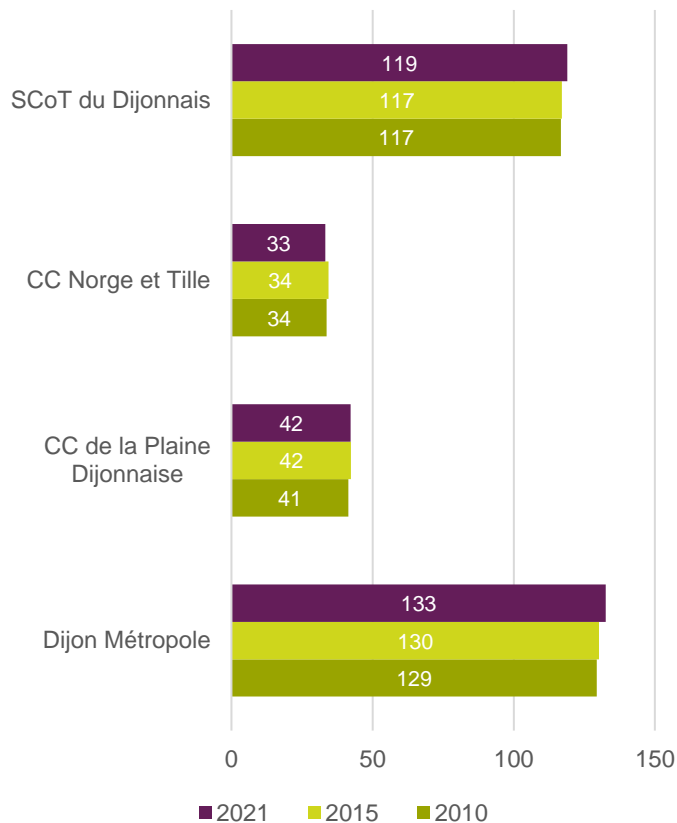
Toutefois, à l’échelle de la CC de la Plaine Dijonnaise, la fonction d’emplois s’accroît sur les communes de Genlis avec un indice de concentration de 223 et une croissance de 114 %.

Sur la CC Norge et Tille, en 2021, les communes suivantes accroissent leur capacité à générer des emplois : Norges-la-ville avec un indice de concentration de 63, Ruffey-lès-Echirey (56), Brognon et Arc-sur-Tille (48). Ces dix dernières années, la capacité à attirer des emplois tend à se renforcer sur les communes de Saint-Julien où l'indice de concentration d'emplois a augmenté de 43 %. Il en est de même pour les communes de Asnières-lès-Dijon (17 %), Bretigny-les-Norges (12 %), Ruffey-lès-Echirey (9 %).

En conclusion, en croisant l'analyse sur le nombre d'emplois et l'indice de concentration par EPCI, les communes au profil économique sont les suivantes : la ville de Dijon, les communes de Longvic, Chenôve, Quetigny (métropole de Dijon), Genlis (Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise), Arc-sur-Tille (Communauté de Communes Norge et Tille).

### Evolution de l'indice de concentration de l'emploi ces dix dernières années

Source : INSEE RP2021



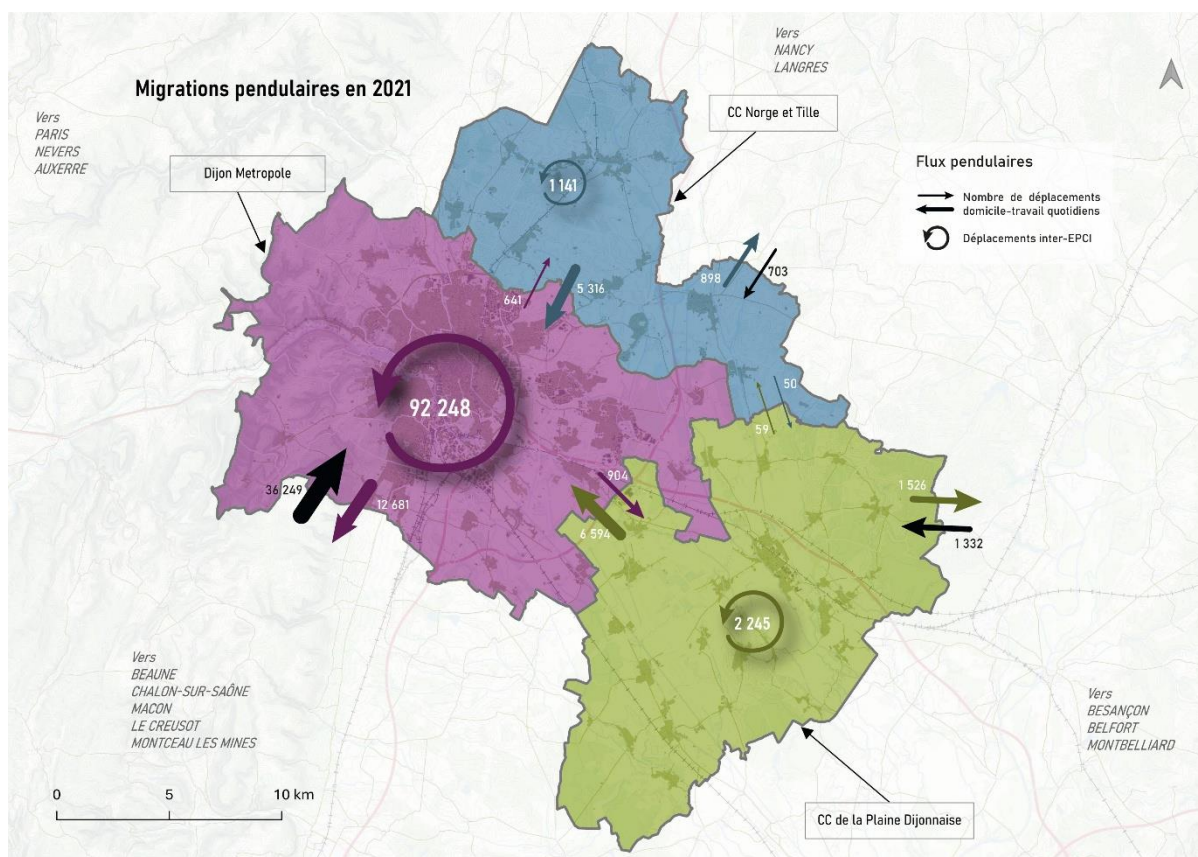
Des flux pendulaires internes qui illustrent cette polarisation de l'emploi et l'interdépendance entre les territoires

En 2021, presque un habitant sur deux travaille sur le territoire du SCoT du Dijonnais (45 %). Cette capacité de rétention est plus importante qu'à l'échelle départementale (37 %) et régionale (32 %).

Sur la totalité des flux domicile-travail du territoire : 67 % des flux sont internes au territoire, 23 % des

flux entrent sur le territoire et seulement 9 % en sortent. Cela témoigne de l'attractivité du territoire, qui accueille plus de travailleurs que ce qu'il n'en perd.

Au sein du territoire, la majorité des flux sont dirigés vers la métropole et notamment Dijon.



Des emplois majoritairement tournés vers la satisfaction des besoins de la population locale, avec un effort soutenu pour renforcer le rayonnement économique du territoire à l'extérieur

L'analyse des activités présentes et productives permet de caractériser la nature des activités économiques du territoire en fonction de leur lien avec la population locale ou leur vocation à produire pour les marchés plus larges, c'est-à-dire au-delà des limites territoriales.

Les activités présentes (commerces de détail, services de santé, éducation, hébergement et restauration, services personnels, loisirs et culturels...) sont celles qui visent principalement à

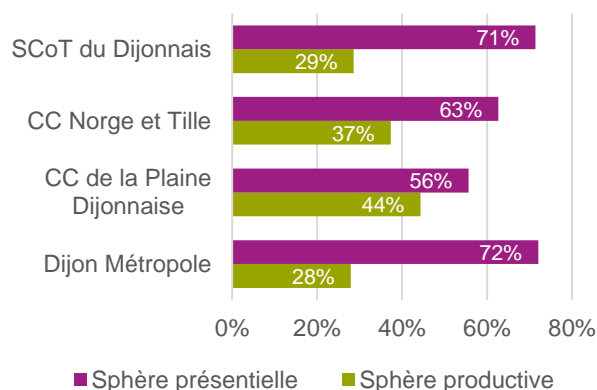
satisfaire les besoins des personnes présentes sur un territoire donné (populations résidentes et touristes). Ces activités sont principalement dépendantes de la démographie locale ou des visiteurs.

Les activités productives (industrie manufacturière, agriculture intensive, services aux entreprises, transport et logistique, technologies de l'information...), quant à elles, sont celles qui produisent des biens et des services destinés principalement à des marchés extérieurs au territoire du SCoT où elles sont implantées. A l'inverse des activités présentielle, elles ne dépendent donc pas directement de la population locale. Elles contribuent ainsi à la compétitivité et à l'attractivité du territoire.

Selon l'INSEE, en 2020, le territoire du SCoT du Dijonnais présente une forte majorité d'emplois appartenant à la sphère présentielle : cette part s'élève à 71 % des emplois contre 29 % des emplois pour la sphère productive. Cette caractéristique est cohérente avec la hausse démographique, la tertiarisation de l'emploi, la montée en puissance des fonctions de proximité, l'importance et le développement du secteur des commerces, des transports et services divers (48 % en 2020 soit un taux d'évolution de + 9.3 %). Par comparaison avec les territoires de référence, la sphère présentielle du territoire du SCoT est plus importante que celle de la région (65.1 %) et du département (66.9 %), alors que la sphère productive du territoire est inférieure à celle du département (34.9 %) et de la région (33.1 %) en 2020. La surreprésentation de la sphère présentielle, plus qu'ailleurs, traduit une forte dépendance du territoire du SCoT (plus particulièrement la métropole) à la consommation et à l'économie locale. Ainsi, une perte de population pourrait avoir un impact significatif sur l'emploi.

### Répartition de l'emploi par sphère à l'échelle du SCoT en 2020

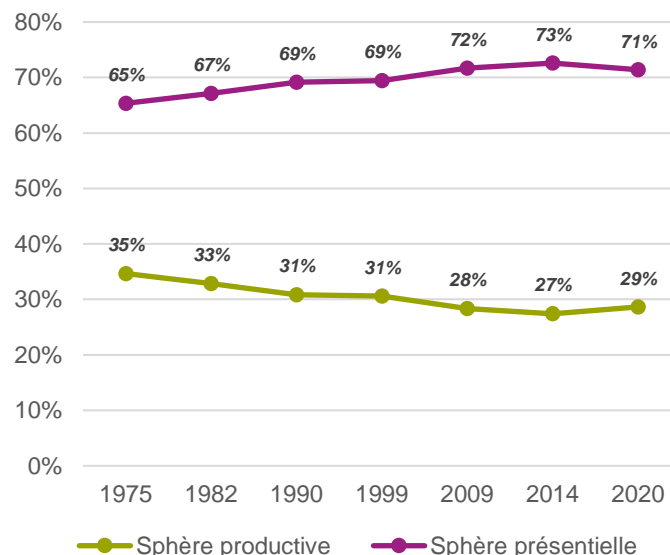
Source : INSEE RP2020



Entre 1975 et 2020, on constate une évolution plus rapide du nombre d'emplois de la sphère présentielle avec un taux de 47 % contre de 11 % pour la sphère productive. Ces dix dernières années, entre 2009 et 2020, on note une stabilisation du nombre d'emplois dans la sphère présentielle et une hausse légèrement plus marquée pour la sphère productive (taux d'évolution de 1 %).

### Evolution de la répartition de l'emploi selon les sphères à l'échelle du SCoT

Source : INSEE RP2020



### | Polarisation des emplois présentiels et productifs sur la métropole dijonnaise avec une prédominance de la sphère présentielle soutenue par la sphère productive

Les emplois de la métropole dijonnaise restent davantage orientés vers la sphère présentielle : en 2020, la part des emplois présentiels représente 72 % de la métropole contre 28 % pour la sphère productive en 2020.

En 2020, la grande majorité des emplois présentiels du territoire du SCoT, soit 96 %, est concentrée sur la métropole. Cette polarisation est cohérente avec une concentration plus forte de la population puis la présence significative des étudiants et des touristes.

Les emplois productifs du SCoT sont également concentrés sur la métropole avec une part de 93 %. Cela s'explique par la présence d'entreprises industrielles (agroalimentaires, mécaniques, pharmaceutiques, biotechnologies) et de logistique. Ces deux sphères sont interdépendantes et leur présence notable sur le territoire métropolitain permet de soutenir un certain équilibre de l'économie sur le territoire : l'attractivité et le dynamisme de la sphère productive créent des emplois et des revenus, qui à leur tour stimulent la demande dans la sphère présentielle.

### | Dans une logique de complémentarité avec la métropole dijonnaise, des intercommunalités qui jouent un rôle crucial dans la sphère productive

La sphère présentielle est moins représentée dans les deux intercommunalités que dans la métropole : en 2020, la part des emplois présentiels sur le nombre total d'emplois est de respectivement 56 % et 63 % pour les Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise et de Norge et Tille, contre 72 % pour la

métropole. Cela se fait donc en faveur d'un renforcement du poids de la sphère productive dans ces secteurs. Cela est particulièrement vraie pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise qui tend davantage vers un équilibre entre les sphères productive et présentielle en 2020.

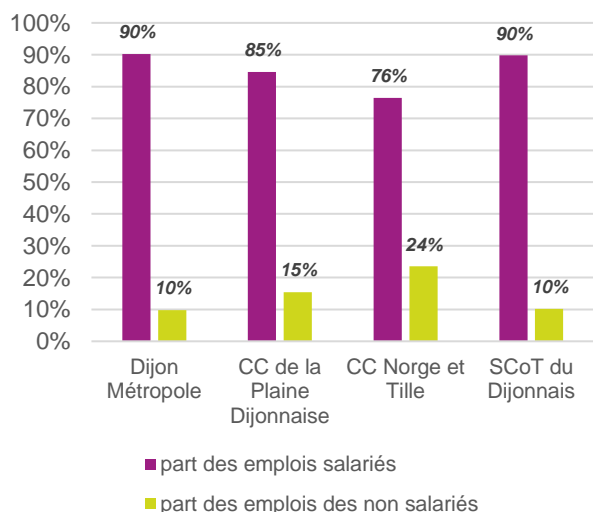
## Des emplois majoritairement salariés et ouvriers avec un renforcement des catégories socioprofessionnelles favorisées

Selon l'INSEE, un emploi salarié correspond à une activité professionnelle exercée par une personne sous un contrat qui la lie à un employeur. Un emploi non salarié désigne toute activité professionnelle exercée de manière indépendante, sans être salarié d'une entreprise ou d'un employeur. Ce sont les indépendants, les employeurs et les aides familiaux (notamment dans la main d'œuvre agricole).

Une très large majorité des emplois offerts sur le territoire du SCoT du Dijonnais sont salariés, avec une part de 90 % des emplois en 2021. Cette proportion est stable depuis dix ans. Les emplois non-salariés représentent seulement 10 % des emplois sur le territoire du SCoT, ce qui reste inférieur aux territoires de référence (13 % pour le département et 14 % pour la région). L'emploi agricole a connu un rapide repli entre 2015 et 2021 (taux d'évolution de -3 %), ce qui contribue à un taux d'emploi non salarié plus faible. Toutefois, on note une augmentation plus rapide pour la catégorie des emplois non-salariés au sein du SCoT entre 2010 et 2021 avec une croissance de 20 %.

### Part des emplois salariés et non-salariés en 2021 par EPCI

Source : INSEE RP2021

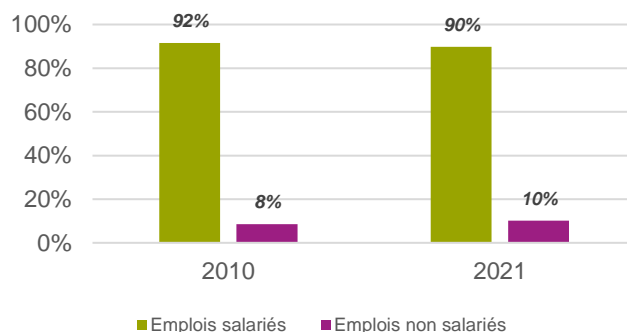


La part des emplois salariés est plus forte au sein de la métropole dijonnaise (90 %), mais elle reste moins significative pour la CC de la Plaine Dijonnaise (85 %) et la CC Norge et Tille (76 %).

Dans cette dernière, la part des emplois non-salariés est plus importante avec 24 % des emplois.

### Evolution de la part des emplois salariés et non-salariés à l'échelle du SCoT

Source : INSEE RP2021



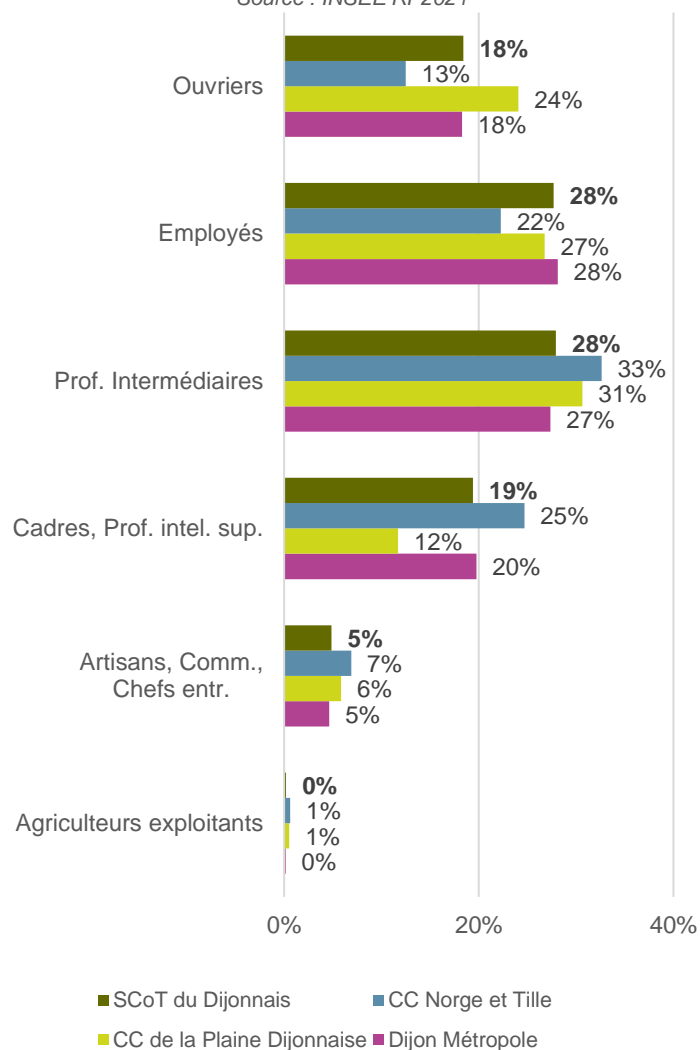
Les catégories socioprofessionnelles favorisées (CFP+) sont moins présentes à l'échelle départementale. En effet, les artisans, chefs d'entreprises, cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 24 % des emplois du département en 2021. Cette dynamique est similaire sur le territoire du SCoT du Dijonnais où les CSP+ représentent également 24 % des emplois, principalement concentrés sur la métropole (20 %) et la Communauté de Communes Norge et Tille (25 %). La part de CSP+ est supérieure à celle de la région (20 %).

Il convient, toutefois, de noter la croissance rapide des emplois de type CSP+ sur le territoire d'étude entre 2010 et 2021 avec un taux d'évolution de 11 % pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprises puis de 18 % pour les cadres et professions intellectuelles supérieures. Ces catégories sont les seules à évoluer de manière positive sur le territoire du SCoT. Ces constats sont à mettre en relation avec le renforcement de l'économie dite métropolitaine dans les domaines de la gestion, des prestations intellectuelles et du commerce inter-entreprises ces dernières années (cf. partie structuration de l'emploi par grands secteurs d'activités). Cette dynamique est particulièrement observable pour les cadres et les professions intellectuelles supérieures au sein des deux intercommunalités : croissance de 34 % pour la CC de la Plaine Dijonnaise et de 31 % pour la CC Norge et Tille.

Presque la moitié des emplois du SCoT du Dijonnais correspond aux catégories socio-professionnelles des employés et des ouvriers. Cette dernière catégorie est d'ailleurs moins représentée à l'échelle du SCoT (46 %) qu'à l'échelle départementale (48 %) et régionale (52 %). De plus, la catégorie des professions intermédiaires représente une part significative avec 28 %, ce qui est légèrement supérieur aux moyennes départementale (26 %) et régionale (27 %). Ces constats sont à mettre en relation avec une tertiarisation des emplois sur le territoire.

### Evolution de la part des emplois salariés et non-salariés à l'échelle du SCoT

Source : INSEE RP2021



## Une tertiarisation de l'emploi qui se renforce pour faire face aux défis de la désindustrialisation

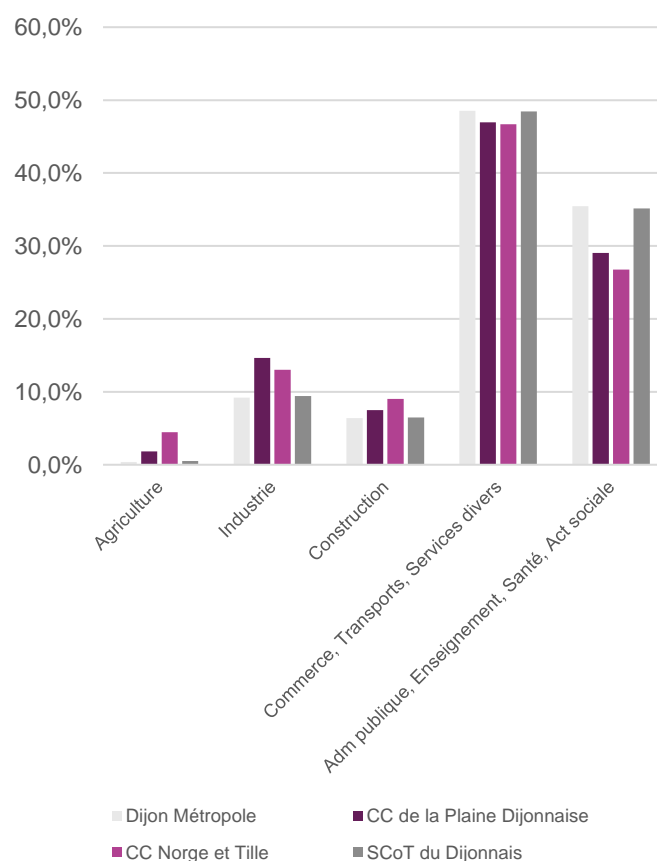
L'analyse de la structuration de l'emploi par secteur économique, définie par l'INSEE, permet d'identifier la spécialisation du territoire du SCoT et des EPCI qui la composent. La spécialisation économique peut être définie comme la concentration notable d'activités économiques spécifiques dans un territoire par rapport à un référentiel. Dans l'analyse ci-dessous, si un secteur a une proportion d'emplois dans un domaine spécifique plus importante qu'ailleurs, alors ce secteur peut être considéré comme spécialisé dans ce domaine.

L'INSEE classe les emplois au lieu de travail en cinq grands secteurs :

- L'agriculture comprenant l'ensemble des activités liées à l'agriculture, la sylviculture, la pêche et les industries connexes ;
- L'industrie regroupant les activités de transformation des matières premières en produits-finis ou semi-finis. Il inclut l'industrie manufacturière, l'extraction minière, la production d'énergie et le traitement des déchets ;
- La construction concerne les activités liées à la construction de bâtiments et d'infrastructures telles que les routes, les ponts et les travaux publics. Il comprend également les activités de rénovation et de démolition ;
- Le commerce et services correspondant au secteur le plus large et varié qui englobe le commerce de gros et de détail, les services financiers, les services aux entreprises, l'hôtellerie, la restauration, les transports, la communication, ainsi que les activités immobilières et de location ;
- L'administration publique, enseignement, santé et action sociale regroupant les activités des administrations publiques, l'enseignement à tous les niveaux, les activités de santé et de soins médicaux, ainsi que les services sociaux.

### Répartition des emplois par secteur économique par EPCI

Source : INSEE RP2021



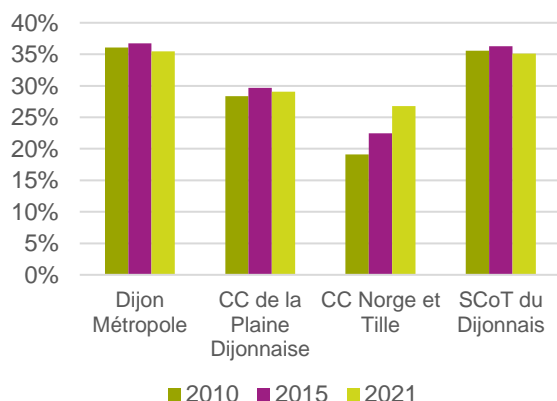
Les emplois au lieu de travail désignent le nombre d'emplois situés dans un secteur géographique indépendamment du lieu de résidence des travailleurs. Cet indicateur représente tous les emplois disponibles dans une zone géographique définie en incluant à la fois les résidents locaux et les personnes venant d'autres secteurs pour travailler. Il permet alors de mesurer le dynamisme économique et dans quelle mesure un secteur attire des actifs de l'extérieur, ce qui peut indiquer la force et la diversité d'une économie. Le territoire d'étude présente un profil moyen de l'emploi très spécifique, par rapport aux territoires de référence.

Le secteur « commerces, transports, services divers » reste en 2021, le secteur le plus représenté avec 48 % des emplois. En seconde position, on retrouve le secteur relatif aux « administrations publiques, enseignement, santé, action sociale » qui domine également avec 35 % des emplois sur le

territoire. Entre 2010 et 2021, à l'échelle du territoire du SCoT, ces deux secteurs sont les seuls à se renforcer, traduisant une tertiarisation de l'emploi. On note une hausse de 6 094 emplois (soit un taux d'évolution de +9.3 %) pour le secteur « commerces, transports, services divers » et un gain de 966 emplois pour le secteur « administration publique, enseignement, santé ». Il convient de relever que si le secteur « commerce transports et services divers » a connu des difficultés entre 2008 et 2013 avec une perte de 650 emplois selon le diagnostic du SCoT approuvé en 2019, ce secteur connaît désormais la plus grande croissance en termes d'emplois sur le territoire d'étude. Cette tertiarisation de l'emploi semble plus importante sur le territoire du SCoT qu'aux échelles départementale et régionale.

### Evolution de la part de l'emploi tertiaire entre 2010 et 2021

Source : INSEE RP2021



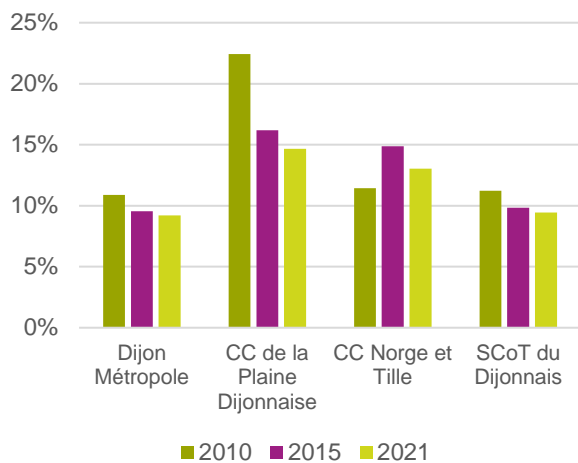
Avec une diminution de 2 166 emplois, soit un taux d'évolution de -13,4 %, le secteur industriel continue de se rétracter à l'instar des tendances observées aux échelles départementale (-12.9 %) et régionale (-15 %). Ce phénomène a particulièrement touché les secteurs industriels traditionnels comme la métallurgie, le textile et l'automobile très présents dans la région dijonnaise. Cette désindustrialisation se fait quasiment au même rythme que celui des territoires de référence. C'est au niveau de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise que la perte de vitesse est la plus forte avec un taux d'évolution de -30.9 %.

A l'inverse, on relève un développement plus important des emplois industriels au sein de la Communauté de Communes Norgé et Tille, avec un taux d'évolution de 19.7 %, ce qui dénote avec les variations négatives observées sur les territoires de référence. Malgré un contexte de désindustrialisation, cette hausse des emplois industriels constitue une véritable singularité au sein du territoire dijonnais. Ce regain peut être attribué au développement d'industries de niche à haute valeur ajoutée et d'industries émergentes ou en croissance, telles que celles liées à la haute technologie, la logistique industrielle, la transition écologique (industries vertes) et l'agroalimentaire. De plus, la proximité stratégique avec Dijon et la présence d'une main d'œuvre qualifiée facilitent l'implantation des entreprises industrielles qui souhaitent bénéficier de l'écosystème de la métropole (services, infrastructures) tout en profitant de coût potentiellement plus bas en périphérie. Cette combinaison de facteurs favorables au développement de l'activité industrielle sur la Communauté de Communes Norgé et Tille est donc à l'origine d'un effet de cluster industriel dynamique.

Face à la désindustrialisation, le territoire a donc dû se réorienter vers d'autres secteurs, notamment la transition écologique (développement d'activités industrielles vertes et durables, énergies renouvelables, agriculture urbaine), l'innovation et le tertiaire, en particulier les services aux entreprises, le commerce et l'administration pour compenser la perte d'emplois industriels. La tertiarisation plus rapide qu'ailleurs résulte de l'externalisation des fonctions tertiaires des entreprises industrielles et du déploiement rapide des services sur le territoire d'étude.

### Evolution de la part de l'emploi industriel entre 2010 et 2021

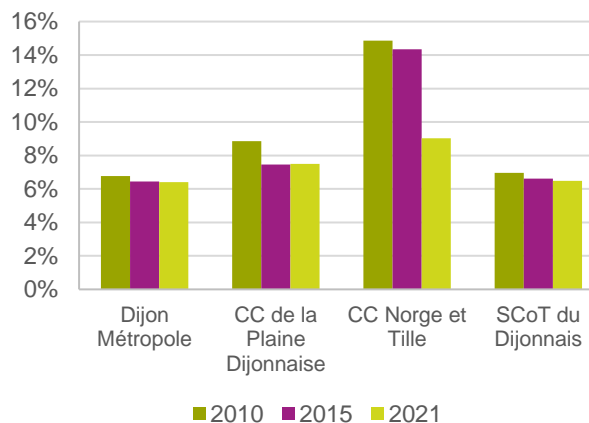
Source : INSEE RP2021



Les secteurs de la construction sont également en perte de vitesse, particulièrement depuis la crise sanitaire de 2020. Le diagnostic du SCoT approuvé en 2019 fait état de 9 896 emplois en 2013 avec un taux de croissance annuel moyen de 0.5 % par an. Selon l'INSEE en 2021, le nombre d'emplois dans ce domaine est de 9 629 emplois, ce qui correspond à une perte de 267 emplois en 8 ans, soit un taux de croissance annuel moyen de - 0.34 %. C'est au niveau de la Communauté de Communes Norge et Tille que le secteur de la construction est en forte perte de vitesse (avec un taux d'évolution de -36.5 % entre 2010 et 2021).

### Evolution de la part de l'emploi dans la construction entre 2010 et 2021

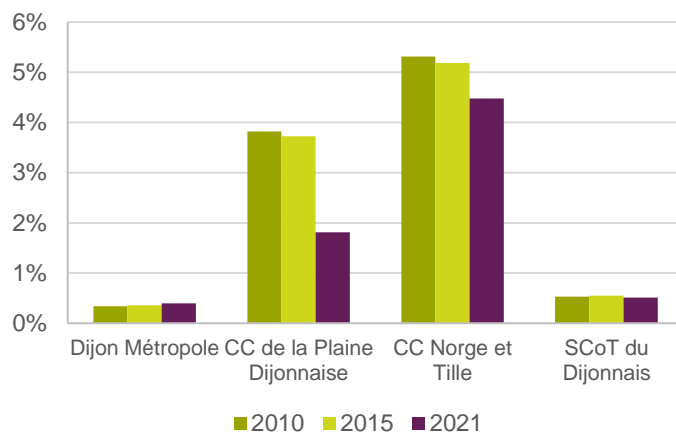
Source : INSEE RP2021



Pour le secteur de l'agriculture, le nombre d'emplois s'est stabilisé avec la perte de 5 emplois seulement entre 2010 et 2021. Les emplois dans ce domaine tendent donc à être maintenus alors qu'une perte de vitesse plus importante est observée sur les territoires de référence (taux d'évolution de -3 % à l'échelle du département et - 6.5 % à l'échelle de la région). L'agriculture représentant 1 % des emplois reste peu ancrée sur le territoire du SCoT. Ce sont les secteurs périurbains qui concentrent la plus grande part des emplois dans ce domaine : 4 % pour la Communauté de Communes Norge et Tille, 2 % pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise contre 0,4 % pour la métropole.

### Evolution de la part de l'emploi agricole entre 2010 et 2021

Source : INSEE RP2021



## Le territoire du SCoT marqué par un renforcement de l'économie métropolitaine et de proximité

L'approche par « secteur » est complétée par une analyse fine des fonctions remplies par les actifs, résultant de la profession qu'ils occupent. Ces professions sont réparties en quinze fonctions transversales par rapport au statut (indépendant, salarié, public ou privé). Les fonctions économiques offrent une vue d'ensemble des différentes finalités des activités économiques. Autrement dit, contrairement à l'analyse sectorielle qui se concentre sur des secteurs spécifiques, l'analyse par fonction permet de croiser des activités de différents secteurs pour saisir comment elles contribuent à un objectif commun.

Les fonctions économiques comprennent 5 « fonctions métropolitaines » qui correspondent à des fonctions spécifiquement localisées dans les grandes agglomérations et métropoles françaises (conception-recherche, prestations intellectuelles, commerces inter-entreprises, gestion et culture-loisirs). Elles permettent d'identifier les activités clefs stimulant la croissance économique et contribuant à l'économie locale et nationale. L'analyse de ces fonctions permet d'évaluer la concentration des activités innovantes et de haute valeur ajoutée au sein du territoire du SCoT.

L'analyse fonctionnelle des emplois est donc définie par les 15 fonctions décrites ci-dessous :

- Conception - recherche : professions de la conception, de la recherche et de l'innovation. Dans l'industrie, elle recouvre les phases préliminaires à la fabrication. Elle se distingue de la fonction « Prestations intellectuelles » par la dimension d'innovation incluse dans les travaux des métiers concernés ;
- Prestations intellectuelles : professions de mise à disposition de connaissances spécifiques pour le conseil, l'analyse, l'expertise, etc ;
- Agriculture et pêche : ensemble des professions concourant directement à la production agricole, à la pêche ou à l'exploitation forestière ;
- Bâtiment et travaux publics : ensemble des professions concourant directement à la

construction de bâtiments et d'ouvrages de travaux publics ;

- Fabrication : ensemble des professions consistant à mettre en œuvre des matériels ou des processus techniques, hors agriculture et pêche et hors BTP. Pour l'essentiel il s'agit des métiers concourant directement aux différentes étapes de la production de biens matériels et d'énergie ;
- Commerce inter-entreprises : professions en relation directe avec le commerce de gros et le commerce entre les entreprises, que ce soit pour l'achat ou la vente ;
- Gestion : professions de la gestion d'entreprise, de la banque et de l'assurance ;
- Transports - logistique : professions du transport des personnes et des flux de marchandises ;
- Entretien - réparation : professions prioritairement orientées vers l'entretien et la maintenance (hors bâtiment et travaux publics), ainsi que le traitement des déchets (et par extension l'environnement)
- Distribution : ensemble des professions de la vente aux particuliers, y compris l'artisanat commercial
- Services de proximité : professions des services de la vie courante (hors distribution, transport, éducation et santé) ;
- Éducation - formation : métiers de l'enseignement scolaire et universitaire (primaire, secondaire et supérieur) et de la formation professionnelle, y compris l'organisation de ces enseignements. Cette fonction n'intègre pas les animateurs sportifs ou de loisirs qui sont inclus dans la fonction ;
- Santé et action sociale : professionnels de la santé et de l'action sociale, y compris les pharmaciens ;
- Culture - loisirs : professions de la culture et des loisirs, sportifs ou non ;
- Administration publique : emplois liés aux activités régaliennes et d'administration de l'État et des collectivités locales, hors services de la santé, de l'éducation. Elle intègre en particulier toutes les professions de la sécurité publique et de la justice.

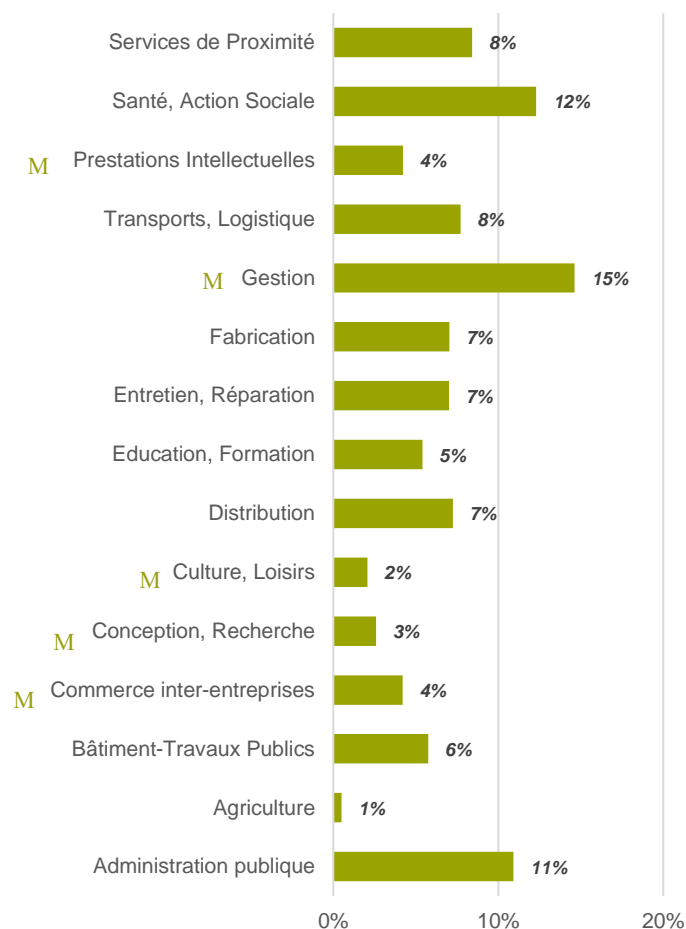
De plus, l'INSEE définit les « cadres de fonctions métropolitaines » (CFM) qui visent à offrir une notion proche d'emplois "stratégiques". Il s'agit des emplois des fonctions métropolitaines dont la catégorie sociale correspondant aux cadres et celle des chefs d'entreprises de 10 salariés et plus.

L'analyse des données de l'INSEE montre que le territoire d'étude recouvre une palette d'emplois diversifiée. Néanmoins, sur les 145 479 emplois en 2020, sont particulièrement représentées les fonctions économiques suivantes : la gestion (15 % des emplois), la santé et l'action sociale (12 %), l'administration publique (11 %) et les services de proximité (8 %). Cela répond notamment aux fonctions assumées par Dijon en tant que ville-préfecture du département. On note que la fonction relative à la santé et l'action sociale continue de se renforcer, en passant de 7 % des emplois en 1982 à 12 % en 2020, avec un taux d'évolution du nombre d'emplois de 19.9 % sur les dix dernières années. En 2020, c'est dans le domaine de la gestion, que les emplois des Cadres des Fonctions Métropolitaines sont les plus représentés (5 % des emplois du SCoT). De manière générale, l'ensemble des fonctions de proximité (services de proximité, santé, action sociale, administration publique) connaissent une hausse du nombre d'emplois entre 2009 et 2020.

A l'inverse, le poids de la fonction relative à la fabrication est réduit de moitié en 2020 : elle représente 15 % des emplois en 1982 contre 7 % en 2020, avec un taux d'évolution de -16.2 % sur les dix dernières années. Cela traduit le phénomène de désindustrialisation puis le renforcement des emplois tertiaires et de proximité. Une très forte diminution des emplois est également constatée dans les fonctions relatives à l'agriculture (le taux d'évolution est de - 16.8 % entre 2009 et 2020), les transports et logistiques (taux d'évolution de -9.1 % entre 2009 et 2020), de l'entretien et réparation (taux d'évolution de -8.9 % entre 2009 et 2020). Sur le territoire du SCoT, les fonctions métropolitaines sont principalement axées sur la gestion (15 % de l'emploi du SCoT), les prestations intellectuelles (4 %) et le commerce inter-entreprise (4 %).

### Part des fonctions (dont 5 métropolitaines) en 2020

Source : INSEE RP2020

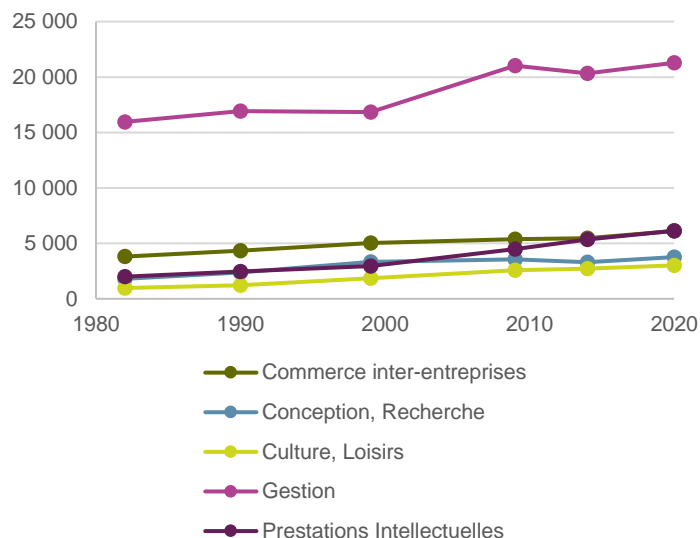


M : Fonctions métropolitaines

Entre 2009 et 2020, selon l'INSEE, l'analyse du taux d'évolution des fonctions métropolitaines montre un renforcement et une tendance vers une diversification des fonctions métropolitaines supérieures : avec un taux d'évolution de 37.2 % sur ce pas de temps, on constate un développement très rapide des prestations intellectuelles, des fonctions liées à la culture et aux loisirs avec 17.4 %, du commerce inter-entreprises avec 13.8 %, de la conception et de la recherche avec 5.6 %. De manière générale, toutes les fonctions métropolitaines ont connu une augmentation régulière du nombre d'emplois depuis 1982.

### Evolution des emplois des 5 fonctions métropolitaines

Source : INSEE RP2020



### Spécificités de la métropole dijonnaise : une polarité d'excellence et de proximité

Dijon métropole confirme le statut de ville préfecture en concentrant la majorité des fonctions métropolitaines du SCoT du Dijonnais.

Ainsi, l'EPCI, centre administratif majeur de la région, concentre la majorité des emplois liés à aux fonctions métropolitaines, notamment de type gestion administrative, à la fois dans le secteur public (préfecture, conseil régional, mairie) et privé (sièges sociaux d'entreprises locales et régionales). Cette fonction est la plus représentée avec 14 % des emplois du SCoT, soit la quasi-totalité des emplois dans cette fonction. La métropole joue également un rôle important dans le commerce inter-entreprises, notamment dans le secteur de l'agroalimentaire en concentrant 4 % des emplois du territoire d'étude. La métropole, en tant que pôle universitaire et scientifique, bénéficie d'une concentration d'emplois avec 4 % dans la fonction de prestations intellectuelles, notamment dans la recherche appliquée, l'innovation, le droit, les activités de conseil, l'ingénierie, les services financiers et les professions libérales. Les fonctions de recherche et de développement sont également représentées avec 3 % des emplois, notamment dans les domaines de la viticulture, de l'agronomie et des technologies

alimentaires. La présence de centres de recherche, d'universités et d'institutions comme l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) renforce cette fonction. Avec 2 %, l'EPCI regroupe les emplois liés à la fonction culturelle et de loisirs. Ces dix dernières années, la stabilisation du poids des 5 fonctions métropolitaines sur la métropole dijonnaise traduit le maintien d'une économie diversifiée et d'excellence. Confirmant le rôle clef actuel de la métropole dijonnaise au niveau local, régional et national.

La métropole accueille également une part importante des fonctions de proximité en réponse aux besoins quotidiens de la population du SCoT. Avec 12 % elle détient le monopole des emplois liés à la fonction santé et action sociale à l'échelle du territoire d'étude. Il convient de noter que cette fonction s'est le plus renforcée avec une part de 11 % des emplois à l'échelle métropolitaine en 2009 contre 13 % en 2020. Sont également significatifs les emplois liés à la fonction services de proximité représentant 8 % des emplois à l'échelle du SCoT. On note que la fonction relative aux transports et à la logistique représente 7 % des emplois du territoire. Ces dix dernières années le poids des fonctions de proximité a également été maintenu.

### Spécificité économique de la Communauté de Communes Norge et Tille : une économie périurbaine de proximité, plus exposée à l'aire d'influence de la métropole

Les fonctions métropolitaines sont peu représentées au sein des deux intercommunalités, bien que légèrement plus présentes sur la Communauté de Communes Norge et Tille. Par exemple, 11 % des emplois de l'intercommunalité sont liés à la fonction métropolitaine de gestion, contre 8 % pour la Communauté de communes Norge et Tille. Il en est de même pour les emplois liés à la culture et aux loisirs : 2 % des emplois pour la Communauté de Communes Norge et Tille contre 1 % des emplois pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Elles ont en commun, une part significative des fonctions de proximité avec une surreprésentation de la fonction services de proximité. Sur la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise, 13 % des emplois sont liés à cette fonction. Cette part est légèrement plus importante pour la Communauté de Communes Norge et Tille avec 15 % des emplois sur la zone. On note toutefois quelques disparités permettant d'attribuer un profil

économique spécifique pour chacune d'entre elles. La Communauté de Communes Norge et Tille bénéficie d'une meilleure couverture des fonctions de proximité : les emplois liés aux services de proximité et à la distribution représentent chacun 11 % des emplois du secteur (contre 7 % pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise), 10 % pour les emplois liés à l'entretien et réparation (contre 7 % pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise), 9 % pour les emplois liés à la fonction santé et action sociale (contre 7 % pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise). Il convient de noter que l'EPCI connaît une augmentation notable des emplois liés à la fonction santé et action sociale puisque le poids de cette fonction a doublé entre 2009 et 2020. La Communauté de Communes Norge et Tille plus proche de la métropole adopte donc un profil économique périurbain avec des services diversifiés.

### Spécificité économique de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, une économie plus locale tournée vers la transformation des ressources naturelles et l'artisanat industriel

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise se distingue de l'autre intercommunalité par une surreprésentation des emplois liés aux fonctions suivantes : transports logistiques (17 %), fabrication (10 %), bâtiments travaux publics (8 %). Les deux premières sont connectées à l'activité artisanale et industrielle présente sur l'intercommunalité (plateformes et transports de marchandises liées à l'agroalimentaire, l'artisanat du bâtiment et l'artisanat affilié à l'industrie). Il convient de noter que l'EPCI connaît un renforcement notable des emplois liés à la fonction transports logistiques entre 2009 et 2020 (part de 11 % des emplois en 2009 contre 17 % en 2020). A l'inverse, ces dix dernières années, la fonction relative à la fabrication diminue son poids de moitié dans l'armature économique. Pourtant plus rurale que la Communauté de Communes Norge et Tille et caractérisée par une plaine agricole fertile, on ne note pas de surreprésentation des emplois agricoles

pures (3 % des emplois contre 4 % pour la Communauté de communes Norge et Tille). En effet, l'intercommunalité bénéficie de l'intégration de l'agriculture avec les secteurs relatifs à l'agroalimentaire et les énergies renouvelables (projets de méthanisation agricole). Ces secteurs sont assimilés par l'INSEE à des industries de transformation, alors associées à la fonction fabrication. La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise voit donc émerger des nouvelles initiatives pour pallier la baisse des emplois dans le milieu agricole : en transformant ses ressources agricoles et naturelles, cela lui permet de conserver un ancrage fort dans le secteur agricole.

## LES CARACTERISQUES DES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE

### Une économie dominée par des établissements de petite taille et des services marchands

Selon l'INSEE, les entreprises sont définies comme des unités légales, entités économiques autonomes qui peuvent regrouper plusieurs établissements. Une entreprise peut être composée de plusieurs établissements. Les établissements sont définis comme des unités de production locales ou de services géographiquement localisés, qui dépendent d'une entreprise. Ainsi plusieurs établissements peuvent être associés à une même entreprise. L'approche par établissement permet de zoomer sur les détails opérationnels et comprendre les dynamiques locales, la répartition géographique de l'activité économique comme l'emploi ou l'attractivité.

En 2021, le territoire du SCoT compte 21 440 entreprises et 25 105 établissements sur le territoire, soit la moitié des entreprises et moins de trois quarts des établissements du département. On note la présence d'un tissu diversifié d'entreprises d'envergure ayant d'une part, un impact sur les TPE/PME et l'écosystème local (sous-traitance, partenariat) et d'autre part, un effet d'entraînement pour attirer d'autres entreprises et investisseurs.

69 % des établissements sont des petites structures économiques de type micro-établissements de 1 à 9 salariés. On retrouve 7 % d'établissements sans salarié. La part des micro-établissements correspond à celle des territoires de référence : en effet, on relève 73.2 % d'établissements de 1 à 9 salariés et 7.8 % d'établissements de 0 salarié pour le département. Les chiffres du département sont similaires à ceux de la région. La Communauté de Communes Norge et Tille présente une proportion importante d'établissements sans salariés avec 11 %.

Les parts des établissements de 10 à 19 salariés (12 %), 20 à 49 salariés (7 %), 50 salariés (5 %) et plus sont plus importantes que celles des territoires de référence. Les établissements de très grande taille (50 salariés et plus) sont exclusivement localisés sur la métropole dijonnaise. Selon l'INSEE, cette dernière compte 484 établissements actifs en 2021.

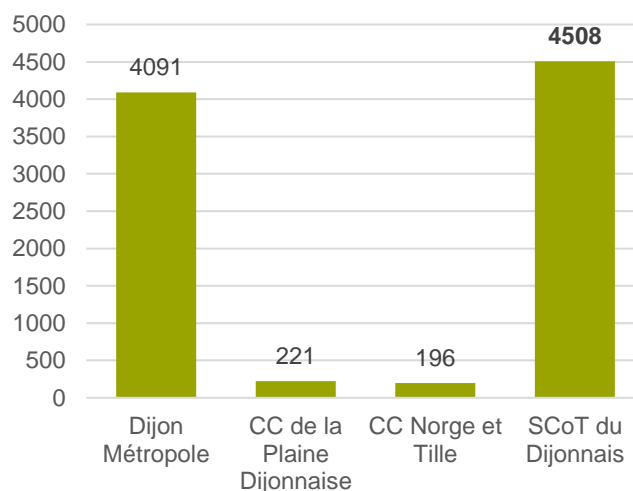
L'analyse des établissements actifs non agricoles, marchands et productifs permet de saisir quels secteurs économiques marchands sont les plus

dynamiques ou vulnérables. Ainsi, les services marchands et l'administration ont une place importante avec une proportion significative, plus particulièrement sur la métropole dijonnaise avec 27 % des « commerces de gros et de détail, transports, hébergement et restauration » 19 % des « activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien », et 17 % des « administrations publiques, enseignement, santé humaine et action social ».

L'analyse des établissements actifs employeurs par secteur d'activité montre que les établissements en lien avec l'agriculture, sylviculture et pêche (1 %) ne représentent pas une proportion élevée par rapport aux territoires de référence (8 %).

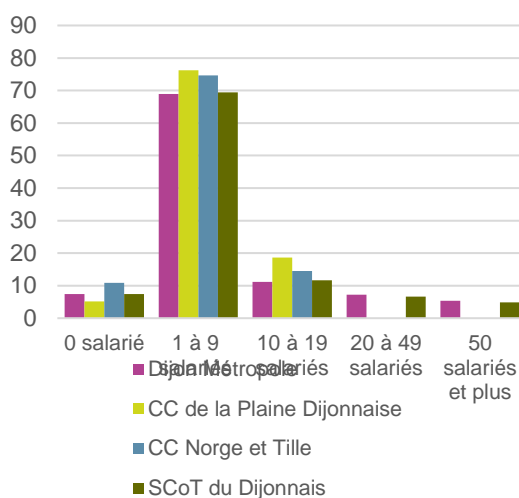
### Nombre d'entreprises créés sur le territoire en 2022

Source : INSEE SIDE 2022



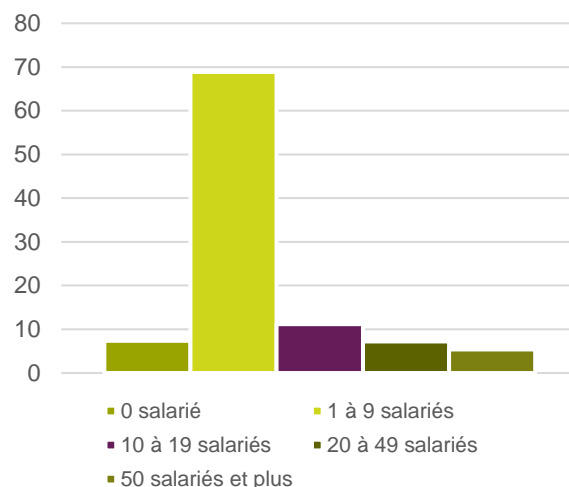
### Répartition des entreprises du territoire selon la masse salariale en 2021

Source : INSEE FLORES 2021



### Répartition des entreprises de Dijon Métropole selon la masse salariale en 2021

Source : INSEE FLORES 2021



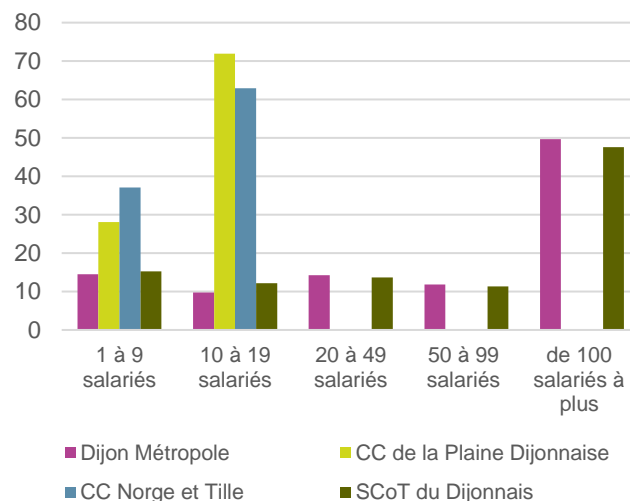
### Une concentration des postes salariés dans les établissements de grande taille

48 % soit presque la moitié des postes salariés sur le territoire du SCoT se trouvent dans les établissements de 100 salariés et plus : les grands établissements jouent alors un rôle prépondérant dans l'économie locale en termes de création d'emplois. Ces établissements sont liés à des entreprises d'envergure nationale et internationale. Sur Dijon Métropole, on note d'une part, que 50 % des postes salariés se trouvent dans des très grandes entreprises (100 salariés et plus) et d'autre part, que 47 % des postes salariés relèvent du secteur commerce, transports, services divers, interrogeant la dépendance économique du territoire à cette activité. Une forte dépendance à l'égard des grandes entreprises peut aussi avoir un impact sur l'économie locale en cas de délocalisation.

La moitié restante se trouve dans un tissu de TPE/PME dont la répartition est comparable à celle observée dans les territoires de référence.

### Répartition des entreprises du territoire selon la masse salariale en 2021

Source : INSEE FLORES 2021



En 2022, 4 508 établissements sont créés sur le territoire d'étude dont 4 091 établissements, soit 91 % concentrés dans la métropole dijonnaise. Cela représente 60 % des établissements créés à l'échelle du département, confirmant le dynamisme économique du territoire d'étude. En revanche, le taux de création des établissements est plus faible au sein de la Communauté de Communes de la Plaine

Dijonnaise (221 établissements créés soit 5 %) et la Communauté de Communes Norge et Tille (196 établissements créés soit 4 %).

L'analyse de la création d'établissements par secteur confirme également un fort développement du tertiaire au sein du territoire d'étude. Ce développement est encore plus fort sur la métropole dijonnaise. Ainsi, 25.8 % des nouveaux établissements sont créés dans le secteur des commerces de gros et de détail, transport, hébergement et restauration. Ce développement est encore plus marqué au sein de la métropole, avec 26.6 % des établissements créés sur ce secteur, ce qui est supérieur à la moyenne départementale (25.2 %). En seconde position, on retrouve les « activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien » avec 22.7 % des établissements créés. Enfin, 13.5 % des nouveaux établissements sont affiliés au secteur « administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale ».

Au sein de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, l'analyse montre un certain dynamisme et une concentration des créations d'établissements dans les domaines relatifs aux « industries manufacturières, industries extractives et autres » (11.8 % contre 4.5 % à l'échelle du SCoT) et à la « construction » (11.3 % contre 7.3 % à l'échelle du SCoT).

La Communauté de Communes Norge et Tille présente un dynamisme des « activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien », où le nombre de créations est en proportion supérieur à celle du SCoT (27 % contre 22.7 %). Il en est de même pour les domaines liés aux « administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale » (16.3 % contre 13.5 % à l'échelle du SCoT), les « industries manufacturières, industries extractives et autres » (9.2 % contre 4.5 % à l'échelle du SCoT) et les activités immobilières (5.1 % contre 4.5 % à l'échelle du SCoT).

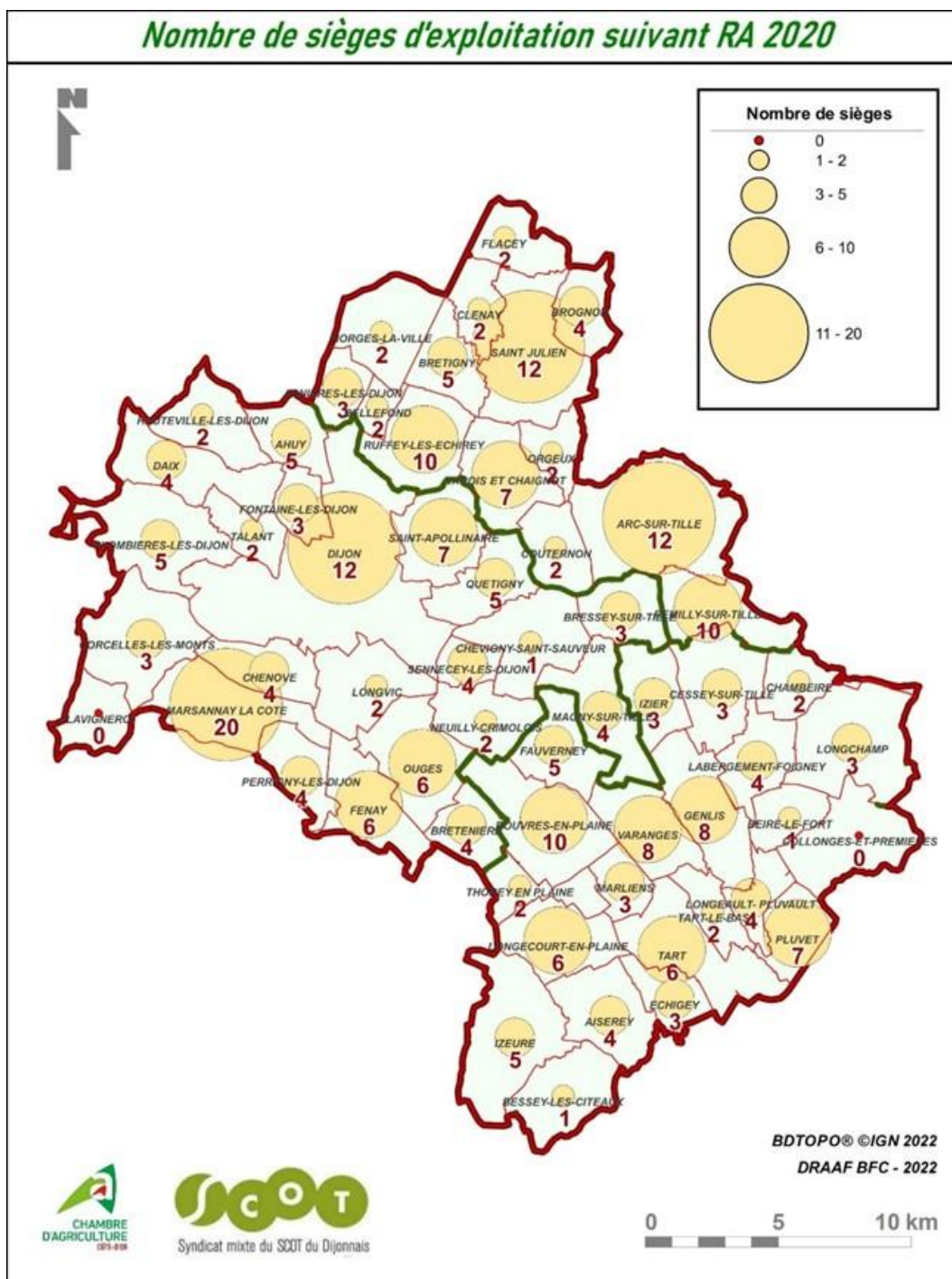
## LES ACTIVITES SPECIFIQUES

### L'agriculture

#### Evolution de l'activité agricole sur le territoire

Le Recensement Agricole (RA) de 2020 compte 273 sièges d'exploitation sur l'ensemble du territoire, conforme aux données internes de la Chambre d'Agriculture.

Ils sont répartis uniformément, avec des pôles plus importants au Nord et à l'Est, ainsi qu'une multiplicité d'exploitations viticoles sur Dijon et le Nord de la Côte.



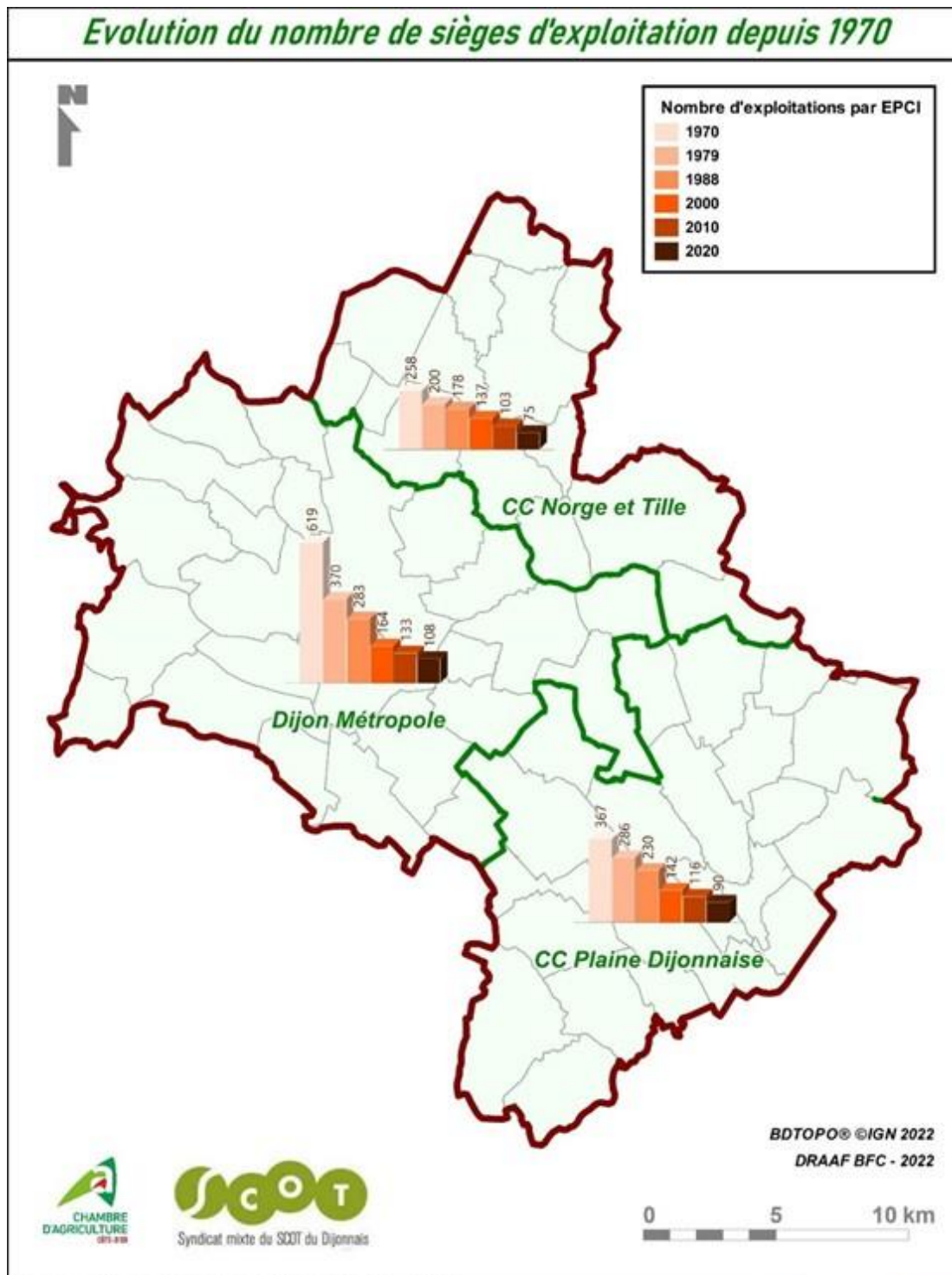
Diagnostic Agricole SCOT DIJONNAIS - 2023

TERRALTO  
ENSEMBLE FAISONS VOTRE VSS PROJETS

L'évolution depuis 50 ans, telle que comptabilisée par les recensements successifs, reflète le déclin généralisé du nombre d'exploitations, comme l'illustre la carte ci-dessous.

On constate une diminution de 971 exploitations sur le territoire soit - 78 %, ou pratiquement 4 exploitations sur 5.

Cette tendance est nettement plus rapide et marquée sur les communes de Dijon Métropole (- 82,5 %) que sur la CC Plaine Dijonnaise (-75,5 %) ou Norge et Tille (-70,9 %).



Diagnostic Agricole SCOT DIJONNAIS - 2023



*Les activités connexes*

D'après les données issues du RA 2020, sur les 273 exploitations agricoles du territoire du SCoT, 15 d'entre-elles ont une activité de transformation dont :

- 6 exploitants réalisant de la transformation ou découpe de viande sur la CC de la Plaine Dijonnaise,

- 3 exploitants réalisant de la transformation de fruits et/ou légumes sur la Métropole.

Enfin, on compte 58 exploitations réalisant du travail à façon réparties sur l'ensemble du territoire et 10 exploitations réalisant une activité d'agritourisme sur la Métropole et la CC de la Plaine Dijonnaise.

	2020	EVOLUTION 2010/2020 (%)
<b>NOMBRE TOTAL D'EXPLOITATIONS</b>	273	-68
CC DE LA PLAINE DIJONNAISE	90	-22
CC NORGE ET TILLE	75	-27
DIJON METROPOLE	108	-19
<b>ACTIVITES DE TRANSFORMATION (HORS VINIFICATION A LA FERME)</b>	15	
CC DE LA PLAINE DIJONNAISE	7	
CC NORGE ET TILLE	0	
DIJON METROPOLE	8	
<b>DONT TRANSFORMATION DE LAIT</b>	0	
<b>DONT TRANSFORMATION OU DECOUPE DE VIANDE</b>	6	
CC DE LA PLAINE DIJONNAISE	6	
CC NORGE ET TILLE	0	
DIJON METROPOLE	0	
<b>DONT TRANSFORMATION DE FRUITS ET/OU LEGUMES</b>	3	
CC DE LA PLAINE DIJONNAISE	0	
CC NORGE ET TILLE	0	
DIJON METROPOLE	3	
<b>ACTIVITES DE DIVERSIFICATION</b>	77	81
CC DE LA PLAINE DIJONNAISE	29	21
CC NORGE ET TILLE	20	33
DIJON METROPOLE	28	27
<b>DONT TRAVAIL A FAÇON</b>	58	108
CC DE LA PLAINE DIJONNAISE	23	53
CC NORGE ET TILLE	15	50
DIJON METROPOLE	20	5
<b>DONT TOURISME - HEBERGEMENT - LOISIRS</b>	10	100
CC DE LA PLAINE DIJONNAISE	4	0
CC NORGE ET TILLE	0	
DIJON METROPOLE	6	100
<b>DONT ENERGIE RENOUVELABLE (POUR LA VENTE)</b>	12	200
CC DE LA PLAINE DIJONNAISE	9	200
CC NORGE ET TILLE	0	
DIJON METROPOLE	3	

Tableau 2 : Nombre d'activités de transformation et de diversification par EPCI en 2020 et évolution (RA2020) ; Diagnostic Agricole SCoT du Dijonnais - 2023

*La taille des exploitations*

Au total, les 273 entreprises agricoles du SCoT exploitent 29 485 ha de surface agricole utile (SAU) (RA 2020).

La définition de la superficie agricole utilisée (SAU) donnée par Agreste est la suivante : « superficies des terres labourables, superficies des cultures permanentes, superficies toujours en herbe,

*superficies de légumes, fleurs et autres superficies cultivées de l'exploitation agricole ».*

Dans ce cas, il s'agit bien de **surfaces rattachées aux sièges** des exploitations du territoire, ces exploitations cultivant dans et hors du territoire du SCoT.

La différence entre les 31 500 ha de surface agricole du territoire donné par l'occupation du sol à grande

échelle (OCSGE) et les 29 485 ha de SAU du RA s'explique :

- Par cette notion de surface exploitée dans et hors du SCoT ;
- Par une définition un peu différente des surfaces retenues (espaces verts par exemple).

Dans l'absolu, à l'échelle du territoire, l'ordre de grandeur de la surface occupée par l'agriculture reste cohérent.

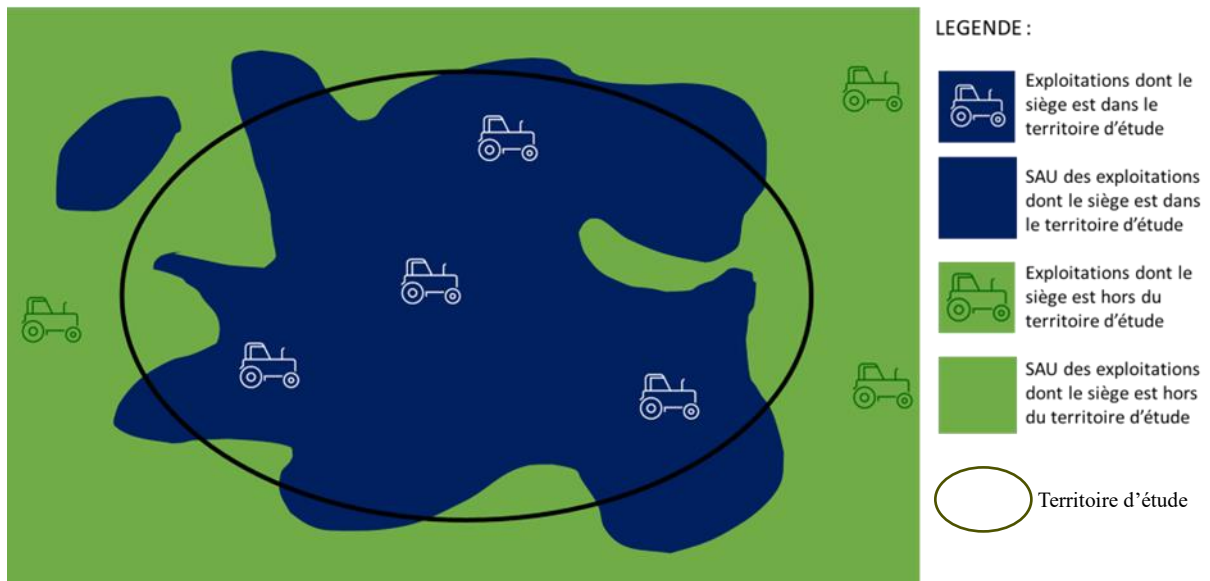
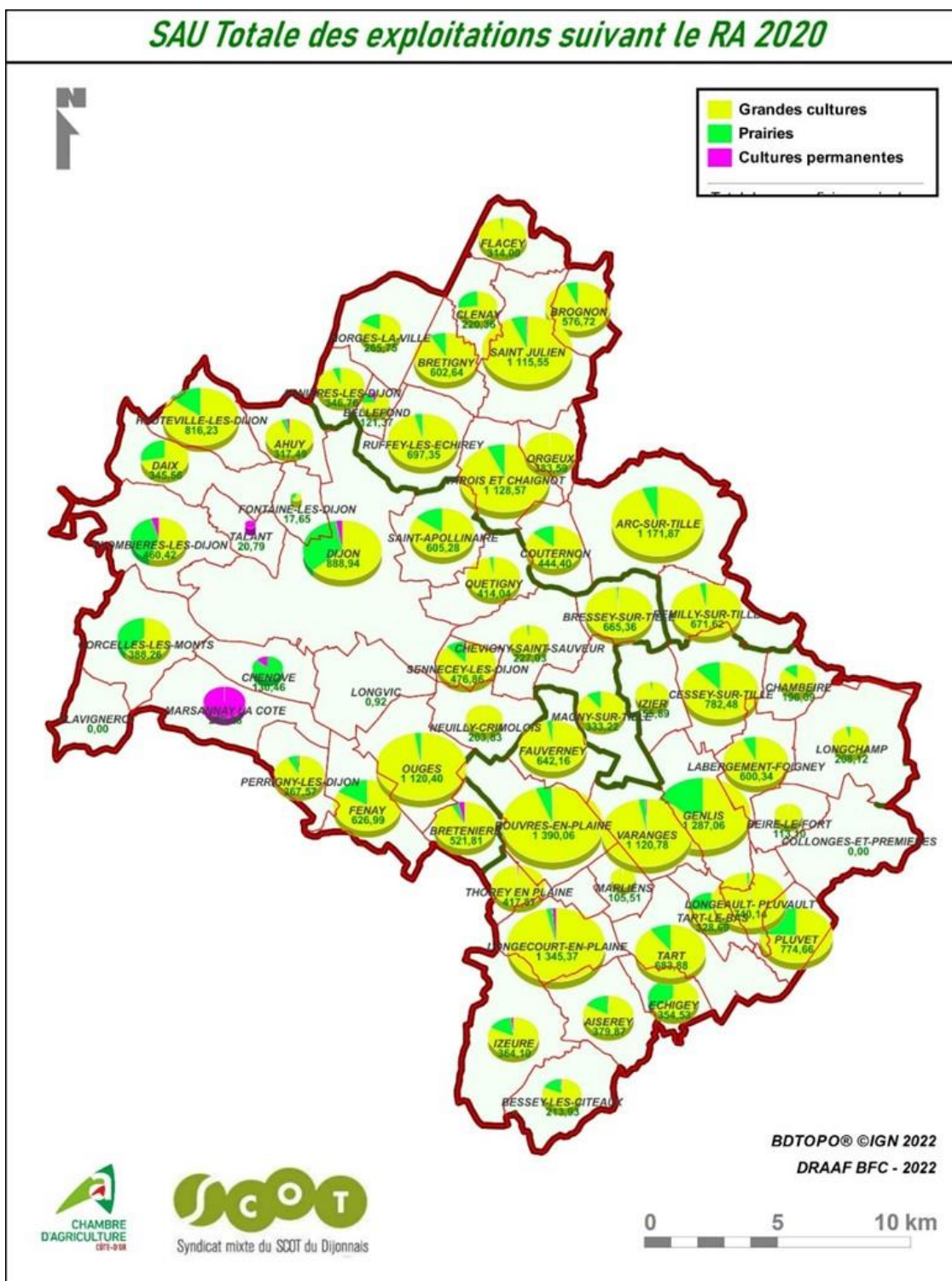


Figure 1 : Schéma de définition de la SAU ; Diagnostic Agricole SCoT du Dijonnais – 2023

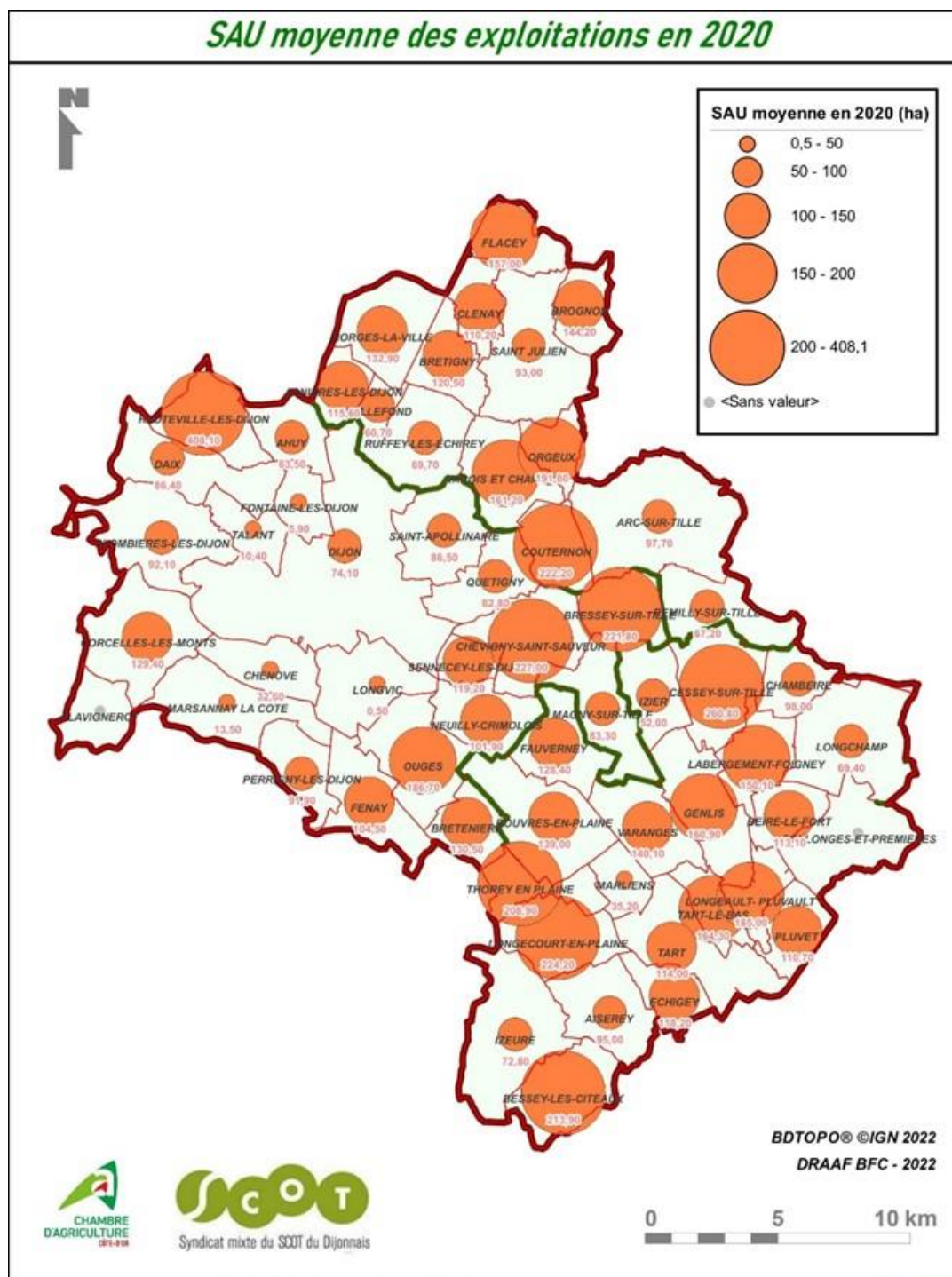


Diagnostic Agricole SCOT DIJONNAIS - 2023



La moyenne est de 108 ha par exploitation, avec toutefois de grandes disparités.

La carte suivante met en évidence que les communes viticoles ont typiquement des surfaces inférieures à 50 ha, celles en grandes cultures pouvant atteindre plus de 400 ha.



Diagnostic Agricole SCOT DIJONNAIS - 2023

Le Recensement Agricole permet de constater l'évolution de la SAU des exploitations ayant leur siège dans le territoire.

D'après le tableau ci-dessous, la SAU totale est passée de 33 033 ha en 1970 à 29 485 ha en 2020, soit une baisse de 10,7 %. On constate une disparité

entre EPCI, celle de la CC Plaine Dijonnaise est restée relativement stable, avec -1,5 %, tandis que celles de la CC Norge et Tille et de Dijon Métropole ont respectivement diminué de 12,9 % et de 19 %.

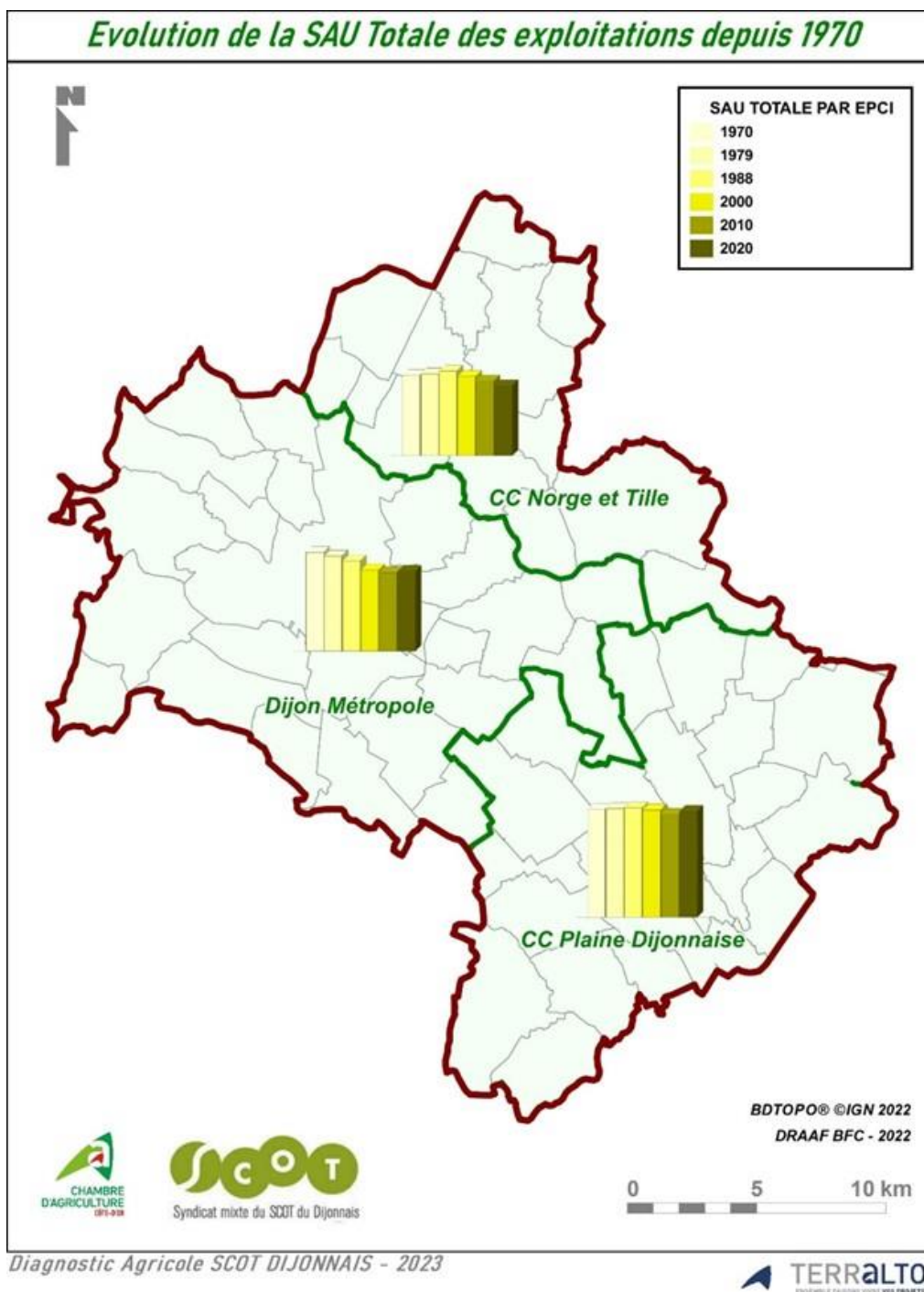
Pour rappel, les données correspondent aux surfaces cultivées par les exploitants dont la commune-siège se situe au sein du périmètre du SCoT du Dijonnais. D'après les chiffres, la SAU a diminué entre 1970 et 2020 de plus de 3 549 ha. Cependant, cette évolution ne signifie pas pour autant que 3 549 ha de terres agricoles ont été consommés sur le territoire du SCoT car le calcul de la SAU prend en compte la totalité des parcelles cultivées par exploitation, soit à la fois dans et hors du périmètre d'étude.

On constate néanmoins, toute proportions gardées et réserves d'usage au regard des différences de données corine land cover (CLC)/RA :

- Une diminution de l'ordre de 1 200 ha entre 2000 et 2020, ce qui est cohérent avec l'ordre de grandeur CLC ;
- Une maîtrise de la consommation, voire une stabilité sur les dix dernières années, ce qui est aussi cohérent avec les tendances CLC.

SAU TOTALE (HA)	1970	1979	1988	2000	2010	2020
DIJON METROPOLE	11 385	10 975	10 402	9 365	9 045	9 219
NORGE ET TILLE	9 257	9 397	9 728	9 113	8 585	8 061
PLAINE DIJONNAISE	12 392	12 493	12 578	12 359	11 864	12 205
<b>TOTAL SCOT DU DIJONNAIS</b>	<b>33 033</b>	<b>32 866</b>	<b>32 708</b>	<b>30 837</b>	<b>29 494</b>	<b>29 485</b>

Tableau 3 : Evolution de la SAU des exploitations sur le SCoT du Dijonnais (RA 2020) ; Diagnostic Agricole SCoT du Dijonnais - 2023



### Les actifs agricoles

D'après les chiffres de la MSA (Mutualité Sociale Agricole) au 31/12/2021, sur les 273 exploitations agricoles (c'est-à-dire des entreprises agricoles), on retrouve 343 chefs d'exploitation uniquement (en nombre, sans les co-exploitants). A noter qu'il peut y avoir plusieurs chefs d'exploitation au sein d'une entreprise agricole. Les chiffres détaillés sont :

- 153 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole sur Dijon Métropole,
- 84 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole sur la Communauté de Communes de Norge et Tille,
- 106 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole sur la Communauté de Communes de de la Plaine Dijonnaise.

Selon Agreste, un ETP correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année). Le travail fourni sur une exploitation agricole provient d'une part, de l'activité des personnes de la famille (chef compris) et d'autre part, de l'activité de la main-d'œuvre salariée (permanents, saisonniers, salariés des entreprises de travaux agricoles, des coopératives d'utilisation du matériel agricole et des groupements d'employeurs).

Cette définition n'inclut que les emplois directement liés à une exploitation. Tous les emplois indirects liés à l'agriculture ne sont pas compris alors qu'ils sont importants : tourisme, commerce du vin et spiritueux, organismes agricoles, coopératives,

administrations, entreprises agroalimentaires, activités de transformation des produits agricoles, etc.

Par exemple, les masses salariales de la Maison de l'Agriculture, des services de l'État ou encore de Dijon Céréales travaillant dans le domaine agricole représentent déjà plusieurs centaines de personnes et ne sont pas comptabilisées dans le tableau présenté ci-dessous.

Le tableau ci-dessous, basé sur les données du Recensement Agricole de 2020, présente le détail de la main d'œuvre en ETP (Equivalent Temps Plein) par EPCI.

	ETP - RA 2020				
	DIJON METROPOLE	CC NORGE ET TILLE	CC PLAINE DIJONNAISE	SCoT	COTE D'OR
<b>main d'œuvre totale</b>	366	115	126	607	9 597
chefs d'exploitations, coexploitants	111	69	95	275	4 593
└ dont coexploitants familiaux	20	10	19	49	1 101
main d'œuvre familiale	21	8	7	36	621
salariés permanents	165	17	18	199	3 166
<b>sous-total main d'œuvre permanente</b>	297	93	120	510	8 380
<b>saisonniers et salariés occasionnels</b>	69	22	6	97	1 216

Tableau 4 : Effectifs salariés en ETP, par EPCI, sur le territoire d'étude (RA 2020) ; Diagnostic Agricole SCoT du Dijonnais - 2023

**A l'échelle du SCoT du Dijonnais, sur 273 entreprises agricoles, on compte 607 ETP en main d'œuvre directe liée à l'agriculture.**

*Place de l'agriculture dans les différents secteurs économiques*

*Le poids de l'agriculture dans les différents secteurs économiques peut se représenter selon plusieurs critères, tels que :*

**Aucune donnée sur les emplois indirects ne peut être mise en lumière car ces emplois sont comptabilisés dans plusieurs secteurs d'activité différents.**

- Le nombre de chefs d'exploitation et le nombre d'actifs,
- La surface occupée par l'agriculture sur un territoire donné et la SAU,
- Le chiffre d'affaires.

Afin d’avoir une idée plus large de la place qu’occupe l’agriculture dans le territoire d’étude par rapport à d’autres territoires de même envergure, une comparaison avec d’autres territoires de SCoT incluant des métropoles de taille similaire est proposée.

Le ratio de l’emploi agricole, par rapport à l’emploi total, est similaire quel que soit le territoire (autour

de 0,5 % d’emploi agricole). Lorsque l’emploi agricole est rapporté à la surface agricole utile, on constate en revanche des différences selon les territoires. En effet, le territoire du SCoT Orléans Métropole présente huit fois plus d’ETP pour 1 000 ha que le territoire du SCoT de l’Agglomération Bisontine. Les territoires du SCoT du Grand Clermont et du SCoT du Dijonnais sont similaires : environ 20 ETP pour 1 000 ha.

	ETP DANS LE SECTEUR AGRICOLE (RA 2020)	ETP TOUT SECTEURS (INSEE)	SAU (HA) (RA 2020)	RATIO EMPLOI AGRICOLE	ETP POUR 1 000 HA
<b>SCOT DE L'AGGLOMERATION BISONTINE</b>	592	75 493	34 028	0,8 %	17,41
<b>SCOT DU GRAND CLERMONT</b>	1 385	179 586	62 179	0,8 %	22,28
<b>SCOT ORLEANS METROPOLE</b>	721	147 279	6 870	0,5 %	104,96
<b>SCOT DU DIJONNAIS</b>	607	142 704	29 485	0,4 %	20,59

Tableau 5 : Poids de l’agriculture - comparaison entre plusieurs territoires (INSEE, RA 2020) ; Diagnostic Agricole SCoT du Dijonnais - 2023

Rassembler des données statistiques concernant le chiffre d’affaires généré par l’agriculture est difficile sur un territoire particulier. Il existe toutefois des chiffres au niveau régional et départemental.

Au niveau départemental, l’agriculture avoisine 53 % de l’espace départemental, soit 468 000 ha de Surface Agricole Utile. Elle génère un chiffre d’affaires annuel hors subventions de 1,3 milliard d’euros en 2021 et 1,7 milliard d’euros en 2022 (Source : Compte de l’Agriculture). Cela s’explique par la hausse des prix des vins et des céréales.

De plus, le tableau ci-dessous présente l’évolution du chiffre d’affaires (hors subventions) en Côte d’Or entre 2014 et 2021 (source : Agreste, 2022). On constate une importante augmentation du chiffre

d’affaires entre 2014 et 2018 (+ 26 %) puis une diminution entre 2018 et 2021 (- 13 %).

L’agriculture représente également 4 % des exportations du département en valeur et 40 % si l’on ajoute les produits des industries agro-alimentaires (vins, bovins viande, grandes cultures) (source : Douane).

**Il est difficile d’obtenir des chiffres détaillés à l’échelle du SCoT. A l’échelle du département, le poids de l’économie agricole est conséquent et important pour les territoires ruraux. A noter que la viticulture compte 3 % de la SAU pour près de 50 % du CA en Côte-d’Or.**

UNITE : MILLIONS D'EUROS COURANTS	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>PRODUCTIONS VEGETALES</b>	1006,2	1027,6	842,8	1239	1322,6	1066,3	1098,4	1106,4
dont blé tendre	85	111,6	66,4	91,7	114,2	110,5	99	142,8
maïs	9,1	5,7	4,2	7,7	7	7,2	8,4	16,7
orge	56,2	71,1	47,5	56,8	69,7	65,1	51,5	77,4
oléagineux	89	87,5	77,6	93,9	78,1	57	45,4	75,3
protéagineux	2,5	3,2	2	3,8	3,3	3,9	4,1	5,1
vins AOC	663,9	653,3	549,1	908,7	970	711,5	782	637,5
<b>PRODUCTIONS ANIMALES</b>	174,5	177,6	167,1	167,3	169,5	181,8		
dont gros bovins, veaux	101,2	106,3	103,5	99,7	99,4	99,6	101,3	103,5
ovins, caprins	8,3	8,8	8,5	8,2	8,9	8,7	9,4	9,6
porcins	7,4	6,9	6,7	7,4	7,3	8,6	9,4	8,3
volailles et œufs	15,7	16,3	15,5	15,5	16,3	24,8	30	30,5
lait de vache	37,6	34,1	28	31,9	33,1	35,1	34,5	33,7

Tableau 6 : Economie agricole - département de la Côte d'Or (DRAAF) ; Diagnostic Agricole SCoT du Dijonnais - 2023

### L'âge des exploitants

L'étude de l'âge des chefs d'exploitation et des co-exploitants à partir du recensement agricole de 2020 (individuels ou formes sociétaires) montre qu'en 2020 :

- La tranche d'âge dominante est celle des 50-60 ans, et ce pour environ 34 % des effectifs ;
- Un peu moins d'un exploitant sur quatre a moins de 40 ans ;
- Un exploitant sur cinq a plus de 60 ans ; ce sont donc des personnes plus ou moins proches de la retraite, susceptibles de transmettre à court ou moyen terme leur activité.
- **Force est de constater que le nombre d'agriculteurs a fortement baissé durant ces dernières années. Sur le territoire du SCoT, 55 % des exploitants ont plus de 50 ans. Une tendance similaire est observée au niveau départemental et national.**

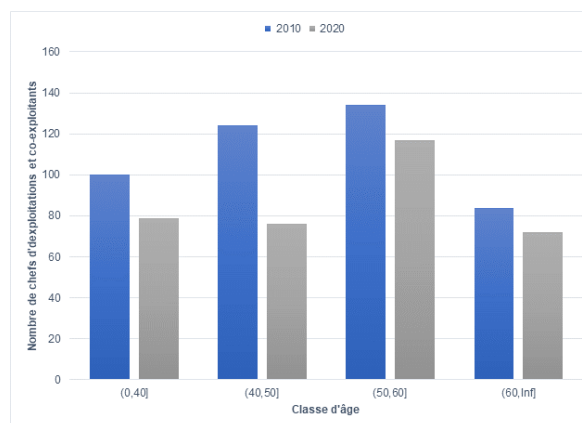


Figure 2 : Ages des chefs d'exploitation et coexploitants, RA2020 ; Source : Diagnostic Agricole SCoT du Dijonnais - 2023

**Le renouvellement des générations est un sujet capital pour le maintien de l'agriculture du territoire.**

*Les formes juridiques*

Le graphique suivant présente les différentes formes juridiques qui sont présentes parmi les exploitations agricoles du SCoT du Dijonnais.

Il en ressort que la forme juridique dominante est l'exploitation individuelle, puis la seconde forme la plus représentée est l'exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL).

Sur les 273 exploitations ayant leur siège sur le territoire du SCoT du Dijonnais, plus de la moitié sont sous des formes sociétaires, ce qui est conforme à la tendance générale du département.

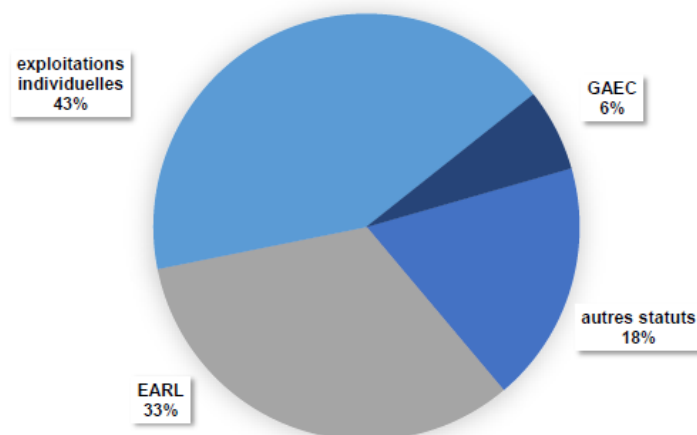


Figure 3 : Statut juridique des exploitations du territoire (RA2020) ; Source : Diagnostic Agricole SCoT du Dijonnais - 2023

(GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)

NOMBRE EN 2020 (RA 2020)	SCOT DU DIJONNAIS	COTE D'OR
<b>EXPLOITATIONS INDIVIDUELLES</b>	116	1 682
<b>FORMES SOCIETAIRES</b>	157	2 456
<b>TOTAL</b>	<b>273</b>	<b>4 138</b>

Tableau 7 : Formes juridiques des exploitations du territoire (RA 2020) ; Diagnostic Agricole SCoT du Dijonnais - 2023

*Les installations*

L'installation en agriculture désigne l'action de s'établir sur une ou plusieurs unités de production constituant une entité juridique et économique autonome et indépendante pour y exercer une activité agricole (définition issue du Schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Bourgogne Franche-Comté).

Les installations aidées, c'est-à-dire bénéficiant d'une aide financière (Dotation Jeune Agriculteur, dite DJA), correspondent aux projets concernant des exploitants de moins de 40 ans possédant un diplôme agricole et ayant réalisé une étude économique montrant la viabilité de leur projet. En Côte d'Or, on recense 273 installations aidées entre 2016 et 2020 (service installation Chambre d'Agriculture de Côte d'Or).

Au niveau du territoire du SCoT du Dijonnais, l'analyse des installations de 2016 à 2020 met en évidence les points suivants (source : service installation de la Chambre d'agriculture) :

- 16 installations aidées sont enregistrées de 2016 à 2020 ;
- 48 % des agriculteurs s'installent en individuel ;
- 5 s'installent en hors cadre familial (HCF), c'est-à-dire sur une exploitation agricole indépendante de l'exploitation d'un parent ou d'un parent du conjoint, et ce jusqu'au troisième degré (oncles, tantes, etc.) (définition issue du Schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Bourgogne Franche-Comté).

Un tiers des installations aidées concerne la polyculture et plus d'un tiers des installations concerne le maraîchage.

Période	Nombre total	HCF	Production			
			Polyculture	Polyculture - élevage	Equin	Maraîchage - Arboriculture
2016	3		2		1	
2017	4	2		2		2
2018	5	3	1	1		3
2019	2		1			1
2020	2		1	1		
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>6</b>
<b>%</b>	<b>100 %</b>	<b>31 %</b>	<b>31 %</b>	<b>25 %</b>	<b>6 %</b>	<b>38 %</b>

Tableau 8 : Production principale des installations aidées entre 2015 et 2022 (Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or) ; Diagnostic Agricole SCoT du Dijonnais - 2023

Les exploitations aidées qui se sont implantées sur le territoire du SCoT du Dijonnais de 2016 à 2020 se répartissent sur 10 des 59 communes notamment 3 à Magny-sur-Tille.

**Afin d'aller dans le sens de l'autonomie alimentaire du territoire, il convient de maintenir voire d'impulser une telle dynamique d'installations, en favorisant de nouveaux projets ou des reprises d'activités.**

NOMBRE D'INSTALLATIONS - 2016 A 2020	
<b>INSTALLATIONS AIDEES</b>	<b>16</b>
AHUY	2
DIJON	2
FENAY	1
IZEURE	1
LABERGEMENT-FOIGNEY	2
MAGNY-SUR-TILLE	3
QUETIGNY	2
ROUVRES-EN-PLAINE	1
RUFFEY-LES-ECHIREY	1
TART-LE-HAUT (NOUVELLE COMMUNE TART)	1

Tableau 9 : Nombre d'installations aidées par commune entre 2016 et 2020 (Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or) ; Diagnostic Agricole SCoT du Dijonnais- 2023

Selon une étude de la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or réalisée sur « Les installations non aidées en Côte d'Or », qui se base sur des données MSA de 2016 à 2020, les chiffres montrent cependant qu'environ un agriculteur sur 2 de moins de 40 ans s'installe sans recourir à ces aides. Les 35-40 ans s'installent davantage que les autres tranches d'âge sans aide (environ 60 % d'entre eux). Il en va de même pour ceux qui s'installent en entreprise individuelle (42 % des installations en exploitation individuelle sont non aidées). Parmi les installés en forme sociétaire, de grandes disparités existent en fonction de la forme juridique de la société.

Selon l'étude précédemment citée, en Côte d'Or, environ un agriculteur sur trois s'installe sans les aides. De plus, l'étude met en avant le fait qu'environ un agriculteur sur trois qui s'installe sans bénéficier des aides à l'installation est une femme.

Les principaux motifs de non-sollicitation des aides à l'installation sont : manque d'informations, démarches trop chronophages, et inéligibilité aux aides.

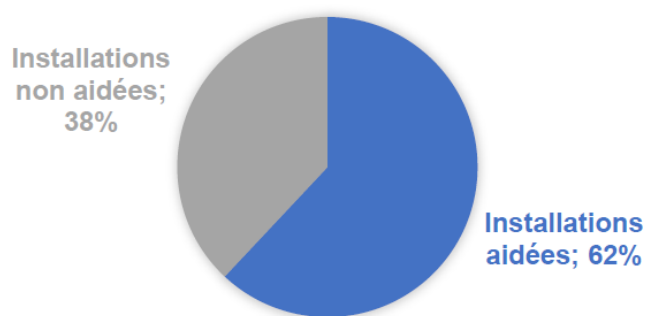


Figure 4 : Part des installations non aidées en Côte-d'Or (Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or) ; Diagnostic Agricole SCoT du Dijonnais- 2023

Selon l'étude précédemment citée, sur la période de 2016 à 2020, 40 agriculteurs se sont installés sur le territoire du SCoT du Dijonnais. Le tableau ci-après met en évidence que 24 installations soit 60 % d'entre elles n'ont pas été aidées, et seulement 16 soit 40 % ont été aidées.

Sur le territoire, la part d'installations aidées / non aidées diffère par rapport à la tendance départementale détaillée ci-dessus.

<b>NOMBRE D'INSTALLATIONS - 2016 A 2020</b>	
<b>INSTALLATIONS NON AIDEES</b>	<b>24</b>
AHUY	1
ARC-SUR-TILLE	1
CESSEY-SUR-TILLE	3
CHAMBEIRE	1
CLENAY	1
CORCELLES-LES-MONTS	2
COUTERNON	1
DIJON	4
FAUVERNEY	1
FLACEY	1
GENLIS	2
LONGCHAMP	1
MARLIENS	1
PLOMBIERES-LES-DIJON	2
SAINT-JULIEN	1
TALANT	1

Tableau 10 : Nombre d'installations non-aidées par commune entre 2016 et 2020 (Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or) ; Diagnostic Agricole SCoT du Dijonnais - 2023

## Des caractéristiques physiques qui conditionnent la pratique de l'agriculture

### *Les petites régions agricoles*

Les régions agricoles et petites régions agricoles ont été définies (en 1946) pour mettre en évidence des zones agricoles homogènes. Elles sont déterminées à la fois par des éléments physiques, et par des facteurs humains tels que le mode de faire valoir et le système de culture.

Les trois EPCI constituant le SCoT du Dijonnais recoupent trois Petites Régions Agricoles, détaillées et illustrées ci-après :

- **Dijon Métropole**, parmi les 23 communes de Dijon Métropole :
  - 6 font partie de la petite région « Plateau Langrois, Montagne », à savoir Ahuy, Daix, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Plombières-lès-Dijon et Talant.
  - 4 font partie de la petite région « Côte viticole et arrière-Côte de Bourgogne », à savoir Chenôve, Corcelles-les-Monts, Flavignerot et Marsannay-la-Côte.
  - Les autres communes font partie de la petite région de la « Plaine ».
- **CC Norge et Tille**, toutes les communes de la Communauté de Communes Norge et Tille sont situées dans la petite région agricole « Plaine », à l'exception de Asnières-lès-Dijon qui fait, elle, partie de la petite région « Plateau Langrois, Montagne ».
- **CC de la Plaine Dijonnaise**, toutes les communes de cet EPCI font partie de la petite région agricole « Plaine ».

La **Plaine** Dijonnaise couvre un territoire à l'Est de Dijon et son sol profond permet toutes les cultures. Cette petite région compte en 2020, 755 exploitations, soit 1 013 exploitants dont l'âge moyen était de 50 ans.

Le **Plateau langrois, Montagne**, situé au centre du département, forme la plus vaste région de la Côte d'Or. Cette région, diversement accidentée, dont les forêts occupent plus du tiers du territoire, est aussi une grande zone de cultures et un des bastions traditionnels de l'élevage laitier en Bourgogne. Cette petite région compte en 2020, 673 exploitations, soit 988 exploitants dont l'âge moyen était de 48 ans.

La **Côte viticole et arrière-Côte de Bourgogne** s'étend de Dijon à Nolay. Sur la pente orientale de cette région a été implanté le vignoble.

**En résumé, le territoire du SCoT est majoritairement couvert par la Région « Plaine », et partiellement par les régions « Côte viticole et arrière-Côte de Bourgogne » et « Plateau Langrois Montagne ».**



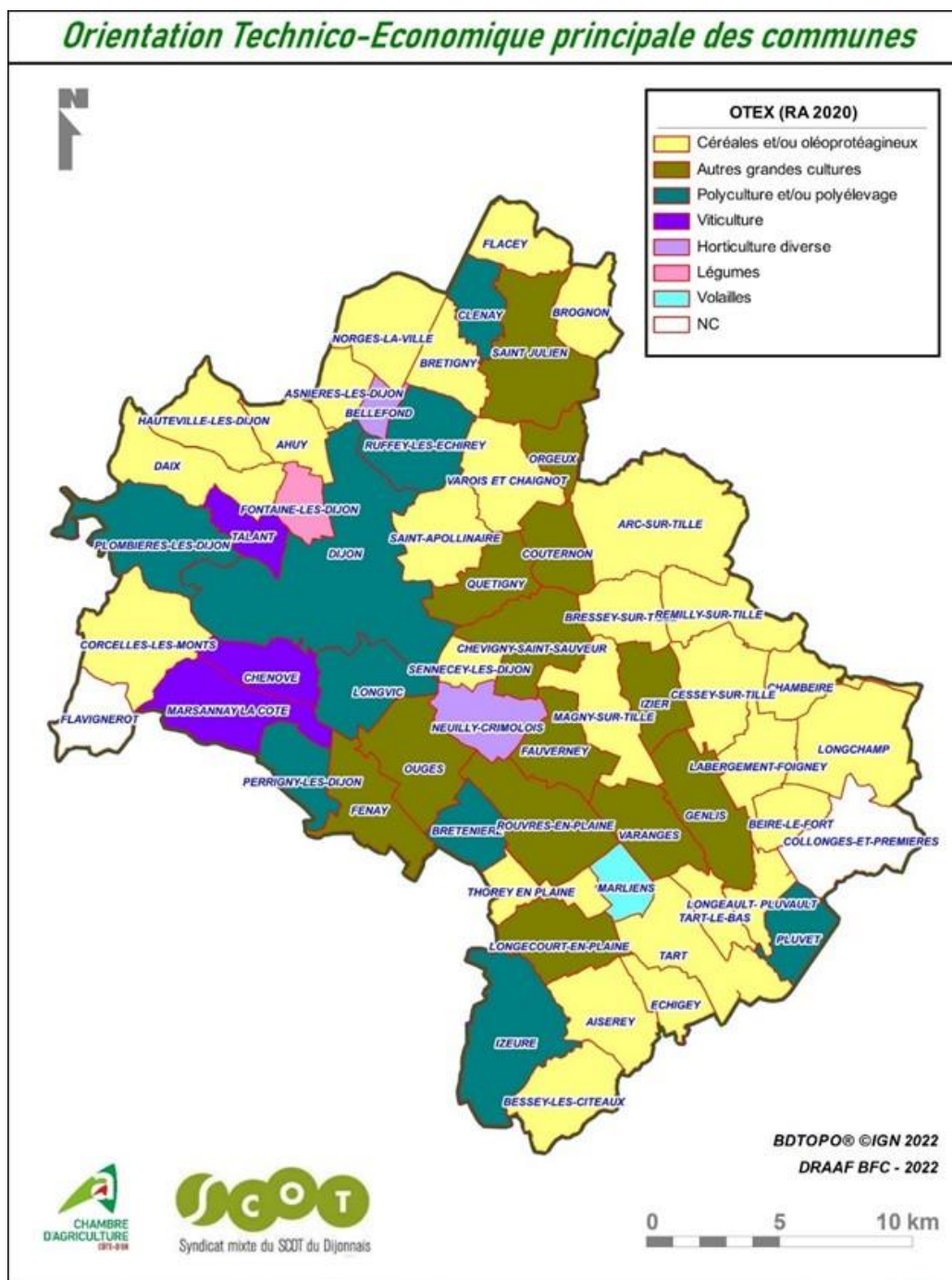
Figure 5 : Description des petites régions agricoles de Côte-d'Or (DRAAF), avec périmètre du SCoT ; Diagnostic Agricole SCoT du Dijonnais - 2023

Les Orientations Technico-Economiques

L'Orientation Technico-Economique (OTEX) déterminée par le RA est la production dominante des sièges présents sur les communes, évaluée sur des critères de chiffres d'affaires potentiels.

On constate une prédominance des grandes cultures sur la CC Plaine Dijonnaise, nuancée par la présence de quelques élevages.

Du fait du mode de calcul, quelques productions à forte valeur ajoutée ressortent également, la viticulture en premier lieu, mais aussi des productions légumières ou élevage de volailles.



Diagnostic Agricole SCOT DIJONNAIS - 2023



### Les productions agricoles

#### Les productions végétales

Le **Registre Parcellaire Graphique (RPG)** est une base de données géographique mise à jour annuellement par les exploitants, servant de référence à l'instruction des aides de la Politique Agricole Commune (PAC).

Il permet d'analyser les données sur l'utilisation agricole du sol, à une échelle très fine (1 are).

En revanche, fondé sur une base déclarative, il ne peut prétendre à l'exhaustivité. Certaines cultures ne sont pas déclarées, n'ayant pas d'incitation à l'être au titre de la PAC : notamment le maraîchage, les vignes, les vergers. Des changements de réglementation ont pu aussi changer la nomenclature des cultures sur les différentes campagnes.

Néanmoins, il s'agit d'un excellent outil pour une première approche de l'assolement, ainsi que pour l'étude de son évolution au cours du temps.

Selon le RPG 2021, les cultures ont été synthétisées en quatre grandes catégories :

- **Terres arables** : toutes les grandes cultures (céréales / oléagineux / protéagineux), mais aussi les prairies temporaires et

certaines jachères ( $\leq 5$  ans ou jachères environnementales).

- **Prairies** : il s'agit des prairies permanentes et certaines jachères de plus de 6 ans.
- **Cultures pérennes hors vigne** : il s'agit des petits fruits, miscanthus, vergers, etc. Ont été exclues des déclarations PAC les parcelles de vigne, notoirement incomplètes.
- **Autres** : Bandes tampons le long de cours d'eau ou de forêts, surfaces temporairement non exploitées.

En ce qui concerne les **vignes**, la couche de l'OCS GE 2017 a été reprise.

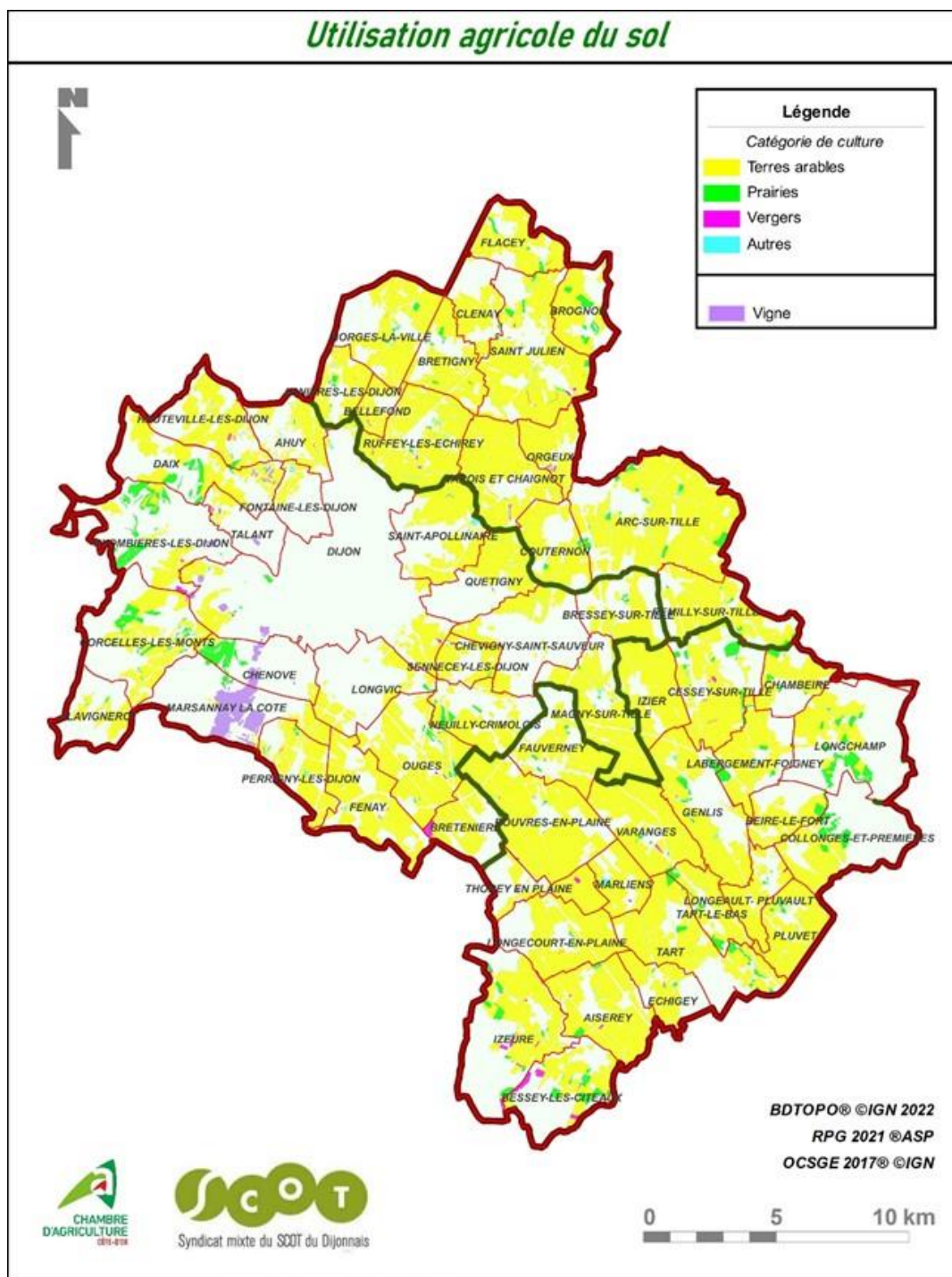
L'utilisation agricole du sol par catégorie (RPG, OCSGE) met en lumière que le SCoT du Dijonnais présente une **très forte prépondérance des terres cultivées à 94 %, au détriment des prairies à 4 %**. Les moyennes départementales en 2021 sont respectivement de 68 et 30 %.

Les prairies sont cantonnées sur les marches du territoire, reliefs à l'Ouest, petites terres au Nord et zones plus humides des abords de la Saône.

Il s'agit d'une configuration de plaine ouverte, de terres productives, dont l'élevage extensif classique s'est progressivement retiré.

CATEGORIE	SURFACE (HA)	%	SOURCE
<b>TERRES ARABLES</b>	27 511,75	94,31	RPG
<b>PRAIRIES</b>	1 287,47	4,41	RPG
<b>CULTURES PERENNES HORS VIGNES</b>	134,13	0,46	RPG
<b>AUTRES</b>	238,74	0,82	RPG
<b>TOTAL (HORS VIGNES)</b>	<b>29172,10</b>	<b>100,00</b>	
<b>VIGNES</b>	320 environ		OCS GE 2017

Tableau 11 : Utilisation agricole du sol par catégorie (RPG, OCSGE) ; Diagnostic Agricole SCoT du Dijonnais - 2023



Diagnostic Agricole SCOT DIJONNAIS - 2023



Il faut savoir que la trame de la rotation classique sur le territoire est blé – orge - colza, avec forte prédominance de la sole céréalière – composée à 90 % de blé tendre et d'orge - suivie des oléagineux.

A noter cependant que la part tenue traditionnellement par le colza s'est diversifiée, cette espèce ayant eu de forts aléas sanitaires et de rendement. Si le colza conserve 40 % de la sole

oléagineuse, nous trouvons à présent du soja pour 24 %, du tournesol pour 18 % et de la moutarde pour 16 %.

**Sur la période de 2006 à 2020, la proportion des catégories de terres agricoles est sensiblement identique. En effet, les hausses relatives au sein des catégories sont un artéfact de changements de qualification réglementaire, selon le RPG.**

GROUPES DE CULTURES	SURFACE (HA)	%
01 CÉRÉALES ET PSEUDO-CÉRÉALES	17 060,91	58,46
02 OLÉAGINEUX	6 444,74	22,08
03 PROTÉAGINEUX	659,21	2,26
04 CULTURES DE FIBRES	3,17	0,01
05 JACHÈRES	946,75	3,24
06 LÉGUMINEUSES	41,93	0,14
07 LÉGUMINEUSES FOURRAGÈRES	1 124,52	3,85
08 FOURRAGES	3,60	0,01
09 SURFACES HERBACÉES TEMPORAIRES (DE 5 ANS OU MOINS)	576,44	1,98
10 PRAIRIES OU PÂTURAGES PERMANENTS	1 260,60	4,32
11 LÉGUMES ET FRUITS	692,11	2,37
12 ARBORICULTURE ET VITICULTURE	39,08	0,13
13 PLANTES ORNEMENTALES ET PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES	18,95	0,06
14 DIVERS	310,66	1,06
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>29 182,67</b>	<b>100,00%</b>

Tableau 12 : Utilisation agricole par grand groupe en 2021 (RPG) ; Diagnostic Agricole SCoT du Dijonnais - 2023

### Les grandes cultures

La majorité des terres cultivées sur le territoire d'étude sont des grandes cultures. Ce sont des cultures annuelles en rotation, c'est-à-dire qui changent tous les ans ou tous les deux ans ; la rotation la plus courante sur le territoire étant blé-orge-colza. D'autres cultures se rencontrent aussi en fonction des besoins et/ou des opportunités de l'exploitant (élevage, valeur ajoutée, prix du marché) corrélés au potentiel du sol et au potentiel d'irrigation du secteur exploité. Il peut s'agir par exemple de la moutarde, du soja, du pois, du maïs ou encore du tournesol.

### La moutarde

La moutarde est une culture produite en Côte d'Or depuis plusieurs siècles. Cette culture a failli disparaître après la seconde guerre mondiale car elle n'était plus subventionnée. Cependant, les industries agroalimentaires continuaient à fabriquer de la moutarde à Dijon, mais à partir de graines importées

du Canada. Toutefois, dans les années 90, ces industries, soutenues par la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, ont décidé de relancer la production de graines de moutarde en Bourgogne.

La surface mise en culture de moutarde dépend en fait de la demande des industriels du secteur concernant le volume de moutarde. C'est une filière très organisée, incluant l'amont via l'Association des Producteurs de Graines de Moutarde de Bourgogne qui représente les producteurs, jusqu'aux transformateurs (industriels). En 2023, ils étaient 560 agriculteurs à produire 10 000 tonnes de graines de moutarde sur 10 000 ha de terres en Bourgogne. L'essentiel de la production est en Côte d'Or.

Sur le territoire du SCoT, en 2021, 49 agriculteurs ont produit de la moutarde, sur une surface de 1 023 ha.

Toutefois, elle devient délicate à produire du fait du nombre de matières actives autorisées de plus en plus restreint. Ces interdictions mènent à des

impasses techniques. Certains agriculteurs interrogés, dépourvus de moyens de lutte contre les ravageurs ont dû cesser d'en produire. Des solutions phytosanitaires doivent être trouvées si l'on veut pouvoir maintenir ces productions emblématiques localement.

La filière a développé des partenariats avec les apiculteurs. L'Association des Producteurs de Graines de Moutarde de Bourgogne s'est engagée dans le développement durable et accompagne les producteurs pour implanter des jachères mellifères composées d'espèces intéressantes pour les insectes pollinisateurs. Cela permet d'allonger la période de ressources alimentaires pour les pollinisateurs avec un étalement de la floraison de début juin à fin septembre. Les producteurs de moutarde sont tenus d'implanter 4 % de la surface de moutarde en jachère mellifère. Ces jachères sont implantées de préférence dans les pointes des parcelles ou en bordure de zones habitées ou de rivières.

Pour revendiquer l'IGP « Moutarde de Bourgogne », celle-ci doit être produite à partir de graines cultivées et transformées en Bourgogne, en respectant une recette à base de vin de Bourgogne. Or, les entreprises alimentaires qui seraient en mesure de fabriquer de la moutarde en valorisant l'IGP le font peu. En effet, sur les 10 000 tonnes de graines de moutarde produites en Bourgogne, seulement 700 tonnes sont utilisées pour la revendication en IGP Moutarde de Bourgogne. Avec une production annuelle de l'ordre de 400 tonnes de pâte de moutarde (1 kg de graines permet de fabriquer 3 kg de moutarde), l'IGP « Moutarde de Bourgogne » ne représente que 0,15 % de la production française de pâte de moutarde.

Ceci s'expliquerait car la recette à base de vin de Bourgogne imposée pour la fabrication de « moutarde IGP » ne semblant pas satisfaire les consommateurs, les entreprises agroalimentaires préfèrent ne pas valoriser l'IGP et produisent de la « moutarde de Dijon » à partir de vinaigre, plus apprécié des consommateurs.

Mais, fin 2018, les professionnels ont déposé à l'INAO, une demande de modification de cahier des charges. La moutarde de Bourgogne avec la mention « à l'ancienne » a vu le jour en juin 2023 ; il est possible d'acidifier davantage (fabrication avec la possibilité d'ajout de vinaigre dans le liquide de

dilution), mais la présence de vin de Bourgogne reste incontournable.

### Le maraîchage

Les exploitations légumières se répartissent en trois types de production :

- Plein champ : les producteurs de légumes alternent la culture de légumes et d'autres cultures (céréales et oléoprotéagineux) ; en Côte d'Or, les cultures de légumes de plein champ correspondent essentiellement aux pommes de terre et oignons.
- Maraîchage : les maraîchers pratiquent des rotations sur des parcelles en plein air ou sous abris bas dédiés aux seuls légumes. Les exploitations comptent généralement une trentaine d'espèces cultivées, sur des surfaces de 2 à 40 ha. 10 % de la surface est régulièrement dédiée à la production de légumes sous abris.
- Serres : les serristes cultivent exclusivement sous abris, le plus souvent des serres multi-chapelles. On compte 2 exploitations de ce type en Côte-d'Or.

Pour mener à bien une activité maraîchère viable économiquement, on estime qu'un actif en maraîchage doit disposer :

- D'une possibilité d'irriguer ;
- De 1,3 x 2,5 ha (pour prendre en considération la rotation nécessaire), soit environ 3 hectares de terres propices au maraîchage (voir carte sur le potentiel agronomique) ;
- D'une surface abritée d'environ 10 % de la surface totale.

La ressource en eau disponible est extrêmement limitante pour cette activité agricole. 2 000 m<sup>3</sup> d'eau sont nécessaires pour produire 1 ha de légumes. Pour irriguer, il est également nécessaire de disposer d'autorisations réglementaires.

La qualité de l'eau d'irrigation des légumes doit correspondre à *minima* à la qualité des eaux en sortie de stations d'épuration, ce qui correspond à une norme plus stricte que pour l'irrigation des céréales.

Dans le même ordre d’idée, la dernière eau de lavage des légumes doit être de qualité potable.

Enfin, on peut noter que l’augmentation du nombre de vols ces dernières années incite de plus en plus de maraîchers à clôturer leurs parcelles de légumes. Dans ce cadre, le fait de loger à proximité des parcelles permet à l’exploitant d’améliorer la surveillance de sa production. D’un autre côté, cela peut accentuer le mitage du territoire ; il est donc nécessaire de réfléchir à la solution qui a collectivement le plus de sens et impacte le moins l’exploitant dans sa production.

Dans le cas de figure cité plus haut, un maraîcher peut produire pour 70 paniers de légumes par semaine sur l’année pour deux personnes.

Le territoire du SCoT du Dijonnais regroupe 50 exploitations agricoles spécialisées dans le maraîchage, situées sur les communes indiquées dans le tableau ci-dessous.

Spécialités légumières	Rendement	
	Plein champ	Sous abri froid
asperge	3 à 6t/ha	
aubergine		1,8 à 3kg/m2
betterave rouge	30 à 50t/ha	
carotte	40 à 70t/ha	
céleri rave	30 à 40t/ha	
chicorée scarole, frisée	25 à 60t/ha	25 à 60t/ha
choux inflorescence	10 à 20 t/ha	
choux pommés	30 à 50t/ha	
concombre		10 à 50 kg/m2
courges	10 à 50t/ha	
courgette	18 à 65t/ha	2,5 à 9kg/m2
épinard	12 à 20t/ha	2 kg/m2
fraise	10 à 15t/ha	2 à 3 kg/m2
haricot	9 à 12 t/ha	1 à 2,5kg/m2
laitues	75 000/ha	12/m2
mâche	0,8 à 1,2kg/ml de planche	1 à 2,5kg/ml de planche
navet	20 à 40t/ha	
oignon	30 à 50t/ha	
poireau	25 à 40t/ha	
poirée/bette/ blette	40 à 100t/ha	3 à 6 kg/m2
poivron		3 à 7kg/m2
pomme de terre	15 à 45t/ha	
radis	4 à 8 bottes/m2	4 à 8 bottes/m2
tomate		8 à 15kg/m2

 production mineure et/ou non recommandée

Tableau 13 : Rendements potentiels des légumes en Côte-d’Or sur parcelle irriguée (Chambre d’Agriculture de Côte-d’Or) ; Diagnostic Agricole SCoT du Dijonnais - 2023

### COMMUNES

<b>Dijon Métropole</b>	Dijon, Fenay, Ouges, Longvic, Ahuy, Plombières-les-Dijon, Magny-sur-Tille, Quetigny, Perrigny-lès-Dijon, Bretenière, Chevigny St-Sauveur, Marsannay-la-Côte
<b>CC Norge et Tille</b>	Ruffey-les-Echirey, St Julien, Varois et Chaignot, Arc-sur-Tille, Flacey, Couternon, Orgeux, Brognon
<b>CC Plaine Dijonnaise</b>	Varanges, Rouvres-en-Plaine, Fauverney, Tart, Tart-le-Bas, Izier, Cessey-sur-Tille, Pluvet

Tableau 14 : Communes où se trouvent les maraîchers, par EPCI (Chambre d’Agriculture de Côte d’Or) ; Diagnostic Agricole SCoT du Dijonnais - 2023

## Les vignes

Une partie du territoire d'étude est reconnue pour son statut viticole historique : principalement sur les communes de Chenôve et Marsannay-la-Côte. L'évolution de ces dernières années a vu renaître une activité viticole importante sur les communes de Talant, Corcelles-les-Monts, Plombières-lès-Dijon et Dijon.

L'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et la réalisation de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin sont des atouts forts pour le développement de la viticulture et l'attractivité du territoire.

La profession viticole s'est également emparée du sujet en engageant une démarche auprès de l'institut national des appellations d'origine (INAO) pour obtenir une appellation complémentaire Bourgogne Dijon. Cette action est menée par l'Association des Vignerons du Bourgogne Dijon qui regroupe une vingtaine de viticulteurs.

Enfin, fin 2023, l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV) a choisi d'installer son siège social à Dijon. Cette organisation, qui regroupe 48 Etats représentant 85 % de la production mondiale de vin, œuvre dans les domaines scientifiques et techniques de l'ensemble de la filière viti-vinicole. C'est une réelle opportunité pour accélérer le développement de la viticulture sur le territoire.

L'aire située en Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) ou en Appellation d'Origine Protégée (AOP) viticole communale et/ou régionale s'étend sur une surface de 656,54 ha sur le territoire du SCoT.

La surface située en aire AOC/AOP viticole ne signifie pas que tout est actuellement planté en vigne. Une partie importante de cette surface est concernée par exemple par des jardins, des bois ou des constructions de type habitat.

Ainsi, sur les **656,54 ha situés en aire AOC/AOP viticole, 320 ha sont actuellement plantés** (ou vont l'être en 2024), ce qui représente **49 % de la surface totale**.

Commune avec aire AOC / AOP viticole	Surface AOC / AOP (ha)
CHENOVE	63,90
CORCELLES LES MONTS	23,99
DAIX	58,12
DIJON	88,73
MARSANNAY LA COTE	310,20
PLOMBIERES LES DIJON	29,55
TALANT	82,06
<b>Total général (ha)</b>	<b>656,54</b>

Tableau 15 : Surfaces en AOC/AOP par commune ; Diagnostic Agricole SCoT du Dijonnais - 2023

Étant donné leur historique, les communes de Marsannay-la-Côte et Chenôve ont un taux de surfaces AOC/AOP plantées plus important que les autres communes.

Le plateau de la Cras et le site de la Motte Giron sont composés de terres agricoles et viticoles, situés sur les communes de Dijon, Plombières-lès-Dijon et Corcelles-les-Monts, au cœur de la ceinture verte qui entoure l'agglomération dijonnaise.

En 2013, Dijon Métropole, par l'intermédiaire de la SAFER, s'est portée acquéreur des bâtiments et de 166 ha (dont la zone viticole), puis en a confié la gestion à la Chambre d'Agriculture via un bail emphytéotique. La durée du bail est suffisamment longue pour permettre à des porteurs de projets de s'installer et de se développer selon des modèles économiques viables.

Le second propriétaire du site, un particulier, a accepté de confier également la gestion de ses parcelles à la Chambre d'Agriculture pour 90 ha. D'autres petits propriétaires ont également accepté de suivre la Chambre d'Agriculture dans le projet d'aménagement du plateau.

**Finalement, la Chambre d'Agriculture maîtrise environ 350 ha sur le site, dont 70 ha classés en zone AOC.**

Différents appels à candidatures ont été réalisés ces dernières années : 12 viticulteurs ont été attributaires pour une surface de 63 ha plantés ou en cours de plantation.

Les surfaces restantes ont fait l'objet d'un nouvel appel à candidatures en 2024.

Enfin, un conservatoire viticole de 1 ha a été implanté sur la Motte Giron, porté par la Chambre d'Agriculture en partenariat avec l'ensemble de la filière viticole. Il est composé de sélection massale à l'échelle de la région. Ce conservatoire a pour objectif de caractériser le matériel végétal et de suivre son évolution dans l'idée de faire face aux problèmes liés au changement climatique et aux maladies de la vigne.

Une dizaine d'hectares ont été plantés par l'Association Technique Viticole de Bourgogne en vignes mères de greffons et vignes mères de pré-multiplication (plantation en cours). Ces vignes permettent d'alimenter la filière locale en matériel végétal.

L'ensemble du site représente une belle vitrine de la renaissance du vignoble dijonnais.

**A priori, il existe encore un important potentiel de plantation, puisque seulement 49 % de l'aire AOC/AOP viticole de Dijon Métropole est actuellement planté. Cependant, une forte proportion de ces 51 % restants est occupée soit par des habitations, soit par des bois ou des jardins. Il convient donc de relativiser ce potentiel de plantation qui devra être apprécié parcelle par parcelle.**

Le cassis

La Côte d'Or est aussi renommée pour son cassis. Les premières plantations datent de la fin du 19<sup>ème</sup> et du début du 20<sup>ème</sup> siècle à la suite de la crise du phylloxera qui a touché la vigne. Aujourd'hui, le cassis fruit est cultivé par 43 exploitations en Côte-d'Or pour une surface totale de 431 ha (RA 2020). Une grande partie des surfaces est plantée en Noir de Bourgogne, la variété historique de notre région qui apporte aux Crèmes de Cassis – premier débouché pour les baies de cassis - toute leur qualité et typicité. En plus de la production de fruits, de nombreuses parcelles sont spécialisées dans la production de bourgeons, développé depuis les années 1970 pour une valorisation auprès des

parfumeries, ou de feuilles dont l'usage en phytothérapie s'est développé ces dernières années.

A l'échelle du territoire du SCoT du Dijonnais, on compte 5 producteurs de « petits fruits rouges » (principalement du cassis) sur 25,8 ha et 5 autres producteurs cultivant du cassis bourgeon sur 12 ha, selon les déclarations au RPG 2021.

La filière s'articule autour de deux coopératives de Côte d'Or qui regroupent la quasi-totalité des producteurs : la Socofruit, basée à Merceuil et les Coteaux Bourguignons, installée à Nuits-Saint-Georges.

Depuis quelques années, la filière est confrontée à de fortes baisses de productions causées par la multiplication d'aléas climatiques abruptes (gels durant la floraison, sécheresses ou fortes chaleurs lors de la maturation des baies, ...) liés au changement climatique. Afin d'y faire face, la filière cassis a rassemblé producteurs et liquoristes afin de s'engager dans différents programmes de recherche avec de nombreux partenaires techniques (Chambre d'Agriculture 21, CNRS, Institut AgroDijon, laboratoires SAYENS et SPIRAL). Avec pour objectif d'assurer l'adaptation du cassis au nouveau contexte de la région tout en maintenant ses qualités organoleptiques uniques, de nombreux travaux de recherches sont menés sur la région : sélection variétale à partir du Noir de Bourgogne, mise en place de nouvelles pratiques agro-écologiques adaptées au contexte climatique actuel, favorisation des pollinisateurs et auxiliaires dans les vergers et suivi des qualités organoleptiques des baies.

La filière cassis, filière emblématique de notre territoire, est aujourd'hui actrice de son développement et de sa pérennité.

*Les productions animales*

Les exploitations ayant une activité d'élevage

D'après l'Etablissement Départemental de l'Elevage (EDE), **55 exploitations d'élevage actives** sont recensées sur le territoire du SCoT du Dijonnais gérées par des détenteurs professionnels ou particuliers (élevages déclarés fin 2023).

L'EDE recense tous les détenteurs, c'est-à-dire toutes les personnes qui détiennent au moins un

animal de type bovin, ovin, caprin, porcine ou poule pondeuse. L'EDE ne recense pas les autres espèces, ni les volailles de chair. Concernant les effectifs, seuls ceux des bovins, ovins et caprins sont déclarés à l'EDE. Ceux des porcins et des poules pondeuses ne le sont pas.

Un élevage est considéré comme petit détenteur lorsqu'il a moins de 10 animaux, ce qui est le cas pour 19 détenteurs enregistrés par l'EDE sur les 55.

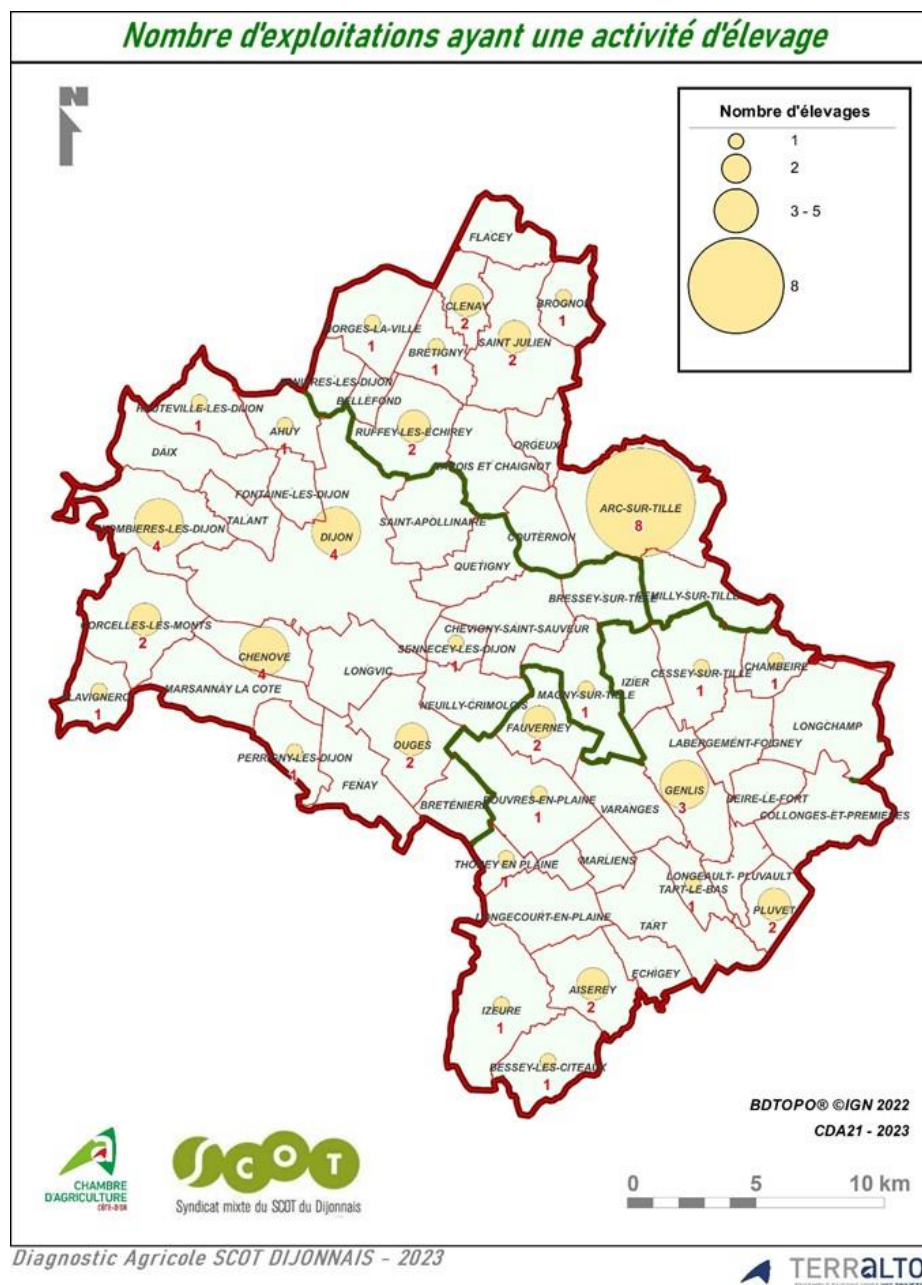
Ces exploitations d'élevage sont réparties **dans 29 communes du territoire**. Les exploitations

d'élevage sont dispersées sur l'ensemble du territoire, à savoir :

- 22 exploitations d'élevage sont implantées sur 11 des 23 communes de Dijon Métropole ;
- 16 exploitations d'élevage sont situées sur la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise ;
- 17 exploitations d'élevage sont basées sur le territoire de la Communauté de Communes Norge et Tille.

Nature du cheptel détenu		BOVINS		OVINS		CAPRINS		AUTRES : POULES PONDEUSES, PORCINS	
		Nb d'exploitations d'élevage		Nb d'exploit* ayant des ovins		Nb d'exploit* ayant des caprins		Nb d'exploit* ayant des poules pondeuses ou porcins	
14		x							
4		x				x			
1		x						x	
2		x		x		x			
1		x				x		x	
1		x		x		x		x	
16				x					
4				x		x			
9						x			
3								x	
Nb total d'exploitations		55		Nb d'exploit* ayant des bovins		23		Nb d'exploit* ayant des ovins	
								23	
								Nb d'exploit* ayant des caprins	
								21	
								Nb d'exploit* ayant des poules pondeuses ou porcins	
								6	

Tableau 16 : Répartition des exploitations d'élevage déclarées à l'EDE (Chambre d'Agriculture de Côte d'Or) ; Diagnostic Agricole SCoT du Dijonnais - 2023



Les espèces élevées

Sur les 55 exploitations d'élevage actives recensées à l'EDE :

- **23 détiennent des bovins** dont 13 exclusivement :
  - On recense au total sur le territoire 1 903 bovins (mâles et femelles) dont 216 bovins lait et 1 687 bovins viande.
  - 3 détenteurs ont moins de 10 bêtes.
  - 7 éleveurs détiennent plus de 100 bovins viande. Leur ferme est basée à Aiserey, Arc-sur-Tille,

Dijon, Genlis, Pluvet et Tart-le-Bas.

- 1 seul éleveur détient plus de 100 bovins lait. Son exploitation est implantée sur Cessey-sur-Tille.
- **23 exploitations détiennent des ovins** dont 14 exclusivement :
  - On dénombre 1 329 ovins, voués principalement à la production de viande.
  - 10 détenteurs ont moins de 10 ovins.
  - Seules 3 exploitations détiennent plus de 100 ovins ; elles sont situées à Breigny-les-Norges,

Arc-sur-Tille et Hauteville-lès-Dijon.

- **21 exploitations détiennent des caprins** dont 8 exclusivement/
  - On compte 73 caprins au total. Ce sont des animaux appartenant à de petits effectifs qui sont plutôt considérés comme des animaux de compagnie.
  - Seuls 2 détenteurs comptabilisent plus de 10 caprins. Ils sont basés à Dijon et Arc-sur-Tille.
- **4 exploitations d'élevage porcin.**
- **1 exploitation d'élevage de poules pondeuses** à Saint-Julien.

#### La filière équine

*Toutes les activités de la filière équine ne sont pas des activités agricoles, au sens de l'article L311-1 du Code Rural.*

*Sont considérées comme activités agricoles :*

- *Les activités d'élevage des équidés, l'exploitation d'un centre équestre, le dressage, le débouillage et l'entraînement de chevaux domestiques.*
- *La prise de pension sur l'exploitation avec production de tout ou partie de l'alimentation des équidés, dans le prolongement de l'acte de production.*

*Ne sont pas considérées comme des activités agricoles :*

- *Les activités de spectacle équestre ;*
- *L'enseignement de l'équitation sans fourniture de chevaux ;*
- *L'hébergement et la restauration de cavaliers ;*
- *La simple prise en pension de chevaux...*

On recense sur le territoire du SCoT du Dijonnais 13 entreprises équines reconnues comme étant des activités agricoles.

#### Les effectifs

Si l'EDE nous donne des chiffres précis et actualisés, mais limités aux espèces recensées, le recensement agricole nous donne les effectifs exhaustifs rattachés

aux exploitations, et nous donne une image plus complète des animaux liés au territoire.

Afin d'avoir une base comparative unifiée entre espèces, ces effectifs sont évalués en UGB = Unité de Gros Bétail. Cette unité permet d'avoir une valeur cohérente sur la présence des animaux, tant en besoins alimentaires qu'en charge à la surface, et sur une durée de temps définie.

La référence en est 1 vache laitière = 1 UGB, et à titre d'exemple, 1 brebis = 0,15 UGB, 1 poule pondeuse = 0,014 UGB.

Les animaux sont regroupés en deux catégories, suivant les deux régimes alimentaires majoritaires :

- Herbivores : Bovins, Ovins, Caprins, Equins ;
- Non herbivores (ou granivores) : Porcins, Volailles.

Au total nous avons eu 3 068 UGB rattachées aux exploitations du SCoT en 2020, dont 2 304 herbivores (75 %) et 764 non herbivores (25 %).

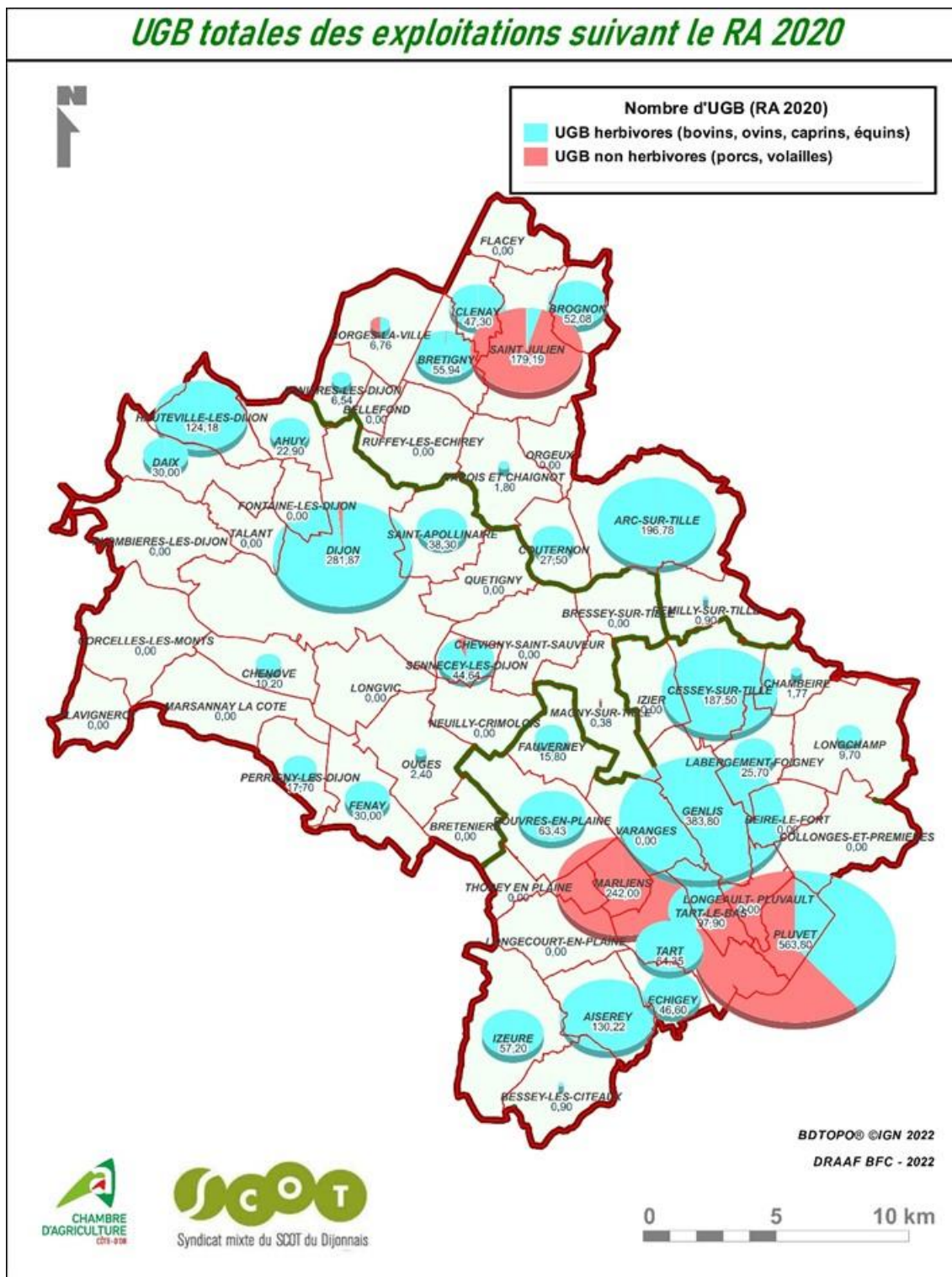
C'est un chiffre relativement faible, correspondant à 0,10 UGB/ha SAU – ou l'équivalent d'une vache laitière pour 10 ha cultivés – et en confirmation de la faible présence de prairies vue supra. Sachant qu'il est soutenu avec un quart d'élevages de granivores, essentiellement volailles, dont une partie est destinée au marché local.

La moyenne départementale est en effet de 0,44 UGB/ha, soit 4 fois supérieure, celle d'un département voisin, la Saône-et-Loire, montant à 1 UGB/ha SAU.

La carte en page suivante donne la répartition de ces effectifs, avec la prise en compte notable d'élevages de volailles de chair à Marliens et Pluvet. Pour rappel, les volailles de chair ne sont pas déclarées à l'EDE.

**Si les productions animales sont riches en diversité d'espèces sur le SCoT Dijonnais, on doit malgré tout considérer qu'elles restent quantitativement faibles.**

**Elles contribuent toutefois amplement à la diversité de l'offre des produits proposés sur le territoire.**



Diagnostic Agricole SCOT DIJONNAIS - 2023

### La qualité agronomique des sols

Le potentiel agronomique est une classification généralisée, effectuée à titre d'expert par les techniciens de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or.

La catégorisation en six classes a été déterminée suivant la destination possible et le potentiel de productivité, dans l'ordre décroissant d'une valeur ajoutée théorique :

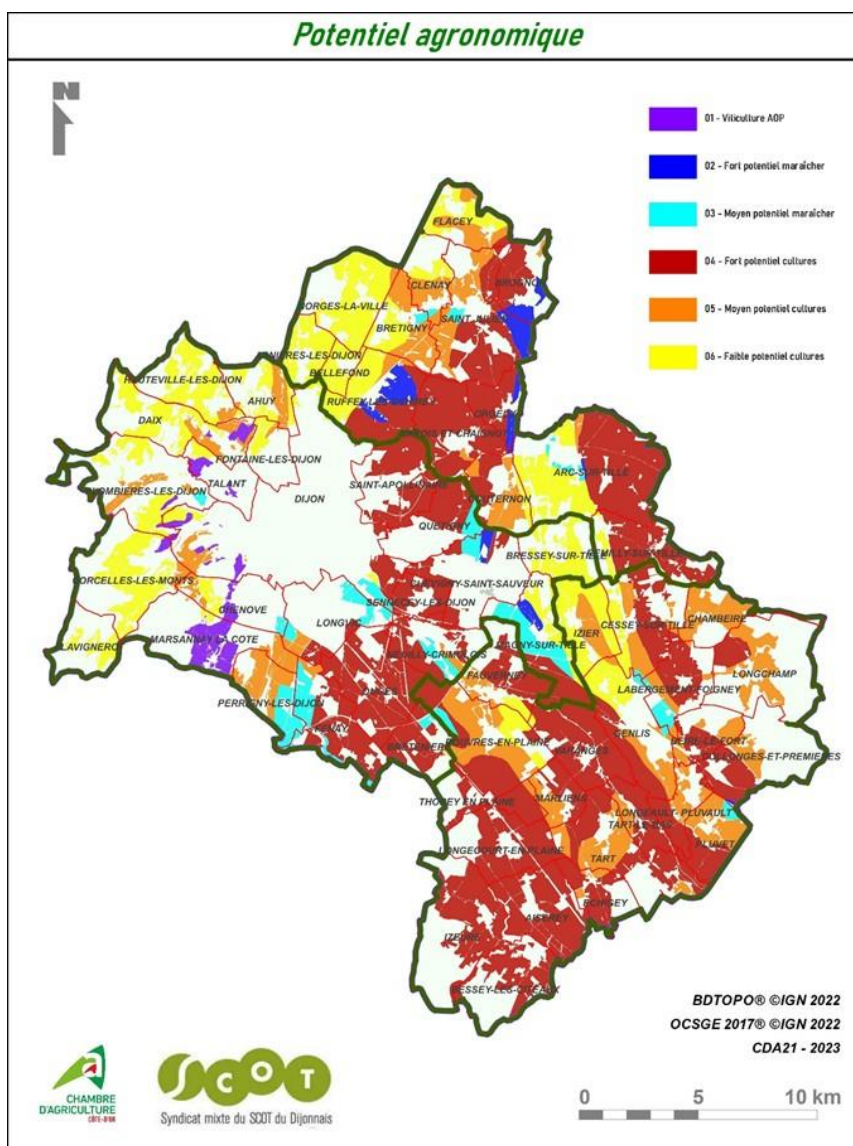
- 01 – Viticulture
- 02 – Maraîchage à fort potentiel
- 03 – Maraîchage à moyen potentiel

- 04 - Grandes cultures à très bon potentiel
- 05 – Grandes cultures à moyen potentiel
- 06 – Grandes cultures à faible potentiel

Pour ce qui est des grandes cultures, trois classes de potentiel agronomique ont été retenues, établies à partir des références sur le rendement du blé :

- Très bon : 70 à 100 quintaux
- Moyen à bon : 60 à 70 quintaux
- Faible : 50 à 60 quintaux

Ces rendements sont estimés dans des conditions climatiques optimum, ce qui n'a pas été le cas de ces dernières années.



Diagnostic Agricole SCOT DIJONNAIS - 2023



### Sectorisation du territoire en grandes entités

Les différents éléments portés par le diagnostic agricole de la Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or ont mis en lumière des secteurs très contrastés du point de vue agricole sur le territoire du SCoT.

La sectorisation du territoire a été établie à partir des informations suivantes :

- La carte de l'altitude sur le territoire,
- La carte des petites régions agricoles,
- La carte du potentiel agronomique des terres agricoles, établie par la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or – voir infra,
- L'occupation du sol selon l'OCS GE de l'IGN 2017,
- L'utilisation agricole des surfaces, via le RPG 2021.

La superposition des différents éléments ont permis d'appuyer et d'affiner une sectorisation agricole telle qu'appréhendée par les responsables professionnels agricoles. Elle se différencie quelque peu de celle des Petites Régions Agricoles, en prenant davantage

en compte les notions de nature des sols, de vocation et de productivité.

Il a été distingué :

- Un **secteur de terres moyennes à profondes** :

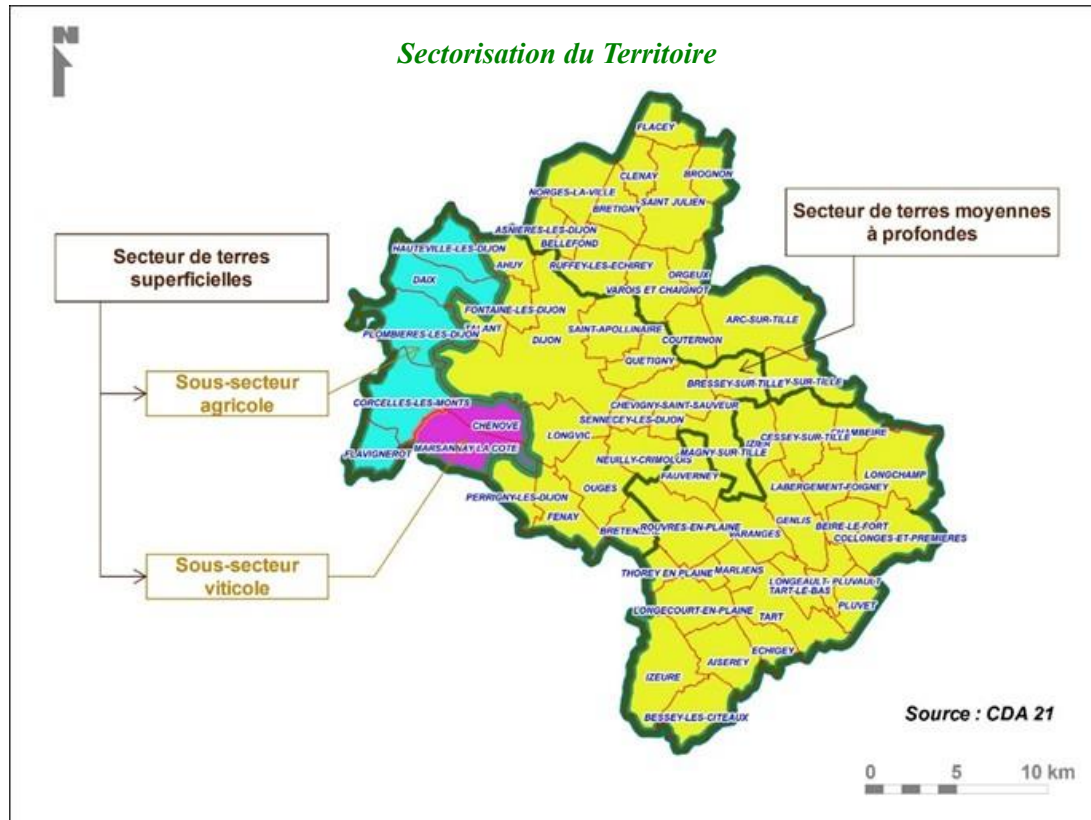
Il couvre la plaine sur la grande partie Est du territoire du SCoT. Il est constitué de terres productives, essentiellement vouées aux grandes cultures.

- Un **secteur de terres superficielles** :

Il est situé sur la frange Ouest du territoire. Il est constitué de terres peu productives en cultures classiques.

Ce secteur est lui-même découpé en :

- Un **sous-secteur majoritairement viticole**.
- Un **sous-secteur majoritairement agricole**, au sens de grandes cultures.



La répartition de la SAU et du nombre des exploitations est bien sûr marquée par la différence en surface de chaque secteur. Elle permet néanmoins de faire ressortir des particularités propres à chacun.

Si la SAU totale détenue est logiquement plus importante dans le secteur des Terres moyennes à profondes, on note des différences en proportion de structures : SAU moyenne plus importante en Terres superficielles agricoles, et beaucoup plus basse en Terres superficielles viticoles.

	Secteur de Terres moyennes à profondes	Secteur de Terres superficielles		Total
		Sous-secteur agricole	Sous-secteur viticole	
<b>Nombre de communes</b>	52	5 (*)	2 (**)	<b>59</b>
<b>SAU totale</b>	27075	2010	400	<b>29485</b>
<b>Part SAU par secteur</b>	91,83%	6,82%	1,36%	<b>100,00%</b>
<b>Nombre d'exploitations</b>	235	14	24	<b>273</b>
<b>Part exploitations par secteur</b>	86,08%	5,13%	8,79%	<b>100,00%</b>
<b>SAU moyenne</b>	115,21	143,57	16,67	<b>108,00</b>

(\*) CORCELLES-LES-MONTS, DAIX, FLAVIGNEROT, HAUTEVILLE-LES-DIJON, PLOMBIERES-LES-DIJON

(\*\*) CHENOVE, MARSANNAY LA COTE

Tableau 17 : Répartition par secteur de la SAU et du nombre d'exploitations (RA 2020) ; Diagnostic Agricole SCoT du Dijonnais - 2023

En raison des faibles surfaces relatives des secteurs occidentaux de terres superficielles, leurs caractéristiques ne permettent pas de les englober dans une seule entité agricole couvrant l'ensemble du territoire du SCoT Dijonnais.

Si le secteur des terres moyennes et profondes de la Plaine est le plus représentatif du territoire, en termes d'occupation, de production et de potentiel de développement, les petites terres de plateau ou de la Côte possèdent leurs singularités rompant la monotonie du territoire, et portant même une image, celle du vignoble bourguignon en particulier, bien plus marquante que l'espace couvert.

Cette sectorisation reflète les approches différentes qui devraient être menées en cas de projets d'aménagement :

- Prise en compte des fortes valeurs agronomiques, des potentiels légumiers et

d'irrigation sur le secteur des terres moyennes à profondes en plaine.

- Attention particulière à la fragilité des milieux et des structures sur le sous-secteur des terres superficielles agricoles.
- Préservation des parcelles et des moyens de production de forte valeur ajoutée sur le sous-secteur des terres superficielles viticoles.

### Les signes de qualités et démarches de valorisations

Les Signes Officiels de Qualité et d'Origine (SIQO) sont des labels ou des certifications attribués à des produits agricoles ou alimentaires qui répondent à des critères spécifiques de qualité, d'origine géographique ou de méthode de production. Ces labels sont souvent délivrés par les autorités gouvernementales ou des organismes officiels de contrôle. Ils visent à protéger les produits traditionnels, à valoriser les savoir-faire locaux, à garantir la qualité pour les consommateurs et à soutenir les agriculteurs et producteurs locaux.

Parmi les signes de qualité, ceux qui garantissent l'**origine géographique d'un produit** sont les appellations d'origine protégées – AOP - pour l'Europe, Appellations d'Origine Contrôlée – AOC – pour la France, et les Indications Géographiques Protégées (IGP).

L'Appellation d'Origine Protégée (AOP) désigne un produit dont les principales étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union Européenne.

L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) désigne des produits répondant aux critères de l'AOP et protège la dénomination sur le territoire français : elle constitue donc une étape vers l'AOP. L'AOC est le principal outil d'une politique de promotion de la qualité des produits agricoles et viticoles en France.

L'indication Géographique Protégée (IGP) identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique. L'IGP s'applique aux secteurs agricoles, agroalimentaires et viticoles.

L'Indication Géographique (IG) spiritueuse est une catégorie concernant ces produits, avec des cahiers des charges spécifiques. Elle peut être rattachée à un secteur AOC.

Il existe d'autres **signes de qualité** répondant eux à des critères de qualité ou méthodes de production, mais qui ne sont pas liés à un zonage géographique.

On peut citer, présents sur le territoire, des signes de qualité de type :

- **Label Rouge** : Il certifie des produits qui ont des caractéristiques de qualité supérieure par rapport aux produits similaires du marché. Cela peut concerner des viandes, des volailles, des œufs, des produits laitiers, etc.
- **AB (Agriculture Biologique)** : Le logo AB indique que le produit respecte les normes strictes de l'agriculture biologique, excluant l'utilisation de pesticides chimiques et favorisant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.
- **HVE (Haute Valeur Environnementale)** : Le label HVE vise à encourager une agriculture plus durable en évaluant les performances environnementales des exploitations selon différents critères.
- **Label Viande de France** : Ce label valorise la production de viande en France, garantissant notamment l'origine française de l'animal, son alimentation et les conditions d'élevage.
- **Savoir-faire 100 % Côte d'Or** : Marque territoriale qui permet la reconnaissance du savoir-faire et de la production 100 % Côte-d'Or.
- **Bienvenue à la Ferme** : Marque appartenant au réseau des Chambres d'Agriculture et qui permet une reconnaissance des producteurs fermiers et d'accueil à la ferme.

Cette liste est non exhaustive. Les labels visent à aider les consommateurs à faire des choix éclairés en matière d'alimentation, en tenant compte de la qualité, de l'origine et des méthodes de production des produits qu'ils achètent.

**Sur le secteur d'étude, différents SIQO sont présents. Ce sont ainsi un total de 27 AOC-AOP, 2 IG-AOC, 2 IG et 6 IGP qui sont dénombrés, ils sont détaillés ci-dessous.**

Les Appellations d'Origine Protégée (AOP) et Appellations d'Origine Contrôlée (AOC)

Le tableau présente le type d'AOC et les communes concernées. L'AOC Epoisses concerne les

communes entières tandis que les aires AOC viticoles sont localisées à la parcelle près.

En France, la production viticole est encadrée par le système des Appellations d'Origine Contrôlées (AOC). Le concept de terroir est le fondement des AOC. Pour avoir droit à une AOC, un vin doit être élaboré en respectant un ensemble de règles établies par l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO). Publiées dans un décret au journal officiel,

elles délimitent les aires de production, fixent le rendement maximum à l'hectare, donnent la liste des cépages autorisés, etc. La raison d'être de l'AOC est la mise en valeur du milieu naturel (sol, climat) par des pratiques humaines héritées de la tradition et qui permettent d'obtenir un produit original, non reproductible, dont les qualités essentielles sont liées au lieu de récolte.

TYPE D'AOC-AOP	NOMBRE DE COMMUNES	LISTE DES COMMUNES
<b>BOURGOGNE ALIGOTE</b>	7	Chenôve, Corcelles-les-Monts, Daix, Dijon, Marsannay-la-Côte, Plombières-lès-Dijon, Talant
<b>BOURGOGNE ALIGOTE NOUVEAU OU PRIMEUR</b>	7	Chenôve, Corcelles-les-Monts, Daix, Dijon, Marsannay-la-Côte, Plombières-lès-Dijon, Talant
<b>BOURGOGNE BLANC</b>	7	Chenôve, Corcelles-les-Monts, Daix, Dijon, Marsannay-la-Côte, Plombières-lès-Dijon, Talant
<b>BOURGOGNE CLAIRET OU ROSE</b>	7	Chenôve, Corcelles-les-Monts, Daix, Dijon, Marsannay-la-Côte, Plombières-lès-Dijon, Talant
<b>BOURGOGNE COTE D'OR BLANC</b>	3	Chenôve, Dijon, Marsannay-la-Côte
<b>BOURGOGNE COTE D'OR ROUGE</b>	3	Chenôve, Dijon, Marsannay-la-Côte
<b>BOURGOGNE GAMAY ROUGE</b>	7	Chenôve, Corcelles-les-Monts, Daix, Dijon, Marsannay-la-Côte, Plombières-lès-Dijon, Talant
<b>BOURGOGNE LE CHAPITRE BLANC</b>	1	Chenôve
<b>BOURGOGNE MONTRECU L OU MONTRE-CUL OU EN MONTRE-CUL BLANC</b>	1	Dijon
<b>BOURGOGNE MONTRECU L OU MONTRE-CUL OU EN MONTRE-CUL CLAIRET OU ROSE</b>	1	Dijon
<b>BOURGOGNE MONTRECU L OU MONTRE-CUL OU EN MONTRE-CUL ROUGE</b>	1	Dijon
<b>BOURGOGNE MOUSSEUX</b>	7	Chenôve, Corcelles-les-Monts, Daix, Dijon, Marsannay-la-Côte, Plombières-lès-Dijon, Talant
<b>BOURGOGNE NOUVEAU OU PRIMEUR</b>	7	Chenôve, Corcelles-les-Monts, Daix, Dijon, Marsannay-la-Côte, Plombières-lès-Dijon, Talant
<b>BOURGOGNE PASSE-TOUT-GRAINS ROSE</b>	7	Chenôve, Corcelles-les-Monts, Daix, Dijon, Marsannay-la-Côte, Plombières-lès-Dijon, Talant
<b>BOURGOGNE PASSE-TOUT-GRAINS ROUGE</b>	7	Chenôve, Corcelles-les-Monts, Daix, Dijon, Marsannay-la-Côte, Plombières-lès-Dijon, Talant
<b>BOURGOGNE ROUGE</b>	7	Chenôve, Corcelles-les-Monts, Daix, Dijon, Marsannay-la-Côte, Plombières-lès-Dijon, Talant
<b>COTEAUX BOURGUIGNONS OU BOURGOGNE GRAND ORDINAIRE OU BOURGOGNE ORDINAIRE BLANC</b>	7	Chenôve, Corcelles-les-Monts, Daix, Dijon, Marsannay-la-Côte, Plombières-lès-Dijon, Talant
<b>COTEAUX BOURGUIGNONS OU BOURGOGNE GRAND ORDINAIRE</b>	7	Chenôve, Corcelles-les-Monts, Daix, Dijon, Marsannay-la-Côte, Plombières-lès-Dijon, Talant

TYPE D'AOC-AOP	NOMBRE DE COMMUNES	LISTE DES COMMUNES
<b>OU BOURGOGNE ORDINAIRE BLANC NOUVEAU OU PRIMEUR COTEAUX BOURGUIGNONS OU BOURGOGNE GRAND ORDINAIRE OU BOURGOGNE ORDINAIRE CLAIRET OU ROSE</b>	7	Chenôve, Corcelles-les-Monts, Daix, Dijon, Marsannay-la-Côte, Plombières-lès-Dijon, Talant
<b>COTEAUX BOURGUIGNONS OU BOURGOGNE GRAND ORDINAIRE OU BOURGOGNE ORDINAIRE ROUGE</b>	7	Chenôve, Corcelles-les-Monts, Daix, Dijon, Marsannay-la-Côte, Plombières-lès-Dijon, Talant
<b>CREMANT DE BOURGOGNE BLANC</b>	7	Chenôve, Corcelles-les-Monts, Daix, Dijon, Marsannay-la-Côte, Plombières-lès-Dijon, Talant
<b>CREMANT DE BOURGOGNE ROSE</b>	7	Chenôve, Corcelles-les-Monts, Daix, Dijon, Marsannay-la-Côte, Plombières-lès-Dijon, Talant
<b>MARSANNAY BLANC</b>	2	Chenôve, Marsannay-la-Côte
<b>MARSANNAY ROSE</b>	2	Chenôve, Marsannay-la-Côte
<b>MARSANNAY ROUGE</b>	2	Chenôve, Marsannay-la-Côte
<b>EPOISSES</b>	5	Corcelles-les-Monts, Dijon, Fénay, Flacey, Flavignerot

Tableau 18 : Type d'AOC et les communes concernées ; Diagnostic Agricole SCoT du Dijonnais - 2023

Les informations à retenir concernant les AOC du territoire sont les suivantes :

- 5 communes du SCoT du Dijonnais sont concernées par l'AOP Epoisses,
- 10 communes sont concernées par plusieurs AOC viticoles.

*Les Indications Géographiques (IG) spiritueuses et Appellations d'Origine*

La Fine et le Marc de Bourgogne sont deux appellations qui concernent des eaux-de-vie produites à partir de vin ou de résidus de vin dans la région Bourgogne.

La principale différence réside dans la matière première : clair de lie (vin non mis en bouteille) pour

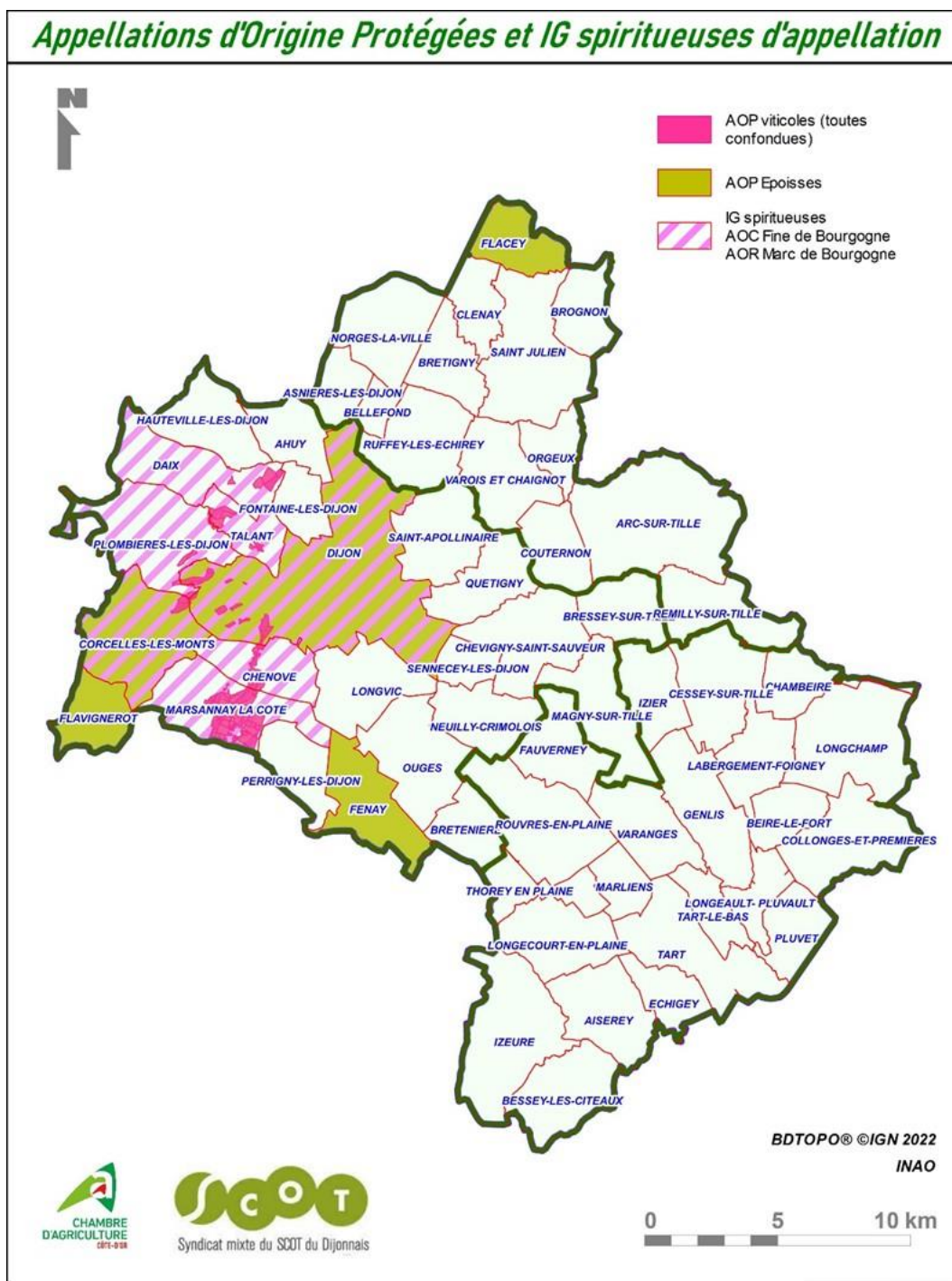
la Fine, et Marc (reste du pressage : peau et pépins principalement) pour l'alcool du même nom.

Les autres différences concernent les processus de production, les caractéristiques gustatives, les cépages utilisés et le niveau de spécificité régionale.

La Fine de Bourgogne est une véritable AOC, étroitement liée à la Bourgogne en termes de matières premières et de caractéristiques gustatives, tandis que le Marc de Bourgogne est une AOR, Appellation d'Origine Réglementée, pouvant provenir de différents cépages et régions.

TYPE D'IG-AO	NOMBRE DE COMMUNES	LISTE DES COMMUNES
<b>FINE DE BOURGOGNE</b>	7	Chenôve, Corcelles-les-Monts, Daix, Dijon, Marsannay-la-Côte, Plombières-lès-Dijon, Talant
<b>MARC DE BOURGOGNE</b>	7	Chenôve, Corcelles-les-Monts, Daix, Dijon, Marsannay-la-Côte, Plombières-lès-Dijon, Talant

Tableau 19 : IG spiritueuses AOC sur le territoire (INAO) ; Diagnostic Agricole SCoT du Dijonnais – 2023



Diagnostic Agricole SCOT DIJONNAIS - 2023



Les Indications Géographiques (IG) spiritueuses non AOC

Le cassis est surtout utilisé pour produire des liqueurs et des sirops en Bourgogne. Ces produits peuvent être utilisés dans la création de cocktails, de desserts et d'autres préparations culinaires. Le cassis

est connu pour ses arômes puissants, son goût sucré et légèrement acidulé, ainsi que pour sa couleur foncée distinctive.

L'IG Cassis de Dijon se distingue par la spécification du lieu d'élaboration de la crème de Cassis, plutôt que celui de production des fruits.

IG	NOMBRE DE COMMUNES	LISTE DES COMMUNES
<b>CASSIS DE BOURGOGNE</b>	17	Ahuy, Asnières-lès-Dijon, Bellefond, Chenôve, Corcelles-les-Monts, Daix, Dijon, Fénay, Flavignerot, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Marsannay-la-Côte, Norges-la-Ville, Perrigny-lès-Dijon, Plombières-lès-Dijon, Ruffey-lès-Echirey, Talant
<b>CASSIS DE DIJON</b>	1	Dijon

Tableau 20 : IG spiritueuses non AOC sur le territoire (INAO) ; Diagnostic Agricole SCoT du Dijonnais - 2023

*Les indications Géographiques Protégées (IGP)*

L'IGP "Volailles de Bourgogne" concerne des volailles élevées dans la région de Bourgogne, où des critères spécifiques de production et de qualité doivent être respectés. Ces volailles incluent généralement des espèces comme le poulet, la dinde, le canard et la pintade. Les éleveurs doivent suivre des normes de production précises pour garantir la qualité et le bien-être des animaux.

Concernant l'IGP « Moutarde de Bourgogne », le cahier des charges stipule que le stockage des graines et la production de la pâte de moutarde doivent avoir lieu sur le territoire de la région Bourgogne. La culture des graines doit s'effectuer dans une zone plus restreinte, au cœur d'une aire géographique définie, dont les 59 communes du territoire du SCoT du Dijonnais.

IGP	NOMBRE DE COMMUNES	LISTE DES COMMUNES
<b>BRILLAT-SAVARIN</b>	1	Féнай
<b>CHAROLAIS DE BOURGOGNE</b>	2	Bessey-lès-Cîteaux, Izeure
<b>EMMENTAL FRANÇAIS EST-CENTRAL</b>	59	Toutes les communes du SCoT du Dijonnais
<b>MOUTARDE DE BOURGOGNE</b>	59	Toutes les communes du SCoT du Dijonnais
<b>VOLAILLES DE BOURGOGNE</b>	59	Toutes les communes du SCoT du Dijonnais
<b>VOLAILLES DU PLATEAU DE LANGRES</b>	18	Arc-sur-Tille, Bresse-sur-Tille, Brétigny, Brognon, Chevigny-Saint-Sauveur, Clénay, Corcelles-les-Monts, Couternon, Neuilly-Crimolois, Flavignerot, Orgeux, Quetigny, Remilly-sur-Tille, Ruffey-lès-Echirey, Saint-Apollinaire, Saint-Julien, Sennecey-lès-Dijon, Varois-et-Chaignot

Tableau 21 : IGP sur le territoire (INAO) ; Diagnostic Agricole SCoT du Dijonnais - 2023



Diagnostic Agricole SCOT DIJONNAIS - 2023



Le territoire présente une grande multiplicité et diversité des signes géographiques de qualité, concernant aussi bien des terroirs différents que des catégories de productions variées.

Le corollaire est une complexité certaine, mais qui traduit ainsi la richesse et les atouts du territoire.

En complément des Signes d'Indication d'Origine présents sur le territoire exposé précédemment, les données du Recensement Agricole 2020 nous permettent d'identifier le nombre d'exploitations revendiquant un SIQO.

Le tableau ci-dessous nous permet de constater que sur le territoire de Dijon Métropole, on retrouve une part importante d'exploitations sous SIQO : 28 % d'exploitations en AOP et 14 % d'exploitations en

IGP. Cette proportion est à la hausse, notamment celle des exploitations en AOP qui a évolué de + 28 % entre 2010 et 2020.

En revanche, sur le territoire des CC de la Plaine Dijonnaise et CC Norge et Tille, la proportion d'exploitations sous SIQO est nettement plus faible.

On constate notamment que sur le territoire de la CC de la Plaine Dijonnaise, la part d'exploitations en IGP a diminué de 57 % entre 2010 et 2020. Au contraire, sur le territoire de la CC Norge et Tille, cette proportion d'exploitations en IGP a progressé de 25 % sur la même période.

		2010	2020	EVOLUTION 2010/2020	PART EN 2020 (%)
<b>Dijon Métropole</b>	<b>Nombre total d'exploitations</b>	133	108	-19 %	100 %
	<b>Autres signes officiels de qualité (y compris vin et hors bio)</b>	42	42	0 %	39 %
	<b>DONT</b>				
	AOP	30	30	0 %	28 %
	IGP	12	15	25 %	14 %
<b>CC de la Plaine Dijonnaise</b>	<b>Nombre total d'exploitations</b>	116	90	-22 %	100 %
	<b>Autres signes officiels de qualité (y compris vin et hors bio)</b>	47	22	-53 %	24 %
	<b>DONT</b>				
	AOP	0	s	s	s
	IGP	47	20	-57 %	22 %
<b>CC Norge et Tille</b>	<b>Nombre total d'exploitations</b>	103	75	-27 %	100 %
	<b>Autres signes officiels de qualité (y compris vin et hors bio)</b>	7	10	43 %	13 %
	<b>DONT</b>				
	AOP	s	0	s	0 %
	IGP	4	5	25 %	7 %

Tableau 22 : Exploitations agricoles sous SIQO (RA 2020) ; Diagnostic Agricole SCoT du Dijonnais - 2023

### Les modes de conduite

Il existe plusieurs modes de conduite d'une exploitation agricole, chacun adapté à différents objectifs et contextes. Voici quelques-uns des principaux modes de conduite :

- **Agriculture conventionnelle** : Apparue après la seconde guerre mondiale dans un contexte où il était nécessaire d'augmenter les rendements pour nourrir la population. Agriculture avec utilisation d'engrais chimiques, de pesticides et de méthodes de gestion pour maximiser les rendements.
- **Agriculture « raisonnée »** : Agriculture plus durable et respectueuse de l'environnement, qui peut être certifiée Haute Valeur Environnementale. C'est aujourd'hui l'agriculture pratiquée par

l'essentiel des agriculteurs, ceux-ci étant conscients que le modèle d'après-guerre a évolué vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement et de la santé.

- **Agriculture biologique** : Agriculture sans utilisation de pesticides et d'engrais chimiques synthétiques. Elle privilégie les méthodes naturelles pour préserver la biodiversité et la santé des sols, peut être certifiée Agriculture Biologique.
- **Agriculture de conservation** : Pratiques visant à minimiser le travail du sol afin de préserver sa structure et sa biodiversité. Cela peut inclure le semis direct, la couverture végétale et la rotation des cultures pour réduire l'érosion et maintenir la fertilité des sols.

- **Agriculture de précision** : Utilisation de technologies comme les systèmes d'information géographique (SIG) et la télédétection pour optimiser les intrants agricoles en fonction des variations spatiales des sols et des cultures.
- **Agroforesterie** : Intégration d'arbres et d'arbustes au sein des cultures ou des pâturages pour améliorer la biodiversité, protéger les sols, réguler le climat et fournir d'autres bénéfices.

Chacun de ces modes de conduite a des avantages et des inconvénients en termes de durabilité environnementale, de rendement, de rentabilité et d'impact social. Le choix du mode de conduite dépend des ressources disponibles, des objectifs de production, des contraintes réglementaires et des valeurs des agriculteurs.

Les certifications officielles de certains modes de conduite permettent d'obtenir des données sur le nombre d'agriculteurs engagés dans ces derniers.

*L'agriculture raisonnée – Haute Valeur Environnementale*

Le lien entre l'agriculture raisonnée et la certification HVE réside dans le fait que l'agriculture raisonnée

peut constituer une étape préliminaire pour une exploitation agricole qui souhaite obtenir la certification HVE. Les pratiques d'agriculture raisonnée, qui mettent déjà l'accent sur la réduction de l'impact environnemental, peuvent servir de base pour atteindre les niveaux de performance requis pour la certification HVE. Cependant, la certification HVE exige un engagement plus formel et une conformité aux normes spécifiques, tandis que l'agriculture raisonnée reste souvent plus flexible et adaptée aux besoins individuels de l'exploitant.

Selon les chiffres publiés par le Ministère, 310 exploitations sont certifiées Haute Valeur Environnementale en Côte d'Or au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Un annuaire des exploitations certifiées HVE est également disponible. Ce fichier contient l'ensemble des exploitations agricoles françaises, certifiées HVE (Haute Valeur Environnementale) au 1<sup>er</sup> janvier 2023, qui ont accepté de figurer dans cet annuaire. Parmi les 310 exploitations HVE du département (chiffres du Ministère), on retrouve 197 exploitations HVE qui ont accepté d'apparaître dans ce fichier, dont 14 qui se situent sur le territoire du SCoT du Dijonnais (9 en grandes cultures, 4 en viticulture et 1 autre).

EPCI	NOMBRE D'EXPLOITATIONS EN HVE (FIGURANT DANS L'ANNUAIRE)	PRODUCTION
CC DE LA PLAINE DIJONNAISE	6	Grandes cultures
CC NORGE ET TILLE	3	Grandes cultures
DIJON METROPOLE	5	Grandes cultures et viticulture

Tableau 23 : Exploitations en HVE sur le territoire d'étude (ministère de l'Agriculture) ; Diagnostic Agricole SCoT du Dijonnais - 2023

Les résultats de l'enquête auprès des agriculteurs du territoire (100 répondants) montrent que 20 % des exploitations interrogées se déclarent en HVE (certifiées ou en cours de certification). Les données fournies par le Ministère correspondent uniquement aux exploitations certifiées HVE (et non en cours de conversion), ces données ne peuvent être comparées, bien qu'elles semblent être du même ordre de grandeur.

#### Agriculture Biologique

*L'agriculture biologique constitue un mode de production, qui trouve son originalité dans le recours à des pratiques culturales et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels.*

*L'article 12 du Règlement européen (CE) n°834/2007 fait part des principes de bases de la protection des cultures en Agriculture Biologique. Le producteur doit avant tout :*

- Choisir les bonnes espèces et variétés de cultures appropriées,
- Avoir un programme de rotation approprié,
- Avoir recours à des procédés mécaniques de culture (binage, buttage, hersage...),
- Assurer une protection des ennemis naturels des parasites (lutte biologique),
- Si nécessaire avoir recours au désherbage thermique.

*Les producteurs peuvent avoir recours à des produits phytopharmaceutiques spécifiques pour l'agriculture biologique (autorisation de mise sur le marché spécifique).*

*L'usage de ce type de produit doit être justifié et limité à la lutte contre des organismes nuisibles ou des maladies particulières pour lesquels on ne dispose pas d'alternatives biologiques, physiques ou par la sélection des végétaux ou autres méthodes de gestion efficaces.*

*Ainsi, contrairement aux idées reçues, produire en agriculture biologique ne sous-entend pas forcément sans usage de produits phytopharmaceutiques.*

*Un agriculteur « bio » doit donc faire preuve d'un sens aigu de l'observation et d'une bonne aptitude à l'analyse globale afin d'appréhender l'impact de ses interventions sur le milieu. Il doit disposer de compétences techniques spécifiques.*

Les données de l'Agence Bio exposent les surfaces agricoles utiles conduites en AB, ainsi que le nombre de fermes en AB. Ce chiffre comprend les exploitations ayant obtenu la labellisation et celles ayant entamé une démarche de conversion. On constate qu'il y a des disparités au sein du territoire du SCoT du Dijonnais : la part de fermes en AB est nettement plus importante pour les exploitations dont le siège se situe à Dijon Métropole (38 %), que pour les exploitations dont le siège se situe sur le territoire des deux autres EPCI qui composent le territoire du SCoT (8,9 % pour la CC Norge et Tille et 17,3 % pour la CC de la Plaine Dijonnaise).



**SURFACES  
BIO EN 2022  
(HA)**



**PART DES SURFACES  
BIO DANS LA  
SURFACE AGRICOLE  
DE L'EPCI**



**FERMES  
ENGAGEES  
EN BIO EN  
2022**



**PART DES FERMES  
DE L'EPCI  
ENGAGEES EN BIO**

<b>CC de la Plaine Dijonnaise</b>	269 <i>(19<sup>ème</sup> rang départemental)</i>	2,2 % <i>(19<sup>ème</sup> rang départemental)</i>	8 <i>(19<sup>ème</sup> rang départemental)</i>	8,9 % <i>(17<sup>ème</sup> rang départemental)</i>
<b>CC Norge et Tille</b>	1 178 <i>(17<sup>ème</sup> rang départemental)</i>	14,6 % <i>(8<sup>ème</sup> rang départemental)</i>	13 <i>(15<sup>ème</sup> rang départemental)</i>	17,3 % <i>(11<sup>ème</sup> rang départemental)</i>
<b>Dijon Métropole</b>	1 330 <i>(14<sup>ème</sup> rang départemental)</i>	14,4 % <i>(9<sup>ème</sup> rang départemental)</i>	42 <i>(4<sup>ème</sup> rang départemental)</i>	38,0 % <i>(2<sup>ème</sup> rang départemental)</i>
<b>SCoT du Dijonnais</b>	<b>2 777</b>		<b>63</b>	

Tableau 24 : Chiffres clés sur les exploitations en AB (Agence BIO) ; Diagnostic Agricole SCoT du Dijonnais - 2023

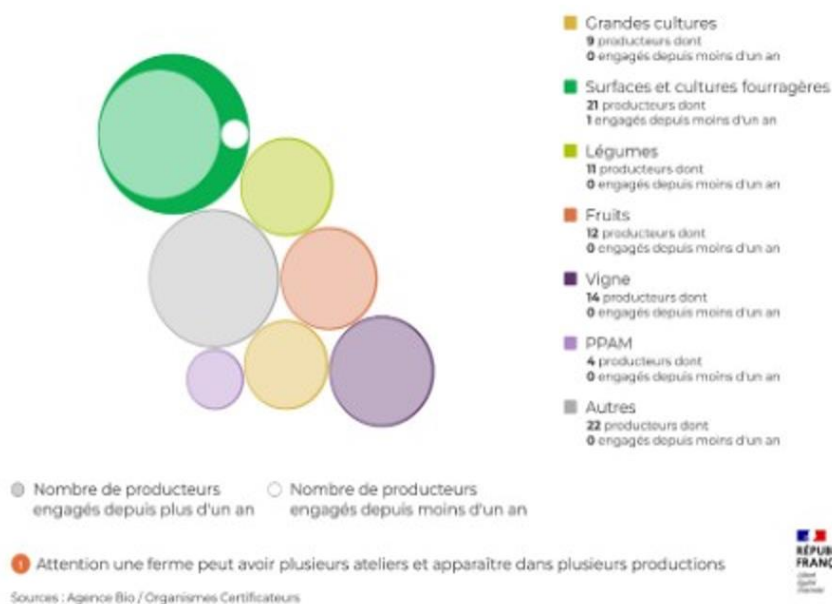
Ces trois illustrations mettent en lumière le nombre de producteurs bio par atelier de production, en 2022, par EPCI.

Sur les 3 territoires, on constate que ce sont les producteurs de cultures fourragères et les producteurs « autres » qui sont le plus représentés.

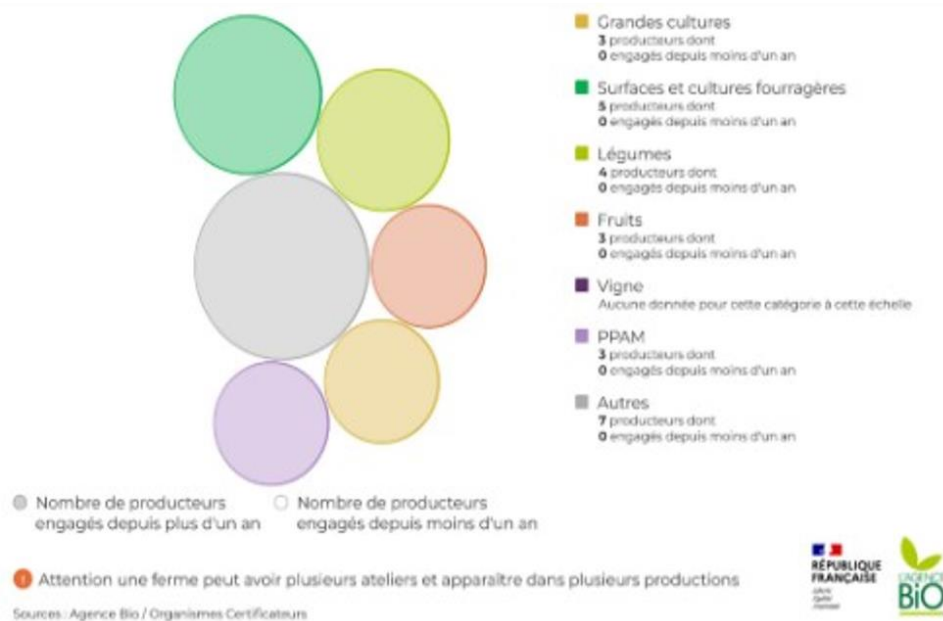
Sur les territoires de Dijon Métropole et Norge et Tille, on retrouve également beaucoup de producteurs en grandes cultures.

Un seul nouveau producteur s'est engagé en AB entre 2021 et 2022, sur le territoire de Dijon Métropole. Le constat est le même sur le territoire de Norge et Tille.

## DIJON METROPOLE



## CC DE LA PLAINE DIJONNAISE



## CC NORGE ET TILLE

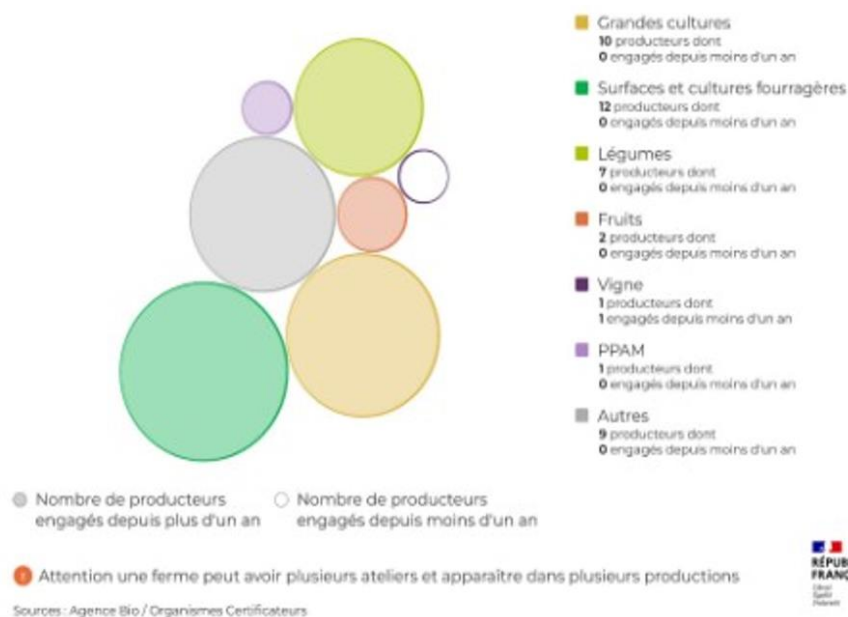


Figure 6 : Nombre de producteurs bio par atelier de production en 2022 (Agence BIO) ; Diagnostic Agricole SCoT du Dijonnais - 2023

Les données du RA permettent d’avoir un aperçu de l’évolution du nombre d’exploitations en AB depuis une dizaine d’années. Bien que la part d’exploitations en AB reste faible et disparate entre les territoires (entre 9 et 38 %), on constate que le

nombre d’exploitations en AB entre 2010 et 2020 a plus que triplé.

Enquête interne : Les résultats de l’enquête réalisée par la Chambre d’Agriculture, et citée précédemment, indiquent que 20 % des

exploitations interrogées se déclarent en Agriculture Biologique. Ce résultat est cohérent avec la part moyenne d'exploitations agricoles en AB sur le territoire, d'après l'Agence Bio. En revanche, ce

résultat est plus élevé que la part d'exploitation en AB indiqué par le RA 2020 (environ 13 %), ce qui peut s'expliquer par la différence de date (2020 vs 2023).

		2010	2020	EVOLUTION 2010/2020	PART EN 2020 (%)
<b>CC de la Plaine Dijonnaise</b>	<b>Nombre total d'exploitations</b>	116	90	-22 %	100 %
	<b>Agriculture biologique</b>	0	4	Inf	4 %
<b>CC Norge et Tille</b>	<b>Nombre total d'exploitations</b>	103	75	-27 %	100 %
	<b>Agriculture biologique</b>	s	8 s	s	11 %
<b>Dijon Métropole</b>	<b>Nombre total d'exploitations</b>	133	108	-19 %	100 %
	<b>Agriculture biologique</b>	11	24	118 %	22 %
<b>SCoT du Dijonnais</b>	<b>Nombre total d'exploitations</b>	352	273	-22 %	100 %
	<b>Agriculture biologique</b>	11	36	227 %	13 %

Tableau 25 : Nombre d'exploitations en AB par EPCI (RA 2020) ; Diagnostic Agricole SCoT du Dijonnais - 2023

**Sur le territoire du SCoT, la part d'exploitations certifiées en Agriculture Biologique a été multipliée par trois en dix ans.**

*Autres modes de conduite*

Les résultats de l'enquête réalisée par la Chambre d'Agriculture, et citée précédemment, indiquent que seulement 1 % des exploitations se déclare pratiquer des techniques de Conservation des Sols.

*Les circuits de commercialisation agricoles*

Les agriculteurs disposent de plusieurs circuits de commercialisation pour vendre leurs produits, en fonction de leurs ressources, de leur emplacement géographique, du type de produits qu'ils produisent et de leurs préférences. Certains agriculteurs peuvent également opter pour une combinaison de ces circuits pour maximiser leur distribution et leurs revenus.

La commercialisation des produits agricoles permet de réaliser le transfert d'un produit, du lieu de production au lieu de vente. Elle peut se faire via :

- **Les filières longues traditionnelles dites « circuits longs » :**

La présence d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur final est en fait la principale caractéristique des circuits longs de commercialisation, qui sont vus comme des canaux de commercialisation situés en-dehors des marchés de proximité. Les circuits longs de commercialisation se distinguent en trois catégories, selon le devenir du produit :

- La grande distribution : centrale d'achat, supermarchés, hypermarchés, etc.
- Distribution traditionnelle : grossistes, distributeurs, supérettes, magasins spécialisés, restaurateurs, etc.
- Vente à l'exportation : importateurs nationaux, grossistes, distributeurs, magasins, supermarchés, restaurateurs... à la différence des deux premières catégories, ici le marché est étranger.

Ces circuits concernent surtout et en grande majorité les productions « classiques » tels que les productions végétales annuelles comme les céréales et oléo-protéagineux, les productions animales bovines, ovines, etc.

La commercialisation est assurée par un ou plusieurs intermédiaires via des organismes stockeurs, groupe coopératifs, négociants, etc.

- **Les filières courtes dites « circuits-courts » :**

Ce sont des ventes où il existe 0 à 1 intermédiaire maximum entre le producteur et le consommateur ; la vente directe en fait partie mais désigne les opérations où il n'y a aucun intermédiaire entre le producteur et le consommateur.



Figure 7 : Schéma de définition et illustration des circuits-courts (Quart de lait) ; Diagnostic Agricole SCoT du Dijonnais - 2023

Ces filières courtes ou locales permettent à certains producteurs de diversifier leur activité. La diversification agricole consiste à créer ou faire évoluer un atelier au sein d'une exploitation. Transformer le lait en fromage ou les céréales en farine, implanter une culture atypique ou accueillir du public sont des exemples de diversification agricole. L'idée est de sortir du cadre agricole "classique" propre à chaque département. Elle est un moyen de préserver l'activité agricole sur notre territoire et représente une valeur ajoutée significative pour les exploitants. En effet, diversifier son exploitation engendre par définition un surcroît d'activité et un développement de nouvelles compétences. Cela permet ainsi de redynamiser le territoire avec la création d'emplois et l'installation de nouveaux exploitants. La valeur ajoutée issue de ces activités de diversification peut ainsi avoir un impact positif sur l'économie locale.

Sur un plan territorial, les circuits courts permettent de valoriser la production locale, et leurs modes de production.

D'après les données du recensement agricole 2020, 32 % des exploitations commercialisent leur production en circuits-courts, dont 23 % en vente directe (hors vin).

En termes d'évolution entre 2010 et 2020, on constate une très forte augmentation du nombre

d'exploitations qui commercialisent en circuits-courts (dont en vente directe), notamment sur la CC de la Plaine Dijonnaise.

	2020	EVOLUTION 2010/2020 (%)
<b>NOMBRE TOTAL D'EXPLOITATIONS</b>	<b>273</b>	<b>-68</b>
CC DE LA PLAINE DIJONNAISE	90	-22
CC NORGE ET TILLE	75	-27
DIJON METROPOLE	108	-19
<b>CIRCUITS COURTS (HORS VIN)</b>	<b>86</b>	<b>157</b>
CC DE LA PLAINE DIJONNAISE	12	100
CC NORGE ET TILLE	23	-8
DIJON METROPOLE	51	65
<b><i>DONT VENTE DIRECTE (HORS VIN)</i></b>	<b><i>62</i></b>	<b><i>98</i></b>
<i>CC DE LA PLAINE DIJONNAISE</i>	<i>12</i>	<i>100</i>
<i>CC NORGE ET TILLE</i>	<i>21</i>	<i>-9</i>
<i>DIJON METROPOLE</i>	<i>29</i>	<i>7</i>

Tableau 26 : Nombre et évolution des exploitations en circuits-courts (RA 2020) ; Diagnostic Agricole SCoT du Dijonnais - 2023

Selon les données internes à la Chambre d'Agriculture :

- **60 exploitations agricoles** sont identifiées sur le territoire du SCoT du Dijonnais, comme vendant tout ou une partie de leur production **en circuits-courts et en vente directe**.
- En effet, cette différence entre les sources s'explique par le fait que toutes les exploitations commercialisant en circuits-courts ne sont pas connues par les services de la Chambre d'Agriculture, n'ayant pas forcément fait appel à ces services et/ou ayant eu une démarche isolée sans conseil en diversification.

Les productions en diversification, vendues en circuits-courts présentes sur le territoire sont notamment les suivantes :

- Fruits et légumes,
- Viande (bovine, ovine),
- Produits laitiers,

- Miel,
- Œufs.

Sur le SCoT du Dijonnais, c'est sur le territoire de Dijon Métropole que l'on retrouve le plus d'exploitations en circuits-courts et une plus grande variété de diversification.

D'après les enquêtes et le suivi régulier menés par la Chambre d'Agriculture concernant les exploitations en circuits courts, leur profil suivant est dégagé :

- Ces exploitations réalisent de la transformation de produits alimentaires carnés, végétaux, et laitiers.
- Elles disposent de structure de stockage.
- Elles réalisent des livraisons via des équipements essentiellement en nom propre et sont pour moitié isotherme ou réfrigérant ou pour l'autre moitié sans maîtrise nécessaire de la température.
- Les jours et les horaires de livraison sont assez variables, mais une tendance se dégage sur le milieu de semaine en matinée.
- Elles vendent majoritairement en lien direct avec les particuliers, à la ferme, aux marchés ou en AMAP, aux épiceries-revendeurs, et parfois à la restauration collective.

La liste suivante ne prétend pas être exhaustive, il est possible de retrouver de plus amples informations sur les productions du territoire et sur les points de vente de produits locaux sur le site de recensement et de géolocalisation que propose la Chambre d'Agriculture : <https://www.jveuxdulocal21.fr/>

**NOMBRE  
D'EXPLOITATIONS**

Le mode de commercialisation en circuits courts est perçu comme un système de vente plus vertueux. Même s'il a connu un remarquable essor ces dernières années et surtout en pleine pandémie, il reste toutefois fragile du fait des comportements d'achats très instables en post pandémie.

L'exemple du drive Fermier basé à Dijon est flagrant sur ce point relatif à l'instabilité des comportements d'achats et donc de la fragilité de ces systèmes. Le Chiffre d'Affaires de la vente des paniers hebdomadaires a été multiplié par 4 pendant la période Covid mais n'a pas été du tout maintenu à ce niveau durant les 2 années suivantes.

<b>CC DE LA PLAINE DIJONNAISE</b>	<b>14</b>
APICULTURE	2
BOVINS VIANDE	4
FRUITS	1
LEGUMES	7
<b>CC NORGE ET TILLE</b>	<b>15</b>
FRUITS	1
HORTICULTURE	1
LEGUMES	12
OVINS	1
<b>DIJON METROPOLE</b>	<b>31</b>
APICULTURE	2
BOVINS VIANDE	3
ESCARGOTS	1
FARINE	1
FRUITS	1
LEGUMES	16
LEGUMES SECS	1
ŒUFS	1
PRODUITS LAITIERS	1
VIGNE	4
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>60</b>

*Tableau 27 : Nombre d'exploitations en circuits-courts par EPCI (Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or) ; Diagnostic Agricole SCoT du Dijonnais - 2023*

En effet, la crise sanitaire liée à la pandémie a eu un impact fort sur les comportements alimentaires et plus globalement le futur des systèmes alimentaires. Si une partie de la population s'est davantage tournée vers l'approvisionnement local, le « fait maison », ... une autre partie connaît des problèmes de précarité alimentaire croissants. Les comportements d'achat ont également évolué, avec un développement fort de la vente en ligne par exemple.

Toutes ces dynamiques restent récentes et le premier confinement n'a pas permis de démontrer un changement durable des pratiques d'achats. Ces comportements seront donc à suivre pour développer des systèmes alimentaires adaptés aux

besoins à venir de la population dans sa grande diversité.

#### *Les Projets Alimentaires Territoriaux*

Le **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** a été instauré par la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014.

Un projet alimentaire territorial consiste à réunir des acteurs de la filière agro-alimentaire d'un territoire pour co-construire des projets communs afin de recréer des synergies économiques et de permettre aux habitants de se nourrir avec des aliments produits, transformés et distribués à proximité et de manière durable.

Ces projets collectifs visent à rapprocher des producteurs, des transformateurs, des distributeurs, des collectivités territoriales et des consommateurs, pour développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation, au bénéfice de tous.

Le PAT est un levier fort en termes de politique publique pour le développement de l'alimentation de proximité. Le territoire a entamé depuis plusieurs années des réflexions autour de stratégies alimentaires fortes et ambitieuses.

C'est en ce sens que 2 territoires du SCoT se sont inscrits dans la démarche des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

**Dijon Métropole** porte au travers de son projet de Territoire global de transition « Prodig », et de fait de son PAT labellisé niveau 1, des actions fortes en matière de systèmes alimentaires durables basées sur 4 défis :

- **Environnemental** : concilier une alimentation suffisante pour tous avec le respect de l'environnement.
- **Social** : garantir au plus grand nombre l'accès à une alimentation saine et équilibrée.

- **Economique** : développer des activités agro-alimentaires locales et assurer une juste rétribution des agriculteurs.
- **Territorial** : contribuer à un nouvel équilibre entre l'urbain et le rural.

Des actions sont déjà en cours de déploiement et portent sur :

- La restauration collective,
- La santé,
- L'implication des citoyens consommateurs,
- Les légumineuses,
- L'aide alimentaire,
- La confiance retrouvée du consommateur.

La **CC Norge et Tille** porte également un PAT labellisé niveau 1 qui vise à :

- Mieux structurer l'activité alimentaire du territoire en valorisant son potentiel agricole et rural.
- Assurer une gestion optimale de la ressource en eau.
- Favoriser l'économie circulaire.
- Lutter contre l'artificialisation des sols au profit notamment de l'urbanisation.

La **CC de la Plaine Dijonnaise** ne porte pas concrètement de PAT labellisé mais a engagé une stratégie alimentaire autour de la restauration collective notamment. Concrètement, le territoire participe à une réflexion collective sur la création d'une cuisine centrale mutualisée entre différents territoires, avec notamment la CC Cap Val de Saône.

### *Les outils et moyens déployés sur le territoire en faveur de la stratégie alimentaire*

Sur le Territoire du SCoT du Dijonnais et plus précisément sur Dijon Métropole, deux outils majeurs sont identifiés pour accompagner la structuration des filières locales et donc de la production locale.

- La **Cuisine Centrale de Dijon** prépare plus de 8 000 repas par jour pour les restaurants scolaires de la commune, soit 1,3 million de repas annuels. Un programme ambitieux comprenant plusieurs volets est engagé autour de cet outil :
  - Approvisionnement renforcé en produits sous signe de qualité et de proximité,
  - Offre diversifiée (menu végétarien hebdomadaire depuis 2018), remplacement d'une partie des protéines animales par des protéines végétales,
  - Réduction du gaspillage alimentaire, développement de l'éducation au goût dans le cadre du projet éducatif global (PEG) de la ville.

Ces actions ont d'ores et déjà porté leurs fruits : réduction du gaspillage de 54 % entre 2017 et 2021, 50 % du budget fléché vers des produits sous signe de qualité (34 % de bio) ou de proximité (14,5 % des produits sont d'origine locale).

- La **légumerie métropolitaine** : Située sur les communes de Longvic et Ouges, dans la zone d'activités Beaugard, la

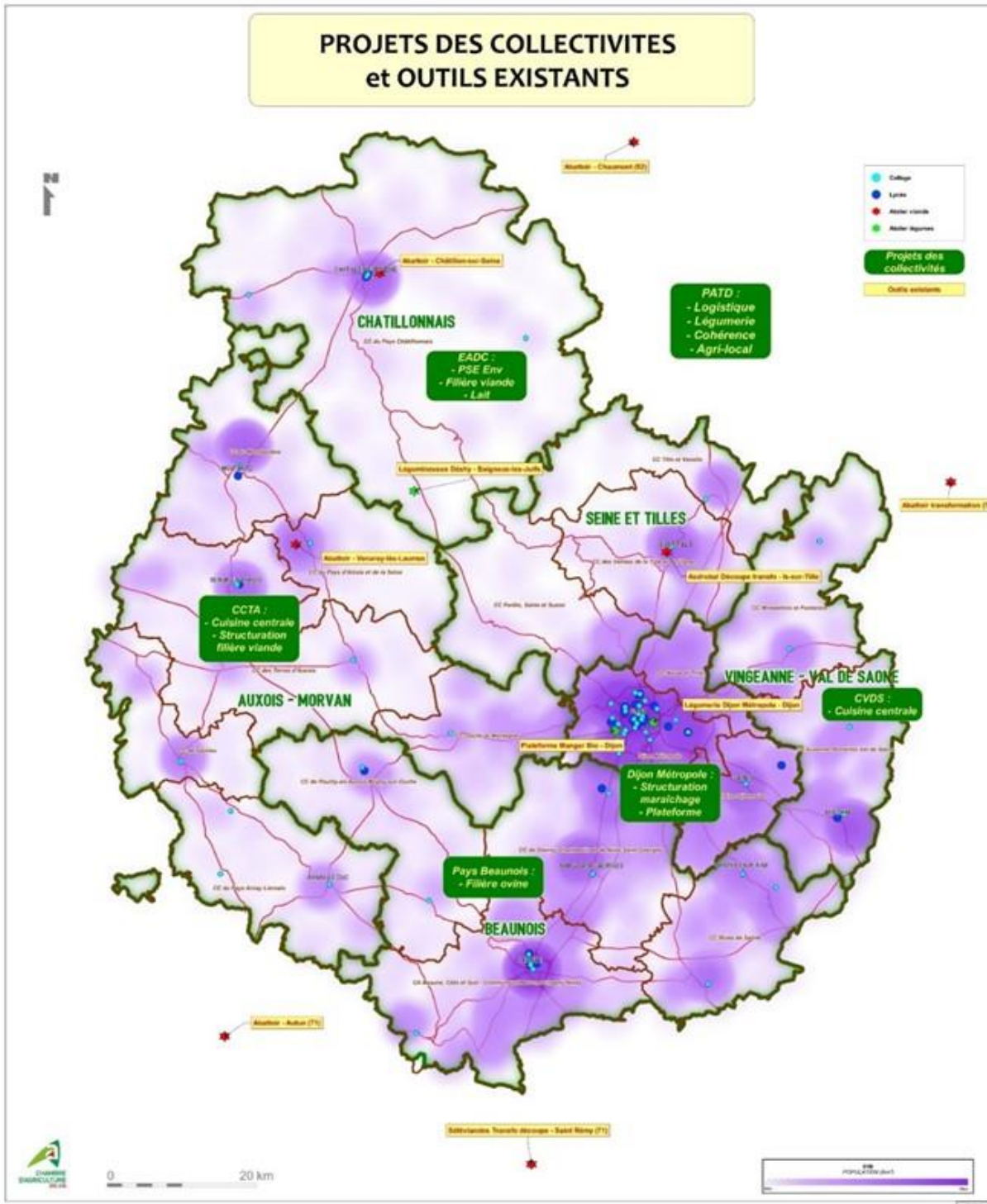
légumerie fournit dans un premier temps la cuisine centrale de la ville de Dijon (8 000 repas chaque jour, principalement à destination des écoliers dijonnais) en légumes prêts à l'emploi.

Cet outil donne les moyens à ses futurs utilisateurs de garantir une consommation plus qualitative. Il traite entre 200 et 400 tonnes de légumes par an. Extensible, il pourra augmenter progressivement sa capacité de production, jusqu'à 2 000 tonnes par an, et pourra ainsi fournir d'autres communes ou le CHU, les restaurants du Crous ou les lycées. La légumerie travaille avec des producteurs, des groupements d'agriculteurs mais aussi des grossistes spécialisés. Les fruits et les légumes utilisés seront le plus possible issus des productions locales, de la métropole ou plus largement de la région Bourgogne Franche-Comté.

La légumerie est labellisée Agriculture Biologique (AB).

En exigeant des légumes de qualité, justement rémunérés, les collectivités souhaitent stabiliser la qualité des productions et protéger les terres nourricières en encourageant des cultures raisonnées.

**Le territoire du SCoT est dynamique et s'est approprié depuis plusieurs années déjà le sujet de la stratégie alimentaire locale. Si l'alimentation reste un sujet majeur, force est de constater que toutes les actions ne s'avèrent efficaces que si elles sont concertées, collectives et partagées, en incluant tout l'amont et l'aval.**



## LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Le territoire du SCoT du Dijonnais compte soixante-six zones d'activités économiques. Cela représente un total d'environ 3 000 hectares dédiées à l'activité.

Parmi ces zones, il existe des projets d'extensions sur huit de celles-ci (ZAE existantes recensées sur Dijon, Chenôve, Bretenière, Ahuy/Fontaine-lès-Dijon, Saint-Apollinaire, Sennecey-lès-Dijon, Chevigny-Saint-Sauveur, Genlis). Le territoire porte également treize projets de création de nouvelles zones d'activités, soit un total d'environ 350 hectares.

### **Une armature de ZAE anciennement structurée, marquée par la proximité métropolitaine**

Le territoire du SCoT du Dijonnais dispose d'un maillage dense et historiquement structuré de zones d'activités économiques, majoritairement implantées à proximité des grands axes routiers (rocade, A31, D905) et des centralités urbaines. Ce réseau s'est consolidé au fil des décennies selon une logique d'accompagnement du développement industriel, puis tertiaire, en lien avec la croissance de Dijon Métropole. Les grands parcs de Dijon (Ecoparc Valmy, Cap Nord...) concentrent une part significative de l'emploi et des surfaces économiques, jouant un rôle d'entraînement pour l'ensemble du territoire.

### **Des fonctions différenciées selon les polarités**

Les ZAE du territoire répondent à des logiques territoriales différenciées. Les parcs métropolitains s'orientent vers des activités à forte valeur ajoutée, intégrant des fonctions de services aux entreprises, de recherche et développement, et d'accueil de filières d'excellence (agroalimentaire, numérique, santé, écotechnologies). À l'inverse, les zones localisées dans les communautés de communes de la Plaine Dijonnaise et de Norge et Tille s'inscrivent davantage dans des logiques artisanales, logistiques ou de proximité, avec un ancrage dans les ressources locales (agriculture, circuits courts, agroalimentaire, etc.). Des pôles économiques émergent néanmoins, à Genlis ou Arc-sur-Tille, structurant une offre complémentaire aux polarités métropolitaines.

### **Des disparités dans l'état d'aménagement et l'occupation**

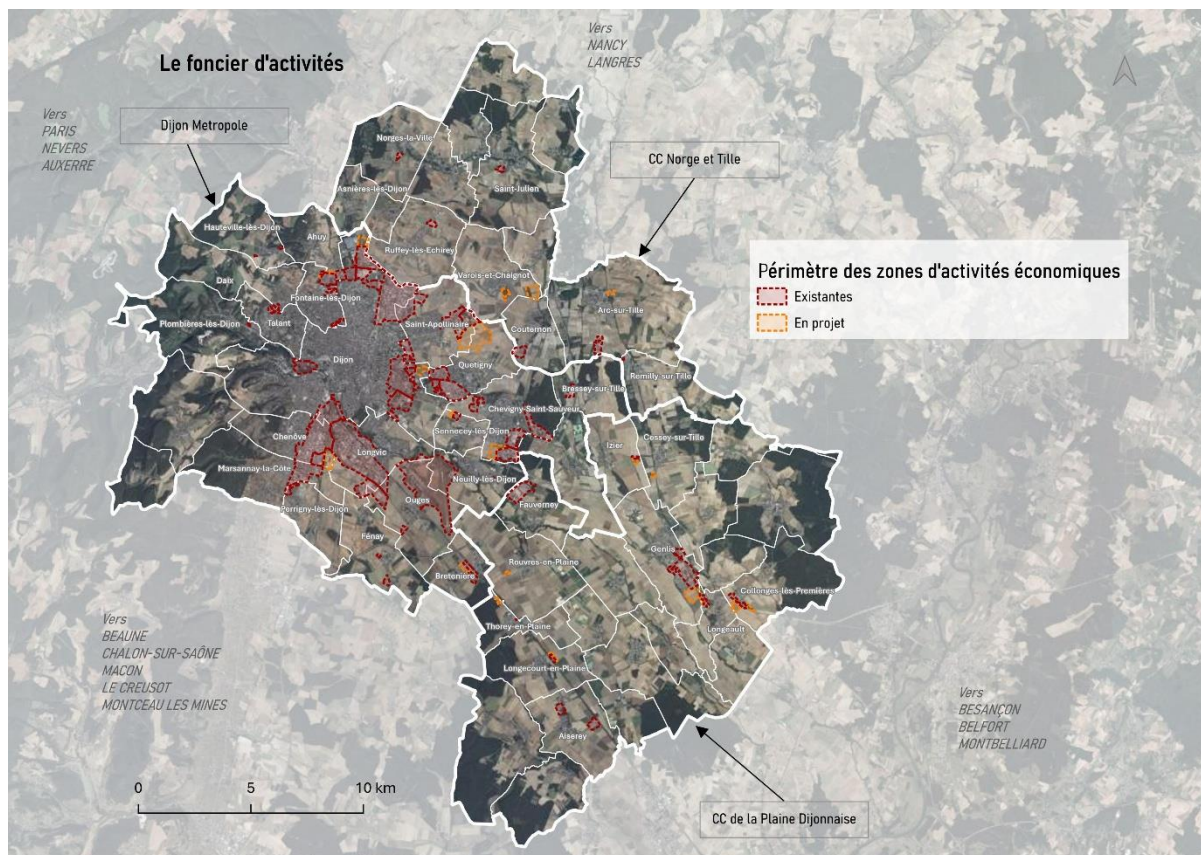
L'état des lieux du foncier économique révèle des contrastes significatifs. Certaines zones, anciennes ou mal adaptées, présentent des taux de vacance élevés, des friches ou une faible attractivité, notamment en raison de leur faible visibilité ou de leur manque de services. À l'inverse, plusieurs parcs récents affichent une dynamique forte, mais se heurtent à des enjeux de disponibilité foncière et de capacité d'extension maîtrisée. L'offre en immobilier d'entreprises est hétérogène, avec un besoin croissant en locaux de petite taille, modulables, pour les artisans, TPE et jeunes entreprises.

### **Vers une stratégie de reconversion et de requalification**

Face à la raréfaction du foncier et à l'impératif de sobriété (ZAN), le territoire est confronté à la nécessité de réinterroger son modèle de développement économique spatial. L'enjeu n'est plus uniquement d'ouvrir de nouveaux espaces, mais de requalifier les zones existantes, en favorisant la mixité fonctionnelle, en intégrant les mobilités durables et en améliorant l'image des zones. Cela passe par une meilleure coordination intercommunale sur la stratégie foncière, une gouvernance renouvelée des ZAE et une attention renforcée à l'économie de proximité et aux circuits courts.

### **Un levier pour une économie plus résiliente et ancrée**

Les ZAE demeurent un levier stratégique pour l'ancrage de l'économie locale. Elles sont appelées à évoluer vers des modèles plus résilients, intégrant les enjeux de transition écologique (sobriété énergétique, gestion des déchets, mobilités durables, mutualisation des équipements). Le tissu économique local attend une offre renouvelée, capable d'accompagner les transitions en cours (numérique, transition énergétique, production locale) et de contribuer à la compétitivité du territoire dans un contexte de concurrence interterritoriale renforcée.



## L'économie

### Les grandes tendances actuelles

- A l'échelle du SCoT, **145 479 emplois en 2021**.
- Entre 2009 et 2020, une stabilisation du nombre d'emplois dans la sphère présentielle et une hausse légèrement plus marquée pour la sphère productive (taux d'évolution de 1 %).
- Des spécialisations contrastées selon les territoires du SCoT, avec une polarisation des emplois présents sur la métropole dijonnaise. Dans une logique de complémentarité, les communautés de communes trouvent davantage d'équilibre entre les deux sphères (réduction de l'écart).
- Des réactions territoriales différenciées pour faire face aux mutations économiques : développement important des fonctions métropolitaines (+ 37 % entre 2009 et 2020) au sein de Dijon Métropole, une économie périurbaine de proximité pour la communauté de communes Norge et Tille et surreprésentation des emplois liés à l'activité artisanale et industrielle pour la Plaine Dijonnaise.
- Un marché de l'emploi en mutation (tertiarisation, emplois métropolitains) et une sphère productive en transformation en réponse à la désindustrialisation
- Un taux de création d'entreprise plus dynamique sur le territoire qu'à l'échelle régionale.
- Un tissu local d'entreprise d'avantage composée de TPE et PME.
- Au sein de la métropole dijonnaise, haut niveau de qualification, un taux d'activité plus faible et un taux de chômage plus fort chez les jeunes. Une part significative de la population cherche du travail, mais n'en trouve pas. A contrario, le taux d'emploi et le taux d'activité sont plus proches pour les deux communautés de communes et tendent à se réduire davantage entre 2015 et 2021.

### Les enjeux

- Amélioration de l'attractivité des actifs sur l'ensemble du territoire.
- Adéquation de l'offre d'emploi avec les formations des jeunes, les besoins des entreprises locales et les activités récemment développées en réponse aux mutations économiques.
- Logique prospective dans la création d'emplois : accompagner le changement plutôt que renforcer l'hypermotivation. Adaptabilité et montée en compétence plutôt que renforcer l'hypermotivation.
- Diversification de l'économie et de l'emploi sur un large spectre de qualifications en réponse aux spécialisations diverses et contrastées entre les territoires.
- Equilibre de l'offre et de la demande en matière d'emplois en prenant en compte la tendance à la hausse des emplois de la sphère productive dans les deux intercommunalités, de la montée en puissance des emplois de proximité notamment dans le domaine de la santé et de l'action sociale.
- Complémentarité et répartition territoriales équilibrées à trouver dans les fonctions économiques métropolitaines et de proximité.
- Soutien de la dynamique entrepreneuriale engagée en faveur de l'installation et du développement des PME/TPE dominant l'économie.
- Protection et développement de la viticulture.
- Dynamisation de la stratégie alimentaire du territoire.
- Maintien et favorisation du maraîchage.
- Promotion d'une agriculture plus autonome en énergie et encourager la production d'énergies renouvelables.

### **Ce qu'il s'est passé depuis le SCoT n°2**

Depuis le SCoT précédent, la dynamique économique métropolitaine et de proximité s'est renforcée, favorisant à la fois l'emploi et la diversification des secteurs d'activité. On observe une consolidation des emplois dans la santé et l'action sociale, tout en maintenant une prédominance des métiers de la sphère présentielle. Toutefois, la sphère productive connaît une légère progression, notamment grâce au rôle accru des intercommunalités dans ce domaine.

La métropole affirme son statut de ville préfecture avec un renforcement des fonctions métropolitaines supérieures et administratives, tandis que les communautés de communes assurent la pérennité des services de proximité. La Plaine Dijonnaise se distingue par le développement des fonctions productives et de nouvelles initiatives visant à préserver l'ancrage agricole, en particulier dans l'agroalimentaire.

L'entrepreneuriat connaît une dynamique positive avec un taux de création d'entreprises en hausse par rapport au SCoT précédent. De plus, on note une légère augmentation des grandes entreprises, notamment dans les secteurs de l'agroalimentaire et de la logistique.

Cependant, un décalage persiste entre les formations disponibles et les besoins du marché de l'emploi au sein de la métropole, tandis qu'une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emploi se dessine dans les intercommunalités. Enfin, le tissu économique poursuit sa mutation avec une diversification accrue, marquée par une tertiarisation progressive et un développement des secteurs agroalimentaire et technologique.

# Les équipements

## LE NIVEAU D'EQUIPEMENTS

La base permanente des équipements (BPE) est réalisée par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques INSEE annuellement, depuis 2007. Elaborée à partir de différentes sources administratives actualisées chaque année, cette base répertorie un large éventail d'équipements et de services rendus à la population. Cette classification couvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du tourisme, du sport et des loisirs. La classification des équipements reflète ainsi l'organisation hiérarchisée des territoires en termes de services à la population et permet d'en étudier la structure de l'offre de services. Elle permet de pondérer les équipements, les services, et les commerces sur une commune en fonction de son importance et donc de son rayonnement. Le diagnostic considère la Base Permanente des Équipements de 2021 qui compte 188 types d'équipements, répartis en 3 niveaux : de proximité, intermédiaire, et supérieure.

Les « équipements de proximité » (écoles élémentaires, pharmacies, boulangeries...) correspondent aux services et équipements les plus courants, répondant ainsi aux besoins du quotidien des habitants et des usagers.

Les « équipements de gamme intermédiaire » (de type orthophonistes, banques, supermarchés, vétérinaires, collège, gendarmeries, laboratoire médical...) répondent à des besoins moins fréquents, hebdomadaires par exemple. Ces équipements nécessitent une « aire d'approvisionnement plus large ».

Les « équipements de gamme supérieure » (maternité, agence France Travail, lycée, médecin spécialiste...) correspondent à des structures de plus grande importance et spécifiques. Ces équipements se trouvent majoritairement dans les pôles urbains.

L'intensité de la présence des équipements est mesurée par le taux ou la densité d'équipements.

Type d'équipement	Gamme	Domaine
Réparation automobile et de matériel agricole	Proximité	Services aux particuliers
Maçon	Proximité	Services aux particuliers
Plâtrier, peintre	Proximité	Services aux particuliers
Menuisier, charpentier, serrurier	Proximité	Services aux particuliers
Plombier, couvreur, chauffagiste	Proximité	Services aux particuliers
Électricien	Proximité	Services aux particuliers
Entreprise générale du bâtiment	Proximité	Services aux particuliers
Coiffure	Proximité	Services aux particuliers
Restaurant, restaurant rapide	Proximité	Services aux particuliers
Agence immobilière	Proximité	Services aux particuliers
Institut de beauté, ongles	Proximité	Services aux particuliers
Bureau de poste, relais poste, agence postale	Proximité	Services aux particuliers
Boulangerie	Proximité	Commerces
Boucherie, charcuterie	Proximité	Commerces
Fleuriste, jardinerie, animalerie	Proximité	Commerces
Épicerie, supérette	Proximité	Commerces
École élémentaire	Proximité	Enseignement
Médecin généraliste	Proximité	Santé
Chirurgien-dentiste	Proximité	Santé
Infirmier	Proximité	Santé
Masseur kinésithérapeute	Proximité	Santé

Pharmacie	Proximité	Santé
Taxi, VTC	Proximité	Transports et déplacements
Boulodrome	Proximité	Sports, loisirs et culture
Tennis	Proximité	Sports, loisirs et culture
Terrain de grands jeux	Proximité	Sports, loisirs et culture
Bibliothèque	Proximité	Sports, loisirs et culture
Salle ou terrain multisports	Proximité	Sports, loisirs et culture
Banque, Caisse d'Épargne	Intermédiaire	Services aux particuliers
Services funéraires	Intermédiaire	Services aux particuliers
Contrôle technique automobile	Intermédiaire	Services aux particuliers
École de conduite	Intermédiaire	Services aux particuliers
Vétérinaire	Intermédiaire	Services aux particuliers
Pressing, laverie automatique	Intermédiaire	Services aux particuliers
Police, gendarmerie	Intermédiaire	Services aux particuliers
Centre de finances publiques	Intermédiaire	Services aux particuliers
Supermarché	Intermédiaire	Commerces
Librairie, papeterie, journaux	Intermédiaire	Commerces
Magasin de vêtements	Intermédiaire	Commerces
Magasin d'équipements du foyer	Intermédiaire	Commerces
Magasin de chaussures	Intermédiaire	Commerces
Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	Intermédiaire	Commerces
Magasin de meubles	Intermédiaire	Commerces
Magasin d'articles de sports et de loisirs	Intermédiaire	Commerces
Horlogerie, bijouterie	Intermédiaire	Commerces
Magasin d'optique	Intermédiaire	Commerces
Magasin de matériel médical et orthopédique	Intermédiaire	Commerces
Station-service	Intermédiaire	Commerces
Droguerie, quincaillerie, bricolage	Intermédiaire	Commerces
Collège	Intermédiaire	Enseignement
Sage-femme	Intermédiaire	Santé
Orthophoniste	Intermédiaire	Santé
Pédicure, podologue	Intermédiaire	Santé
Psychologue	Intermédiaire	Santé
Laboratoire d'analyses et de biologie médicale	Intermédiaire	Santé
Ambulance	Intermédiaire	Santé
Personnes âgées : hébergement	Intermédiaire	Santé
Personnes âgées : services d'aide	Intermédiaire	Santé
Établissement d'accueil du jeune enfant	Intermédiaire	Santé
Bassin de natation	Intermédiaire	Sports, loisirs et culture
Athlétisme	Intermédiaire	Sports, loisirs et culture
Roller, skate, vélo bicross ou freestyle	Intermédiaire	Sports, loisirs et culture
Salle de sport spécialisée	Intermédiaire	Sports, loisirs et culture
Pôle emploi : réseau de Proximité	Supérieure	Services aux particuliers
Location d'automobiles et d'utilitaires légers	Supérieure	Services aux particuliers
Agence de travail temporaire	Supérieure	Services aux particuliers
Hypermarché	Supérieure	Commerces
Produits surgelés	Supérieure	Commerces
Poissonnerie	Supérieure	Commerces
Magasin de revêtements murs et sols	Supérieure	Commerces
Parfumerie, cosmétique	Supérieure	Commerces

Formation santé	Supérieure	Enseignement
Centre de formation d'apprentis (hors agriculture)	Supérieure	Enseignement
Lycée d'enseignement général et/ou technologique	Supérieure	Enseignement
Lycée d'enseignement professionnel	Supérieure	Enseignement
Établissement de santé de court séjour	Supérieure	Santé
Établissement de santé de moyen séjour	Supérieure	Santé
Établissement de santé de long séjour	Supérieure	Santé
Établissement psychiatrique	Supérieure	Santé
Urgences	Supérieure	Santé
Centre de santé	Supérieure	Santé
Structures psychiatriques en ambulatoire	Supérieure	Santé
Dialyse	Supérieure	Santé
Spécialiste en cardiologie	Supérieure	Santé
Spécialiste en dermatologie et vénéréologie	Supérieure	Santé
Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie	Supérieure	Santé
Spécialiste en psychiatrie	Supérieure	Santé
Spécialiste en ophtalmologie	Supérieure	Santé
Spécialiste en oto-rhino-laryngologie	Supérieure	Santé
Spécialiste en pédiatrie	Supérieure	Santé
Spécialiste en pneumologie	Supérieure	Santé
Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale	Supérieure	Santé
Spécialiste en gynécologie	Supérieure	Santé
Orthoptiste	Supérieure	Santé
Audio prothésiste	Supérieure	Santé
Psychomotricien	Supérieure	Santé
Diététicien	Supérieure	Santé
Personnes âgées : soins à domicile	Supérieure	Santé
Enfants handicapés : hébergement	Supérieure	Santé
Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires	Supérieure	Santé
Adultes handicapés : accueil, hébergement	Supérieure	Santé
Adultes handicapés : services d'aide	Supérieure	Santé
Travail protégé	Supérieure	Santé
Adultes handicapés : services de soins à domicile	Supérieure	Santé
Protection de l'enfance hébergement	Supérieure	Santé
Gare	Supérieure	Transports et déplacements
Parcours sportif/santé	Supérieure	Sports, loisirs et culture
Cinéma	Supérieure	Sports, loisirs et culture
Exposition et médiation culturelle	Supérieure	Sports, loisirs et culture
Arts du spectacle	Supérieure	Sports, loisirs et culture

### Une concentration des équipements au sein de la métropole

La métropole de Dijon concentre la plus grande densité d'équipements. Le territoire du SCoT se structure en aire métropolitaine définie comme un territoire sur lequel s'exerce l'influence d'une métropole (« ville mère »), l'armature urbaine s'organisant autour de cette métropole. Ainsi, l'espace urbain aggloméré polarise un maillage d'équipements dense, qui est plus lâche dans les espaces ruraux.

Des polarités en matière d'équipements se dessinent et viennent assurer le rôle de pôles secondaires (Genlis, Aiserey, Arc-sur-Tille, Saint-Julien, etc.).

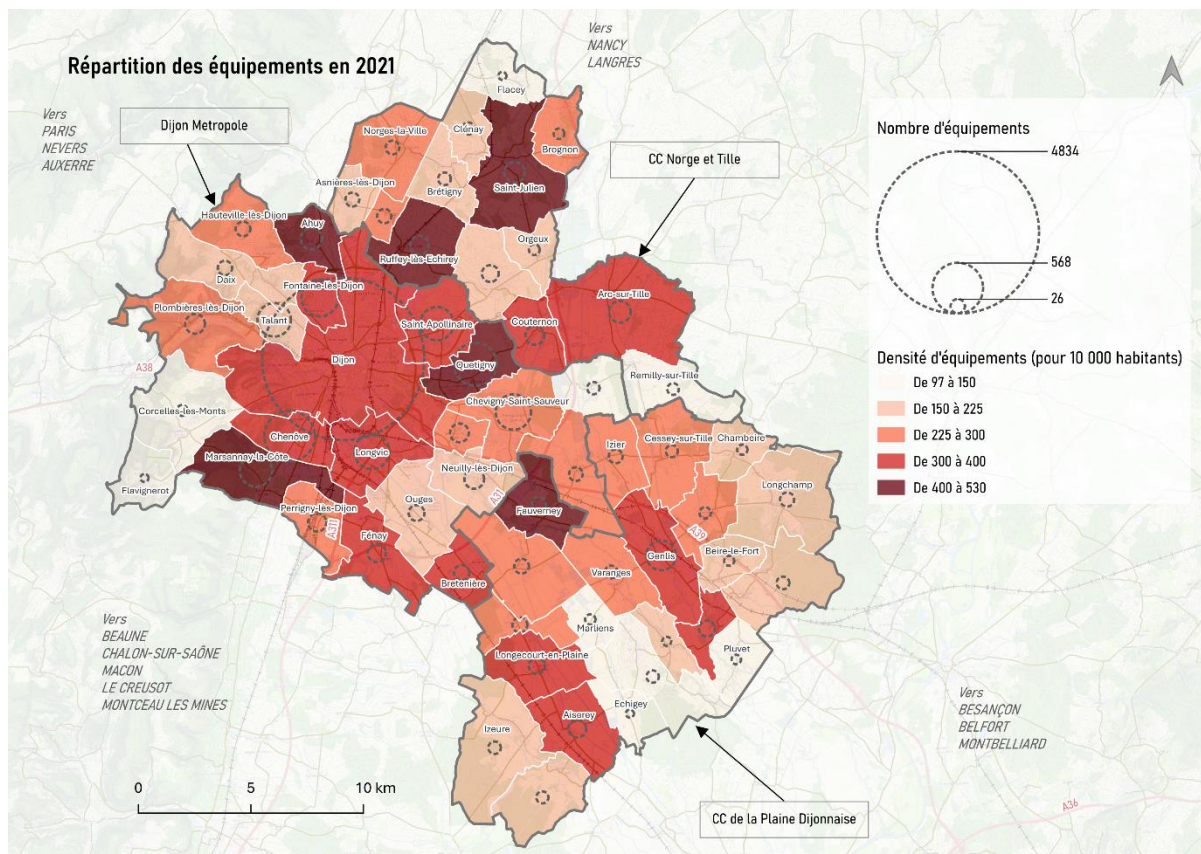
Le SCoT du Dijonnais est bien pourvu en équipements et services : en 2021, le territoire bénéficie de 305 équipements pour 10 000 habitants (soit un taux d'équipements global de 30,5 pour 1 000 habitants). Un chiffre à la hausse puisqu'en

2015 selon les données BPE, le territoire bénéficiait d'une densité de 284 équipements pour 10 000 habitants (soit un taux d'équipements global de 28,4 pour 1 000 habitants). A titre de comparaison, en 2021, le taux d'équipements moyen à l'échelle départementale est de 17 équipements pour 1 000 habitants.

#### Nombre et densité d'équipements globaux au sein du SCoT en 2021

Source : INSEE RP2021 et BPE 2021

	Nombre d'équipement	Densité (/10 000 hab.)
Dijon Métropole	7 960	309
CC de la Plaine Dijonnaise	595	269
CC Norge et Tille	461	281
<b>SCoT du Dijonnais</b>	<b>9 016</b>	<b>305</b>



Une amélioration de la couverture en équipements des communautés de communes

La disparité constatée entre les différents EPCI au sein du SCoT précédent est toujours d'actualité selon les données 2021 et montre la concentration des équipements au sein du territoire métropolitain, à l'inverse des territoires ruraux (communauté de communes Norge et Tille notamment). En effet, la métropole concentre 88 % des équipements du territoire du SCoT avec un taux d'équipements de 30,9 pour 1 000 résidents métropolitains. La communauté de communes de la Plaine Dijonnaise concentre 7 % des équipements avec un taux d'équipements de 27 pour 1 000 résidents. Quant à la communauté de communes Norge et Tille, elle concentre 5 % des équipements avec un taux d'équipements de 28 pour 1 000 résidents.

Depuis l'approbation du précédent SCoT en 2019, la couverture en équipements s'est améliorée au sein des deux communautés de communes (en 2019, on note un taux d'équipements de 22 pour 1 000 résidents pour la communauté de communes Norge

et Tille et un taux de 23 pour 1 000 résidents pour la communauté de communes de la Plaine Dijonnaise).

Il convient de rappeler que la métropole dijonnaise concentrait 90 % des équipements alors que les communautés de communes Norge et Tille et de la Plaine Dijonnaise centralisaient respectivement 4 % et 6 % des équipements sur le territoire. Si l'écart entre les deux communautés de communes se maintient ( $\pm 2$  %), il diminue sensiblement entre la métropole et les deux autres EPCI (- 2 %) au profit de ces derniers.

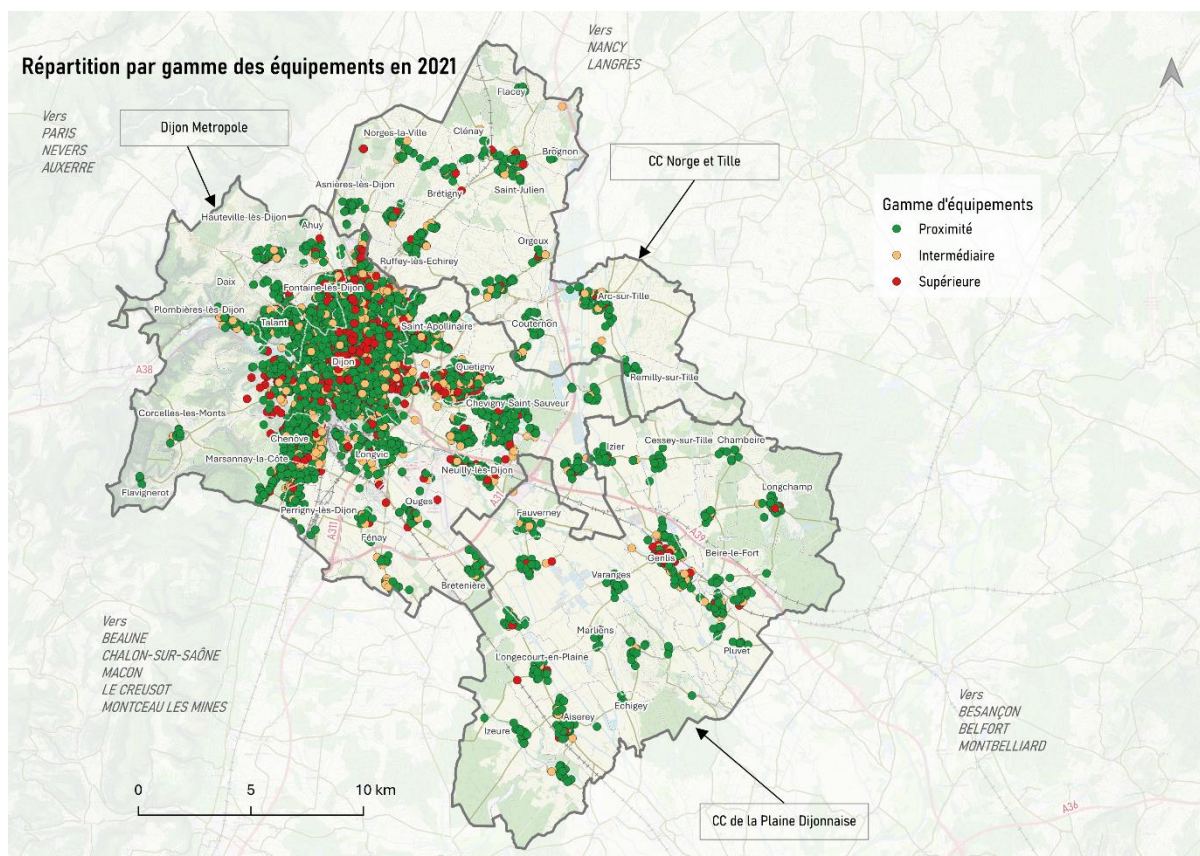
Ce constat confirme la dépendance des territoires de la communauté de communes Norge et Tille et de la communauté de communes de la Plaine Dijonnaise à la métropole dijonnaise, qui draine l'ensemble des aménités en matière d'équipements et de services (lieux de santé généraux et spécialisés, enseignements supérieurs, etc.).

Nombre et densité d'équipements au sein du SCoT par gamme en 2021

Source : INSEE RP2021 et BPE 2021

	Equipements de proximité			Equipements intermédiaires			Equipements supérieurs		
	Nombre d'équipements	Part dans le SCoT	Densité	Nombre d'équipements	Part dans le SCoT	Densité	Nombre d'équipements	Part dans le SCoT	Densité
Dijon Métropole	5 113	86 %	199	1 793	91 %	70	1 054	94 %	41
CC de la Plaine Dijonnaise	456	8 %	206	98	5 %	44	41	4 %	19
CC Norge et Tille	365	6 %	222	71	4 %	43	25	2 %	15
<b>SCoT du Dijonnais</b>	<b>5 934</b>	<b>100 %</b>	<b>201</b>	<b>1 962</b>	<b>100 %</b>	<b>66</b>	<b>1 120</b>	<b>100 %</b>	<b>38</b>

\*Densité pour 10 000 habitants



### Une densité d'équipements de proximité plus élevée dans les communes rurales

L'analyse de la répartition spatiale des équipements de proximité et intermédiaires, dits « d'usage quotidien », permet de saisir l'attractivité d'un territoire, son potentiel de développement et de structuration par les mobilités. La présence de ces équipements, et plus particulièrement de proximité, détermine la qualité de vie des habitants et les points de convergence, d'ancrage et d'attractivité des nouvelles populations.

Selon les données BPE de 2021, le territoire du SCoT du Dijonnais présente une part dominante en matière d'équipements de proximité : cette gamme représente 66 % des équipements avec 201 équipements pour 10 000 habitants. La densité est comparable à celle observée à l'échelle du département (70 % avec 221 équipements pour 10 000 habitants). Toutefois, des disparités s'observent entre les EPCI : avec 86 %, la métropole dijonnaise concentre la majorité des équipements de proximité contre 8 % et 6 % pour les communautés de communes de la Plaine Dijonnaise et Norge et Tille. Cette surreprésentation des équipements de proximité confirme l'existence de bassins de vie

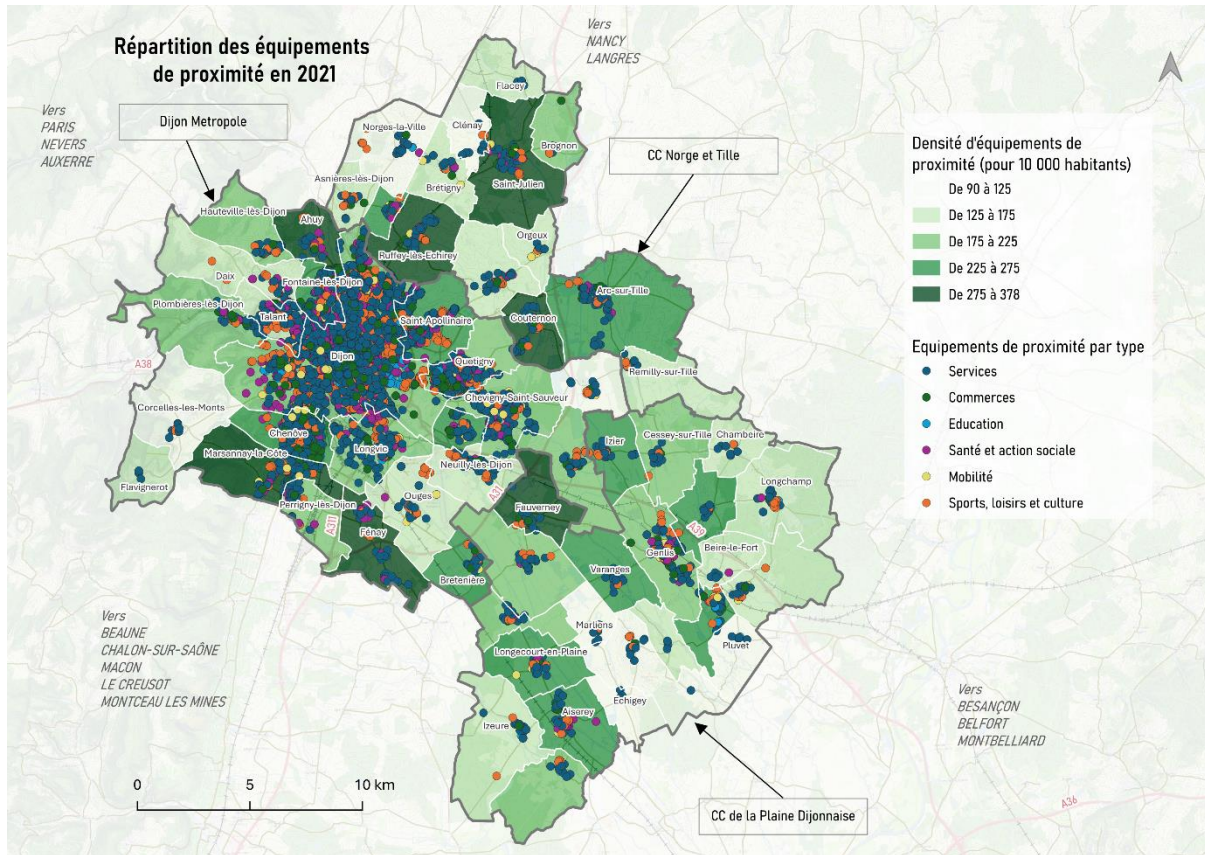
structurants (Dijon, Chenôve, Genlis) et touristiques où la demande est supérieure à celle générée par la seule population résidente.

La densité des équipements de proximité est plus élevée au sein des communautés de communes de la Plaine Dijonnaise et Norge et Tille, au profil plus rural. Elles présentent une densité d'équipements de proximité plus importante par rapport aux autres gammes (respectivement 206 et 222 équipements pour 10 000 habitants contre 190 pour Dijon métropole). Cette densité plus élevée s'explique également par l'enclavement des communes rurales où les difficultés d'accès et la moyenne d'âge plus élevée peuvent justifier le développement récent d'une offre de plus grande proximité pour répondre aux besoins du quotidien des habitants et des usagers (écoles, commerces de proximité, équipements sportifs, services médicaux, etc.).

Ce taux est plus faible au sein de la métropole dijonnaise et plus particulièrement au sein de ses espaces périurbains (Daix, Talant, Corcelles-les-Monts, Ouges, Neuilly-Crimolois). Cette plus faible

densité peut s'expliquer par deux facteurs principaux : l'attraction exercée par le centre urbain majeur de Dijon et le décalage temporel entre la

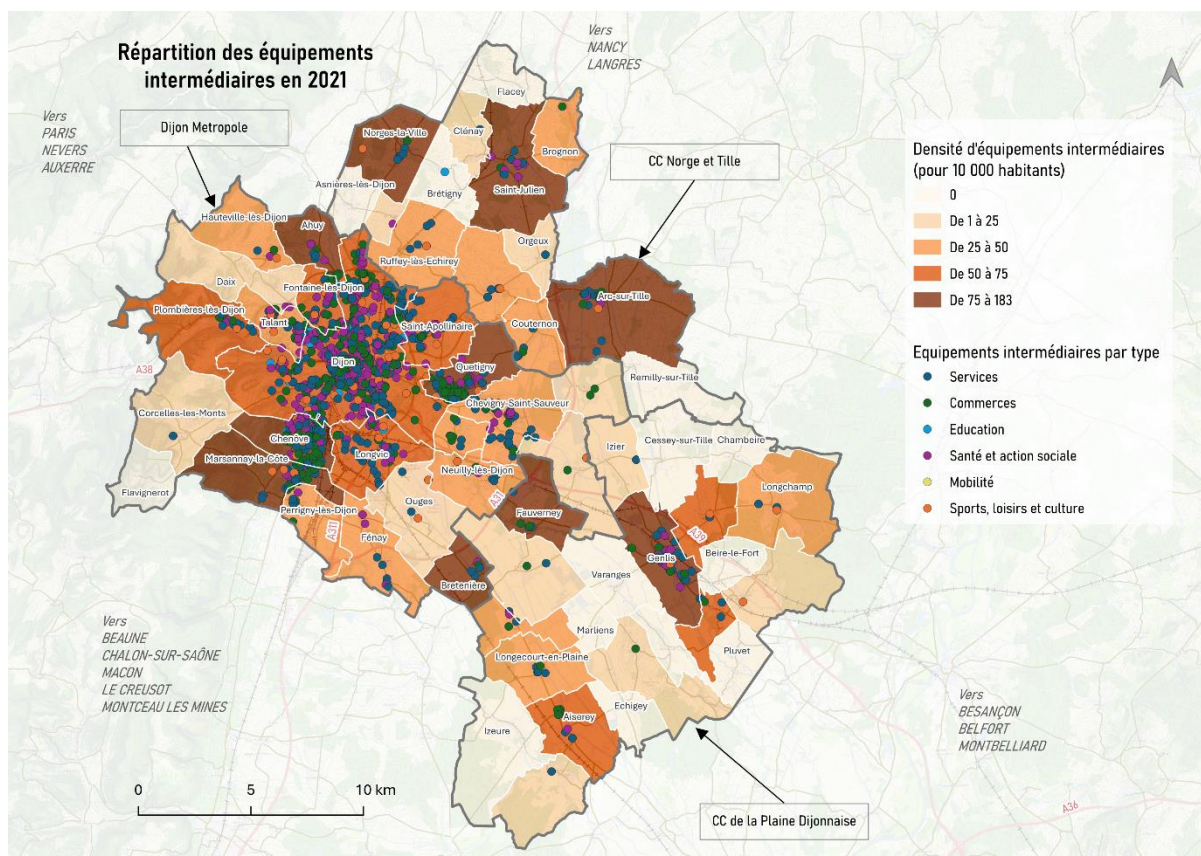
croissance démographique constatée ces dernières années et l'implantation de nouveaux équipements.



### Une métropole qui concentre une gamme variée d'équipements intermédiaires

La métropole de Dijon assure un maillage d'équipements intermédiaires conséquent (soit 91 % des équipements du territoire du SCoT) répondant aux besoins d'équipements d'ordre métropolitain

(fonctions administratives et juridiques, action sociale, services de santé, structures sportives de plus grande envergure, magasins spécialisés et supermarchés, etc.).

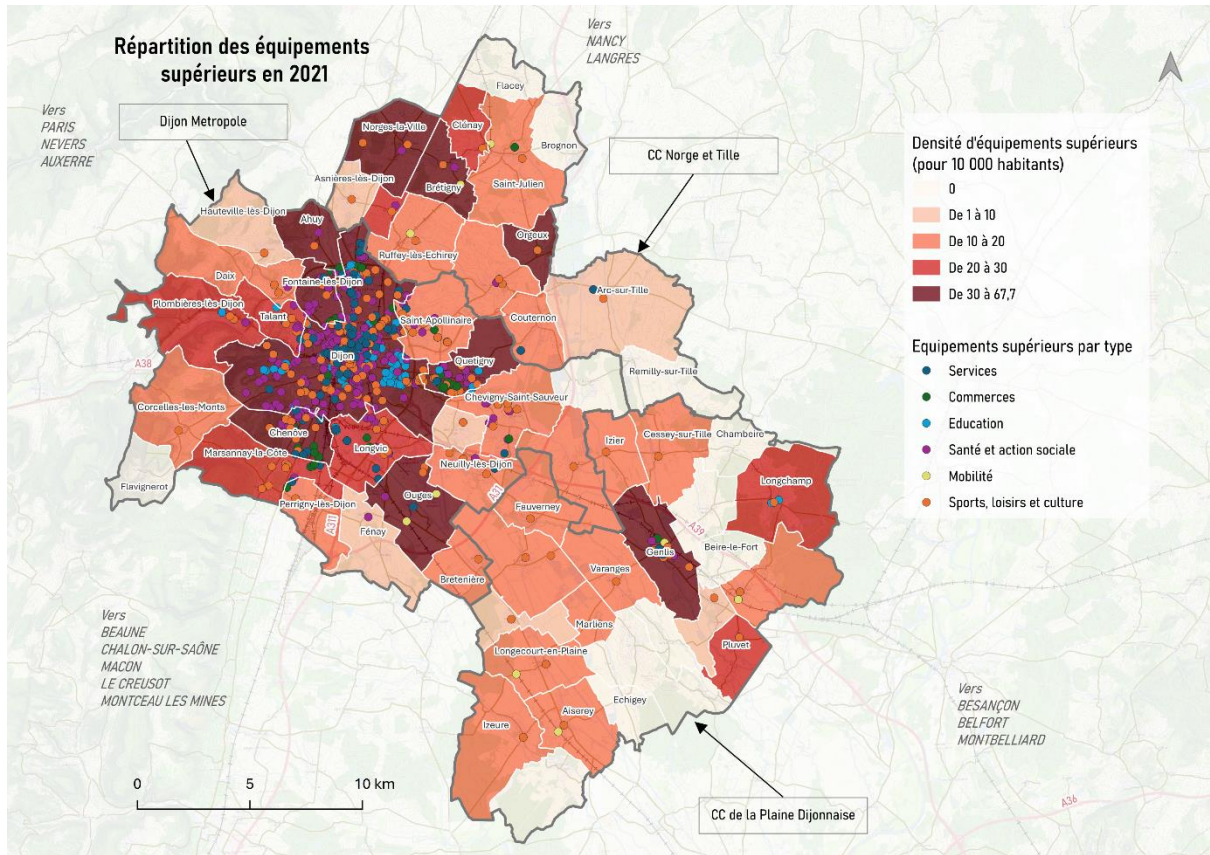


### Des équipements majeurs à Dijon qui affirment son rôle de capitale régionale

Les équipements, de type supérieur sont également concentrés majoritairement dans la métropole dijonnaise qui accueille 94 % des équipements de plus grande envergure à l'échelle du territoire du SCoT, tels que des hôpitaux et autres établissements de santé, de court ou long séjour mais aussi l'ensemble des établissements d'études supérieures.

Pour les infrastructures intermédiaires et les équipements supérieurs, les résidents des

communautés de communes de la Plaine Dijonnaise et Norge et Tille, bénéficient de la proximité de la métropole pour accéder à des équipements plus avancés. Cette complémentarité entre les intercommunalités et la métropole permet de répondre efficacement aux besoins de la population, tout en soutenant un développement adapté aux capacités du territoire.



## L'OFFRE D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES DU TERRITOIRE

### L'offre éducative

Dijon Métropole se distingue par une offre éducative riche et diversifiée, adaptée à tous les niveaux de parcours scolaires. Ainsi, les élèves du second degré dépendent principalement de la métropole dijonnaise qui concentre l'ensemble des établissements de type collège et lycée (enseignement général et/ou technologique, enseignement professionnel et lycée technique et/ou professionnel agricole).

- Collèges : la métropole abrite 19 collèges dont 12 publics (le Parc, les Lentillères, Gaston Bachelard, Gaston Roupnel, Carnot, Clos de Pouilly, Marcelle-Pardé, Henri Dunand, Montchapet, André Malraux, Jean-François Champollion, Jean-Philippe Rameau) et 7 privés (Saint Bénigne, Saint-Joseph, Saint-François-de-Sales, Saint-Michel, Edel, la tête et les mains, Ecoline)
- 15 lycées publics ou privés tels que le lycée Carnot ou le lycée Montchapet qui fournissent des formations générales, technologiques et professionnelles

En ce qui concerne les équipements scolaires du premier degré (école maternelle et primaire), les territoires de la Plaine Dijonnaise et de Norge et Tille présentent des plus fortes densités en réponse au profil plus familial. L'offre éducative est donc en adéquation avec le nombre et le profil des familles, ce qui explique en partie la densité des établissements au sein des deux intercommunalités. Hors métropole, la commune de Genlis est la seule à abriter un établissement d'enseignement secondaire : « le collège Albert Camus ».

La métropole dijonnaise se distingue par une spécificité réelle dans l'offre d'enseignement supérieur qui attire des étudiants y compris de l'international. L'Université Bourgogne Europe (UBE) constitue un pôle majeur de l'enseignement supérieur pour le territoire, notamment dans les domaines du droit, des sciences économiques et politique, des sciences et santé. L'Université dispose également d'un pôle recherche spécialisé dans l'aliment et l'environnement, santé et ingénierie moléculaire, photonique et matériaux avancés, apprentissage et santé, patrimoine et territoires, vignes et vin. Ces filières sont étroitement reliées aux pôles d'excellence spécialisés du territoire et leur attractivité. Un enjeu réside dans la capacité à capter cette population étudiante et proposer des services et équipements en adéquation avec leurs besoins.

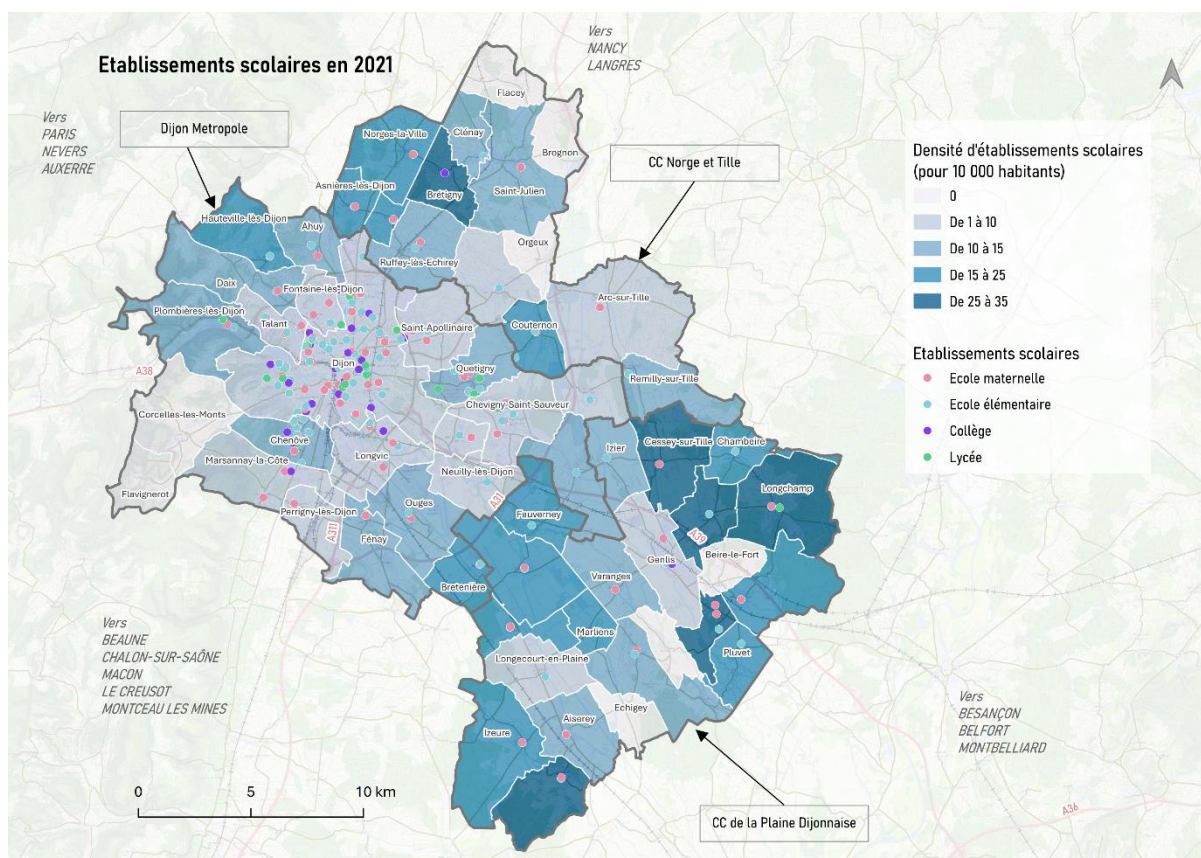
D'autres établissements viennent compléter l'offre de l'enseignement supérieur comme Sciences po Dijon, AgroSup, l'Ecole Supérieure d'Ingénieur de Recherche en Matériaux (ESIREM), l'Ecole Spéciale des Travaux Publics (ESTP), l'Ecole Supérieure d'Electronique de l'Ouest (ESEO), l'Ecole Nationale des Greffes, l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM), nouvelle école de commerce à l'automne 2024 (ESG), Economics & Business School (E&BS) etc.

Le territoire comptabilise plus de 38 218 étudiants inscrits à l'enseignement supérieur en 2023, contre 34 000 étudiants environ en 2016. En 7 ans, le nombre d'étudiants a donc augmenté de +12.4 %.

**Nombre et densité d'enseignements scolaires au sein du SCoT**

Source : INSEE RP2021 et BPE 2021	Enseignement du 1er degrés				Enseignement du 2 <sup>nd</sup> degrés				Enseignement supérieur	
	<i>Ecole maternelle</i>	<i>Densité</i>	<i>Ecole élémentaire</i>	<i>Densité</i>	<i>Collège</i>	<i>Densité</i>	<i>Lycée</i>	<i>Densité</i>	<i>Etudes supérieures</i>	<i>Densité</i>
Dijon Métropole	78	3	95	4	24	1	44	2	99	4
CC de la Plaine Dijonnaise	7	3	20	9	1	0	2	1	1	0
CC Norge et Tille	7	4	13	8	1	1	1	1	0	0
<b>SCoT du Dijonnais</b>	<b>92</b>	<b>3</b>	<b>128</b>	<b>4</b>	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>47</b>	<b>2</b>	<b>100</b>	<b>3</b>

\*Densité pour 10 000 habitants



Services de santé et action sociale

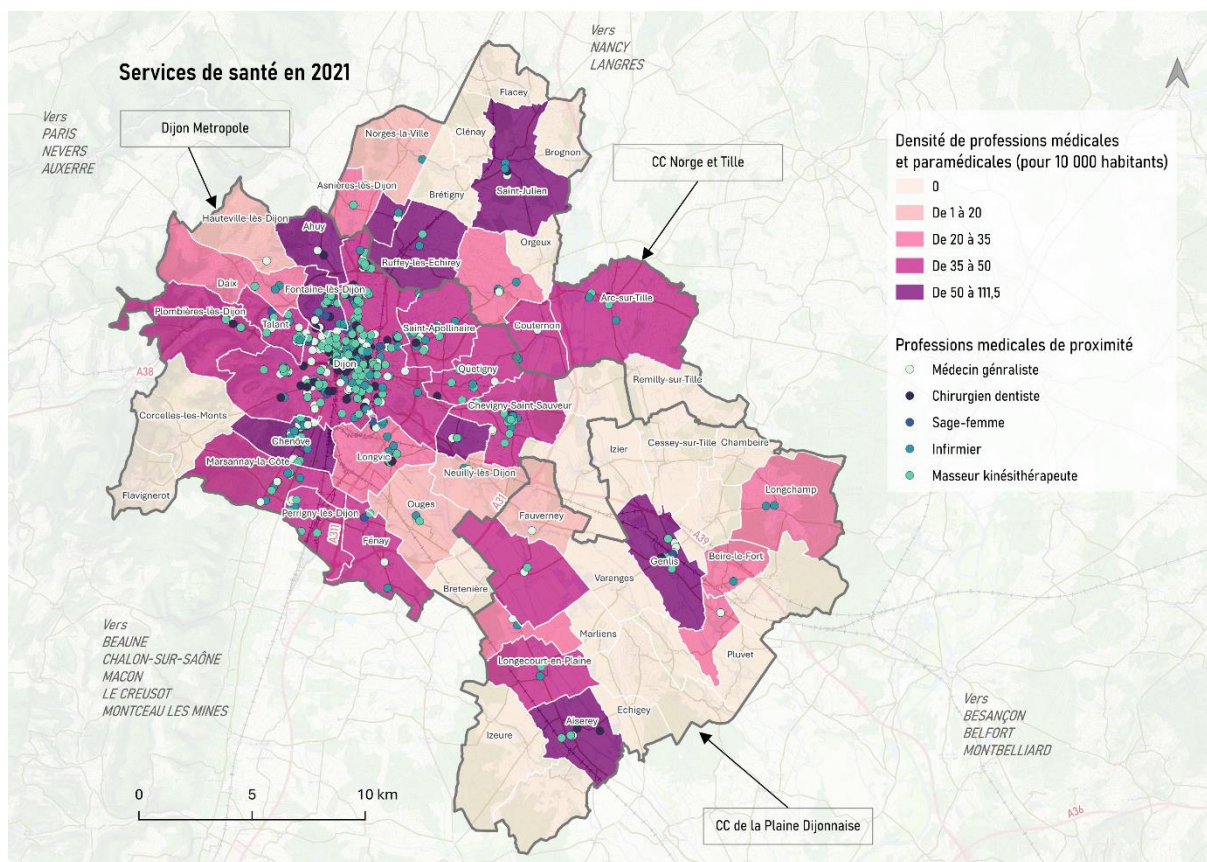
Les services de santé et d'action sociale de gamme intermédiaire et supérieure sont principalement concentrés dans Dijon Métropole.

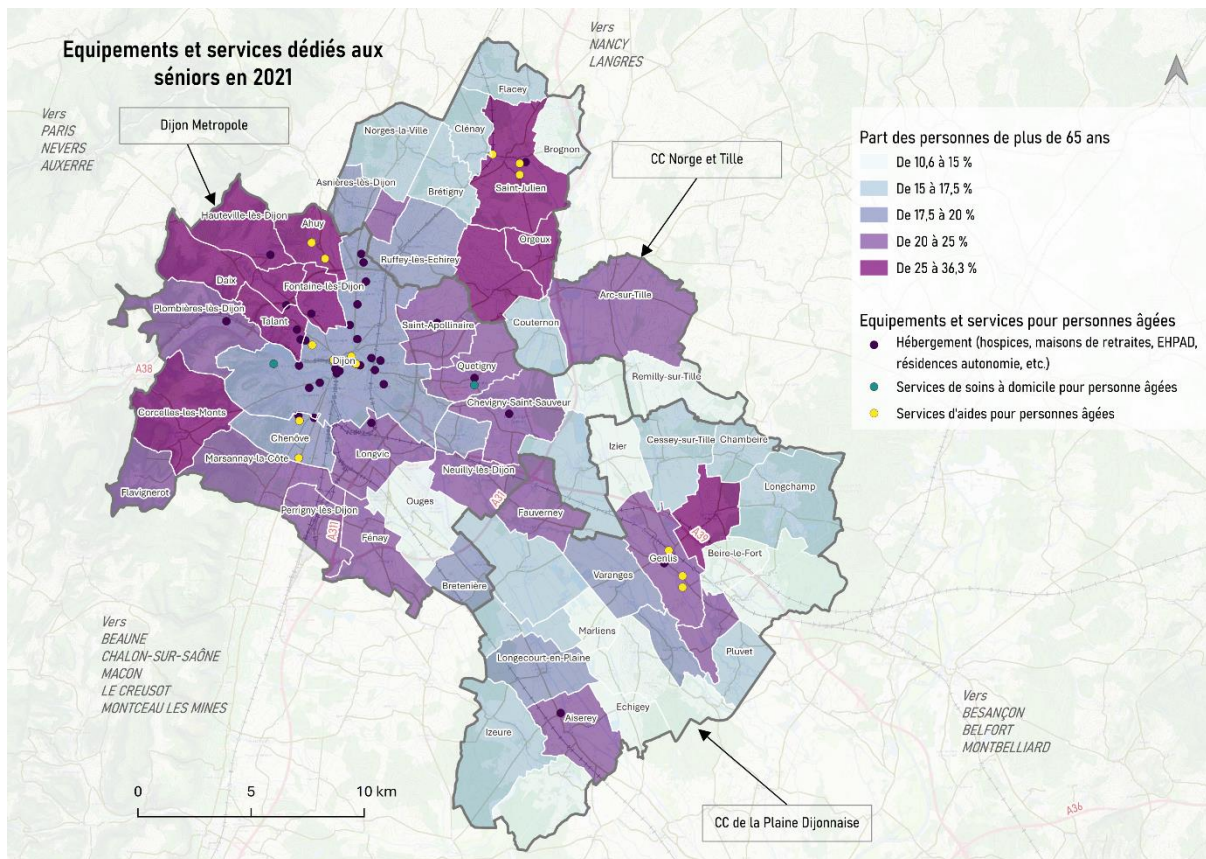
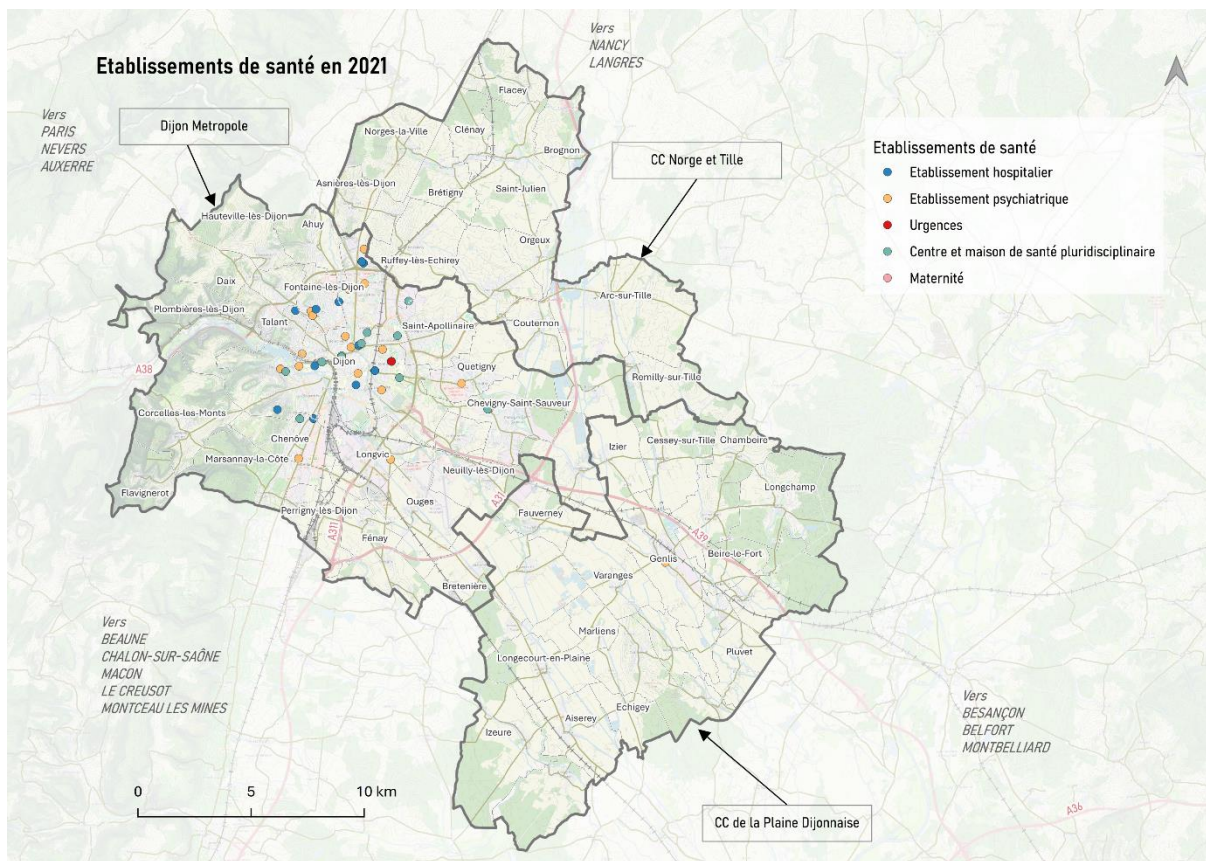
- La clinique Devron et le centre de médecine nucléaire du Parc permettent des soins spécialisés et des interventions médicales intermédiaires
- Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Dijon offre de soins de haute technicité,

des spécialités médicales avancées et des services de recherche médicale

- Les Centres de Recherche Médicale collaborent avec le CHU et l'université pour développer des innovations médicales

Les communautés de communes de la Plaine Dijonnaise et Norge et Tille disposent toutefois d'une bonne couverture en services de santé de proximité (pharmacies, maisons médicales, médecins, infirmiers...) avec une densité de 46 équipements pour 10 000 habitants.





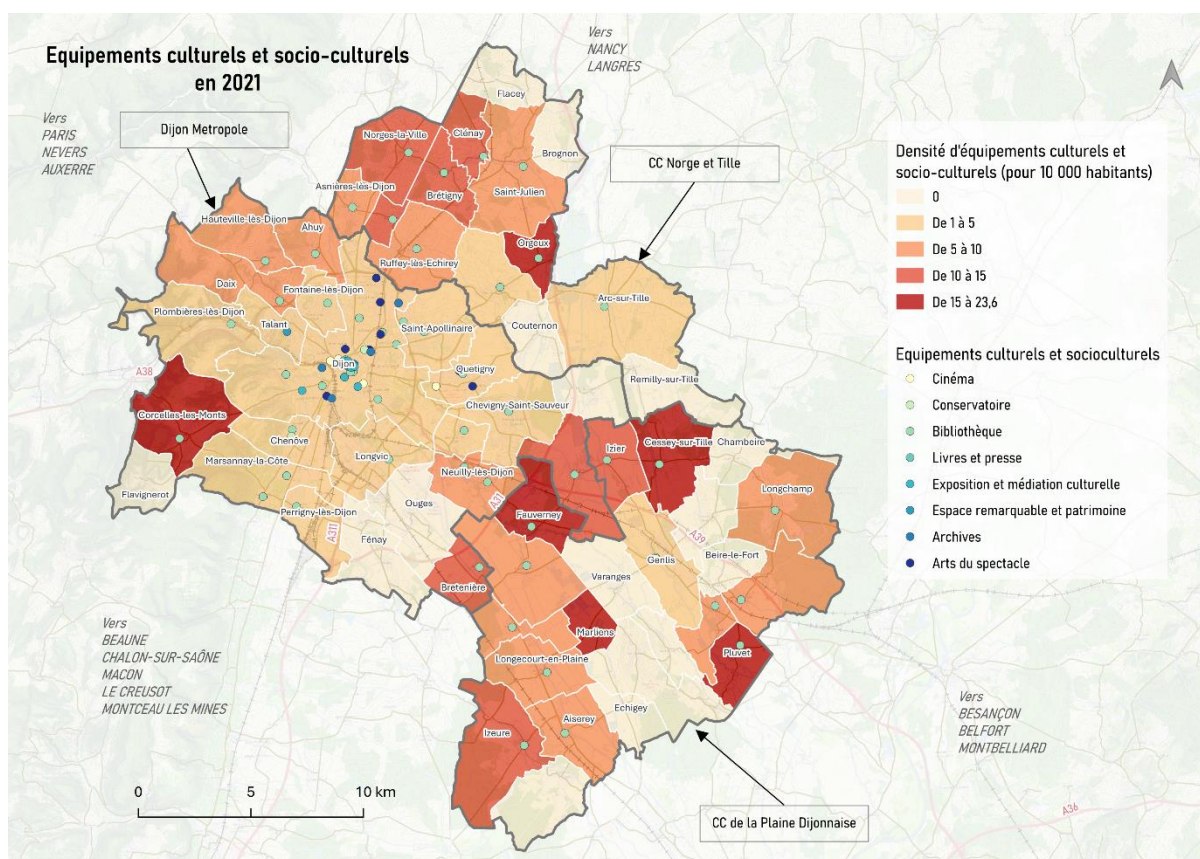
## Les équipements de loisirs, culturels et patrimoine

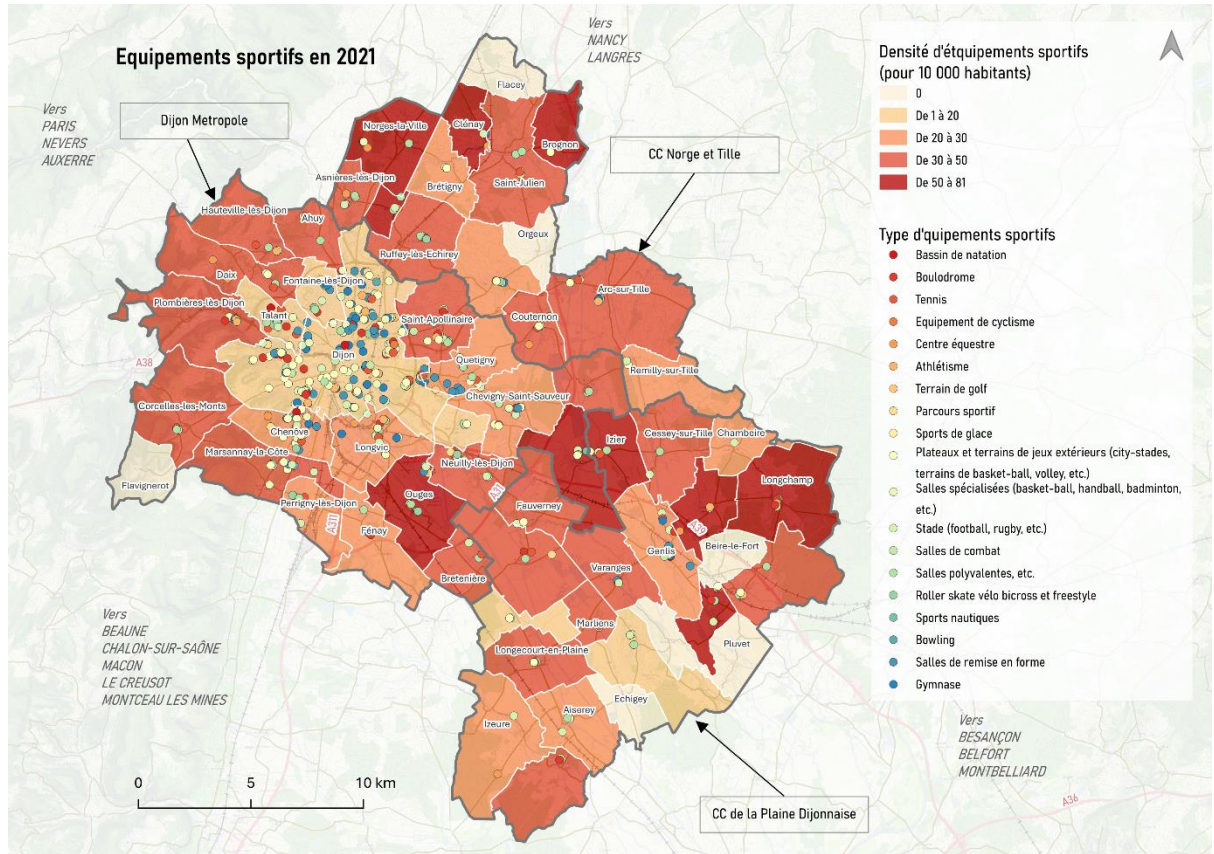
La métropole concentre les équipements culturels d'envergure au rayonnement extraterritorial suivants :

- La Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin
- La Médiathèque Champollion
- Le Musée des Beaux-Arts de Dijon
- L'auditorium et le zénith de Dijon
- L'opéra
- Théâtres et salles de spectacles tels que le Théâtre des Feuillants et la Salle Devosge
- Parc des expositions et des congrès en cours de rénovation
- Equipements sportifs tels que la piscine olympique et la piscine du carroussel, le

stade de football Gaston-Gérard qui accueille les matchs de Dijon FCO, des complexes sportifs comme le Palais des Sports Jean-Michel Geoffroy, Gymnases et piscines municipales, patinoire, skatepark, etc.

Les communautés de communes de la Plaine Dijonnaise et Norge et Tille disposent toutefois d'une offre satisfaisante en équipements intermédiaires de type sportifs, culturels et de loisirs (bibliothèques, médiathèques, salles polyvalentes, centres culturels, gymnases et salles de sports, terrains de sport en plein-air). La commune de Genlis abrite deux équipements de gamme supérieure : la salle Agora pour les grandes manifestations et l'espace culturel Paul Orssaud comprenant une médiathèque, un cinéma et des galeries d'exposition.





## LA COUVERTURE NUMERIQUE

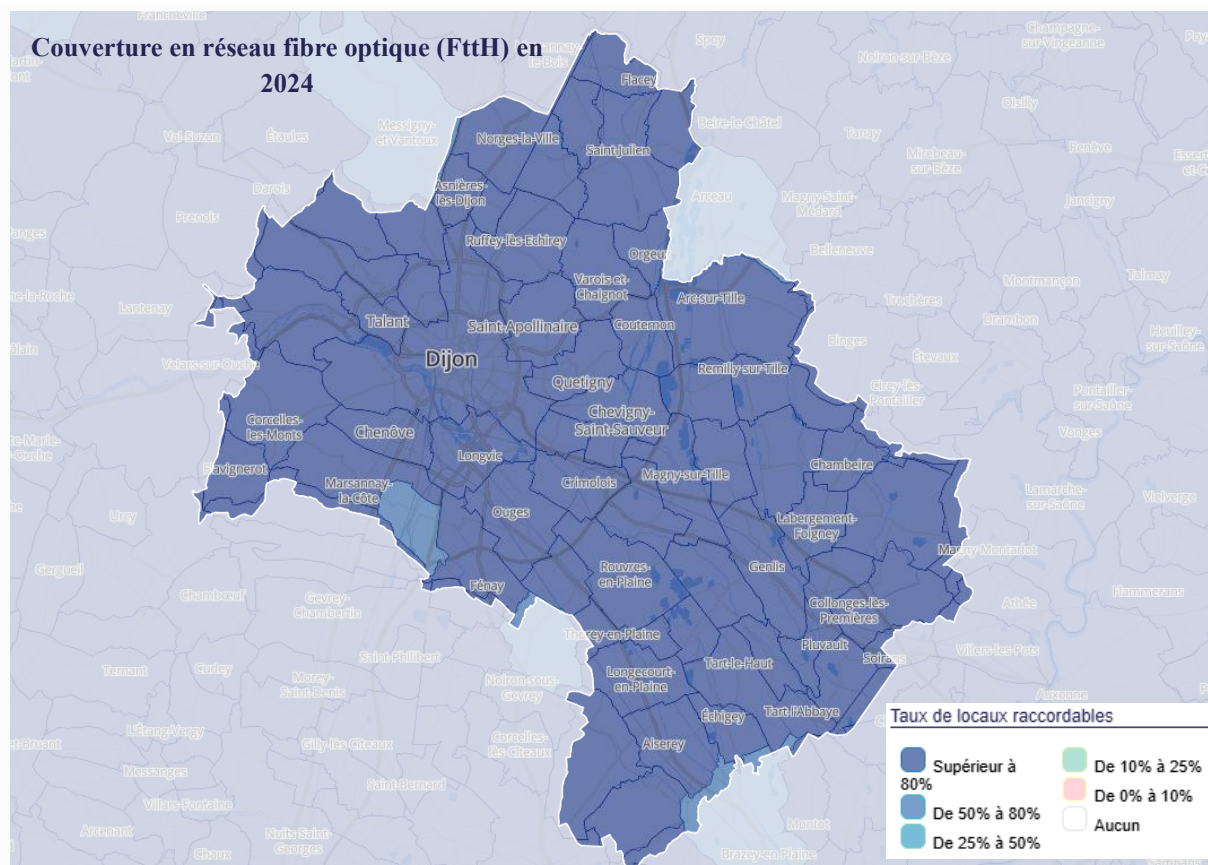
### Un accès au numérique développé sur le territoire

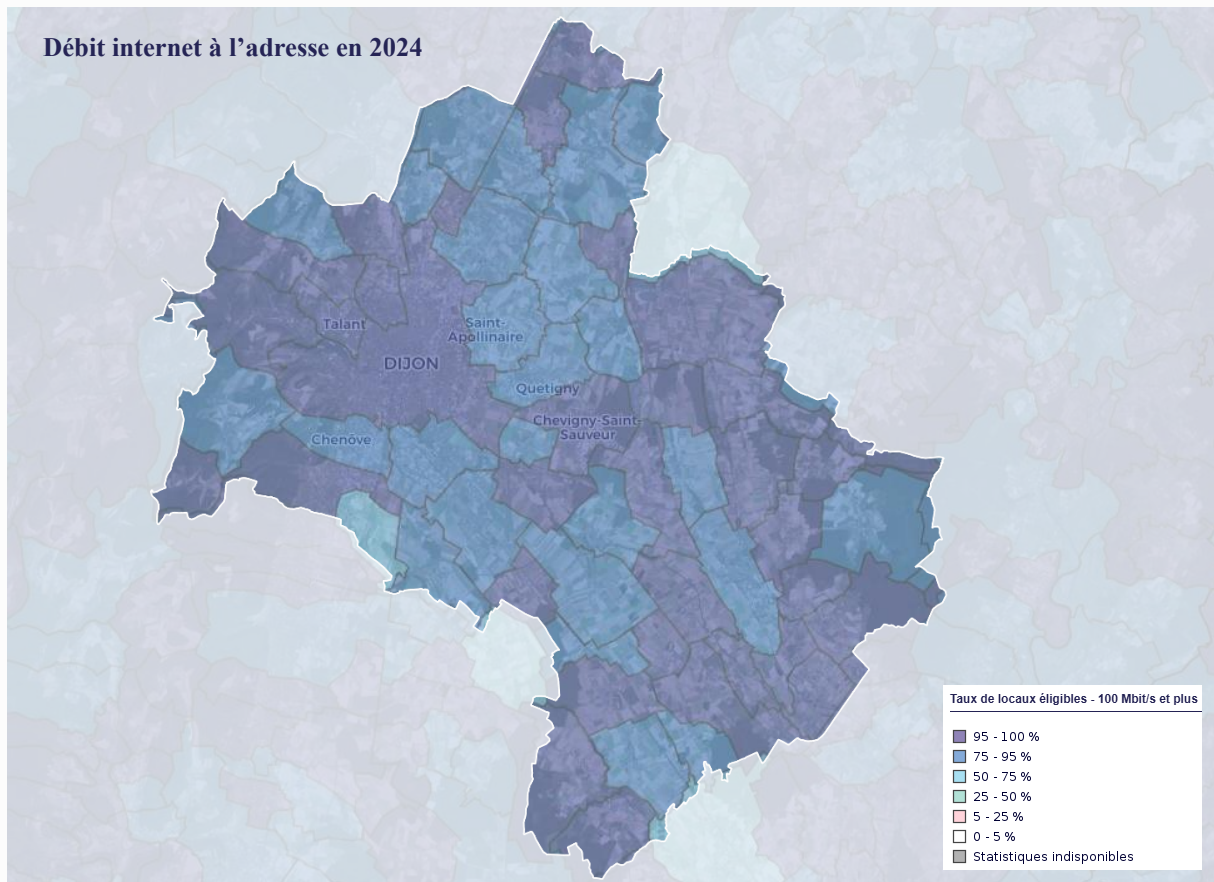
Le territoire du SCoT du Dijonnais bénéficie d'une très bonne accessibilité au numérique. La quasi-totalité du territoire est éligible à un réseau internet très haut débit via la fibre optique. La commune de Perrigny-lès-Dijon possède un moins bon taux de raccordement car une partie du réseau est en cours de déploiement ou programmé.

La couverture en fibre optique a connu une augmentation significative ces dernières années, permettant aux habitants et entreprises de pouvoir

bénéficier d'une couverture quasiment totale en fibre optique et donc une connexion internet très haut débit. Les opérateurs nationaux, tels qu'Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free, ont déployé leurs réseaux dans les zones urbaines et périurbaines, offrant des débits élevés aux habitants.

L'accélération du déploiement de la fibre sur le territoire du SCoT a permis de réduire la fracture numérique et d'assurer un accès équitable aux services numériques pour les habitants.





## Les équipements

### Les grandes tendances actuelles

- Le territoire est structuré autour des deux principaux bassins de services que sont la métropole dijonnaise et Genlis.
- La métropole concentre 88 % des équipements du territoire, avec un taux de 30,9 équipements pour 1 000 habitants. La Plaine Dijonnaise en regroupe 7 % (27 pour 1 000 habitants) et Norge et Tille 5 % (28 pour 1 000 habitants).
- Il existe un déséquilibre entre les communautés de communes et la métropole qui dispose de la majorité des équipements intermédiaires (91 %), comme les services administratifs, juridiques, sportifs, et de santé, ainsi que 94 % des équipements de plus grande envergure, comme les hôpitaux et les établissements d'études supérieures.
- Les communautés de communes bénéficient d'une densité plus importante en équipements de proximité (écoles, services médicaux, commerces).

### Les enjeux

- La concentration des équipements de proximité, intermédiaires et supérieurs dans la métropole nécessite une réflexion sur l'accessibilité et les connexions à améliorer sur le territoire.
- Poursuite de l'amélioration du taux de couverture en matière d'équipements de proximité pour les deux communautés de communes afin de répondre aux besoins locaux des populations plus rurales.
- Mutualisation et coopération interterritoriales des équipements et des services entre la métropole et les communautés de communes pour répondre à des besoins communs, optimisant ainsi l'utilisation des ressources disponibles et renforçant la cohésion territoriale.
- Renforcement et diversification des équipements métropolitains pour répondre à une internationalisation croissante dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de la technologie.
- Inclusion sociale pour l'ensemble du territoire, et plus particulièrement pour les communes périphériques, face à la concentration d'équipements de santé et d'enseignement sur la métropole dijonnaise.

### Ce qu'il s'est passé depuis le SCoT n°2

Depuis le SCoT précédent, le territoire bénéficie d'une amélioration de la couverture en équipements, notamment au sein des deux communautés de communes, renforçant l'attractivité locale et la qualité des services.

L'internationalisation du territoire progresse, illustrée par une augmentation du nombre d'étudiants étrangers et par l'ouverture, en 2022, de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin. Ce projet a consolidé le rôle de Dijon en tant que pôle culturel et touristique majeur.

L'Université Bourgogne Europe (UBE) joue un rôle central dans l'enseignement supérieur avec une croissance de 12,4 % du nombre d'étudiants entre 2016 et 2023, atteignant 38 218 inscrits. Elle se distingue par l'excellence de ses pôles de recherche, notamment dans les domaines de l'alimentation, de la santé et du patrimoine viticole, contribuant ainsi au rayonnement académique et scientifique du territoire.

## La mobilité

### L'ACCESSIBILITE AU TERRITOIRE

#### | Une accessibilité permettant un rayonnement au-delà du territoire du SCoT

Le territoire du Dijonnais, historique dans son statut de capitale de Bourgogne, se trouve dans un carrefour de redistribution des flux au centre du triangle Paris-Lyon-Strasbourg. A l'articulation de grands axes d'échanges de rayonnement national et européen (l'axe Paris-Méditerranée et l'axe Rhin-Rhône) le territoire bénéficie d'une localisation géographique stratégique vers les quatre points cardinaux.

Cette accessibilité et cette proximité des grandes agglomérations environnantes en font un atout non négligeable pour le développement du dijonnais et son attractivité.

L'aire urbaine de Dijon est la plus peuplée de la région Bourgogne Franche-Comté (383 236 habitants en 2020). Elle est le principal bassin d'emplois avec une forte capacité de rayonnement sur le territoire du SCoT et au-delà. L'aire urbaine de Dijon polarise les flux en provenance d'autres aires urbaines (notamment dans la vallée de la Saône avec Chalon-sur-Saône et Beaune).

En matière d'infrastructures majeures permettant une bonne accessibilité, le territoire se situe au

centre d'un réseau routier dense, composé notamment de quatre autoroutes.

Il est également desservi par le TGV via la gare de Dijon-Ville, qui offre des liaisons nationales et internationales. Au cœur d'une étoile ferroviaire à 5 branches, elle facilite les déplacements vers Paris et Lyon.

Enfin, le territoire comporte également un aéroport, l'aéroport de Dijon-Bourgogne, situé à cheval sur les communes d'Ouges et Longvic. Depuis 2024, l'Etat a transféré la propriété de celui-ci au Syndicat mixte de l'aéroport Dijon-Longvic (SMADL). L'ambition est ainsi de renforcer son rôle de pôle d'attractivité économique. Aéroport à vocation de service public, il accueille principalement :

- Des vols d'affaires facilitant la mobilité des professionnels.
- Des vols sanitaires en lien avec le CHU de Dijon et les établissements hospitaliers de la région.
- Des vols de loisirs grâce aux activités des aéroclubs et des opérateurs basés sur le site.

## LE RESEAU ROUTIER

Un réseau routier bien développé et connecté à Besançon, Lyon, Paris et Genève

Le territoire du SCoT du Dijonnais s'insère dans un réseau autoroutier, « en étoile » permettant une irrigation des flux à deux échelles.

Les quatre axes autoroutiers majeurs raccordant le territoire à l'échelle régionale et suprarégionale, sont :

- L'A38 et l'A311 reliant l'A6 respectivement vers Paris en 3 heures et Beaune jusqu'à Chalon-sur-Saône (50 minutes) ;
- L'A39 traverse le territoire au Sud-Est en direction de Besançon (1h10) et Genève (2h40) ;
- L'A31 traverse le territoire du Nord au Sud et rejoint Nancy en 2h10.

En complément du réseau autoroutier, le réseau routier constitué de la rocade de Dijon (M274) et de la LiNo (Liaison Nord-Ouest) permet la redistribution des flux à l'échelle du SCoT. Elle permet de relier les autoroutes, de décongestionner le centre-ville et dessert le réseau viaire secondaire des territoires périurbains et ruraux.

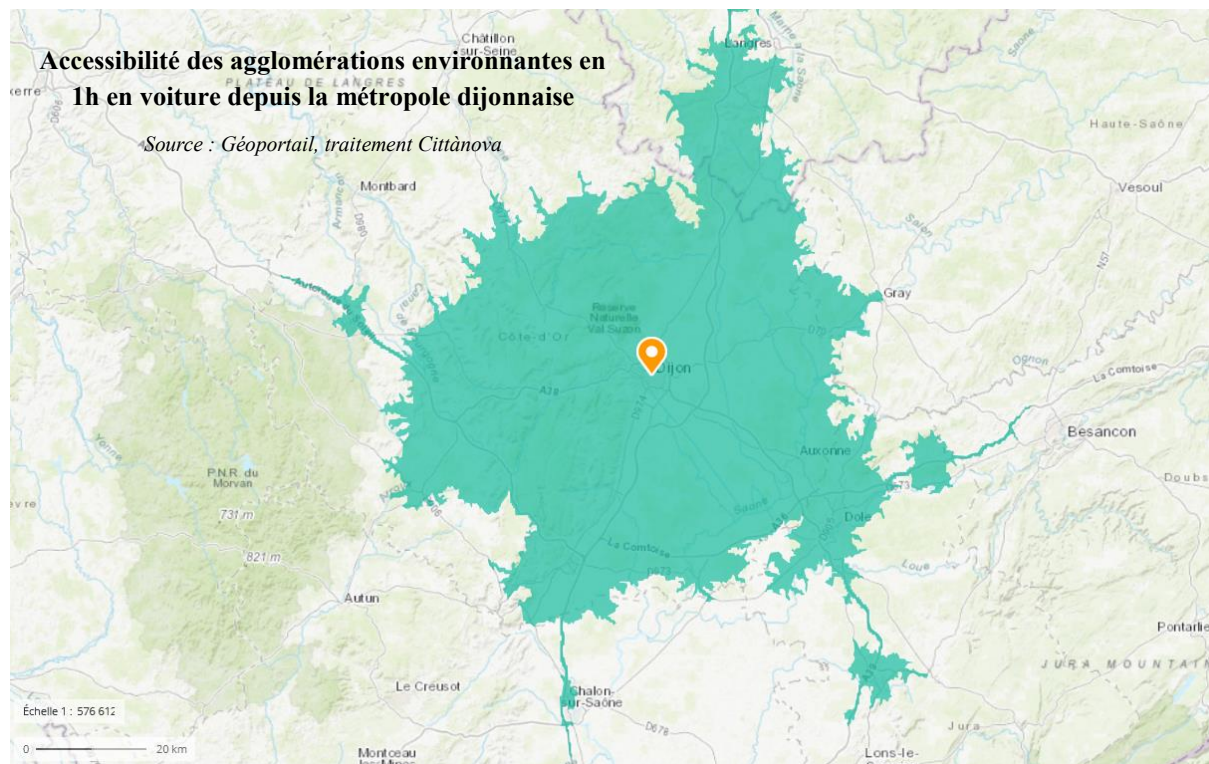
Le réseau secondaire se compose d'axes départementaux et nationaux qui desservent les territoires périurbains et ruraux :

- La D968 en direction de la vallée de la Saône, longe le canal de Bourgogne ;
- Les D971 et D974 traversent le territoire selon l'axe Nord-Sud ;
- La D905, longe l'A39 en desservant Genlis.

Ces grands axes secondaires offrent une accessibilité routière efficace avec les agglomérations et polarités environnantes, ceci en moins de deux heures en voiture.

Ainsi à l'échelle extraterritoriale, Dôle est desservie en 45 minutes depuis Dijon et Arc-sur-Tille et 30 minutes depuis Genlis. Chalon-sur-Saône est reliée en 1h depuis Genlis et Arc-sur-Tille. Besançon en 1h30 depuis Arc-sur-Tille.

Au sein du territoire, il est possible de relier Saint-Julien et Genlis à Dijon en 25 minutes, Arc-sur-Tille en 20 minutes.



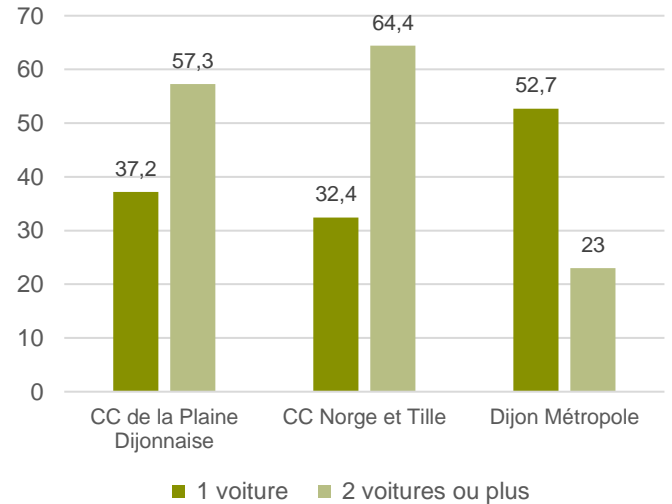
Une motorisation des ménages importante, particulièrement au sein des communautés de communes

A l'échelle du SCoT, 51 % des ménages possèdent au moins une voiture et 27 % en possèdent deux ou plus. Des disparités s'observent à l'échelle des trois EPCI démontrant une dépendance plus forte à la voiture dans les deux communautés de communes, au profil plus rural.

Du fait de leur caractère rural, la dépendance à la voiture est plus accrue dans les communautés de communes Norge et Tille et de la Plaine Dijonnaise. Au niveau de ces deux EPCI, on constate respectivement que 64,4 % et 57,3 % des ménages disposent de deux voitures ou plus. En ce qui concerne la métropole, seulement 23 % des ménages disposent de deux voitures ou plus. Cela traduit notamment une desserte en transport en commun plus efficace. De plus, la congestion du cœur métropolitain rend plus difficile l'accès à la voiture, les habitants et usagers jouissent d'une plus grande proximité aux aménités urbaines et aux infrastructures de transports en commun ce qui explique la disparité constatée entre les territoires du SCoT.

Part des ménages détenant une ou plusieurs voitures

Source : INSEE RP2021



## LES MOBILITES DOMICILE-TRAVAIL

Les déplacements domicile-travail majoritairement automobiles avec un usage plus fréquent en transport en commun sur la métropole

Plus de la moitié de la population active qui réside sur le territoire du SCoT du Dijonnais ne travaille pas sur sa commune de résidence :

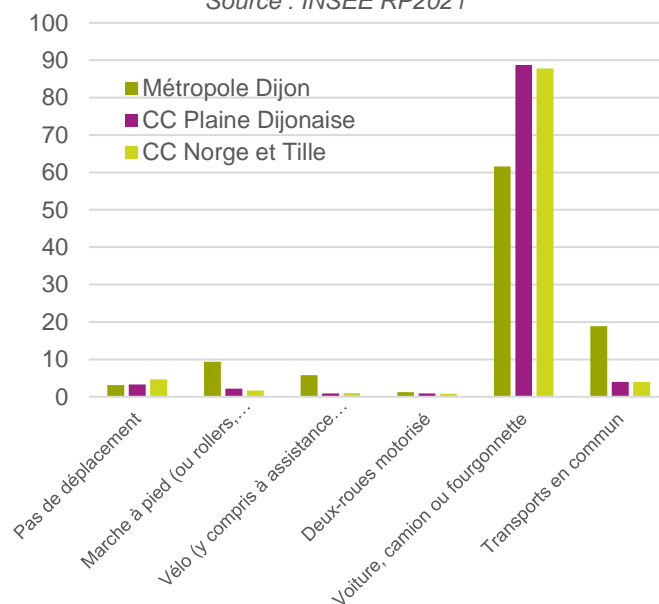
- Environ 50 % de la population active qui résident dans la métropole ne travaillent pas sur son territoire de résidence ;
- 88 % de la population active qui résident dans les communes de la CC de la Plaine Dijonnaise ne travaillent pas sur leur commune de résidence ;
- Et 89 % de la population active qui résident dans les communes de la CC Norge et Tille ne travaillent pas sur leur commune de résidence.

La voiture individuelle reste le mode de transport privilégié pour les déplacements domicile-travail. Une disparité est notable entre les trois territoires du SCoT. En effet, la dépendance à la voiture pour se rendre au travail s'observe largement dans les territoires périurbains et ruraux de la communauté de communes de la Plaine Dijonnaise et communauté de communes Norge et Tille, dans lesquelles 88 % des déplacements se font en voiture. L'usage des transports collectifs est plus fréquent au sein de Dijon Métropole où la part modale s'élève à 19 % contre 4 % dans les communautés de communes. Le vélo quant à lui est également plus utilisé dans la métropole dijonnaise avec 4% de part modale contre 1 % dans les autres territoires. Une légère distinction peut se faire au niveau des déplacements à pied : 3,3 % des déplacements locaux sont réalisés en moyenne au sein de la

communauté de communes de la Plaine Dijonnaise alors que cette part d'élève à 4,7 % au sein de la communauté de communes Norge et Tille (9,4 % dans la métropole de Dijon).

### Part modale des ménages pour les déplacements domicile-travail

Source : INSEE RP2021



Cette tendance montre l'enjeu de l'aménagement de voies piétonnes et cyclables, notamment dans les territoires moins denses où l'usage de la voiture individuelle est dominant. Ainsi cela reflète la nécessité de penser l'intermodalité de manière globale, autour des pôles gares et des pôles résidentiels notamment.

### Des alternatives à l'autosolisme expérimentées

Dans la même logique, Dijon Métropole met en place une plateforme de covoiturage DiviaCovoit' afin de proposer une alternative complémentaire aux bus, tramway ou vélo. Sur le territoire du SCoT, seulement cinq aires de covoitages officielles sont recensées :

- Aire de covoiturage de Longvic (10 places) ;

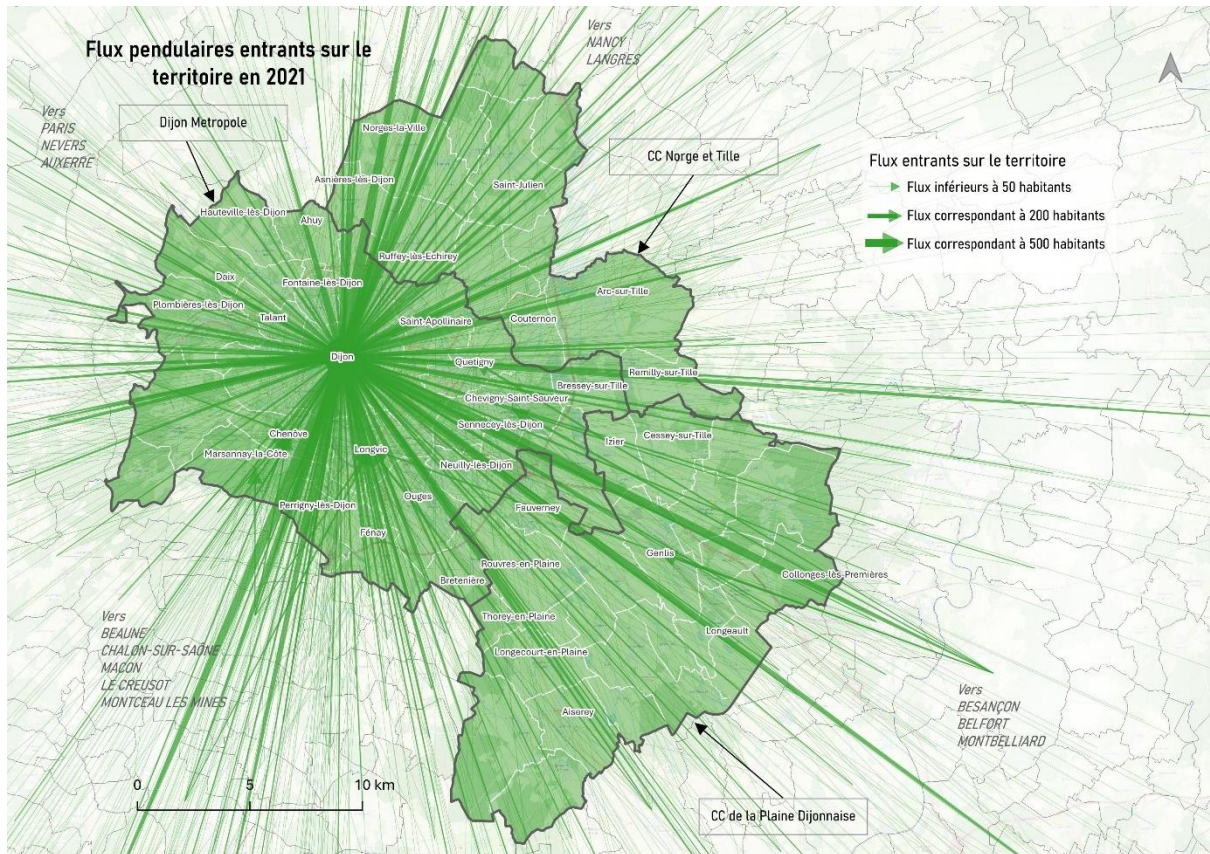
- Aire de covoiturage de Perrigny-lès-Dijon (6 places) ;
- Aire de covoiturage de Fénay (49 places) ;
- Aire de covoiturage de Talant (4 places)
- Aire de covoiturage de Varois-et-Chaignot (5 places)
- Aire de covoiturage de Thorey-en-Plaine (5 places)

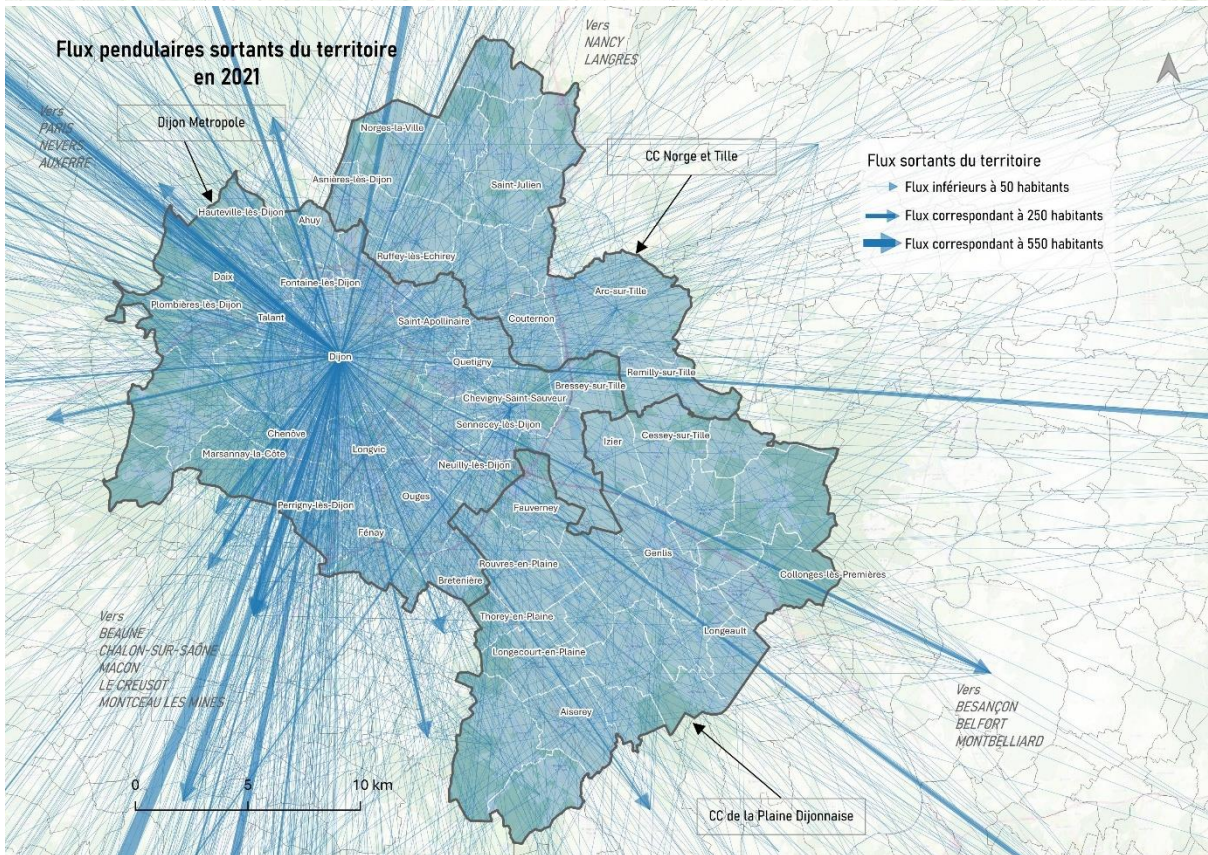
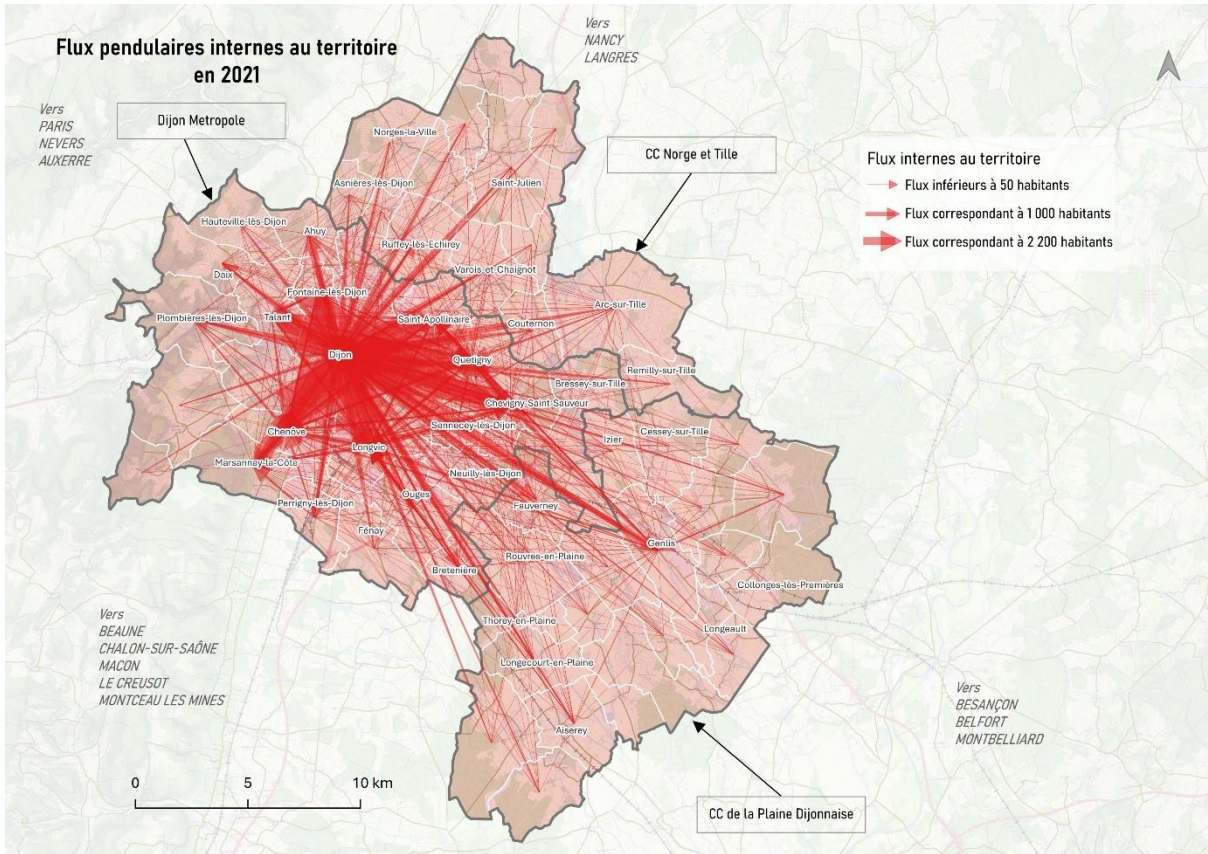
- Aire de covoiturage de Couternon avec bornes électriques

Leur nombre et leur capacité reste encore marginale à ce jour. Elles sont principalement concentrées autour de la métropole dijonnaise.

Un territoire attractif

Il existe également aujourd’hui des lieux de rabattement informels comme des parkings d’équipement commercial, culturel, où les usagers se retrouvent pour covoiturer.





## LE RESEAU FERROVIAIRE

### Le réseau ferroviaire, plateforme de redistribution des flux économiques et présentsiels

Le réseau ferroviaire du SCoT offre 5 lignes ferroviaires dont le point de convergence est Dijon :

- Ligne à grande vitesse Paris-Dijon-Lyon (LGV Sud-Est) constitue l'une des lignes les plus importantes du réseau ferroviaire (TGV/TER) ;
- Ligne locale Dijon -Is-sur-Tille desservant les communes situées au Nord de la métropole (TER) ;
- Ligne internationale Dijon-Lausanne en passant par la Franche-Comté et franchissant la frontière franco-suisse ;
- Ligne Dijon-Dole-Besançon en passant par Dole et facilitant les déplacements avec les grandes villes de la région ;
- Ligne Dijon-Nevers traversant la région et principalement utilisée pour les services TER.

Le territoire du SCoT jouit d'une bonne accessibilité par le transport ferroviaire. Ainsi, six portes d'entrées ferroviaires sont identifiées et permettent de relier Dijon suivant la fréquence suivante : en moyenne, un train par heure ou demi-heure en heure de pointe.

- **Dijon-Ville** → **Paris-Lyon** en 2h avec un train toutes les 20 minutes.

- **Dijon-Porte-Neuve** → **Alésia les Laumes/Is-sur-Tille** en 20 minutes avec un train toutes les heures.

- **Genlis** → **Dijon** en 10 min avec un train toutes les 30 minutes.

- **Saint-Julien - Clénay** → **Dijon** en 10min avec un train toutes les heures.

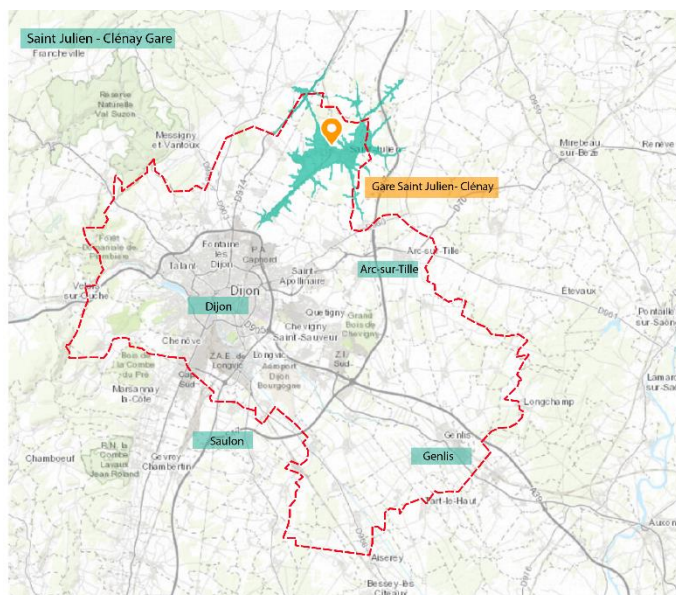
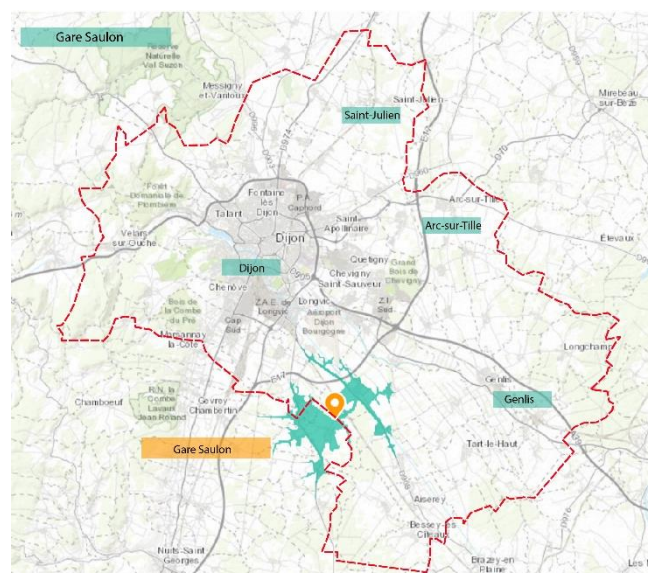
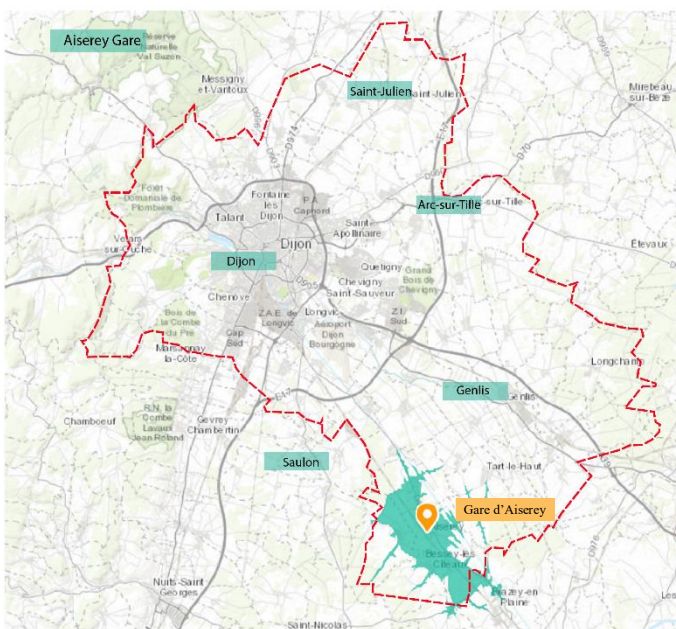
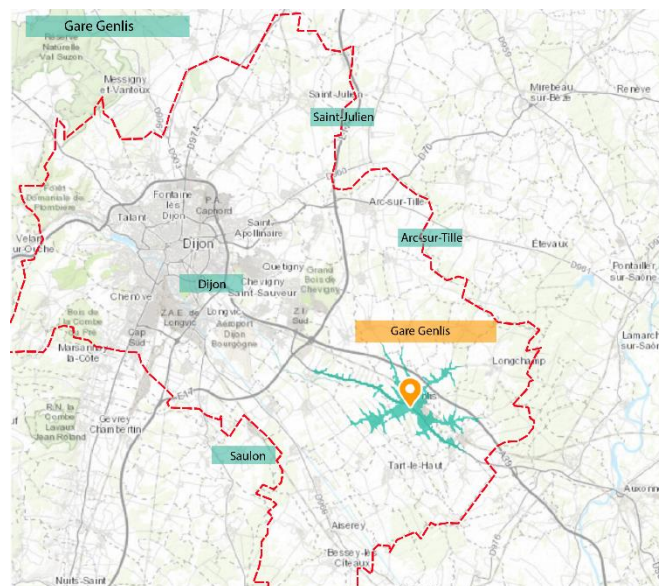
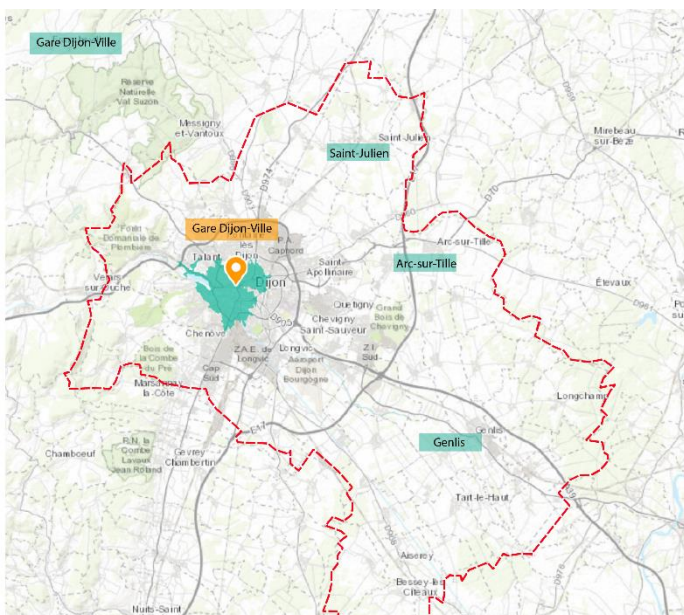
- **Aiserey** → **Dijon** en 20min avec un train toutes les 30 minutes.

- **Saulon** → **Dijon** en 15min avec un train toutes les 30 minutes.

Par ailleurs, le rétablissement de la liaison TGV directe entre Dijon et Lille annoncée pour 2027 via Montbard, Marne-la-Vallée et l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, suspendue depuis 2020 en raison de la crise sanitaire, constitue un enjeu stratégique de premier plan. Cette desserte permet non seulement de relier efficacement Dijon au Nord de la France sans passage par Paris intra-muros, mais elle joue également un rôle essentiel dans l'accessibilité du territoire à des hubs majeurs nationaux et internationaux, notamment l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle.

Sa remise en service représente un levier fort pour le rayonnement du territoire à l'échelle nationale et européenne. Elle répond à plusieurs finalités : renforcer l'attractivité économique du Dijonnais en facilitant les échanges professionnels avec les grands pôles économiques du Nord; soutenir le développement touristique grâce à une meilleure connexion avec les bassins de clientèle du Nord de la France et de l'international puis contribuer à la transition écologique en offrant une alternative ferroviaire à la voiture individuelle.





**Accessibilité des gares TER du territoire en 10 minutes en voiture**

Source : Géoportail, traitement Cittanova

La métropole dijonnaise comporte deux gares jouant des rôles complémentaires dans le transport ferroviaire, chacune offrant des services et connexions distinctes. La gare de Dijon-Ville, située en centre-ville, constitue un important hub ferroviaire qui redistribue les flux vers les métropoles et agglomérations environnantes et au-delà au sein du triangle Paris – Strasbourg – Lyon. Elle constitue un véritable « pôle multimodal » combinant plusieurs modes de transports, quand les autres gares du territoire représentent plutôt des « gares voyageurs » et n’offrent pas de services d’intermodalité (hormis des arceaux vélos). Les services multimodaux présents sont les suivants :

- Deux lignes de tramway T1 et T2 facilitant les déplacements à travers Dijon et les communes voisines ;
- Des points d’arrêt pour de nombreuses lignes de bus urbains et interurbains ;
- Des parkings de stationnement pour les voyageurs (EFFIA) ;
- Des parkings à vélos sécurisés et des services de locations de vélos ;
- Une station de taxis et des services de Véhicules de Tourisme avec Chauffeur (VTC) ;
- Ainsi qu’une offre en commerces et restauration.

La gare de Dijon-Porte-Neuve, située à l’Est de Dijon, est principalement desservie par les trains régionaux, assurant des liaisons locales (en direction de Les Laumes - Alésia / Is-sur-Tille).

La création du raccordement La Chapelle à Longvic renforcerait son rôle, d’autant plus que cette gare et ses abords, située à l’interface du centre-ville, fera l’objet dans les années à venir d’une requalification urbaine majeure. Cette réalisation permettrait de raccorder la ligne ferroviaire Dijon – Genlis/Auxonne à la ligne Dijon – Is-sur-Tille et améliorerait ainsi notablement la desserte du périurbain en offrant de nouvelles possibilités de liaisons TER. Les flux redirigés vers la gare de Porte Neuve soulageraient ainsi les capacités d’exploitation de la gare Dijon Ville.

Enfin, ce raccordement permettrait aussi de rapprocher les territoires voisins, et plus particulièrement ceux de la Plaine de Saône, du quartier Porte-Neuve et de ses équipements métropolitains mais aussi des pôles d’emplois

hospitaliers et universitaires du fait de leur connexion avec la ligne de tramway T1.

La gare de Saulon-la-Chapelle, située à la limite de la communauté de communes de la Plaine Dijonnaise, est un atout pour le territoire. Elle permet l’acheminement des voyageurs des communes d’Ouges, Brétenière, Neuilly-Crimolois, Thorey-en-plaine, Longecourt-en plaine vers Dijon ou Bourg-en-Bresse, en 10 minutes.

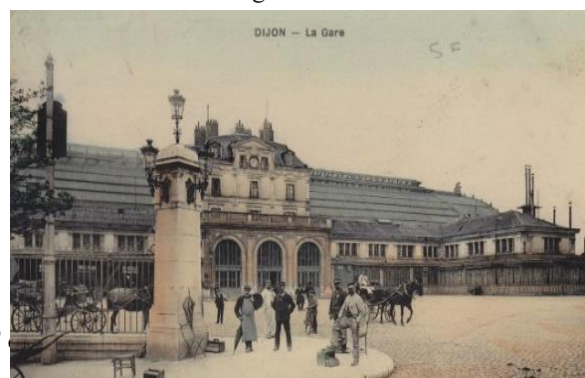
Arc-sur-Tille n’a pas de gare mais est desservie par deux lignes régionales (LR 108 et LR 107) qui relie Dijon respectivement en 20 minutes ou 50 minutes en heure de pointe.

Le territoire du Dijonnais détient un patrimoine notable marqué par le passé ferroviaire. En 1844 sous l’égide de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, la ligne Paris-Dijon est créée. L’inauguration de la ligne Paris-Dijon intervient en 1851, ce réseau étant ensuite exploité par la Compagnie PLM, créée en 1857. De cette exploitation en découle l’édification de nombreux bâtiments voyageurs, composés le plus souvent d’un bâtiment voyageur, d’une halle à marchandises avec quai découvert, d’un abri, d’un



*Halte ferroviaire d’Ouges, caractéristique de la maison de garde PLM, 1892*

pavillon d’aisances, de deux quais et de voies de service. Parfois cachés et abandonnés, la plupart n’appartiennent plus à la SNCF. Ils constituent cependant un patrimoine architectural lié au passé industriel du territoire qui pourrait être redécouvert. Les gares majeures ont été rénovées dans les années 2000 dans le cadre d’une convention de modernisation des gares TER avec l’Etat et la



*Ancienne gare de Dijon, caractéristique des gares PLM Classe 1 des PLM, 1904*



## Le réseau de transports en commun urbain

Le territoire métropolitain est desservi par le réseau Divia, de bus et tramway qui couvre le territoire de manière dense. Le réseau de transports collectifs de la métropole s'articule autour d'un maillage structurant :

Il compte 2 **lignes de tramway** permettant de relier les principales aménités urbaines de la métropole de Dijon, notamment les lieux culturels, économiques, sportifs et de loisirs :

- Le T1 dessert Dijon Gare jusqu'au centre de Quetigny à l'Ouest du territoire sur une fréquence de 5 à 7 minutes en semaine. Il dessert notamment la gare, les Halles, l'Auditorium, le parc des Sports, le CHU, le campus universitaire, la piscine et les centres commerciaux du Cap Vert et le Grand marché.
- Le T2 traverse le territoire dans un axe Nord-Sud (Dijon Valmy <math>\diamond</math> Chenôve centre) sur une fréquence de 6 à 7 minutes en semaine. Il dessert également de grands équipements de la métropole, notamment le centre-ville, la Cité de la gastronomie, la gare, les Halles, le Zénith, le pôle santé Valmy.
- Le projet d'une 3<sup>ème</sup> ligne s'étendant sur 10 km dont 1/3 sur les voies existantes reliant le Sud de Dijon (Portes du Sud) au Nord-Est de la ville jusqu'à la zone IKEA afin d'anticiper la saturation progressive des lignes T1 et T2 avec 2 parcs-relais prévus aux extrémités.

Le projet « Capatram » dont la première phase a été lancée en juin 2024, vise à renforcer la capacité du service de tramway au sein de la métropole d'ici 2025. Ce projet a pour objectif d'améliorer la capacité, de moderniser et d'étendre le réseau de transport afin de mieux desservir les différents quartiers de la ville et de favoriser une mobilité durable. Il implique la transformation de la station Carraz en zone de retournement, la création d'une zone de retournement des rames à Dijon Valmy, la prolongation de 32 mètres du quai de la station Foch, l'amélioration des infrastructures existantes, la création d'une troisième voie à Mazen-Sully.

**Sept lignes de bus à haut niveau de service (BHNS)**, les « Lianes », dont l'amplitude horaire est proche de celle du tramway :

- La ligne L3 à l'Ouest relie Epirey Capnord à Fontaine d'Ouche
- La ligne L4 au Sud relie Marsannay Portes du Sud à Monges Cité de la gastronomie
- La ligne L5 relie les universités à Talant sur l'axe Est-Ouest
- La ligne L6 relie Longvic à Toison d'Or sur l'axe Nord-Sud
- La ligne L7 relie Chevigny à Quetigny au Nord-Ouest
- La ligne L8 relie Saint-Apollinaire au quartier de Chicago à Dijon
- La ligne L9 relie la Cité de la gastronomie à Toison d'Or

Il est à noter que 2 lignes « Lianes » en plus desservent le territoire depuis 2019.

**Huit lignes urbaines**, « Lignes B », complètent cette offre et desservent les communes périurbaines, notamment Ahuy, Plombières, Fontaine, Carraz, Perrigny, Neuilly-Crimolois, Darcy, Grésilles Trimolet.

**Dix lignes de proximité** avec des services réguliers et sur réservation desservent les communes de la couronne dijonnaise, notamment Hauteville-lès-Dijon, Bretenière, Fénay, Corcelles-les-Monts, Magny-sur-Tille, Bressy-sur-Tille et certains quartiers de Longvic.

**Six lignes « Flexo »** dont trois sont sur réservation viennent se connecter aux lignes de tramway permettent de rejoindre les zones d'activités périphériques (ZI Chevigny, C.Cial de Chenôve ; Ecoparc Dijon Bourgogne ; ZA les Parcs d'Osara...).

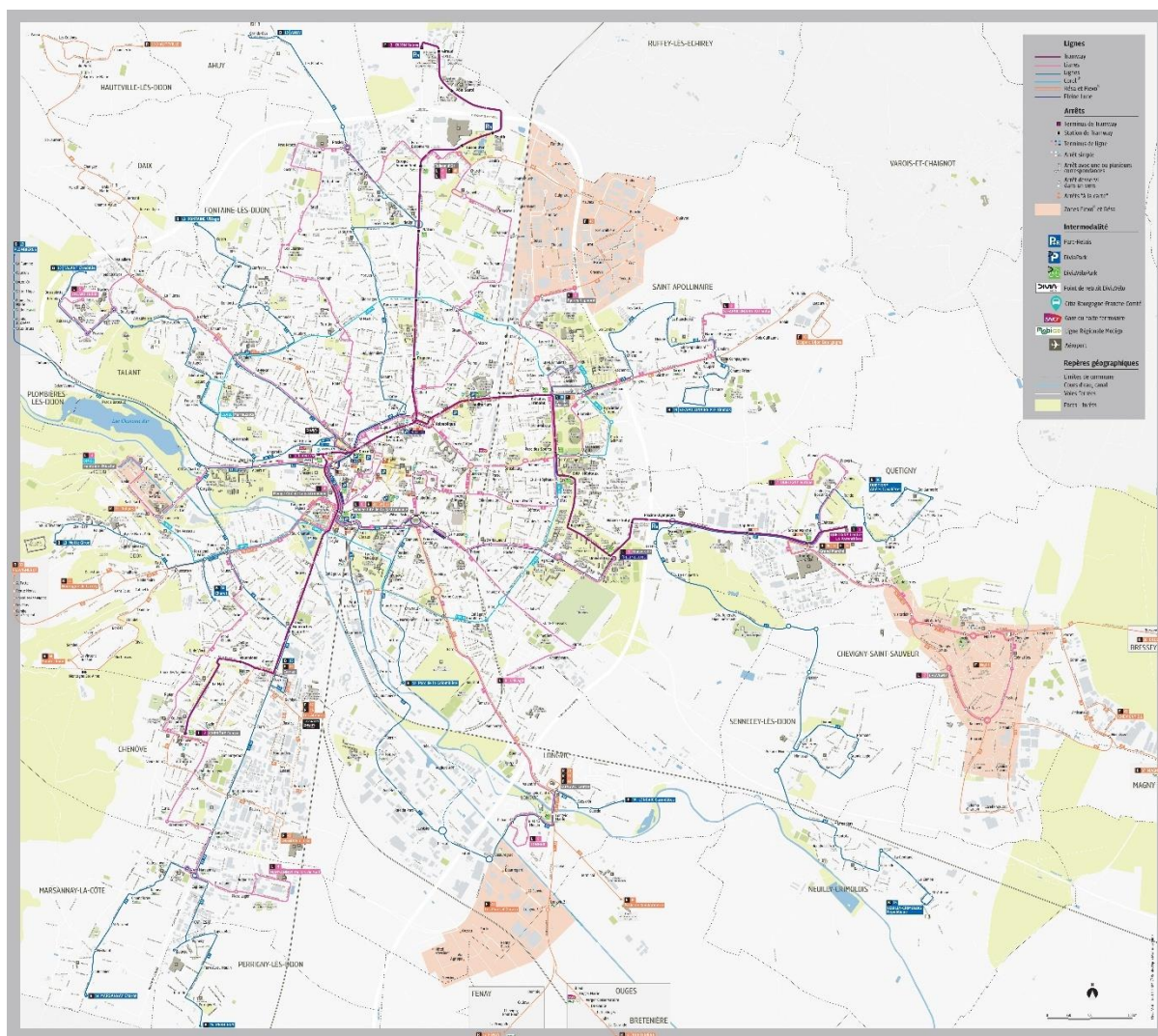
**Quinze lignes scolaires « Bus Class »** assurent également les déplacements « pendulaires » des élèves du territoire.

Le réseau propose également une **ligne de bus nocturne « Pleine Lune »** qui dessert le centre-ville du jeudi au vendredi entre 1h et 5h sur une fréquence de 50 minutes. La ligne « **Flex Night** », du lundi au dimanche, de 21h à 1h, prend le relais de la Lianes 7

et assure un départ par heure depuis les arrêts Cap Vert et Grand Marché vers les arrêts de Chevigny-Saint-Sauveur. Une **navette gratuite électrique « City »** pour le centre-ville de Dijon est aussi mise en place.

Afin de combiner les offres de mobilité aux usagers, le territoire met à disposition des parkings relais réservés aux usagers du réseau Divia Bus et tramway. Ainsi, trois parkings-relais localisés sur la métropole sont accessibles 7j/7, de 5h à 1h et proposent un total de 433 places : P+R « Piscine Olympique », « Valmy

» et « Zénith ». Localisés en périphérie et connectés directement au réseau de transport, les P+R permettent aux usagers de stationner leur voiture et de poursuivre leurs déplacements en transports en commun dans la métropole. Le déploiement de parking-relais permet de désengorger le centre-urbain de la voiture en proposant des alternatives de déplacement aux usagers. Deux parcs-relais sont prévus comme indiqué précédemment aux 2 extrémités de la future 3<sup>ème</sup> ligne de tramway reliant le Sud au Nord-Est de Dijon..



### Un territoire propice aux mobilités actives

Le réseau de transports collectifs dont ferroviaire est complété par une large offre de mobilités actives.

Le réseau est constitué de près de 282 km d'aménagements cyclables sur voirie (dont 60 % en zone 30), soit 26 % de la voirie ; 141 km d'aménagements hors voirie (voies vertes,

chemins...). En termes d'équipements, 2 630 arceaux à vélos sont recensés, 10 vélo stations et 40 stations VéloDi. Le service de location moyenne/longue durée (DiviaVélo) possède une flotte qui s'élève à près de 800 vélos.

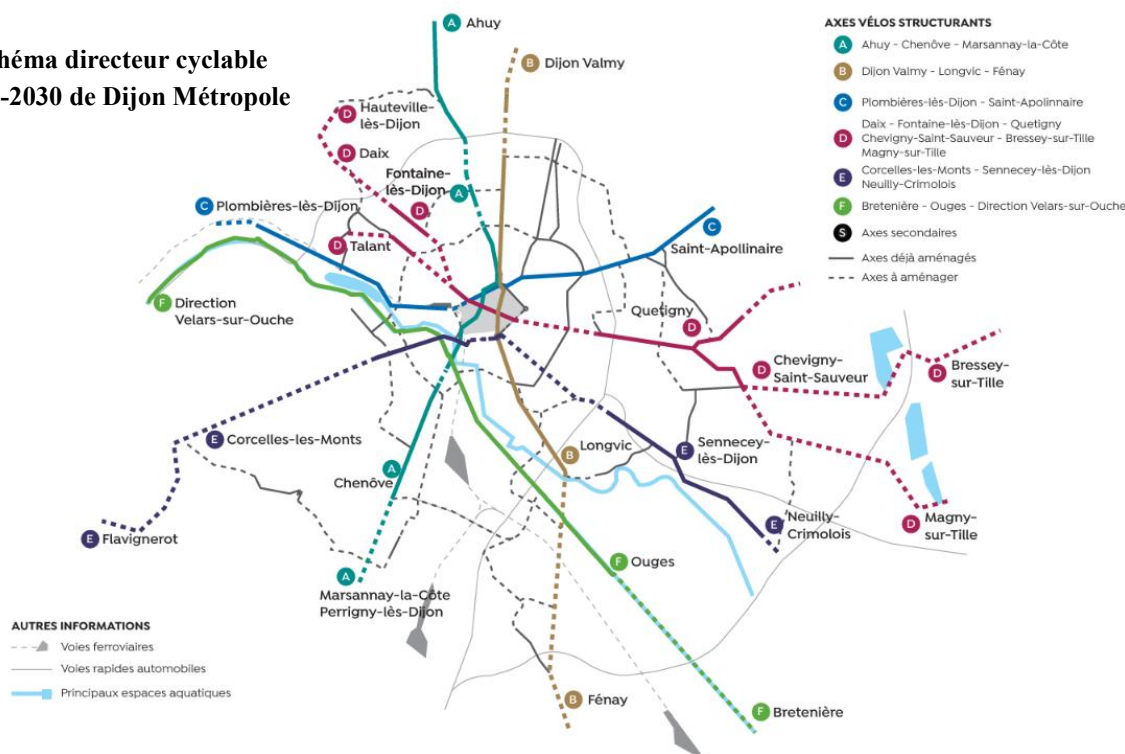
Le passage au statut de métropole en 2017 facilite le développement des réseaux de déplacements. La métropole de Dijon opte pour un Schéma Directeur cyclable à échéance 2030. Ce dernier est ambitieux et prévoit d'augmenter significativement l'usage du vélo (passer de 3 % en 2016 à 12 % d'ici 2030). L'enjeu réside ici dans la liaison des pôles résidentiels et d'emplois mais aussi des pôles de loisirs et des pôles métropolitains à travers une hiérarchisation du réseau cyclable dépassant les frontières métropolitaines. Un exemple de cette logique d'interconnexion cyclable au-delà des limites de Dijon Métropole concerne l'axe Dijon – Chevigny-Saint-Sauveur – Quetigny – Couternon. Ce corridor est emblématique d'un itinéraire structurant qui articule différents pôles de vie,

d'emploi et de services tout en traversant plusieurs communes et intercommunalités.

Actuellement, cet axe est en partie aménagé, avec la présence de voies cyclables continues entre Dijon, Quetigny et Chevigny-Saint-Sauveur. Toutefois, la liaison avec Couternon reste encore fragmentaire et peu lisible, malgré une demande croissante liée à la densification résidentielle et à la présence de services de proximité (équipements scolaires, commerces, structures sportives). Ce chaînon manquant freine l'usage du vélo au quotidien, notamment pour les trajets domicile-travail ou domicile-école.

L'achèvement de cette continuité cyclable permettrait de répondre pleinement à l'objectif d'un maillage interterritorial cohérent, sécurisé et attractif. Il renforcerait également les possibilités de rabattement vers les transports collectifs, en lien avec la gare TER de Neully-Crimolois ou les lignes de tramway de Dijon Métropole.

### Schéma directeur cyclable 2023-2030 de Dijon Métropole



Le territoire s'appuie sur son patrimoine paysager, naturel et urbain pour proposer des itinéraires de découverte (cyclisme et cyclotourisme). Le territoire du SCoT est en effet traversé par trois véloroutes nationales :

- La véloroute Dijon-Saône, nommée la « Voie Bleue », référencée V53
- La véloroute du canal de Bourgogne, nommée « Tour de Bourgogne à vélo », référencée V51 (120km)

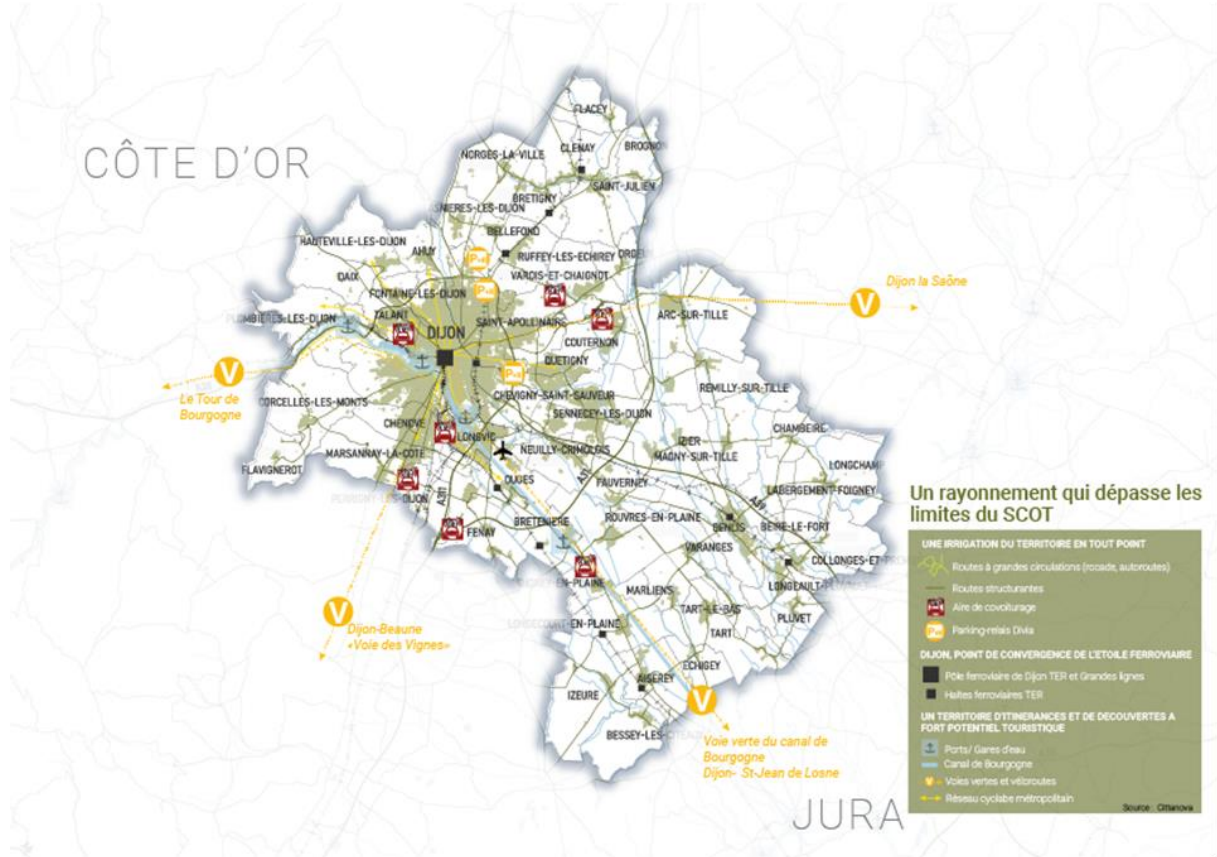
- La véloroute Dijon-Beaune, nommée « La voie des vignes », référencée V51

Le département de la Côte d’Or aménage trois voies vertes, dont l’usage peut être mutualisé au transport ferroviaire, notamment TER qui dessert les communes du département, le réseau TER de

Bourgogne-Franche-Comté autorisant la réservation d’emplacement cycles dans les wagons :

- La voie verte Santenay – Nolay
- Les boucles de découverte de l’Auxois
- La Côte d’Or au fil de la Seine

Carte des mobilités du territoire du SCOT



## La mobilité

### Les grandes tendances actuelles

- Les trois EPCI sont autorités organisatrices de la mobilité (AOM), c'est-à-dire qu'elles sont compétentes pour l'organisation des mobilités au sein du territoire.
- Le territoire dispose de plusieurs lignes ferroviaires, notamment TER qui maillent le territoire dijonnais et relient les aires urbaines voisines. L'étoile ferroviaire du Dijonnais comporte de nombreuses portes d'entrée.
- L'intermodalité des gares du territoire où l'usage de la voiture est prégnant et les aménagements peu qualitatifs.
- Concentration spatiale des aires de covoiturage autour de la métropole dijonnaise (Longvic, Perrigny-lès-Dijon, Féney, Talant, Varois-et-Chaignot, Couternon, Thorey-en-Plaine).
- Des congestions importantes des grands axes aux heures de pointe témoignent de l'usage encore majoritaire de l'automobile.

### Les enjeux

- Renforcement de la connectivité du réseau de transports en commun en améliorant les liaisons entre les polarités du SCoT, notamment entre la métropole dijonnaise, les communes environnantes et les polarités voisines extraterritoriales.
- Renforcement de l'utilisation de transports alternatifs (covoiturage, autopartage) en développant les infrastructures nécessaires, notamment par l'augmentation du nombre et de la capacité des aires de covoiturage réparties sur l'ensemble du territoire.
- Affirmation du rôle de « hub ferroviaire central » de la gare de Dijon-ville pour les liaisons ferroviaires nationales et internationales puis renforcement de la complémentarité entre les gares.
- Accélération du développement des infrastructures déjà engagé pour les mobilités actives (vélos/piétons).
- Intégration des mobilités actives dans l'offre touristique, en facilitant l'usage du vélo dès l'arrivée en gare de Dijon et en structurant des itinéraires cyclables à vocation touristique vers les sites d'intérêt métropolitains et intercommunaux, notamment dans les deux autres EPCI où le potentiel reste peu valorisé.

### Ce qu'il s'est passé depuis le SCoT n°2

La congestion de l'Arc est particulièrement marquée aux heures de pointe, bien que le trafic reste fluide en dehors de ces périodes. La pression sur la rocade s'intensifie sous l'effet de la croissance démographique et de la forte dépendance à la voiture des habitants des EPCI voisins, faute d'alternatives de transport viables. L'augmentation continue du trafic, notamment en provenance des zones rurales, accentue ces difficultés.

Face à ces défis, des projets d'infrastructures sont en cours d'étude pour améliorer la fluidité du réseau. L'intégration des lignes interurbaines Mobigo et le développement du projet « Capatram » offrent des perspectives d'amélioration de la connectivité territoriale. Par ailleurs, la plateforme DiviaCovoit' et l'extension des lignes de transport en commun témoignent d'une volonté d'intégrer davantage de solutions de mobilité alternatives.

Des initiatives visant à renforcer les liaisons cyclables ont également été mises en place, notamment pour relier les communes de la CC Norge et Tille entre elles ainsi qu'à Dijon. Une charte de coopération intercommunale, adoptée en 2022, fixe des objectifs communs en matière de mobilité et prévoit des investissements régionaux pour les pistes cyclables d'ici 2026.

Enfin, bien que le précédent SCoT ait mis en avant le potentiel touristique des modes doux, peu d'initiatives concrètes ont été mises en œuvre à ce jour.

## L'aménagement et paysage

### UNE STRUCTURE GEOGRAPHIQUE ET PHYSIQUE ORGANISANT L'URBANISATION

Un paysage de transition où le rapport à l'eau joue son rôle

Le territoire du SCoT du Dijonnais prend place au sein de la transition entre les Hautes Côtes et la vallée de la Saône. Le relief aux abords de Dijon s'estompe progressivement, pour laisser place à une plaine alluviale, où les cours d'eau serpentent en direction de la Saône. Cette géographie de plaine alluviale a favorisé l'urbanisation et le développement d'une agriculture en lien avec le réseau hydrique.



Sur les légères côtes, habitat vigneron, domaines viticoles et vignoble se sont développés au Sud de Dijon, le long de la Côte de Nuits.



Au Nord de Dijon, la transition entre les hautes côtes et la plaine alluviale laisse place à une plaine agricole faussement plane, descendant vers la Tille. L'urbanisation autour de Dijon a principalement gagné la plaine, seules quelques centralités se sont développées le long des coteaux.



Ces paysages entre côte et plaine offrent un jeu de co-visibilité, encadré par les massifs boisés et les grandes infrastructures urbaines. Au sein de ces grands espaces ouverts, l'urbanisation vient parfois servir de repère dans les paysages. Ainsi, les clochers d'église ou les silhouettes urbaines deviennent des marqueurs visuels.



Cette relation entre la géographie, les paysages et l'urbanisation a organisé progressivement le développement du territoire en suivant des schémas d'insertion paysagère.

La forêt domaniale d'Izeure vient contenir les vues de la plaine alluviale à l'images des autres massifs forestiers

La Côte de Nuits vient amorcer la transition entre la plaine alluviale et les hautes côtes

Entre Asnières-lès-Dijon et Arc-sur-Tille, se déploie une plaine ou de légers bombements font surface, fractionnant les vues



Axonométrie du territoire - CITTANOVA

La plaine alluviale offre de larges vues ouvertes sur les paysages. Les tendances agricoles viennent accentuer les perceptions sous fond d'openfield

La Tille, l'Ouche et le canal de Bourgogne composent un réseau de cours d'eau présent sur le territoire défilant vers la Saône. La présence de sablière rappelle le caractère marécageux de la plaine et sa relation à l'eau

### Les basses vallées de Tille et de l'Ouche

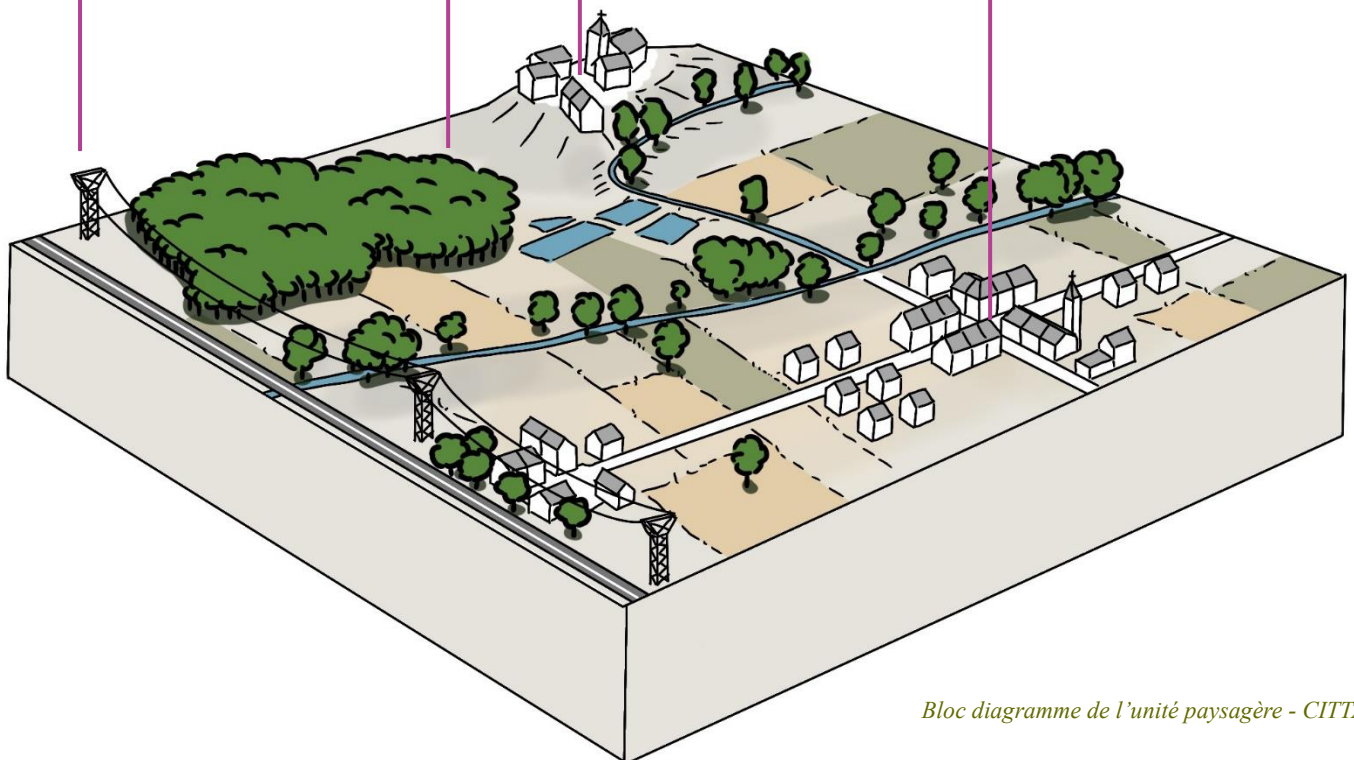
Les vallées de la Tille et de l'Ouche ont favorisé le développement d'un réseau de villages qui ponctuent les deux cours d'eau au sein de la plaine alluviale. Les villages se sont installés soit le long du cours d'eau, soit sur un très léger bombement.

Des grandes infrastructures routières ou urbaines qui tranchent le paysage

Des boisements ou forêts domaniales parsèment et cadrent les vues sur le reste de la plaine

Des bourgs qui s'inscrivent sur un léger bombement vis-à-vis d'un cours d'eau à l'image de Fauverney

Un réseau de bourgs et hameaux qui s'inscrivent au fil de l'eau à l'image d'Arc-sur-Tille, Remilly-sur-Tille, Magny-sur-Tille



Bloc diagramme de l'unité paysagère - CITTANOVA

## La Côte de Nuits

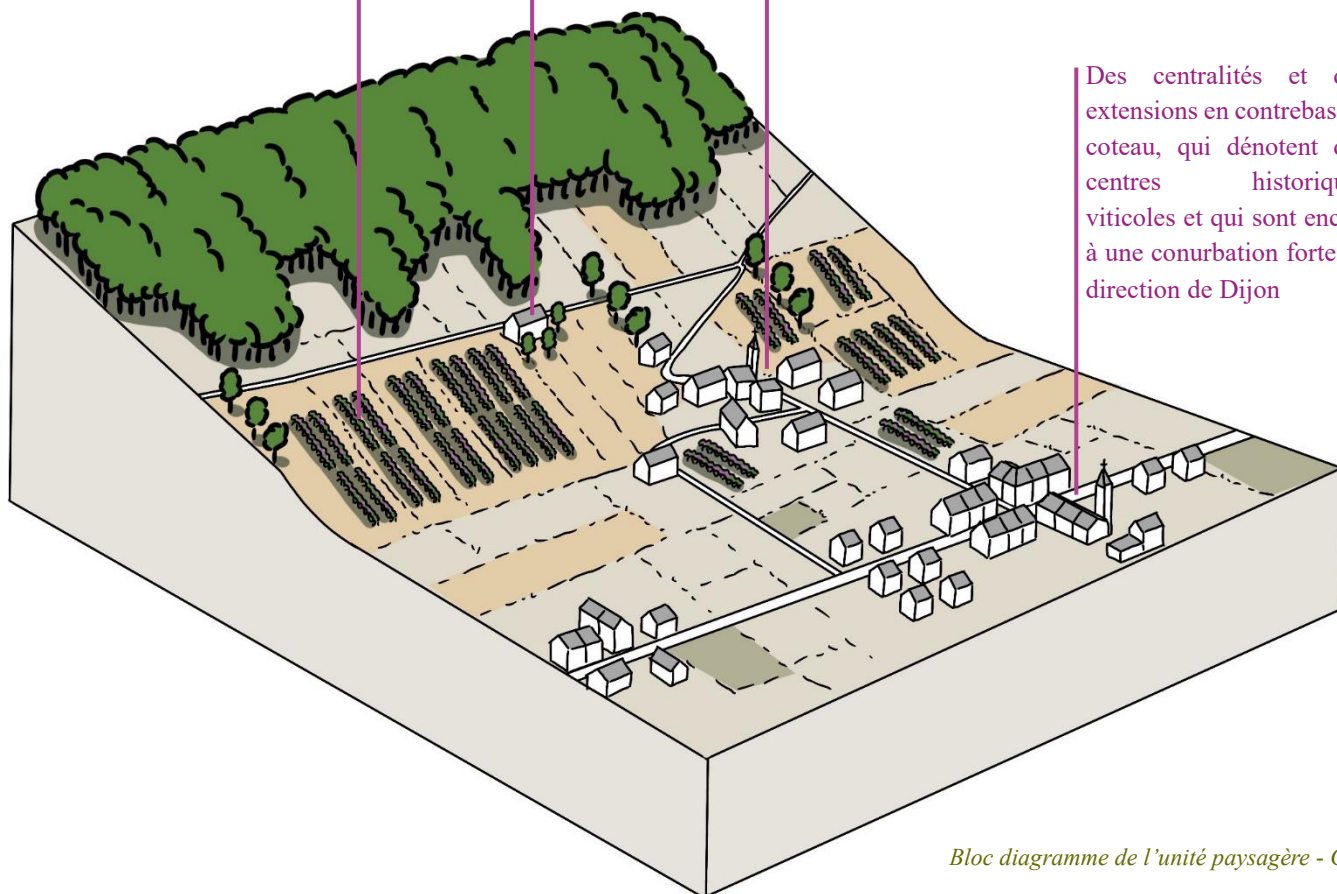
A flanc de coteau, les communes de Marsannay-la-Côte et de Chenôve s'inscrivent au sein d'un réseau de vignobles et de bâtis agricoles. L'exposition, l'histoire et l'organisation des vignes ont contribué à la reconnaissance de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) de ce paysage culturel. *La côte de Nuits* offre également un ensemble paysager de transition entre les hautes côtes et la plaine formant un repère majeur au sein des paysages du SCoT.

Un paysage de vigne, ordonné et rectiligne qui marque la présence du coteau

Un patrimoine relié au domaine viticole constitué de haies, de murets et de bâti agricoles qui ponctuent les paysages

Marsannay-la-Côte et Chenôve s'installent à flanc de coteau, entouré de vignes, ses motifs paysagers se retrouvent également au sein de l'urbanisation

Des centralités et des extensions en contrebas du coteau, qui dénotent des centres historiques viticoles et qui sont enclin à une conurbation forte en direction de Dijon



*Bloc diagramme de l'unité paysagère - CITTANOVA*

### Le Dijonnais

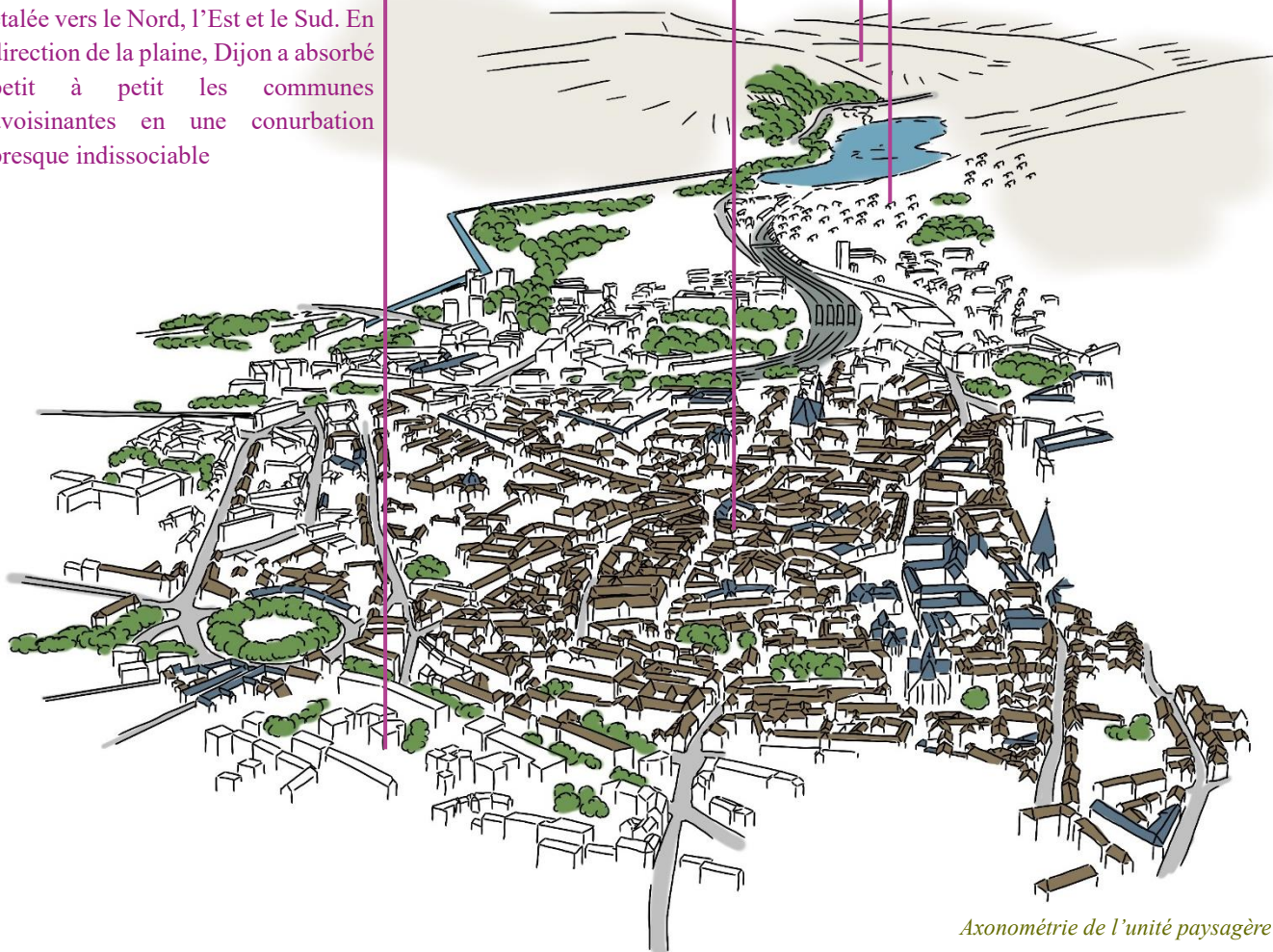
Le paysage du *Dijonnais* marque une transition entre de légers reliefs et une géographie plus douce. Façonné par le développement de Dijon, cet ensemble paysager est porteur d'une image urbaine où se mêle histoire, relief et développement urbain. Traversée par l'Ouche et le canal de Bourgogne, le *Dijonnais* est également profondément marqué par le motif de l'eau.

L'urbanisation se poursuit au sein de la vallée de l'Ouche, où Plombières-lès-Dijon s'installe le long du fond de vallée, entouré par les coteaux des hautes côtes

Le cœur de Dijon, se noie dans la masse urbaine qui se développe en direction de la plaine. Seul les clochers, palais et grands ensembles deviennent perceptibles de loin

Des coteaux prononcés, formés par le passage de l'Ouche où l'urbanisation, à l'image de Talant, s'est développée d'abord sur un plateau puis en s'alignant aux courbes de niveau le long d'un coteau

L'urbanisation s'est principalement étalée vers le Nord, l'Est et le Sud. En direction de la plaine, Dijon a absorbé petit à petit les communes avoisinantes en une conurbation presque indissociable



Axonométrie de l'unité paysagère - CITTANOVA

### Les trois rivières

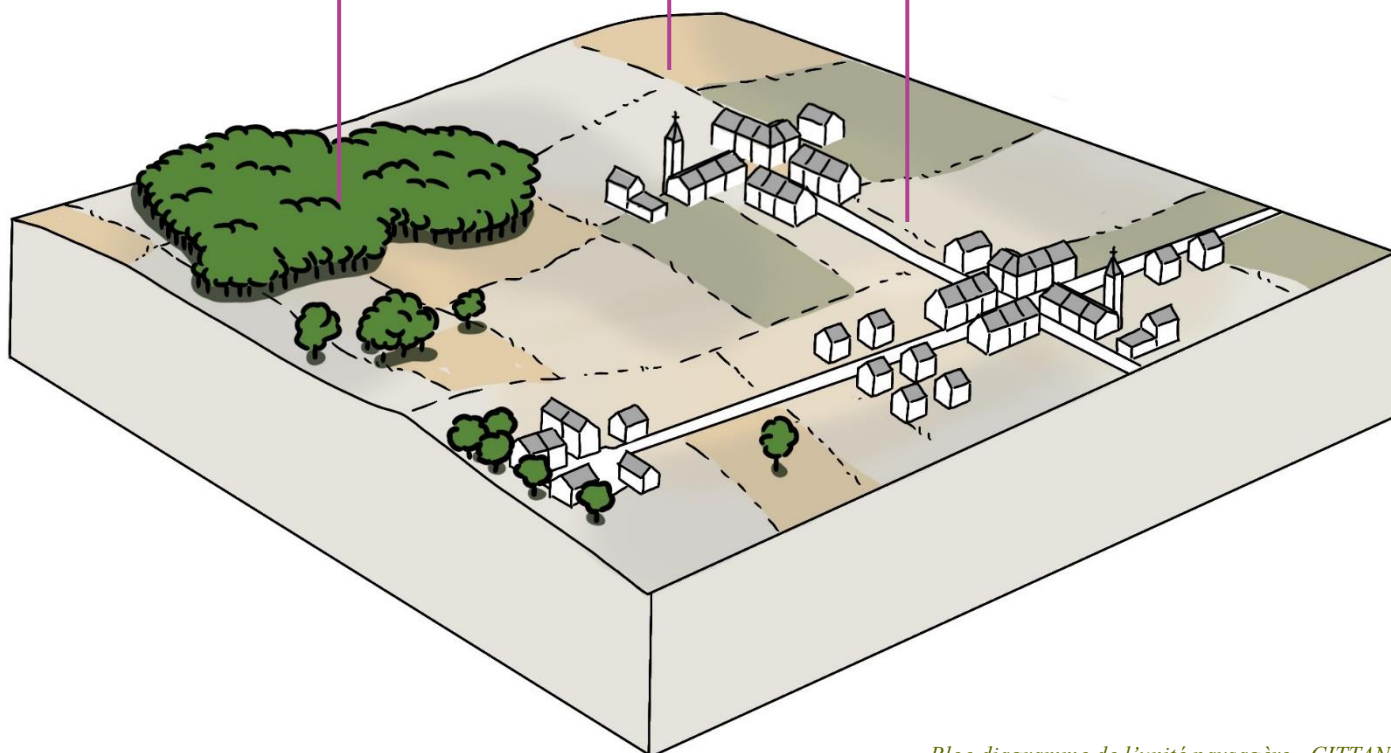
A l'interface Nord du territoire du SCoT, le paysage des *trois rivières* est marqué par un rythme de vallées et de douce ondulation de plateau agricole. Ce paysage façonné par la transition plus marqué

entre *les hautes côtes* et la plaine alluviale de la Saône subit néanmoins des modifications des paysages plus marquées que dans *les basses vallées de Tille et de l'Ouche*. L'urbanisation de la métropole dijonnaise en constante évolution marque des fortes conurbations entre les villages.

Des versants boisés qui cadrent et ponctuent les paysages

Des plateaux agricoles très légèrement vallonnés où leurs fonds plats sont marqués par des prairies bocagères ramenant la végétation aux cours d'eau

Les bourgs et hameaux se sont développés en suivant la Norges et se confondent dans une conurbation presque devenu naturelle à l'image de Norges-la-Ville, Bretigny-les-Norges, Clénay et Saint-Julien



Bloc diagramme de l'unité paysagère - CITTANOVA

## Une urbanisation en lien avec sa géographie

A ces grandes composantes paysagères, l'urbanisation du territoire du SCoT du Dijonnais a été influencée par une géographie et a conditionné des caractéristiques paysagères. Cette géographie peut se décliner sous 7 logiques d'urbanisation en lien avec les paysages.

- **Les centralités de coteau**

Les villages de coteau, à l'image de Marsannay-la-Côte s'inscrivent à flanc de relief. L'urbanisation permet un double lien visuel avec les paysages ; du bourg vers le paysage et du paysage vers le bourg. Cette inscription favorise ainsi les perceptions, mais également les impacts sur le paysage.



- **Les centralités de plateau**

Les villages de plateau à l'image de Talant s'installent comme un promontoire sur les paysages. Profitant d'une géographie plane autour de reliefs, cette inscription favorise le développement initial, mais contraint l'extension à empiéter sur les coteaux proches.



- **Les centralités de plaine humide**

Les villages de plaine humide s'installent sur une géographie plane. Profitant de la présence de l'eau, les villages se sont développés le long des cours d'eau, soit le long d'une rive, soit le long des deux rives.



- **Les centralités de plaine agricole**

A l'image des villages de plaine humide, les villages qui s'insèrent dans les plaines agricoles profitent d'une géographie plane. Éloigné des cours d'eau, le développement urbain s'est fortement étendu provoquant parfois des ruptures avec les espaces agricoles.



- **Les centralités de plaine ondulée**

Les villages s'intègrent généralement en aval ou en amont d'une légère ligne de crête qui provoque ce relief ondulé. Le long de la légère pente, l'urbanisation descend vers un cours d'eau irriguant la plaine.



- **Les centralités de petit coteau**

A l'image de Fauverney, les villages s'installent le long du coteau provoqué par un cours d'eau. Le relief est faible mais assez présent pour constituer un point d'ancrage dans les paysages.



- **Les centralités de fond de vallée**

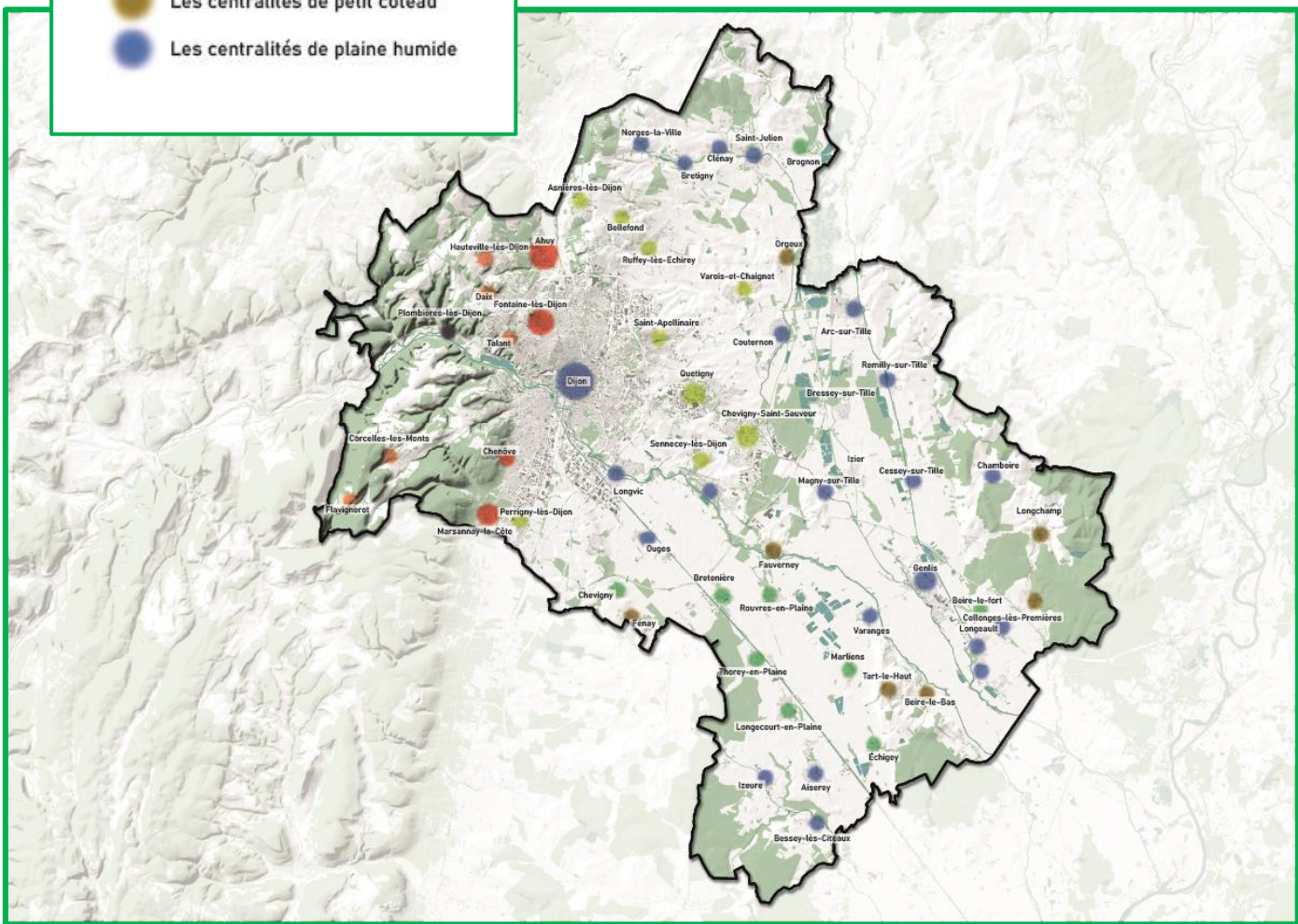
La commune de Plombières-lès-Dijon prend place au sein d'un paysage exigu et relativement plat. Ici, l'urbanisation est limitée par deux contraintes : le relief et l'eau. Cerné de part et d'autre, le développement urbain s'est donc réalisé le long de l'Ouche et de la RD 10 créant un long village rue.



Cartographie des inscriptions paysagères

**Les inscriptions paysagères**

- Les centralités de coteau
- Les centralités de plateau
- Les centralités de fond de vallée
- Les centralités de plaine agricole
- Les centralités de plaine ondulé
- Les centralités de petit coteau
- Les centralités de plaine humide



### Les grandes tendances actuelles

- Le territoire du SCoT du Dijonnais est marqué par une grande diversité paysagère qui révèle des dynamiques contrastées à l'œuvre. Les entités paysagères, qu'il s'agisse des basses vallées de la Tille et de l'Ouche, de la Plaine Dijonnaise ou encore des lisières boisées des coteaux, expriment une richesse liée autant à la géomorphologie qu'aux usages passés et présents. Toutefois, plusieurs tendances convergentes se dégagent et méritent attention.
- Tout d'abord, une intensification de la pression urbaine sur les franges de l'agglomération dijonnaise. Celle-ci se traduit par la multiplication de lotissements pavillonnaires en périphérie, souvent déconnectés des centralités historiques, ce qui fragilise la lisibilité du paysage rural et induit une artificialisation croissante des sols. Les coupures d'urbanisation tendent à se réduire, posant la question du maintien d'espaces de respiration et de continuités écologiques.
- Par ailleurs, l'extension des grandes cultures céréalières dans les vallées entraîne un affaiblissement progressif de la maille bocagère : les haies s'effacent, les prairies bocagères laissent place aux peupleraies ou à des champs à large échelle, ce qui modifie les structures paysagères traditionnelles et dilue l'identité des lieux. À cela s'ajoute la présence marquante d'infrastructures linéaires (autoroutes, lignes à haute tension, voies ferrées), qui segmentent les unités paysagères et altèrent parfois fortement la perception du territoire.
- Enfin, les entrées de ville et zones d'activités commerciales constituent des points sensibles : leur traitement paysager reste souvent sommaire, peu végétalisé, contribuant à une image dégradée de certains secteurs. Ces constats invitent à une requalification attentive de ces interfaces entre urbanité et ruralité.

### Les enjeux

- La prise en compte du contexte géomorphologique pour produire un développement urbain de qualité, en rapport avec son contexte et respectant les paysages.
- Le réinvestissement paysager des petits coteaux et des fonds de vallée où l'urbanisation est actuellement sous-valorisée ou déstructurée.
- La protection des silhouettes urbaines de qualité et la requalification des silhouettes dégradées.
- Le maintien des éléments fondateurs de l'identité paysagère du SCoT du Dijonnais.
- Le maintien des vues emblématiques et leur revalorisation en lien avec le patrimoine architectural et naturel.
- La préservation des ouvertures paysagères de la plaine vers les côtes et des côtes vers la plaine en lien avec le développement urbain.
- L'anticipation des impacts des grandes infrastructures de transport ou énergétiques sur les ouvertures paysagères et les perceptions visuelles du territoire.
- La préservation des espaces sensibles aux vis-à-vis paysagers.
- L'accompagnement des évolutions de l'agriculture (viticulture, polyculture, grandes cultures) pour garantir la durabilité des paysages agricoles, tout en maintenant les mosaïques paysagères caractéristiques.

### **Ce qu'il s'est passé depuis le SCoT n°2**

Depuis l'approbation du SCoT, le territoire a connu des évolutions qui ont, dans certains secteurs, modifié sensiblement la perception du cadre paysager. L'urbanisation pavillonnaire s'est poursuivie, contribuant à une dilution progressive des limites entre ville et campagne. Les extensions urbaines, souvent linéaires, se sont multipliées en marge des bourgs, parfois sans véritable couture avec le tissu existant, entraînant une « banalisation locale » du paysage.

Par ailleurs, le renforcement ou la création de certaines infrastructures (routes, zones d'activités, équipements) a accentué, par endroit, la fragmentation des paysages agricoles, en particulier dans la plaine céréalière. L'effacement progressif de certaines haies, la perte de mailles bocagères ou la fermeture de vues lointaines dans certains secteurs traduisent ces évolutions. Dans le même temps, la demande sociale pour une qualité de cadre de vie a donné lieu, ponctuellement, à des opérations de requalification paysagère, notamment autour d'espaces publics ou d'entrées de ville. Ces initiatives restent encore à renforcer.

Pour autant, à l'échelle du grand paysage, les structures fondamentales du territoire sont restées stables. Le relief, les grands ensembles agricoles de la plaine, les vallées humides de la Tille et de l'Ouche, les franges boisées de la Côte ou les versants viticoles conservent leur rôle structurant dans la lecture du territoire. Le contraste entre la métropole dijonnaise, son écrin rural et les transitions de relief à l'Ouest du territoire demeure lisible. Les unités paysagères identifiées lors du précédent SCoT sont toujours pertinentes, et le socle géomorphologique continue d'organiser les perceptions territoriales.

En somme, si les dynamiques d'urbanisation ont induit des évolutions visibles, parfois marquées à l'échelle locale, le grand paysage du Dijonnais conserve sa cohérence d'ensemble. Cette relative stabilité est un atout majeur pour engager une stratégie paysagère ambitieuse, qui se fonde sur la mise en valeur de structures héritées, le renforcement des continuités écologiques et une urbanisation mieux intégrée dans les trames paysagères existantes.

## DES TISSUS URBAINS COMPOSITES POUR LE TERRITOIRE

### Le tissu ancien de centre-bourg

Les tissus anciens du territoire du SCoT du Dijonnais varient tant dans leurs niveaux de qualité, de paysage que de développement. Certains possèdent des centres bien définis, structurés par un réseau de rues et de ruelles, avec des bâtiments mitoyens construits en suivant l'alignement, qui délimite le paysage urbain de la rue, à l'image de Talant. (1)



D'autres tissus anciens sont concentrés autour de l'axe principal historique sous la forme d'un "village-rue" à l'image de Plombières-lès-Dijon ou de Tart caractérisé par un bâti traditionnel en lien avec l'activité agricole, souvent organisé autour de cours et avec des bâtiments reculés par rapport à la voie publique. (2)



Enfin, dans les communes situées en plaine, les noyaux anciens sont plus éparpillés, avec des bâtiments anciens souvent éloignés les uns des autres (anciens corps de ferme), parfois intégrés dans des zones urbanisées plus récentes à l'image d'Aiserey. (3)

Ses tissus anciens dispersés à l'échelle du territoire sont soit préservés, soit dilués dans une urbanisation qui s'est développée. Le bâti et les logements, moins conformes aux attentes contemporaines ont également perdu en intérêt dévitalisant peu à peu certains centres historiques.

Pour autant, la composante paysagère et urbaine de ce tissu en fond des éléments de paysage fondateurs du territoire. Générant des points de repère dans la plaine dijonnaise, et rappelant l'histoire et le développement urbain, certains centres-bourgs méritent une préservation vis-à-vis des dynamiques urbaines en cours sur le territoire.

1



2



3



*Illustration de principe - CITTANOVA*

**Un tissu dense, organisé selon un type de morphologie urbaine**



*La densité*

Le tissu bâti présente un front continu, souvent en limite séparative et à l'alignement, bien que certains bâtiments se retirent légèrement pour former des cours ou inclure des structures agricoles. On observe parfois des implantations perpendiculaires ou en biseau, héritées des usages agricoles. Les parcelles sont majoritairement petites, inférieures à 200 m<sup>2</sup>, avec une trame serrée en « lanière » de moins de 600 m<sup>2</sup>, tandis que quelques parcelles plus vastes accueillent des bâtiments institutionnels ou anciens sites agricoles. Cette organisation permet d'atteindre une forte densité, d'environ 50 logements à l'hectare, alliant fonctionnalité et ancrage dans le tissu historique.

*L'organisation*

L'organisation viaire est marquée par un maillage fin et resserré de rues et de ruelles, entrecoupées de places de villages ou de parvis d'églises, héritage d'un développement en étoile pour certains bourgs, en « tas » pour d'autres, ou encore sous forme de « village-rue ». La trame urbaine alterne entre des îlots bien délimités et des systèmes d'impasses, s'adaptant aux variations historiques de l'aménagement. Dans certaines zones, la trame se fait plus éparse, suivant les anciens tracés ruraux et donnant au réseau viaire un caractère organique qui s'intègre aux développements plus denses.

*Les morphologies*

Les morphologies des tissus anciens révèlent une forte empreinte historique, marquée par des maisons de ville et des bâtiments agricoles, notamment des longères, généralement de plain-pied ou en R+1. Les maisons de ville, souvent alignées à la rue, adoptent des façades étroites et des toitures à deux pans en tuiles, caractéristiques de la région. Ces constructions sont régulièrement dotées de petites cours intérieures. Les longères, quant à elles, sont disposées parallèlement ou perpendiculairement aux voies, rappelant leur fonction agricole d'origine.

### Une organisation urbaine plus en lien avec la végétation périphérique

Dans le tissu urbain historique, l'urbanisation a réservé une place notable à la végétation en périphérie des bourgs. La présence de l'eau est souvent renforcée par des canaux et de petits pontons, ajoutant un caractère naturel aux abords des villages. Les parcs et espaces naturels, situés principalement en dehors des centres-bourgs, limitent toutefois la présence de la végétation au sein du tissu urbain, qui lui, reste dense. Néanmoins, on retrouve des espaces végétalisés au cœur des îlots, sur les parvis d'église ou dans les centres de village.

L'ambiance extérieure, marquée par des arbres, des prairies et des ruisseaux, imprègne ainsi le tissu urbain, facilitant une compréhension et une appropriation des espaces naturels qui deviennent plus accessibles et intégrés dans le paysage du quotidien.

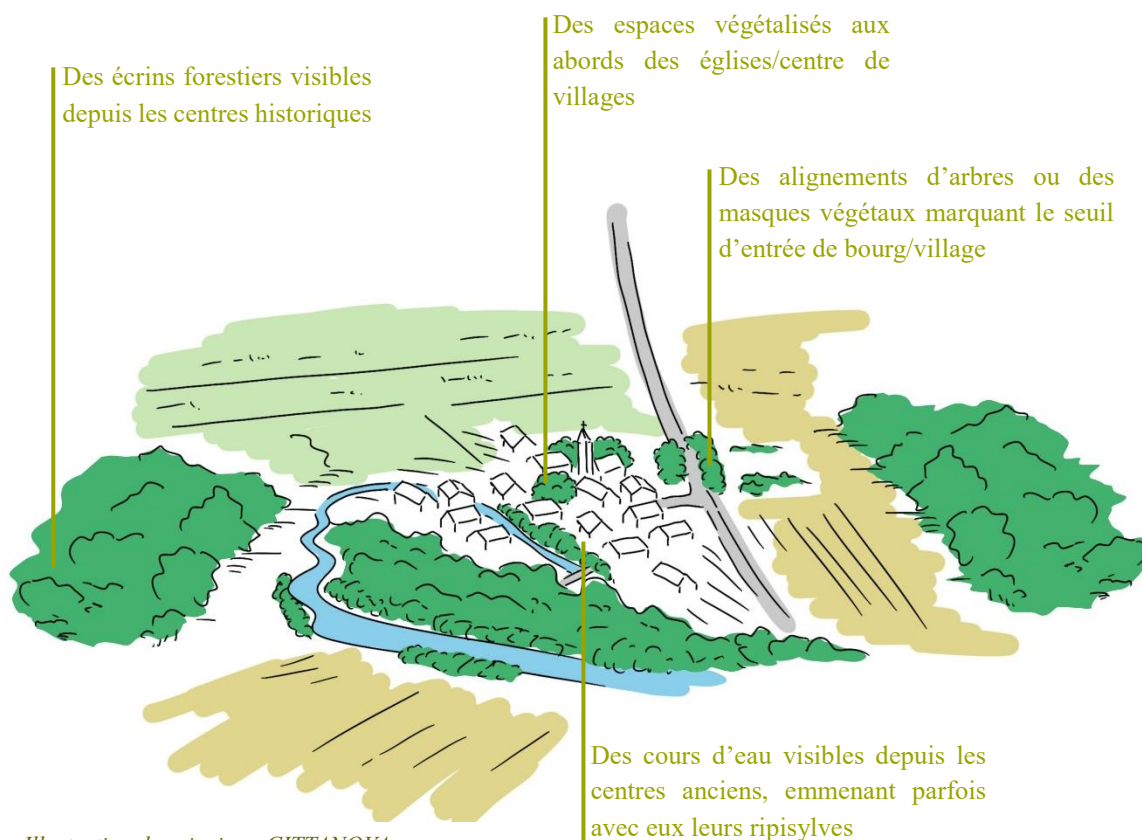


Illustration de principe - CITTANOVA

### Un tissu urbain à préserver

Aux abords de Dijon, les tissus anciens ont été majoritairement absorbés par l'urbanisation. Au fil du temps, les centres-bourgs et leurs insertions historiques se sont vue déliés dans un développement urbain plus ou moins en lien avec le tissu historique. Cette perte de contexte se traduit parfois comme une impression de mitage où l'on peut distinguer plusieurs tissus urbains bien distincts sans réel lien entre eux à l'image du développement de Ahuy, Talant ou Fontaine-lès-Dijon.



Dans la plaine, le tissu ancien est encore assez représentatif et visible dans le paysage. Certains bourgs reflètent encore un caractère pittoresque d'antan et ne subissent peu ou pas encore une pression urbaine forte à l'image de Fauverney, Tart ou Longecourt-en-Plaine.



Des dynamiques sont pourtant en cours, notamment sur les extensions en périphérie qui viennent perturber en premier lieux les franges et dénaturer dans un second temps le tissu historique et parfois sa silhouette.



L'histoire de l'urbanisation et de ce tissu urbain se repère aussi de manière aisée dans le paysage par les œuvres et occupations humaines qui permettent de rappeler comment le territoire s'est développé. Ainsi les châteaux, églises, canaux, et autres ouvrages marquent des points de repère qui nécessitent une protection et une qualification importantes.



## Focus sur le cœur dijonnais

Le centre historique de Dijon, appartenant à la composante du bien des Climats du vignoble de Bourgogne inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, est un ensemble urbain remarquable. Si l'intégralité est marquée par une forte minéralité, la Renaissance a transformé Dijon de son rôle défensif vers une conception plus esthétique et ordonnée de l'urbanisme. Le végétal prend la forme de parcs et d'avenues arborées encore bien présent aujourd'hui.



*Place de Libération, Dijon - CITTANOVA*

Le tissu urbain est lui dense, principalement composé de maisons de ville et de petits immeubles avec commerces au rez-de-chaussée et logements aux étages.



*Centre historique, Dijon - CITTANOVA*

En dehors du centre historique, les faubourgs de Dijon présentent un paysage urbain hétéroclite avec des variations marquées, tant sur la densité, que les hauteurs et les implantations. Organisés autour des boulevards du XIX<sup>e</sup> siècle, ces quartiers mêlent une architecture bourgeoise, industrielle et moderne. Les quartiers jardins, issus d'anciens lotissements ouvriers, sont composés de maisons mitoyennes avec jardins.



*Faubourg, Dijon - CITTANOVA*

Dans la continuité de son extension, Dijon s'est développé par des opérations de grands ensembles, porté par les 30 glorieuses ainsi que par l'extension de ses faubourgs, gagnant peu à peu le pas sur les communes avoisinantes formant un grand tissu urbain métropolitain.



*Fontaine d'Ouche, Dijon - CITTANOVA*

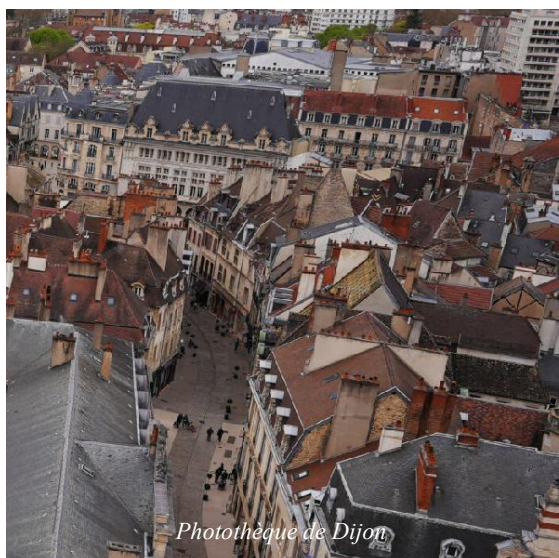
### Un cœur historique dense



66 Logements à l'hectare



66 Logements à l'hectare



Photothèque de Dijon

#### *La densité*

Le tissu historique de Dijon est composé d'un habitat dense, maillé par des rues et ruelles formant des îlots plus ou moins grands. Composé de parcelles généralement comprises entre 200m<sup>2</sup> et 300m<sup>2</sup>, le bâti se compose de maisons de ville et petits immeubles pouvant atteindre le R+2 voir R+3 avec rez-de-chaussée commercial. Le front bâti est continu en limite séparative et à l'alignement. L'emprise du bâti est forte et faiblement végétalisée. Quelques grandes parcelles apparaissent, généralement à vocation économique ou industrielle.

#### *L'organisation*

Le centre de Dijon constitue un ensemble urbain remarquable, organisé autour d'un réseau de rues, ruelles et places. Ce réseau viaire délimite une trame bâtie dense et compacte, formant des îlots de tailles variées. Le maillage serré des rues, agrémenté de places ornementales et parfois ponctué d'un système d'impasses, confère au tissu urbain une composition complexe. La place de la voiture, y est devenue plus restreinte, en raison des récents travaux de piétonnisation et de mise en valeur du centre historique.

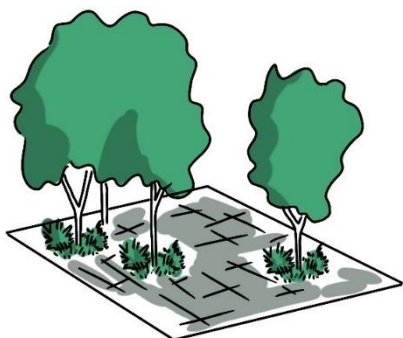
#### *Les morphologies*

Le cœur historique de Dijon, reconnu dans le cadre de l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 2015, est constitué d'un paysage urbain et architectural complexe qui illustre les différentes périodes historiques. Ainsi, les faubourgs, développés autour du centre, regroupent des styles variés, de l'haussmannien à l'Art Déco et à l'habitat ouvrier, avec une intégration progressive d'éléments contemporains. Des bâtiments militaires, religieux, institutionnels enrichissent encore ce paysage urbain complexe et dynamique.

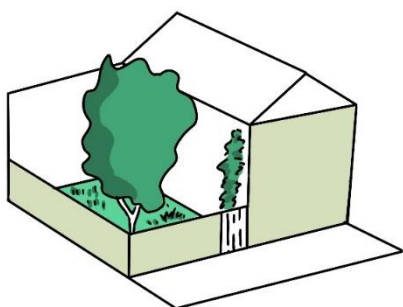
### Une place du végétal limitée mais organisée en cœur historique

La place du végétal bien que contrainte en cœur historique, apparaît à l'aide d'une trame organisée. Le développement de la ville de Dijon dans les années 1800 a amené une composition sous forme de place, de placette et de grands boulevards végétalisés. Aujourd'hui la place du végétal dans ce cœur historique se retrouve sous 3 cas de figure :

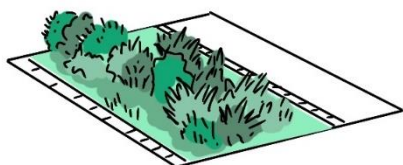
#### Cas de figure 1 : Place ou placette arborée



#### Cas de figure 2 : Court privé donnant sur rue



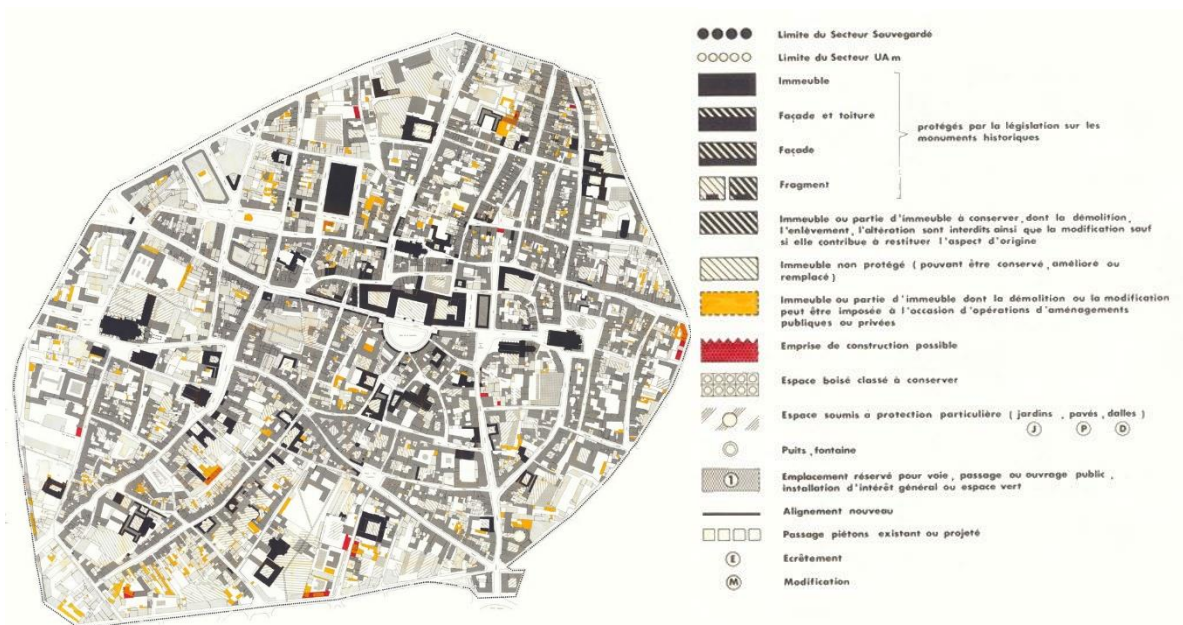
#### Cas de figure 3 : végétation basse en pas de porte ou sur rue



### Un cœur historique enclin à des démarches de protection patrimoniale et paysagère

Dijon Métropole comprend 6 sites et 74 monuments classés, ainsi que 7 sites et 154 monuments inscrits à l'Inventaire Général des Monuments Historiques, avec une zone de protection de 500 mètres autour de chaque site.

Le règlement local de publicité intercommunal (RLPi) de Dijon Métropole encadre l'affichage publicitaire pour préserver le paysage et le patrimoine ainsi que pour permettre la bonne insertion des mutations urbaines et du renouvellement urbain.



### Des mutations en cours, et des dynamiques à perdurer

Depuis les premiers projets d'embellissements dans les années 1800, jusqu'à l'amorce de la piétonisation du centre-ville de Dijon, les mutations urbaines ont toujours été présentes dans la ville.

Aujourd'hui, un grand nombre de travaux ont été réalisés afin de permettre la bonne expression de l'architecture et des paysages urbains. La place de la voiture a été réduite pour laisser place à des dynamiques d'axes piétons, de voies cyclables ou de places et placettes exclusivement piétonnes.

La végétation bien que restreinte par le côté patrimonial du cœur historique se développe et propose des initiatives simples mais essentielles.

Depuis 2016, le centre historique de Dijon et les zones de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) sont reconnus comme "sites patrimoniaux remarquables" (SPR).



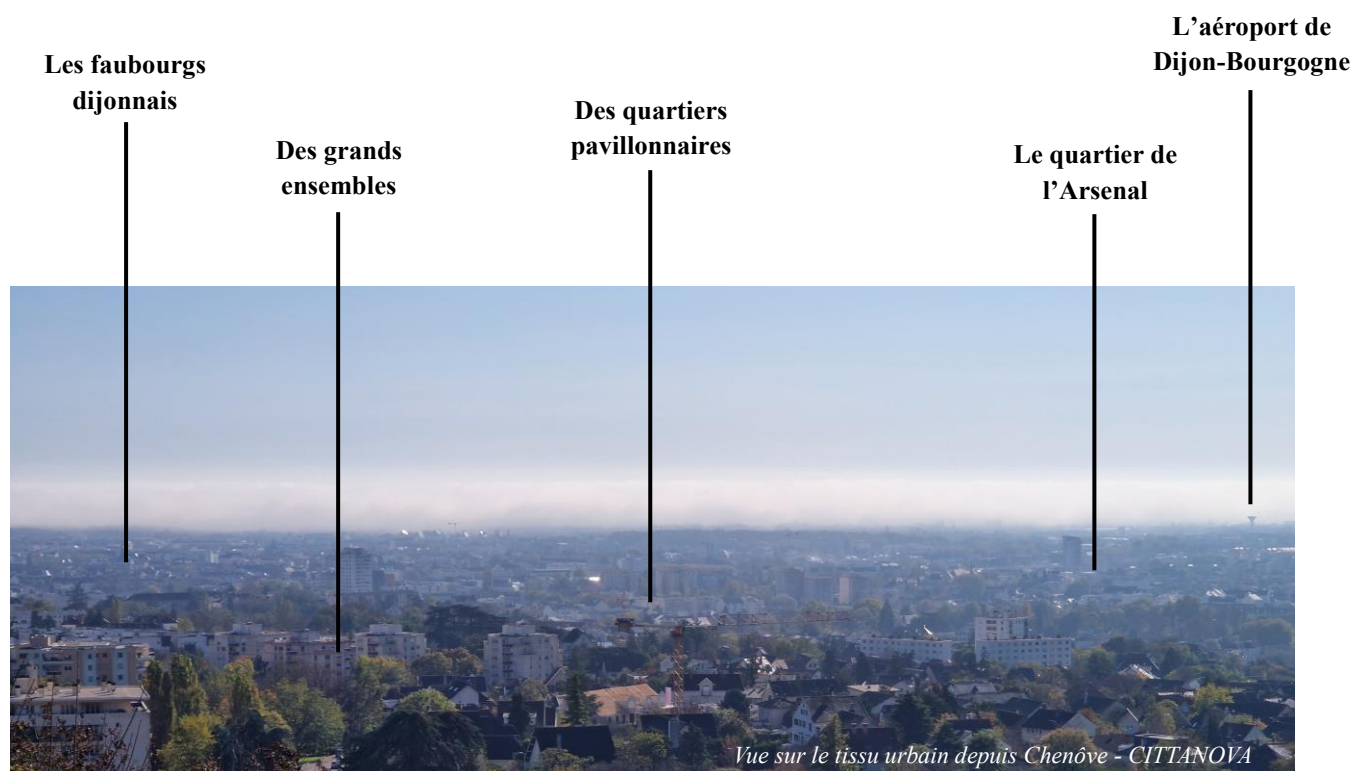
## Le tissu urbain métropolitain

Initié par la ville de Dijon et les communes de la première couronne, le tissu urbain métropolitain est lui-même composite.

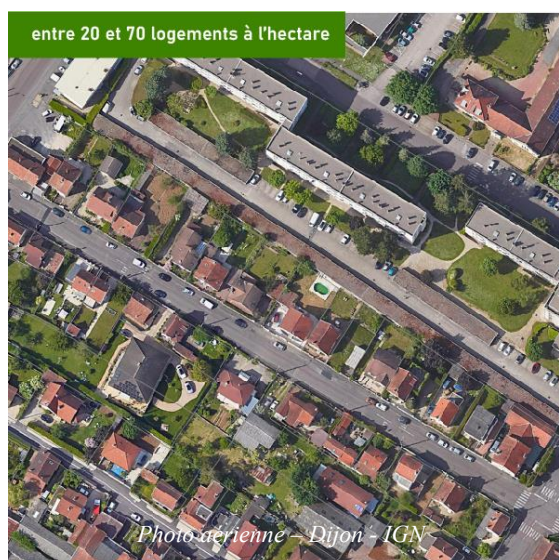
En effet, au sein de ce tissu, on peut observer les différentes périodes du développement urbain de la métropole dijonnaise en passant par des grands ensembles, des quartiers pavillonnaires, l'extension de faubourgs ou encore les quartiers en renouvellement urbain à l'image du quartier de l'Arsenal.

Ajoutés à ces différents ensembles, des espaces tertiaires et des grandes infrastructures (aéroport, Zénith, CHU, etc.) ponctuent les vues sur le grand paysage et structurent une compréhension d'un ensemble urbain complet, symbolisant bien une métropole.

Pour autant, les éléments urbains distincts se noient dans une masse urbaine unique, où seul quelques cœurs historiques semblent se dégager, notamment grâce à leurs situations géographiques qui permettent de conserver une lisibilité paysagère.



### Une mixité fonctionnelle et une densité variable



### La densité

Le tissu urbain métropolitain se caractérise par des parcelles de taille moyenne, d'environ 500 m<sup>2</sup>, correspondant principalement aux maisons de ville. On y trouve également, par endroits, de grandes parcelles en lanière, dépassant 1 000 m<sup>2</sup>, avec des cœurs d'îlots libres de construction, ainsi que de très grandes parcelles destinées aux opérations résidentielles d'habitat collectif.

Les maisons de villes sont accolées en R+1, ou isolées. Le tissu est légèrement plus dense que dans les zones pavillonnaires et fluctue entre 20 et 30 logements à l'hectare. Pour les ensembles résidentiels collectifs, la taille est variable allant du R+2 au R+5/6 avec une densité importante de 50 à 70 logements à l'hectare.

### L'organisation

Le contexte urbain de ce tissu se caractérise par de larges avenues et des axes de faubourgs à vocation routière, formant un maillage complété par un réseau plus dense de rues perpendiculaires. Ces rues délimitent de grands îlots allongés et offrent une desserte secondaire grâce à des ruelles et des impasses.

L'implantation est très majoritairement en léger retrait des voies, autant que des limites séparatives. Pour les logements collectifs, les implantations sont aléatoires (principalement perpendiculaires ou en biseau par rapport aux voies avec stationnement en pieds d'immeuble).

### Les morphologies

À l'image des différentes densités et des périodes historiques variées, le tissu métropolitain présente une grande diversité de morphologies. Il intègre des grands ensembles construits dans les années 70, des quartiers résidentiels sous forme de lotissements plus denses que la moyenne, ainsi que de nouveaux quartiers urbains. Ces derniers respectent des trames inspirées des cités-jardins ou des écoquartiers, avec des formes urbaines davantage orientées vers une architecture contemporaine.

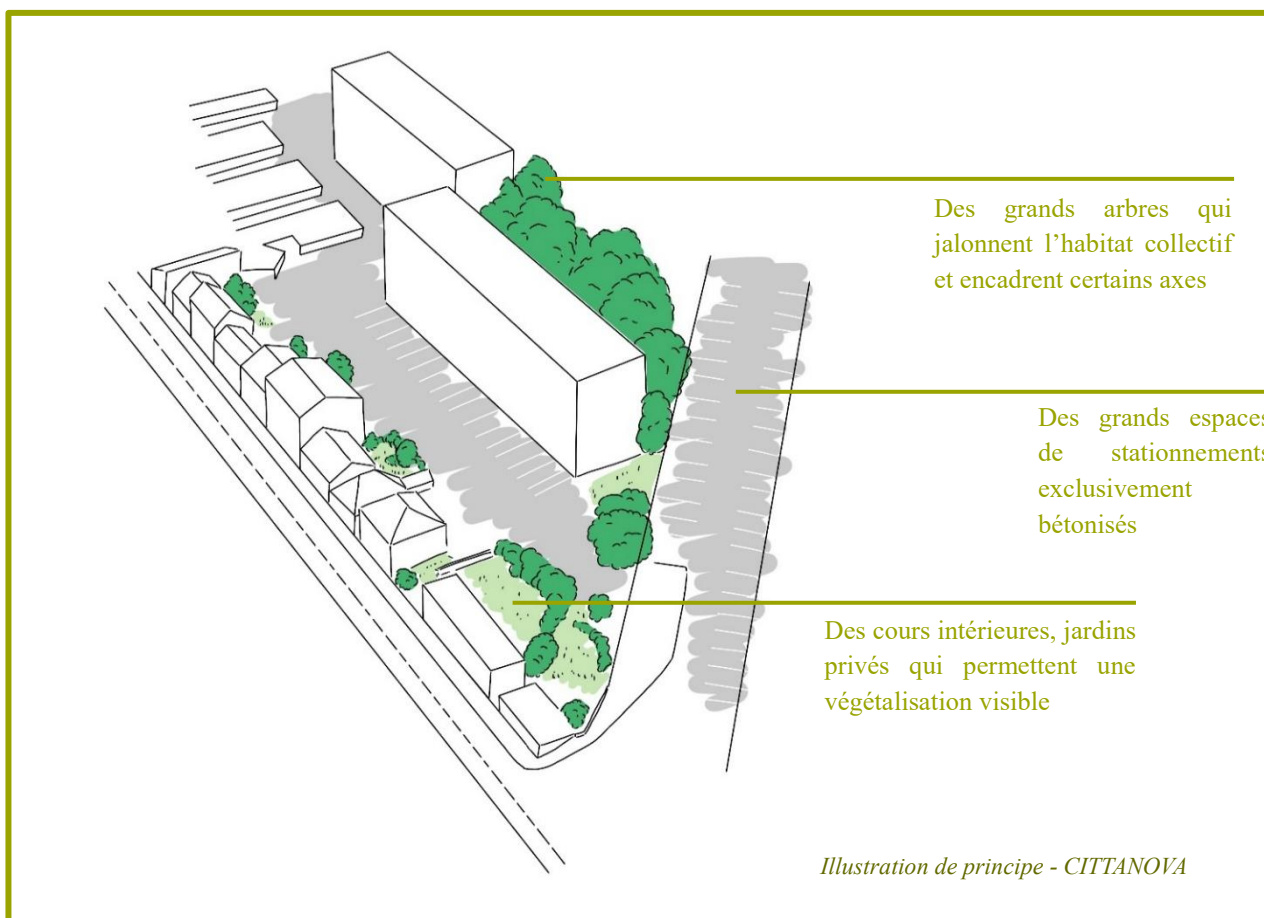
**Une végétation limitée aux espaces privés ou aux grands espaces publics**

Le tissu urbain métropolitain est composite sur la place de la végétation. Au niveau des secteurs d'habitations, les grands ensembles ou collectifs génèrent peu d'espaces verts. Des grandes nappes de stationnement, peu végétalisées amplifient ce caractère minéral, et seuls quelques arbres octroient des espaces végétalisés.

L'habitat moins dense, lui, constitue des poches de végétation limitées aux espaces privés (cours, jardins,...). Cette végétation prend parfois le pas sur les espaces publics en offrant un cadre extérieur.

Contraint par l'espace et l'emprise de certains bâtiments, le tissu urbain métropolitain met en place un réseau de parcs urbains, squares et places végétalisées qui permettent d'octroyer une part d'espace vert dans l'urbanisation.

lac Kir et ses abords, le Jardin de l'Arquebuse, le Parc de la Colombière et le Square Darcy sont des lieux de promenade très appréciés des résidents, permettant un contact privilégié avec la nature et des points d'eau.



Ainsi, les parcs urbains autour de Dijon offrent des espaces de verdure et de fraîcheur en bordure de la ville. Parmi eux, les parcs de Fontaine-lès-Dijon, le

**Un ensemble urbain soumis à une conurbation de plus en plus forte**

L'ensemble du tissu métropolitain se développe de manière concentrique autour de Dijon. Porté par le développement de la Métropole, les communes voisines sont absorbées petit à petit devenant des quartiers à part entière de Dijon.

Ce développement induit une conurbation forte entre les différentes communes qui perturbent fortement les lisibilités des différents tissus urbains. Lors des traversées, notamment celles correspondantes aux entrées de villes et d'agglomération, l'impression d'un tissu urbain continu prend place. La traversée s'opère sans réellement comprendre que l'on vient de changer de commune.

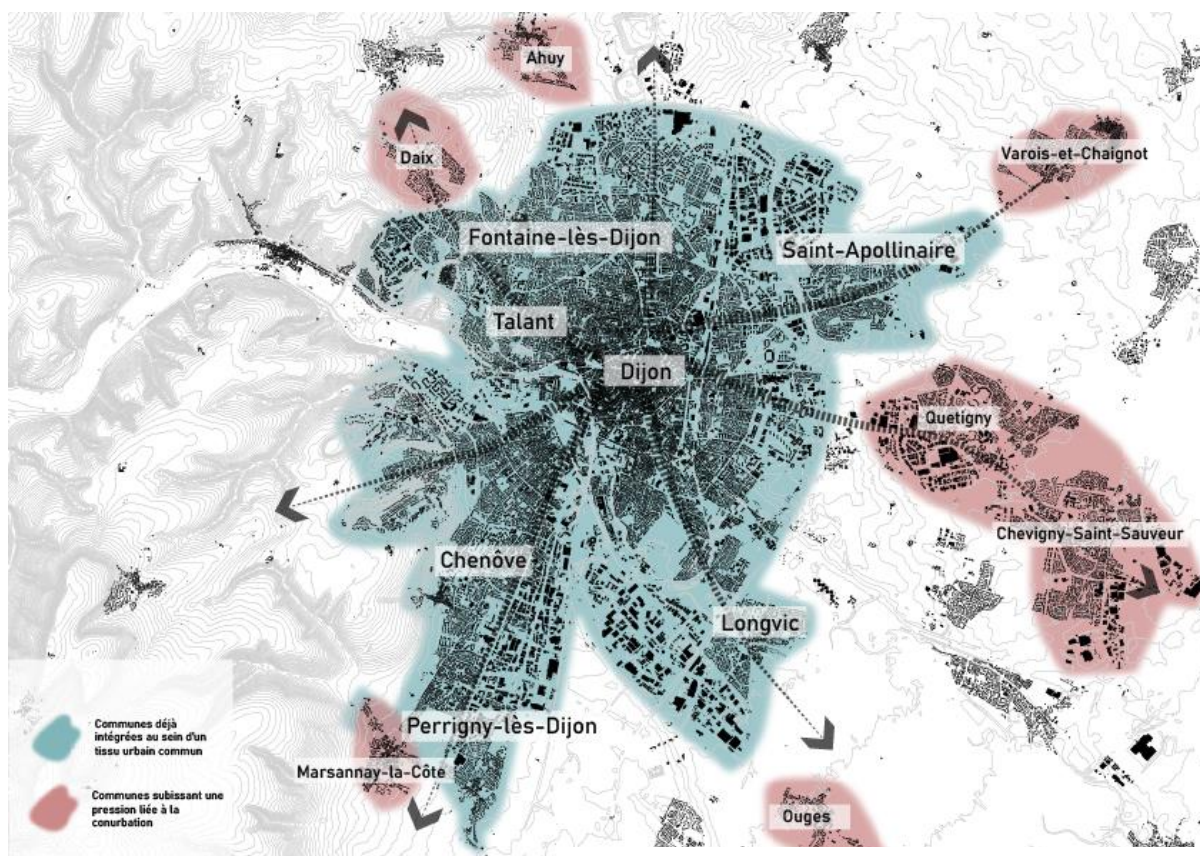
A proximité de Dijon, dans la première couronne, le développement est tel que les communes de

Fontaine-lès-Dijon, Saint-Apollinaire, Longvic, Talant, Chenôve et Perrigny-lès-Dijon sont pleinement intégrées au sein du tissu urbain métropolitain.

Toujours dans cette dynamique de conurbation forte de manière concentrique, les communes de Daix, Ahuy, Varois-et-Chaignot, Quetigny, Chevigny-Saint-Sauveur, Ouges et Marsannay-la-Côte subissent une pression forte et tendent à rejoindre petit à petit ce continuum urbain.

Ainsi, le maintien des espaces de respiration et la requalification de certaines portes d'entrées sont nécessaires pour lutter contre ce phénomène de conurbation autour de Dijon.

Cependant, la conurbation peut également être un outil de développement rapproché entre les différentes communes sous d'autres prismes.



*Cartographie de l'effet de conurbation - CITTANOVA*

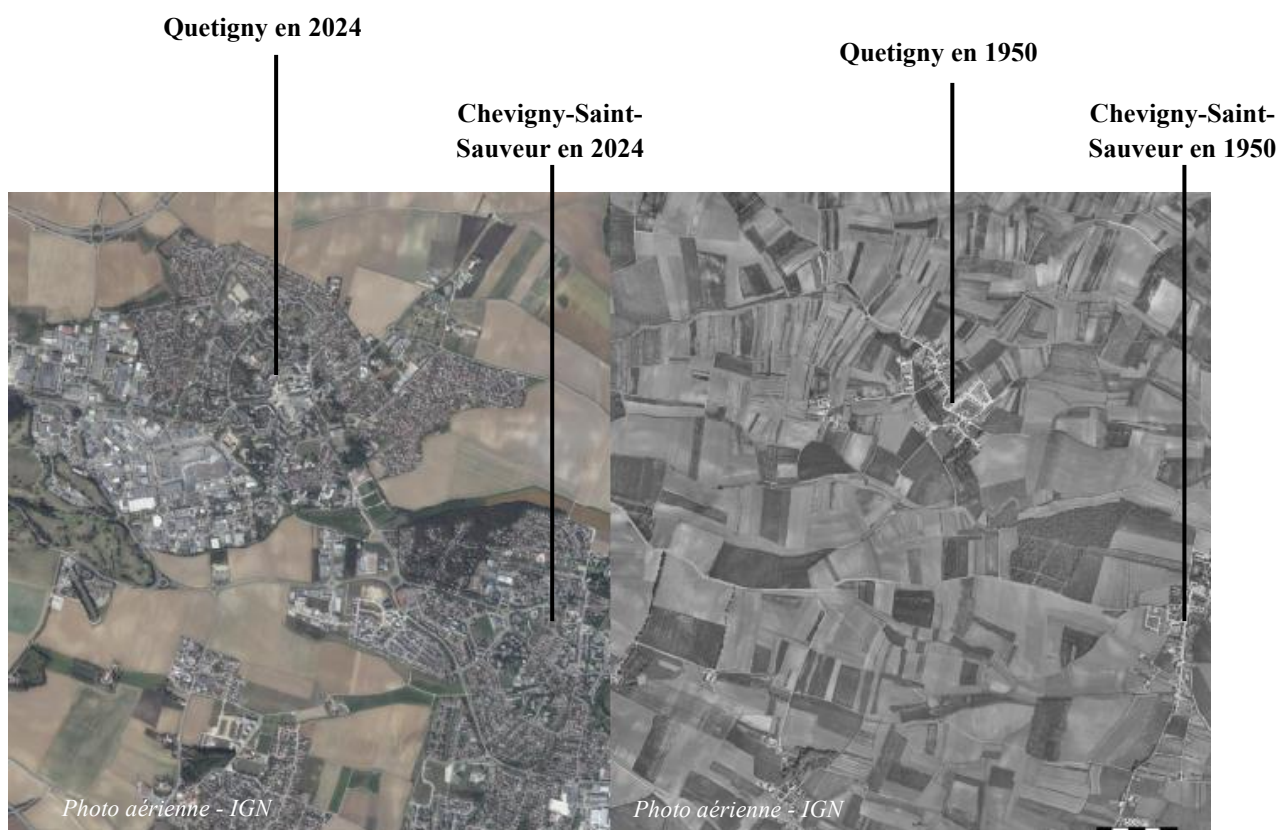
### Focus sur les villes nouvelles

A l'image de Quetigny, ancien petit village rural de 354 habitants proche de Dijon devenu une ville de plus de 10 000 habitants, l'essor des 30 glorieuses, le développement économique de la ville de Dijon et la volonté de personnages publics ont fait émerger des « communes nouvelles ».

Sous l'égide d'un plan d'expansion conçu pour la commune de Quetigny, le tissu urbain propose

aujourd'hui une architecture et une conception des espaces bien spécifiques à l'échelle du SCoT.

D'autres communes à l'image de Chevigny-Saint-Sauveur ont aussi connu une urbanisation rapide, entraînant la création de nouveaux tissus urbains de qualités variables. Cependant, ces « villes nouvelles » se distinguent par leurs principes fondateurs, leur conception et leurs nouvelles dynamiques, offrant des paysages urbains reconnaissables qui peuvent contraster et parfois perturber les paysages environnants.





### La densité

Le tissu urbain des villes nouvelles est composé d'un maillage entre habitat individuel ou mitoyen d'une densité d'environ 25 logements à l'hectare, et d'habitats collectifs, plus denses pouvant aller jusqu'à 50 logements à l'hectare.

Au sein du tissu, la mixité fonctionnelle permet de densifier la ville sans écarter les espaces privés, publics et la place du végétal.

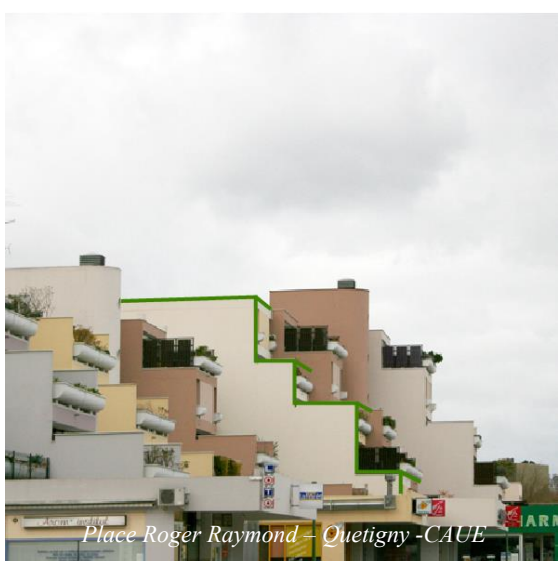
L'habitat individuel ou mitoyen prend place sur des parcelles plus ou moins grandes, entre 200 m<sup>2</sup> et 600m<sup>2</sup>, positionnées en lanière avec un front bâti donnant sur rue.



### L'organisation

Au sein des villes nouvelles, la voirie conditionne des formes géométriques assumées à l'image d'une cité-jardin. Composé d'un réseau de voies hiérarchisées entre des grands axes supports de trames végétales, des voies secondaires et des petites rues desservant les habitations, ce réseau organise le tissu urbain.

Pour autant, le fort développement des villes nouvelles et ce réseau viaire organisé, peut tendre à créer des tracés labyrinthiques pouvant questionner la morphologie du tissu.



### Les morphologies

Poussé par un renouveau voulant s'écarter des grands ensembles urbains des 30 glorieuses, les morphologies urbaines des villes nouvelles sont diverses et parfois novatrices pour leurs temps. Le tissu est composé de maisons individuelles standardisées, mais également de maisons mitoyennes ou de petits collectifs, alternant les hauteurs et les formes urbaines dans le paysage.

La disposition des logements collectifs en escalier ménage des terrasses privées et donne la fausse impression d'une densité bien plus forte que la réalité par exemple.

### Une place du végétal forte et structurée

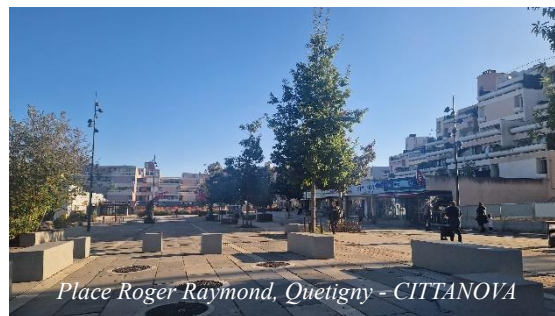
Les villes nouvelles ont été conçues pour intégrer directement une trame de parc, de jardin et de végétation directement au sein du tissu urbain.

Cette volonté, se ressent plutôt bien aujourd'hui, où lors de la traversée du tissu, une ambiance similaire à une ville parc se fait ressentir. Les trames végétales bordent les habitations individuelles et collectives, permettant de toujours avoir à l'œil le végétal.



Quartier résidentiel, Quetigny - CITTANOVA

balcons de Quetigny, proposent des extérieurs privatifs végétalisés.



Place Roger Raymond, Quetigny - CITTANOVA

Dans le même sens, une attention a été portée à la topographie et à l'insertion des formes urbaines, notamment des espaces économiques au sein du paysage urbain.

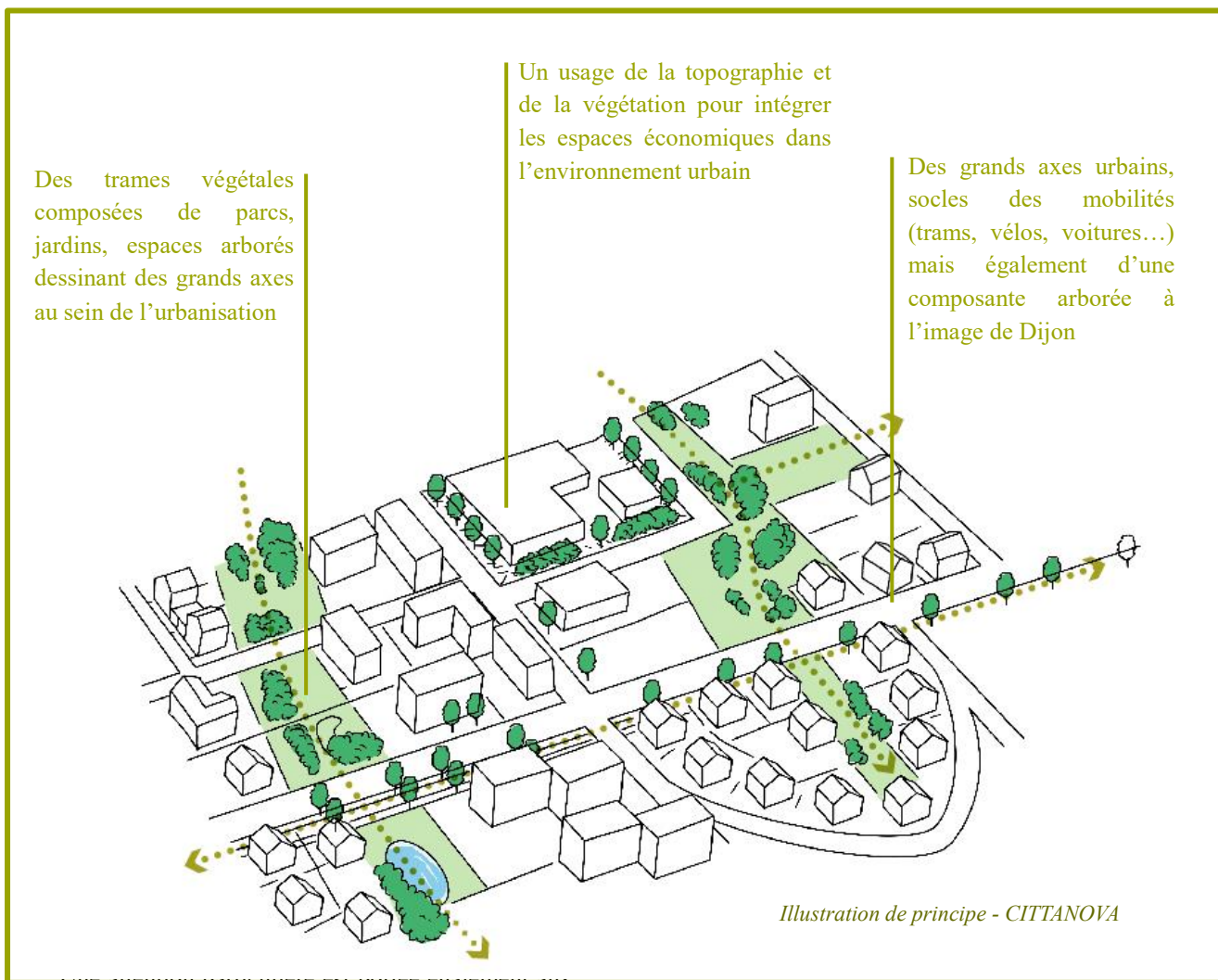


Illustration de principe - CITTANOVA

espaces privatifs, où les logements escaliers avec

### Des lisières sous pression urbaine

#### *Les lisières agricoles*

Même si la place du végétal est bien présente au sein du tissu urbain et que la composition urbaine et paysagère des villes nouvelles tend vers un équilibre, l'extension et le développement de l'urbanisation vers les espaces agricoles viennent créer elles aussi, à l'image du tissu pavillonnaire, des franges urbaines abruptes, dénuées de transition et impactant les paysages.



Certains espaces, bien que composés d'interfaces entre les champs et le bâti perturbent les paysages par une rupture d'échelle. Le développement urbain et la densification sont venus migrer le long des lisières agricoles provoquant des franges urbaines intenses et monotones, occultant la présence d'une végétation.



#### *Le rapport au cours d'eau*

En direction de Dijon, le réseau de cours d'eau qui serpentent les plaines agricoles tendent à être oublié au sein de l'urbanisation et de son développement.

Il s'agit pourtant d'un motif paysager fondateur de l'expression du territoire du SCoT qui connaît des fragilisations, notamment vers la première couronne dijonnaise. Au sein des villes nouvelles, le rapport à l'eau peut varier, sa trame peut être visible et qualifiée, par la présence d'une végétation et de cheminements doux, mais également oubliée par l'enfouissement de son lit sous l'urbanisation.



Ici, à Chevigny-Saint-Sauveur, la Goulotte est d'abord perceptible par un cheminement piéton et une végétalisation qui accompagne le cours d'eau.



Puis la Goulotte est enfouie, ne permettant pas de laisser paraître son expression paysagère.

### Focus sur les communes viticoles

Porte d'entrée de la Côte de Nuits, le territoire du SCoT du Dijonnais est composé de deux communes Marsannay-la-Côte et Chenôve qui relèvent d'un tissu urbain lié à la vigne et au relief faisant partie des Climats du vignoble de Bourgogne inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Coteau en bande étroite à la renommée internationale grâce à ses domaines viticoles, la vigne et ses rangées rectilignes, rythment le paysage au côté du bâti agricole, viticole et résidentiel.



Le tissu urbain des villages viticoles est étroitement lié à leur cœur historique, à la vigne et au relief sur lequel l'urbanisation s'est développée. Situés sur des coteaux, les centres-bourgs historiques surplombent légèrement la plaine, affirmant leur présence par des silhouettes urbaines caractéristiques.

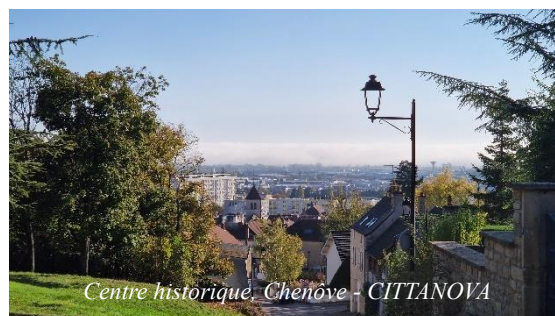


Ce paysage culturel est valorisé au travers d'itinéraires ou de sentiers équestres. Ces itinéraires sont également l'occasion d'informer les promeneurs sur des thématiques identitaires du territoire (« Climats et exploitation de la pierre », « Climats et ordres religieux », etc.).

Une application, « Balade en Bourgogne », est même disponible pour faciliter la découverte de ces paysages emblématiques.



En redescendant, les axes principaux permettent de cadrer des vues vers la plaine, là où l'urbanisation s'est développée de manière plus intense.



Bien que préservé dans sa grande majorité, le tissu urbain des villages viticoles se délie petit à petit en direction de la plaine pour se noyer dans le tissu urbain métropolitain dijonnais.

## Un tissu historique dense tourné autour de la viticulture



### La densité

Le tissu historique des communes viticoles est assez dense, entre 30 et 50 logements à l'hectare. Composé de vieilles fermes réaménagées en logements et de maisons de villages, le tissu urbain propose un front bâti aligné à la voirie. Le bâti, pouvant aller jusqu'à R+2+C s'ouvre ponctuellement sous forme d'îlot en U avec cour centrale.

La proximité avec Dijon et la pression urbaine ont favorisé un développement urbain récent plus proche de la plaine et plus en lien avec le tissu urbain pavillonnaire.



### L'organisation

Historiquement développée sous forme de villages rues, l'organisation viaire se présente sous un axe principal où gravitent autour les habitations, domaines viticoles implantés en cœur de bourg et les espaces publics. Quelques petites voies se disséminent vers le vignoble permettant d'obtenir des vues panoramiques sur le territoire.

Petit à petit, le développement urbain a entraîné un développement plus concentrique, et formé de nouveaux axes secondaires.



### Les morphologies

Bâti sous forme d'îlot en U, T ou en L, l'habitat traditionnel est composé de pierre. Le développement du tissu s'est installé parallèlement aux courbes de niveau formant des silhouettes. Présent au sein du tissu urbain et dans le vignoble, le bâti historique rappelle l'histoire des Climats du vignoble de Bourgogne et son économie. Sous forme de domaines viticoles, châteaux, habitat vigneron, meurgers, cabotes et pressoirs à vin, l'urbanisation et le bâti fondent également la renommée de ce tissu et la valeur universelle exceptionnelle (VUE).

## Un paysage qui témoigne d'une longue construction historique

Le paysage culturel des Climats du vignoble de Bourgogne inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2015 constitue un paysage culturel vivant et évolutif par essence. L'ensemble de ses composantes naturelles, viticoles, bâties et culturelles témoignent de la construction historique d'un modèle de viticulture d'exception. Ces espaces racontent à eux seuls une histoire géographique, paysagère et historique, décrivant peu à peu l'impact de l'homme sur l'environnement et sur le développement viticole de la région. Chenôve et Marsannay-la-Côte partagent une histoire riche et un développement urbain marqué par leur proximité avec Dijon et leur tradition viticole. Au Moyen Âge, les deux communes étaient étroitement liées aux grands établissements religieux dijonnais.

Les deux communes ont conservé leur centre ancien caractéristique. À Chenôve, le centre est structuré autour de deux rues principales en T, tandis qu'à Marsannay-la-Côte, il s'organise autour d'une place publique regroupant église, mairie et école, avec des

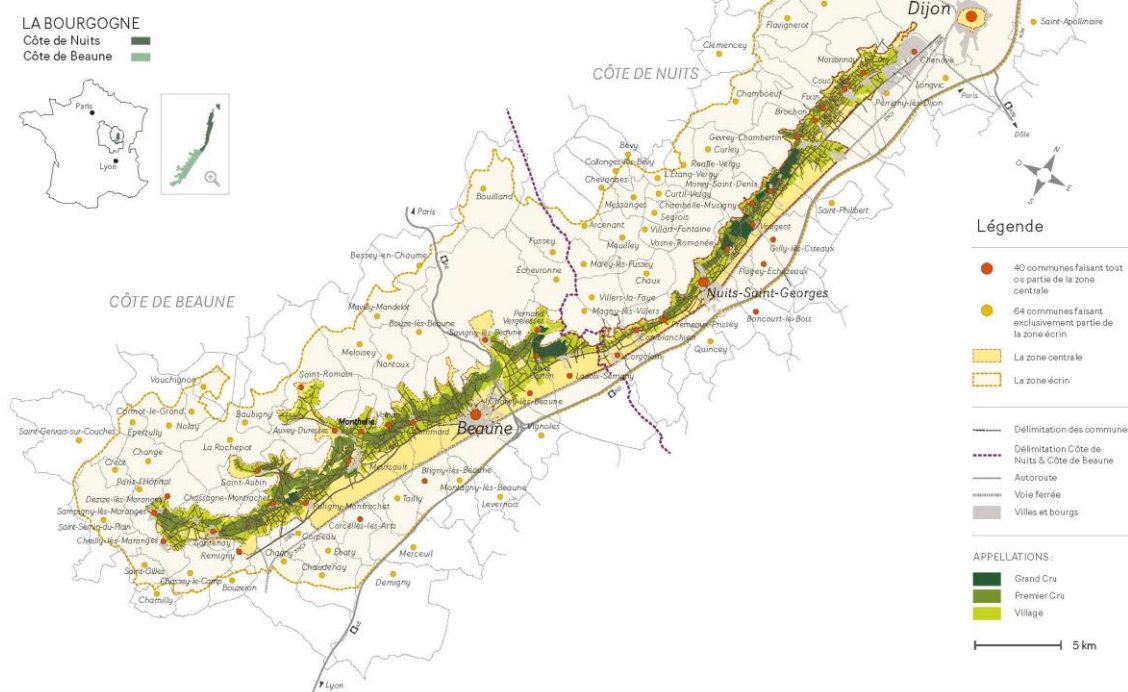
siècle, leur urbanisation s'est accélérée, formant une continuité avec Dijon. Chenôve et Marsannay-la-Côte se sont développées autour de la RD 974, avec des zones pavillonnaires, des lotissements et des habitats collectifs au Nord, tandis que des zones d'activité et d'équipements se sont implantées à l'Est.

Ancrées dans la culture viticole depuis l'époque gallo-romaine, les deux communes témoignent de leur héritage rural tout en s'intégrant dans une dynamique urbaine moderne.

Attestant de cette histoire, la valeur universelle exceptionnelle (VUE) de ce Bien culturel se caractérise par les paysages naturels portés par les vignes et les paysages bâtis issus de l'histoire du territoire.

## Les Climats du vignoble de Bourgogne

Périmètre inscrit au Patrimoine mondial



bâties denses en alignement sur les rues. Au XX<sup>ème</sup>

### Une végétation forte portée par le vignoble

Au sein du tissu urbain, la végétation est bien présente, et notamment par le prisme des vignes.

Le vignoble ceinture l'urbanisation, et la situation géographique en coteau des bourgs permettent alors d'offrir des co-visibilités entre l'urbain et les vignes apportant cette impression de nature en ville.

Au sein même du tissu urbain, la vigne est également présente et offre des espaces de respiration entre le bâti et les massifs forestiers. Les parcelles de vignes délimitées par des petits murets en pierre composent le tissu et offrent une qualité végétale au sein même de l'urbanisation.



Les entrées de villages connaissent elles aussi un verdissement, qui permet à la fois de marquer un effet de porte et de qualifier la frange urbaine.

Malgré le développement d'un tissu pavillonnaire, le rapport à la nature reste prédominant au sein de ce tissu et livre une réelle compréhension des lieux et de son histoire.



Des vues dégagées sur les coteaux qui transmettent un ressenti de nature en ville

Des parcelles de vignes ancrées au sein des villages, séparées par des petits murets qui offrent des écrans de verdure

Des petites plantations et vignobles, en entrée de bourg qui marquent le caractère des villages viticoles et un effet de « porte »



## **Des paysages à préserver au titre de la VUE du Bien UNESCO**

Comme exprimé précédemment, les paysages des villages viticoles s'organisent autour d'un système productif fondateur, intrinsèquement lié à la viticulture. Ils forment des ensembles cohérents où les fonctions de production, de commercialisation et d'habitat coexistent harmonieusement dans un tissu bâti compact. Cette organisation reflète une continuité architecturale, paysagère et historique qui fondent en partie la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien.

Cependant, ces paysages uniques sont menacés par des développements récents liés au dynamisme économique et résidentiel, ce qui peut altérer la qualité et les perceptions de la VUE.

### *L'extension des zones d'habitat et des activités commerciales ou artisanales*

Le développement de zones d'activités et d'extensions urbaines doit s'inscrire dans le respect des principes hérités de l'organisation traditionnelle.

Face à des contraintes géographiques (relief, orographie), les villages s'étendent pour accueillir de nouvelles zones d'habitat ou d'activités artisanales et commerciales. Ces développements peuvent modifier les paysages du Bien en altérant les silhouettes villageoises et leurs abords. L'extension de ces zones peuvent conduire à la création d'écrans bâtis masquant la transition vignevillage, à l'installation d'espaces de services ou de stationnement souvent discordants, ou encore au renforcement de l'impact des réseaux urbains (énergie, eau, voiries). L'enjeu est de concilier ce dynamisme avec la préservation des paysages et de l'identité des Climats du vignoble de Bourgogne.

### *Le développement des aménagements touristiques liés au Bien*

Le tourisme joue un rôle essentiel pour valoriser et préserver le patrimoine tout en respectant son identité. Il doit être conçu comme un complément aux activités viti-viticoles, sans transformer les parcelles de vignes en lieux d'exposition ou de loisirs. Les aménagements touristiques (belvédères, haltes, lieux de dégustation, hébergements, signalétique, etc.) contribuent à faire connaître et reconnaître les spécificités des Climats, mais leur impact sur la VUE et les attributs du site doivent être rigoureusement maîtrisés.

### *La gestion de la publicité*

L'affichage publicitaire est encadré pour préserver la qualité visuelle et l'identité des lieux. Cependant, lors de la traversée de la RD974 le tissu urbain dilué et distinct du tissu de village viticole crée un espace de confusion, mêlant enseignes publicitaires et panneaux signalétiques. Les enseignes publicitaires des entreprises de la zone économique et commerciale viennent en effet contraster avec une signalétique plus sobre en direction du Bien.



*Traversée de la RD974 - CITTANOVA*

*Les lisières viticoles*

Au sein des vignobles de la Côte de Nuits, la qualité des sols conduit à une exploitation intensive de chaque parcelle.

Couplée à la proximité de l'agglomération dijonnaise, la pression urbaine et viticole provoque parfois des confrontations directes, sans transition, entre les espaces bâtis et agricoles.



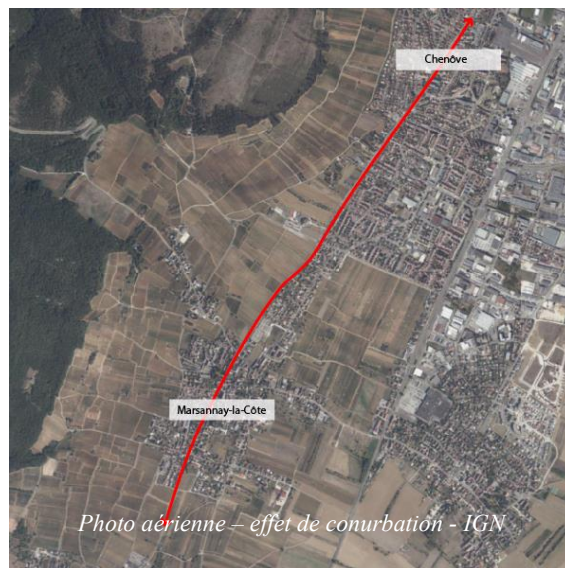
En lisière, les formes urbaines jouent un rôle important : la taille des parcelles et la disposition des jardins par rapport aux terres viticoles influencent grandement la perception de celles-ci, qui peuvent se retrouver intégrées et invisibilisées dans le développement urbain.



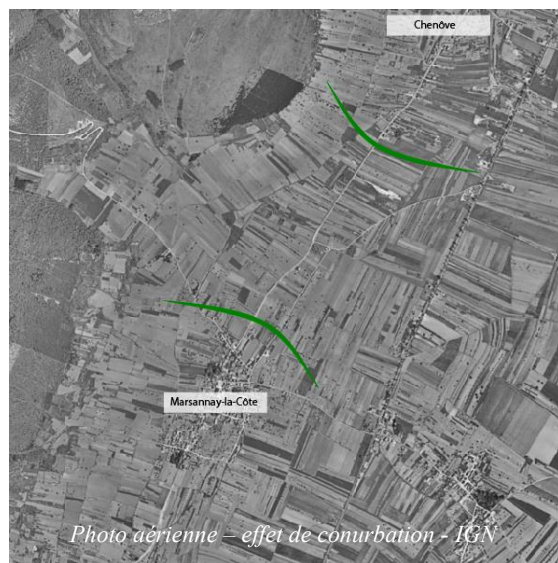
*Des espaces de respiration fragilisés par une conurbation*

Poussé par l'urbanisation de Dijon, le tissu urbain des communes viticoles s'est développé en direction de la plaine agricole et de la ville de Dijon.

Petit à petit, le long de la RD122, une conurbation s'installe de plus en plus entre Marsannay-la-Côte, Chenôve et Dijon.



Les espaces de respiration et les coupures vertes historiquement présentes entre les communes subissent des pressions perturbant les paysages.



## Les zones pavillonnaires

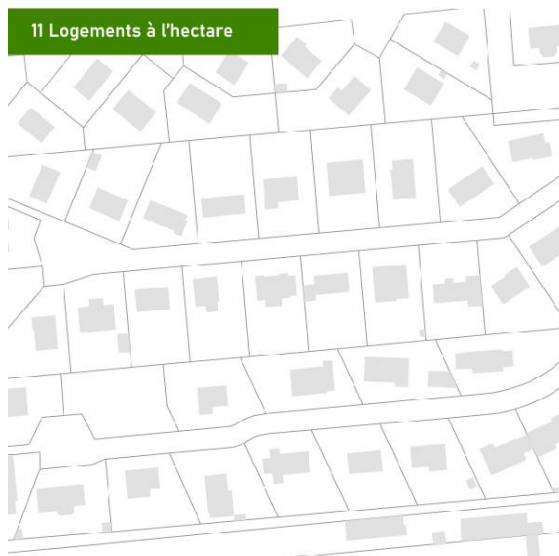
Le développement pavillonnaire, notamment en extension s’est développé de manière assez forte sur le territoire du SCoT du Dijonnais. Les communes des plaines ondulées, sous l’influence de la métropole dijonnaise se sont vite développées et résidentialisées. Des lotissements entiers ont vu le jour, parfois de très grande taille plus ou moins en continuité du tissu existant.



Les espaces pavillonnaires majoritairement développés en extension viennent peu à peu grignoter sur les espaces avoisinants (espace agricole, espace forestier, en lien avec le relief). Ces dynamiques fondent des entités urbaines à part entière qui viennent de temps à autre se détacher du socle géographique historique du village.

Ici, le quartier des Marcs d’Or à Dijon est venu s’installer dans la pente créée par la combe à la Serpent et la combe Persil. Le développement urbain sous forme pavillonnaire se développe en suivant les courbes de niveau afin d’épouser au mieux le relief.



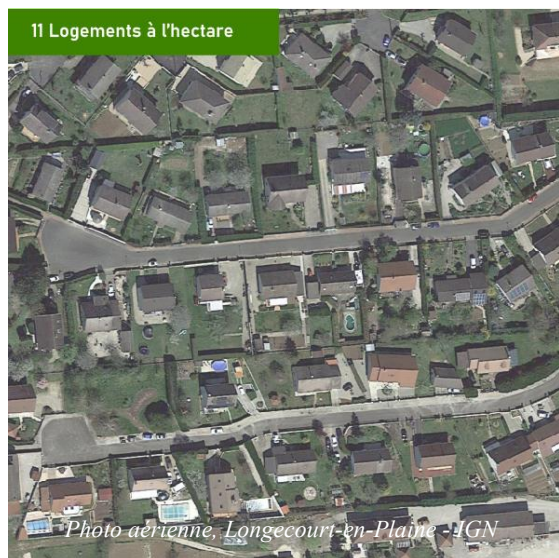


### Une densité faible et une morphologie uniforme

#### *La densité*

Ce tissu urbain pavillonnaire est composé de parcelles ordonnées, implantées le long des axes routiers, généralement comprises entre 500m<sup>2</sup> et 800m<sup>2</sup>. Les hauteurs ne dépassent que très rarement le R+1+C et le front bâti est discontinu.

Le tissu individuel diffus s'implante soit en milieu de parcelle soit en seconde partie. La densité est faible, entre 10 et 15 logements à l'hectare.



#### *L'organisation*

L'organisation viaire caractéristique des lotissements s'organise de manière générale par des trames organiques ou en lignes, avec des dessertes au pas de porte qui débouchent de manière récurrente sur des impasses.

L'esprit « privatif » y est ici très développé, le rapport aux espaces publics est faible et les trames viaires ne servent qu'à desservir les habitats individuels qui s'égrènent le long de la voirie.



#### *Les morphologies*

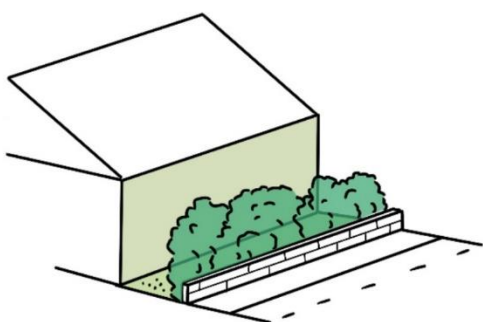
Généralement développées par lots, la morphologie urbaine des zones pavillonnaires est très uniforme, l'architecture et les couleurs utilisés dénotent avec le tissu ancien et les nouveaux modèles (muret ou haie opaque ; toitures terrasses ; formes cubiques) se développent en masse banalisant les paysages.

### Un usage et une place du végétal faible

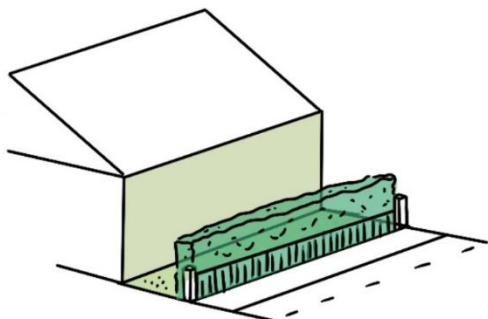
La résidentialisation des communes du SCoT du Dijonnais a entraîné un développement urbain fort, porté autour de la maison individuelle. Les nouvelles formes d'habitat ont également modifié les formes d'habiter l'espace public, et ont impacté la composition de ses espaces et de la place du végétal.

Le peu de présence voire le manque d'espace public au sein de ces tissus pavillonnaires laisse place à une végétation qui se restreint à un élément privatif. Au sein des zones pavillonnaires, la place du végétal se fait donc sous trois cas de figure :

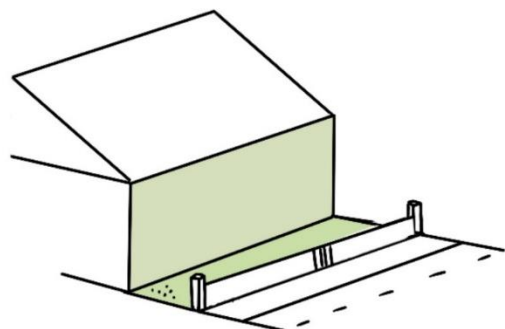
#### Cas de figure 1 : Muret accompagné d'une haie diversifiée



#### Cas de figure 2 : Clôture accompagnée d'une haie uniforme



#### Cas de figure 3 : Muret ou clôture sans végétalisation



### Des tendances paysagères impactant les lisières

Le fort développement des zones pavillonnaires a entraîné une profonde mutation dans la relation entre le paysage et les espaces urbains.

Le caractère uniforme et monochrome notamment, de ces espaces, ont tendance à impacter de manière assez forte les paysages sous deux prismes, les entrées de villages, bourgs, et les franges urbaines en lien avec les espaces agricoles et forestiers.

#### *Les lisières agricoles*

Les extensions souvent récentes, ne possèdent peu, voir pas de traitement paysager faisant office de transition entre l'urbain et l'agricole. On obtient alors des franges urbaines qui viennent séparer les deux espaces de manière nette. Les murets des logements séparent le tissu urbain des espaces agricoles provoquant une continuité urbaine importante en lisière agricole.



Certaines franges dédient toutefois leurs espaces à des usages jardinés ou plantés qui permettent d'offrir une relation plus douce entre l'espace urbanisé et l'espace agricole.



#### *Les lisières forestières*

Dans la même tendance que pour les lisières agricoles, le développement urbain des espaces pavillonnaires est venu se rapprocher de plus en plus des massifs forestiers présents sur le territoire du SCoT, provoquant un contact presque direct entre la forêt et l'habitat.



Dans certains cas, ces espaces peuvent servir à des usages, notamment en amorçant une transition entre l'espace forestier et l'espace urbain, permettant alors de limiter les impacts sur les paysages.



## Les Zones d'Activités Economiques

Au sein du SCoT, les zones d'activités économiques (ZAE) représentent un tissu spécifique et particulièrement important dans l'économie locale. Généralement situées en entrée de ville, elles s'égrènent le long des axes routiers structurants du territoire.

Leur taille et leur emprise au sol importantes en font de véritables tissus urbains à part entière, générant des paysages et des enjeux majeurs pour le territoire du Dijonnais.

A l'échelle du SCoT, on comptabilise actuellement 66 zones d'activités économiques (hors diffus, équipements et implantations ponctuelles), soit un total de 3 000 hectares dédiés à l'activité.

Parmi ces zones, 8 ont des projets d'extension. Il existe également 13 ZAE en projet, soit un total de 350 hectares.



Figure 48 : Zone industrielle de Longvic  
© François Weckerle – Ville de Dijon

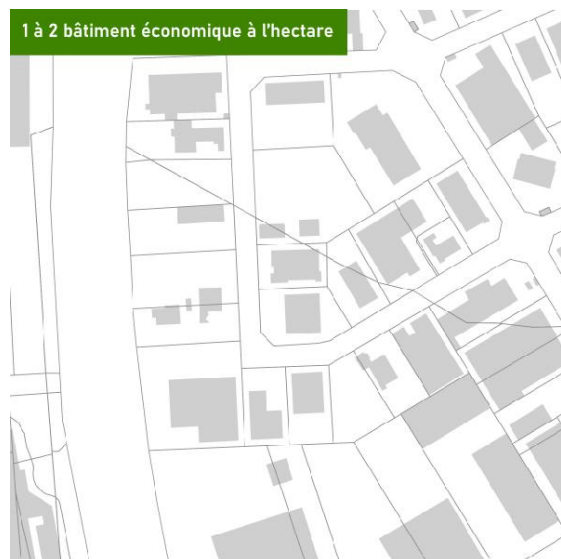


Figure 47 : Cap Nord ©  
François Perrodin – Ville de  
Dijon



Figure 49 : Parc Valmy ©  
François Perrodin – Ville de  
Dijon

## Une emprise au sol conséquente pour une densité relative



### *La densité*

Les zones d'activités économiques présentent un tissu plus lâche, avec une densité moyenne de 1 à 2 bâtiments par hectare. Ces espaces, souvent situés en périphérie immédiate des zones urbaines résidentielles, se distinguent par des parcelles de grande taille, adaptées aux besoins de stationnement et de logistique. Les bâtiments, généralement de plain-pied ou en R+1, sont implantés de manière indépendante, laissant de larges espaces entre eux.

### *L'organisation*

L'organisation y est fonctionnelle, privilégiant l'efficacité et l'accessibilité, avec de vastes voies d'accès et des espaces de circulation. Le cadre bâti, moins contraint que dans les secteurs résidentiels, reflète ici un aménagement qui favorise l'optimisation des flux et la flexibilité des activités. L'organisation viaire dans ces zones est structurée pour faciliter les déplacements et l'accès aux bâtiments, avec un réseau de voiries souvent hiérarchisé. L'espace est adapté de manière presque exclusive à un usage motorisé, laissant peu de place pour des mobilités douces.

### *Les morphologies*

Les constructions, souvent en R+1 voire de plain-pied, se distinguent par des volumes simples et rectangulaires, adaptés à des usages polyvalents. L'architecture privilégie des toitures plates ou faiblement inclinées. Ce style épuré et standardisé s'intègre dans un paysage urbain où l'apparence laisse place à la praticité, sans chercher à marquer une identité architecturale.

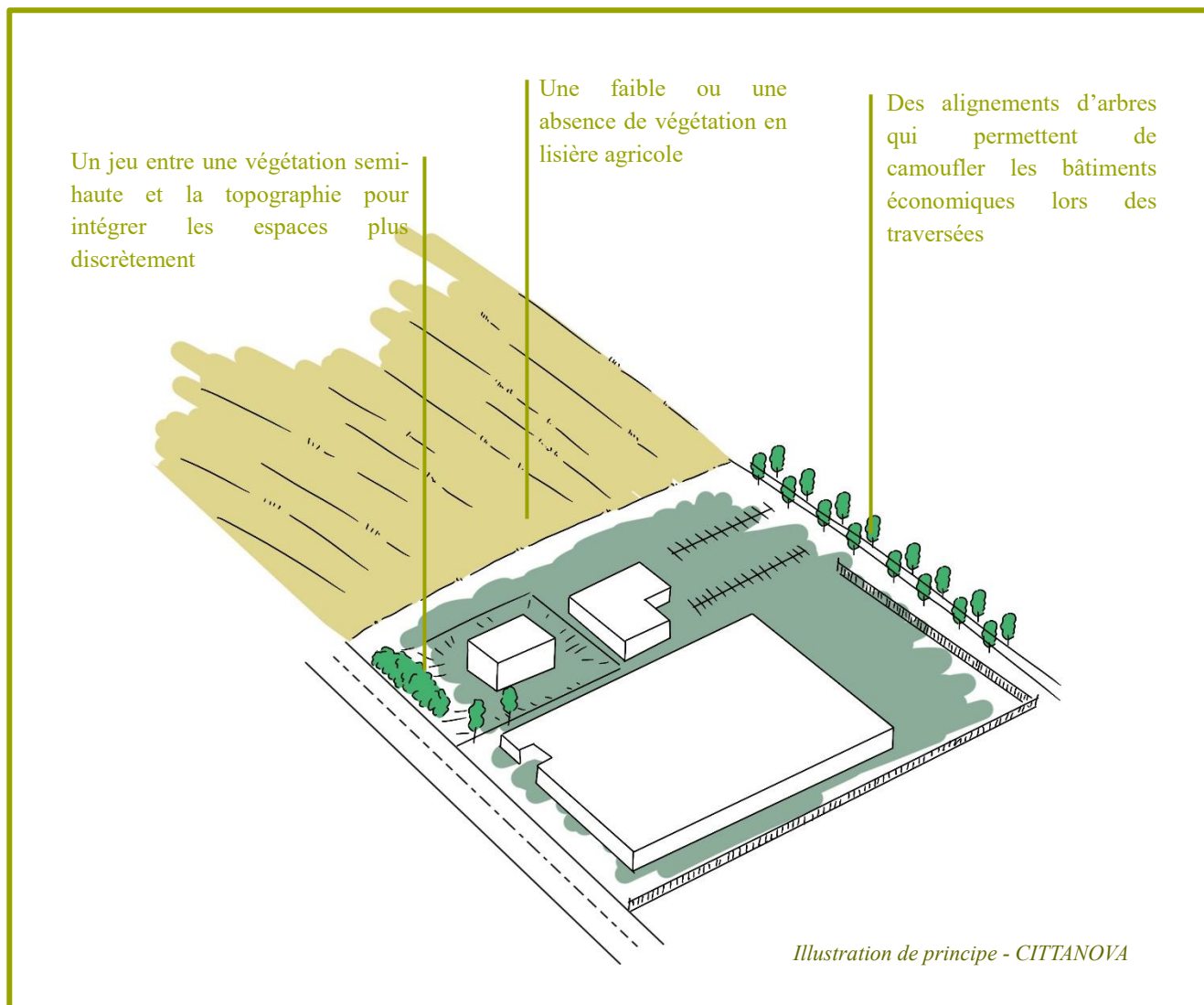
Situés en entrée de ville, ces espaces participent à une banalisation des paysages si aucun espace tampon n'est prévu en périphérie.

**Une végétation limitée et peu développée malgré certains maillages**

De manière générale, les zones d'activités économiques présentent peu d'insertion paysagère et de maillage végétal. Les ZAE du SCoT du Dijonnais ne dérogent pas à la règle et forment de grands ensembles facilement reconnaissables dans les paysages sans réelle présence végétale.



Certaines ZAE à l'image de la zone des Charrières à Quetigny s'intègrent pour autant bien dans un ensemble paysager. En utilisant la topographie, couplée à une des strates végétales basses et hautes, l'insertion du bâti se fait naturellement, s'oubliant presque dans le paysage même si quelques vues et panneaux publicitaires persistent.



### Des espaces à insérer dans des trames paysagères

Les zones d'activités sont disposées sur le territoire en périphérie et sont pour la plupart du temps une des premières visions du territoire. A l'échelle du SCoT, 67 ZAE sont présentes et d'autres sont en cours d'aménagement.



Ces espaces sont concernés par de nombreuses et très grandes surfaces imperméabilisées, à destination du stationnement. Les parkings sont peu végétalisés et ne sont pas mutualisés entre les différents services proposés. Le tissu est alors conçu exclusivement pour une vocation routière, avec de larges voies qui viennent perturber l'échelle du piéton et le paysage urbain.



Afin de proposer des entrées d'agglomération et de villes de qualité ainsi que des espaces qui ne fragilisent pas les tissus et franges avoisinantes, les zones d'activités ont vocation à être intégrées dans une trame végétalisée, permettant de camoufler leurs présences et de structurer ainsi les espaces.

Certaines ZAE sur le territoire ont déjà intégré ces principes à l'image de la zone de Quetigny qui vient s'inscrire dans un léger soubassement géographique, soutenu d'une trame végétale permettant de l'intégrer pleinement au paysage urbain.



Fragilisant les perceptions par leurs faibles intégrations, les zones d'activités perturbent également les espaces agricoles. Les franges sont peu qualifiées, et les espaces tampons peu présents, ce qui conduit à une rupture abrupte avec les surfaces agricoles au profit de grands ensembles bâtis. Cette relation nette vient créer un rapport frontal au paysage, qui, au sein de la plaine alluviale, où les perceptions peuvent être lointaines, favorise une banalisation et une perte d'équilibre paysager.



### Les grandes tendances actuelles

Le territoire du SCoT du Dijonnais est aujourd'hui marqué par une diversité de ses tissus urbains. À l'image d'une mosaïque, ceux-ci se composent d'un empilement de strates historiques, de formes architecturales variées, d'évolutions différenciées selon les époques et les contextes communaux. Ce caractère composite se manifeste aussi bien dans les espaces centraux densément bâtis que dans les périphéries résidentielles issues des décennies de périurbanisation.

Dans la métropole dijonnaise, on observe un processus de renouvellement des formes urbaines, à travers la densification du tissu existant, la transformation de friches ou de grands ensembles, ou encore l'intégration progressive de la nature en ville. Dans le même temps, certaines communes des intercommunalités voisines, particulièrement en Plaine Dijonnaise et sur le secteur de Norgé et Tille, poursuivent un développement fondé sur un modèle pavillonnaire dominant.

Cette juxtaposition de tissus hétérogènes engendre plusieurs phénomènes : difficultés d'intégration paysagère entre extensions neuves et bourgs anciens, contrastes dans les densités, ruptures dans la continuité des espaces publics ou de la trame viaire, ou encore inadéquation entre morphologies urbaines et usages quotidiens (mobilité, services, sociabilité). La montée des exigences en matière de cadre de vie, de transition écologique et de maîtrise foncière vient renforcer la nécessité d'agir sur ces formes urbaines pour en améliorer la qualité, la lisibilité et la cohérence d'ensemble.

### Les enjeux

- La requalification des lisières urbaines en lien avec l'agriculture, la viticulture, la forêt, le relief ou un cours d'eau.
- La définition de stratégies d'aménagement dans les franges urbaines pour éviter les ruptures brutales avec les espaces agricoles ou naturels, en faveur d'une transition douce entre urbanisation et milieux ouverts.
- La gestion de l'effet de conurbation impulsé par Dijon.
- La requalification de la traversée de Norges-la-Ville, Bretigny-lès-Norges, Clénay et Saint-Julien.
- La lutte contre l'uniformisation et l'extension des espaces pavillonnaires peu qualitatifs sur le territoire, notamment en diversifiant les typologies d'habitat et en intégrant des éléments paysagers dans les nouvelles opérations.
- La lutte contre la banalisation des paysages amorcée par une pression urbaine forte aux alentours de Dijon.
- La valorisation de l'eau au sein des villes, villages, comme support de biodiversité et socle paysager.
- La préservation des villages, centres anciens et hameaux révélant une qualité paysagère et urbaine importante.
- L'insertion des zones d'activité économique dans le paysage environnant pour limiter les impacts visuels, notamment en entrée de ville.
- La valorisation des spécificités morphologiques des tissus urbains pour atteindre une densité équilibrée, acceptable, qualitative et respectueuse de l'identité locale.
- Le renforcement de la co-visibilité entre éléments identitaires notamment au travers d'une mise en valeur des points de repère paysagers, tels que les clochers, les châteaux ou les coteaux viticoles, tout en intégrant harmonieusement les nouvelles constructions.
- L'amélioration de la connectivité paysagère entre les tissus historiques et pavillonnaires : l'encadrement des transformations urbaines de manière à respecter l'intégrité des sites classés tout en intégrant des pratiques urbaines et architecturales respectueuses du patrimoine.
- La valorisation des espaces verts et de la végétation au sein des différents tissus urbains.

- La protection du petit patrimoine bâti viticole (murs, murets, meurgers, cabottes portes de clos...) qui sont attributs du bien, ainsi que du maintien des chemins viticoles et haies qui soulignent la trame parcellaire viticole en mosaïque.
- La de préservation de leur intégrité et authenticité (pas de destruction ni de création pastiche, pas d'élargissement surdimensionné des chemins, de mise en enrobée ou de bétonnisation, ni de multiplication de la signalétique et du jalonnement, etc.)

### Ce qu'il s'est passé depuis le SCoT n°2

Depuis l'approbation du SCoT n°2, les évolutions constatées dans les tissus urbains confirment les grandes tendances identifiées à l'époque, tout en révélant de nouvelles tensions. Dans la métropole dijonnaise, plusieurs opérations de renouvellement urbain ont été engagées : reconversion de sites industriels ou militaires, réhabilitation de grands ensembles, montée en puissance des formes intermédiaires ou des programmes mixtes. Ces dynamiques traduisent un changement de paradigme progressif vers la ville sur la ville, répondant à des objectifs de sobriété foncière et de requalification du cadre de vie.

Dans les communes de la deuxième couronne, la production de logements neufs est restée largement dominée par la maison individuelle, souvent en extension de bourgs. Cette logique, bien que parfois justifiée par la demande locale, contribue à l'étalement urbain et accentue la discontinuité des tissus. Certains projets récents tendent néanmoins à intégrer davantage les principes de densité raisonnée, d'alignement sur voirie, ou de traitement des transitions bâties, ce qui marque une évolution lente mais réelle des pratiques.

En parallèle, de nouveaux enjeux ont émergé : vieillissement du bâti des zones pavillonnaires, difficultés d'adaptation aux évolutions climatiques, exigences accrues en matière de qualité des espaces publics et de liens avec les centralités. L'urbanisation ne peut plus se penser uniquement en termes de quantités produites, mais doit intégrer des dimensions qualitatives fortes. Le SCoT doit désormais faire du tissu urbain un levier majeur de cohésion territoriale, de transition environnementale et d'amélioration du cadre de vie.

## LES ENTREES DE LA METROPOLE AUX CONTEXTES ET ENJEUX VARIES

Sur le territoire du SCoT du Dijonnais, la plupart des entrées de ville et d'agglomération vers Dijon sont bordées par de vastes zones d'activités qui se déploient le long des axes routiers principaux. Ces aménagements réduisent progressivement les espaces de transition et d'ouverture, tandis que la lisibilité des entrées s'efface au profit des enseignes publicitaires. Bien que certaines zones restent préservées, elles sont néanmoins menacées par ces dynamiques persistantes.

Sept grandes entrées de ville ou d'agglomération aux contextes et enjeux variés peuvent être identifiées :

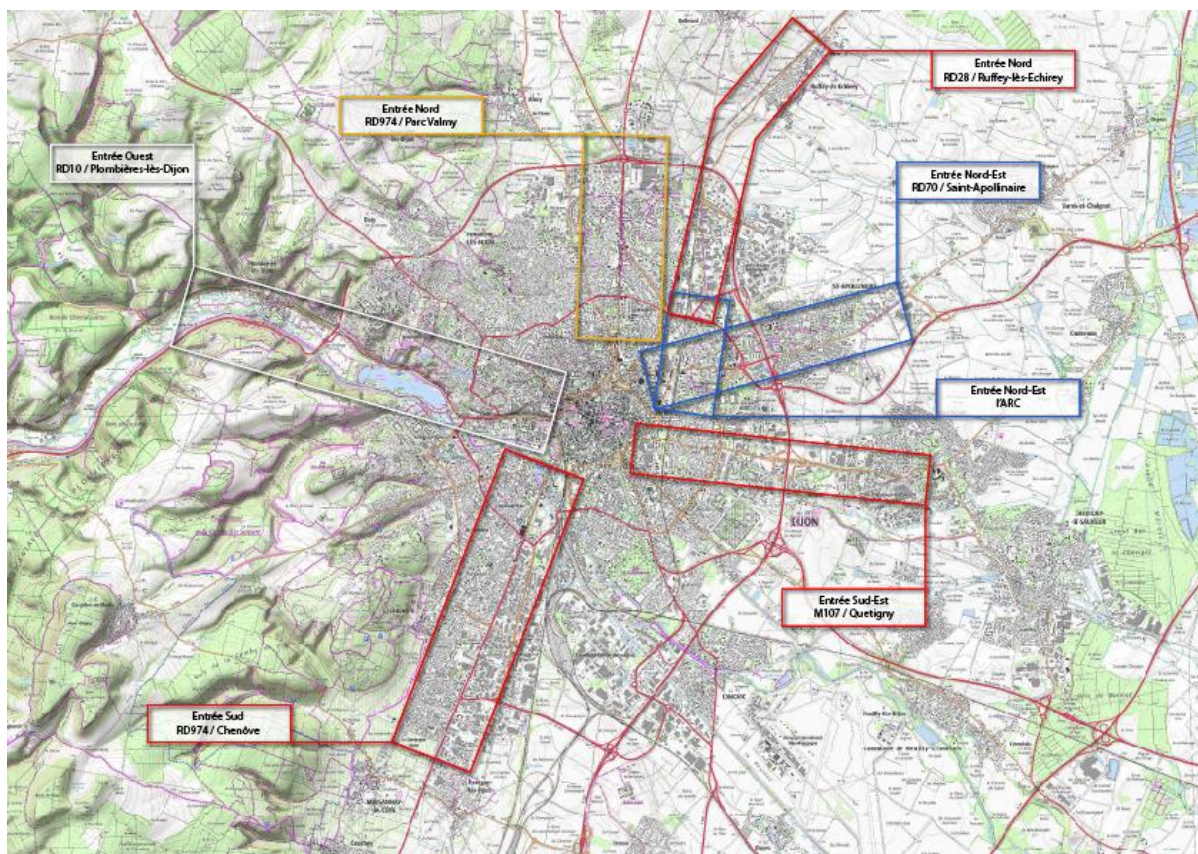
**Les entrées à vocation économique et commerciale** : elles sont surtout représentées par la M107, en provenance de Quetigny au Sud-Est de Dijon, par l'entrée Sud via Chenôve, le long de la RD 974 et par l'entrée Nord via Ruffey-lès-Echirey par la RD 28.

**Les entrées mixtes (tertiaire et habitation)** : au Nord par le Parc Valmy qui présente un tissu mixte. Contrairement aux entrées purement économiques, ces secteurs nécessitent moins une requalification

que le maintien d'espaces de transition adaptés à la diversité de leurs contextes urbains.

**Les entrées urbaines** : présentent une traversée majoritairement résidentielle où les enjeux se situent principalement dans une couture entre tissus urbains et dans l'atténuation des espaces de stationnement. Elles sont situées au Nord-Est soit en passant par l'ARC, soit par Saint-Apollinaire.

**L'entrée Ouest via Plombières-lès-Dijon** : elle est perçue comme l'une des plus qualitatives, offrant une transition harmonieuse entre espaces naturels et urbains, avec peu de points noirs le long de la RD 10. Cependant, les grosses infrastructures, les tendances de conurbation et la pression publicitaire risquent d'altérer le caractère distinctif de cette entrée d'agglomération.



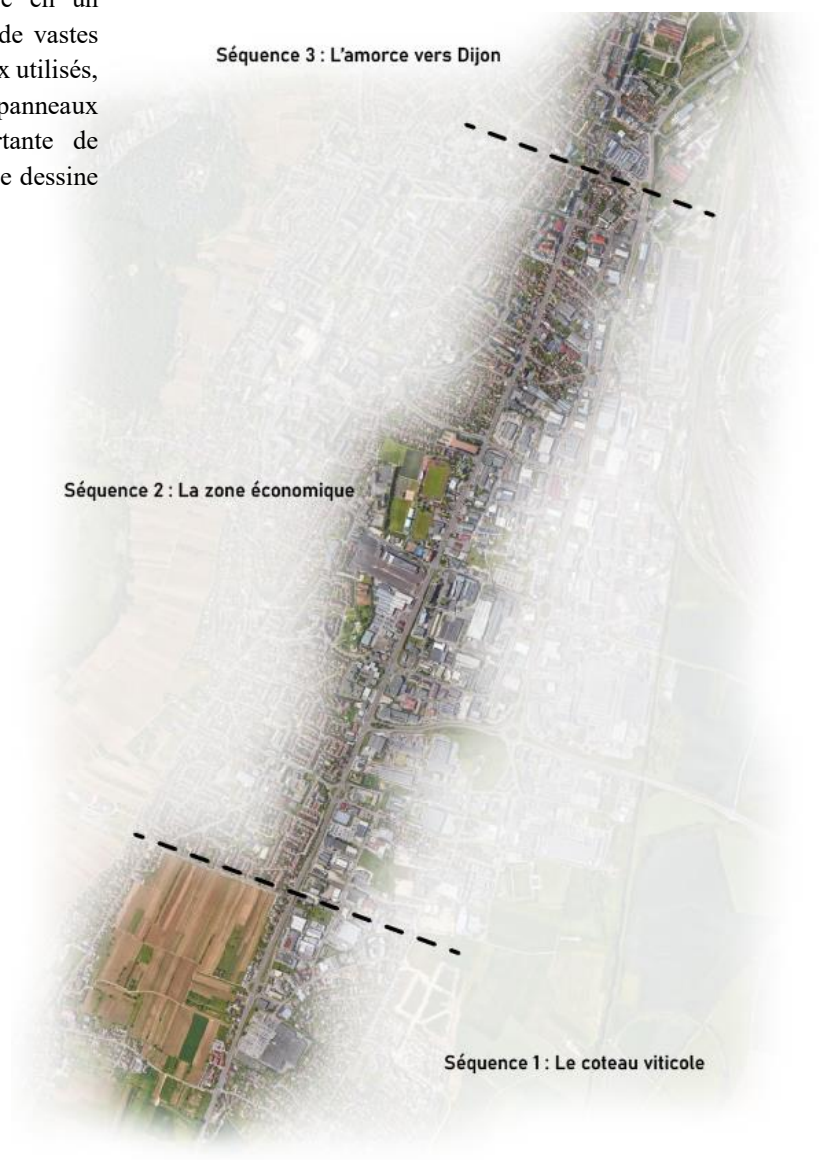
### L'entrée Sud par Chenôve – RD974

A l'amorce de la RD974, le long de Marsannay-la-Côte et de Perrigny-lès-Dijon, la voie est bordée, à l'Ouest, par quelques maisons éparses et, à l'Est, par les premiers bâtiments de la zone d'activités Cap Sud. Les quelques ouvertures sur les coteaux viticoles prédominent sur l'aspect économique de l'entrée d'agglomération.

Rapidement, le tissu résidentiel prend la forme de lotissements aux maisons uniformes et alignées le long de la route. Quelques haies ajoutent des touches de verdure au paysage, tandis que les bâtiments d'activités à l'Est deviennent de plus en plus imposants. C'est notamment à l'approche de Chenôve que la zone d'activités s'étend des deux côtés de la voie, transformant le cadre en un environnement très minéral, marqué par de vastes parkings en bordure de route. Les matériaux utilisés, souvent de faible qualité, dominent, et les panneaux signalétiques occupent une part importante de l'espace visuel bien qu'une amélioration se dessine grâce au RLPI.

En basculant sur Dijon, sans réellement s'en apercevoir du fait de la forte conurbation, l'espace se structure et se qualifie de manière plus importante. Le tramway et son alignement d'arbres permet de donner un aspect vert à l'avenue Roland Carraz. Plus on avance, plus les vues sur le centre historique de Dijon, et surtout sur les clochers happent la visibilité.

A l'amorce du quartier Arsenal, le tissu métropolitain prend le devant sans pour autant se dégrader de nouveau. Le bâti est structuré et la compréhension de l'entrée sur Dijon prend son sens.



### Analyse cinétique de l'entrée Sud par Chenôte



### L'entrée Nord par Ruffey-lès-Echirey – RD28

En accédant à Ruffey-lès-Echirey par la RD28, l'ambiance est scindée en deux. A gauche une frange urbaine composée de haies monospécifiques offre quelques vues sur de nouveaux lotissements. A droite, le paysage est plus agraire, l'axe routier permet des vues sur la plaine ondulée et ses haies bocagères. La ligne SNCF suit la RD28 en direction de Dijon consolide l'aspect d'entrée d'agglomération.

En sortant de Ruffey-lès-Echirey, un très grand panorama s'ouvre en direction de Dijon et de la Haute-Côte. La traversée de la plaine confronte également paysage agricole et paysage urbain, qui souvent peu traités, offrent des lisières très franches et abruptes.

A l'amorce de Dijon, l'entrée est nette, le tissu économique prend le dessus et les espaces à proximité peu traités. La traversée se poursuit le long de la ZAE Cap Nord qui ne structure pas plus l'axe mais au contraire ponctue les vues entre bâtiments économiques et terrains vagues. Le stationnement n'est pas organisé et les mobilités douces ne sont apparentes qu'à la moitié de la ZAE.

A ce moment-là, un mail végétal de meilleure qualité vient englober les espaces économiques permettant de qualifier de manière plus qualitative l'entrée de ville.



Analyse cinétique de l'entrée Nord par Ruffey-lès-Echirey



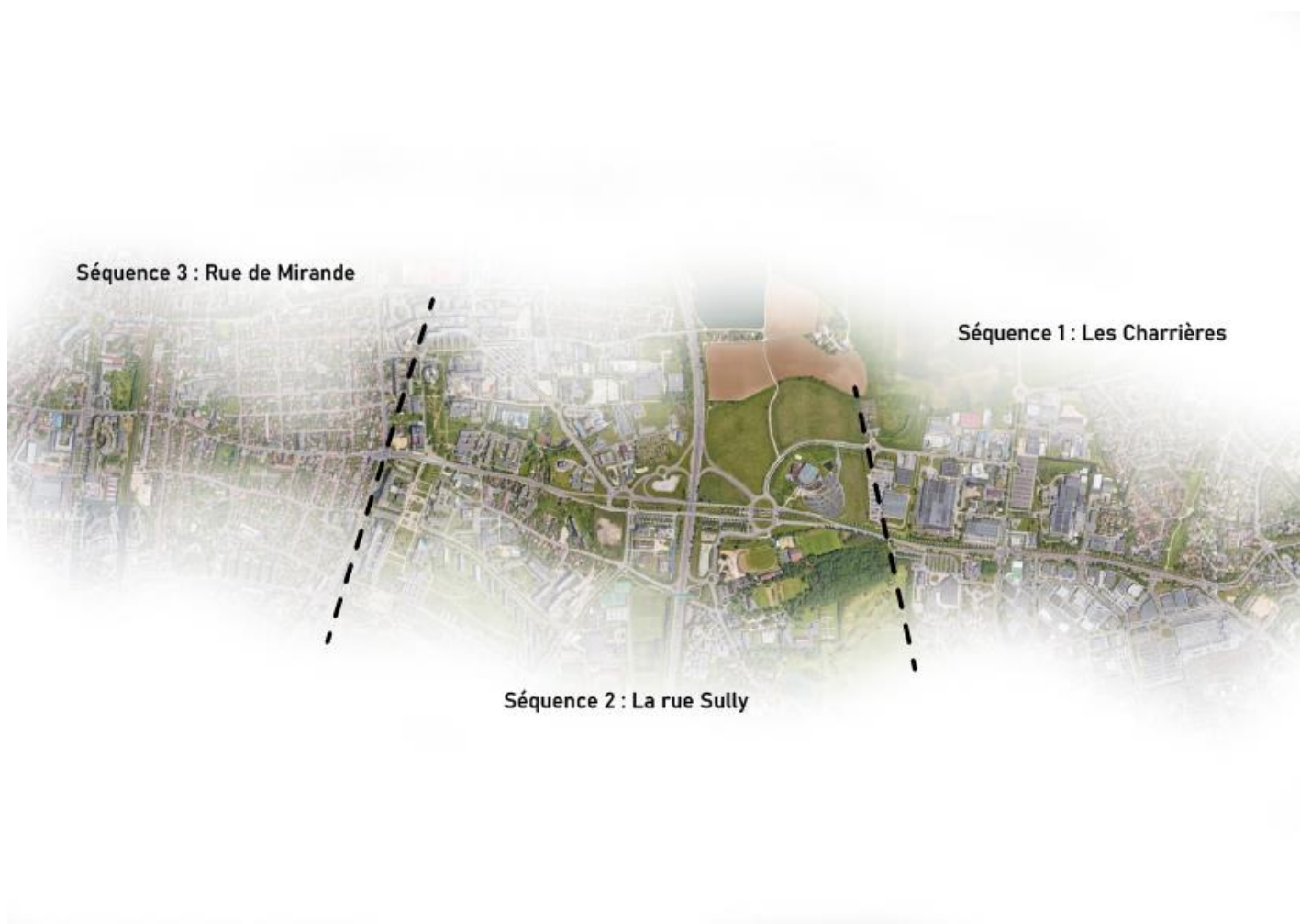
### L'entrée Sud-Est par Quetigny – M107

Le long de l'Avenue de l'Université, l'entrée d'agglomération Sud-Est débute par une deux fois deux voies, structurée par une forte végétation. Le tissu de ville nouvelle établi par Quetigny, permet de qualifier la traversée et d'amoindrir très fortement la visibilité sur la zone d'activités Charrières. Sa situation géographique légèrement en contrebas et son maillage végétal permet de ne pas perturber la lisibilité de l'entrée.

A la sortie de Quetigny, la zone d'activités au Nord est séparée par la voie de tramway et d'un alignement d'arbres qui permet de camoufler les emprises bâties et de structurer l'axe routier.

A l'amorce de la rue de Sully, le paysage s'ouvre au loin, les axes routiers nombreux à ce moment-là viennent légèrement perturber la compréhension des lieux. Quelques grandes structures à l'image de la piscine Olympique viennent ponctuer le paysage. Petit à petit, un tissu plus ou moins dense, peu structuré apparaît le long de la voirie.

Au croisement, de la rue de Mirande et du boulevard Gabriel, le tissu urbain plutôt pavillonnaire en front bâti structure la traversée. Située sur un très léger bombement géographique, la rue de Mirande offre un effet de seuil, où l'on bascule vers Dijon en descendant petit à petit vers le centre ancien, visible au loin.



### Analyse cinétique de l'entrée Sud-Est par Quetigny



## L'entrée Nord par le parc d'activités Valmy – RD974

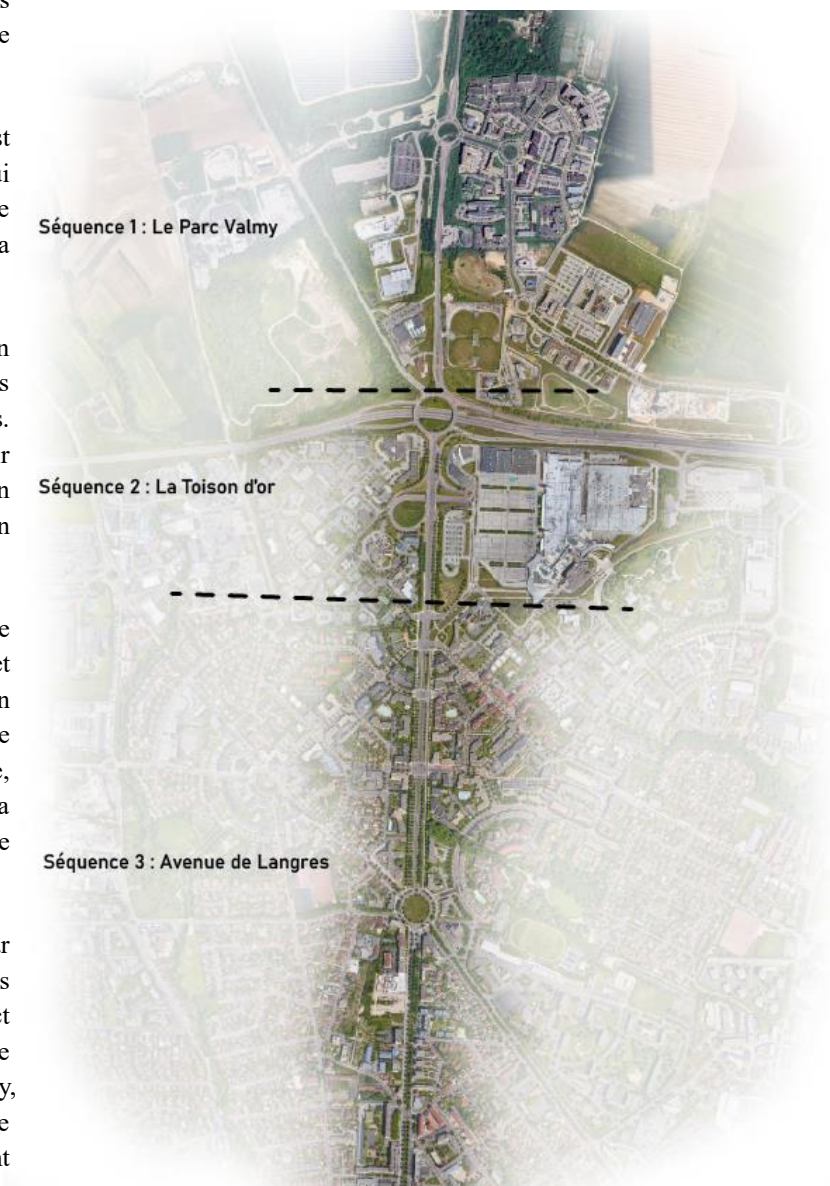
L'entrée Nord, par la D974 se fait de manière plus progressive, avec des transitions et des espaces de respiration bien présentes.

A l'amorce du Parc d'activités Valmy, le bâti est plutôt bien intégré dans une trame végétale qui camoufle sa superficie. La voie de tramway présente à droite permet de séparer les usages et de réduire la taille de la voirie.

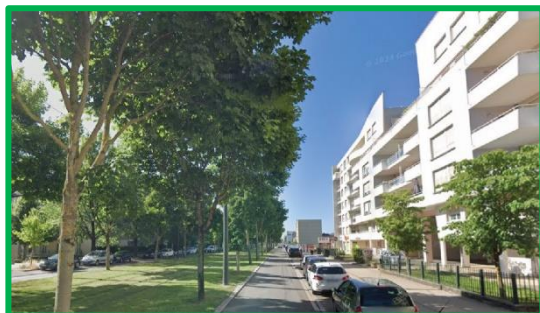
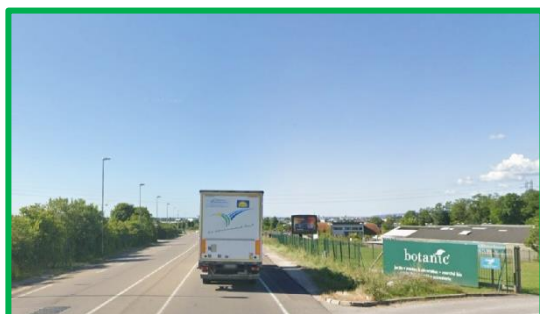
Cette entrée d'agglomération marque la transition entre le secteur des trois vallées avec des plaines légèrement vallonnées et le secteur du Dijonnais. Cette situation géographique permet d'offrir quelques vues sur le grand paysage, notamment en direction des points de repère de Fontaine-lès-Dijon et de Talant.

En continuant vers le Sud, le centre commercial de la Toison d'Or, situé plus en retrait de la voie et légèrement en contrebas permet de respecter un cadre plus verdoyant et aéré sur la traversé. Le passage de la LiNo, viens lui marquer le paysage, même si une place importante est laissée à la végétation pour faciliter l'intégration paysagère de la voie.

La poursuite de l'avenue de Langres est marquée par une deux fois deux voies, accolée à des espaces piétons de bords et d'autres et végétalisée. L'aspect longitudinal de l'avenue renforce ce caractère végétalisé et les perceptions. A l'amorce du tramway, la voirie se rétrécit pour former une deux fois une voie avec les rames au centre ramenant l'alignement d'arbres au centre de l'avenue.



### Analyse cinétique de l'entrée Nord par le Parc d'activités Valmy



### L'entrée Ouest par Plombières-lès-Dijon – RD10

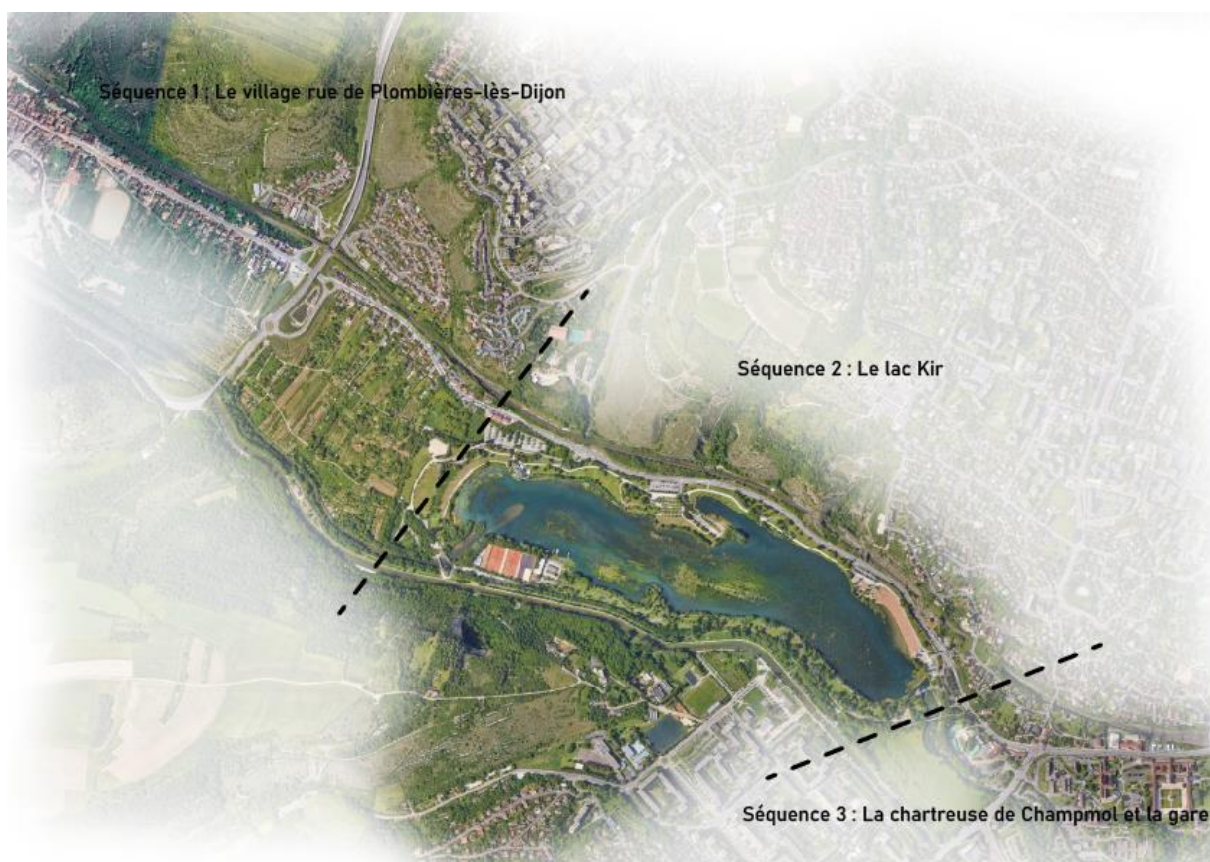
En situation de fond de vallée, contraint à un développement longiligne le long de la RD10, Plombières-lès-Dijon amorce l'entrée d'agglomération Ouest.

Le village rue se structure et ses alignements urbains contiennent les vues et permettent à l'entrée d'agglomération d'être qualifiée. Le stationnement y est par contre très présent et figure comme un point noir lors de la traversée lorsqu'il n'est pas qualifié.

A l'amorce du lac Kir, grâce à une topographie plus vallonnée et en suivant la vallée de l'Ouche, l'entrée Ouest se distingue par son caractère plus naturel. Les vues sur les grands paysages sont nombreuses, et l'environnement urbain se fait rare. La voie longe le lac Kir par le Nord suivant un aménagement de la

chaussée qui qualifie les espaces et les usages (voiture, transport en commun, cycle...). Quelques zones de stationnement peu végétalisées fragilisent la traversée et l'aspect naturel de celle-ci. Au travers des premières habitations, l'entrée sur Dijon se marque d'un tissu urbain faiblement structuré qui précède la zone ferroviaire. A droite, le long de la RD10, quelques bâtiments du complexe de la Chartreuse de Champmol se laissent découvrir.

En contournant l'infrastructure ferroviaire par le Sud, la route départementale atteint rapidement un tissu urbain plus dense, au cœur de la ville de Dijon, où les vues lointaines laissent deviner le centre historique.



### Analyse cinétique de l'entrée Ouest par Plombières-lès-Dijon



### L'entrée Nord-Est par l'ARC

En arrivant par l'ARC (M700), l'insertion topographique de l'axe permet de camoufler son impact sur les paysages, mais dans le sens inverse, aucune vue n'est disponible pour l'utilisateur mis à part un ensemble routier. La végétation permet d'améliorer cependant légèrement la traversée.

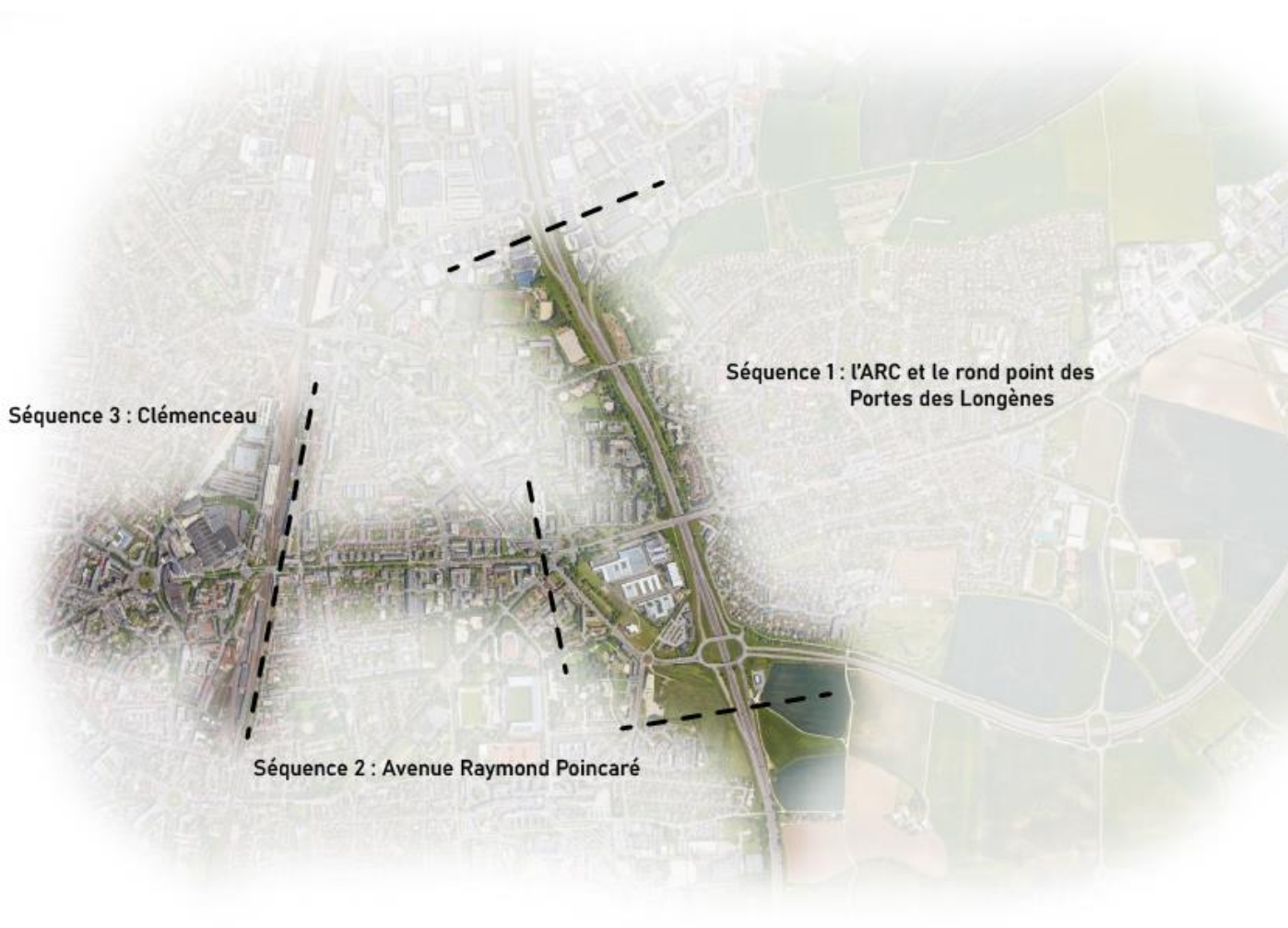
A la sortie de l'ARC, au niveau du rond-point des Longènes, un grand panorama s'ouvre au loin. Cependant, la structuration du rond-point et les éléments bâtis aux alentours perturbent la lisibilité et la compréhension de l'espace.

La traversée se poursuit par un enchaînement de deux autres ronds-points plus ou moins structurés

qui conditionnent et hachent la traversée de l'entrée de ville.

En continuant sur l'avenue Raymond Poincaré, le tissu métropolitain est dense, camouflé plus ou moins par de la végétation, mais surtout marqué par du stationnement intérieur le long de la voie qui vient perturber la traversée. L'apparition du tramway permet de structurer l'axe en un boulevard urbain, végétalisé et qualifié à l'amorce de Clémenceau.

La traversée de l'agglomération se termine sur l'arrivée du boulevard de Champagne via Clémenceau, où le tissu urbain métropolitain se mêle à de grands ensembles dédiés au tertiaire.



### Analyse cinétique de l'entrée Nord-Est par l'ARC



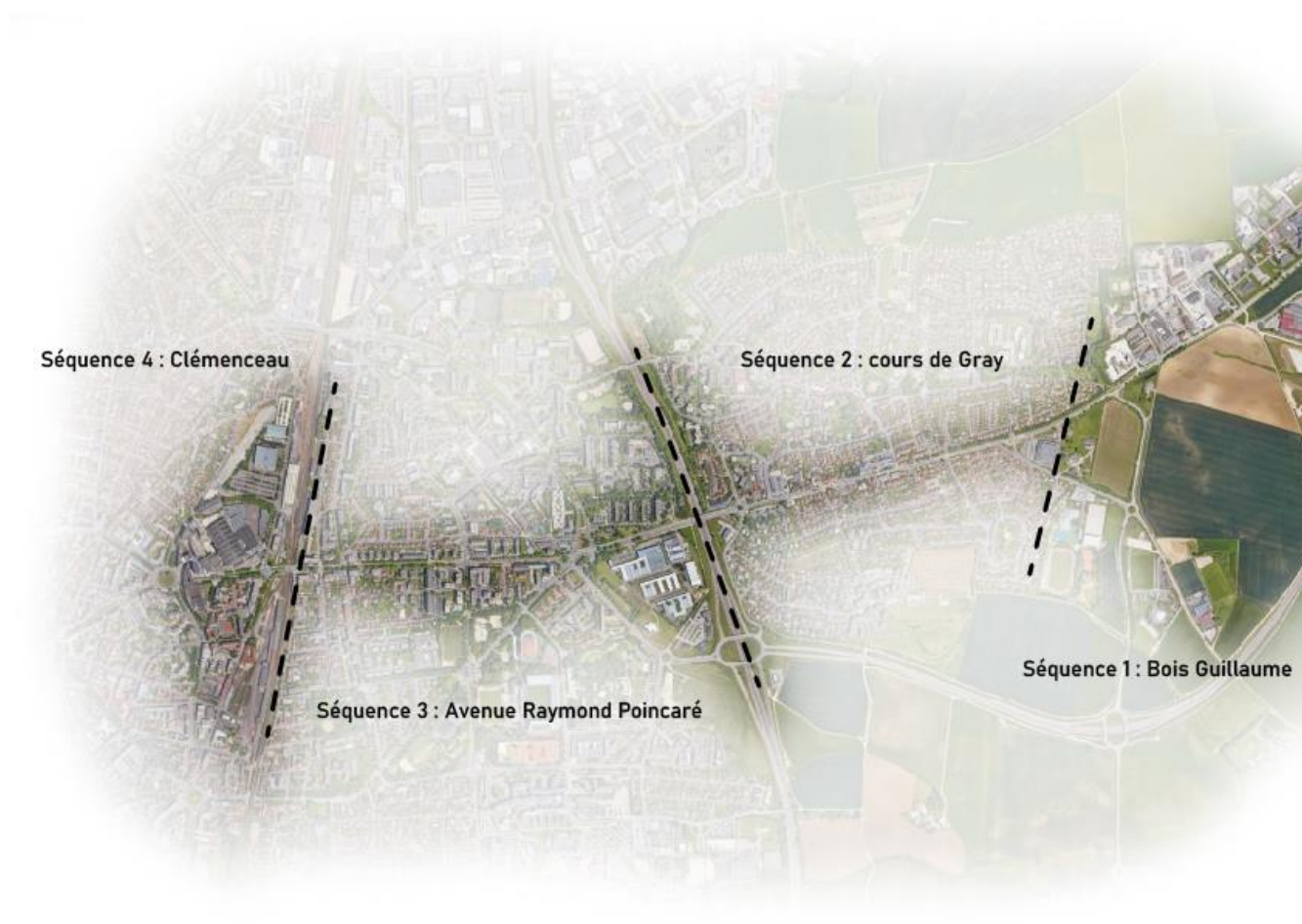
### L'entrée Nord-Est par Saint-Apollinaire – RD70

La petite zone d'activités du Bois Guillaume marque le début de l'entrée Nord-Est. Sa taille plutôt restreinte permet d'obtenir des vues et de qualifier le début de la traversée. Les exploitations agricoles présentes en lisières de la zone d'activités et de la voirie rappelle le caractère agraire de la plaine. Cependant les extensions en cours au Sud du Bois Guillaume risquent de modifier profondément les perceptions de l'entrée d'agglomération, surtout vis-à-vis de l'agriculture.

Les espaces agricoles, accompagnés d'alignements d'arbres, offrent une transition douce en approchant du centre de Saint-Apollinaire. Majoritairement résidentiel, le bâti se densifie petit à petit à l'amorce de Dijon et de l'avenue Colonel Prat.

En continuant sur l'avenue Raymond Poincaré, le tissu métropolitain est dense, camouflé plus ou moins par de la végétation, mais surtout marqué par du stationnement intérieur le long de la voie qui vient perturber la traversée. L'apparition du tramway permet de structurer l'axe en un boulevard urbain, végétalisé et qualifié à l'amorce de Clémenceau.

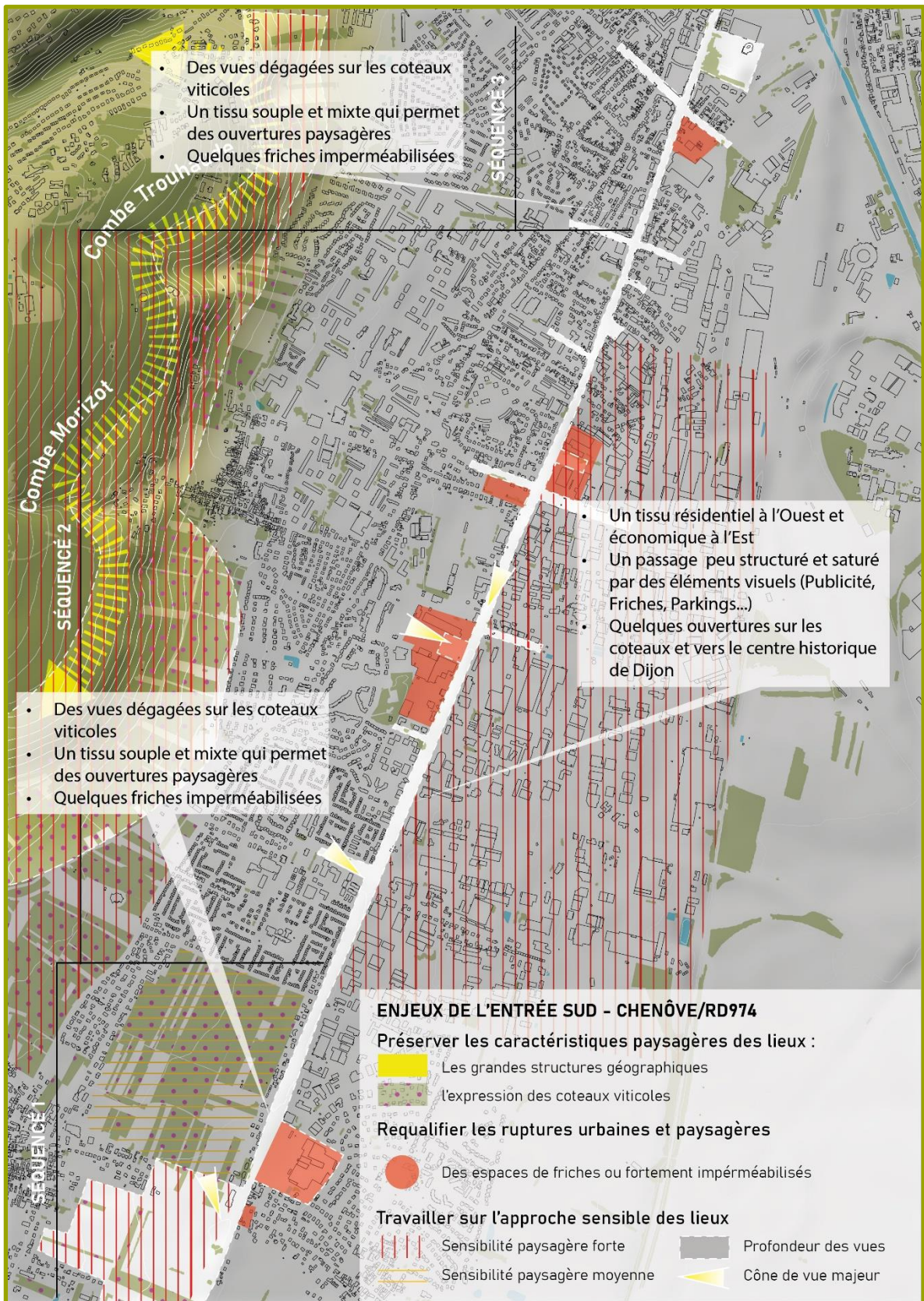
La traversée de l'agglomération se termine sur l'arrivée du boulevard de Champagne via Clémenceau, où le tissu urbain métropolitain se mêle à de grands ensembles dédiés au tertiaire.

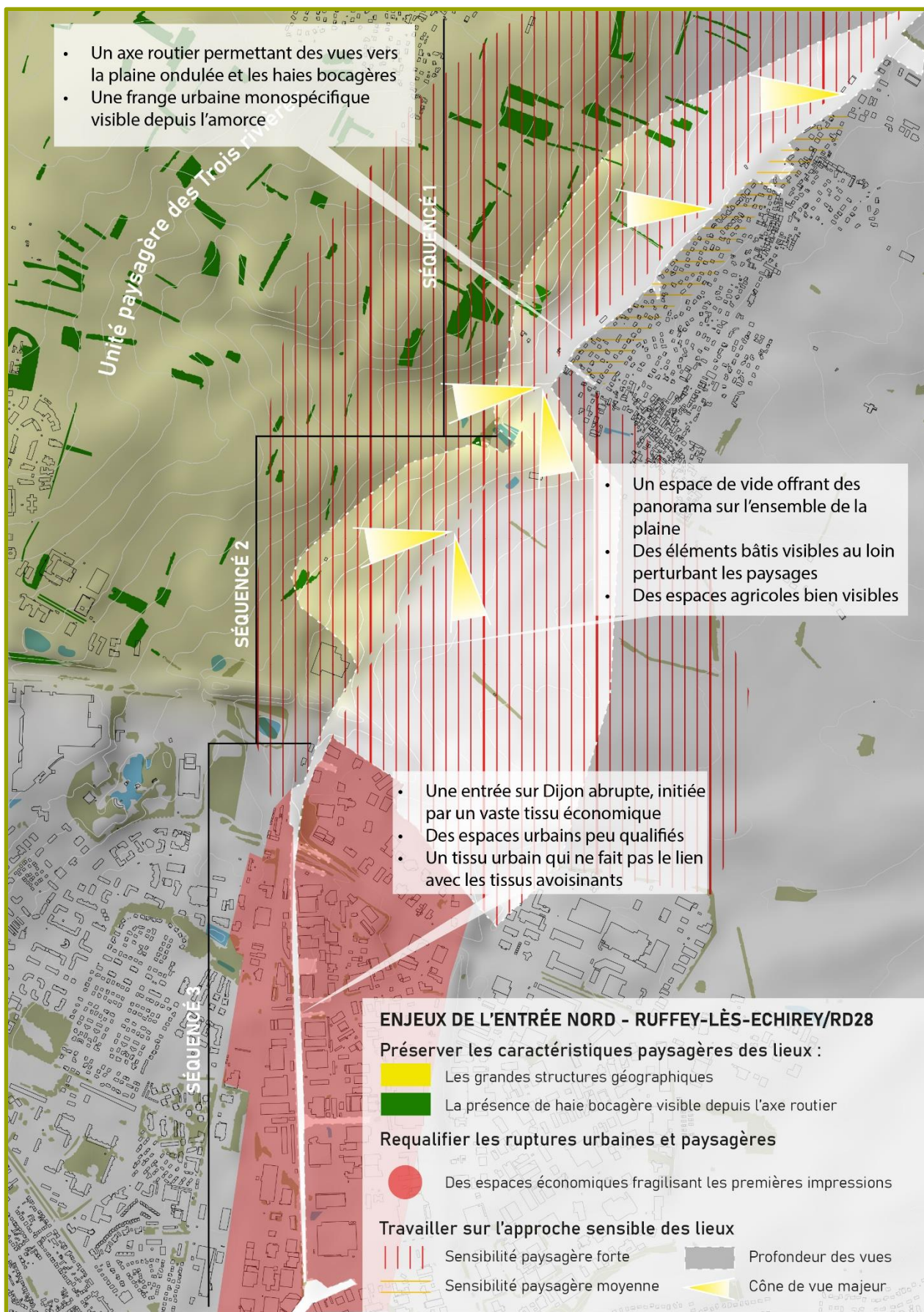


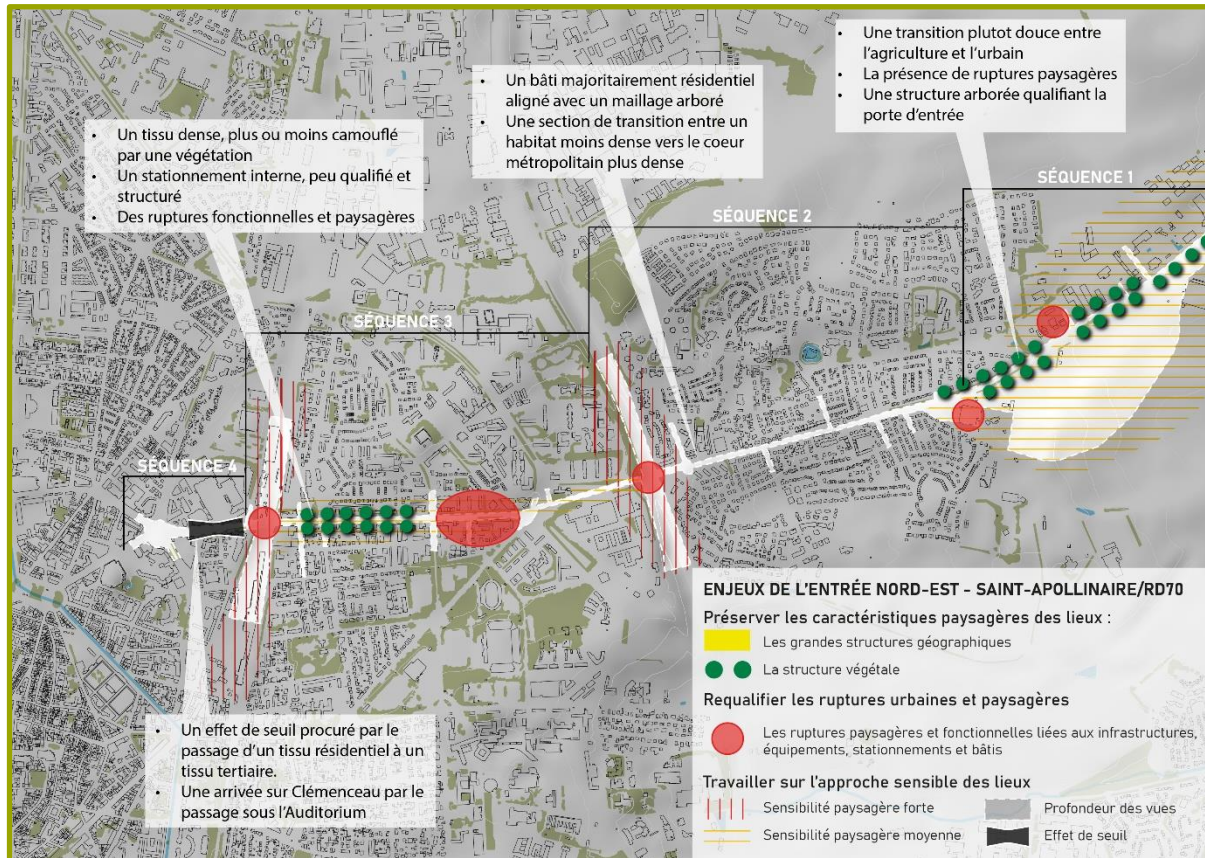
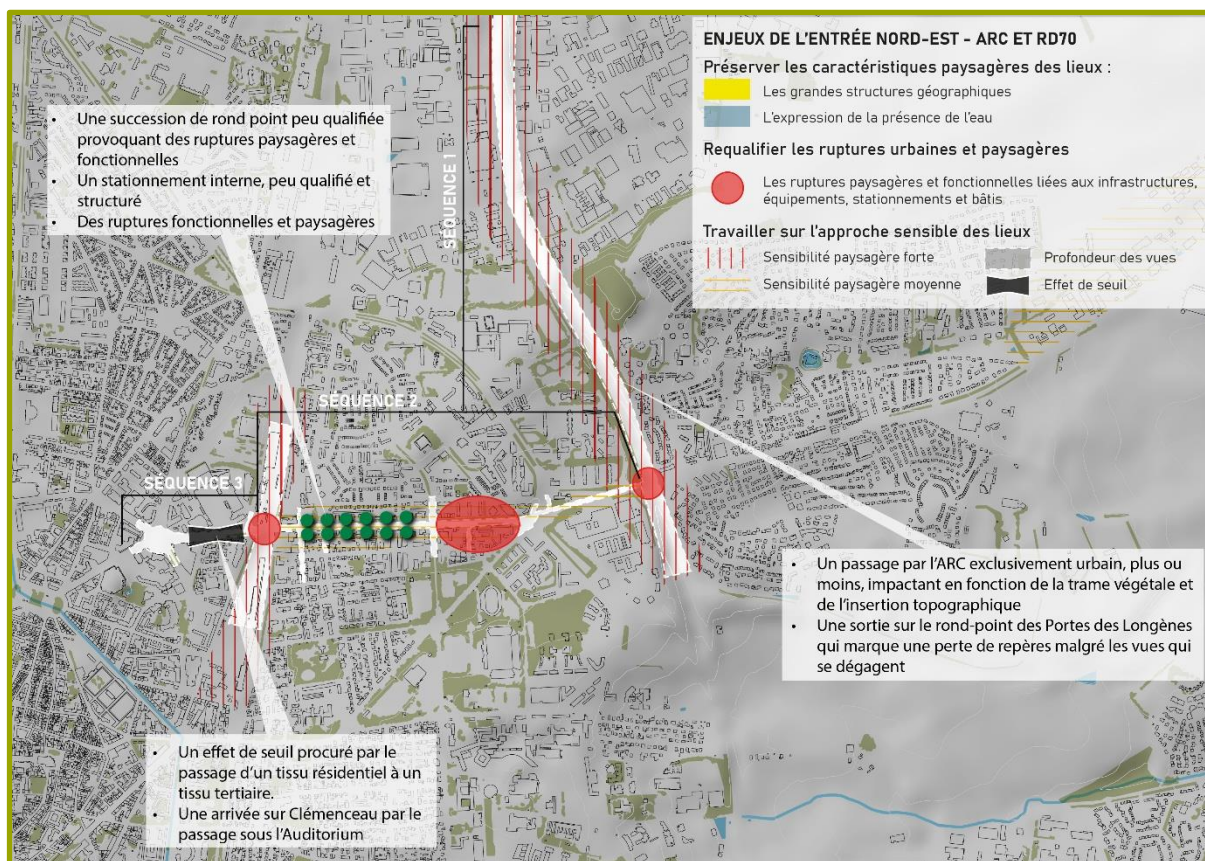
Analyse cinétique de l'entrée Nord-Est par Saint-Apollinaire

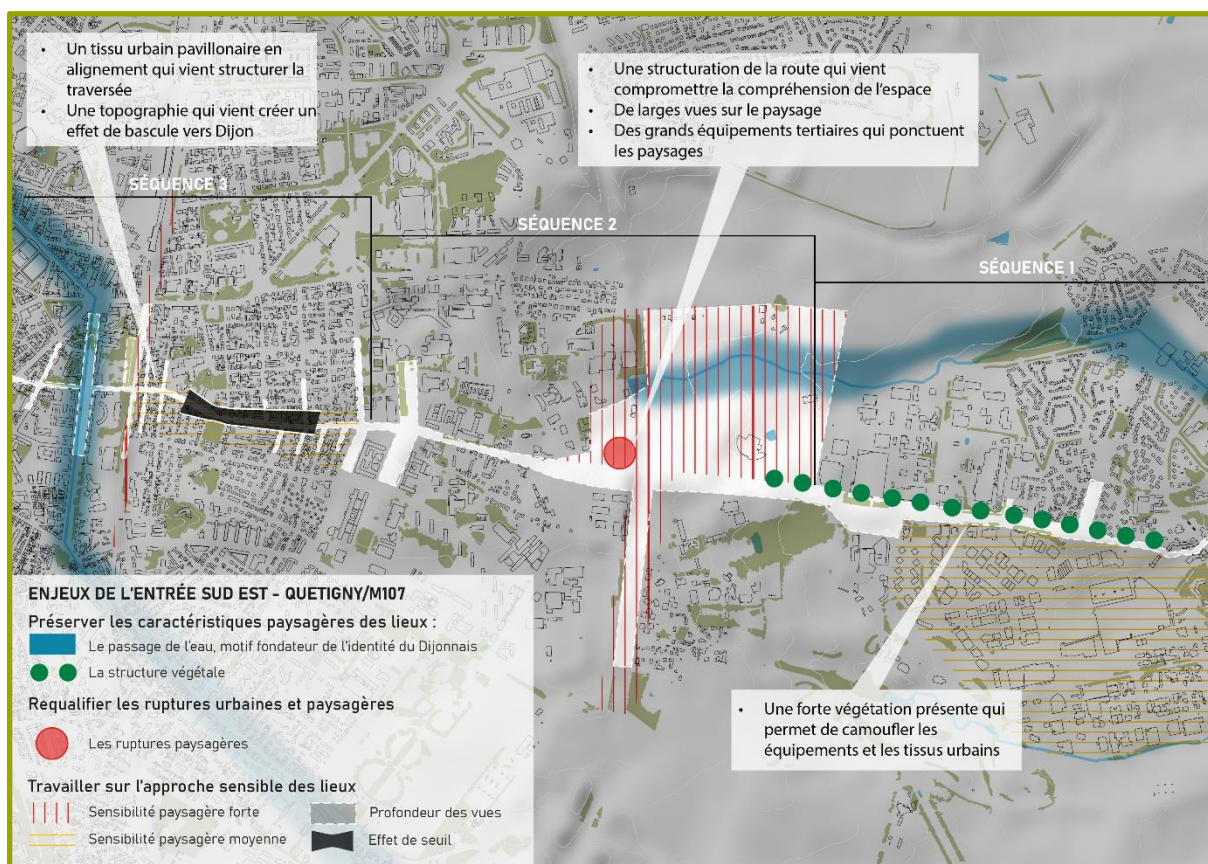
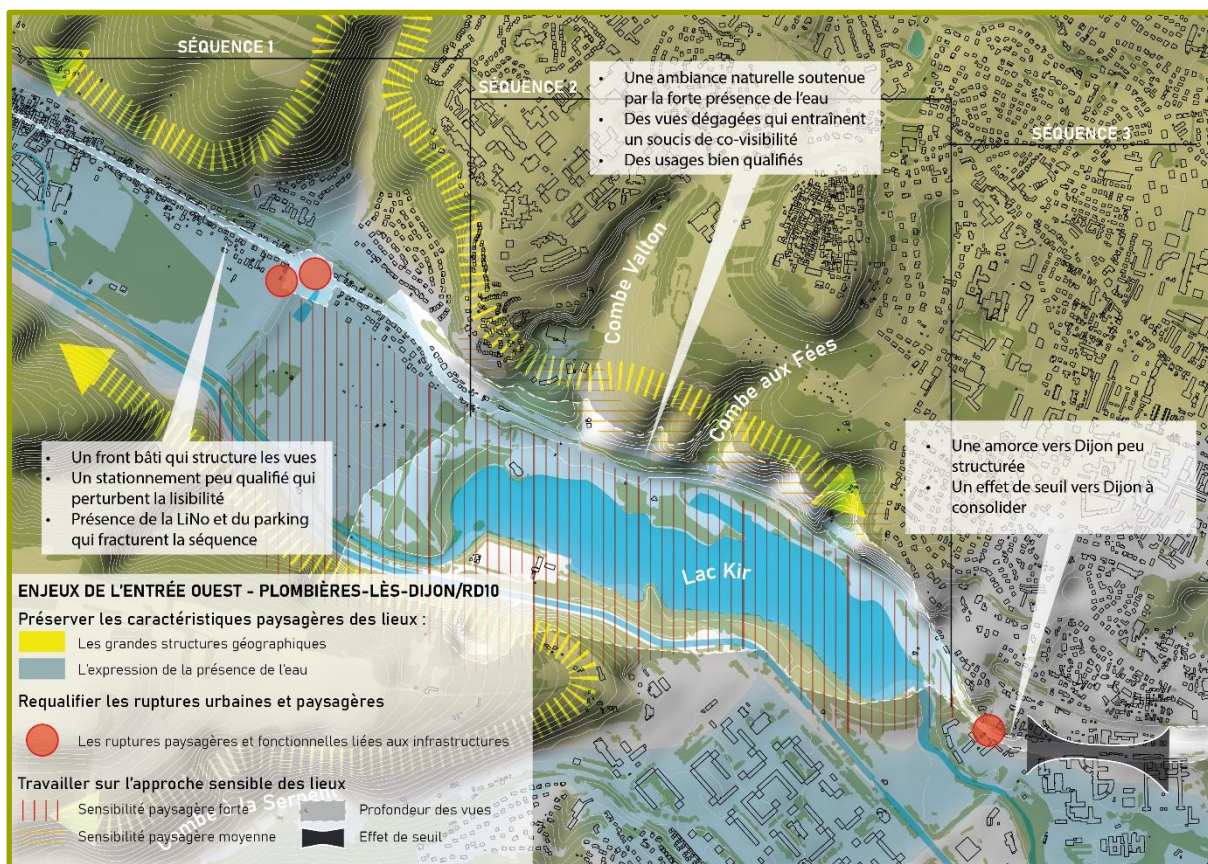


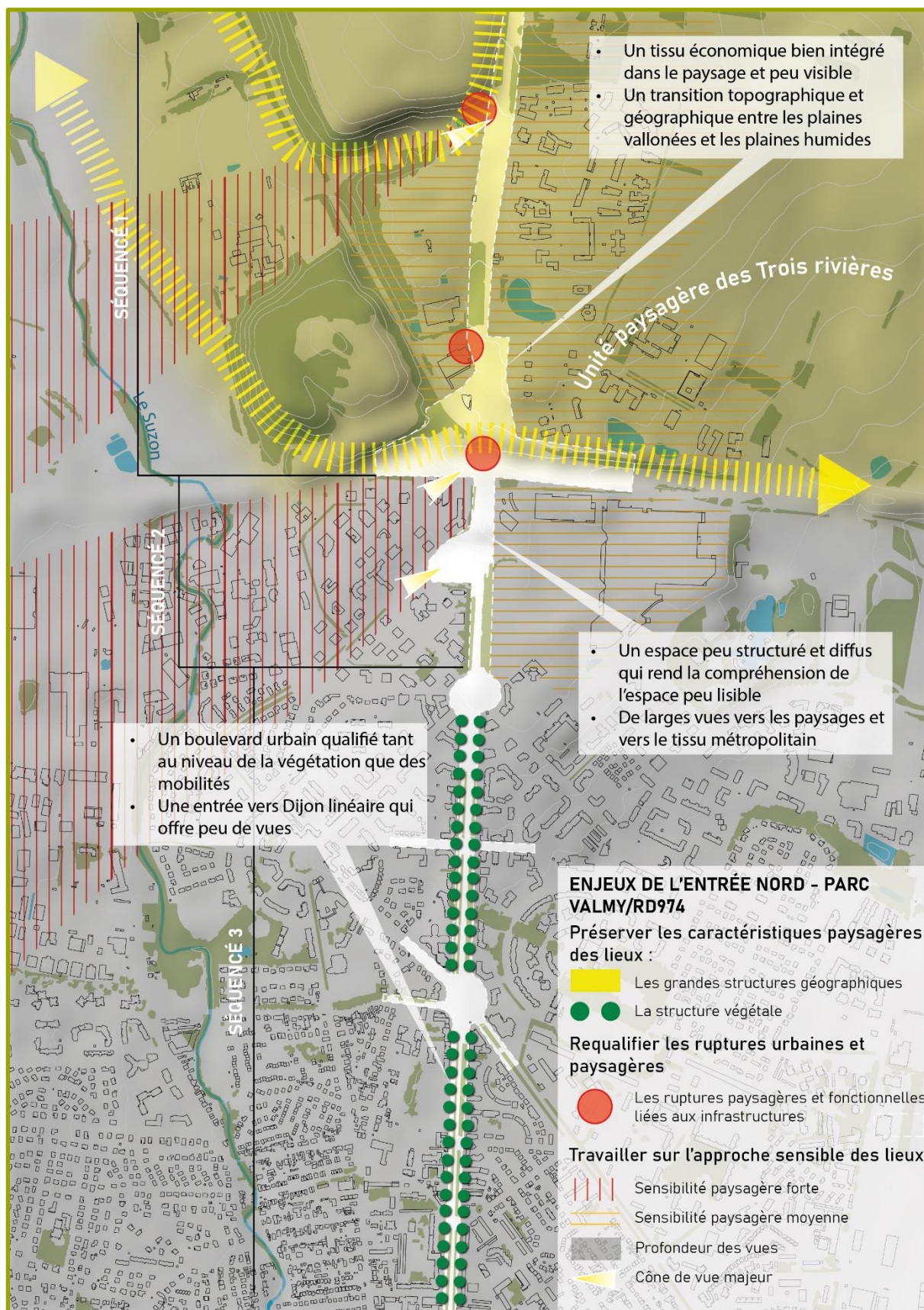
La cartographie des enjeux paysagers par entrées











### Les grandes tendances actuelles

Les entrées de la métropole dijonnaise constituent des séquences urbaines et paysagères à forte charge symbolique. Véritables seuils territoriaux, elles condensent des enjeux de mobilité, d'image, d'aménagement et de transition entre mondes rural, périurbain et urbain. Si certaines ont bénéficié d'interventions qualitatives ces dernières années, beaucoup demeurent encore marquées par une organisation routière dominante, un tissu d'activités diffuses, des zones commerciales à faible valeur paysagère et une urbanisation discontinue.

Le dernier SCoT pointait déjà le caractère hétérogène et peu lisible de ces espaces d'interface. On y relevait la prégnance de la voiture, la faible prise en compte des mobilités douces, l'absence de cohérence architecturale, ainsi que la difficulté d'identification des centralités ou des accès structurants. Ces constats restent aujourd'hui valides, bien que certains projets récents (ex. : requalification du secteur de la Toison d'Or ou aménagements autour de Longvic) aient tenté d'amorcer une transformation.

Par ailleurs, les entrées de la métropole ne répondent pas toutes à la même logique : certaines sont principalement structurées autour des infrastructures (rocade, LINO, RD), d'autres accompagnent un tissu économique ancien ou en reconversion, tandis que d'autres encore s'inscrivent dans une dynamique d'étalement résidentiel. Cette diversité de contextes impose une approche différenciée et adaptée aux fonctions que chaque entrée est amenée à assumer.

### Les enjeux

- La requalification ou la préservation des entrées de villes et d'agglomération, qui subissent une pression croissante des développements résidentiels et des extensions de zones d'activités.
- La requalification des franges et lisières urbaines faisant office de portes d'entrées de villes, villages, bourgs et hameaux.
- La définition de zones tampons « coupure verte » et de corridors agricoles pour maintenir une séparation claire et harmonieuse entre ces deux mondes, tout en conservant les vues sur le paysage rural.
- La recherche de la végétalisation et de la perméabilité des espaces de stationnement dans les zones d'activités, plus particulièrement le long de la M 107 et la RD 974.
- La valorisation des routes belvédères offrant des panoramas sur le territoire.
- Le maintien des motifs urbains et paysagers (clocher, alignement d'arbres, château d'eau...) pour lutter contre la perte de repères.
- La structuration des espaces publics et de la mobilité douce (piéton, cycliste) dans les traversées urbaines des différentes entrées de ville tout en renforçant la végétalisation de ces axes, notamment au niveau de l'avenue de l'Université à Quetigny et de l'entrée Sud-Est par Chenôve.
- La préservation voire restauration de cônes de vue paysagers et patrimoniaux en général, et sur les attributs des Climats en particulier, contribuant ainsi à la qualité de la pénétration urbaine.

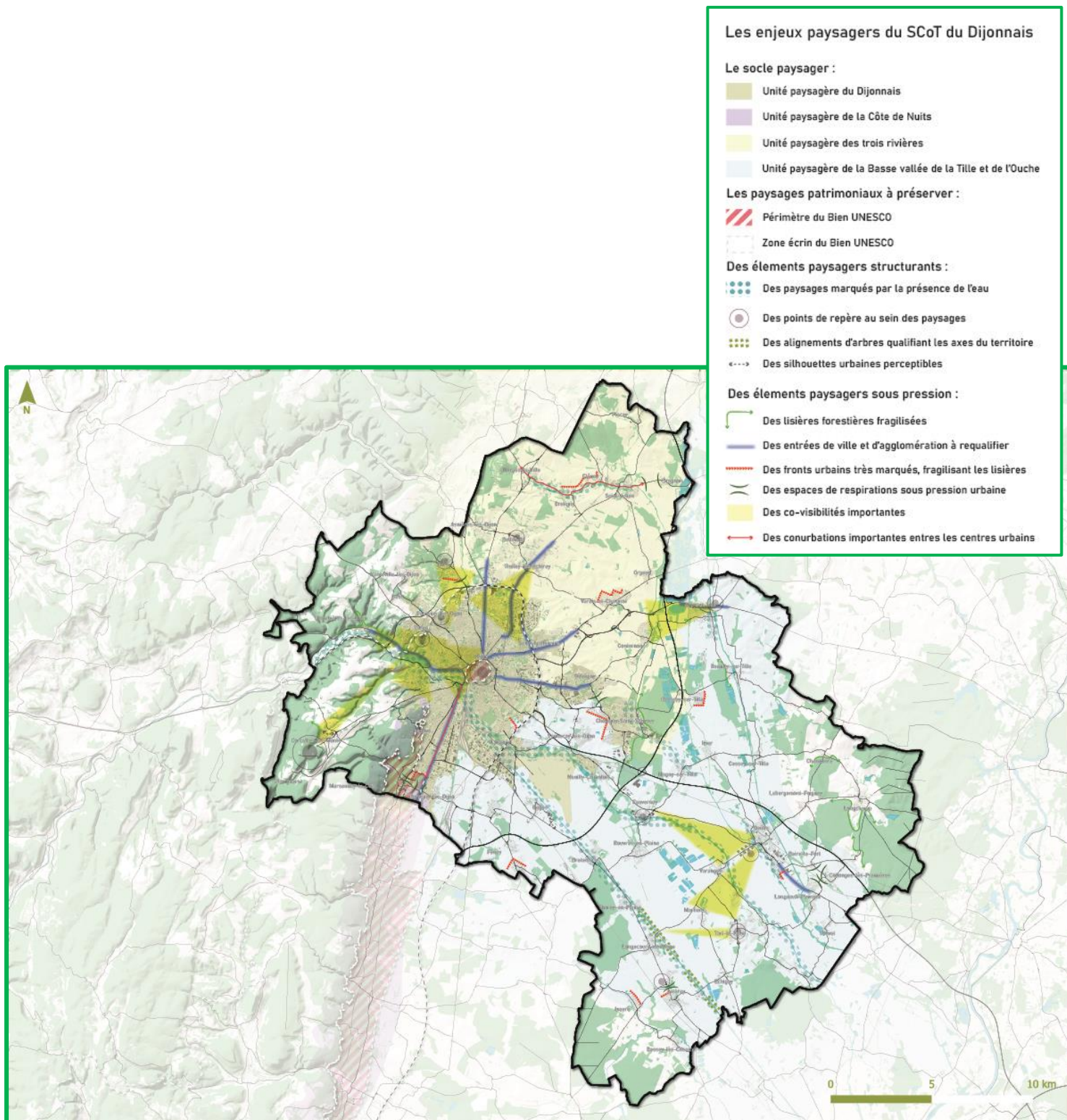
### **Ce qu'il s'est passé depuis le SCoT n°2**

Depuis l'approbation du SCoT n°2, les entrées de la métropole ont connu des évolutions contrastées. Certains secteurs ont fait l'objet d'aménagements ponctuels, parfois ambitieux (requalification de certaines zones commerciales, développement des mobilités douces), mais d'autres sont restés inchangés, voire ont vu s'accroître la logique de fragmentation et de consommation foncière (nouvelles cellules commerciales en périphérie, lotissements en zone de contact urbain-rural...).

De manière générale, la mutation de ces espaces est encore timide. Les logiques d'aménagement restent souvent sectorielles, peu coordonnées entre elles ou avec les dynamiques métropolitaines. La transition vers des entrées urbaines plus qualitatives et fonctionnelles peine à s'imposer, en raison d'un empilement d'enjeux (mobilité, activités économiques, urbanisme commercial, foncier fragmenté...).

En parallèle, l'essor des mobilités douces, le renforcement des centralités secondaires identifiées dans l'ancien SCoT, la requalification du parc économique existant ou encore l'exigence croissante de qualité paysagère constituent autant de leviers pour une nouvelle lecture de ces espaces. Le SCoT peut ainsi jouer un rôle moteur en proposant une stratégie d'ensemble cohérente pour les entrées de la métropole, intégrant enjeux urbains, économiques, environnementaux et d'image territoriale.

## LA SPATIALISATION DES ENJEUX PAYSAGERS



C. L'atlas des  
zones d'activités  
économiques  
existantes



# ZAE : Corvée aux Moines

Commune(s) de : Aiserey



Vocation : n/a

Surface totale de la zone : 16,6 ha

Dont surface disponible : au moins 1,5 ha



Nombre de lots vacants : n/a

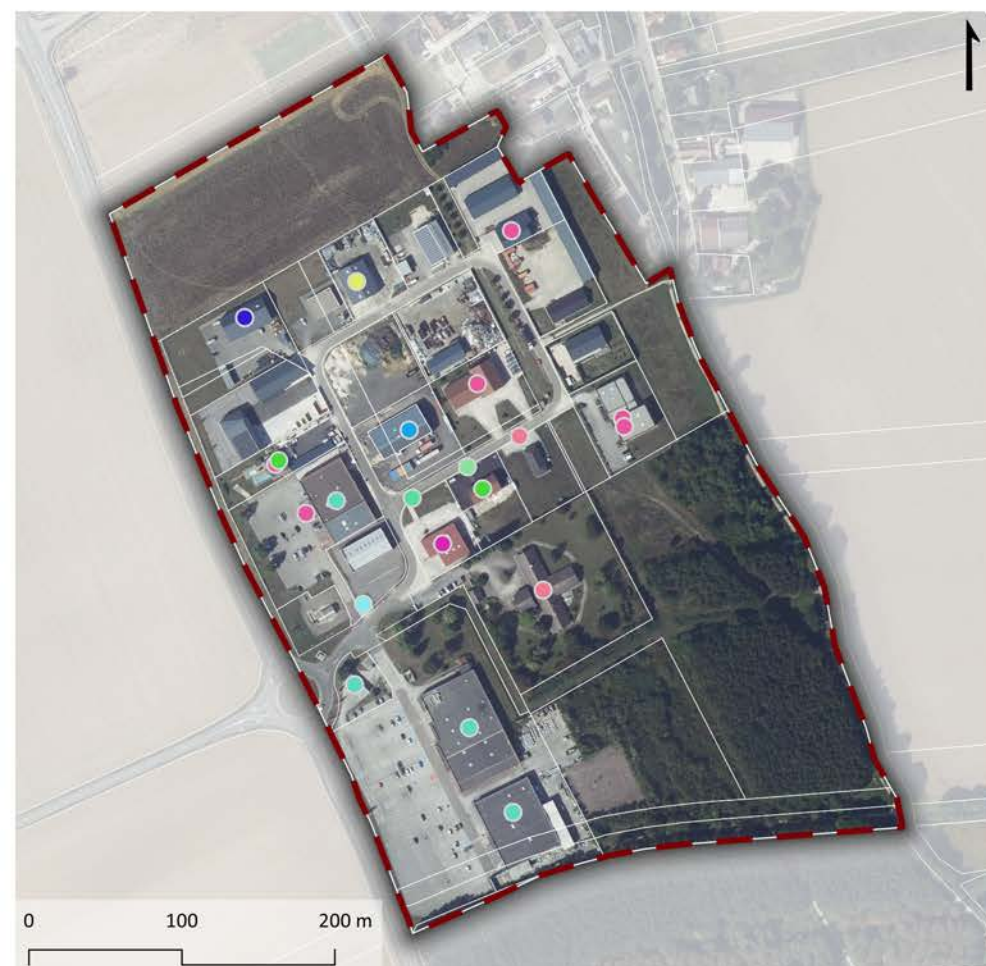
Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 3,2 ha (dont extension)



## Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittànova 2026)

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

 Délimitation des ZAE  
 Parcelle cadastrale



# ZAE : Dijon Céréales

## Commune(s) de : Aiserey



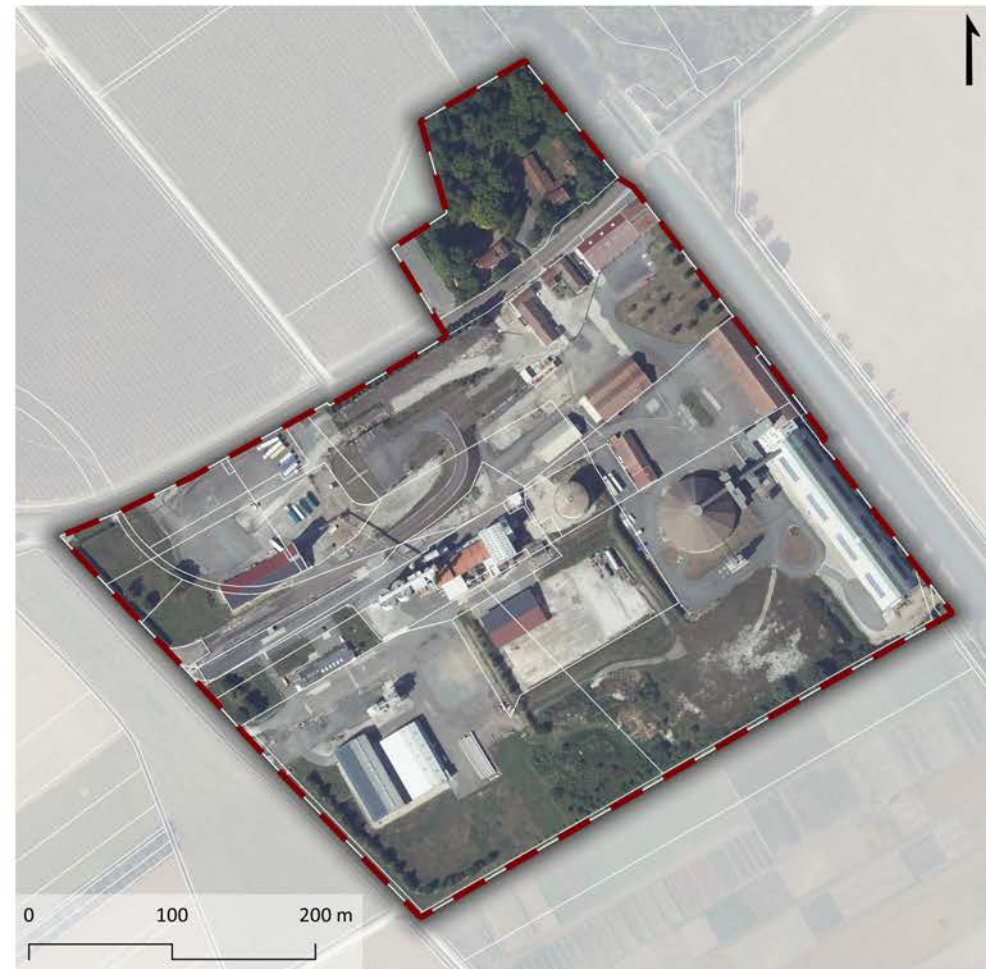
**Vocation : industrielle, logistique**

**Surface totale de la zone : 17,3 ha**

**Dont surface disponible : n/a**

**Nombre de lots vacants : n/a**

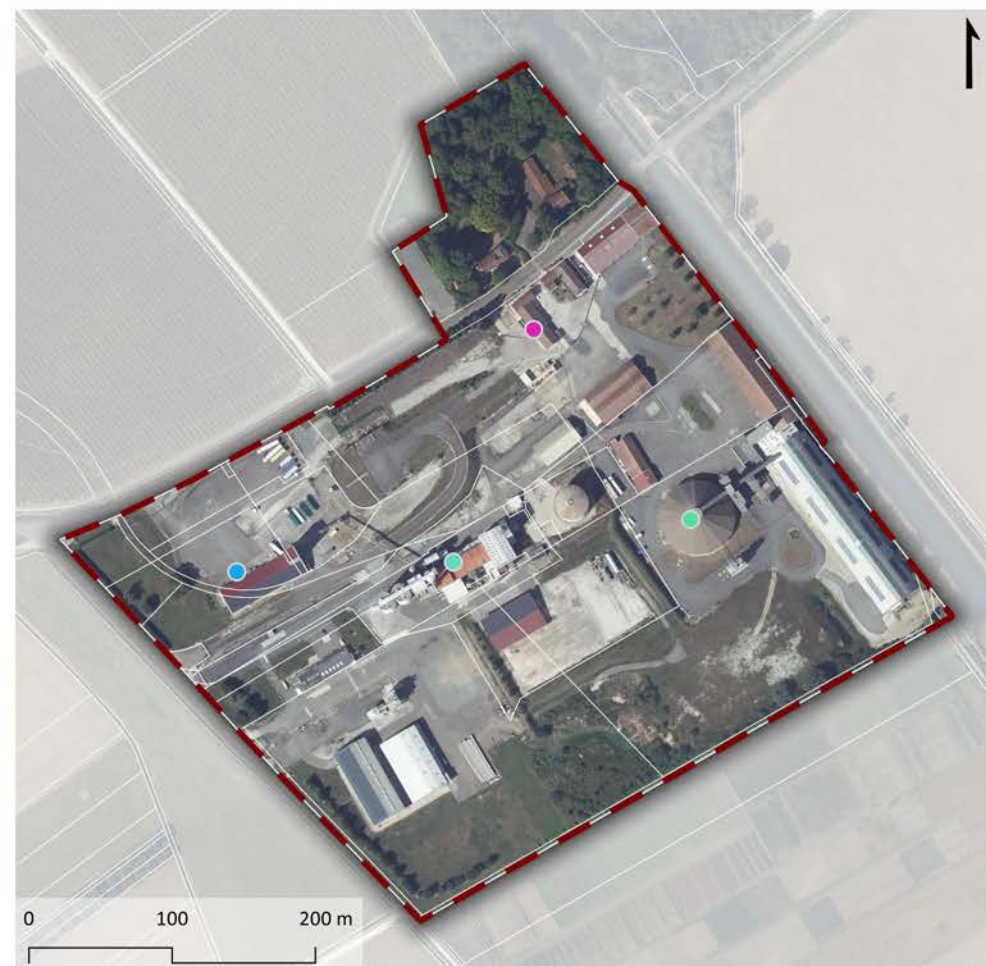
**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 2,8 ha**



### Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittànova 2026)

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

- ┌ Délimitation des ZAE
- ▭ Parcelle cadastrale



# ZAE : ZA de la Gare

## Commune(s) de : Collonges-lès-Premières



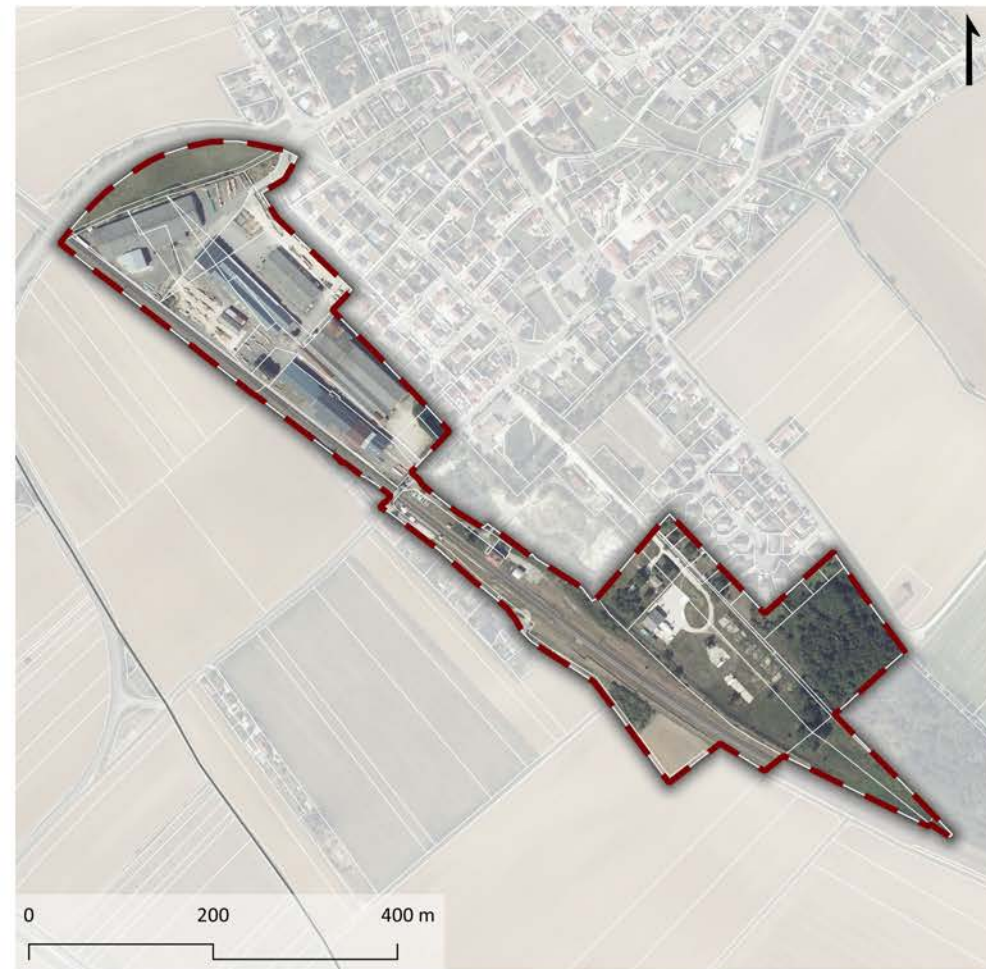
Vocation : n/a

Surface totale de la zone : 14,8 ha

Dont surface disponible : n/a

Nombre de lots vacants : n/a

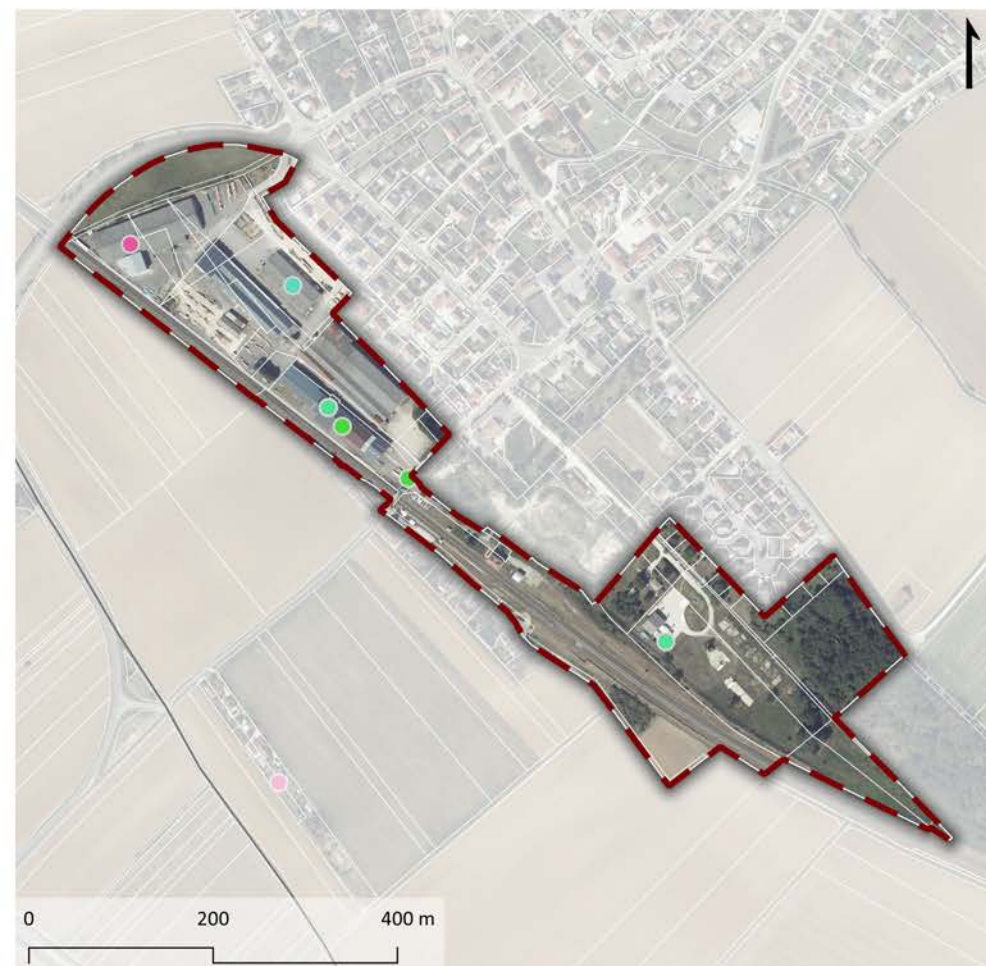
Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0,1 ha



### Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittànova 2026)

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

┌ Délimitation des ZAE  
Parcelle cadastrale



# ZAE : ZAE de Boulouze

## Commune(s) de : Fauverney



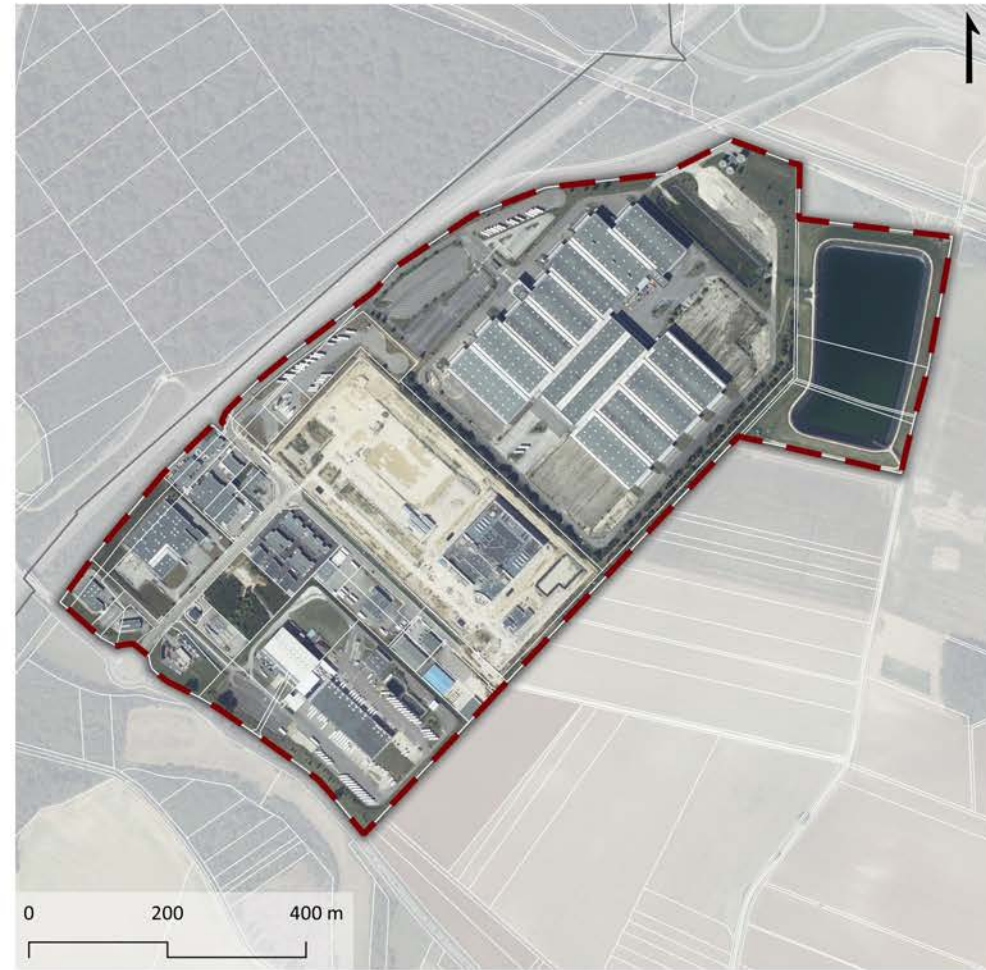
**Vocation : artisanale, industrielle, logistique**

**Surface totale de la zone : 61,4 ha**

**Dont surface disponible : n/a**



**Nombre de lots vacants : n/a**

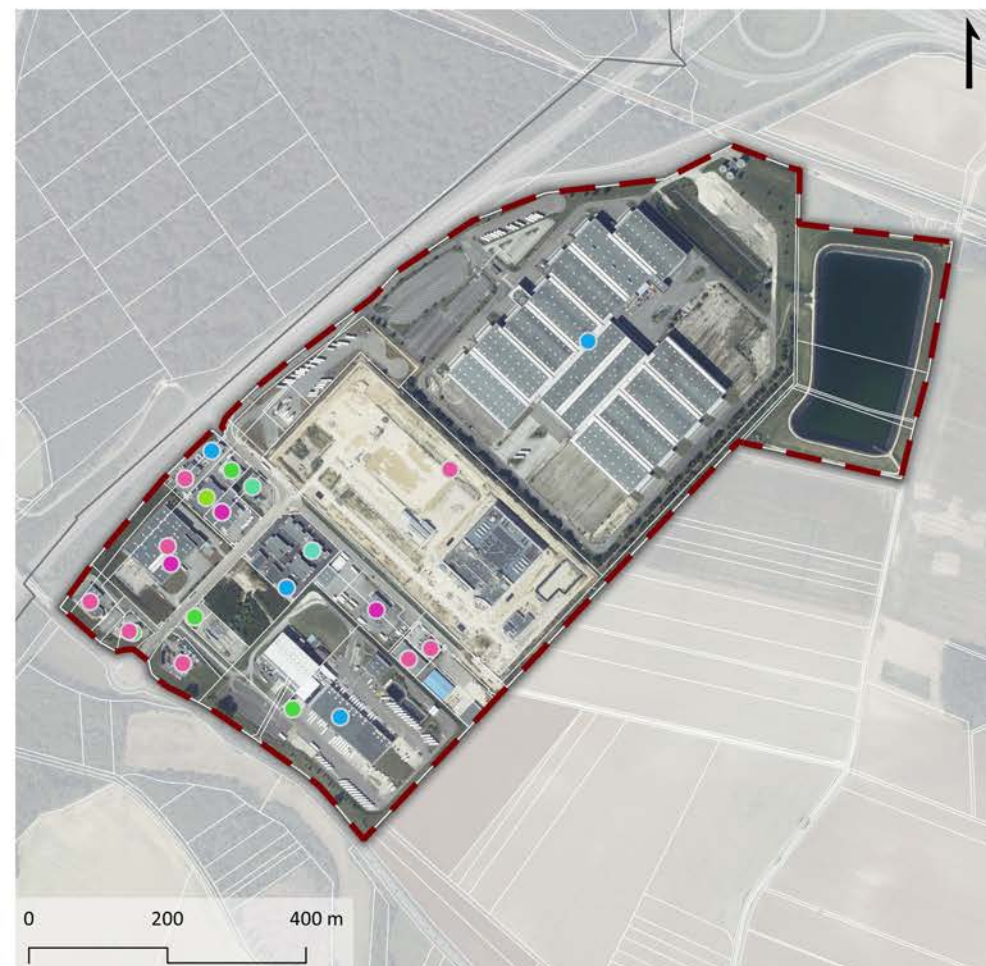
**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0,9 ha**



### Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittànova 2026)

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

 Délimitation des ZAE  
 Parcelle cadastrale



# ZAE : En Coeur (ex Thomson)

## Commune(s) de : Genlis



**Vocation : commerciale**

**Surface totale de la zone : 7,1 ha**

**Dont surface disponible : n/a**

**Nombre de lots vacants : n/a**

**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0,1 ha**



### Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittanova 2026)

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

Délimitation des ZAE  
 Parcelle cadastrale



# ZAE : ZA de la Tille

## Commune(s) de : Genlis



Vocation : n/a

Surface totale de la zone : 14,4 ha

Dont surface disponible : n/a

Nombre de lots vacants : n/a

Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0,2 ha



### Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittànova 2026)

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

- ▭ Délimitation des ZAE
- ▭ Parcelle cadastrale



# ZAE : ZI du Layer

## Commune(s) de : Genlis



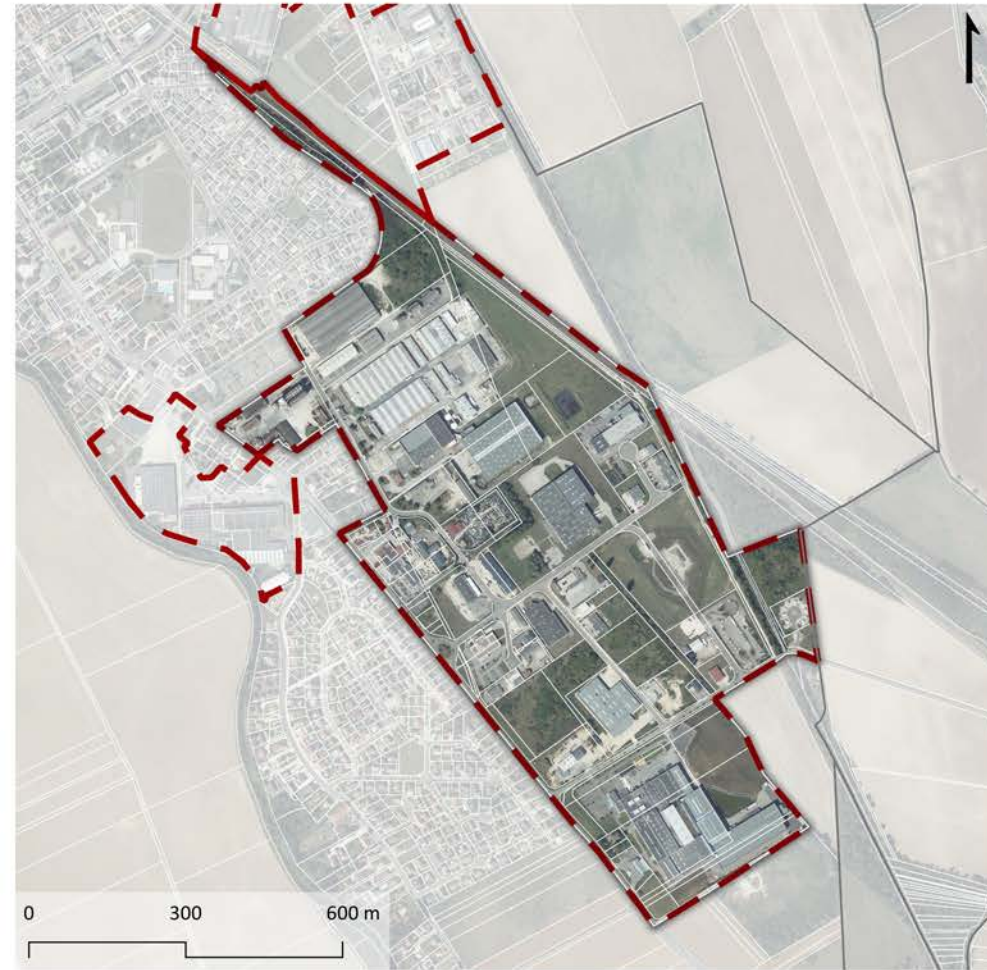
**Vocation : industrielle**

**Surface totale de la zone : 72,4 ha**

**Dont surface disponible : n/a**



**Nombre de lots vacants : n/a**

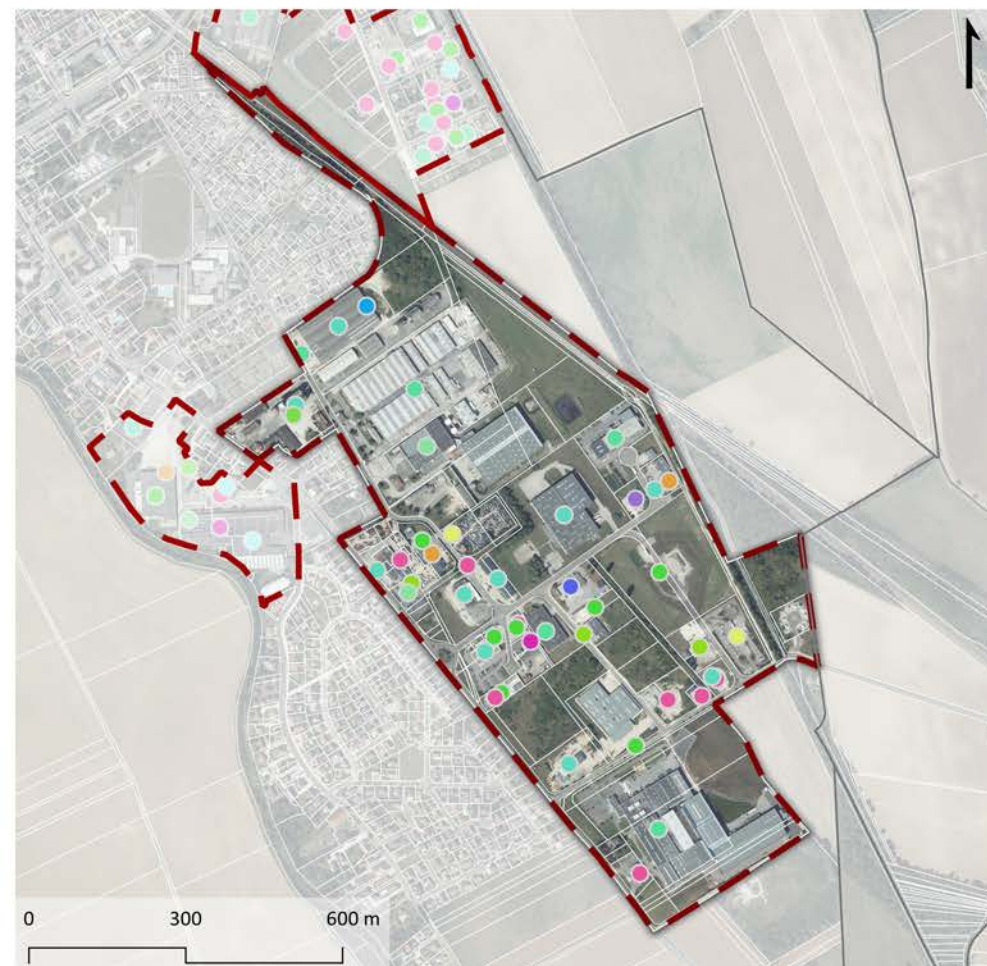
**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 13,1 ha**



**Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittànova 2026)**

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

 Délimitation des ZAE  
 Parcelle cadastrale



# ZAE : ZA du Parc Varin

## Commune(s) de : Izier



**Vocation : commerciale, artisanale**

**Surface totale de la zone : 7,6 ha**

**Dont surface disponible : n/a**



**Nombre de lots vacants : n/a**

**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0,1 ha**



### Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittànova 2026)

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

 Délimitation des ZAE  
 Parcelle cadastrale



# ZAE : Pâtis du Layer

## Commune(s) de : Longeault-Pluvault



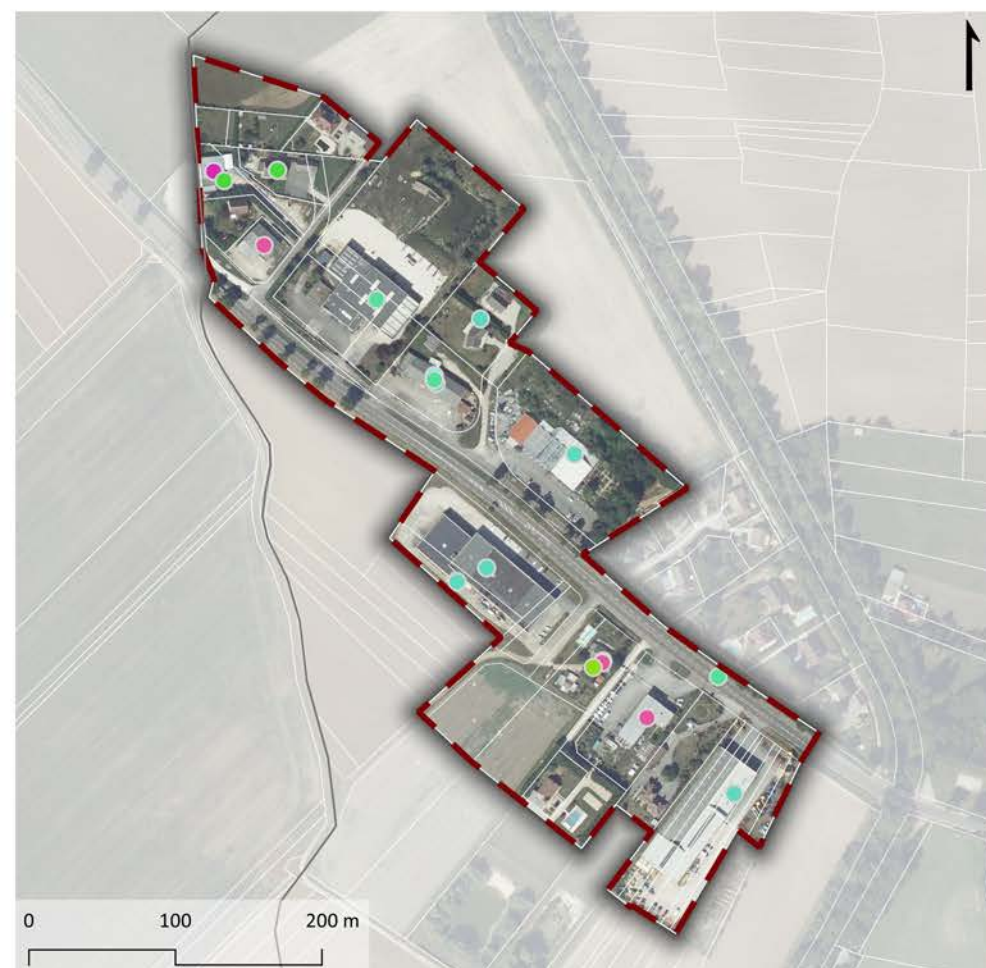
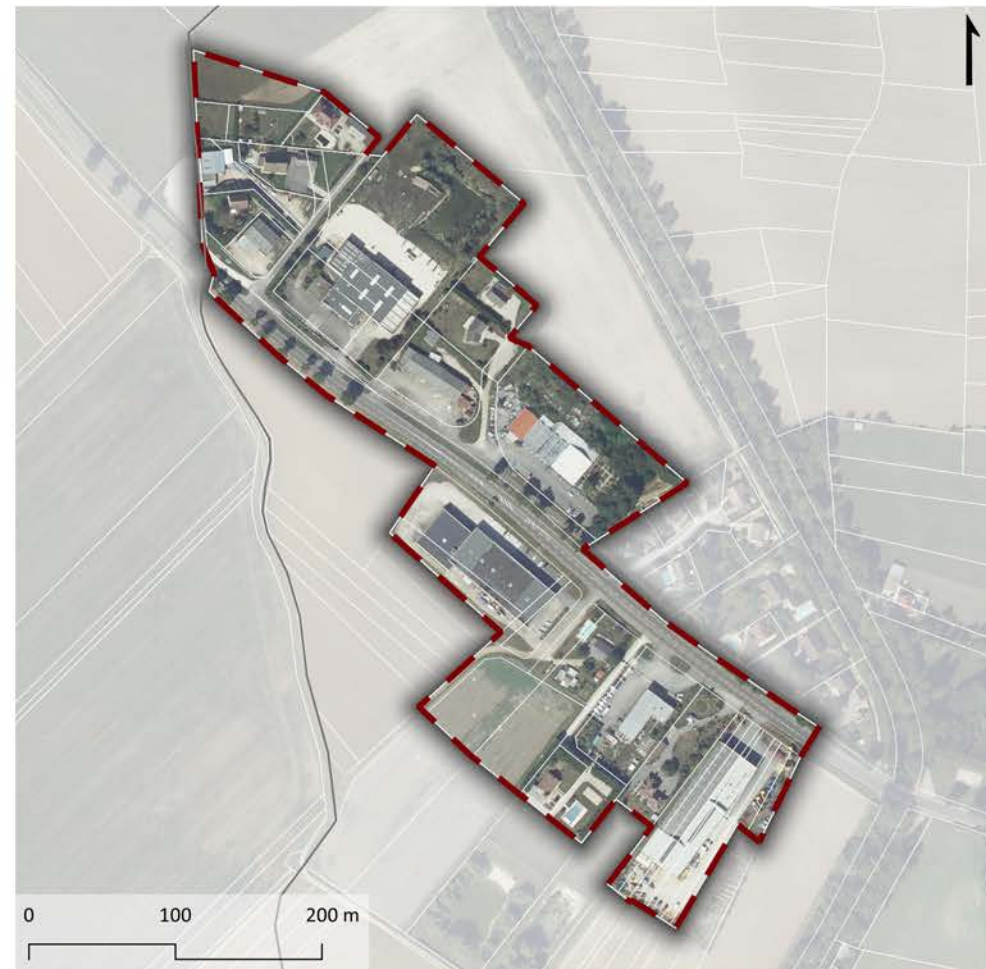
Vocation : commerciale, logistique

Surface totale de la zone : 9,3 ha

Dont surface disponible : n/a

Nombre de lots vacants : n/a

Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0



### Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittànova 2026)

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

▭ Délimitation des ZAE  
▭ Parcelle cadastrale

# ZAE : Le Pré Omer

## Commune(s) de : Longecourt-en-Plaine



**Vocation : artisanale, industrielle**

**Surface totale de la zone : 8,7 ha**

**Dont surface disponible : n/a**


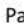
**Nombre de lots vacants : n/a**

**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0**



### Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittànova 2026)

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

 Délimitation des ZAE  
 Parcelle cadastrale



# ZAE : La Clé des Champs

Commune(s) de : Thorey-en-Plaine



**Vocation : commerciale, tertiaire, hôtellerie ou restauration**

**Surface totale de la zone : 0,3 ha**

**Dont surface disponible : n/a**



**Nombre de lots vacants : n/a**

**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0**



**Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittànova 2026)**

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

 Délimitation des ZAE  
 Parcelle cadastrale



# ZAE : Arc étoile

## Commune(s) de : Arc-sur-Tille



Vocation : n/a

Surface totale de la zone : 5,4 ha

Dont surface disponible : n/a

Nombre de lots vacants : n/a

Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : en cours d'aménagement



Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittànova 2026)

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

▭ Délimitation des ZAE  
▭ Parcelle cadastrale

# ZAE : La Renardière

## Commune(s) de : Arc-sur-Tille



**Vocation : artisanale, logistique**

**Surface totale de la zone : 17,3 ha**

**Dont surface disponible : 1 unité foncière libre**

**Nombre de lots vacants : 0**

**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0**



**Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittànova 2026)**

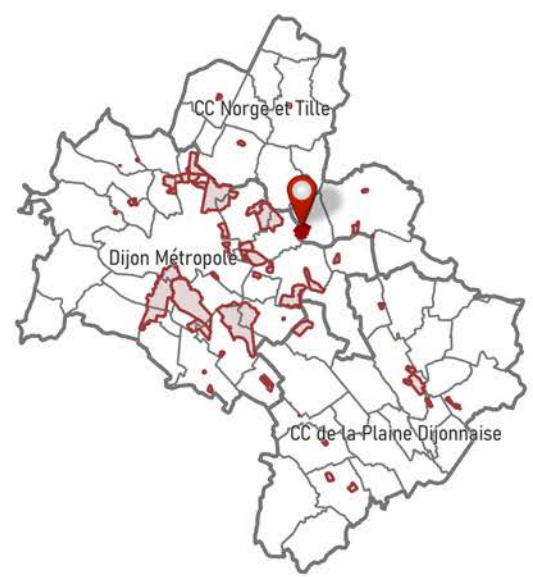
- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

Délimitation des ZAE  
Parcelle cadastrale



# ZAE : Parc des Mardors

## Commune(s) de : Couternon



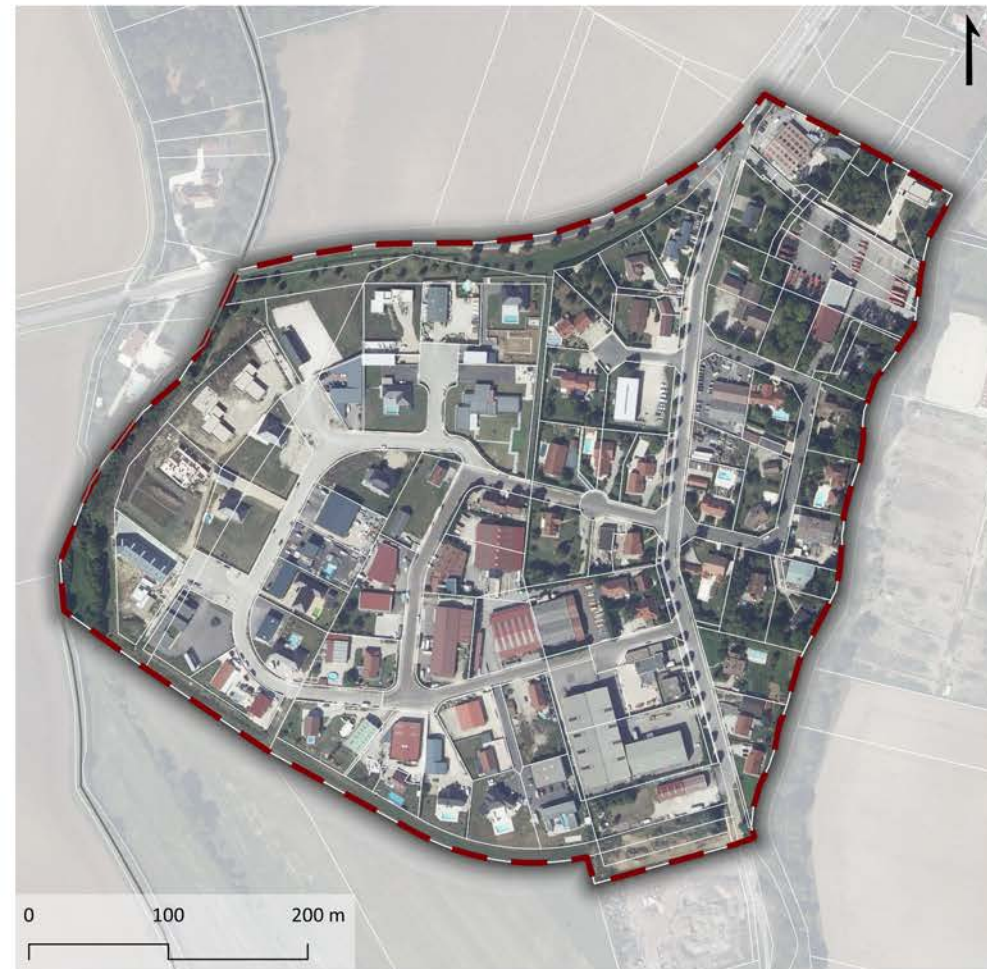
**Vocation : artisanale**

**Surface totale de la zone : 22,1 ha**

**Dont surface disponible : 1 unité foncière libre**



**Nombre de lots vacants : 2 unités (0,76ha)**

**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0**



**Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittànova 2026)**

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

 Délimitation des ZAE  
 Parcelle cadastrale



# ZAE : ZA Beauregard

## Commune(s) de : Norges-la-Ville



**Vocation : industrielle**

**Surface totale de la zone : 6,5 ha**

**Dont surface disponible : 0**

**Nombre de lots vacants : 0**

**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 1,6 ha (dont extension)**



**Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittànova 2026)**

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

┌ Délimitation des ZAE

Parcelle cadastrale



# ZAE : Zone artisanale de Remilly-sur-Tille

## Commune(s) de : Remilly-sur-Tille



**Vocation : commerciale, artisanale**

**Surface totale de la zone : 0,7 ha**

**Dont surface disponible : 1 unité foncière libre**

**Nombre de lots vacants : 0**

**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0**



**Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittànova 2026)**

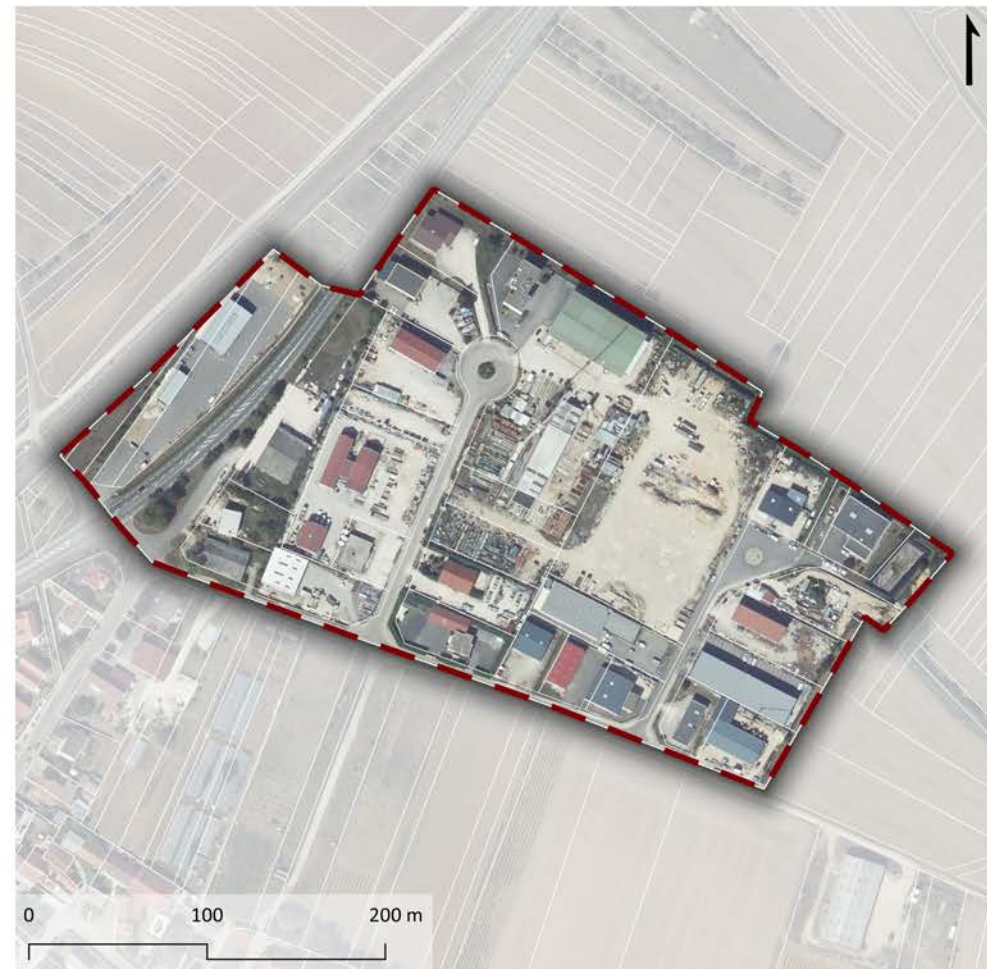
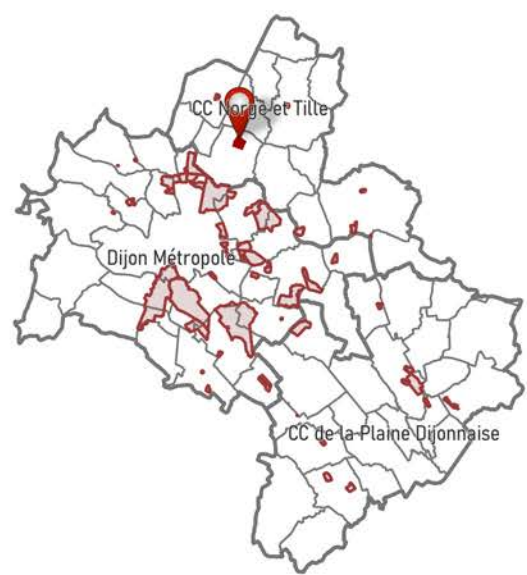
- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

┌ Délimitation des ZAE  
Parcelle cadastrale



# ZAE : ZA du Breuil

## Commune(s) de : Ruffey-les-Echirey



Vocation : n/a

Surface totale de la zone : 8,7 ha

Dont surface disponible : 0

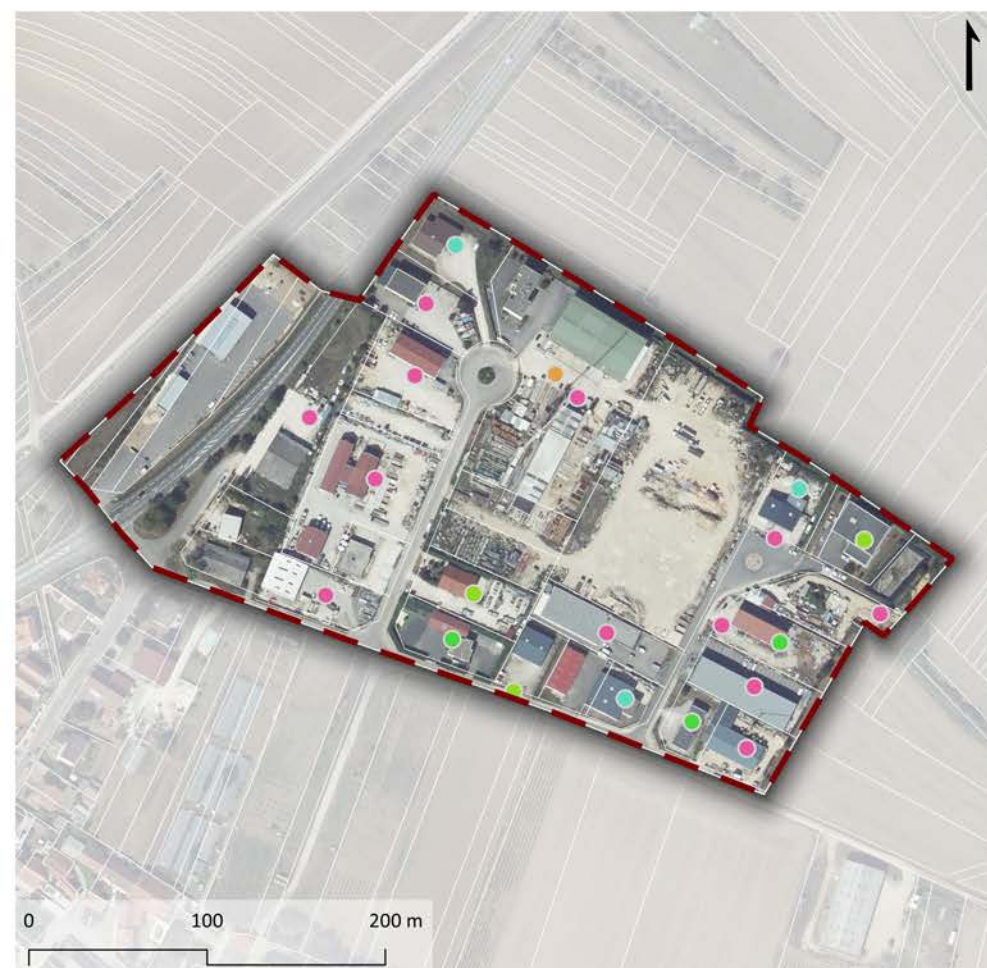
Nombre de lots vacants : 0

Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0

### Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittanova 2026)

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

- ▭ Délimitation des ZAE
- ▭ Parcelle cadastrale



# ZAE : Petite Fin

## Commune(s) de : Saint-Julien



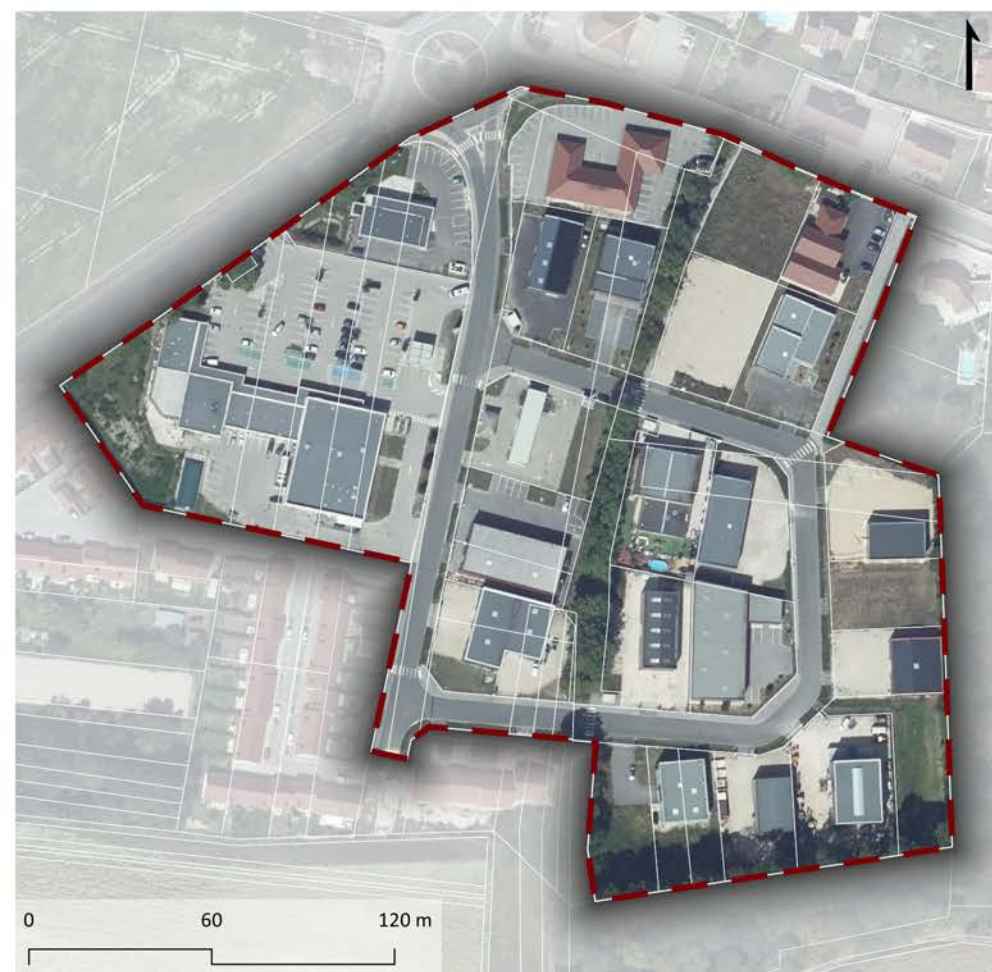
Vocation : n/a

Surface totale de la zone : 4,7 ha

Dont surface disponible : 1 unité foncière libre



Nombre de lots vacants : 0

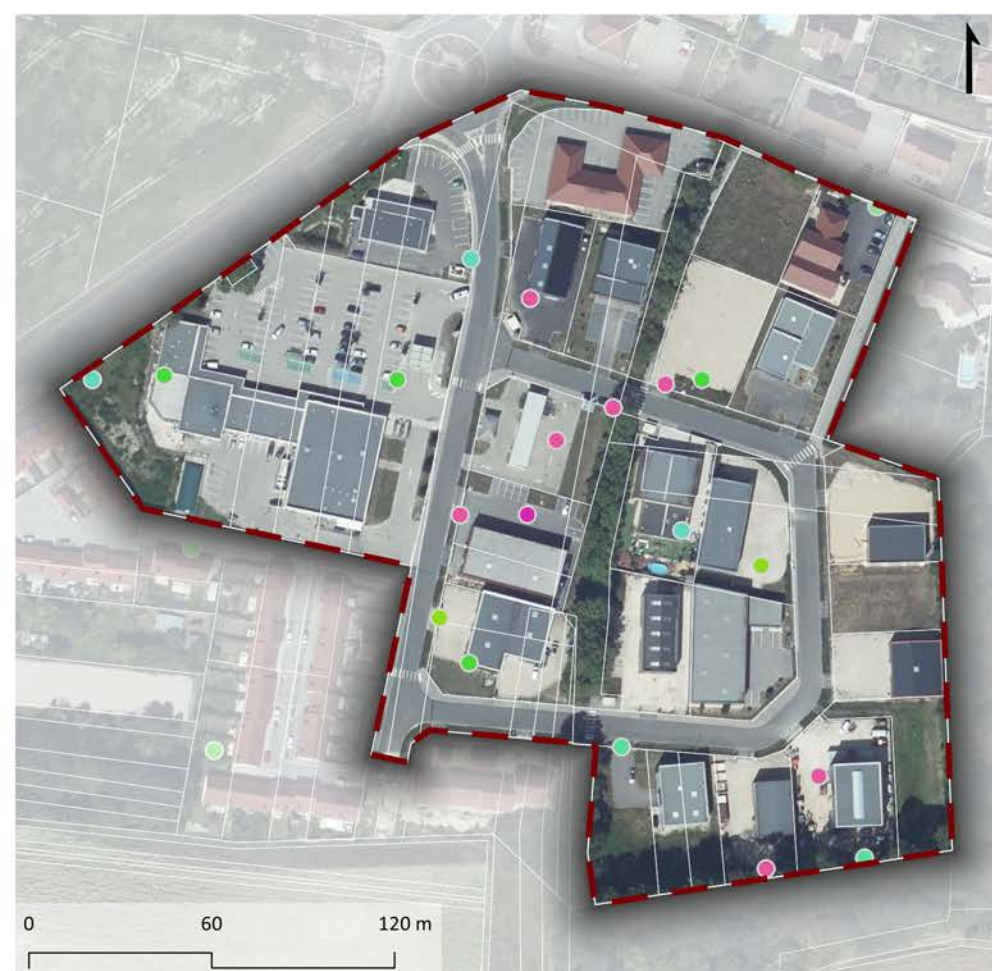
Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0



### Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittànova 2026)

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

 Délimitation des ZAE  
 Parcelle cadastrale



# ZAE : ZA de la Lisière

## Commune(s) de : Bresse-sur-Tille



**Vocation : industrielle**

**Surface totale de la zone : 13,5 ha**

**Dont surface disponible : 0**

**Nombre de lots vacants : 0**

**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0**



**Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittanova 2026)**

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

┌ Délimitation des ZAE  
Parcelle cadastrale



# ZAE : Agronov

## Commune(s) de : Bretenière



**Vocation : tertiaire**

**Surface totale de la zone : 21,7 ha**

**Dont surface disponible : moins de 1 ha**



**Nombre de lots vacants : faible disponibilité en locaux tertiaires**

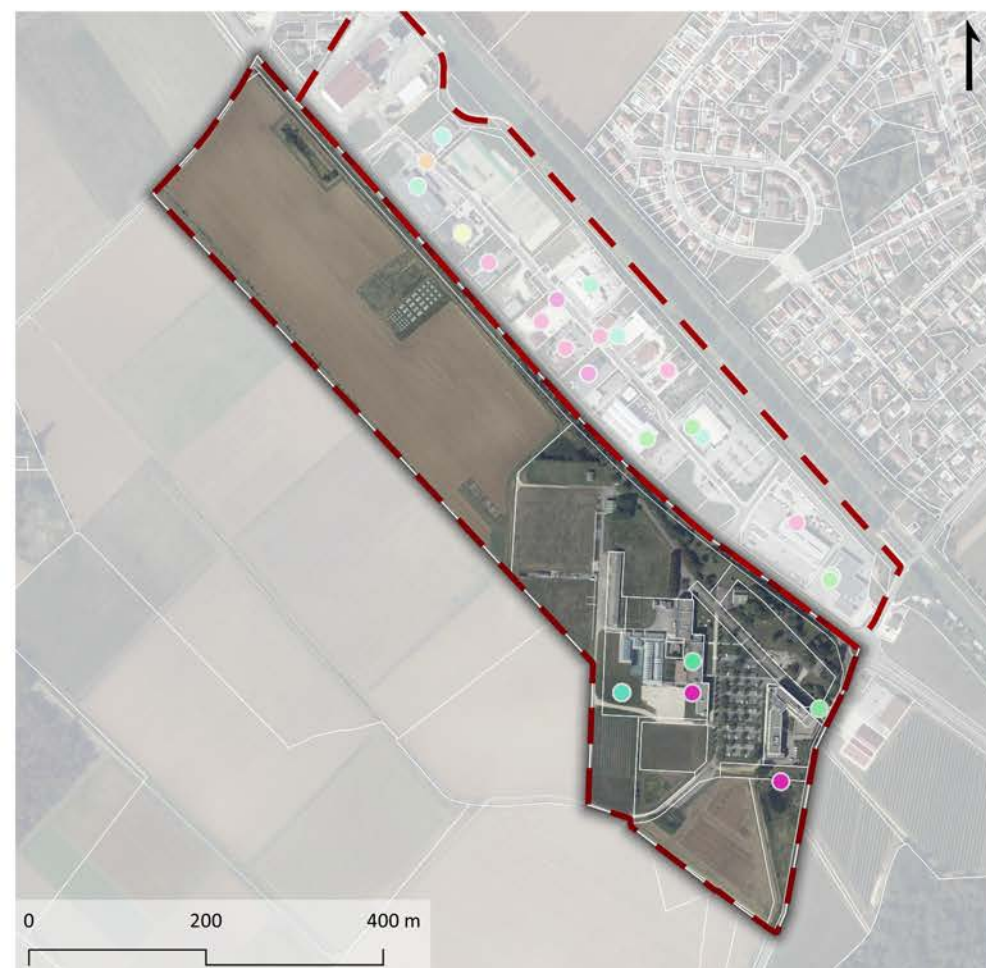
**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 10 ha**



**Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittanova 2026)**

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

 Délimitation des ZAE  
 Parcelle cadastrale



# ZAE : La Plucharde

## Commune(s) de : Bretenière



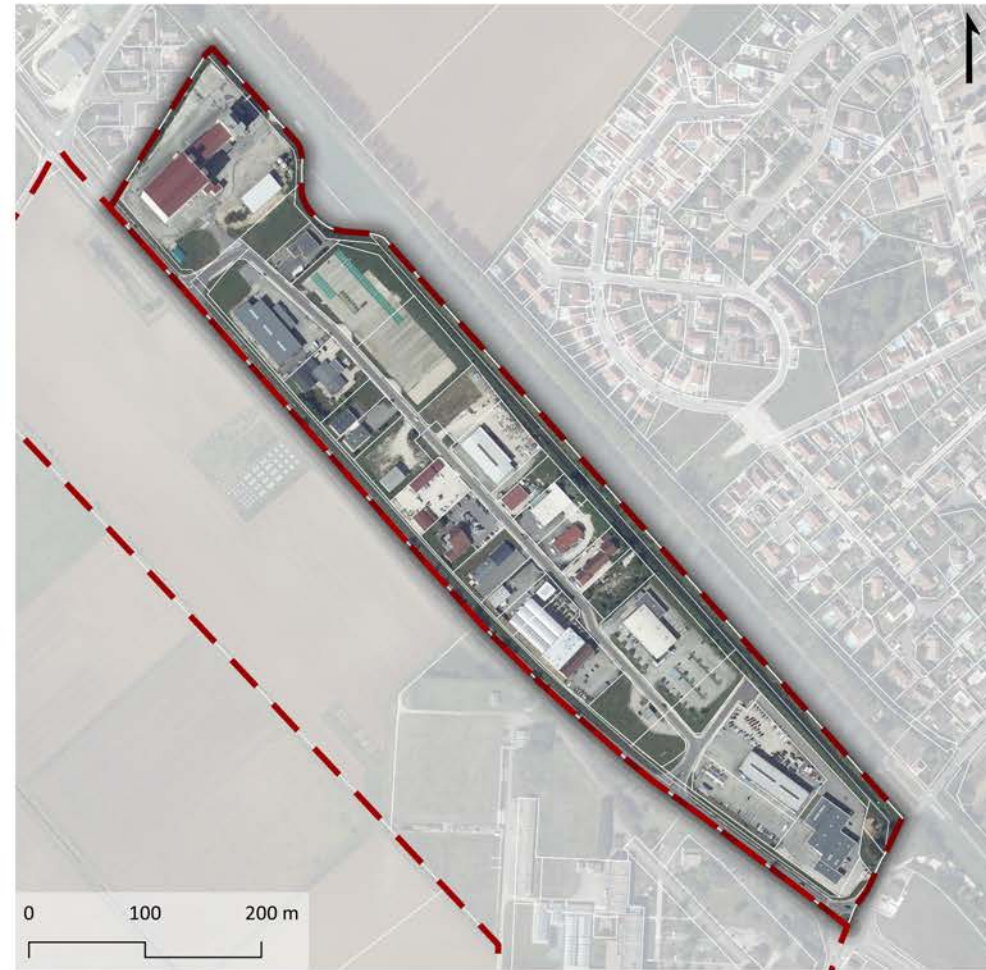
**Vocation : industrielle**

**Surface totale de la zone : 13,0 ha**

**Dont surface disponible : 0**

**Nombre de lots vacants : 0**

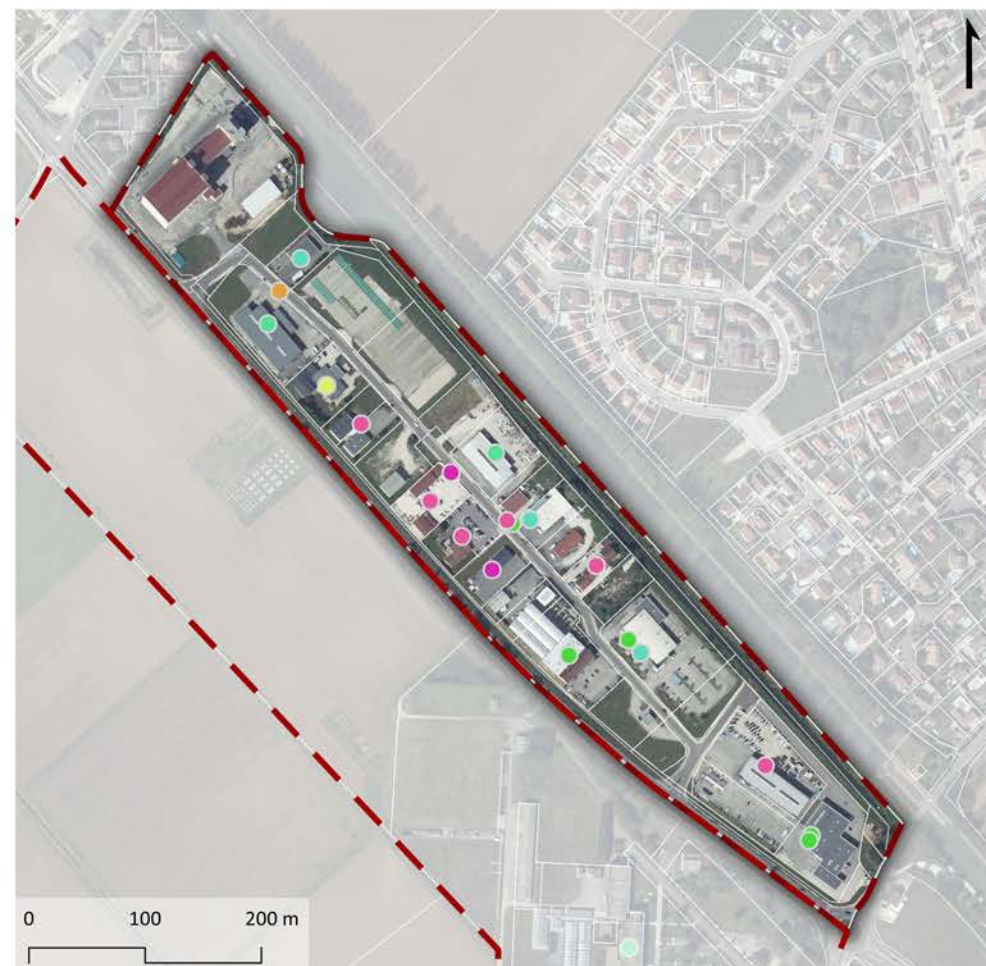
**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0**



**Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittànova 2026)**

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

- ▭ Délimitation des ZAE
- ▭ Parcelle cadastrale



# ZAE : ZA des Terres Rousses

## Commune(s) de : Chevigny-Saint-Sauveur



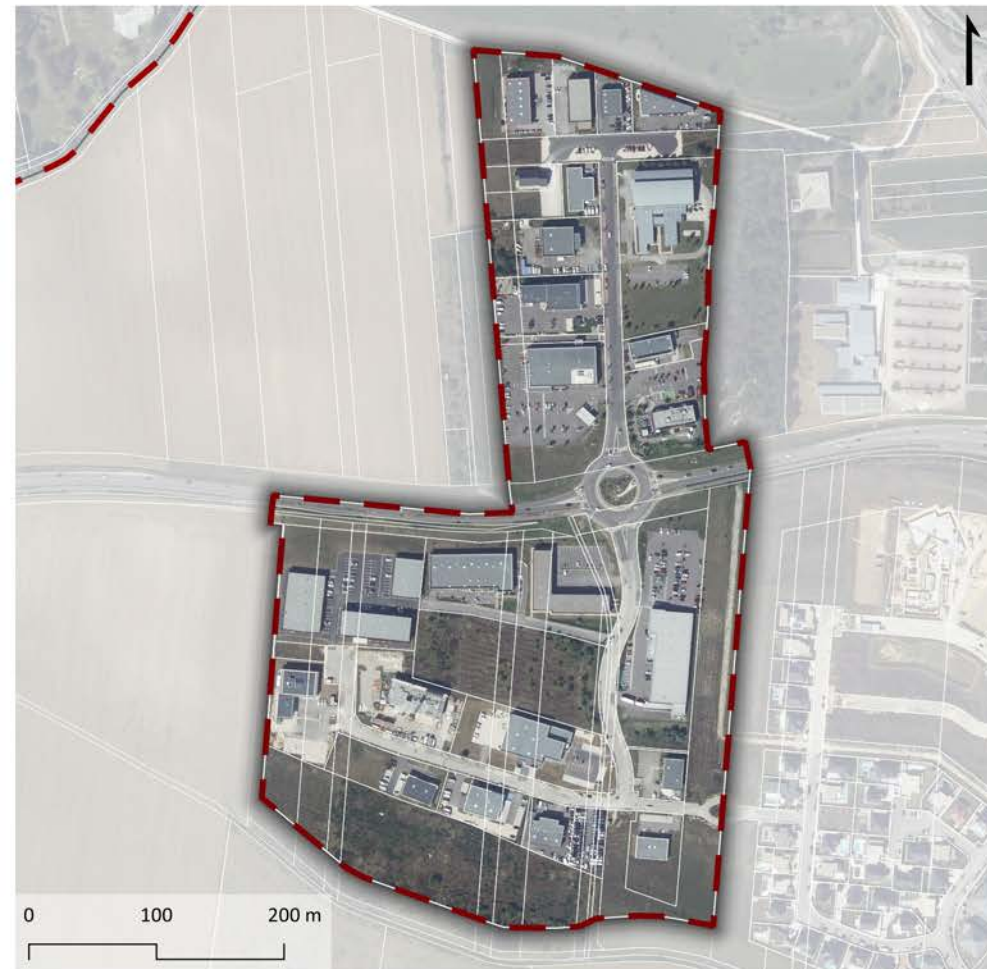
**Vocation : industrielle**

**Surface totale de la zone : 17,0 ha**

**Dont surface disponible : 0**

**Nombre de lots vacants : faible disponibilité**

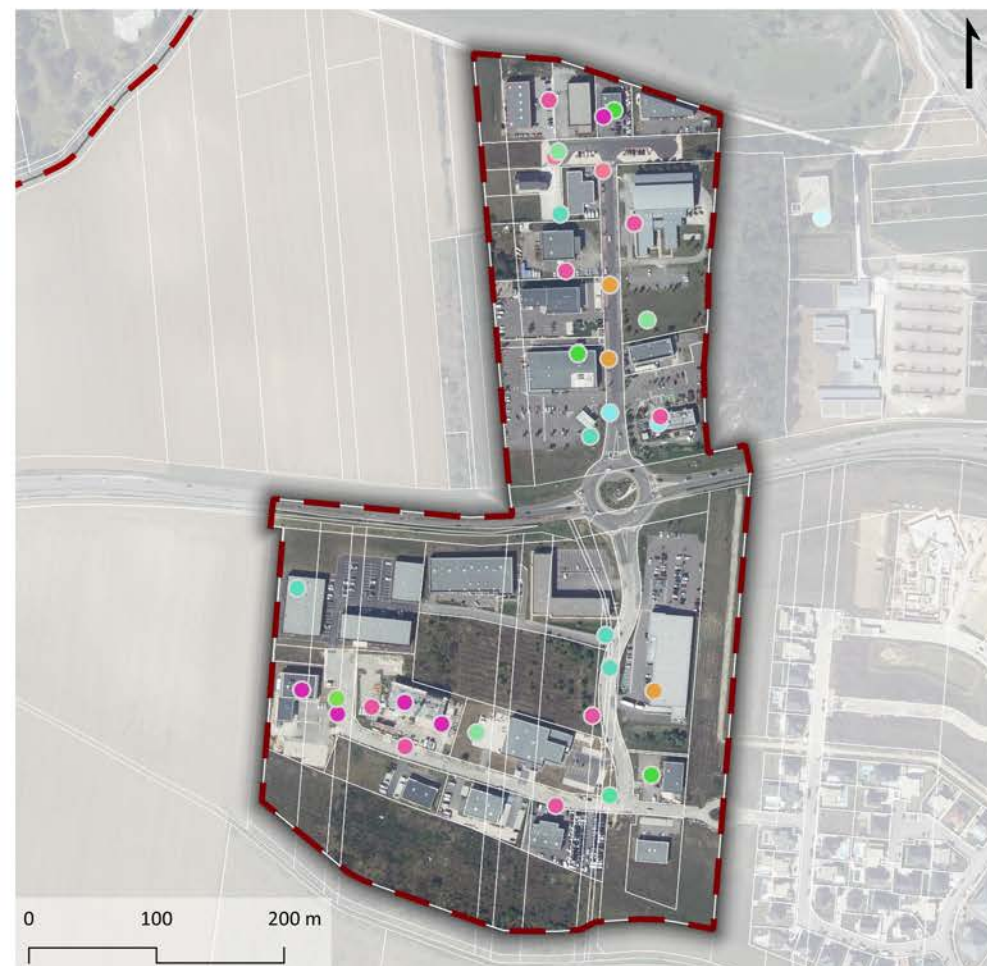
**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0**



**Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittànova 2026)**

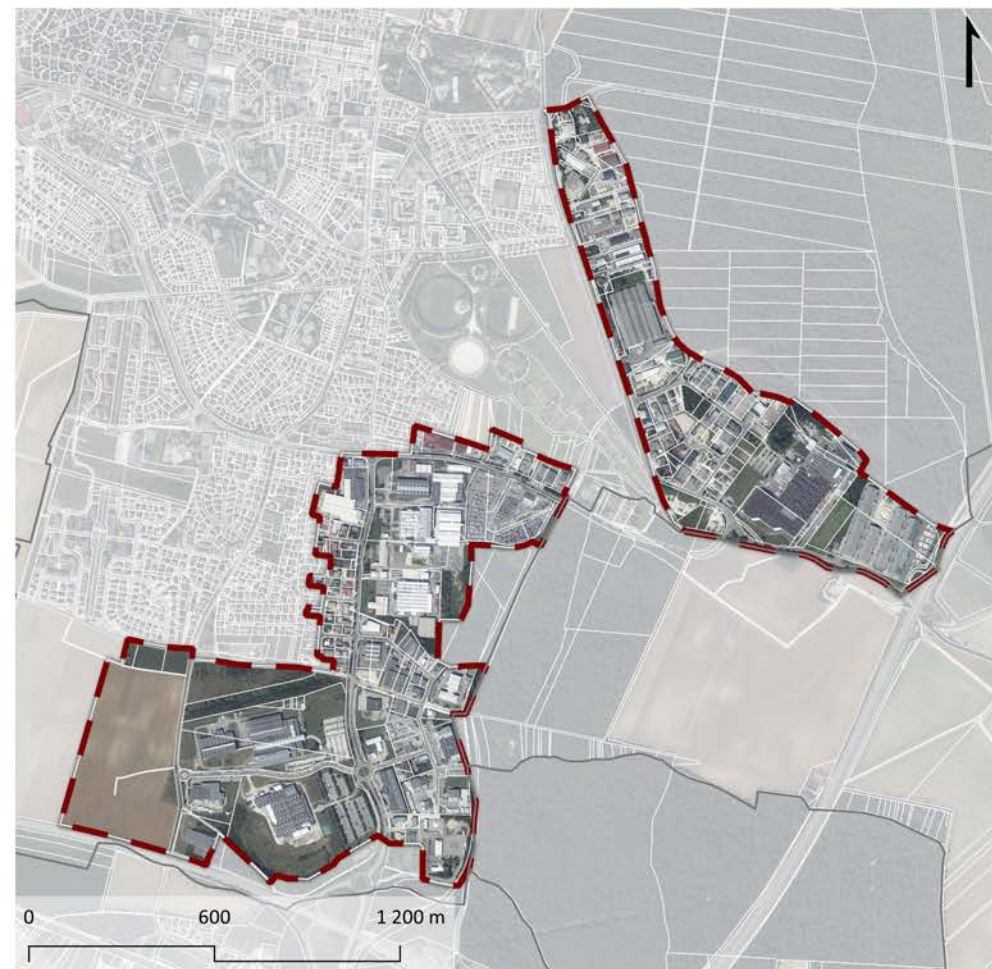
- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

┌ Délimitation des ZAE  
Parcelle cadastrale



# ZAE : Zone industrielle

## Commune(s) de : Chevigny-Saint-Sauveur



**Vocation : industrielle**

**Surface totale de la zone : 179,9 ha**



**Dont surface disponible : 0**

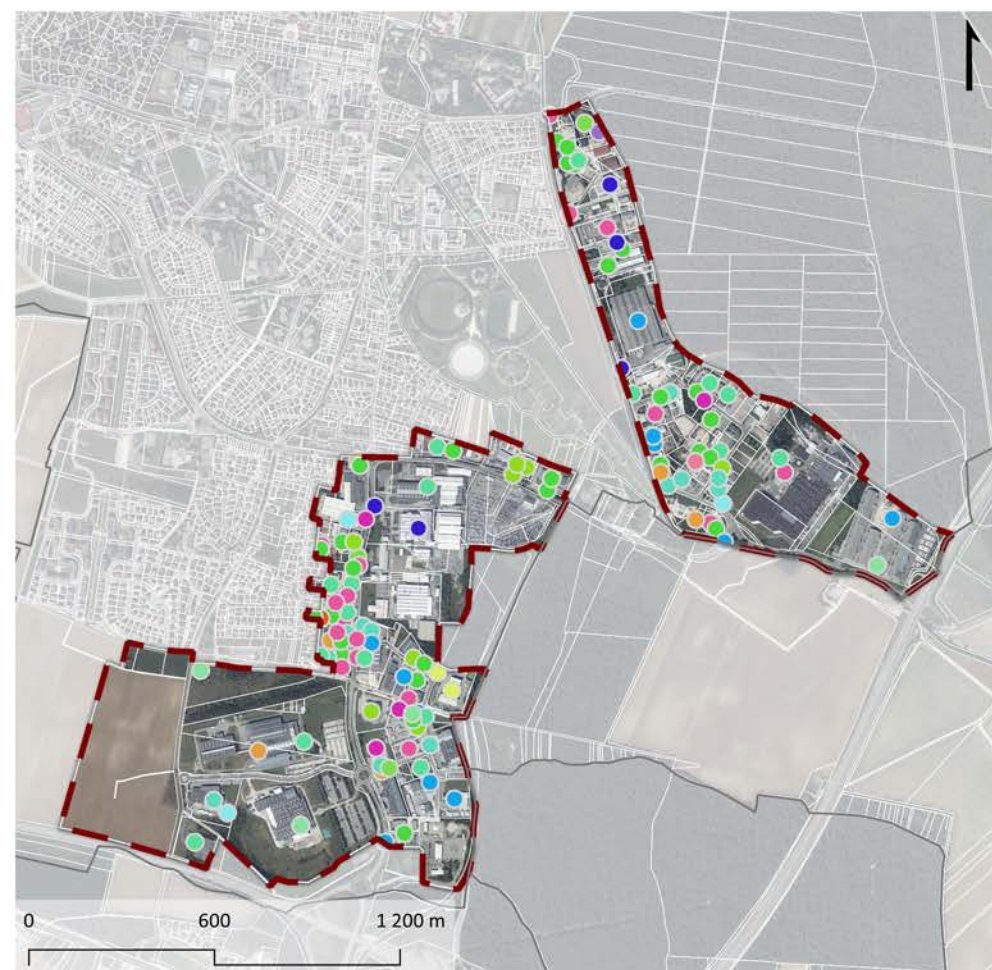
**Nombre de lots vacants : disponibilité en locaux industriels et logistiques**

**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 25,6 ha**

**Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittànova 2026)**

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

 Délimitation des ZAE  
 Parcelle cadastrale



# ZAE : ZI des Alisiers

## Commune(s) de : Daix



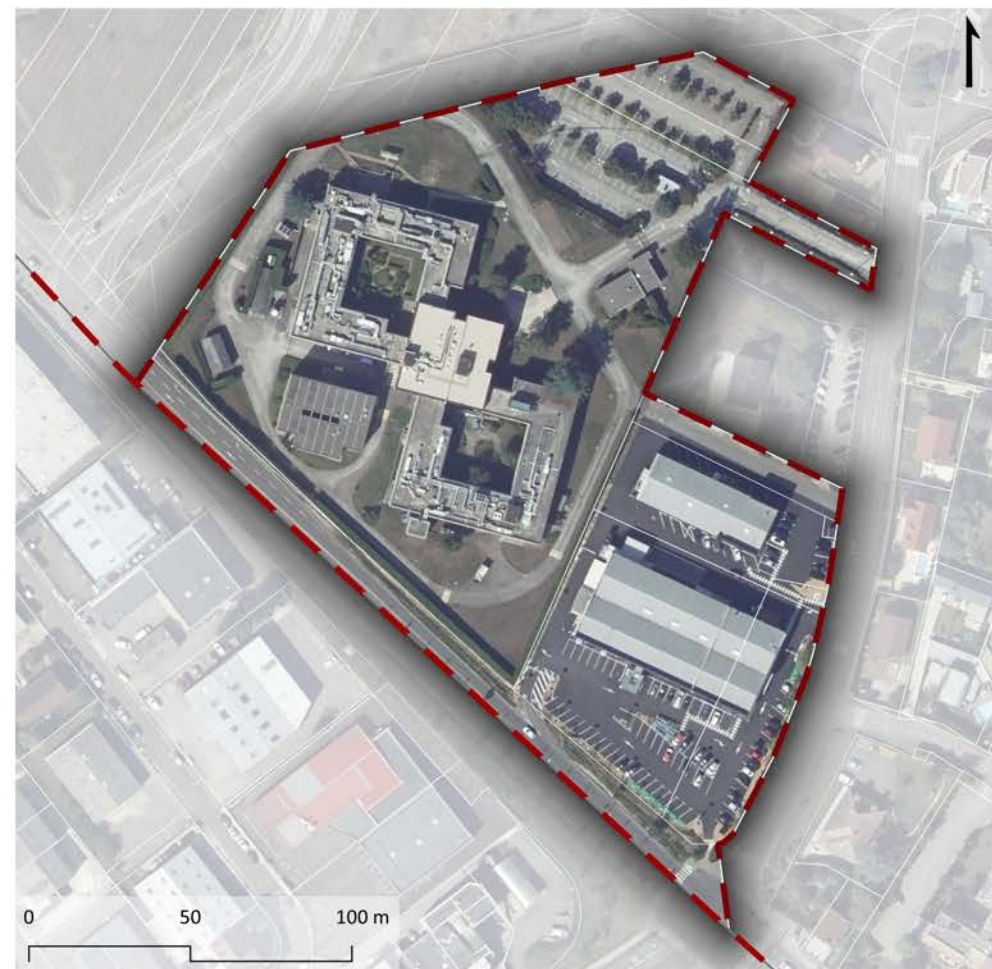
**Vocation : commerciale, tertiaire, artisanale, industrielle**

**Surface totale de la zone : 3,2 ha**

**Dont surface disponible : 0**



**Nombre de lots vacants : 0**

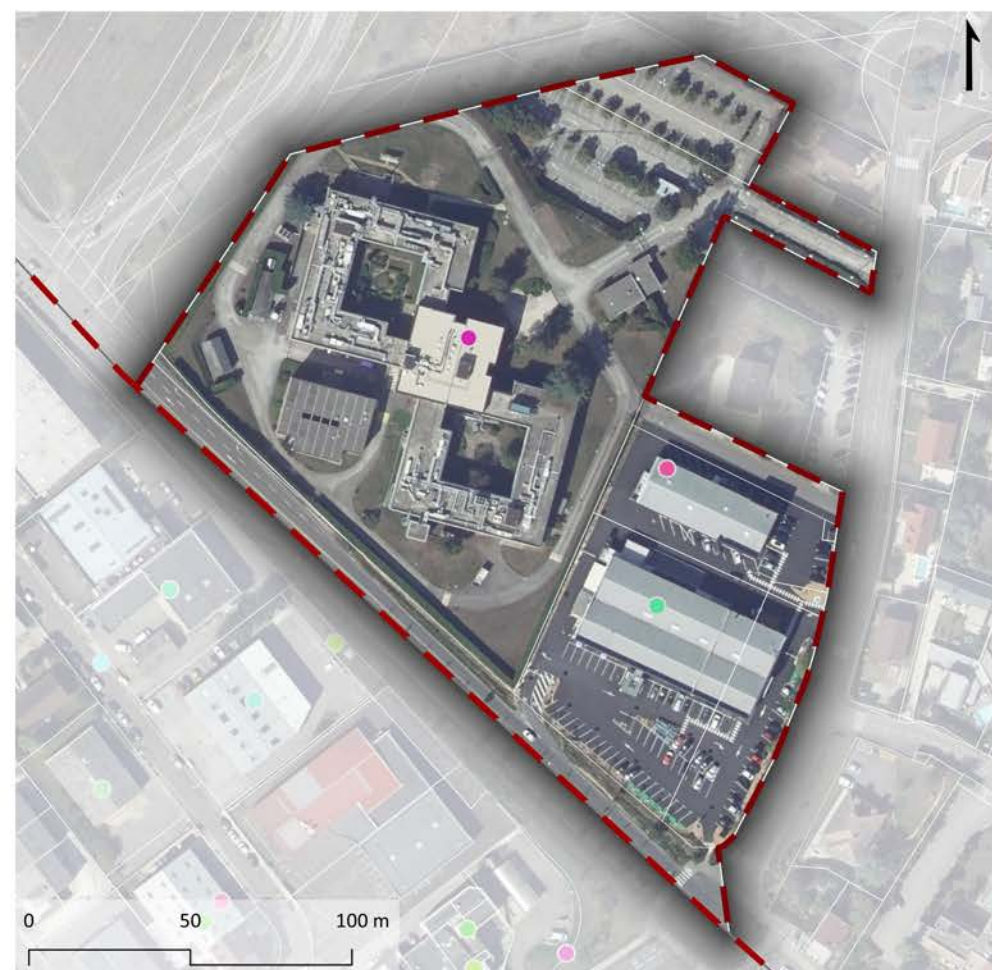
**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0**



**Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittànova 2026)**

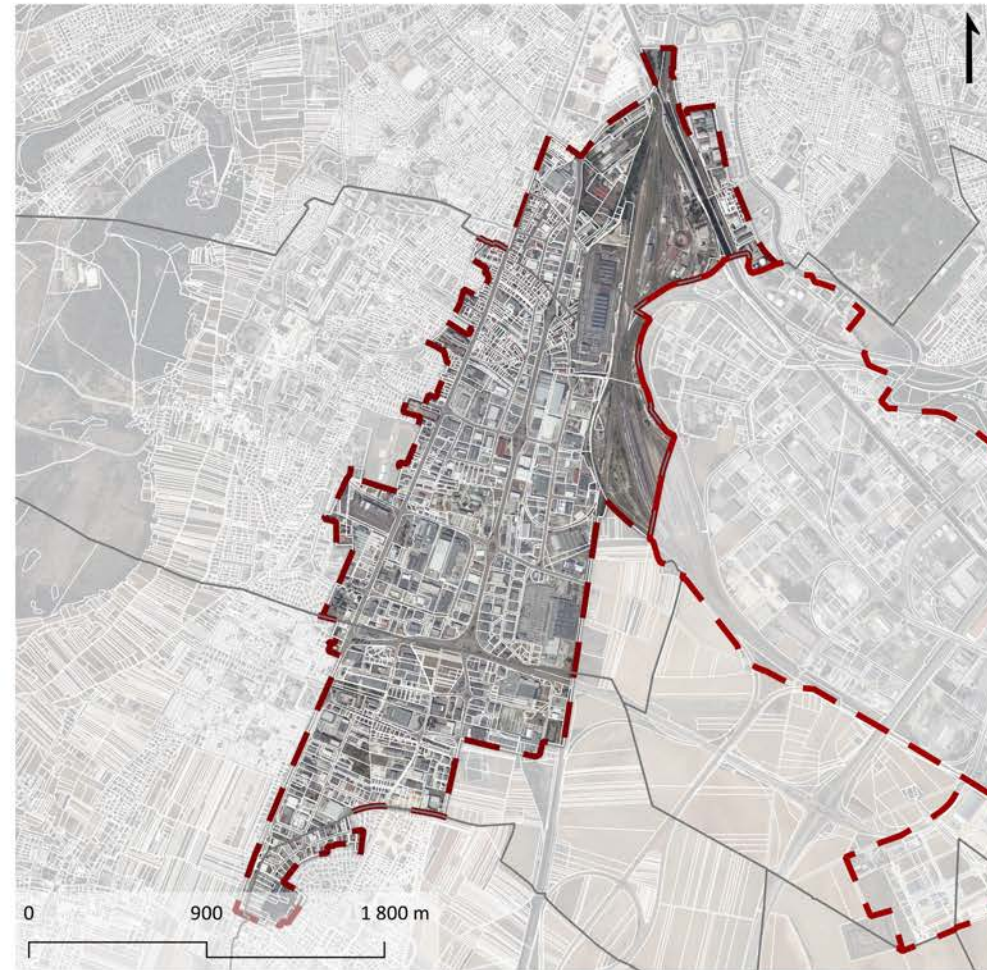
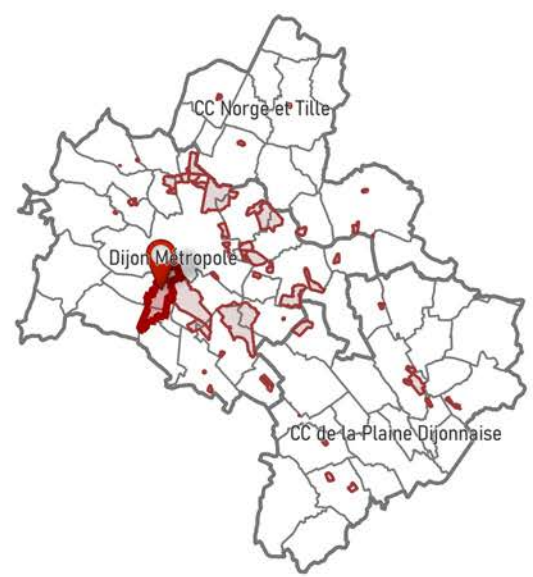
- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

 Délimitation des ZAE  
 Parcelle cadastrale



# ZAE : Portes du Sud

Commune(s) de : Dijon / Chenôve / Marsannay / Perrigny



Vocation : n/a

Surface totale de la zone : 427,0 ha

Dont surface disponible : 0

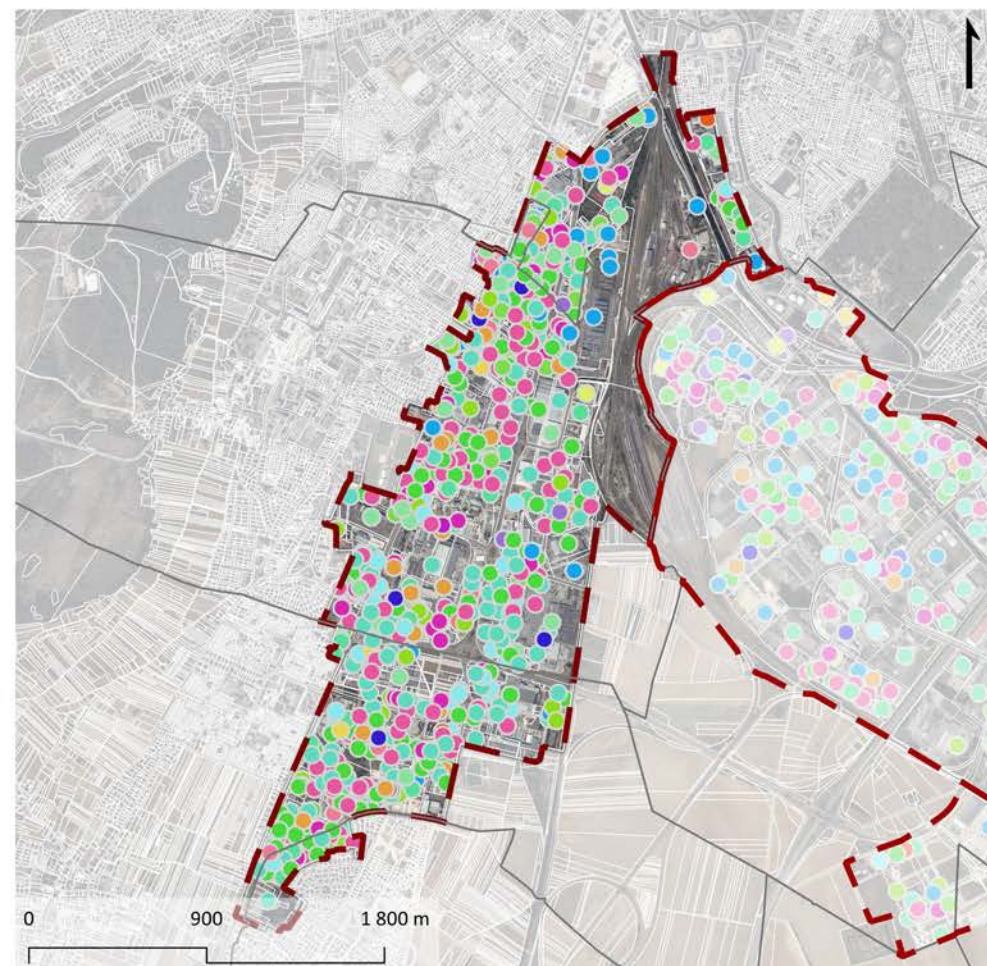
Nombre de lots vacants : nombreux locaux commerciaux et d'activités

Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0

## Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittanova 2026)

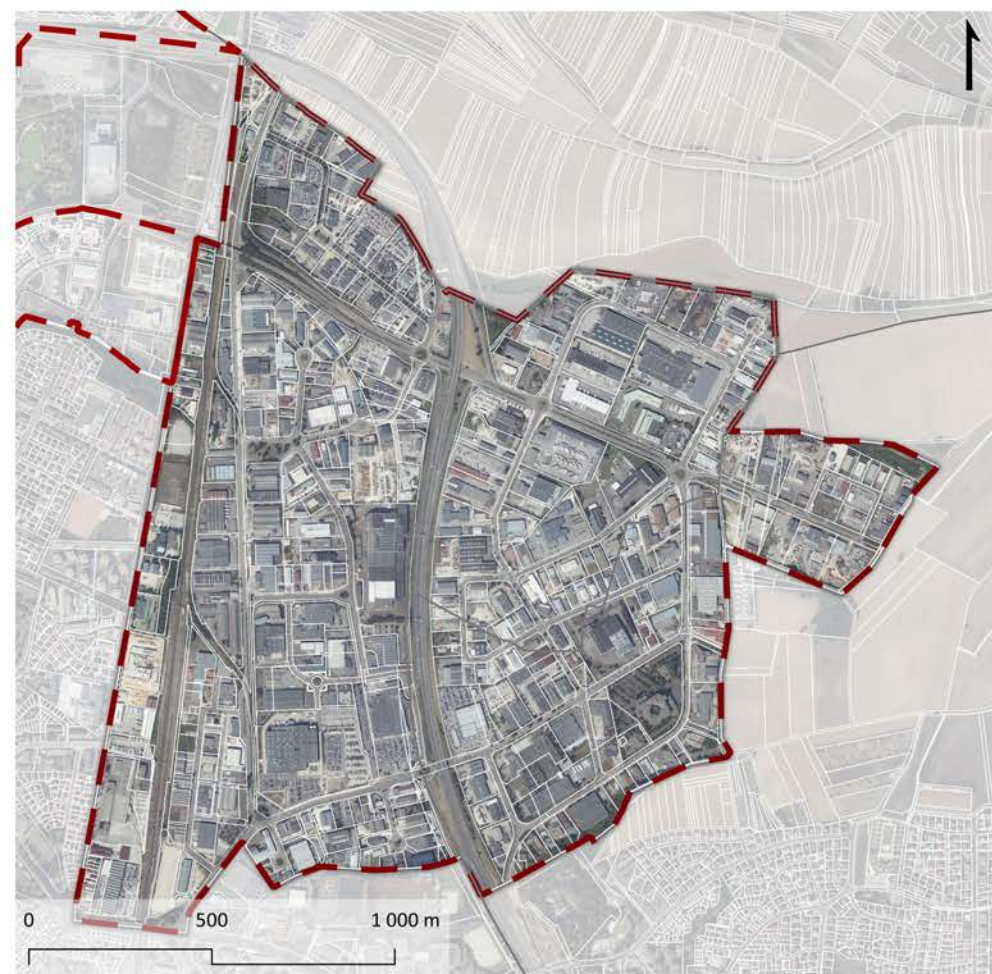
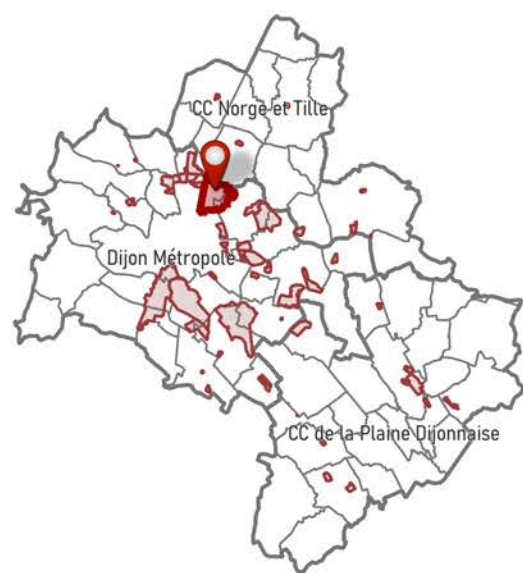
- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

┌ Délimitation des ZAE  
Parcelle cadastrale



# ZAE : Cap Nord

## Commune(s) de : Dijon / Saint-Apollinaire



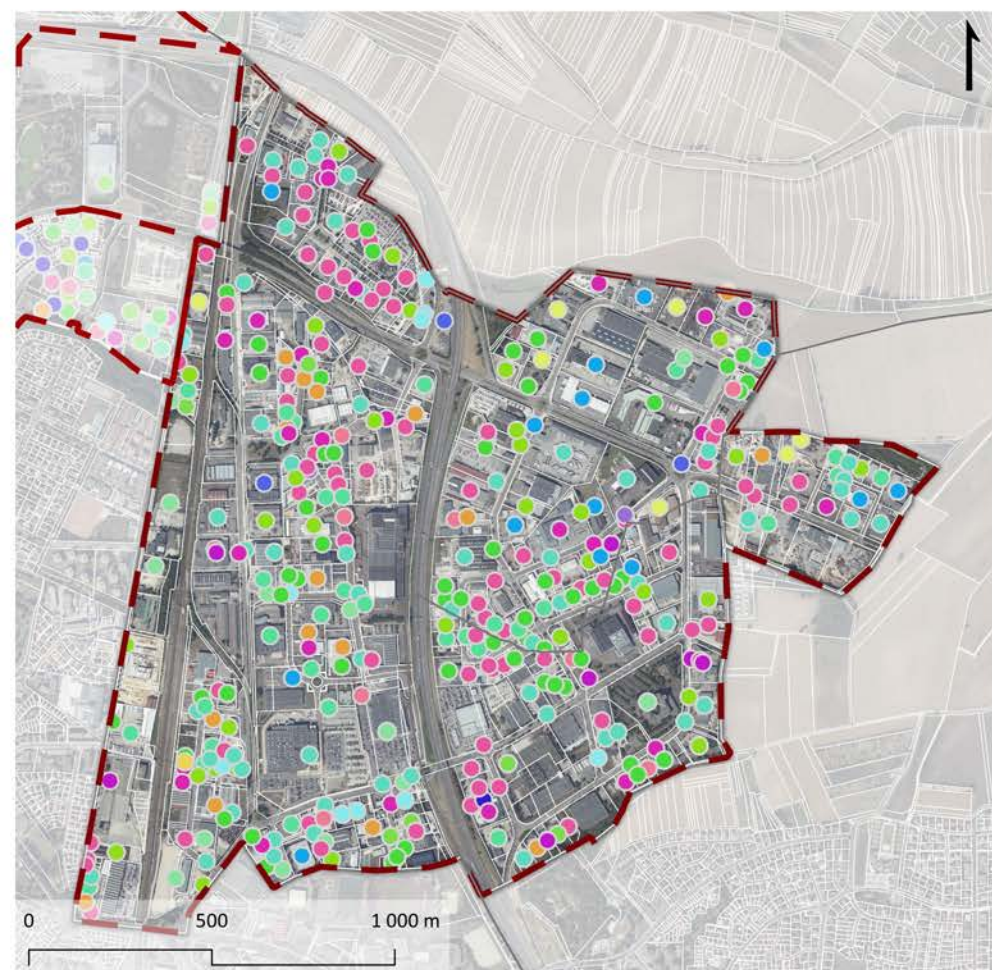
**Vocation : commerciale, tertiaire, artisanale, industrielle**

**Surface totale de la zone : 297,0 ha**

**Dont surface disponible : 0**



**Nombre de lots vacants : locaux en immobilier de bureau et industriel**

**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0**



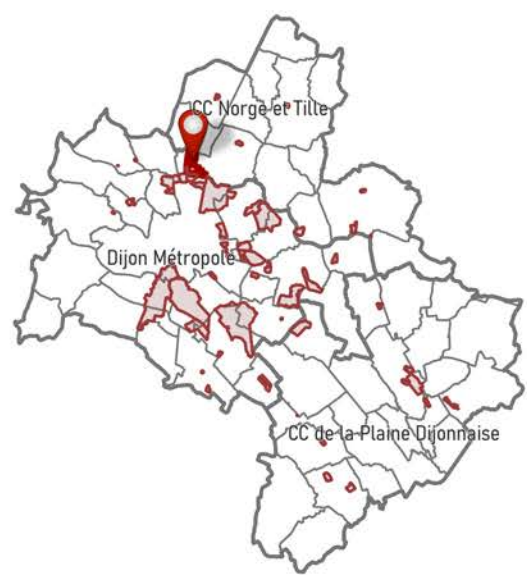
**Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittanova 2026)**

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

 Délimitation des ZAE  
 Parcelle cadastrale

# ZAE : Ecopole Valmy

## Commune(s) de : Dijon



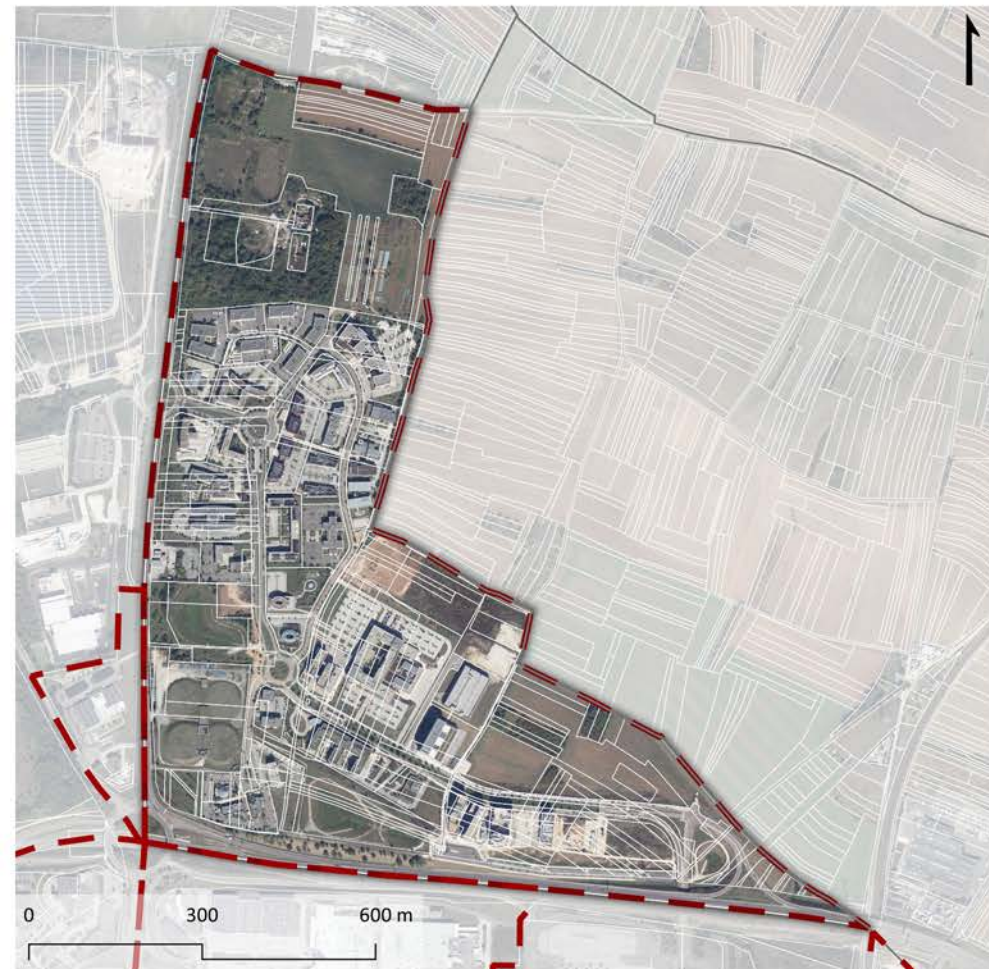
**Vocation : tertiaire**

**Surface totale de la zone : 82,4 ha**

**Dont surface disponible : 8 ha**

**Nombre de lots vacants : disponibilité en immobilier de bureau**

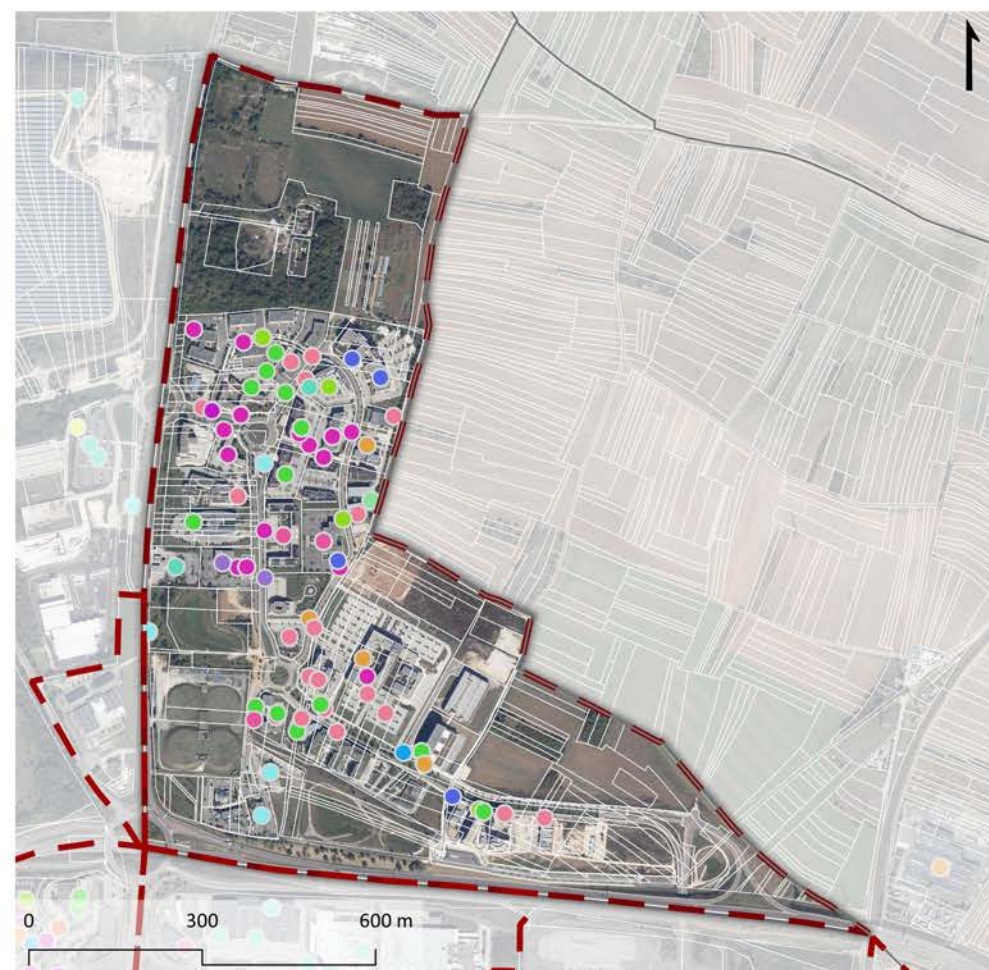
**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : environ 13 ha**



**Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittanova 2026)**

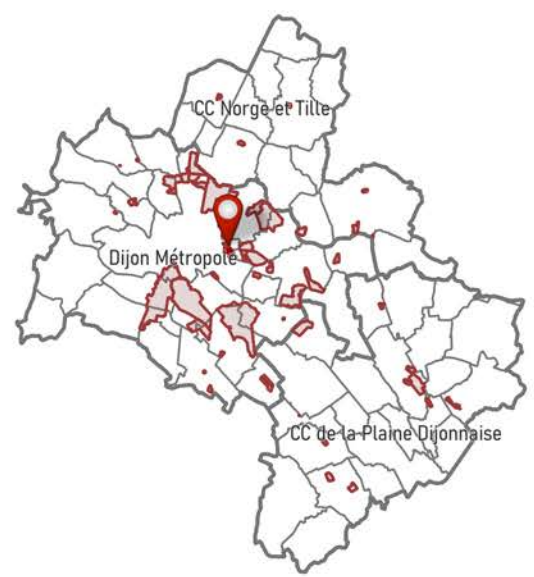
- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

┌ Délimitation des ZAE  
Parcelle cadastrale



# ZAE : NOVAREA

## Commune(s) de : Dijon



Vocation : tertiaire

Surface totale de la zone : 3,6 ha

Dont surface disponible : 0

Nombre de lots vacants : faible disponibilité en immobilier de bureau

Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0



Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittanova 2026)

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

▭ Délimitation des ZAE  
▭ Parcelle cadastrale



# ZAE : Parc d'activités de l'Europe

## Commune(s) de : Dijon



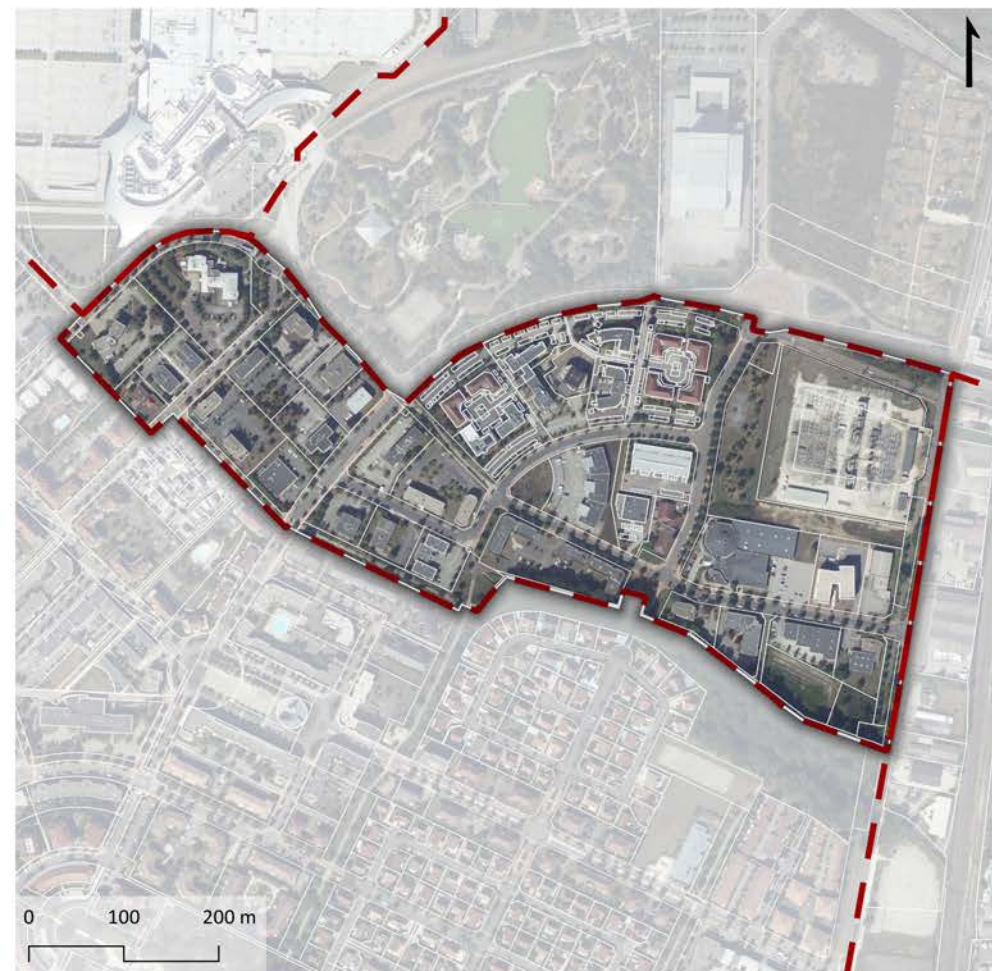
Vocation : n/a

Surface totale de la zone : 25,3 ha

Dont surface disponible : 0

Nombre de lots vacants : disponibilité en immobilier de bureau

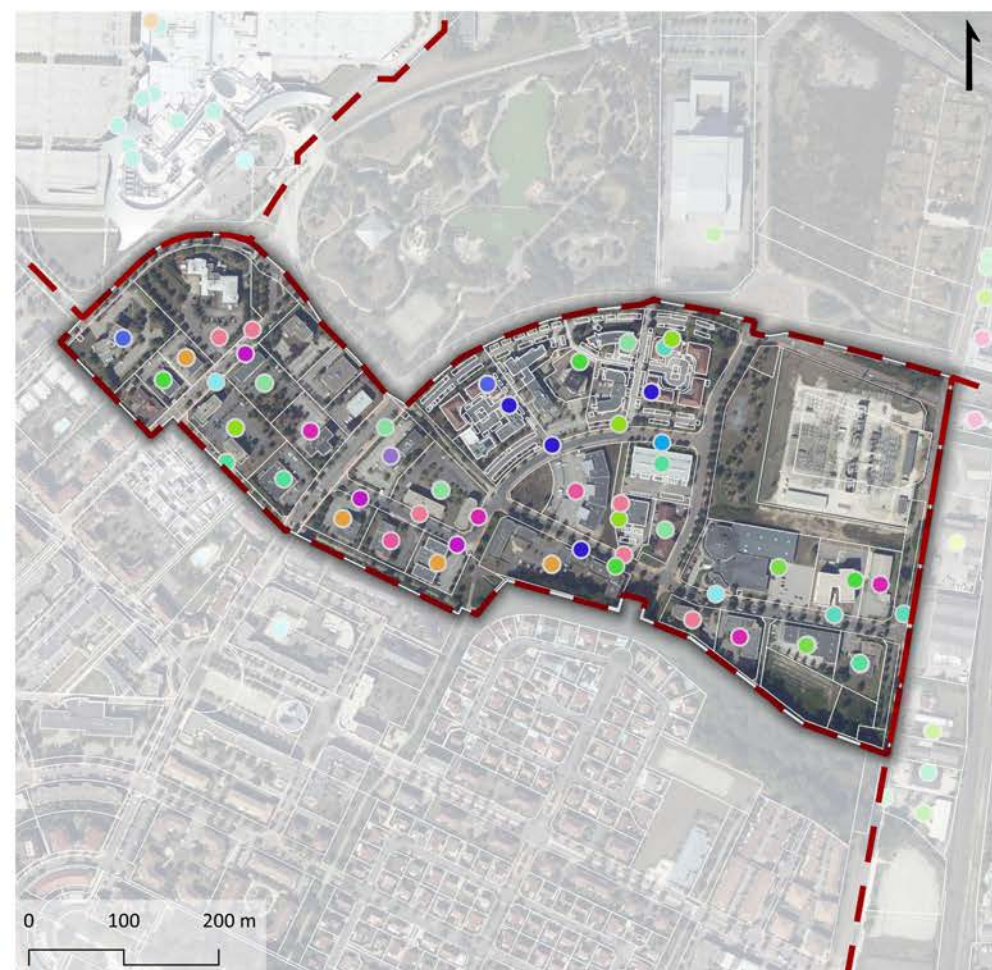
Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0



### Secteur d'activité des entreprises (source IDéO BFC 2022, retravaillé par Cittànova 2026)

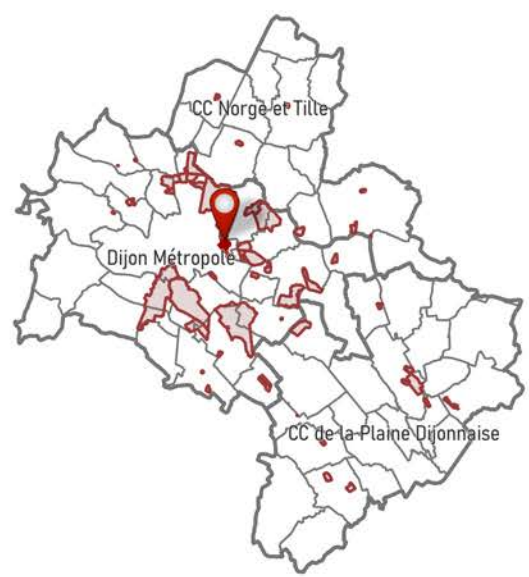
- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

- ┌─┐ Délimitation des ZAE
- ▭ Parcelle cadastrale



# ZAE : Parc Mazen Sully

## Commune(s) de : Dijon



**Vocation : tertiaire**

**Surface totale de la zone : 9,1 ha**

**Dont surface disponible : 0**

**Nombre de lots vacants : 0**

**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0**



**Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittànova 2026)**

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

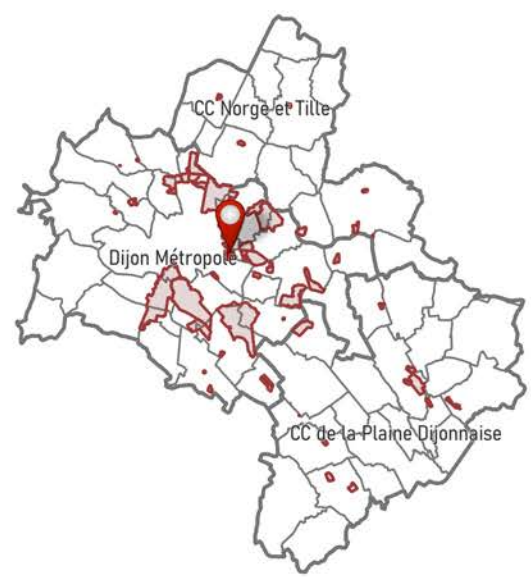
┌ Délimitation des ZAE

Parcelle cadastrale



# ZAE : Parc Mirande

## Commune(s) de : Dijon



**Vocation : tertiaire**

**Surface totale de la zone : 4,1 ha**

**Dont surface disponible : 0**

**Nombre de lots vacants : disponibilité en immobilier de bureau**

**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0**



**Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittanova 2026)**

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

┌ Délimitation des ZAE  
Parcelle cadastrale



# ZAE : Parc technologique

## Commune(s) de : Dijon



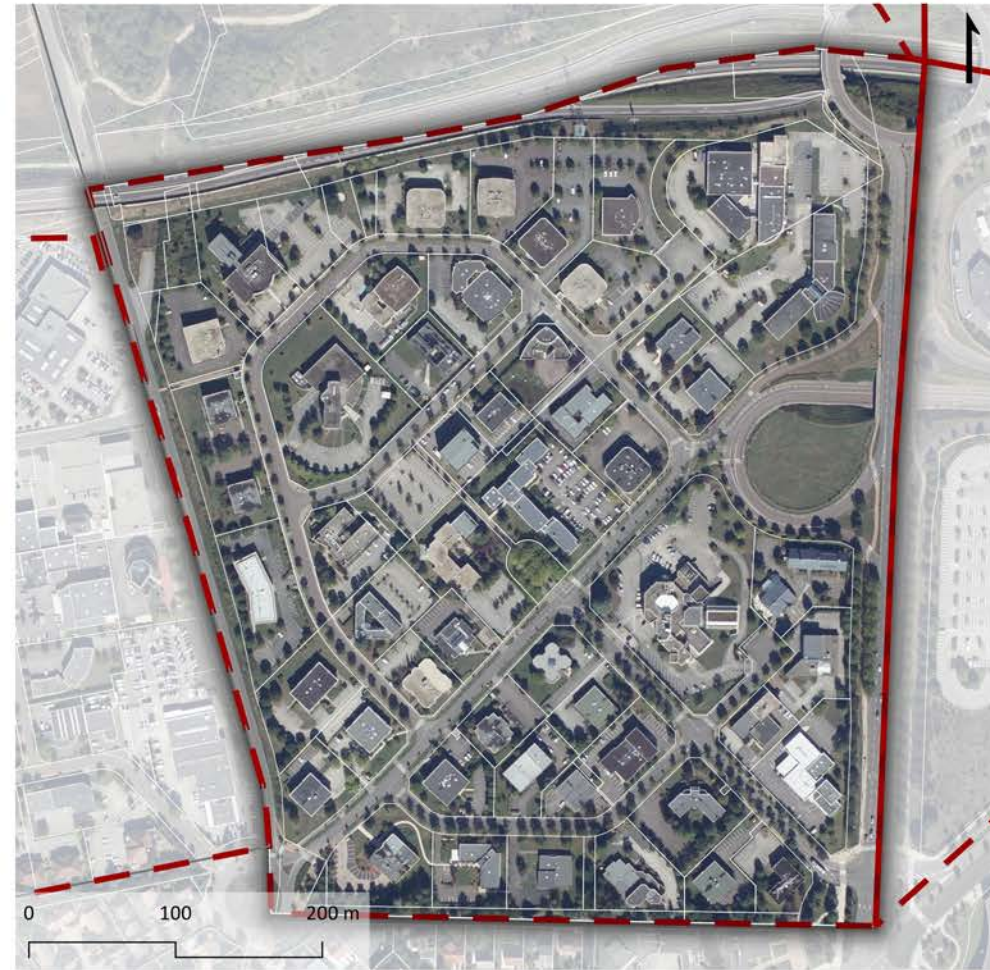
Vocation : n/a

Surface totale de la zone : 26,7 ha

Dont surface disponible : 0



Nombre de lots vacants : disponibilité en immobilier de bureau

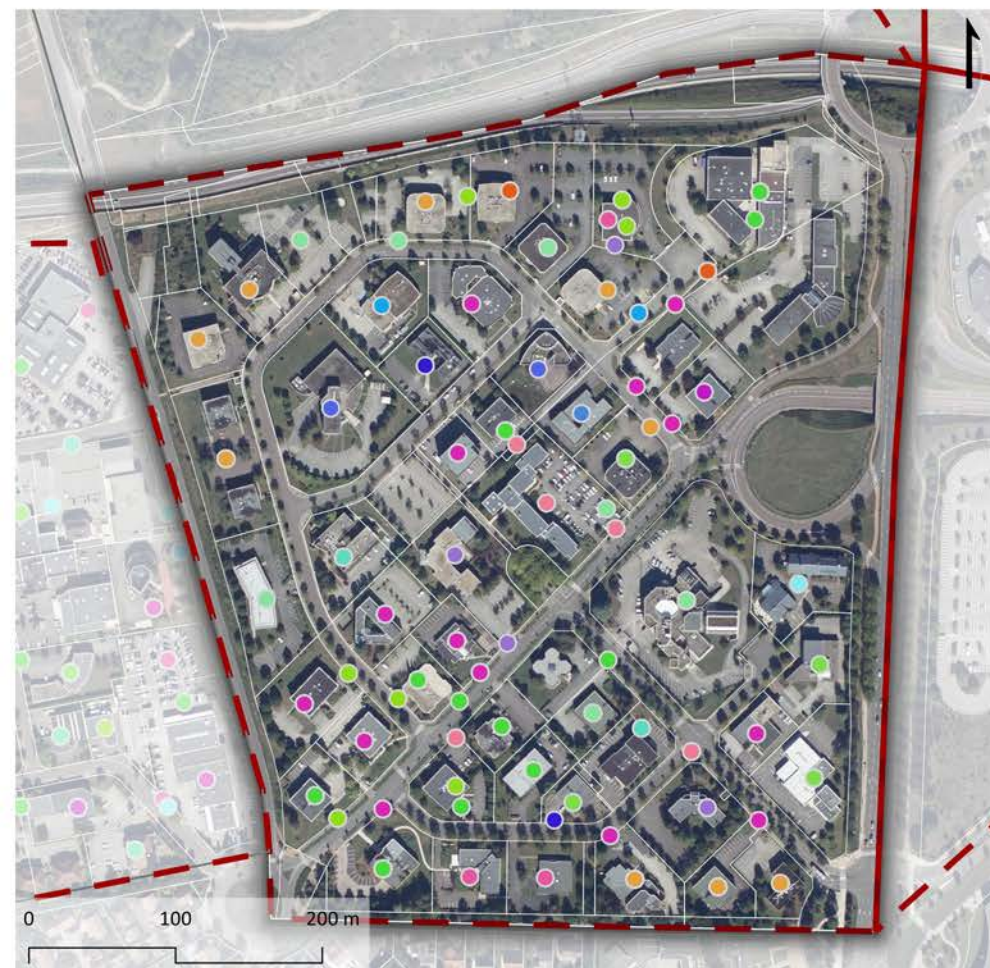
Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0



### Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittànova 2026)

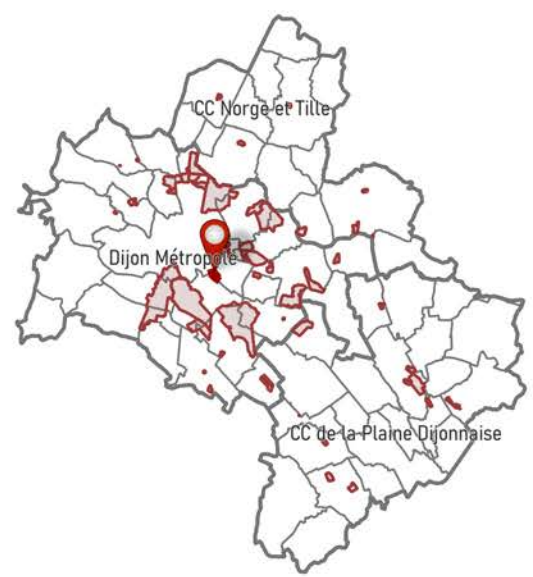
- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

 Délimitation des ZAE  
 Parcelle cadastrale



# ZAE : ZI des Abattoirs

Commune(s) de : Dijon



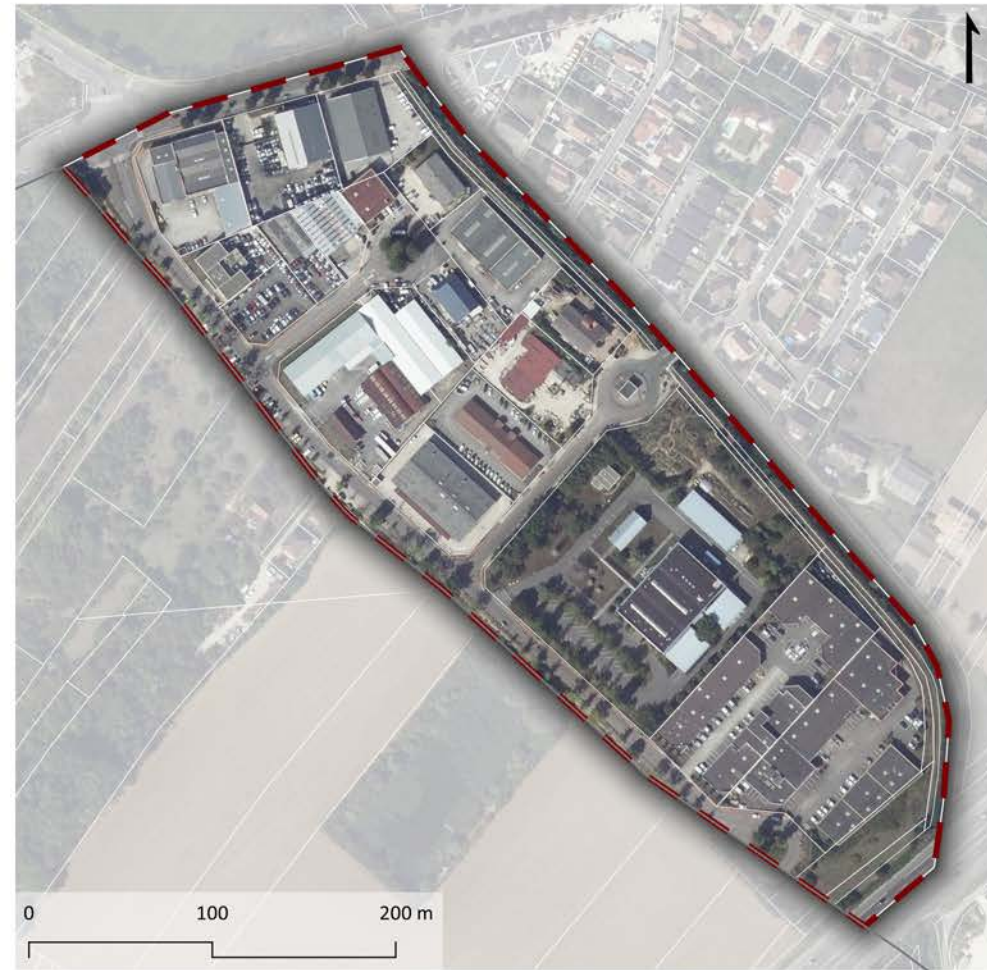
**Vocation : industrielle**

**Surface totale de la zone : 9,4 ha**

**Dont surface disponible : 0**

**Nombre de lots vacants : faible disponibilité**

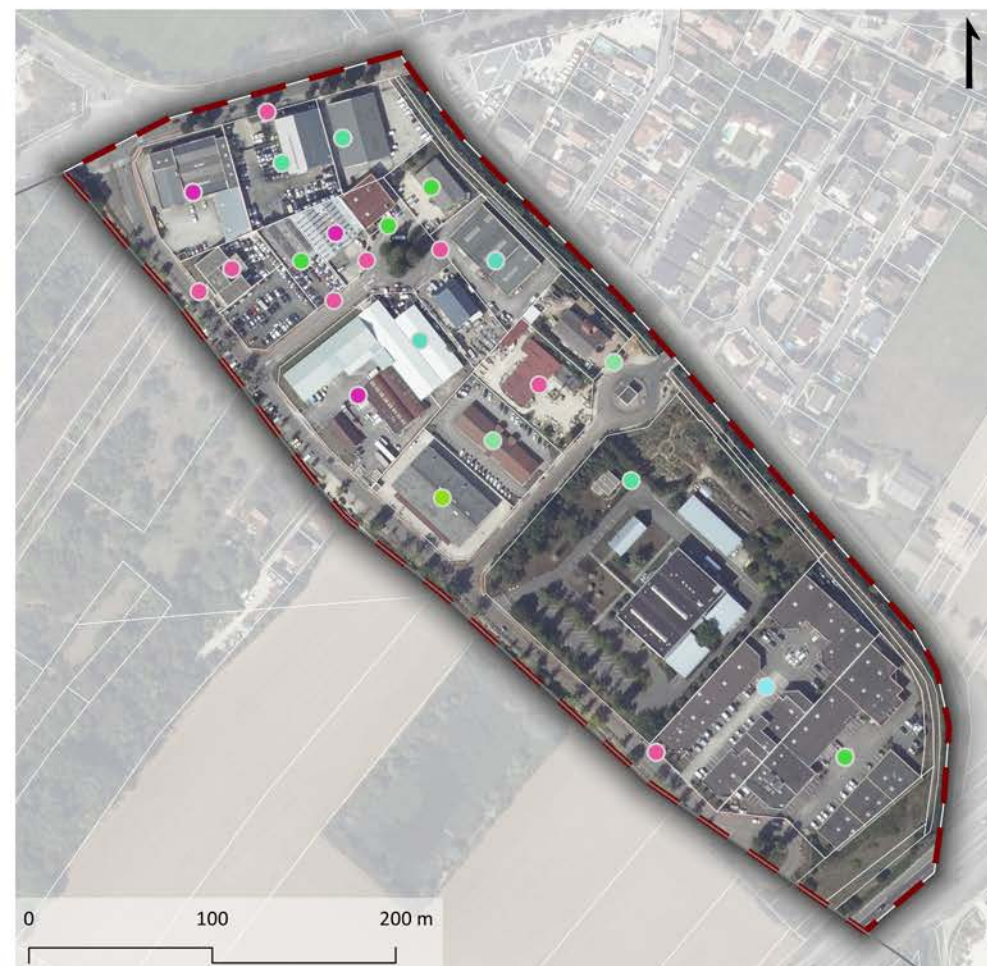
**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0**



## Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittànova 2026)

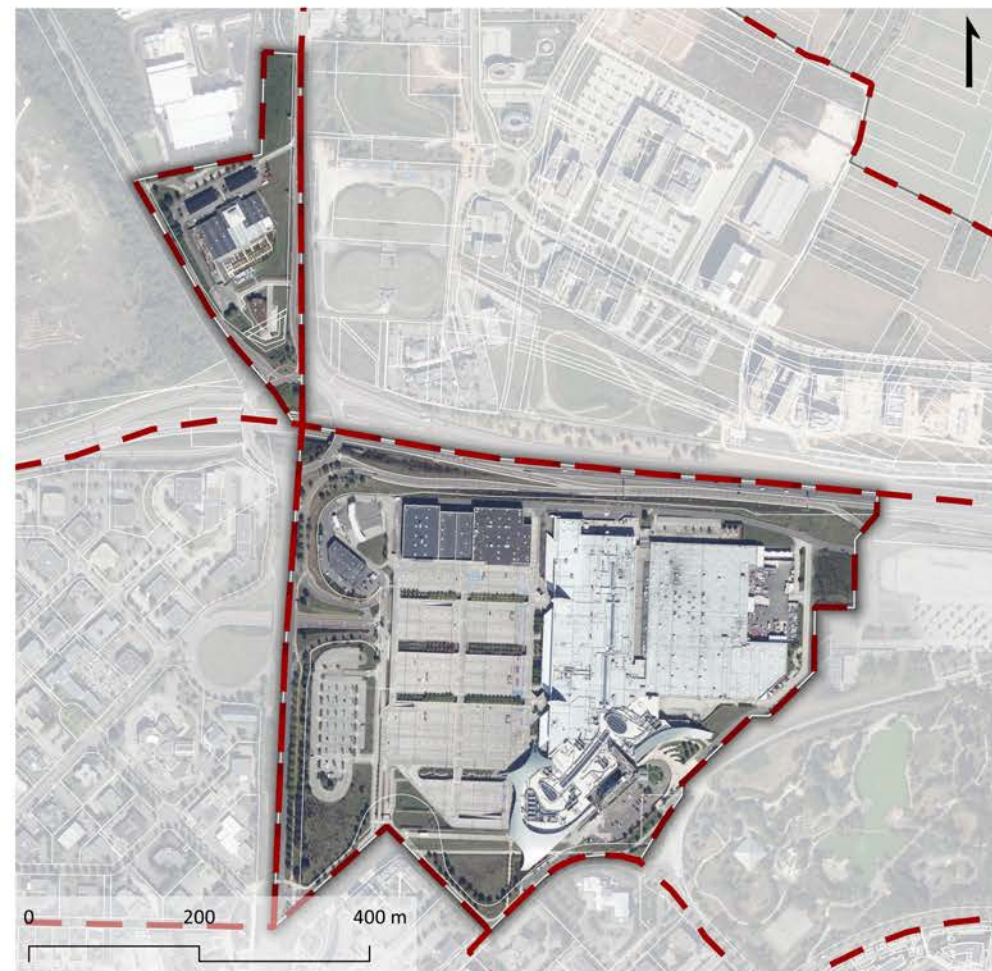
- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

- ▬ Délimitation des ZAE
- ▬ Parcelle cadastrale



# ZAE : Zone commerciale de la Toison d'Or

## Commune(s) de : Dijon



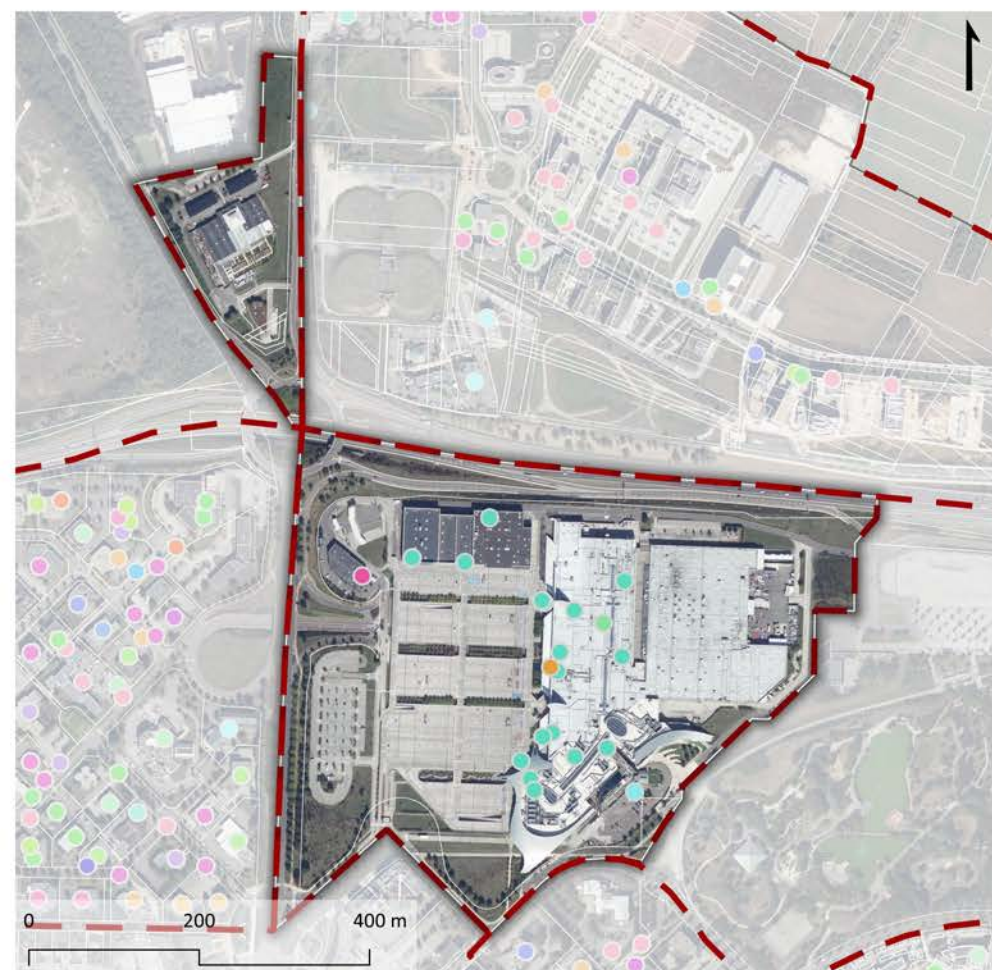
**Vocation : commerciale**

**Surface totale de la zone : 32,0 ha**

**Dont surface disponible : 0**



**Nombre de lots vacants : disponibilité en cellules commerciales**

**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0**



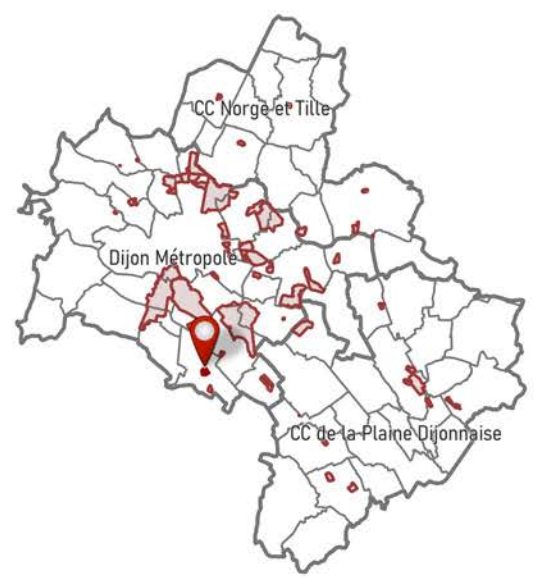
**Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittànova 2026)**

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

 Délimitation des ZAE  
 Parcelle cadastrale

# ZAE : ZA hameau de Chevigny

## Commune(s) de : Féney



**Vocation : industrielle**

**Surface totale de la zone : 1,9 ha**

**Dont surface disponible : 0**



**Nombre de lots vacants : 0**

**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0**



**Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittànova 2026)**

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

 Délimitation des ZAE  
 Parcelle cadastrale



# ZAE : ZA hameau Fenay

## Commune(s) de : Féney



**Vocation : industrielle**

**Surface totale de la zone : 7,7 ha**

**Dont surface disponible : 0**

**Nombre de lots vacants : 0**

**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0**



**Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittanova 2026)**

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

Délimitation des ZAE  
 Parcelle cadastrale



# ZAE : ZA Fontaine, Les Cortots, Petite Fin, Grandes Varennes

## Commune(s) de : Fontaine-lès-Dijon / Ahuy



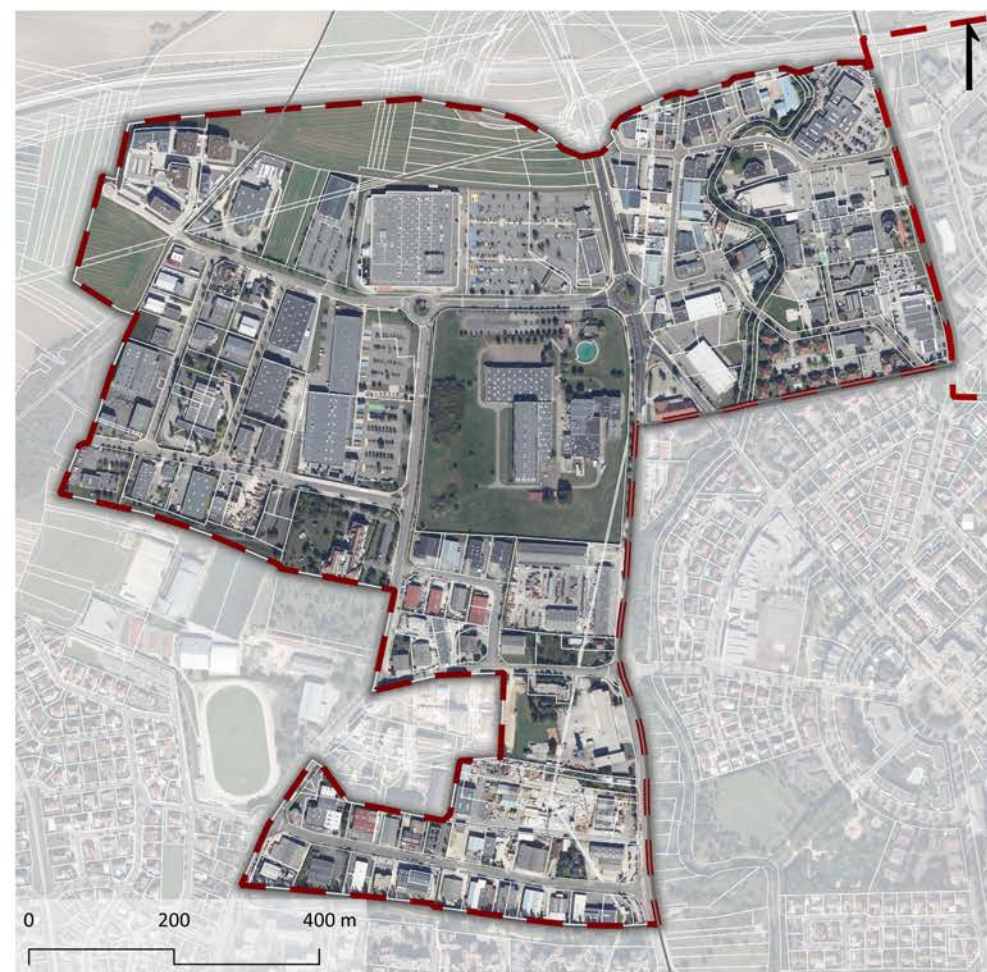
**Vocation : commerciale, tertiaire, artisanale, industrielle**

**Surface totale de la zone : 78,4 ha**

**Dont surface disponible : 1,7 ha**



**Nombre de lots vacants : faible disponibilité en locaux commerciaux et d'activités**

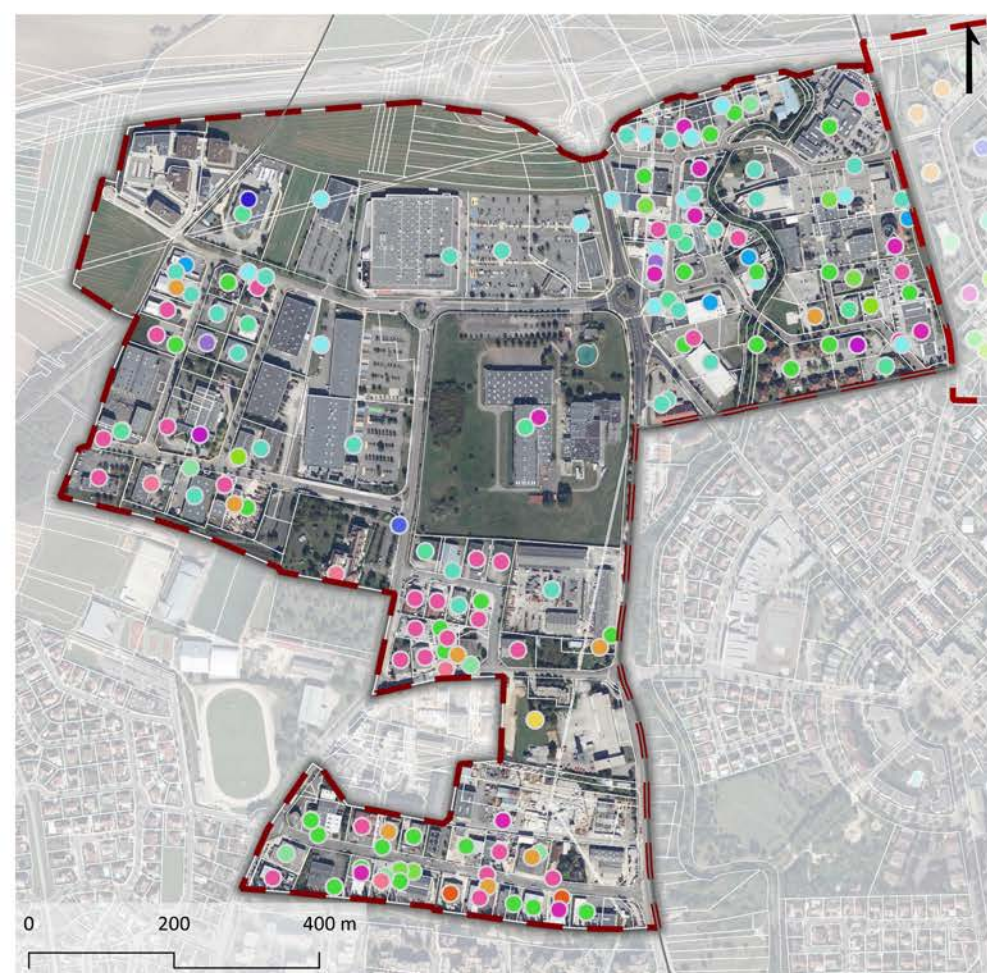
**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 4 ha**



**Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittanova 2026)**

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

 Délimitation des ZAE  
 Parcelle cadastrale



# ZAE : Rue du Fort

## Commune(s) de : Hauteville-lès-Dijon



**Vocation : industrielle**

**Surface totale de la zone : 0,4 ha**

**Dont surface disponible : 0**



**Nombre de lots vacants : 0**

**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0**



**Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittànova 2026)**

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

 Délimitation des ZAE  
 Parcelle cadastrale



# ZAE : ZA Hauteville

## Commune(s) de : Hauteville-lès-Dijon



**Vocation : industrielle**

**Surface totale de la zone : 1,6 ha**

**Dont surface disponible : 0**

**Nombre de lots vacants : 0**

**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0**



**Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittanova 2026)**

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

┌ Délimitation des ZAE  
Parcelle cadastrale



# ZAE : Parc activités de Beauregard

## Commune(s) de : Longvic / Ouges



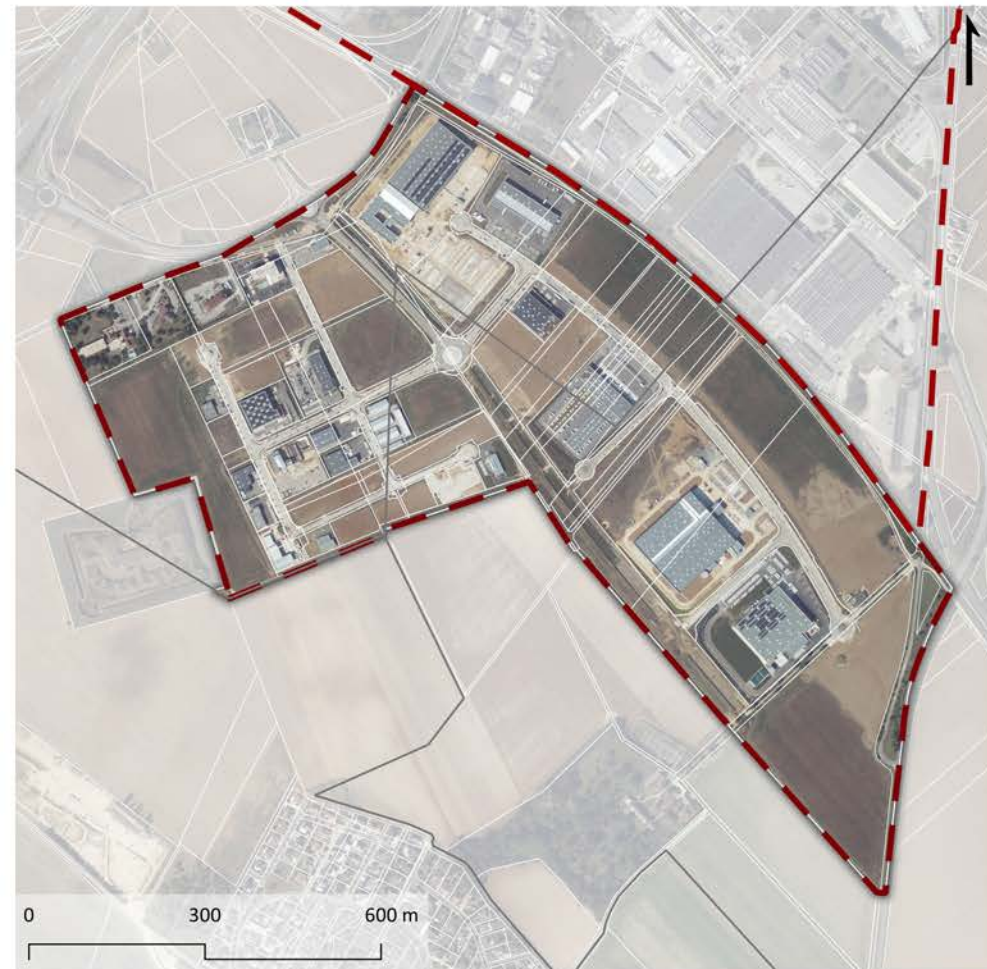
Vocation : n/a

Surface totale de la zone : 85,4 ha

Dont surface disponible : 20 ha


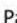
Nombre de lots vacants : faible disponibilité

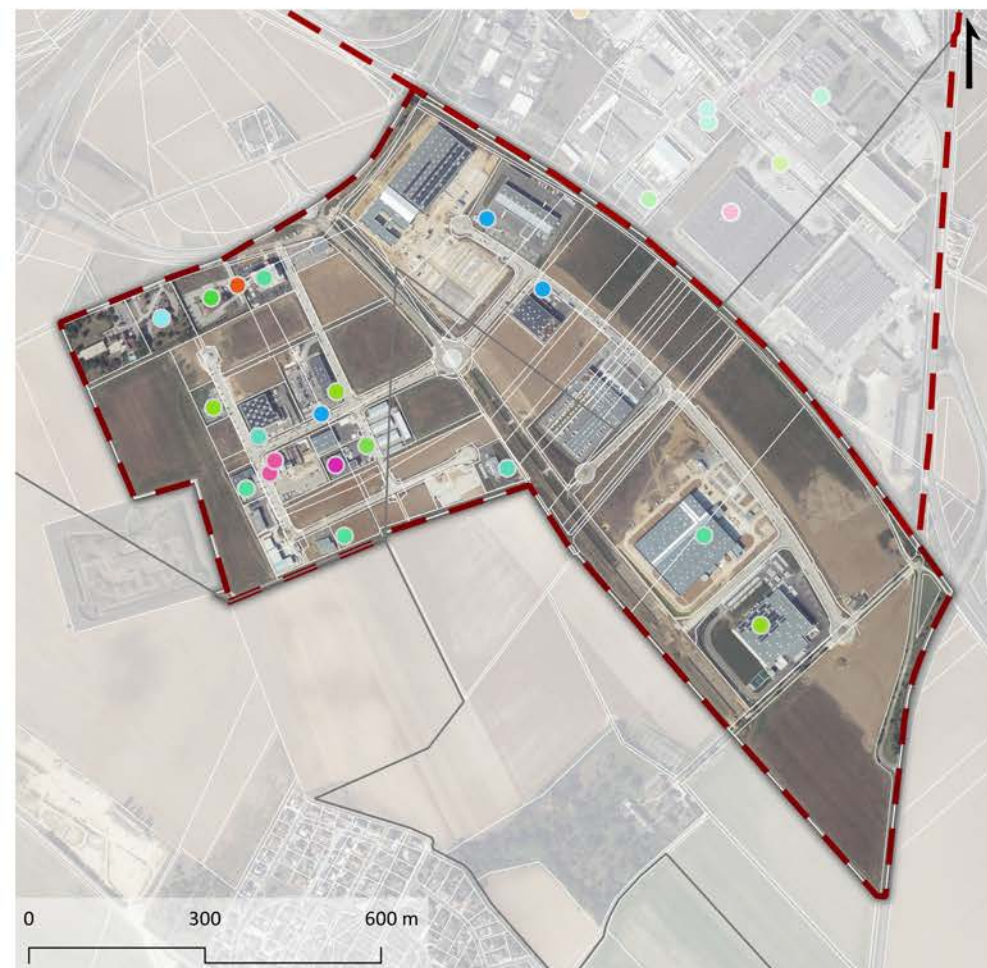
Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0



Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittanova 2026)

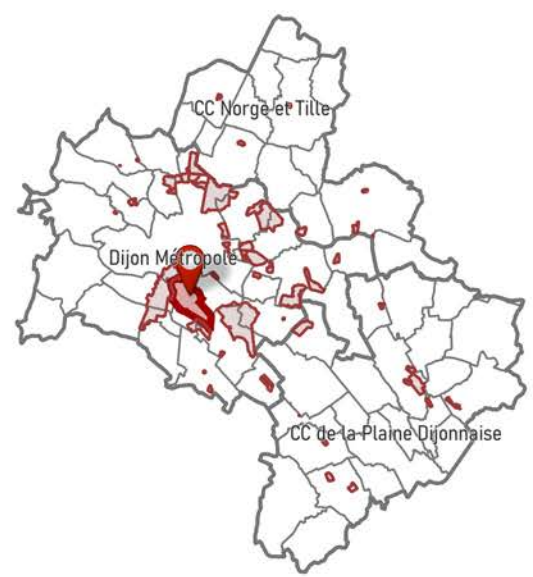
- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

 Délimitation des ZAE  
 Parcelle cadastrale



# ZAE : Parc d'Oscara

## Commune(s) de : Longvic



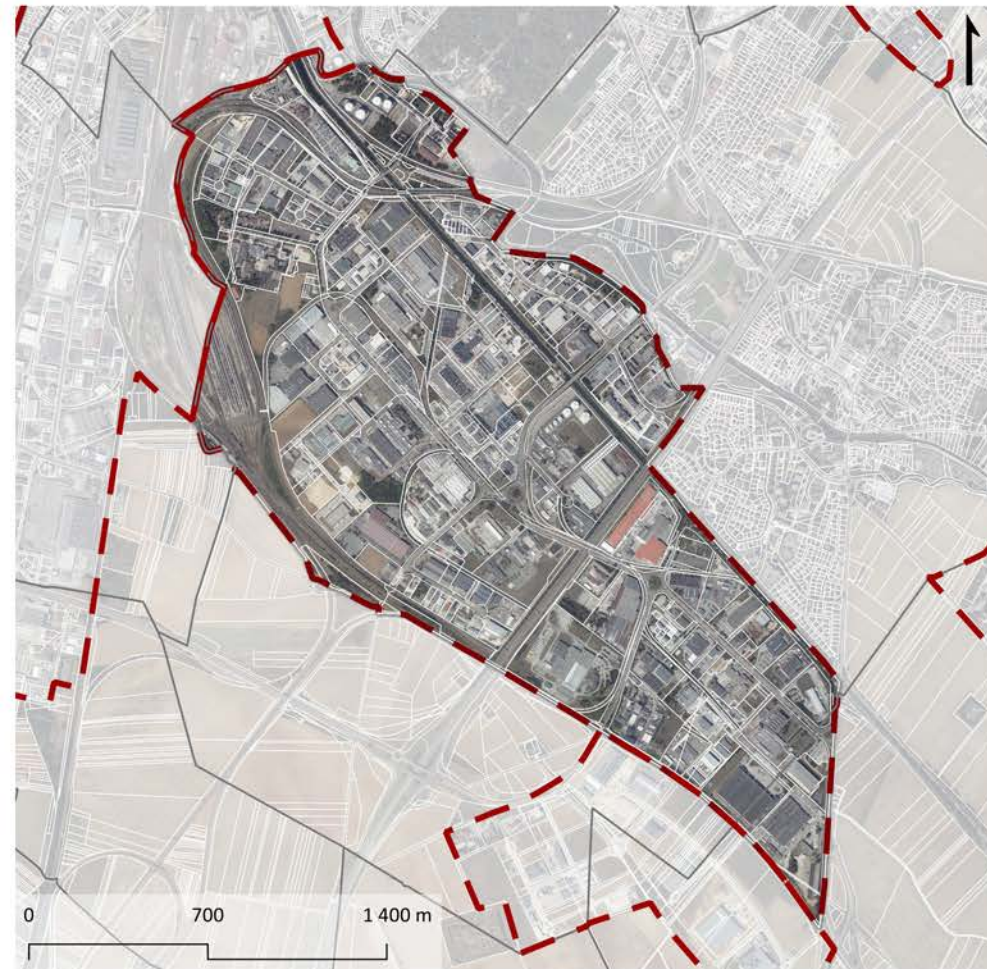
**Vocation : industrielle**

**Surface totale de la zone : 403,2 ha**

**Dont surface disponible : 0**


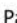
**Nombre de lots vacants : nombreux locaux industriels et logistiques**

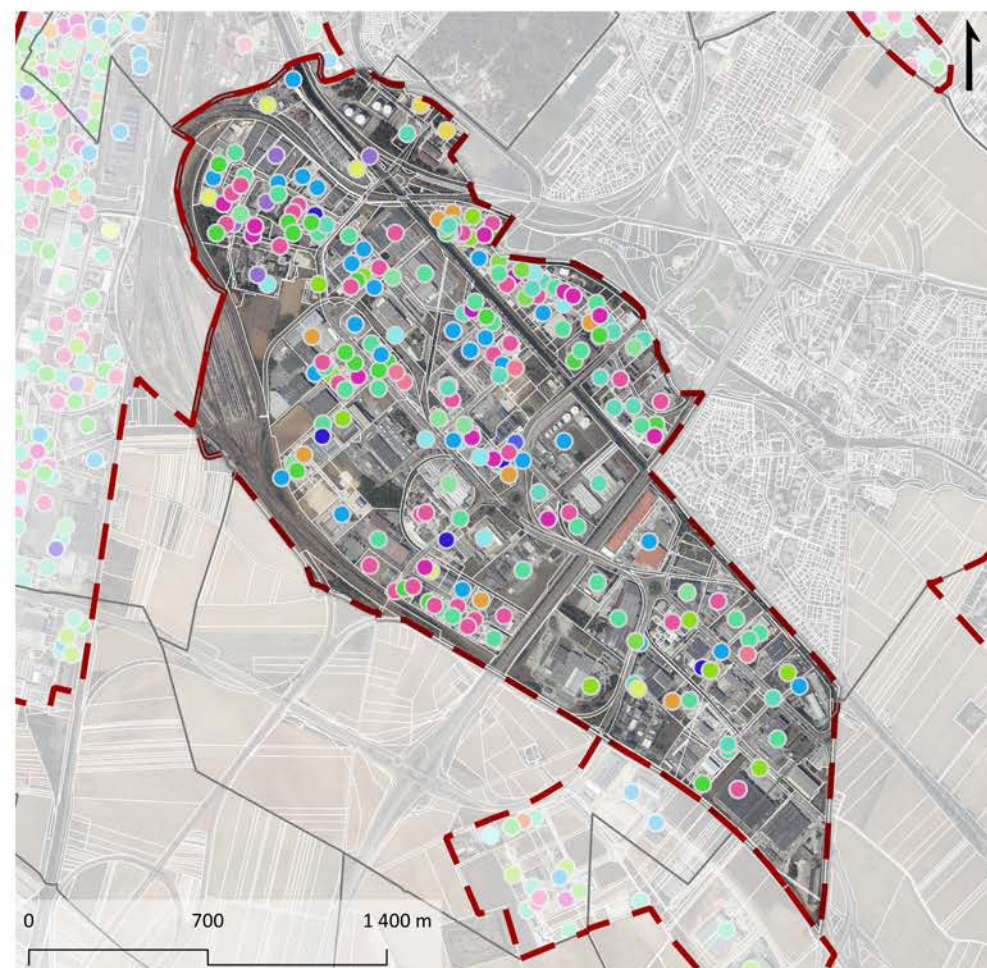
**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0**



**Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittanova 2026)**

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

 Délimitation des ZAE  
 Parcelle cadastrale



# ZAE : ZA Neuilly

## Commune(s) de : Neuilly-lès-Dijon



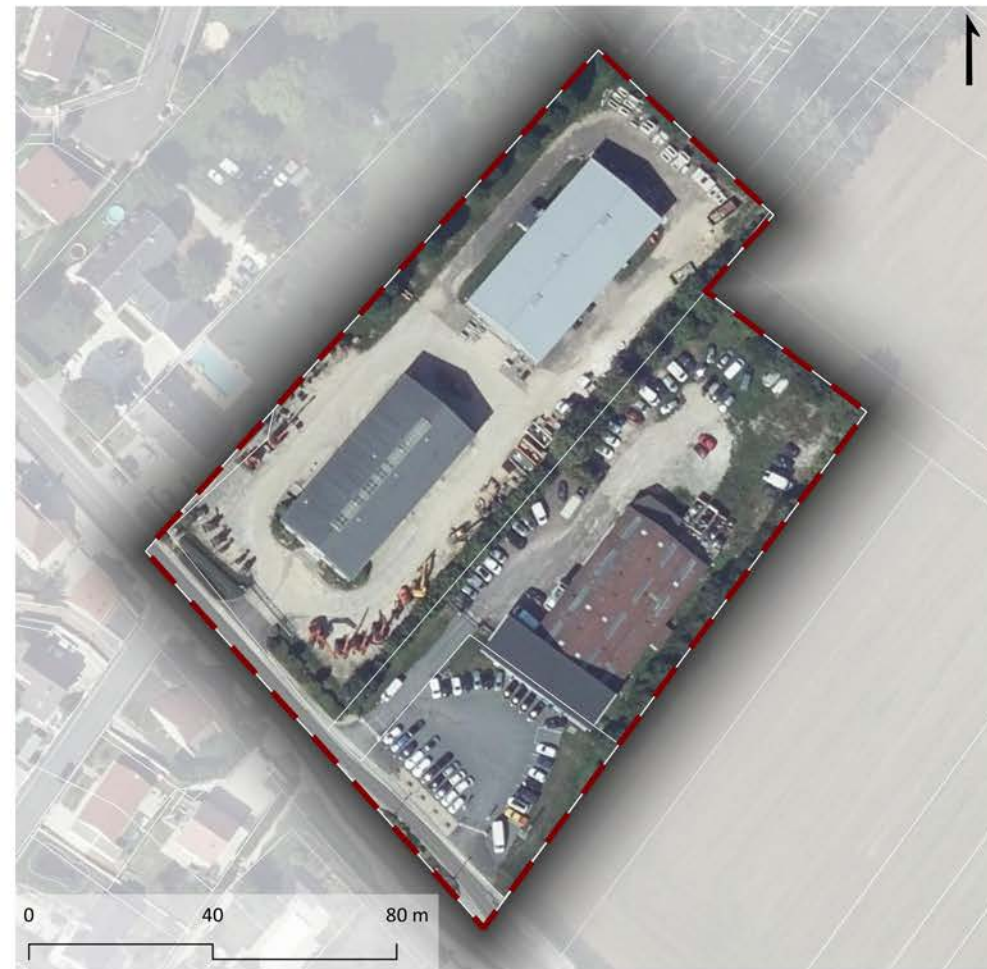
**Vocation : industrielle**

**Surface totale de la zone : 1,5 ha**

**Dont surface disponible : 0**



**Nombre de lots vacants : 0**

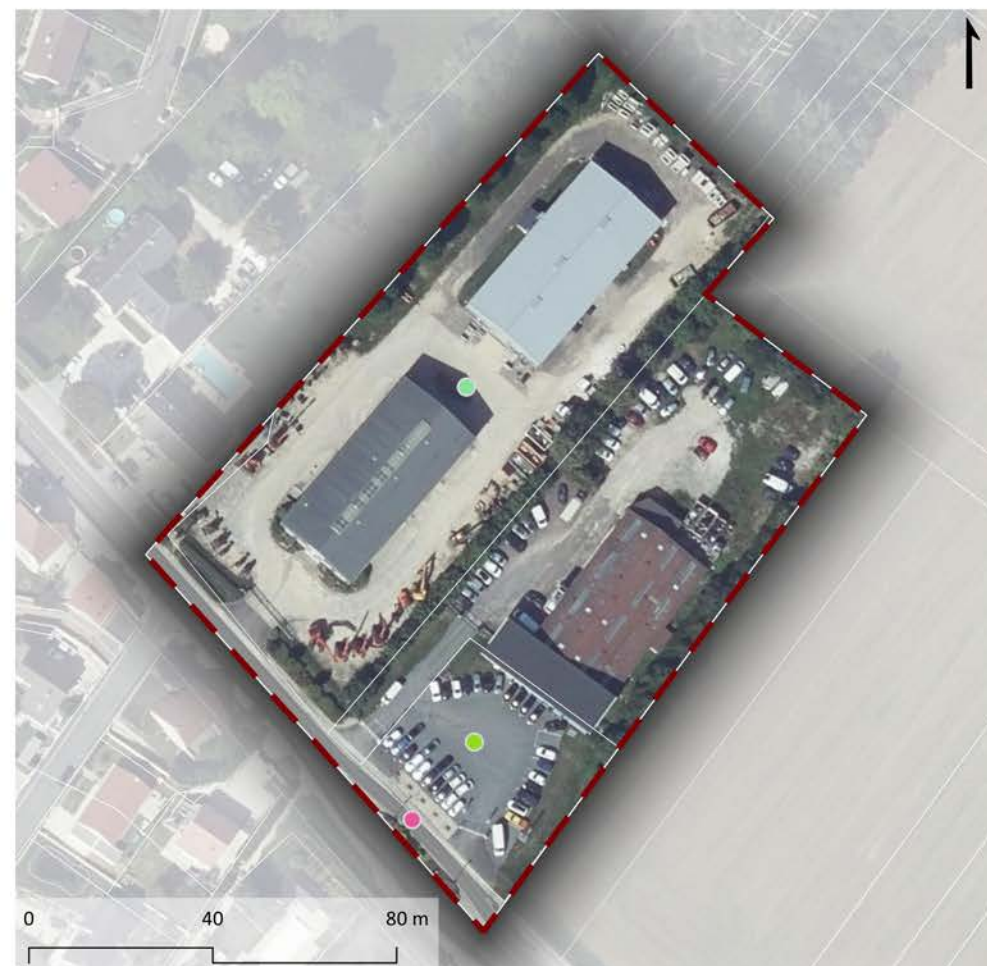
**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0**



**Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittanova 2026)**

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

 Délimitation des ZAE  
 Parcelle cadastrale



# ZAE : Secteur d'activités de l'aéroport Dijon Bourgogne Commune(s) de : Ouges



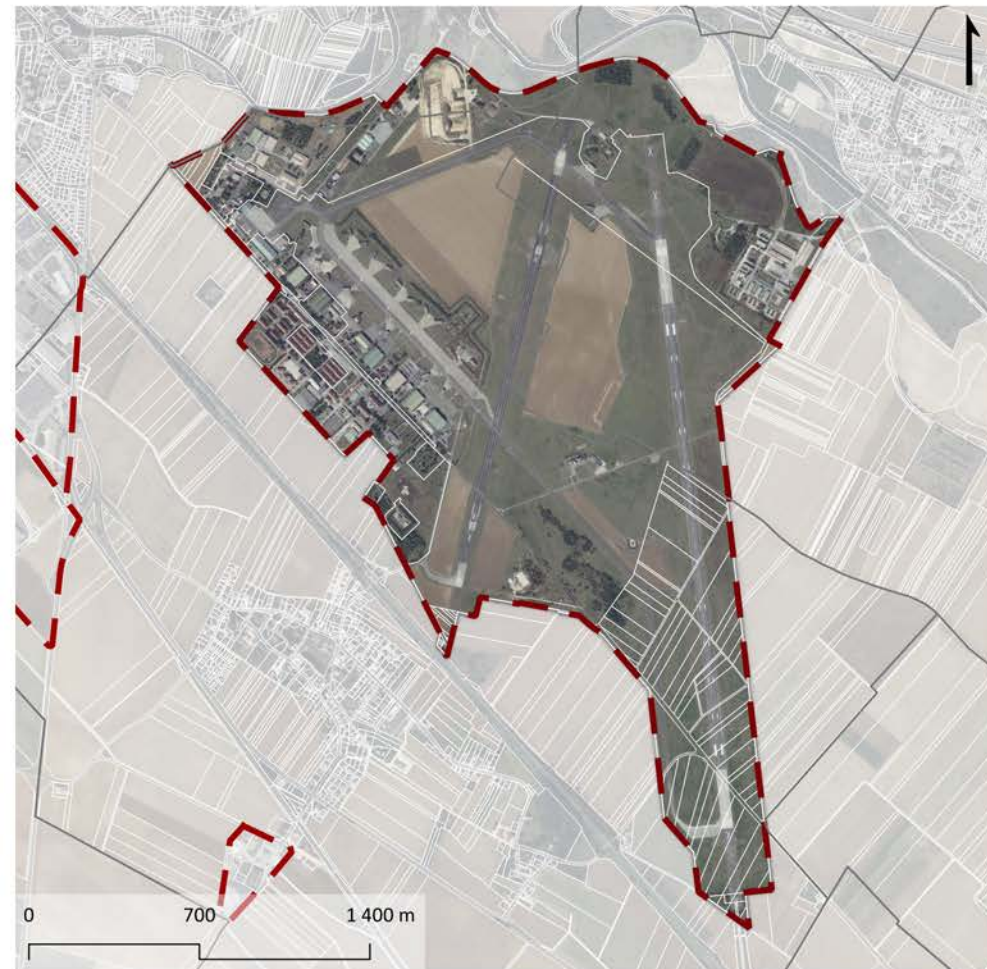
**Vocation : aéroportuaire**

**Surface totale de la zone : 456,7 ha**

**Dont surface disponible : faible disponibilité**


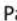
**Nombre de lots vacants : disponibilité locaux en immobilier de bureau et hangars**

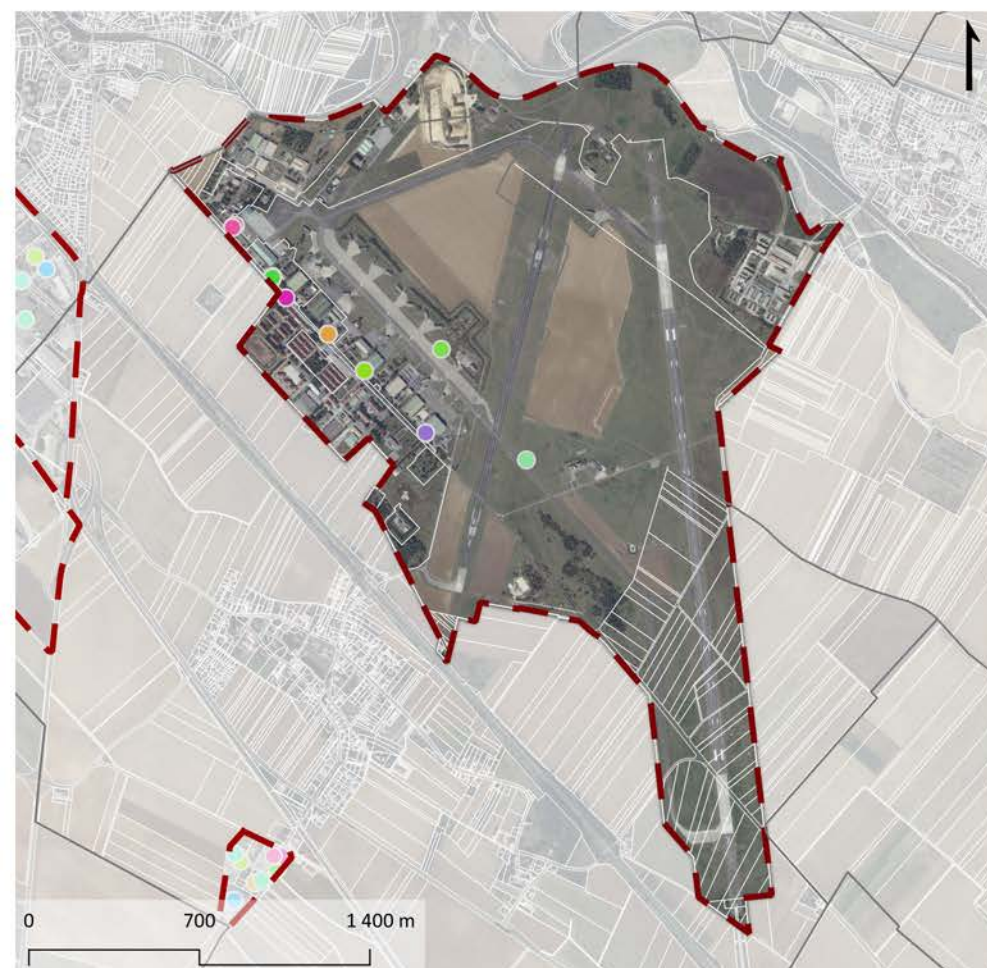
**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0**



**Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittànova 2026)**

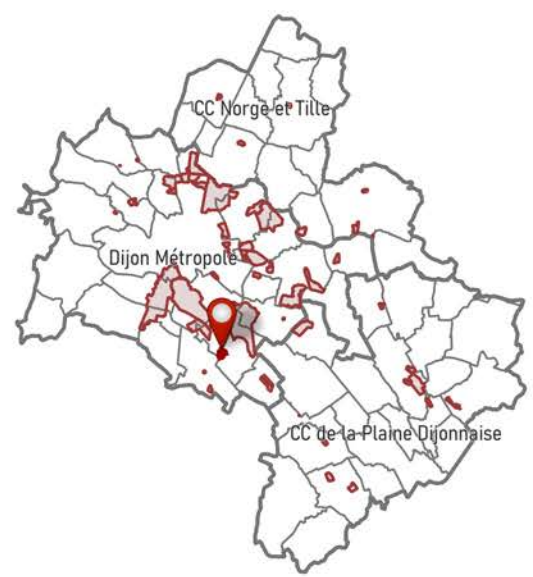
- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

 Délimitation des ZAE  
 Parcelle cadastrale



# ZAE : ZA des Essarts

## Commune(s) de : Ouges



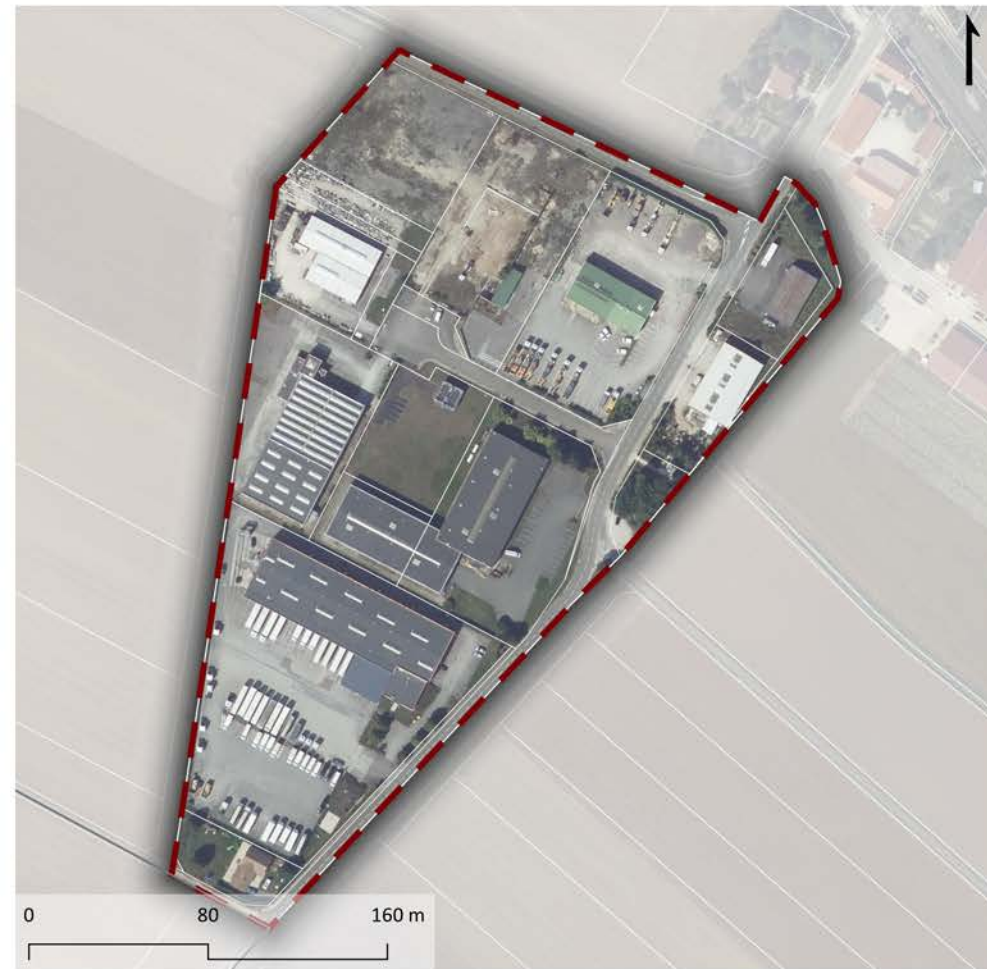
**Vocation : industrielle**

**Surface totale de la zone : 6,1 ha**

**Dont surface disponible : 0**

**Nombre de lots vacants : 0**

**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0**



### Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittanova 2026)

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

- Délimitation des ZAE
- Parcelle cadastrale



# ZAE : ZA des Petits Vaux Bruns

## Commune(s) de : Plombières-lès-Dijon



**Vocation : industrielle**

**Surface totale de la zone : 1,3 ha**

**Dont surface disponible : 0**

**Nombre de lots vacants : 0**

**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0**



**Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittànova 2026)**

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

Délimitation des ZAE  
 Parcelle cadastrale



# ZAE : Cap Vert et golf

## Commune(s) de : Quetigny



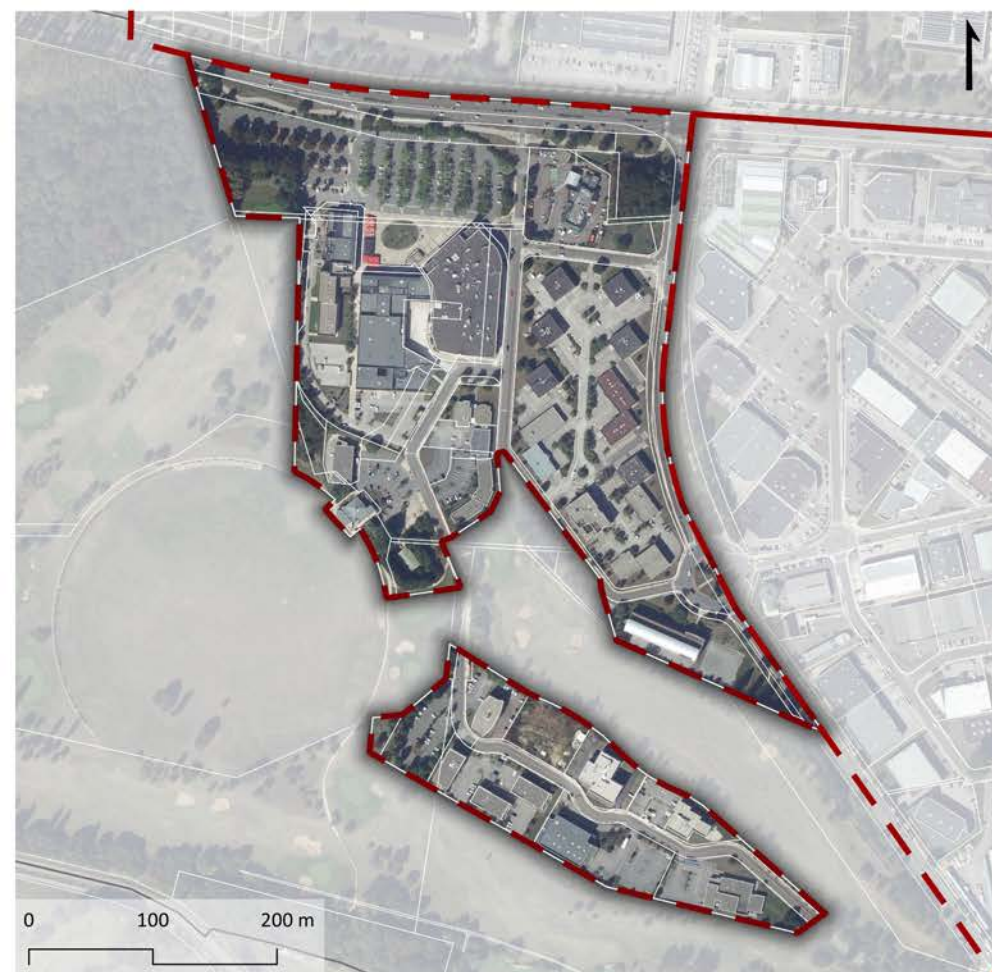
**Vocation : commerciale, tertiaire**

**Surface totale de la zone : 16,0 ha**

**Dont surface disponible : 0**



**Nombre de lots vacants : faible disponibilité en immobilier de bureau**

**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0**



**Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittanova 2026)**

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

 Délimitation des ZAE  
 Parcelle cadastrale



# ZAE : ZA de l'Europe

## Commune(s) de : Quetigny



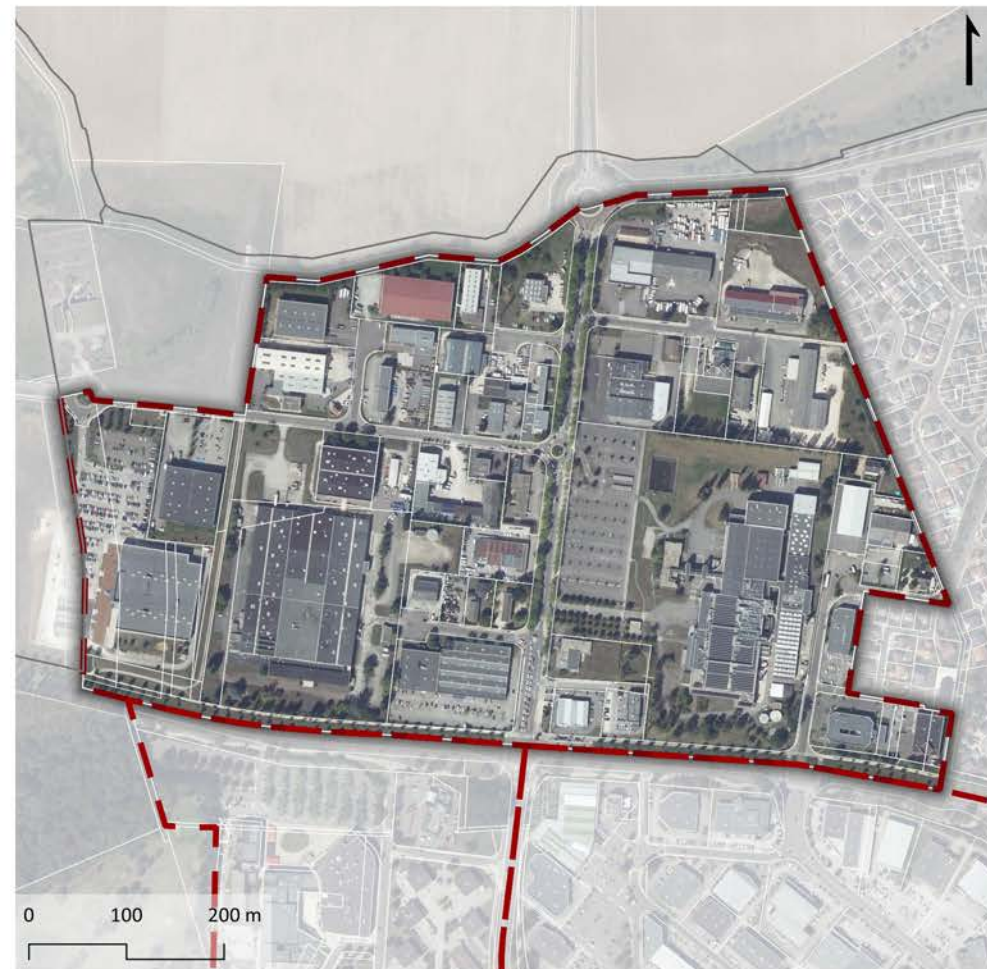
**Vocation : commerciale, tertiaire, artisanale, industrielle**

**Surface totale de la zone : 39,5 ha**

**Dont surface disponible : 0**


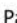
**Nombre de lots vacants : 0**

**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : programme neuf en immobilier de bureau en cours de construction**



**Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittànova 2026)**

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

 Délimitation des ZAE  
 Parcelle cadastrale



# ZAE : Zone commerciale Grand Marché

## Commune(s) de : Quetigny



**Vocation : commerciale**

**Surface totale de la zone : 79,6 ha**

**Dont surface disponible : 0**



**Nombre de lots vacants : faible disponibilité en immobilier commercial**

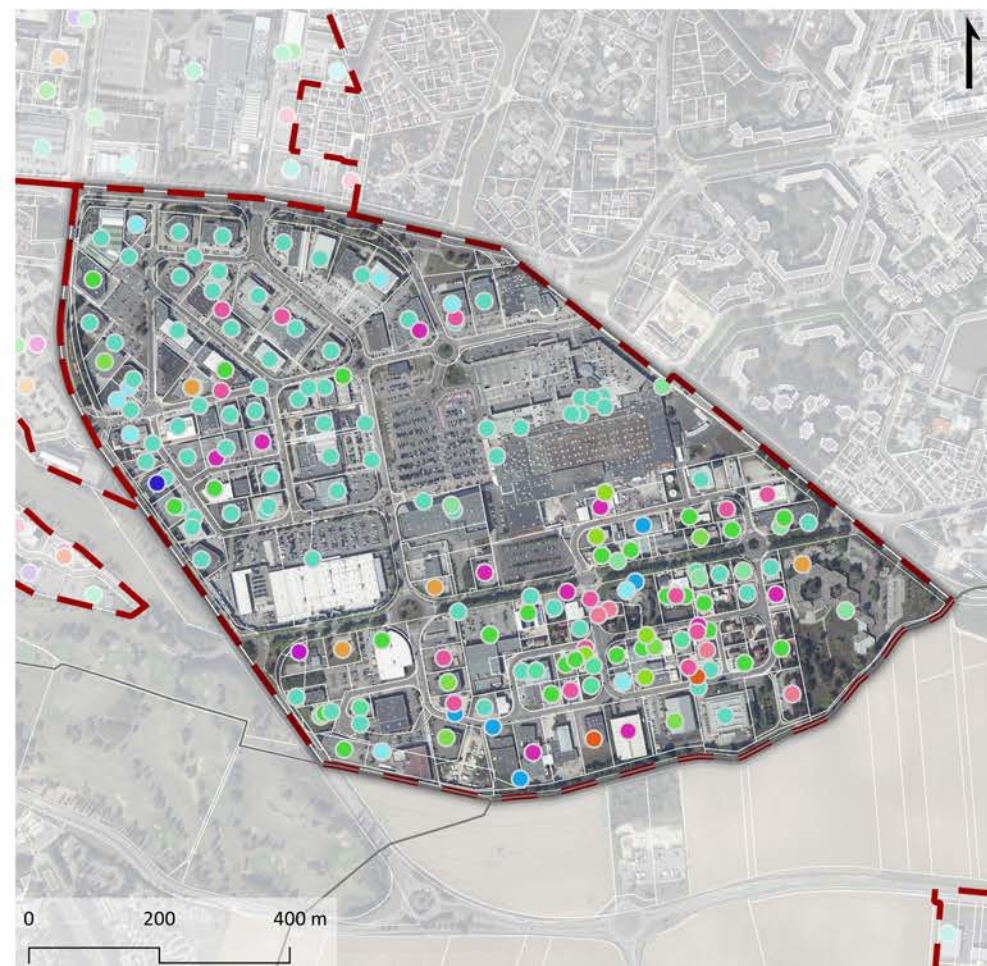
**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0**



**Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittanova 2026)**

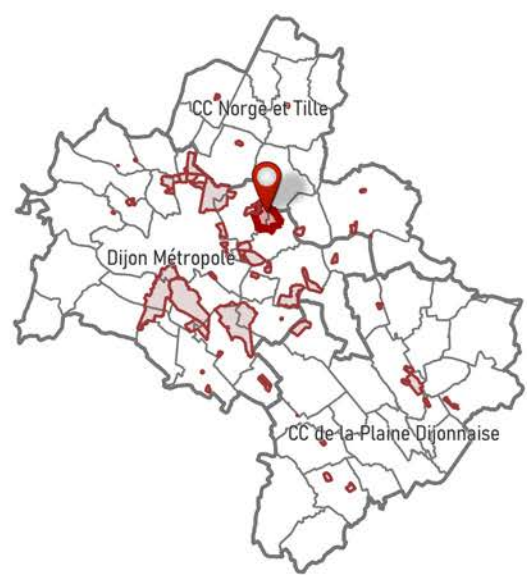
- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

 Délimitation des ZAE  
 Parcelle cadastrale



# ZAE : Ecoparc Dijon Bourgogne

## Commune(s) de : Saint-Apollinaire / Quetigny



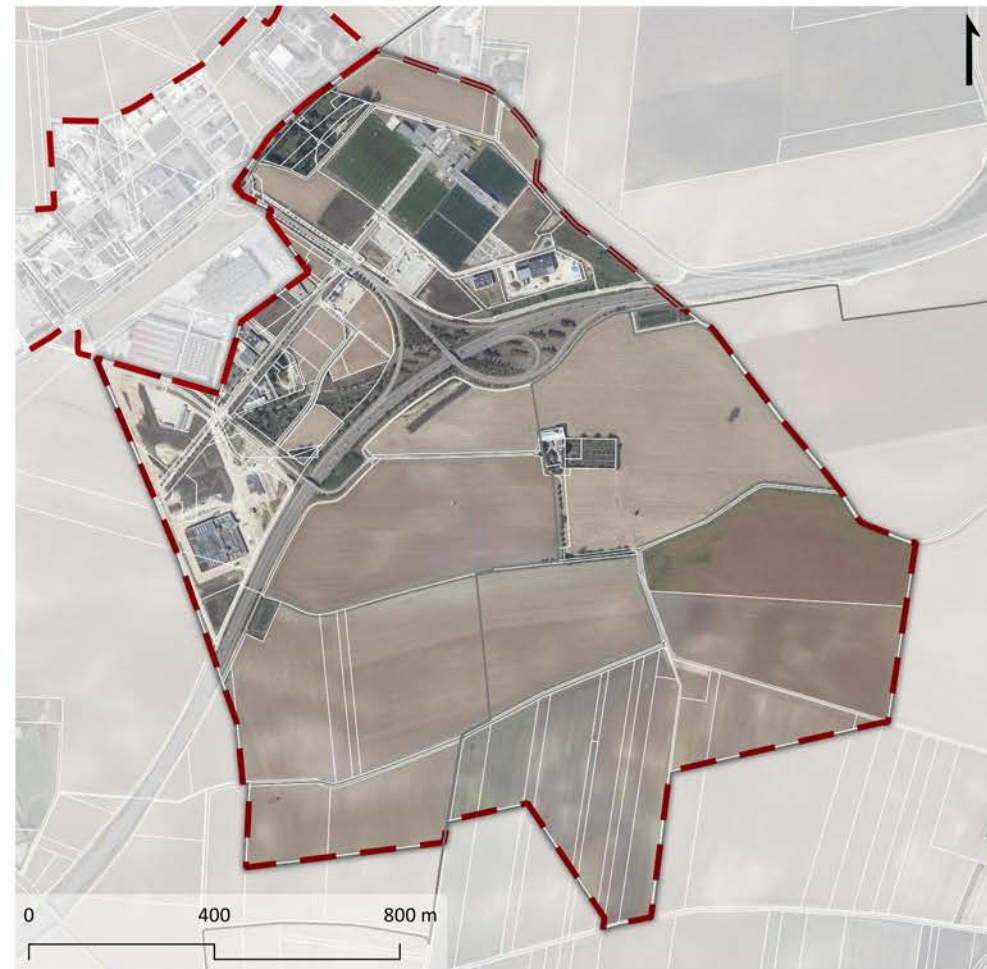
**Vocation : industrielle**

**Surface totale de la zone : 186,2 ha**

**Dont surface disponible : 0**

**Nombre de lots vacants : 0**

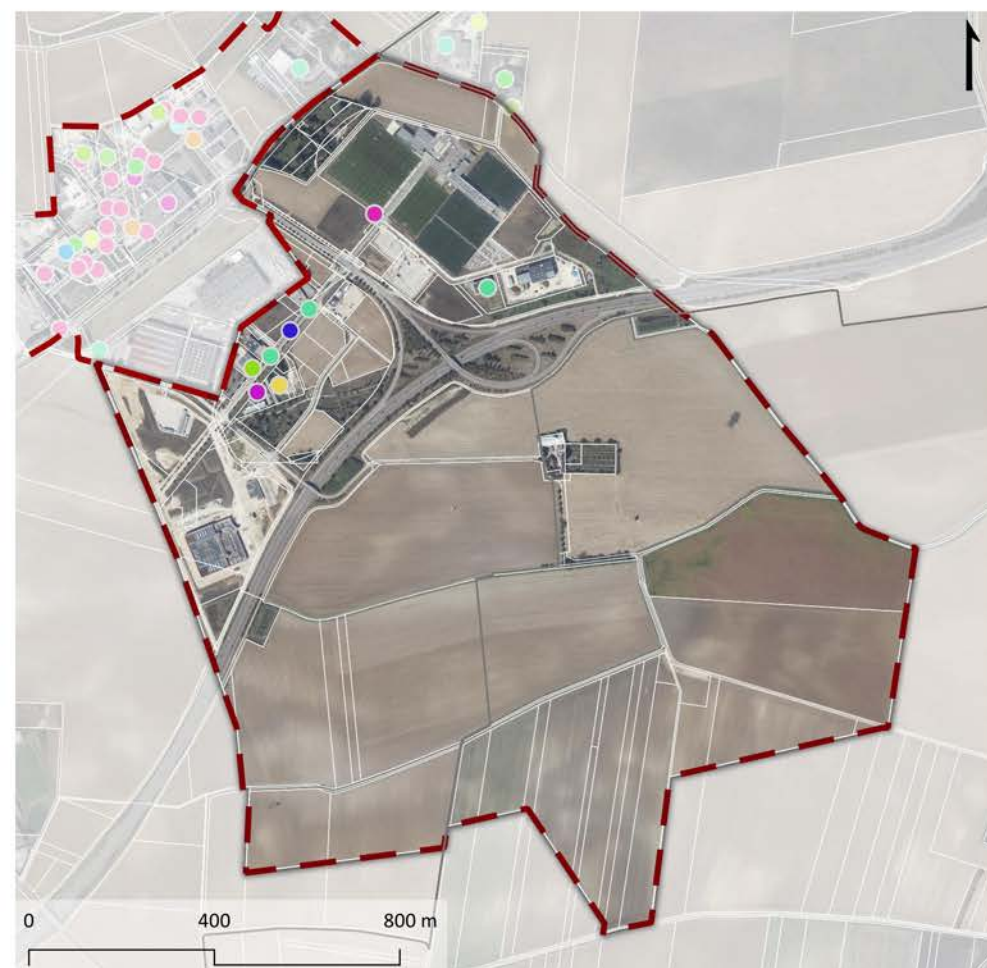
**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 122,6 ha**



**Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittànova 2026)**

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

┌ Délimitation des ZAE  
Parcelle cadastrale



# ZAE : Bois Guillaume

## Commune(s) de : Saint-Apollinaire



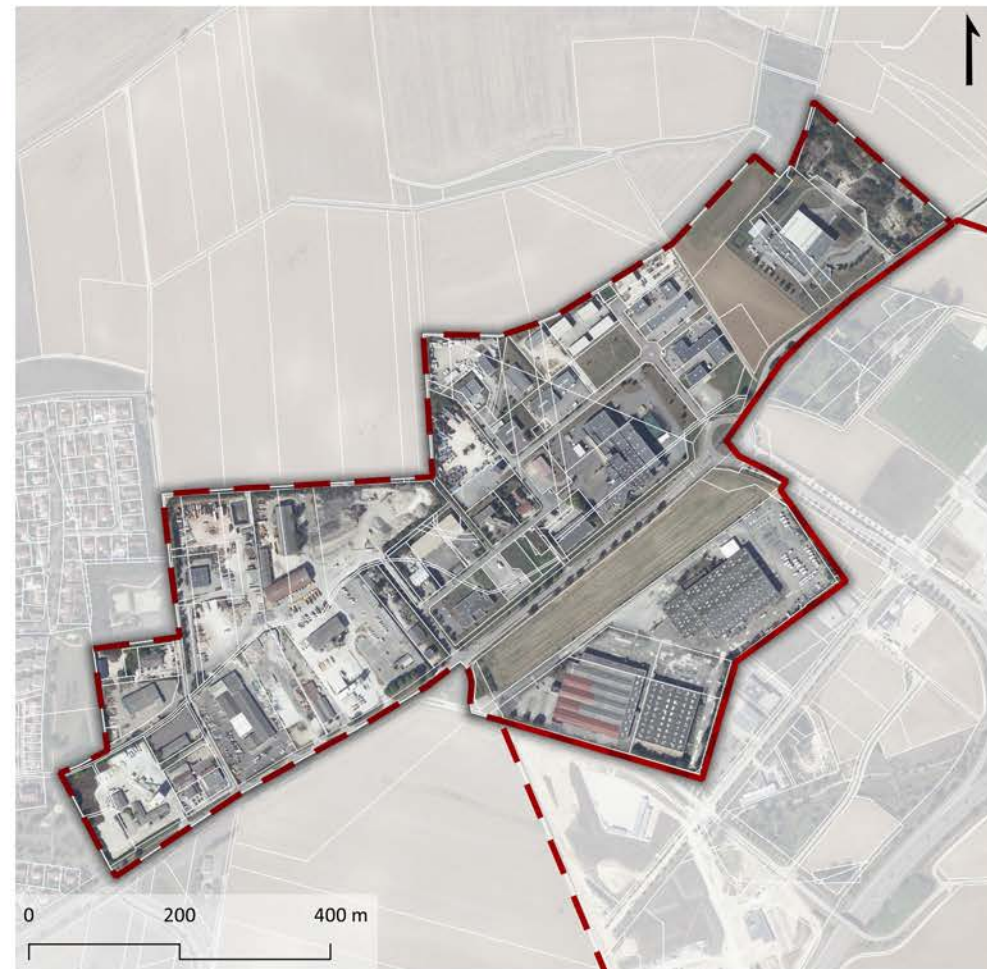
**Vocation : industrielle**

**Surface totale de la zone : 47,6 ha**

**Dont surface disponible : 0**



**Nombre de lots vacants : faible disponibilité en immobilier de bureau**

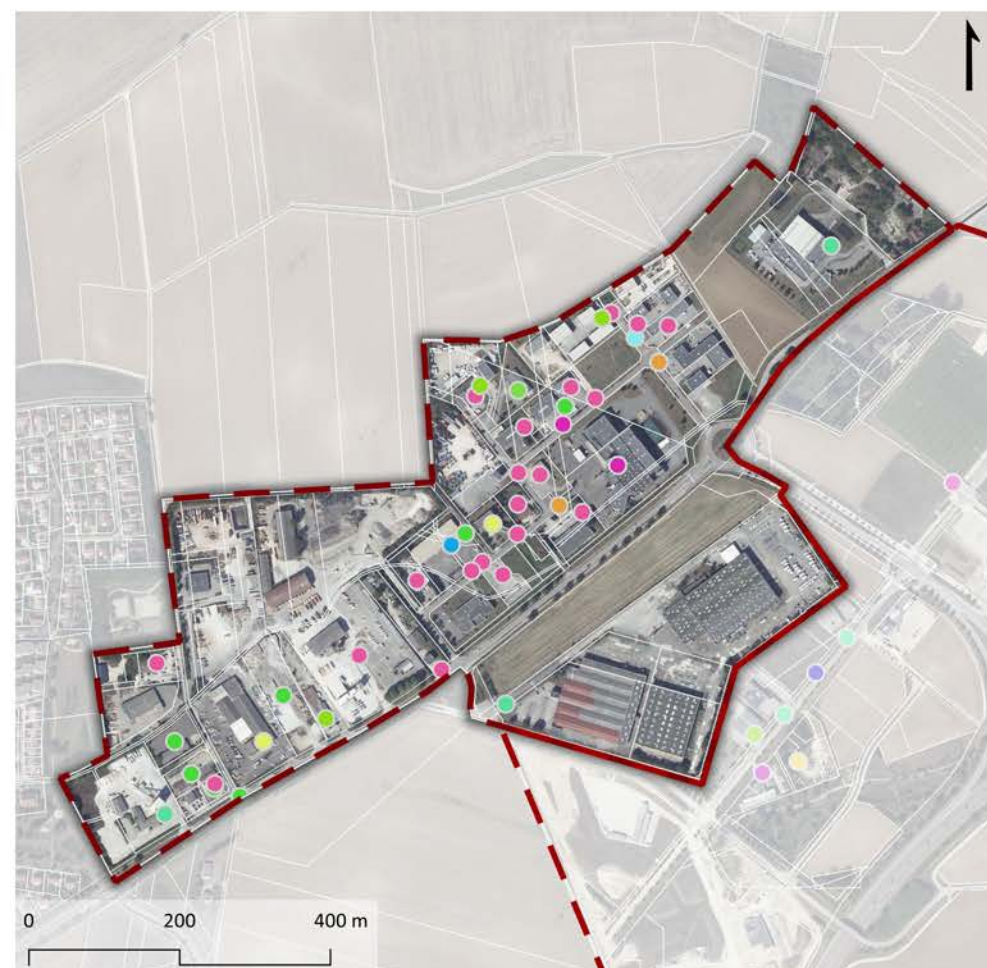
**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : une opération de type village d'entreprise de 10 000 m<sup>2</sup>**



**Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittanova 2026)**

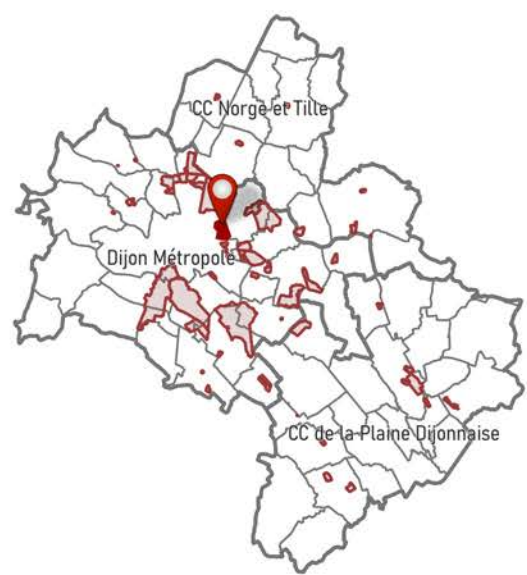
- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

 Délimitation des ZAE  
 Parcelle cadastrale



# ZAE : Longènes

## Commune(s) de : Saint-Apollinaire



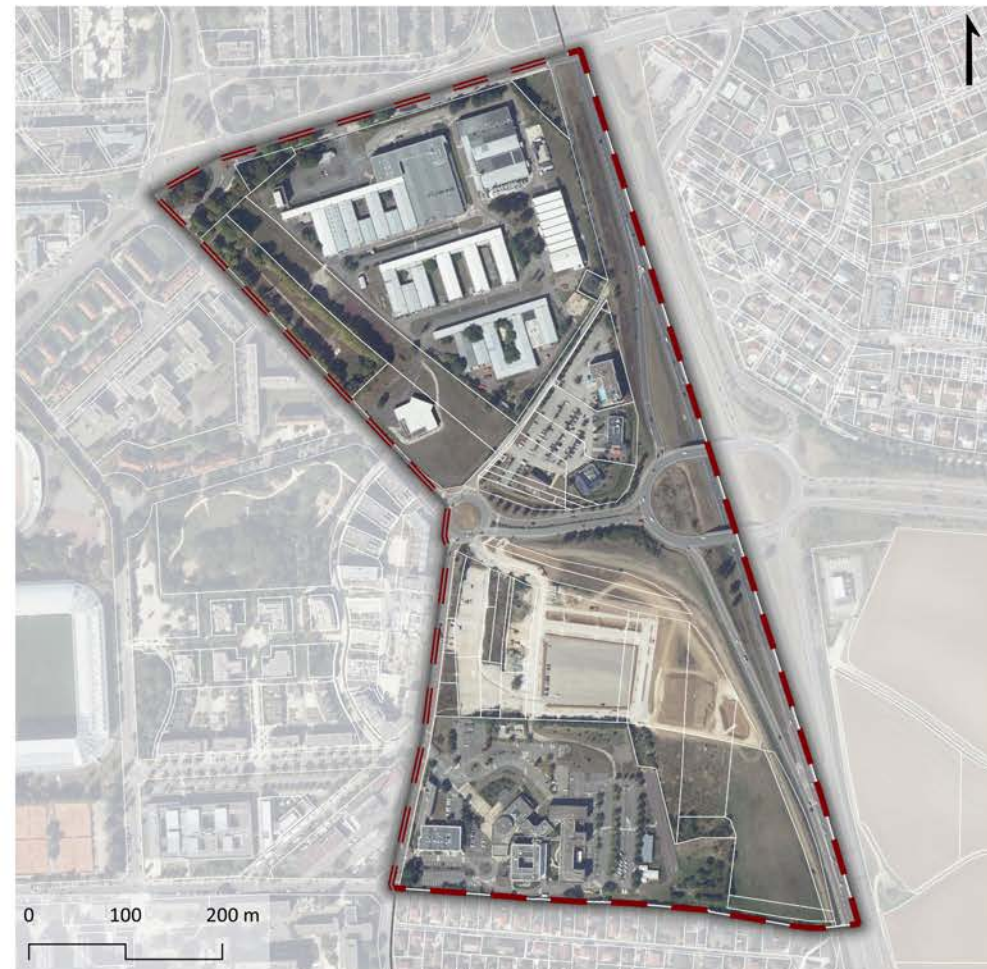
**Vocation : industrielle, tertiaire**

**Surface totale de la zone : 32,2 ha**

**Dont surface disponible : 0**

**Nombre de lots vacants : 0**

**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 2,3 ha**



**Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittanova 2026)**

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

Délimitation des ZAE  
 Parcelle cadastrale



# ZAE : ZA Rente du Bassin

## Commune(s) de : Sennecey-lès-Dijon



**Vocation : industrielle**

**Surface totale de la zone : 11,8 ha**

**Dont surface disponible : 0**



**Nombre de lots vacants : faible disponibilité en locaux d'activité**

**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 4,5 ha**



**Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittanova 2026)**

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

 Délimitation des ZAE  
 Parcelle cadastrale



# ZAE : ZA Daix Talant en Nachey

## Commune(s) de : Talant



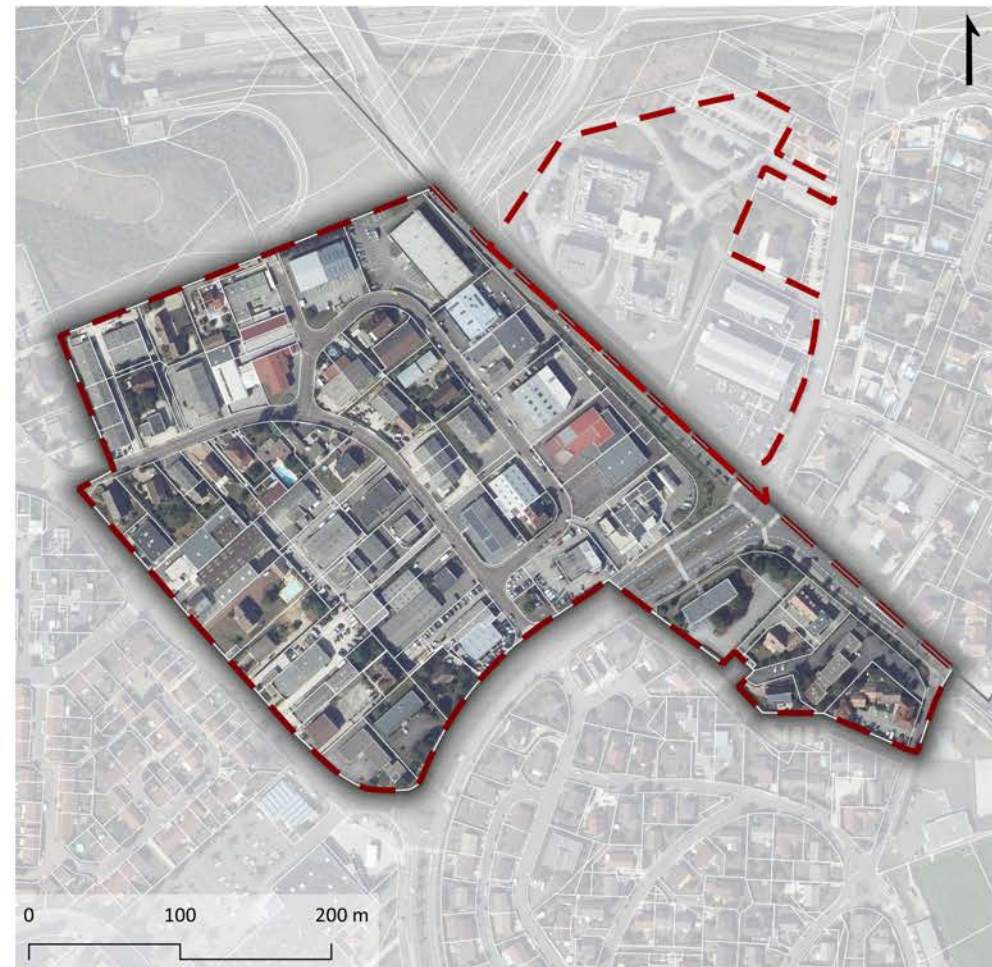
**Vocation : commerciale, tertiaire, artisanale, industrielle**

**Surface totale de la zone : 11,8 ha**

**Dont surface disponible : 0**



**Nombre de lots vacants : faible disponibilité en locaux d'activité**

**Surface foncière non aménagée et programmée à moyen ou long terme : 0**



### Secteur d'activité des entreprises (source IDÉO BFC 2022, retravaillé par Cittànova 2026)

- Activités de service administratif et de soutien
- Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- Agriculture, sylviculture et pêche
- Arts, sports et activités récréatives
- Autres activités de services
- Commerce
- Construction
- Edition, diffusion et activités de production et de distribution de contenu
- Enseignement
- Hébergement et restauration
- Industrie manufacturière
- Industries extractives
- Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Santé humaine et activités d'action sociale
- Télécommunications, programmation informatique, conseil, infrastructure informatique et autres activités de service informatique
- Transports et entreposage

 Délimitation des ZAE  
 Parcelle cadastrale

